UNIVERSITE DE STRASBOURG

ECOLE DOCTORALE ‘’Sciences de la Terre et Environnement’’ - ED n° 413

Laboratoire : Image Ville Environnement (LIVE) - UMR 7362

THESE présentée par :

Renée Gertrude GONGAULT

Le 25 Septembre 2020

Pour obtenir le grade de : **Docteur de l’Université de Strasbourg**

Discipline / Spécialité : Géographie

Incidence des productions végétales consommées et des habitudes alimentaires dans la dynamique intra et périurbaine de Brazzaville

Directeur de thèse

Dominique BADARIOTTI

Professeur, Université de Strasbourg,
Directeur du LIVE / CNRS / UMR 7362
UNISTRA

Présidente du Jury
Suzanne GUTH

Professeur émérite,
DynamE / CNRS / UMR 7367 – UNISTRA

Jury
Kamala MARIUS

Maîtresse de conférences, HDR
LAM – Les Afriques dans le Monde
Université Bordeaux Montaigne

Rapporteurs
Abel KOUVOUAMA

Professeur émérite, ancien doyen de la Faculté des Lettres et des sciences sociales
UPPA

Edmond Robert ZIAVOULA

Professeur émérite,
INALCO / IRD / UMR 245 / CESSMA
Sorbonne Paris Cité / USPC

Résumé de la thèse

L'objet de la thèse est l'analyse de l'incidence des productions végétales consommées et des habitudes alimentaires dans la dynamique de Brazzaville intra et périurbain.

Cette démarche a nécessité de faire au préalable, une présentation générale du milieu et de situer le contexte, puis d'identifier les productions végétales à traiter. L'ensemble relève principalement de la sphère agricole, mais aussi du secteur sylvicole. Face à la diversité de ces dernières, la nécessité de sélectionner les principales productions s'est imposée.

En ce qui concerne les produits issus du secteur agricole, le choix s'est porté sur : la production vivrière, notamment le manioc compte tenu de son omniprésence sous plusieurs formes dans l'assiette des habitants, les produits maraichers et ceux de l'horticulture ornementale. Cette dernière est justifiée par plusieurs raisons.

L'étude de cette filière se justifie aussi par son essor spectaculaire, engendré par l'émergence d'un nouveau type d'agriculteur urbain qui marque le paysage urbain par une visibilité incontestable. Mis aussi par son rôle de pourvoyeur quasi exclusif de l'offre de plants d'arbres fruitiers et de producteur secondaire de certaines plantes comestibles, notamment des plantes médicinales, des aromatiques, etc.

La consommation des produits forestiers non ligneux (PFNL) est très présente dans les habitudes alimentaires locales, cela a nécessité l'ajoute ce second volet à la sélection initiale. En l'occurrence par le choix du Gnetum (africanum et buchholzianum), qui sont les PFNL les plus représentatifs de cette catégorie. Localement ce légume sauvage est appelé ''Koko'' par les originaires du Nord, ''Mfoumou'' par ceux du centre et ''Mfoumbou'' par les ressortissants du Sud du pays.

A partir de ce positionnement, s'interroger sur le fonctionnement dans le tissu urbain de ces différentes filières végétales prédéfinies, a permis d'aborder les implications multiformes engendrées en matière de dynamiques territoriales, d'innovations économiques et de durabilité propre et spatiale.

Ces filières regroupent des activités qui relèvent largement du secteur de l'économie informelle (C. Schilter,1988). Malgré la quasi absence de l'action des pouvoirs publics pour jouer un rôle de catalyseur dans le soutien des différentes activités (L. J. A. Mougeot et P. Moustier, 2004) ; elles intègrent le paysage socio-économique urbain et engendrent des mutations sociales majeures qui s'inscrivent aussi dans la dualité ville – campagne comme nouveau paradigme.

La ville est un écosystème complexe dont la diversité des activités interagissent en permanence et engendrent des dynamiques multiformes et multifonctionnelles (P. Moustier et al, 2004). Les dynamiques urbaines portent des innovations dans les domaines de la production et de la commercialisation pour assurer l'attractivité de l'offre.

Cette créativité permanente montre que les acteurs sont dans un mode de résilience pour assurer leur survie (C. *Schilter*, 1988). Néanmoins elle reste confrontée à diverses contraintes dont le système foncier (P. Vennetier, 1966, 1988 et B. M. Mengho, 1999).

Dans le cas de Brazzaville et sa zone périurbaine, au-delà de leur apport comme enjeu majeur pour la nutrition et la sécurité alimentaire de la population, ces filières possèdent un rôle multifonctionnel (A. Ba et C. Aubry, 2011…).

Les différents acteurs participent au fonctionnement du tissus urbain, qu'ils imprègnent à travers diverses mutations, ils assurent un apport significatif sur le plan économique, sur celui de la durabilité écologique des écosystèmes territoriaux respectifs et ils contribuent à l'aménagement paysager local.

Malgré les spécificités départementales existantes, la quasi homogénéité climatique, hydrographique, humaine et culturelle fait du pays une terre d'agriculture. Les différentes filières végétales peuvent jouer un rôle moteur pour impulser le développement économique local et même national.

Mots clés

Dynamiques urbaines, filières des productions végétales : agriculture urbaine et produits forestiers non ligneux, Habitudes alimentaires, politiques publiques, durabilité et mutations sociales et spatiales.

Abstract

The objective of the thesis consists in analysing the effect of consumed vegetal productions and food habits inside the Brazzaville urban dynamics, as well as in its surroundings.

It was needed beforehand to display an overall view of the environment in order to define the context before identifying the vegetables to deal with. The whole topic is mainly part of agricultural field and forestry sector. Due to the wide number of forest plants, selection of the main productions has proven to be compulsory.

As far as products derived from the agricultural sector are concerned, the choice was made on : cassava, as food crops products and given its very wide consumption by congolese people, and also all the market current garden products and on those derived from decorative horticulture.

The choice of that category of plants was made due to the impressive development of that field, widely visible in the urban landscape, but mainly due to the role it plays in catering for almost exclusively the offer in fruit trees seeds, as well as some edible plants (citronella liqueur for instance).

Eating No Ligneous Forest Products (PFNL) is widely shared in local food habits and culture. It was necessary to add that section to the initial selection. In the case, the choice was made on *Gnetum* (*Africanum* and *Buchholzianum*) which are the most representatives of that category. Local people, inhabitants from the North name that plant "*Koko*", or "*Mfoumou*" by those from the center, and "*Mfoubou*" by those from the South Congo.

From that positioning, wondering about how different fields of plants formerly defined in the urban infrastructure has permitted to tackle with many-sided implications generated in terms of territorial dynamics, economic innovations and spatial durabilities.

These fields gather activities which mainly belong to the informal sector (C. Schiller, 1988). Despite the quite far involvement of the authorities to play a catalyst role in supporting different activities (L.J.A. Mougeot et P. Moustier, 2004), these fields integrate the socio-economic landscape and generate major social changes which join the duality city-countryside as a new paradigm.

The city is a complex ecological system with a variety of activities that work out on each other permanently, resulting in creating multi sided and multi function dynamics. Urban dynamics bring about innovations in the fields of production and marketing in order to attract offer. Such a permanent creative spirit reveal how deep the people are involved in a resilience attitude to survive (C. Shiller, 1988). Nevertheless, that creative spirit is still facing various constraints, mostly with land ownership (P. Vennetier : 1966, 1988 et B. M. Mengho, 1999).

Beyond their contribution as a greatest stakes in the population nutrition and food safety, these agricultural networks may play a leading role in local economic development, even on a national scale. They can also insure a significant contribution on ecological durability of territorial ecosystems and contribute to landscaping Brazzaville gardens as well as the surroundings.

KEY WORDS

Urban and city surroundings spaces, urban dynamics, plant productions : AU / PFNL, consuming and food habits, public policies, durability, territorial ecosystems, spatial social changes.

Dédicaces

A Papa, qui a toujours encouragé ma soif de l'aventure intellectuelle et ma quête de nouvelles connaissances.

A Youri, toi le grand amoureux des études qui m'a toujours demandé de partager mon expérience que tu disais exceptionnelle.

A ma copine Nganzami, à mes Pépés, à koko Bouna, à Cédric et Lisa, tous de là où vous êtes, j'espère que vous êtes contents et fiers de moi.

A ma mère mon modèle de résilience, je souhaite tant que cet ouvrage soit pour toi un motif de réconfort, de joie et de fierté.

A mes sœurs, mes frères, mes enfants et leurs enfants..., que la liberté et la détermination qui m'ont habité pendant ces longues années loin de vous et m'ont permis d'accomplir cette œuvre, soient toujours pour chacun de vous un modèle indélébile, une aide pour puiser inlassablement au fond de vous-même l'énergie indispensable pour relever les défis de la vie, chaque fois que la nécessité l'exige et créer l'opportunité de vivre ses rêves les plus nobles malgré l'adversité.

A tous mes promotionnaires de Bayardelle ''Les Cailloux'' (1975 – 1979), de 126 étudiants en tronc commun d'Histoire – Géographie à l'Université M. Ngouabi, que nous étions, nous n'étions restés que 30 garçons et 1 fille en 2eme année de licence : dont 9 étudiants en géographie et 22 en histoire.

Cette dernière année-là, nous n'avions tous qu'un seul rêve en tête ! poursuivre le cursus scolaire pour obtenir le doctorat ! Chacun avait sa pré-inscription : à la Sorbonne pour les aspirants à la géo tropicale ou aux différentes spécialités en histoire, à l'IUP de Créteil pour les prétendants aux métiers de l'urbanisme, ou encore à l'université de Strasbourg pour les férus de géo physique, mais... Aujourd'hui notre rêve s'est réalisé !!!

Remerciements

Ce travail de recherche a été une véritable odyssée semée de moult péripéties. Pour oser l'entreprendre et surtout le mener à terme, il a fallu de l'audace certes, mais rien n'aurait été possible sans le Professeur Dominique Badariotti :Directeur de l'Observatoire Hommes-Milieux à la centrale nucléaire de Fessenheim ; Directeur du LIVE, « Laboratoire Image Ville Environnement » UMR 7362 du CNRS à l'Université de Strasbourg ; Responsable du Master UA « Urbanisme et Aménagement » à l'IGéAU (Institut de géo-aménagement et d'urbanisme de Strasbourg) et directeur de cette thèse. Malgré ses multiples occupations, il a assuré l'encadrement et suivi l'évolution de ce travail de bout en bout.

Aussi en tout premier lieu, je tiens à lui rendre un hommage affectueux et à lui témoigner ma profonde reconnaissance.

Je m'adresse d'abord à l'homme pour la bienveillance, la confiance, l'engagement, le soutien constant surtout pendant les moments difficiles et les moments de doute.

Je m'adresse également au scientifique pour ce parcours initiatique où il a fermement tenu ma main et guidé mes pas dans les forêts, les savanes et les établissements humains congolais et africain en véritable mentor : pédagogue, patient et toujours disponible.

C'est aussi au manager surprenant que j'adresse mes remerciements, cette fois – ci sous sa casquette d'homme de lettres chaleureux, pour ses poèmes exquis à chaque fin d'années. Notamment celui de l'année dernière qui a été particulièrement réconfortant dans la panique générale engendrée par le Covid 19.

Enfin comme une cerise sur le gâteau, je ne veux pas oublier sa modestie ou plutôt son humilité et son humour pince-sans-rire.

Merci au professeur Justin Cohouvi Hodonou qui m'a toujours encouragé à terminer mes études et permis de trouver le meilleur directeur de thèse.

Merci au professeur Scholastique Diadzinga pour son leitmotiv : « Renée tu devrais terminer tes études ».

Cette thèse est aussi le fruit de la collaboration de tous ceux qui se sont impliqués, que je tiens aussi à remercier :

Le professeur Michel Koebel et Arnaud Piombini maître de conférences qui ont assuré le Comité de thèse, pour toutes leurs suggestions constructives.

Les professeurs émérites Suzanne Guth, Abel Kouvouama, Robert Ziavoula et Kamala Marius maîtresse de conférences HDR, qui ont pris la peine d'évaluer ce travail, de participer au jury et pour toutes leurs observations sans complaisance.

Les autorités de l'Université de Strasbourg, notamment le directeur de l'école doctorale Jérôme Van Der Woerd qui m'a donné ''le sésame'' pour accéder à la réalisation de cette

thèse, aux bibliothèques universitaires, aux cours à la Sorbonne et aux autres hauts lieux de savoir parisiens. Ainsi que ses collaborateurs, particulièrement les secrétaires Fayza Fallah, Ali Amir et aussi Ermis Leyla pour la bonne collaboration et l'aide multiforme.

Le CNRS et toute la communauté du laboratoire pour l'accueil chaleureux et la bienveillance, notamment la gentillesse, la compréhension et la bonne collaboration avec mesdames Estelle Baehrel et Anne Kehayoff.

Le docteur Célestin Kembé Maloba et le jeune Ourbano Mbou – Makita qui ont bien voulu assurer la relecture du document final.

Les docteurs Papy Bonkena Bokombola et Joseph Ouabari Mariotti, Dieudonné Safou, Isaac Mignon Gongault, Reine Claude Mabiala, Marie Gulla, Patrick Mackosso, Njayi Landry, Madame Yvette, Lionnel Ibarra, Mpili Ludovic Séraphin, Lydie Dzikou, Giscard Esseyi, Patrio Lebvoua, Mangoueleh Béoleh, qui avez enrichi ce travail grâce à votre participation active.

Et aussi à Messieurs et mesdames : Thierry Vernet et ses confrères, Anselme Badiabo ''Ya Chaleureux'', Joseph Yanguissa, docteur Simone Malon, docteur Khédim Touati, Adelaïde Nganga Doudy, Irène et Allan Ibarra, Edith Oboa, Yves Gérard Mboungou pour leur soutien multiforme

J'ai certainement oublié d'autres personnes qui ont concouru à l'aboutissement de ce travail, je demande leur indulgence et qu'ils trouvent ici, l'expression de ma profonde gratitude, car cette thèse est aussi le fruit de leur collaboration.

Résumé illustré de la thèse

Espaces de production

Filières sélectionnées

Brazzaville intra & périurbain

- Cultures vivrières : Le manioc
- Cultures maraichères
- Horticulture ornementale

Bassin du Congo

- Gnetum

AXES DE RECHERCHE

- Agriculture urbaine
- Produits forestiers non ligneux
- Habitudes alimentaires
- Dynamiques urbaines
- Mutations spatiales et sociales
- Durabilité des écosystèmes territoriaux
- Politiques publiques



Photos : R. G. Gongault

Sommaire

Partie liminaire

1 - Introduction générale

2 - Méthodologie et annonce du plan

Première partie : Présentation générale du milieu et du contexte

I- Aperçu historique et cadre physique

Chapitre 1 : - Aperçu historique

Chapitre 2 : - Cadre physique

Chapitre 3 : - Quelques aspects démographiques

II- Organisation spatiale et questions foncières

Chapitre 4 : - Organisation spatiale

Chapitre 5 : - Gestion du foncier

III- Aperçu sur les politiques publiques agricoles et typologie de l'agriculture urbaine

Chapitre 6 : - Aperçu sur les politiques publiques

Chapitre 7 : - Typologie de l'agriculture urbaine

Conclusion de la première partie

Deuxième partie : Productions végétales consommées : cultures et filières

Introduction

IV - Typologie des cultures

Chapitre 8 : - Cultures vivrières - Le manioc

Chapitre 9 : - Cultures maraîchères

Chapitre 10 : - Horticulture ornementale

V – Le Gnetum un produit forestier non ligneux : caractéristiques générales

Introduction

Chapitre 11 : - Politiques publiques

Chapitre 12 : - Aspects biologiques

Chapitre 13 : - Habitat

Chapitre 14 : Mode de récolte et état des peuplements

Conclusion de la deuxième partie

Troisième partie : Incidence des productions végétales dans la dynamique urbaine

Introduction

VI – Consommation, commerce et innovations économiques dans les filières

Chapitre 15 : Dynamiques, consommation et habitudes alimentaires

15. 1 – Dans la filière manioc

15. 2 - Dans la filière maraichère

15. 3 – Dans la filière floricole

15. 4 – Dans la filière Gnetum

Chapitre 16 – Commerce, nouveaux acteurs et innovations économiques

16. 1 – Les innovations multiformes dans la filière manioc

16. 2 – Les nouvelles vendeuses de la filière maraichère

16. 3 – Les ‘’pépiniéristes de rue’’

16. 4 – L’expansion de la filière Gnetum

VII- Interaction des productions, dynamiques territoriales et durabilité des 3 filières

Chapitre 17 – Productions et dynamiques territoriales

17. 1 – Culture du manioc et recomposition spatiale

17. 2 - Mutations de l’espace urbain et insécurité foncière des maraichers

17. 3 - Les enjeux occultés de la floriculture

17. 4 – Contribution d’un PNLF à la dynamique spatiale urbaine

Chapitre 18 Durabilité des productions consommées

18. 1 –Culture du manioc et dégradation forestière

18. 2 - filière maraichère et impacts écologiques

18. 3 – La floriculture une filière naissante déjà marquée par des travers

18. 4 - Filière Gnetum : des espèces quasi menacées (NTS)

Chapitre 19 - Dynamiques sociales majeures

19. 1 – Impact de la conception traditionnelle ou le rapport des populations locales à l’espace forestier

19. 2- Productions agricoles et mutations sociales

19. 3 – Productions végétales, mutations sociales : les femmes commerçantes

VIII. –Un regard sur un autre modèle d’agriculture urbaine

Chapitre 20 Aperçu sur la production agricole francilienne

20. 1 - L’initiative citoyenne

20. 2 - La contribution importante des innovations

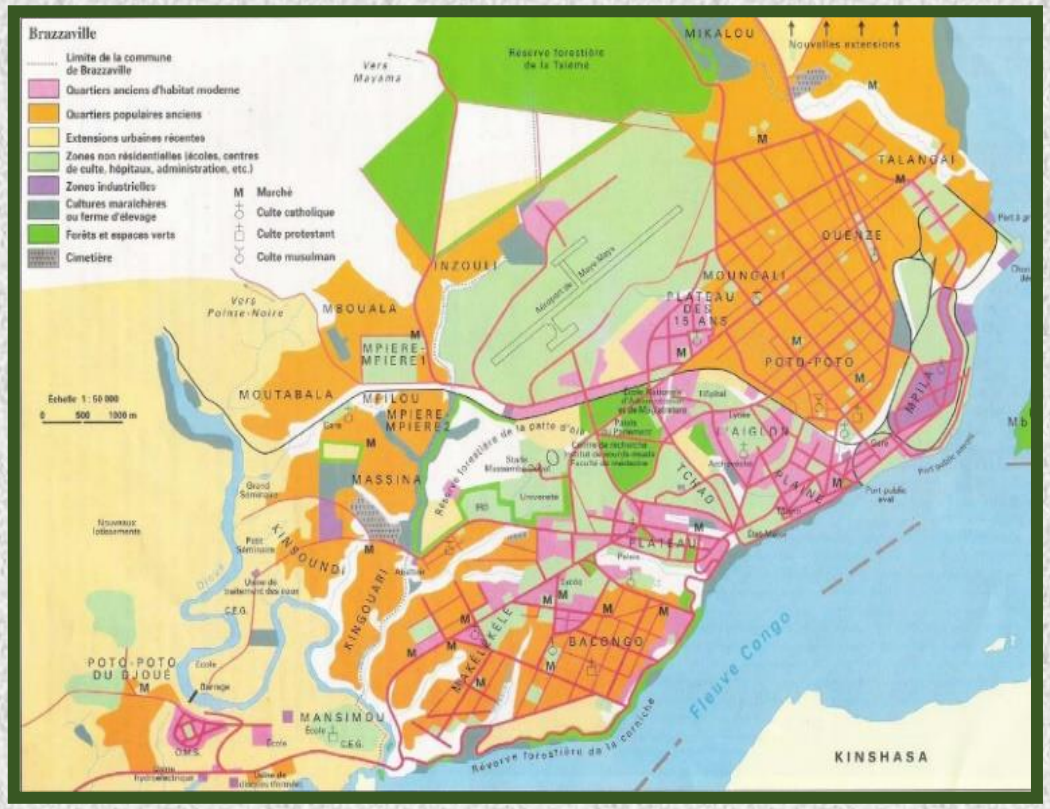
Conclusion générale et perspectives de recherches

PARTIE LIMINAIRE

1 - Introduction générale

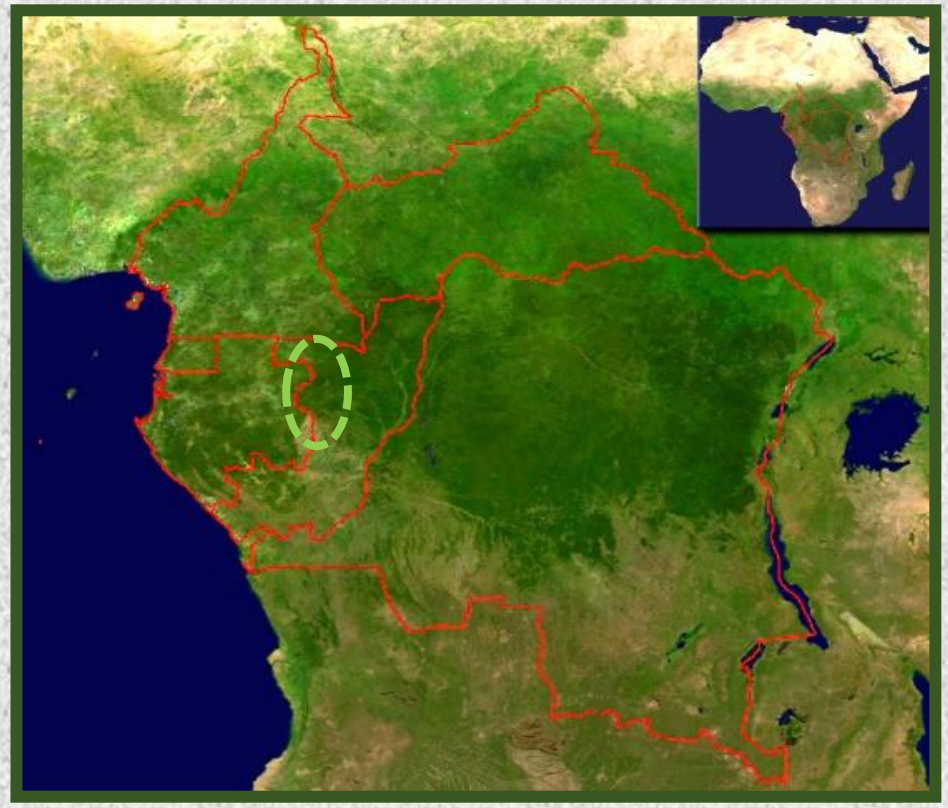
2 - Méthodologie et annonce du plan

Carte n°1 : Brazzaville



Source : Internet

Carte n°2 : La Cuvette-Ouest dans le Bassin du Congo



Source : COMIFAC

1. Introduction générale

1.1 - Annonce du titre de la thèse et justification du sujet

Cette recherche est axée sur une tryptique de productions végétales consommées, qui semble hétérogène en apparence mais cohérente en réalité : les filières agricoles alimentaires et la filière floricole urbaines et périurbaines ainsi que la filière exogène du Gnetum.

L'approche engagée se propose d'analyser les mutations des principales composantes et les habitudes alimentaires afin de cerner l'incidence qu'elles engendrent dans les dynamiques intra et périurbaine du territoire brazzavillois. C'est dans ce contexte que s'inscrivent ces travaux de recherche à travers une thèse intitulée :

L'incidence des principales productions végétales consommées et des habitudes alimentaires dans la dynamique intra et périurbaine de Brazzaville

L'intérêt ici est de lire les facteurs de différence, de complémentarité ou de compétition entre les différentes productions. Après les évocations nécessaires à travers la partie liminaire introductive, la présentation générale du milieu et du contexte, la typologie des différentes productions végétales ciblées pour circonscrire et éclairer le sujet.

La démarche se propose de se baser sur la consommation et les échanges commerciaux pour saisir les mutations, les innovations, les dynamiques et les freins qui en découlent tant sur le plan spatial que dans les secteurs socio-économiques. Il s'agit aussi de comprendre les différents enjeux majeurs de gestion foncière de sécurité alimentaire et de durabilité en fonction des politiques publiques engagées.

La politique des importations alimentaires massives (dont la qualité laisse souvent à désirer…) s'est développée ces dernières années avec pour conséquence l'instauration et le maintien de la dépendance et de la vulnérabilité de l'ensemble du pays. Paradoxalement la production locale est tangible (N. Bricas et al., 2013 et 2016).

Ce paradigme nous conduit à mettre un accent particulier sur la problématique de l'insécurité alimentaire en augmentation constante, sur celle de la durabilité cette fois-ci au niveau des pratiques et sur le rôle assuré par la gouvernance à travers des politiques publiques engagées.

Par ailleurs le rôle des acteurs est à prendre en compte particulièrement :
La participation massive des femmes africaines dans le secteur agricole, tant en zone intra et périurbaine qu'en zone rurale en tant que productrice est séculaire. De plus en

plus leur présence s'impose désormais de façon visible et significative dans le secteur de la commercialisation et de la transformation des productions végétales alimentaires (H. Guetat-Bernard, 2011).

Une autre catégorie d'acteurs sollicite l'attention à cause de son originalité : "les pépiniéristes de rue'', ce sont les nombreux jeunes chômeurs qui l'ont pris d'assaut le secteur de la floriculture, tout en assurant le monopole de la vente des plants d'arbres fruitiers. Cette activité émergente porte des caractéristiques spécifiques qui la distingue de l'agriculture conventionnelle par des caractéristiques spécifiques (C. Schilter 1988).

Enfin, la démarche de construction d'un travail de recherche est d'abord tributaire des travaux scientifiques antérieurs. Le constat d'une bibliographie peu fournie et souvent archaïque qui se rapporte de près ou de loin à l'incidence des produits végétaux consommés dans l'espace urbain brazzavillois est aussi une motivation supplémentaire.

Le souci étant d'apporter une contribution même modeste pour enrichir et actualiser les données existantes et l'état de l'art de ces domaines en perpétuelle évolution que sont l'agriculture urbaine et périurbaine ainsi que de faire participer le géographe à côté des autres domaines la recherche engagés dans le secteur de la préservation environnementale à travers l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et la consommation croissante du Gnetum. Tels sont les raisons qui motivent cette quête et confortent le choix du thème de recherche.

L'observation des habitudes de consommation des produits des différentes filières par les populations de Brazzaville et sa périphérie revient à faire une lecture des changements structurels en cours sur le territoire intra et périurbain, à pénétrer un monde de multifonctionnalités diverses, et à porter un regard sur des situations complexes qui nous mènent parfois vers des ramifications insoupçonnables.

Il y a plusieurs systèmes qui s'entrelacent et plusieurs niveaux d'acteurs : « ... face à la diversité des situations, des contraintes, des acteurs et des points de vue et face à la complexité des enjeux, le risque existe de se sentir démuni au moment de définir une stratégie de gestion d'un système alimentaire urbain » (C. Brand et al…, 2017, 7). Certes la situation est complexe malgré cette donne, le vœu reste de surmonter les écueils pour apporter une contribution si modeste soit elle.

1. 2 - Contexte général

La capitale de la république du Congo est classée dans la catégorie des villes des pays en développement, selon les critères communément admis (Y. Lacoste, 1965 et B. Bret, 2006…). En effet Brazzaville porte les principaux maux qui les caractérisent : forte croissance démographique, crise alimentaire récurrente, situation économique vulnérable, faible niveau des revenus, effectif pléthorique de chômeurs souvent sous le couvert

d'emplois informels, pauvreté endémique, sous équipement en infrastructures, faible prise en charge des problèmes de santé et d'éducation, urbanisation non maitrisée, complexité foncière, violences urbaines etc… (Y. Lacoste,1965, B. Bret 2006 et G Rist 2007…)

A celles–ci s'ajoutent l'insécurité alimentaire, la forte dépendance vis-à-vis des importations agro - alimentaires (vivres d'origine agricole, produits carnés d'origines animales et en espèces halieutiques) et les crises politiques et sécuritaires à répétition accompagnées de crises humanitaires (N. Bricas, 2017), autres spécificités emblématiques et majeures des espaces urbains du Sud en crise. Ainsi que les nouvelles problématiques dans l'air du temps, liées à la prise en compte ou non des préoccupations environnementales par les pouvoirs publics.

Mais comme toute entité urbaine, la ville se définit aussi par ses critères structurels et fonctionnels propres et elle reflète l'image du territoire et de la société dans laquelle elle s'inscrit et se développe. Actuellement Brazzaville est la capitale d'un Etat en totale déliquescence, caractérisé par une fragilité économique extrême (Figure n°1).

Tableau n°1 : Quelques indicateurs nationaux

Secteurs	Population	Espérance de vie	Taux de chômage des jeunes de+30 ans	Taux de pauvreté	Taux de croissance	Dette publique	Indice de Dév. humain	IPC[1]
Données	4,6 millions	62.9 ans	42,2 %	43.5%	-7%	104,5%	135e/188	19/100

Source : Sites Pnud Congo, FMI, Transparency - France

Bien que ces données soient éloquentes, elles voilent l'existence de disparités importantes entre les milieux urbains et ruraux : la paupérisation des populations progresse, en se généralisant à toutes les classes sociales. Actuellement : « le chômage est préoccupant… notamment celui des jeunes avec 42,2 % des moins de 30 ans, (Projet de descriptif de programme FAO pour la République du Congo (2014-2018), 2) ; et « Malgré un potentiel agricole riche et varié, environ 43,5 % des congolais vivent en dessous du seuil de pauvreté et environ 70% des ménages ruraux en sont les victimes les plus vulnérables… » (Cadre de Programmation Pays FAO-Congo 2013-2016, 9).

[1] IPC : index de perception de la corruption

1. 2. 1 - Contexte urbain

Par ailleurs on ne peut occulter la part des mutations urbaines tant spatiales, et surtout socio-économiques variées portées par la résilience des populations. « De toutes les transformations qui ont affecté le continent noir depuis les années 1950, l'urbanisation est sans doute la plus spectaculaire » (A. Dubresson, 2011, 143).

Le document intitulé : ''Rapport sur l'urbanisation en Afrique : pour soutenir la croissance il faut améliorer la vie des habitants et des entreprises dans les villes'' complète la précédente assertion en affirmant que : « Les villes africaines sont aujourd'hui prisonnières d'un mode de croissance qui entrave leur développement économique », (Site de la Banque Mondiale, 2017), https://www.banquemondiale.org/fr). Ajoutons que N. Bricas et al, (2016), abonde dans le même sens comme suit : « L'urbanisation a eu un effet d'entraînement sur la production alimentaire des pays comme de nombreux observateurs l'ont signalé dès les années 1990 : (Leplaideur et Moustier, 1991 ; Bricas et Bridier, 1993 ; Cerdan et al, 1995 ; Chaléard, 1996 ; Cour et Snrech, 1998, etc… », https://www.cahiersagricultures.fr/). Par ailleurs les mutations environnementales s'y additionnent comme nous le verront plus tard, bien qu'elles soient encore peu perceptibles dans les écrits scientifiques.

La structuration spatiale originelle de Brazzaville se compose d'un centre-ville autour duquel gravitent les quartiers africains. Les trames vertes sont conséquentes et représentées par des espaces verts diversifiés : une forêt intramuros de la Patte d'oie, des parcs situés au centre-ville et une ceinture maraîchère quasi continue en guise de coulée verte autour de toute la ville.

Dans cet espace structuré, le fonctionnement de la ville était maîtrisé à un niveau élevé par les pouvoirs publics (P. Vennetier, 1966). Mais cette configuration spatiale antérieure

de la ville (G. Lasserre, P. Vennetier, E. Dorier Apprill) longtemps décrite comme : « La trame orthogonale simple qui caractérise l'ordonnancement de l'habitat, essentiellement horizontal, ne permet pas un rythme élevé de densification des anciens quartiers ». (R. E. Ziavoula, 2006, 118), est bien dépassée. La fonction de métropole justifiée par la croissance démographique effrénée s'est traduite par un étalement spatial urbain accentué par le manque de maîtrise foncière récurrent (R. E. Ziavoula, 2005).

Actuellement le bâti est en train de subir une métamorphose importante. Le constat qui s'impose est que la croissance démographique commande une évolution anarchique et démesurée de l'espace urbain. Les pouvoirs publics sont impuissants et tentent de s'adapter au mouvement.

Par ailleurs de nouvelles activités ou pratiques socio-économiques émergent et maintiennent le rôle attractif de la ville… Ces transformations urbaines se rencontrent aussi dans les villes des pays voisins (R. Pourtier, 2017), elles s'inscrivent à une moindre échelle également à Pointe Noire et dans les autres centres urbains secondaires du pays.

Paradoxalement la ville est désormais une entité qui évolue dans une vraie ambivalence : elle est à la fois lieu de tradition et de modernité et lieu de pauvreté et de richesse. Dorénavant c'est ce nouveau schéma qui fabrique la ville en s'inscrivant au sein de la lutte des populations urbaines pour leur survie (C. Schilter, 1991). Ce mode de fonctionnement se reflète dans tout le microcosme urbain et à tous les niveaux.

1.2. 2 - filières végétales

Malgré la cacophonie foncière ambiante l'agriculture tente de se maintenir sur l'ensemble du territoire Brazzavillois, ainsi que dans les régions limitrophes du Pool Nord et Pool Sud.

A ce propos nous pouvons lire que : « … le maintien de l'agriculture en ville ne s'inscrit pas ''naturellement'' dans les objectifs prioritaires des gestionnaires de la ville, qui visent plutôt le développement de l'habitat, ce qui est un objectif défavorable au maintien de l'agriculture dans l'espace urbain » (Olanrewaju B. Smith, P. Moustier et al, 2004, 79).

La faveur des décideurs se porte aujourd'hui vers la création de nouveaux lotissements et la réalisation de projets d'infrastructures publiques. (R. E. Ziavoula, 2005). Ainsi les conflits récurrents qui opposent "habiter'' et "cultiver'' sont au détriment de l'agriculture.

Ces antagonismes sont générés par l'explosion démographique et l'émergence des quartiers spontanés en plein essor.

Ce schéma antagonique qui commence à dater n'est pas non plus la spécificité de Brazzaville. A ce propos nous pouvons citer la FAO qui souligne que : « Les décideurs africains doivent agir sans plus tarder pour que la dynamique actuelle de l'urbanisation, qui ne va pas dans la bonne direction, s'infléchisse vers un développement de villes saines et plus vertes qui assurent à chacun la sécurité alimentaire et nutritionnelle, un travail et

des revenus décents, et un environnement propre. Le présent rapport appelle l'attention des décideurs sur l'horticulture urbaine et périurbaine et sur les moyens qui peuvent contribuer à rendre davantage les villes plus vertes en Afrique.

La production de fruits et légumes dans les zones urbaines et périurbaines présente un avantage comparatif indéniable par rapport aux zones rurales et autres origines pour l'approvisionnement des villes en produits frais et nutritifs – mais extrêmement périssables – tout au long de l'année. Elle permet de créer des emplois locaux, de réduire les coûts de transport des aliments et la pollution, de réaliser des ceintures vertes autour des villes et de recycler les déchets urbains pour en faire des ressources productives », (Pour des villes plus vertes en Afrique, 2013, 3).

Cette théorie largement partagée par la communauté scientifique prône d'asseoir la consommation des villes sur les ressources de proximité. L'agriculture intra et périurbaine est présente dans le microcosme brazzavillois comme le préconise la directive de la FAO (Moustier 1995, 1999). Au-delà de cette réalité positive, une part de la consommation alimentaire verte est exogène et provient des autres régions nationales et internationales comme dans d'autres villes du monde (N. Bricas).

A Brazzaville, à côté de toute la consommation végétale comestible locale constituée par les cultures maraîchères et vivrières, une troisième activité agricole émerge, elle se distingue par son caractère non alimentaire, tout en portant à sa marge un volet alimentaire : il s'agit de l'horticulture ornementale, largement représentée en zone intra urbaine et périurbaine du centre au Sud de Brazzaville.

A ces productions agricoles locales désormais classiques qui nourrissent la cité s'ajoutent une autre filière végétale non négligeable qui retient l'attention. C'est l'apport des différentes ressources végétales sauvages très présentes dans l'assiette des congolais : les produits forestiers non ligneux (PFNL) selon le terme consacré par les institutions onusiennes.

Parmi la multitude des plantes sauvages consommées, deux taxons se détachent du lot pour leur importance. Ce sont deux espèces de lianes grimpantes, feuillues sempervirentes, natives et spécifiques au Bassin du Congo : le Gnetum africanum et le Gnetum buchholzianum. Indistinctement, les deux espèces appelées communément : ''Koko'' par les ethnies du Nord ''les Ngalas'', ''Mfoumou'' par celles du Centre (les Tékés), et "Mfoumbou'' par les ressortissants du Sud du pays (les Kongos).

1. 3. Problématique et hypothèses

1. 3. 1. Problématique

La connaissance et la maîtrise des interactions entre le développement urbain et l'alimentation des habitants est une question qui fait l'objet d'études scientifiques de

manière récurrente. C'est un enjeu majeur en tant que support pour les chercheurs et pour les institutions internationales spécialisées. C'est aussi une base de l'action des gouvernants, pour la mise en place de politiques adéquates de gestion dans les pays du Nord et un outil des politiques publiques de développement dans les pays du Sud.

Dans chaque filière plusieurs maillons jalonnent son parcours : de l'acteur qui produit un bien à l'assiette du consommateur ou à une autre satisfaction du besoin du consommateur urbain. Dans le cas de ces travaux, il s'agit de l'offre ou de la demande d'un bien végétal issue de la tryptique préalablement ciblée : c'est-à-dire l'une des filières de l'agriculture urbaine et périurbaine ou la filière du produit forestier non ligneux pré sélectionné.

L'analyse des diverses implications locales ou exogènes induites par les activités de productions et les habitudes de consommations dans la dynamique urbaine, passe par une démarche préliminaire d'exploration pour identifier les filières de production, les réseaux de commercialisation, afin de connaître leur structuration.

Cette connaissance donne l'éclairage nécessaire pour découvrir : les atouts, les complémentarités, les contraintes, les mutations et les conséquences qui découlent de chaque filière. Cela revient à satisfaire l'ambition de saisir le rôle de la biodiversité en tant que bien de consommation, et son influence au sein d'une société urbaine en constante évolution tant sur le plan de l'organisation spatiale, qu'au niveau socio-économique, sanitaire et environnemental. Car : « La conservation de la nature a pour finalité la satisfaction des besoins des hommes… » (Y. Veyret, 2005, 25). C'est la proposition qui constitue le cœur de notre recherche.

En définitive, il s'agit de chercher à comprendre puis à restituer l'incidence réelle des différentes filières sélectionnées sur les dynamiques urbaines. Pour cela il est nécessaire de : cerner les enjeux existants de manière tangible pour le citadin pourvoyeur ou consommateur des productions végétales et anticiper les perspectives d'avenir. Tel est le cœur des préoccupations qui constituent notre problématique. En d'autres termes : analyser les différents usages de ces végétaux et les mutations des 3 filières. Ce qui revient à définir leurs incidences des différentes filières dans les dynamiques intra et périurbaine du territoire.

En d'autres termes les travaux de cette thèse sont axés sur l'étude des transformations des filières et les habitudes alimentaires issues des principales productions végétales. Afin de contribuer à la recherche sur l'incidence que ces facteurs engendrent dans les dynamiques intra et périurbaine de Brazzaville. La démarche se propose de mener cette quête par l'exploration des filières sur 3 volets :

- La consommation, les réseaux de commercialisation et les innovations économiques.
- L'interaction induite entre les productions, les dynamiques territoriales et la durabilité.

- Enfin un regard sera porté sous forme de benchmarking, sur un autre modèle d'agriculture urbaine, en l'occurrence sur l'espace agricole francilien.

1. 3. 2. Hypothèses de recherche

Nous proposons 7 hypothèses de travail pour mener cette recherche, elles suivent comme un fil d'Ariane le champ des mutations en cours dans les différents domaines d'études. Elles portent sur le fonctionnement des filières végétales prédéfinies, les habitudes alimentaires, les implications environnementales, le positionnement des filières dans le tissus urbain et si possible le rôle joué par les pouvoirs publics.

Hypothèse n°1

Malgré un contexte socio-économique incertain, le fonctionnement des filières végétales montre une capacité des acteurs à innover dans leur domaine d'activité respectif. Bien que celles-ci soient souvent informelles, les différents acteurs ne se laissent pas limiter par les conditions matérielles souvent précaires, mais au contraire ils cherchent à se développer.

Hypothèse n°2

Les habitudes alimentaires des brazzavillois privilégiaient la consommation quasi exclusive des produits importés : viande et poisson... La prise de conscience des risques sanitaires liés à la consommation de ces produits dont la qualité n'est pas toujours peut être douteuse, poussent les populations à diversifier leur assiette en accordant une place de plus en plus importante aux produits végétaux locaux.

Le budget des habitants consacré aux produits végétaux qui couvrent surtout le binôme formé par les produits maraichers essentiellement d'origine locale et le Gnetum ou "Koko'' ou "Mfoumbou'' devient plus important.

Une concurrence ou une complémentarité entre la consommation des cultures végétales produites dans l'espace intra et péri-urbain et le Gnetum s'instaure. L'exploitation du Gnetum doit être une activité complémentaire et non préjudiciable à l'ensemble de la production végétale locale.

Hypothèse n°3

Pendant longtemps, l'exploitation du Gnetum a relevé de l'autosubsistance et du commerce local, par contre aujourd'hui, cette production forestière essentiellement alimentaire figure au nombre des grands réseaux nationaux de distribution, jusqu'à émerger au niveau international.

Il serait urgent pour les pouvoirs publics d'en réguler l'exploitation sauvage, afin d'assurer la protection des écosystèmes locaux et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Hypothèse n°4

Les implications environnementales concernent aussi les filières agricoles par l'usage intempestif des pesticides. Les filières agricoles cultivées font partie intégrante des ''Nature (s) en ville'' (L. Bourdeau – Lepage, 2016 ; Donnadieu et A. Fleury, 1997…) c'est-à-dire des espaces verts urbains et péri-urbains, cela justifie leur prise en charge dans l'éventuelle mise en place d'une politique de préservation des écosystèmes urbains.

Hypothèse n°5

La filière de l'horticulture ornementale est une production immergée dans des activités qui évoluent dans le système informel. Grâce à son essor et à ses potentialités, ce secteur d'activité a imposé sa présence et s'intègre dans le paysage urbain à côté des productions agricoles séculaires.

Hypothèse n°6

L'appui plus important de l'Etat et si possible des associations issues de la société civile favoriserait un fonctionnement optimal des 3 filières. En outre cela pourrait permettre à ces dernières de soutenir une réponse positive en matière de lutte contre la pauvreté et en faveur de la sécurité alimentaire.

Hypothèse n°7

Pour l'ensemble de ces domaines d'activité la mise en œuvre du concept d'empowerment serait judicieuse, afin d'assurer l'épanouissement socio-économique local. Car au-delà de l'alimentation ces filières peuvent jouer un rôle moteur tant sur le plan économique que sur le plan environnemental : leur dynamisme mérite l'octroi d'un appui technique et financier afin de participer, voire d'impulser l'action du développement local et même national.

1. 4. Cadre théorique et conceptuel

Les principaux concepts mobilisés dans ces travaux vont s'articuler principalement sur les relations entre : les productions végétales et l'alimentation d'une part et les dynamiques urbaines et péri-urbaines d'autre part.

Il est impératif pour nous de garantir la compréhension des principaux termes et concepts qui forment l'ossature de notre cadre théorique : les concepts généraux, la dynamique urbaine et péri-urbaine et enfin les filières de production végétales et alimentation.

Compte tenu du caractère multifonctionnel des espaces urbains, énoncer une définition des liens entre les dynamiques urbaines et péri-urbaines d'une part et les filières de production végétales et l'alimentation d'autre part dans leur globalité débordera largement le sujet. Aussi, l'analyse va se limiter exclusivement au domaine préalablement circonscrit, c'est-à-dire celui de l'agriculture urbaine et périurbaine, sur la base des approches scientifiques successives.

1. 4. 1- L'agriculture urbaine et périurbaine

Dans les pays en voie de développement comme dans les pays industrialisés, l'intégration de l'agriculture dans l'aménagement des territoires urbains suscite un intérêt croissant auprès des chercheurs et des aménageurs (Van Veenhuizen, 2006 ; Bonnefoy, 2011 ; Soulard et al. 2011, P. Nahmias et al 2012) ou encore (C. Aubry dans de nombreuses publications. Notons que la séparation des deux termes s'avère délicate, comme nous le verrons plus loin, car certains auteurs incluent les deux termes dans leur définition. Sans remonter aux prémices de l'urbanisme nous aborderons la question par quelques exemples de manière chronologique, autant que faire se peut.

Nous soutenons l'affirmation initier par F. Choay, (1965) que P. Nahmias et Y. Le Caro, (2012, 4 et 6) traduisent comme suit : « La théorie urbanistique montre bien que la prise en compte de l'agriculture par la ville n'est pas un événement récent. Au contraire, depuis le début de l'urbanisme la question s'est posée formellement » et ils ajoutent : « qu'au-delà de sa seule localisation, et en plus de sa dimension spatiale (agriculture au domicile des citadins, interstitielle dans le tissu urbain, de frange urbaine et périurbaine), c'est la fonctionnalité de l'agriculture envers la ville qui pourrait définir son caractère urbain ».

A. Fleury et P. Donadieu (1997) définissent le concept comme l'interaction entre les 2 zones spatiales en mettant en relief les aspects végétaux. Avec de nombreuses illustrations, ils démontrent que l'agriculture urbaine est un terme dont le sens varie en fonction des différents secteurs d'utilisation du terme. Les deux auteurs emploient aussi le terme pour les exploitations périurbaines qui alimentent les nouveaux besoins urbains.

Dans le langage des agronomes tropicaux, une nuance est introduite. Ces derniers disent qu'il s'agit de l'agriculture vivrière interstitielle qui utilise à des fins essentiellement d'autoconsommation (sauf quelques surplus vendus localement) les terrains délaissés à l'intérieur des villes, quelle que soit leur taille.

Dans le même sens de production familiale, mais avec une signification psychosociale très différente, ce terme commence à être utilisé dans les pays développés pour désigner les jardins familiaux, et les autres formes de culture actuellement en développement dans les métropoles des pays du Nord.

Ce terme est également employé pour désigner les systèmes de culture des espaces verts urbains (L.M. Rivière, INRA Agronomie) ;

- L'agriculture périurbaine, au strict sens étymologique, est celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature des systèmes de production. Avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble

qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville.

Dans le Rapport de la FAO (1999, 4) intitulé : Comité de l'agriculture 15ème session - agriculture urbaine et périurbaine. La FAO énonce une nouvelle définition de l'agriculture urbaine et périurbaine selon laquelle : « L'agriculture urbaine, telle que nous l'envisageons ici, se réfère à de petites superficies (par exemple, terrains vacants, jardins, vergers, balcons, récipients divers) utilisées en ville pour cultiver quelques plantes et élever de petits animaux et des vaches laitières pour une consommation personnelle ou des ventes de proximité. Par agriculture périurbaine, nous entendons des unités agricoles proches de la ville qui gèrent des exploitations intensives commerciales ou semi-commerciales en pratiquant l'horticulture (légumes et autres cultures), l'élevage de volailles et d'autres animaux, pour la production de lait et d'œufs »,

P. Moustier et A. Mbaye (1999, 8) produisent une nouvelle vision sur l'agriculture urbaine et périurbaine, qu'ils définissent : « … comme l'agriculture localisée dans la ville et à sa périphérie, dont les produits sont destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et urbain non agricole des ressources; l'alternative ouvre sur des concurrences, mais également sur des complémentarités entre ces usages : foncier bâti et foncier agricole; eau destinée aux besoins des villes et eau d'irrigation; travail non agricole et travail agricole; déchets ménagers et industriels et intrants agricoles; coexistence en ville d'une multiplicité de savoir-faire due à des migrations, cohabitations d'activités agricoles et urbaines génératrices d'externalités négatives (vols, nuisances) et positives (espaces verts) ».

Dans cette succession de définitions, il faut citer celles de L. J. A. Mougeot publié dans son ouvrage : "L'agriculture urbaine et le développement durable'' en 2005, et aussi Van Veenhuizen en 2006 ou encore Soulard et al. (2011).

Toutes les définitions déjà produites traduisent la complexité des attributs qui s'attachent aux activités agricoles situées dans et autour des villes. Car au-delà de son emprise spatiale et de sa fonction alimentaire, l'agriculture urbaine et périurbaine joue plusieurs rôles autres : « Les fonctions de l'agriculture urbaine sont depuis toujours diverses : fonction alimentaire notamment en produits frais (Aubry *et al.*, 2010 ; Ba et Moustier, 2010), mais aussi fonctions économiques et sociales croissantes, comme en témoignent les données récentes sur l'emploi généré par l'agriculture urbaine ou sa contribution à la réduction des inégalités alimentaires (Dubbeling *et al.*, 2010), voire fonctions environnementales de protection contre certains risques ou de recyclage des déchets (N'Diénor et Aubry, 2004 ; Mougeot, 2005), de production de paysage ou de poumon vert (Fleury, 2005 ; Ba et Moustier, 2010).

Dans certains contextes « la fonction productive devient seconde, moyen plus que fin, la fin étant de garantir, temporairement ou non, la limite urbaine » (Martin, 2010, 184). Si la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine est ainsi une caractéristique largement reconnue par les chercheurs de par le monde (Fleury, 2005 ; Zasada, 2011), sa reconnaissance institutionnelle est plus problématique (Laurent, 2002) ». A. Ba et C. Aubry (2011, 3).

L'organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), pour sa part propose une définition faisant la distinction entre agriculture urbaine et agriculture périurbaine.

En définitive (P. Nahmias et Y. Le Caro, 2012, 1) ont déjà traité la question de façon exhaustive. Car ils avaient affirmé que : « Le concept d'agriculture urbaine rapproche deux ordres de réalité a priori disjoints : la production alimentaire et la ville.

Pour en construire une définition, il est possible de proposer une revue des liens qui unissent ces dernières sur le plan de leur développement spatial et sur le plan des relations entre acteurs. L'examen de la nature des liens retenus par les chercheurs et les institutions dans les définitions existantes complète ce panorama préalable ».

Sur la base de ces trois définitions, il semble qu'au-delà de sa seule localisation, et en plus de sa dimension spatiale (agriculture au domicile des citadins, interstitielle dans le tissu urbain, de frange urbaine et péri-urbaine), c'est la fonctionnalité de l'agriculture envers la ville qui pourrait définir son caractère urbain.

Que ce soit dans les pays en voie de développement ou dans les pays industrialisés, nonobstant l'alignement des points positifs sur l'agriculture urbaine et périurbaine, la prise en compte de cette filière par les pouvoirs publics est toujours aléatoire (Laurent, 2002).

Il est impératif de citer E. Duchemin (2012, 1), qui considère toutes les définitions précédentes et ajoute une nouvelle perception qu'il qualifie d'un : « urbanisme alimentairement résiliant[2] ».

Devant une telle diversité de définitions et de fonctions de la production des cultures en ville et/ou à sa périphérie, il faut se rendre à l'évidence qu'il est difficile de trouver une définition qui fera l'unanimité. Aussi comme Giulia Giacchè (2014, 1) qui déclare que : « Les définitions de l'agriculture urbaine et/ou périurbaine sont diverses, selon les champs disciplinaires, les contextes géographiques et les cadres de référence, qu'ils soient institutionnels ou scientifiques. L'état de l'art sur la question ne permet pas de dégager de définition partagée ni stabilisée », il faut reconnaitre la pluralité du concept.

[2] Éric Duchemin, « Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ? », *Urban Agriculture / Agriculture urbaine* [Online], Open édition Online depuis 14/12/2012 https ://agriurbain.hypotheses.org/2705

1. 4. 2-Les dynamiques urbaines et périurbaines

Cerner le concept de dynamique urbaine et périurbaine demande de définir à priori les termes qui composent l'expression : la ville, le périurbain et la dynamique, c'est-à-dire l'espace intra urbain, le périmètre situé à sa périphérie et le processus de changement dans la cité, c'est-à-dire l'état non statique, l'évolution de l'espace en fonction de tous les paramètres qui l'habitent.

1. 4. 2. 1- La ville ou l'espace urbain

Le regroupement des hommes sous la forme urbaine dans les grandes civilisations de tous les continents, remonte à la nuit des temps. De tout temps, la définition de la ville c'est-à-dire de l'explication de l'espace urbain a été fluctuante, elle a toujours varié en fonction de différentes approches scientifiques. Les critères des géographes se basent sur l'analyse spatiale (Tricaud, 1996), tandis que les sociologues par essence observent la morphologie urbaine, les économistes quant à eux portent leur intérêt sur la nature prédominante des activités (non agricoles) et les démographes travaillent sur le poids de la population tant numériquement, que sur sa densité et sur l'analyse statistique.

En France « La ville est une unité urbaine constituée d'une ou plusieurs communes, comptant plus de 2000 habitants et présentant une continuité dans l'habitat[3] », selon la définition de l'INSEE (Institut national des statistiques et études économiques). Mais ce critère n'est pas normatif et il varie selon les pays.

L'agglomération urbaine s'identifie essentiellement par le poids de sa population, le type de ses activités et sa configuration intrinsèque marquée par l'empreinte humaine.

Selon Paule Moustier et al, (2004, 26) : « Les définitions analytiques considèrent que les critères démographiques sont insuffisants pour saisir la spécificité du monde urbain par rapport au monde rural ». Elle cite C. Coquery-Vidrovitch (1988) qui propose la définition suivante de la ville : « la ville est un centre de densification humaine et de diffusion culturelle. Son existence repose sur des conditions économiques et politiques particulières d'organisation de la production et des échanges : un surplus agricole nourrissant des spécialistes non agricoles, une classe de dirigeants, une classe de marchands ».

Elle poursuit en disant qu' :« Il existe d'autres critères de définition : la permanence d'activités de service liées à l'exercice du pouvoir politique » (De Maximy, 1988) ; le niveau d'équipement social (écoles, hôpitaux, casernes, etc.) ; le degré de monétarisation des échanges — pour l'historien Fernand Braudel (1980), la ville est le lieu de l'élaboration monétaire —, les dépenses par tête sont deux fois plus élevées en ville qu'en milieu rural, le degré de disparité des revenus, dû à des sources de revenus plus diversifiées qu'en milieu rural (Cour, 1990).

[3] https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1441

Comme l'indique (Tricaud, 1996), les définitions géographiques considèrent la ville physique, c'est-à-dire l'agglomération, telle qu'elle peut être repérée à partir de l'observation visuelle, de la photographie aérienne ou de l'image satellitaire. Tricaud définit l'espace urbain, au sens strict, comme l'ensemble des parcelles bâties ou revêtues, c'est-à-dire les parcelles portant des bâtiments ou majoritairement couvertes d'un revêtement empêchant la végétation (dallage, ciment) ou de sol majoritairement tassé pour assurer la circulation (cour, marché). Ces parcelles sont ainsi définies par leur absence de végétation et leur imperméabilité.

On définit la ville, ou l'agglomération, au sens le plus étroit, comme un espace urbain de surface ou de population supérieure à un seuil donné. L'Onu (Organisation des nations unies), la base de données GEOPOLIS et celle de l'INSEE recommandent de considérer comme agglomérées des constructions éloignées de moins de 200 m, en Europe, ou de moins de 500 m, en Amérique latine. L'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France) distingue trois catégories d'usage du sol : rural, urbain construit (bâti ou revêtu), urbain ouvert (parcs et jardins, terrains de sport, cimetières).

1. 4. 2. 2 - L'espace périurbain

Les espaces dits périurbains connaissent aussi une pluralité de définitions. En effet, comme la notion de ville le concept de péri urbanité s'avère d'une grande complexité, les espaces périurbains sont identifiés comme les territoires situés à la périphérie de la cité, ce sont les franges urbaines ou les banlieues : spatialement ces espaces occupent les territoires situés aux confins des villes.

Jean-Yves Authier et Laurent Coudroy de Lille (2015, 57) édictent un autre modèle comme suit : « Les espaces périurbains donnent ainsi à voir une organisation spatiale fondée sur des réseaux nourris d'échanges et sur des déplacements incessants des personnes et des produits. Mais cette organisation est instable par nature, tant est incertaine, mouvante et évolutive la frontière entre ville et campagne. Entre le centre et la périphérie, les rapports sont complexes : ce sont des rapports de complémentarité autant que d'exclusion. C'est pourquoi ces espaces de rencontre, de cohabitation et de confrontation entre communautés paysannes et ouvriers d'usine, entre entrepreneurs et villégiateurs, entre artisans et maraîchers ont longtemps échappé à l'analyse, du fait de la mobilité des individus et du flou des contours d'une nébuleuse agitée par le mouvement perpétuel des individus et par le moteur de la croissance urbaine ».

J. Cavailhès, et al, (2003, 2), nous propose une autre définition selon l'assertion ci-après : « Alors que la ville est traditionnellement définie par la contiguïté de l'habitat, *on appelle ici périurbaine une ceinture située en dehors de la ville et prenant la forme d'un espace mixte où se trouvent à la fois des ménages occupant des emplois urbains et des agriculteurs*. Le périurbain est donc un espace rural au sens où l'essentiel des sols est

attribué à des activités productives agricoles ; mais c'est aussi un espace urbain au sens où la majorité de la population active qui y habite travaille dans une ville, en effectuant des migrations alternantes ».

Ces territoires sont soit des entités administratives indépendantes en se référant à la définition de l'INSEE, dans d'autres cas selon les pays elles sont incluses dans la ville.

Par exemple à Brazzaville une nouvelle série de textes législatifs qui abrogent toutes les dispositions antérieures contraires ont été promulguées en 2011 pour confirmer le changement administratif de Brazzaville. Ils ont entériné l'évolution spatiale et démographique de ces dernières années, par l'incorporation des territoires péri-urbains Nord et Sud dans Brazzaville intra-muros.

Hormis ce critère, les recompositions urbaines se caractérisent aussi par l'accession à la propriété à un coût moindre, des flux migratoires plus ou moins intenses entre les 2 entités spatiales. Cette mobilité est un signe exhaustif de l'interdépendance des 2 espaces quel que soit le contexte géographique.

A ce propos citons cette description de (Jean-Marie Halleux 2013, 43) : « En apparence, bien peu de choses réunissent l'étalement en tâche d'huile des banlieues pavillonnaires américaines, l'expansion des bourgs et des petites villes périphériques en Europe, l'urbanisation d'espaces ruraux très denses en Asie ou le développement de l'habitat précaire autour des villes africaines. Pourtant, au-delà des divergences, l'urbanisation et la périurbanisation sont déterminées par des causes génériques qui valent à l'échelle de la planète. Ce sont ces causes génériques que ce chapitre cherche à mettre en lumière ».

Ainsi le phénomène de périurbanisation est une entité vivante et dynamique qui produit de l'habitat, des activités économiques, commerciales, industrielles et agricoles : « Il est vrai que les indicateurs de la centralité ou de la périphéricité sont multiples. Il est vrai aussi que ces indicateurs sont inégalement et pas toujours positivement corrélés dans l'espace.

Il est de plus en plus vrai également que les nouvelles régions urbaines sont polycentrées, multicentrées, avec des centres de 3 ème, quatrième et même cinquième génération, localisées dans et au-delà des cités de lisière et des corridors de croissance autour desquels s'étalent de grandes communautés résidentielles planifiées par la promotion privée. Il reste que la constitution de ces nouveaux tissus urbains n'est encore que l'expression du renforcement du rôle économique et social, à l'échelle du pays, des métropoles anciennes.

Le changement est-il invariable ? La centralité urbaine est un des éléments qui structurent fortement les rythmes de fréquentation et les choix de localisation, de délocalisation et de relocalisation des acteurs économiques, mais aussi le système de relation des habitants à leur territoire dans un autre registre que l'économique, celui du vécu et, d'une manière plus générale, celui du culturel. A l'intérieur d'un espace multimodal, les habitants vivent

une cité à la carte. Ce qui n'empêche pas les centres des agglomérations d'en demeurer le principal élément structurant par la densité de leurs liens et la dimension des effets de polarisation, par rapport à tous les centres secondaires, ou aux différentes zones fonctionnelles, … qui restent le fin mot de l'urbanité. La ville, "fabrique d'exclus" ? » (M. Cosinschi et J.B. Racine 1998, 43).

1. 4. 2. 3 – La dynamique

Telle que définie par le dictionnaire Larousse, ce terme désigne : « l'ensemble des forces qui entraînent ou provoquent un mouvement, une évolution à l'intérieur d'une structure en développement ».

> Le dictionnaire de l'Académie française précise que c'est un adjectif et un nom féminin du XVII^{e} siècle, emprunté au mot grec *dunamikos,* « fort, puissant » qui considère les choses dans leur mouvement et leur évolution. C'est le processus d'évolution interne résultant de forces en interaction. *La dynamique sociale* étudie les forces qui sont à l'origine des transformations des structures sociales.

Par analogie, le terme de dynamique employé dans le contexte des sciences humaines, disons plus précisément dans l'analyse urbaine correspond à une ou des transformations de l'espace et des activités humaines du milieu urbain.

Dans les dynamiques urbaines plusieurs facteurs déterminants entrent en jeu pour définir la typologie générale ou sectorielle des activités. Les dynamiques urbaines sont dépendantes de nombreux enjeux. Le facteur primordial le plus reconnu est la croissance démographique (FAO), dont l'intensité de l'activité économique constitue l'essentiel des critères. Les activités du secteur de l'agriculture urbaine font partie intégrante des dynamiques comme : la préservation des espaces, la production, la transformation et la commercialisation des végétaux, la création d'emplois, la sécurité foncière et le recyclage des ordures ménagères.

Devant cette complexité, nous pouvons dire que : « Analyser des dynamiques urbaines et périurbaines revient à saisir la ville en mouvement dans son contexte spatial, temporel, économique et culturel, c'est à dire étudier les transformations qui bouleversent la vie et le paysage urbain. Chaque ville est une réalité vivante et fonctionnelle dotée d'une multiplicité de modèles d'évolution propre. Ainsi, la compréhension des forces motrices qui animent les mécanismes qui la transforment diffèrent d'une ville à l'autre. L'espace urbain est composé de deux zones d'échanges fragmentaires ou interdépendantes avec des flux multiformes entre le ou les centres et les périphéries » (C. Chaline, 1980).

1. 4. 2. 4–L'interaction des liens entre dynamiques urbaines et périurbaine

La pression engendrée par la croissance urbaine elle-même tributaire d'une démographie galopante a favorisé l'apparition d'autres critères qui confortent l'homogénéisation, voire la fusion progressive du territoire de la ville et celui de sa zone péri-urbaine.

La limite entre les 2 espaces est de plus en plus indistincte. Les liens entre dynamiques urbaines et péri-urbaines sont établis conséquemment à la continuité paysagère et foncière entre eux, mais surtout à son caractère fluctuant dû à la difficulté communément admise de définir les 2 entités constituées par la cité et son espace péri-urbain et à l'évolution constante des 2 zones.

Devant cette évolution les pouvoirs publics sont souvent mis devant le fait accompli. Aussi, ils se doivent de régulariser le nouveau fait et de réajuster l'armature administrative pour assurer la cohésion territoriale. « Le périurbain est pourtant voué à devenir urbain, pour prendre en compte les transformations de l'espace. Administrativement, plusieurs façons de confirmer l'urbanisation se présentent alors. Soit en le faisant passer du statut de village à celui de commune urbaine, soit en englobant dans la métropole des « villes moyennes » (I. Milbert, 2004).

Comme la réorganisation législative de Brazzaville en 2011 déjà citée plus haut. Ces cas de figure peuvent être multipliés à l'infini. Une pléiade d'auteurs respectables traite la question tant sur les métropoles du Nord que sur celles du Sud. Le constat qui s'impose est que la puissance de l'extension urbaine procède inexorablement et de manière irréversible à l'absorption des espaces péri-urbains.

Le territoire péri-urbain qui longtemps était voué aux écosystèmes naturels, à l'agriculture et parfois à quelques activités touristiques et autres loisirs, sont transformées en terrain à bâtir. Les terres péri-urbaines changent de destination et deviennent des zones résidentielles ou économiques et l'enjeu de protection de la biodiversité souvent n'est pas pris en compte.

La lisibilité du phénomène est traduite par la transformation paysagère certainement irréversible. Les espaces agricoles disparaissent au profit des espaces bâtis, l'urbanisation progresse sous la forme conventionnelle ou informelle ; à cela s'ajoute l'évolution de l'implantation des fonctions propres à la ville.

Ce processus d'extension montre que sous la pression foncière la périphérie des villes est la réserve foncière pour l'étalement de l'urbanisation et la délocalisation des populations urbaines (P. Moustier et A. S. Fall, 2004).

Plus récemment, ce phénomène est évoqué pour Dakar, la ville connait : « … une forte urbanisation qui est en train de déstructurer ses relations avec sa campagne et qui menace les pratiques agricoles et les fonctions écologiques des espaces destinés à l'agriculture.

Plusieurs contraintes entravent le développement de l'agriculture et pourraient même remettre en cause sa présence sur le territoire à moyen terme. Le taux de croissance démographique de 4% par an que connaît la région depuis plusieurs décennies, associée à une urbanisation incontrôlée conduit à une forte extension du tissu urbain bâti (Awa Ba et P. Moustier, 2010). La forte pression urbaine engendre une demande importante en logements. Ainsi le foncier agricole se retrouve de plus en plus sous la pression de l'immobilier. A cela s'ajoute la problématique de l'insécurité foncière (FAO et CRDI, 2007) des exploitations agricoles… » (C. T. Wade, 2015, 1).

Cette transformation engendre une spéculation foncière importante. « Alors qu'en milieu rural le mode prédominant d'accès au foncier demeure un droit d'usage gratuit, inhérent à l'appartenance à une communauté détentrice d'un terroir, les modes marchands d'accès au foncier se développent en milieu urbain et périurbain, bien qu'ils ne se substituent jamais totalement aux modes traditionnels de type lignager.

En milieu urbain et périurbain, la terre devient un enjeu monétaire, en premier lieu parce qu'elle peut porter des bâtiments ou des équipements lucratifs. En milieu urbain, l'achat d'une parcelle pour la construction de logements qui seront loués est généralement plus rentable que l'exploitation du même terrain à des fins agricoles.

Le coût du terrain est ainsi dissocié de la rentabilité de l'activité agricole … A Brazzaville, en 1986, une parcelle de 400 m² valait 200 000 à 300 000 de francs CFA dans le quartier de Madibou, en 1988, la même parcelle valait entre 400 000 et 500 000 de francs CFA » (P. Moustier, 1995, 30). Aujourd'hui le cours du foncier brazzavillois a tellement explosé que pour un terrain de 400 m² à Madibou le coût de la transaction financière est de l'ordre d'environ 5. 000. 000 de francs CFA soit 7500 euros.

En conséquence, on assiste à la prolifération des situations conflictuelles entre les membres des familles, entre anciens et nouveaux propriétaires et parfois entre les chefs coutumiers ou les ressortissants et les pouvoirs publics. Des officines des chefs de quartiers au TGI des centres urbains les plaintes et les procès sont légion (A. Iloki, 2010). Ces litiges créent une conjoncture d'insécurité foncière avérée.

Dans certains pays du Sud le problème de la propriété foncière qui se pose actuellement relève d'une dynamique interne entre le mode de vie urbain représentatif de la modernité et le monde péri-urbain héritier de la tradition rurale. La ville transfère les valeurs qu'elle porte, ces dernières sont constituées pour l'essentiel par des valeurs héritées de la ville coloniale.

Théoriquement les pouvoirs publics participent à la production de la ville, à la gestion de son fonctionnement, par la fourniture des infrastructures, le contrôle de la production des espaces verts, la gestion des déchets etc…

L'architecture des maisons est copiée sur le modèle européen, c'est-à-dire un bâti en matériaux durables, des pièces spécialisées, une organisation spatiale quadrillée.

Sur le plan socio-culturel, des valeurs différentes émergent. La notion de famille nucléaire remplace celle de la famille traditionnelle issue du lignage.

Les nouveaux territoires urbains absorbent ces nouvelles valeurs de façon superficielle. Car la dualité conflictuelle du cadre juridique persiste entre le droit constitutionnel et le droit coutumier basé sur la résilience de la dimension sacrée de la terre dans la gestion du foncier (G. Balandier 1956 et R. Ziavoula, 2018). Ces facteurs maintiennent la précarité de l'accession à la propriété foncière.

Parmi les enjeux qui sont induits par la multifonctionnalité des attributs de l'agriculture (Donnadieu et Fleury, 2003), on compte entre autres le facteur de mobilité permanente entre les 2 espaces qui conforte le lien de l'interdépendance de la cité et sa périphérie. « L'amélioration de la qualité des infrastructures et des systèmes de production peut permettre aux zones … périurbaines d'accroitre leur productivité et d'accéder au marché urbain » (C. T. Wade 2015, 1).

Le transport est l'un des principaux enjeux de l'interaction entre la ville et ses banlieues. Son impact sur le développement des relations entre les 2 entités est tributaire de l'évolution spatiale. L'étalement de l'espace urbain s'accompagne parfois de l'amélioration et de l'augmentation des voies de communication. Indubitablement on assiste à l'allongement de la durée des voyages, à la hausse du coût des transports et à l'augmentation des émissions des gaz polluants.

La fonction productive des activités agricoles reste prépondérante. Elle assure l'essentiel du lien économique par la proximité du marché et ses opportunités commerciales, mais aussi un accès plus facile aux services de crédit, aux intrants et à la vulgarisation. Elle établit la relation de dépendance qui positionne les banlieues en espaces de productions et les zones urbaines en espaces de consommation. A cela se greffent les fonctions non agricoles. Ainsi les interactions englobent les hommes, la production et les prestations diverses (Bryant et al., 1982).

La production agricole péri-urbaine constitue un enjeu de développement durable. « … cette notion de développement durable intègre les aspects écologiques, économiques et aussi les dimensions sociales », (Brunel S., 2004). Aujourd'hui la production agricole péri-urbaine tend vers ces objectifs. Elle assure le volet économique en assurant l'enjeu de sécurité alimentaire de façon très importante pour les populations urbaines : « La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour

leur permettre de mener une vie active et saine ». (http://www.fao.org/, Sommet mondial de l'alimentation, 1996, 1). Cette définition amplement acceptée est centrée sur les aspects suivants de la sécurité alimentaire : la disponibilité alimentaire, l'accès à la nourriture, l'utilisation et la stabilité, (FAO 2006).

Ce rôle est amplement justifié par son apport en productions maraichères complémentaires à la production agricole propre à la ville (Moustier 2004). Cette production est la valorisation de la commercialisation en circuit court par excellence (C. Aubry, 2009, 2011, 2012, P. Nahmias, 2012). Cette fonction ne peut pas être assurée par la production rurale en qualité de fraicheur, compte tenu de la qualité des réseaux routiers et des performances logistiques dans les pays du Sud. En outre, l'activité est directement et indirectement pourvoyeuse d'emploi. La question développement économique respectueux de l'environnement reste posée tant que l'analyse n'est pas vérifiée sur le terrain.

Sur le plan écologique la réponse à la question environnementale qui est de protéger la biodiversité, instaurer un développement économique non polluant et de lutter contre le réchauffement climatique, est lisible bien que timidement, à travers la production agricole non industrielle. Parce qu'elle occupe l'espace et favorise ainsi la conservation des écosystèmes locaux et la production de paysages verts.

Sur le plan social des efforts importants restent à faire, afin de faire naître l'équité sociale prônée par les politiques de développement durable. Malgré les efforts des pouvoirs publics au Nord comme au Sud, la communauté internationale est confrontée au caractère ardu de la tâche.

Comme l'a préconisé (M. Prieur, 2003), par la proposition de la mise en place d'une législation internationale globale, qui vise la sauvegarde du capital écologique de tout l'environnement terrestre pour les générations futures.

Le développement durable s'impose progressivement[4] au niveau mondial. Cet enjeu est émergent pour les pays en développement, notamment en Afrique. Il semble pertinent de s'interroger sur la place de ce concept dans la filière de l'agriculture urbaine et de la production végétale ainsi que les implications spatiales économiques sociales et écologiques qu'elle engendre à Brazzaville. Car les potentialités économiques des filières qui font l'objet de notre sujet et l'évolution paysagère sont des enjeux urbains et environnementaux contemporains à Brazzaville aussi.

1. 5. 3- Les filières de productions végétales et l'alimentation

Les filières végétales concernées dans notre recherche se déclinent en 3 volets comme exprimé plus haut. C'est-à-dire la principale production vivrière en l'occurrence le manioc, les productions maraichères, l'horticulture ornementale et un produit forestier non ligneux (PFNL) le Gnetum.

Pour éviter un caractère limitatif et apporter plus de clarté, il semble plus judicieux d'introduire et d'expliquer le terme de filière pour désigner les productions végétales, afin de mieux correspondre à la thématique.

La définition des termes du binôme « filière de production végétale » est à décliner en 2 parties : le mot filière d'abord et ensuite le terme production végétale.

1. 5. 3. 1- Les filières

Le terme filière trouve sa genèse dans le monde industriel. Il désigne un concept qui sert à décrire les différentes divisions complémentaires d'une activité (J. Toledano, 1978). Un complément est apporté par (A. Bencharif et J.L. Rastoin, 2007), ainsi que par (J.-L. Rastoin et G. Ghersi, 2010, 121) en disant que : « Le concept de filière a été imaginé par les économistes industriels pour faire référence à un ensemble d'activités liées dans un processus de production-transformation-distribution d'un bien ou d'un service ». (Mason, 1939) avait dit que : « Les travaux fondateurs remontent à l'entre-deux guerres mondiales ».

Dans la deuxième moitié des années soixante-dix, le concept de filière agricole est vraiment apparu. (Fraval, 2000) dira qu'une « filière agricole est centrée sur un produit agricole de base et sur tout ou partie de ses transformations successives.

L'actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire est attachée à (L. Temple, (2009) et (L. Temple et al, (2011), explique que : « étymologiquement en 1930, la filière est présentée comme un instrument destiné à étirer des fils », mais le terme renvoi aussi dès 1243, à un processus *de* coordination entre commerçants en définissant les ordres de livraison avant échéance transmissible par voie d'endos dans les relations commerciales ».

P. Moustier, (2012, 1) se penche aussi sur cette problématique en disant que : « le terme englobe les ''systèmes de commercialisation'' s'appliquent aux étapes situées entre producteurs et consommateurs ». Dans ce cas, elle (la filière) correspond à une succession d'actions menées par différents acteurs pour produire, transformer, vendre et consommer un produit agricole. Ainsi, on peut distinguer 2 secteurs : un secteur ''amont'' réunissant toutes les activités de production et un secteur ''aval'' réunissant celles liées à la transformation puis à la distribution d'un produit agricole.

Quelques années plutôt on a pu lire que : « les systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires (Sada) sont l'objet du Programme approvisionnement et distribution alimentaires des villes lancées en 1995 par la Fao, dont l'activité principale est la diffusion de documentation sur Internet. Ces systèmes correspondent à la définition classique de filière, appliquée au domaine de l'approvisionnement des villes. La filière est définie comme l'ensemble des agents économiques qui contribuent directement à la production puis à la transformation et à l'acheminement jusqu'au marché d'un produit. La filière correspond à la succession des opérations qui partant d'un produit aboutit, après plusieurs stades de transfert dans le temps, l'espace et la forme, à un produit fini pour le consommateur (Duruflé et al, 1988) », (O. B. Smith, P. Moustier, 2004, 35).

En définitive, 3 variantes se dégagent :
- La signification originelle qui a un caractère technique utilisé dans le milieu industriel.

-Le second sens utilisé concerne le domaine économique et financier focalisé lui plutôt sur la complémentarité dans un système productif.

- Enfin dans un 3 ème temps, l'emploi du terme a émigré dans le domaine des sciences humaines comme l'agriculture où son sens a évolué de façon notable.

(Fraval, 2000, 18) dira aussi qu'une « filière agricole est centrée sur un produit agricole de base et sur tout ou partie de ses transformations successives. En analyse économique, une filière peut être considérée comme un mode de découpage du système productif, privilégiant certaines relations d'interdépendance. Elle permet de repérer des relations de linéarité, de complémentarité et de cheminement entre les différents stades de productions ».

Ainsi dans le contexte présent le terme filière désigne la complémentarité des maillons d'une chaine autour d'un produit au cours des différentes étapes sous les différentes formes : depuis la production jusqu'aux consommateurs. Cela concerne les différents secteurs impliqués au point de vue financier, économique, productif et social.

1. 5. 3. 2. – Les productions végétales

L'intérêt de l'homme pour les végétaux s'est manifesté depuis l'antiquité depuis Aristote et Pline jusqu'à nos jours. A. Van Holt en donne la définition suivante : « …Organisme vivant qui végète, présentant un thalle ou un ensemble de racines, tiges, feuilles, fleurs (avec port arborescent, buissonnant, herbacé ou rampant), formé de cellules à paroi cellulosique, capable d'élaborer ses matières organiques (notamment par photosynthèse chez les espèces vertes) à partir des éléments minéraux et gazeux de l'environnement ou vivant en symbiose, en parasitisme avec d'autres espèces, caractérisé par une mobilité et une sensibilité relativement faibles, se reproduisant par voie sexuée ou végétative ».

Analyser et comprendre la biodiversité de façon détaillée relève du domaine de l'agronomie et de celui de l'écologie. Ces disciplines donnent aux sciences sociales les bases nécessaires en matière d'identification et de classification des espèces végétales.

Au sens étymologique du terme la production végétale est issue de l'exploitation des ressources naturelles et de l'activité agricole. Mais toutes les définitions scientifiques des économistes, des sociologues des écologues et des géographes… ne prennent pas en considération les espèces endémiques bien que comestibles ou exploitées pour leur utilité dans la vie sociale. Par contre elles se penchent exclusivement vers l'explication de la production issue de l'agriculture.

Pour désigner ces productions végétales d'autres expressions sont très couramment employées dans le milieu scientifique. Citons entre autres spécialistes : J.L. Chaléard et A. Du Bresson, 1999), qui utilisent les termes de **systèmes de production**, ils disent : « par les systèmes de production il faut entendre la combinaison de cultures et de moyens de production mis en œuvre au niveau de l'exploitation agricole » et de **vivrier marchand** pour désigner la production issue des cultures vivrières et commerciales appelé aussi **culture de rente**. (P. Moustier, 1988, 1989, 1996…), privilégie l'expression de **filières maraichères** et de **cultures vivrières**. (N. Bricas, R. Fages, 2017), utilise le terme de **production agricole**.

Dans tous les cas, ces expressions désignent sans distinction de classification les mêmes denrées alimentaires : le riz, le maïs, l'igname, le manioc, le taro, la banane plantain, les légumes etc…

La définition de la FAO va dans le même sens, elle opère une classification en 2 catégories qui la subdivisent en productions primaires et productions secondaires et ne prend pas suffisamment en compte les productions végétales non agricoles issues des espaces naturels.

La définition est comme suit : « Les produits végétaux primaires proviennent directement du champ de culture temporaires ou de cultures permanentes, sans avoir subi d'autres transformations que le nettoyage. Ils conservent toutes les qualités biologiques qu'ils possédaient sur la plante d'origine… Les produits végétaux primaires proviennent de cultures temporaires ou de cultures permanentes.

Pour fabriquer leur matière ces végétaux n'ont pas besoin de matière organique... Ils se contentent de minéraux présents dans leur milieu et de lumière… La chlorophylle permet l'utilisation de l'énergie solaire pour transformer la matière minérale en matière organique.

La seconde catégorie qui nous intéresse moins comprend : les animaux, les champignons, et de nombreux autres êtres vivants ne peuvent pas survivre sans prélever de la matière organique dans leur milieu. Ils se nourrissent de minéraux, mais aussi de matière produite

par d'autres êtres vivants. Ils produisent leur matière organique à partir de matière organique déjà existante » FAO 2004.

Selon la classification de la FAO : la catégorie des produits végétaux primaires est subdivisée entre les produits primaires de culture temporaire et les produits primaires de culture permanente.

Dans la première catégorie qui est celle des productions primaires de culture temporaire on compte 9 catégories d'espèces végétales de plantes :

- Les céréales : sont des plantes annuelles, appartenant presque toutes à la famille des graminées. Le terme correspond aux plantes moissonnées à maturité pour leur grain sec : le maïs, le riz, le blé…

-Les légumes ou cultures horticoles sont des plantes cultivées dans les champs et les jardins en plein air ou sous serre. Certaines graminées et certaines légumineuses que l'on classe parmi les céréales et parmi les légumineuses respectivement quand elles sont cultivées pour leurs graines sèches, sont rangées dans le groupe des légumes quand on les récolte en vert pour leurs graines vertes et/ou pour leurs cosses vertes, comme le maïs vert, les pois frais, les haricots verts, etc... En outre, seuls les légumes destinés essentiellement à la consommation humaine appartiennent à ce groupe.

Les légumes sont classés selon leurs caractéristiques botaniques : légumes feuillus ou à tige (ex. : choux), légumes cultivés pour le fruit (ex. : melons), légumes à fleurs (ex. : choux fleurs), racines, bulbes et tubercules (ex. : oignons), légumineuses (ex. : pois frais), autres légumes (ex. : maïs vert et champignons).

- Les légumes secs : ils sont produits par les légumineuses annuelles qui fournissent des grains et des semences utilisés dans l'alimentation humaine et animale et dans les semis.

- Les racines et les tubercules : il s'agit de plantes généralement annuelles fournissant des racines, tubercules, rhizomes, bulbes et tiges utilisées surtout pour l'alimentation humaine telles quelles, ou après transformation et aussi pour l'alimentation animale ainsi que pour la fabrication d'amidon et d'alcool dans certains pays.

- Les plantes saccharifères : ces plantes sont cultivées principalement pour l'obtention de sucre, mais aussi pour la production d'alcool - alimentaire ou non – et d'éthanol. Il s'agit notamment de la betterave sucrière et de la canne à sucre.

- Les plantes oléifères ou oléagineuses : exclusivement ce sont des cultures temporaires. Leur cycle est annuel, les graines parfois comestibles sont utilisées surtout pour la fabrication d'huiles alimentaires ou industrielles. Dans cette catégorie on trouve : l'arachide, coton, le soja, le sésame, la moutarde, le colza, le lin et le chanvre...

- Les plantes à fibres : se sont également des cultures annuelles et elles entrent dans la catégorie temporaire exclusivement. Elles sont pour la plupart, utilisées dans l'industrie textile pour la production de fils et de cordes employés dans la fabrication de toutes sortes de tissus et d'objets manufacturés. Les principales plantes à fibres sont le coton, le jute et le lin.

- Le tabac : cette catégorie englobe tous les types de plantes du genre ‘’Nicotiana’’ cultivées pour leurs feuilles, qui sont destinées principalement à être fumées et, dans une moindre mesure, chiquées ou prisées. Le ‘’Nicotiana tabacum’’ en est, de loin, l'espèce la plus importante.

- Les plantes fourragères : Ces dernières sont cultivées exprès ou essentiellement pour l'alimentation animale. Par extension, les prairies naturelles et les pâturages sont inclus dans cette catégorie, qu'ils soient cultivés ou non. Les plantes fourragères peuvent être classées sous la forme de cultures temporaires ou permanentes. Les cultures fourragères temporaires sont pratiquées et récoltées comme n'importe quelle autre culture. Ces cultures comprennent trois groupes principaux : les graminées, y compris les céréales récoltées vertes ; les légumineuses, y compris celles récoltées vertes ; et les racines qui sont cultivées pour l'affouragement. Ces trois types de plantes fourragères sont données aux animaux soit comme fourrage vert, soit comme foin lorsque les plantes sont récoltées sèches ou qu'elles sont séchées après la récolte, soit sous forme de produits d'ensilage.

La seconde catégorie est celle des productions primaires de culture permanentes. Elle comprend :

- Les fruits et les baies : généralement caractérisés par leur goût sucré et leur teneur élevée en acide organique et en pectine. Exception faite du fraisier, il s'agit pour l'essentiel de fruits qui se développent sur des arbres, des arbustes ou des buissons et aussi sur des plantes grimpantes et des palmiers. La FAO classe les bananes, les plantains, les raisins, les dattes et les caroubes parmi les fruits, mais pas les noix, les olives, les noix de coco, les melons et les pastèques.

- Les fruits à coque : sont des fruits secs ou des amandes qui poussent sur des arbres, des arbustes ou des buissons. Ils ont pour caractéristique d'être entourés de coquilles ligneuses ou d'enveloppes dures généralement couvertes, à leur tour, d'une enveloppe extérieure épaisse, charnue/fibreuse, qui est enlevée au moment de la récolte. Les noix d'acajou, les châtaignes, noix et noisettes etc… appartiennent à ce groupe.

Un autre groupe est attribué par la FAO aux fruits à coque utilisés principalement pour aromatiser les boissons, de même que les fruits à coque stimulants et à mâcher et les fruits à coque utilisés essentiellement pour l'extraction d'huile ou de beurre, ainsi que les

noix d'arec ou de bétel, les noix de kola, les noix d'illipe, les noix de karité, les noix de coco, les noix de tung, les noix de palme, etc…

Les données de production doivent se référer au poids des fruits à coque non décortiqués ou dans leur enveloppe dure, mais sans compter le poids de l'enveloppe extérieure.

- Les plantes oléifères permanentes sont des plantes vivaces dont les graines (noix de palme, kapok), les fruits ou le mésocarpe (olives) et les fruits à coque (noix de coco) sont exploités surtout pour l'extraction d'huiles et de graisses alimentaires et industrielles. Quant aux olives, elles devront être classées en olives à huile ou en olives de table, selon l'usage principal qui leur est réservé.

- Les plantes à épices, condiments et plantes aromatiques : leur caractéristique est de renfermer en l'une ou l'autre de leurs parties (rhizome, écorce, fruit, baie, graine, etc…) des substances aromatiques ou piquantes. Elles sont donc principalement utilisées comme condiments. La plupart des épices sont des plantes vivaces. Les épices sont riches en huiles essentielles qui sont utilisées dans l'industrie alimentaire et qui servent aussi à la fabrication de préparations cosmétiques et médicinales.

Les épices n'ont qu'une valeur nutritionnelle insignifiante, mais elles ont une grande valeur commerciale. Une liste partielle des épices principales comprend : poivre, piment, vanille, cannelle, girofle, muscade, macis, cardamome, gingembre, anis, badiane et fenouil.

- Les autres cultures permanentes sont entre autres le caféier, le cacaoyer, le thé, l'hévéa, le sisal, etc…

La production végétale d'une contrée ou d'une population est un volet important dans la consommation humaine qui va au-delà de sa fonction alimentaire. Le contexte existentiel lié à l'histoire et aux influences contemporaines crée un conditionnement à travers les habitudes alimentaires. Cette production est tributaire du milieu physique, du capital humain, matériel (niveau de technologie), et financier.

Tous ces facteurs déterminent la production végétale tant ses aspects qualitatifs que quantitatifs. Ce fonctionnement conduit nécessairement vers les notions d'alimentation, de nutrition et vers la conceptualisation de la notion de sécurité alimentaire. Un tel raisonnement implique nécessairement d'aborder l'une des préoccupations contemporaines majeures celle de la durabilité des espèces consommées et de la préservation des écosystèmes des zones de production.

1. 5. 3. 3. - L'alimentation

Ce concept est également désigné communément par d'autres termes comme la nutrition ou la consommation alimentaire. Se nourrir est une fonction fondamentale qui est inhérente à toutes les espèces vivantes. C'est pourquoi l'alimentation est une exigence

essentielle de l'humanité. Dans le contexte présent, ce terme désigne l'action de consommer de la nourriture.

Son importance est essentielle dans la vie de l'homme, voire dans l'organisation et dans le fonctionnement des sociétés humaines, depuis l'homme préhistorique jusqu'à nos jours. « L'homme est toujours à la recherche de sa nourriture pour assurer sa survie » (Ghersi, 2005).

A l'époque contemporaine cette préoccupation marque son caractère indispensable par le maintien de la gestion de l'alimentation à tous les niveaux : individuel, familial, local, dans les structures économiques, dans les sphères politiques au niveau national - par l'existence d'un ou plusieurs ministères qui y sont dédiés - et international à travers l'existence des organismes onusiens spécialisés : le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Fond pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) et des ONG.

Ainsi l'ONU dans le souci de juguler la faim dans le monde et de combattre les maladies qui y sont liées s'est démarqué par la création de base de travail sous forme de concepts : la journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre, l'autosuffisance alimentaire (Lagos, 1980) et la sécurité alimentaire des régions, priorité constante depuis 1980 (FAO, 1996).

A partir du début du siècle dernier cette question a retenu l'attention des géographes. (Vidal de La Blache, 1911) traite la question de l'alimentation. (Manouk Borzakian et al, 2016,5), résume les propos de l'illustre précurseur comme suit : « Dans tous les cas, l'alimentation demeure réduite à une composante dont on attend qu'elle vienne s'intégrer dans un tout – naturel, culturel, économique – aux côtés d'autres composantes d'importance variable… ». Dans sa réflexion sur les genres de vie, Vidal de la Blache conçoit l'alimentation comme ''des biens physico-chimiques''.

Un peu plus tard, (Sauer, 1925, 51-54)) introduit une nouvelle vision qui intègre les fonctions culturelles de la nourriture. Il parle de : « traits culturels visibles et de la culture non matérielle ». Gade, (1976, 680-683) complète cette vision en y ajoutant : « …celle des tabous alimentaires et plus largement de la perception positive ou négative de certains produits consommables ». Tandis que : (M. Sorre, 1952, 185), en ajoutant des facteurs sociaux et culturels trace une voie intermédiaire. Il introduit : « la notion de régime alimentaire … l'ensemble des aliments ou préparations alimentaires grâce auxquels un groupe humain soutient son existence à travers l'année Il inclut des éléments autres que naturels à son raisonnement, en mobilisant les croyances que les hommes se font de l'efficacité d'un régime ainsi que les différences entre classes sociales ou entre ruraux et urbains.

Toutefois, dans la lignée de la tradition possibiliste, c'est bien le milieu naturel qui demeure le fondement de la réflexion, puisqu'il est rappelé que les régimes alimentaires

apparaissent d'abord comme des expressions du milieu géographique à un double titre : les possibilités du milieu déterminent la composition et la quantité des aliments dont dispose le groupe, et les propriétés du milieu climatique déterminent les exigences alimentaires des hommes ».

Plus près de nous, (Fumey, 2008, 5, 8) précurseur de la géographie culturelle de l'alimentation se positionne sur les enjeux alimentaires mondiaux. « La géopolitique de l'alimentation permet de comprendre les rapports de force qui façonnent notre planète alimentaire en analysant le rôle des différents protagonistes : les institutions, les politiques agricoles, les acteurs économiques, mais aussi les habitudes alimentaires qui ne sont jamais sans conséquences… ». Il affirme que : «se nourrir, c'est d'abord puiser dans des cultures qui alimentent des besoins sociaux, psychologiques (qui suis-je ?), géographiques (où suis-je ?), et symboliques (à qui est ce que je m'identifie ?) … Les régimes alimentaires sont en fait très variables d'une aire à l'autre, et les manières de manger, comme les besoins alimentaires, ne sont pas construits à l'identique. La géopolitique de l'alimentation est donc bien une approche en termes de conflits, et pas seulement économiques, mais aussi culturels.

Leur intensité peut déterminer des choix politiques dans les négociations commerciales, des rapports de forces entre les firmes multinationales et les groupes de pression… ». Les disponibilités alimentaires existent... pour chaque être humain aujourd'hui. La question est davantage celle de la gestion et de l'encadrement de la production… les habitudes alimentaires des consommateurs doivent orienter les choix des politiques publiques vers une alimentation excellente : les usages des consommateurs se conforment aux cultures évoluées (Fumey, 2012).

Par contre dans un ouvrage commun, (C. Brand, N. Bricas et al, 2017,19) ont défini l'alimentation de façon plus explicite. Ils expliquent que : l'alimentation « …est entendue ici dans une vision multifonctionnelle (Fischler 1990, Poulain, 2002). Elle ne vise pas seulement à satisfaire les besoins biologiques des êtres humains (fonction nutritionnelle). Elle sert aussi à créer et entretenir des interactions au travers à la fois de l'organisation de la circulation des produits (rôle du marché) et de l'organisation des repas (rôle de la commensalité). Elle fournit également du plaisir et comporte ainsi une dimension artistique que valorise la gastronomie (fonction hédonique). Par le fait que la nourriture est incorporée dans le corps, l'alimentation comporte enfin une importante fonction identitaire. Elle est le support de la construction des identités individuelles et collectives.

Si la fonction biologique apparait vitale, elle ne peut plus être considérée prioritaire ou fondamentale dès que la survie biologique est assurée. L'importance des fonctions de l'alimentation dépend largement des cultures ».

1. 5. 3. 4 – L'interaction entre productions végétales et alimentation

Une partie non négligeable de l'alimentation des êtres vivants provient du règne végétal, par l'agriculture ou l'exploitation de la biodiversité sauvage.

Etant entendu que la production végétale se défini comme l'offre quantitative soumise sur le marché pour la consommation : humaine (les céréales, les légumes, et les fruits …), animalière (la luzerne, le maïs…), ou pour d'autres usages tel est le cas du coton, du sisal, etc…

Le secteur d'activité constitué par les productions végétales se situe au début de la chaine alimentaire, tandis que l'alimentation se situe presque au bout de la chaine alimentaire qui se termine par les déchets produits tout au long du processus.

De nombreux maillons constituent les principaux liens, ils jalonnent la chaine en se situant entre les 2 activités. Il s'agit du conditionnement parfois très rudimentaire, du stockage et du transport éventuel, de la commercialisation, suivi de la consommation c'est-à-dire l'alimentation. Cette dernière est garante de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'impact environnemental.

Ce schéma traduit l'importance de l'interdépendance qui existe entre la production végétale et l'alimentation. Ceci est fonction des habitudes de consommation des différentes populations de la planète.

La relation entre la production végétale et l'alimentation est dépendante de l'état de l'activité agricole pour lutter contre le fléau de la faim et créer la sécurité alimentaire. Une littérature importante s'est penchée sur cette problématique : (R. Dumont, 1961, 1962 ; P. Vennetier 1991 ; B. M. Mengho 2018 ; J. M. Ouabari…et bien d'autres.

Dans les villes des 2 hémisphères on peut noter que : « L'urbanisation, l'accroissement démographique et la hausse des revenus sont à l'origine d'une forte demande alimentaire, à un moment où l'agriculture doit faire face au changement climatique et à des contraintes sans précédent liées aux ressources naturelles » Rapport de la (Site FAO, 2017).

En d'autres termes, cela revient à dire que : « Le ravitaillement des villes est devenu en Afrique un enjeu socioéconomique et politique important, en raison de la rapidité de la croissance urbaine. En effet, en dépit d'un ralentissement sensible dans certains pays depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'accroissement démographique des cités est spectaculaire, comme l'indique de manière frappante l'étude des perspectives à long terme de l'Afrique de l'Ouest (Snrech, 1994) : en moins d'un siècle, de 1930 à 2020, la population totale … de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne aura été multipliée par dix, la population urbaine par cent, et le rapport entre la population urbaine et la population rurale par quinze…

La problématique de la sécurité alimentaire est au centre de nombreuses préoccupations, en raison des longues crises sociopolitiques…, de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 et des changements climatiques, dont les effets néfastes sont perceptibles sur les disponibilités alimentaires » (J. L. Chaléard, Leplaideur et Moustier, 2002,5).

Dans le même ordre d'idée N. Bricas va plus loin, il déplore la faiblesse des recherches qui confirment l'augmentation de la production alimentaire par l'urbanisation prônée durant les années 1990 (Leplaideur et Moustier, 1991 ; Bricas et Bridier, 1993 ; Cerdan et al., 1995 ; Chaléard, 1996 ; Cour et Snrech, 1998, etc.) … ».

C'est pourquoi entre 2001 et 2016 sur la base de : « …36 enquêtes nationales de consommation réalisées auprès des ménages dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, une étude a été menée dans le but d'identifier les principales structures de la consommation alimentaire urbaine, afin de vérifier si Les flambées des prix alimentaires depuis 2007 qui ont relancé les discussions sur la dépendance alimentaire des pays les plus vulnérables, et en particulier dans les villes… » est confirmée. Selon les résultats de ces enquêtes en zone urbaine la valeur des dépenses alimentaires se divise en 3 parties selon l'ordre d'importance : les céréales (riz et de blé), les produits carnés et halieutiques et les produits végétaux.

Selon l'étude, les productions végétales sont essentiellement d'origine locale. « Un tel constat révèle la capacité des marchés urbains à entraîner le développement des filières alimentaires locales des produits vivriers. Ils jouent désormais un rôle stratégique tant des points de vue nutritionnel, économique que culturel. Et assure le rôle de véritable moteur du développement agricole. Cette réalité nuance la vision d'une Afrique dépendante de l'extérieur pour se nourrir » (N. Bricas et al., 2016, 1).

Malgré la dépendance au riz et au blé, les autres produits végétaux sont d'origine locale et leur production est en hausse. Ce qui traduit la baisse de l'autoconsommation en faveur de la commercialisation locale, notamment aux marchés urbains, ce qui pourrait confirmer que l'urbanisation a eu un effet d'entraînement sur la production alimentaire des pays.

Malgré l'importance nutritionnelle des céréales importées, la problématique a évolué. N. Bricas affirme que : « De plus, les enjeux nutritionnels ont changé. L'alimentation s'est diversifiée et les problèmes d'apport énergétique qui donnait de l'importance aux céréales sont bien moins prégnants qu'auparavant. Les apports caloriques sont de moins en moins des facteurs limitants, laissant place à un double fardeau nutritionnel : une surconsommation calorique combinée à des carences en micronutriments. Ce constat milite pour que les questions alimentaires ne portent pas seulement sur les céréales mais qu'elles englobent l'ensemble des produits alimentaires et notamment ceux qui contribuent à la diversification de la ration ».

Le modèle de ce système alimentaire aisément applicable à Brazzaville (P. Vennetier, Moustier) traduit un message culturel important, selon lequel, malgré de nombreux comportements qui dénotent de l'attrait des populations pour la modernité et l'acculturation, par l'adoption des modèles étrangers surtout occidentaux dans de nombreux domaines : architecture, habillement, médecine, moyens de déplacements etc… les populations locales maintiennent leur spécificité alimentaire en gardant un attachement atavique maintenant en bonne place l'alimentation d'origine végétale. En effet la population congolaise est issue du monde rural, elle reste attachée à la terre comme outil de production et pourvoyeur de sa nutrition.

Enfin, les politiques publiques tant locales qu'internationales portent un intérêt certain aux filières des productions végétales. En outre, la mise en valeur de ces dernières représente un apport nutritionnel fondamental et un important pourvoyeur potentiel d'emplois à considérer.

2. Méthodologie et annonce du plan

2. 1- Cadre méthodologique

Réaliser ces travaux de recherche, revient à conduire une étude, qui se propose d'effectuer une analyse, dont les thématiques comportent une dimension binaire. Cette caractéristique réside en ce que le sujet embrasse simultanément l'agriculture urbaine et l'exploitation sylvicole, pour cerner les dynamiques urbaines engendrées qui concourent à l'alimentation du citadin.

Nonobstant cette particularité, la démarche de travail reste classique. La méthode d'approche s'est appuyée sur 2 instruments d'investigations : l'exploitation des sources documentaires et la collecte de données par les enquêtes de terrain.

2. 1. 1- L'analyse de l'état de l'art

La revue de la littérature s'est déroulée à Paris, bénéficiant ainsi du rayonnement scientifique et culturel de la métropole. Un champ fertile en ouvrages et revues spécialisés reconnus, dans les différents domaines qui traitent de toutes les thématiques portées par les différents secteurs liés au ''vert'' : agriculture, foresterie, etc… Cette richesse documentaire couvre la multitude des espaces géographiques planétaires.

L'opportunité de consulter à volonté la documentation adéquate et pertinente, déjà produite dans les différentes filières définies dans le cadre de ces travaux de recherche a été une véritable chance. Ce privilège s'explique par la présence de plusieurs structures pluridisciplinaires spécialisées, toutes bien pourvues.

Notamment les organismes publics spécialisés prestigieux : IRD, CIRAD, CIRED, INRA, Agro Paris Tech…, les universités et grandes écoles réputées, dont certaines se consacrent ou sont pourvues de départements dédiés aux pays du Sud : INALCO, PRODIG (Panthéon

Sorbonne)…, les bibliothèques très riches : (BNF, G. Pompidou, les représentations des institutions internationales spécialisées dans le développement notamment : la FAO, le PAM, l'UNESCO, la BANQUE MONDIALE, le FMI ...et aussi une grande diversité d'organisations non gouvernementales mondialement reconnues dont : WWF, L'UICN, Les Ateliers de Cergy, Greenpeace…. Bref un éventail de choix appréciable.

Il faut noter qu'un rôle complémentaire non négligeable est assuré par leurs sites internet respectifs. Dans les 2 cas de figure, l'éventualité de quelconques difficultés d'accès est résolue immédiatement grâce à l'infaillibilité du Pass Etudiant.

En raison de la nature du sujet, dont le domaine de définition est situé à cheval de 2 disciplines distinctes : l'agriculture urbaine et l'exploitation sylvicole, et de la pluralité des thématiques impliquées, la recherche bibliographique s'est nécessairement appuyée sur une approche méthodologique pluridisciplinaire. Elle s'est étendue sur : différents aspects géographiques, et aussi sur les autres sciences humaines dont l'histoire, la sociologie, l'environnement, le développement durable, voire l'économie, et l'agronomie.

La consultation de la revue documentaire a permis de faire certains constats. Les productions scientifiques abondent pour plusieurs pays africains, dont certains qui sont situés en Afrique centrale comme le Congo Kinshasa et surtout le Cameroun.

Malheureusement, un désagrément de fait qui a causé une grande gêne est à relever, dans le cas spécifique du Congo Brazzaville. Le lecteur observera que seuls des travaux très datés subsistent, les publications récentes sont quasi inexistantes. En conséquence l'accessibilité aux données sur Brazzaville, notamment les données récentes sont improbables.

En outre, les contacts avec la communauté scientifique de Brazzaville à distance sont aléatoires, d'autant plus que les sites internet s'avèrent pauvres pour ne pas dire aphones ou inexistants.

Cette situation affecte également l'accessibilité aux administrations publiques et aux documents officiels. D'autant plus que les archives ont payé un tribut regrettable au cours des guerres successives.

Au sortir de chaque crise sécuritaire, il n'était pas rare de retrouver des pages de documents officiels, comme emballage sur les marchés de la place : rapports ministériels, décrets, arrêtés, etc…

Ainsi cela relève d'un vrai défi à prendre en compte, à savoir celui de l'accessibilité aux publications relatives aux stratégies de développement, aux réalisations des politiques publiques ou aux données chiffrées dans les domaines de l'agricole, des produits forestiers. Plus particulièrement, à celui des produits forestiers non ligneux (PFNL). La filière du bois

est plus attractive, et monopolise l'attention à notre ère marquée par la recherche d'un développement durable.

La question première est de savoir si ces données sont toujours produites. Le motif de l'impasse budgétaire est souvent évoqué comme l'un des goulots d'étranglement. Dans l'hypothèse optimiste, l'autorisation de consulter peut devenir un autre défi !... La seule expectative reste la nécessité de la réactualisation des données scientifiques. Cette lacune est à combler et devrait interpeller toute la communauté scientifique.

2. 1. 2 – Les enquêtes de terrain

2. 1. 2. 1- Les enquêtes et les techniques de travail

Au préalable, il est nécessaire de souligner que l'accès aux données chiffrées officielles est une grande difficulté. Au regard du caractère inexistant ou au mieux parcellaire, diffus et fluctuant des données chiffrées concernant le secteur très informel de l'agriculture urbaine de Brazzaville, l'observation empirique sur le terrain a été l'appui essentiel.

Il serait hasardeux de chercher à quantifier avec précision des données chiffrées : « L'approche empirique est essentielle au Congo, en raison d'un appareil statistique pas toujours fiable, de données d'accès difficile, dans un contexte marqué depuis 1993 par une succession de guerres et de périodes de gouvernement autoritaire » (M. Favrot et E. Dorier April 2017).

Par ailleurs un rôle salutaire a été joué par les échanges au moyen des messageries électroniques et des réseaux sociaux (mails, WhatsApp, Messenger…). Ceci avec différents correspondants parmi les acteurs des filières et certains chercheurs en France et à l'étranger.

Notamment pour assurer les investigations dans le département de la Cuvette-Ouest les résultats se sont appuyées sur l'exploitation des faibles et vétustes ressources bibliographiques. il a fallu s'appuyer de manière importante sur les ressortissants du département par des investigations à travers les réseaux sociaux.

Ce complément non négligeable et très enrichissant a été fourni par des ressortissants du département par des contacts établis grâce aux réseaux sociaux. Cette forme de communication a permis d'élargir les sources d'information par des contacts virtuels mais fructueux avec des originaires des localités du département de la Cuvette – Ouest.

L'échantillon des personnes enquêtées a été composé en partie par des habitants. Mais les contacts étant très difficiles, il a fallu se rabattre sur des natifs du département installés ailleurs, mais qui entretiennent des contacts permanents avec leur famille respective. L'aide fournie a été très appréciable.

C’est le cas de monsieur Landry étudiant congolais à Cuba, en effet ce contact uniquement virtuel a apporté une aide très appréciable et une contribution fertile, grâce à sa connaissance du milieu et à ses contacts permanents avec sa famille à Mbama, centre urbain dont il est originaire.

Il est nécessaire de signaler que toutes les investigations sur le terrain se sont déroulées dans un contexte particulier. L’atmosphère ambiante dans la ville était très difficile, à cause de l’insécurité latente et de la décroissance généralisée. En effet, l’interminable conflit ouvert dans le département du Pool, qui est le territoire limitrophe méridional du département de Brazzaville, subissait un pic effervescent des combats.

Cette situation conflictuelle faisait ressentir l’onde de choc de ses “vibrations’’ jusqu’à Brazzaville. Par la circulation régulière des camions militaires bondés de jeunes soldats en partance pour le front et la multiplication des veillées mortuaires en l’honneur des jeunes combattants, qui devenait un fait récurrent dans les quartiers Nord. Ces images quasi quotidiennes sévissaient sur le moral et le comportement des populations.

D’ailleurs la mythique émission des communiqués funèbres, dont l’origine remonte à l’époque de la mise en service de Radio Congo et de Télé Congo les 2 chaines nationales est désormais suspendue.

Il faut aussi signaler que la période était pré-électorale, et qu’elle correspondait au timing programmé pour le scrutin présidentiel. Dans ce contexte comme dans tous les pays voisins, ces temps sont ceux de toutes les incertitudes et surtout de toutes les inquiétudes.

Par ailleurs, au cours de cette même période, l’épisodique et récurrente irrégularité des salaires des fonctionnaires, le moteur de l’économie locale avait fait sa réapparition.

Il faut ajouter à ce long catalogue de faits contrariants, que le caractère informel étant largement prédominant dans les activités de toutes les filières ciblées par la problématique, cela rendait délicat le contact avec la majorité des acteurs. Car le plus souvent ces derniers étaient originaires de la région “troublée’’, et habitaient majoritairement les quartiers Sud de la ville...

Ce contexte de tension sociale ne pouvait qu’être un écueil, étant donné qu’il était responsable d’un état d’esprit suspicieux et mercantile, bien perceptible pendant les entretiens avec les acteurs interrogés.

Toutes les initiatives ayant une quelconque apparence officielle suscitaient des réticences, au point où l’emploi d’un simple questionnaire apolitique, même dans la partie Nord de la ville, n’était pas la bienvenue. Soit par crainte, soit par manque de rémunération ou d’une autre forme de profit personnel. Tous ces facteurs concouraient à conforter un climat général anxiogène empreint de nervosité que cachait mal l’apparente sérénité des habitants.

L'ensemble de ces raisons ont justifié le fait de ne pas envisager la collecte de données par questionnaire. Mais de privilégier comme méthode de travail, une technique d'enquête plus appropriée c'est-à-dire adopter la collecte de données sous la forme de conversations sans prise de note sur place.

Cette méthode de communication directe s'est avérée efficace. Elle a permis de mettre en confiance les personnes interrogées, et à libérer la parole. En conséquence, les interviews sous cette forme se sont avérées fiables et riches.

Il n'y avait pas d'autres alternatives, car dans certains cas, pour maintenir ce fragile équilibre, il était mal avisé de prendre des photos, pour ne pas causer le mécontentement et la rétractation pure et simple (ou pire) des interlocuteurs.

Pour cerner les différentes filières à l'exportation et devant l'efficacité de la pratique de l'enquête anonyme et par souci d'homogénéité des résultats, la même technique de collecte d'informations a été réutilisée au cours des entretiens et des reportages photos à Paris au marché de Château Rouge.

Dans ce microcosme assez particulier, la méfiance généralisée des acteurs est un constat qui s'est imposé. Les questions venant de personnes inconnues étaient considérées comme des intrusions dérangeantes et n'étaient pas du tout appréciées par les commerçants.

Ici le Pass étudiant comme sésame perd beaucoup de sa puissance. Se présenter ou mettre en confiance l'interlocuteur peut s'avérer inefficace. Parfois un refus catégorique a été opposé pour répondre à des questions ou pour autoriser la prise d'une simple photo !

Il faut dire que dans cet environnement, (selon certains commerçants compréhensifs), la cause probable de ces comportements est la peur justifiée ou non des investigations médiatiques, des contrôles inopinés ou anonymes des services fiscaux, des services d'hygiène ou ceux de la force publique qui d'ailleurs est omniprésente dans le secteur.

2. 1. 2. 2 – Déroulement des recherches à Brazzaville

En définitive malgré les diverses contraintes qui ont jalonné ce parcours, la collecte des informations menée a atteint les objectifs fixés pour les différentes filières sélectionnées. Les thèmes de recherches traités ont varié en tenant compte des réalités sur le terrain et en fonction de la pertinence des informations à obtenir.

D'une part, pour décrypter leur fonctionnement, notamment les mutations innovantes pertinentes, et d'autre part pour cerner et comprendre les idéologies sous-jacentes sur lesquelles sont basées les différentes incidences.

Dans l'ensemble le programme prévu a été réalisé en grande partie. Le niveau atteint peut être évalué à environ 75%. Les 25% manquants correspondent à la non rencontre des

représentants des pouvoirs publics et à l'absence du voyage dans le département de la Cuvette – Ouest.

La finalité est de comprendre comment le fonctionnement de ces filières de productions, induit diverses incidences : spatiales, paysagères, économiques, sociétales et environnementales) au niveau local et au-delà, en assurant le rôle de nourricier de la cité ou toute autre forme de consommation. En d'autres termes il s'agit de lire comment l'impact de ces mutations locales intègre les dynamiques urbaines et périurbaines et engendre des enjeux multisectoriels sur le plan local ainsi que des enjeux écologiques sur les territoires exogènes.

Pour accomplir ce défi, l'approche des différentes filières s'est effectuée de la manière suivante :

- Pour la filière manioc :

Le choix de la culture se justifie par son rôle prédominant sur les autres spéculations vivrières. Le travail d'enquête a ciblé 2 sites :

1 - Le village d'Odziba situé à 100km de Brazzaville : Le choix fait pour illustrer l'activité est celui d'un seul échantillon jugé pertinent. Car le fonctionnement des exploitations de manioc est sensiblement identique. L'actrice sélectionnée est une agricultrice expérimentée dans la culture du manioc. Elle est propriétaire de cette exploitation depuis 10 ans.

2- Le marché de Texaco situé à Ouenzé dans la partie Nord de Brazzaville intramuros. Ici l'échantillon est constitué par : 3 femmes grossistes en vente de tubercules de manioc séchées ou ''foufou'' et des détaillantes de farine de manioc et de pains de manioc.

Quelques vendeuses de quartier de cette catégorie ont aussi été visitées.

Faute de temps les entretiens sont restés à un niveau superficiel et nécessitent des informations complémentaires.

- Pour les cultures vivrières :

Cette filière a eu le privilège d'avoir été bien documentée par le passé (P. Moustier). Aussi, l'attention s'est focalisée sur les 2 nouvelles formes de commercialisation du maraîcher vivrier que sont : la vente ambulante et la vente à domicile des légumes.

- Pour les cultures floricoles :

Ce volet a été traité en dernier sur le terrain. Ici la tâche a comporté 2 volets : le recensement des sites sur toute l'étendue du périmètre urbain et péri-urbain accessible et la réalisation des entretiens avec les acteurs de tous les sites sélectionnés.

- Pour le fonctionnement de la filière Gnetum :

Actuellement, le champ des travaux effectués est circonscrit uniquement à l'aire brazzavilloise. Les investigations ont couvert simultanément les principaux aspects de la production, de la commercialisation et les différents impacts induits.
Mais la vision reste tronquée par le manque d'accessibilité du site primaire de production, le département de la Cuvette-Ouest situé à 800 km au Nord de Brazzaville.

Jusqu'à présent, l'étude de la production s'est réalisée auprès de contacts dans la zone de productions, grâce à l'utilisation des réseaux sociaux (WhatsApp et Messenger).

L'analyse de la commercialisation du Gnetum à Brazzaville s'est effectuée grâce à 2 enquêtes :
La première phase s'est déroulée à l'unique marché de gros communément baptisé le marché "Lycée" dans l'arrondissement de Mikalou, notamment auprès du transporteur du jour.

La 2ème phase s'est adressée à un échantillon de 10 revendeuses : 3 sur le marché "Lycée'', 2 au marché "Texaco" déjà cité plus haut, et 5 vendeuses de quartier dont 2 dans le quartier de Mpila. Et les 3 autres vendeuses travaillent dans la zone de recherche déjà exploitée au cours de l'enquête sur les légumes : le quartier de "la rue Itoumbi''.

L'ensemble des filières a été pourvu d'une banque d'images sous la forme photographique.
Le résumé des enquêtes est donné à la page suivante.

2. 1. 2. 3 – Résumé des enquêtes par filière

FILIERE MANIOC	**-Voyage à Odziba situé à 100km de Brazzaville et entretien avec une agricultrice ;** **- Opération de prise de contact et entretiens avec :** **- 3 grossistes en vente de cossettes de manioc (tubercules séchées) au marché de Texaco ;** **- Plusieurs vendeuses de farine et de pains de manioc en détail au marché Texaco et dans différents quartiers.** **- Entretien au marché de Château rouge avec une exportatrice** **- Constitution de la banque de données photos.**
FILIERE MARAICHERE	**- Banque de données photos ;** **- Identification des sites d'enquêtes ;** **- Entretien avec les actrices des nouvelles formes de vente :** **Vendeuses de quartier et vendeuses ambulantes ;** **- Entretien au marché de Château rouge avec une exportatrice ;** **- Constitution de la banque de données photos.**
FILIERE FLORICOLE	**- Banque de données photos ;** **-Identification des sites d'enquêtes ;** **- Opération de prise de contact et entretiens avec les pépiniéristes ;** **- Nouvelles formes de commercialisation ;** **- Entretien avec les agriculteurs urbains franciliens ;** **- Constitution de la banque de données photos.**
FILIERE GNETUM	**- Banque de données photos ;** **- Enquête sur la production par WhatsApp et Messenger ;** **- Enquête sur la commercialisation ;** **- Transporteur à la gare routière du marché "Lycée'' ;** **- Vendeuses dans différents quartiers de la ville ;** **- Entretien au marché de Château rouge avec une exportatrice** **- Constitution de la banque de données photos.**

2. 2 – Annonce du plan

L'organisation du document prévoit une partie liminaire, qui précède 3 parties principales. Cette partie introductive comprend l'introduction générale, la méthodologie et l'annonce du plan.

- La première partie est consacrée à la présentation générale du milieu et du contexte. Elle comprend l'aperçu historique et le cadre physique, l'organisation spatiale et les questions foncières et se termine par l'aperçu sur les politiques publiques agricoles.

- La deuxième partie est consacrée aux aspects physiques des différentes productions végétales consommées :
- La typologie de la production agricole locale qui comprend 3 chapitres : le premier concerne le manioc qui est la production vivrière principale, le second porte sur la filière des cultures maraichères et le dernier sur la floriculture.

- Cette partie se termine par l'analyse de la filière du Gnetum.

La Troisième et dernière partie est réservée à l'analyse des effets induits par les productions végétales dans les dynamiques urbaines. Elle se décline en 3 chapitres :
- Consommation, commerce et innovations économiques dans les filières. La restitution des enquêtes de terrain s'y intègre dans le volet qui traite des acteurs des filières dans chaque partie respective.

- Interaction des productions, dynamiques territoriales et durabilité des 3 filières et
- Un regard sur un autre modèle d'agriculture urbaine.

Pour terminer une conclusion générale est prévue.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU MILIEU ET DU CONTEXTE

I- Aperçu historique et cadre physique

Chapitre 1 : - Aperçu historique

Chapitre 2 : - Cadre physique

Chapitre 3 : - Quelques aspects démographiques

II- Organisation spatiale et questions foncières

Chapitre 4 : - Organisation spatiale

Chapitre 5 : - Gestion du foncier

III – Aperçu sur les politiques publiques et typologie de l'agriculture urbaine

Chapitre 6 : - Aperçu sur les politiques publiques

Chapitre 7 : - Typologie de l'agriculture urbaine

I- Aperçu historique et cadre physique

Chapitre 1 : - Aperçu historique

1. 1- Prémices d'une ère nouvelle dans le bassin du Congo

A la suite de nombreux auteurs, on peut affirmer que : l'Afrique ''musulmane'' qui comprend : l'Afrique du Nord, celle de l'Ouest et le bastion islamique situés dans l'hinterland oriental à partir de Zanzibar, a pour sa part connu une urbanisation très ancienne, sous l'impulsion de ses expéditions commerciales et guerrières effectuées dans d'autres contrées géographiques, notamment en Europe et en Orient.

Ainsi : « Les pays d'Afrique du Nord ont une longue tradition urbaine, notamment dans la vallée du Nil. Le Nigéria compte aussi un important réseau de cités précoloniales (Ibadan en est une). Les mêmes villes de contacts existaient en Afrique orientale comme Zanzibar.

Ces villes ont perdu énormément d'importance lors de la période coloniale. Très peu de villes précoloniales existent encore ; on peut citer Addis-Abeba en Ethiopie, fondée par le roi Ménélik II ou Foumam, capitale du royaume Bamoun au Cameroun (S. Brunel, 2004). A quelques exceptions près développées par les spécialistes en la matière, la naissance de l'urbanisation africaine est contemporaine, et tributaire de l'expansion coloniale.

Ainsi la relecture succincte de cet épisode historique, qui a été réalisé en Afrique par les grandes puissances européennes au XIX^{e} siècle, assure valablement le rôle d'outil indispensable pour analyser le fonctionnement actuel des anciens territoires conquis à cette époque. Cette démarche est nécessaire, car elle donne le recul indispensable pour apporter un éclairage, qui permet de saisir comment les nombreux bouleversements qui les ont affectées pendant cette période ont engendré des conséquences multiformes aux effets résilients.

En effet, dans tous les cas la prise de pouvoir des puissances coloniales en Afrique, va donner lieu à la rencontre de 2 civilisations très différentes. Cette situation se matérialise par l'instauration de nouveaux systèmes de valeurs prééminents sur les sociétés autochtones. Avec la mission (sous entendue ou pas) de se substituer aux systèmes coutumiers. Le résultat est plutôt une confrontation de 2 cultures, qui va donner naissance à un nouvel ordre organisationnel bicéphale au plan politique, économique et socio - culturel.

Comme dans les autres territoires coloniaux, Brazzaville porte l'empreinte d'une nouvelle ère dans plusieurs sphères de la vie humaine et sociale. Parmi ces dernières, il y a aussi l'organisation spatiale de l'habitat, et la répartition de la population qui par ricochet vont connaitre une mutation fondamentale (P. Vennetier, 1966 et A. Auger, 1976).

Car l'urbanisation va très vite remplacer le système traditionnel local constitué par l'habitat rural dispersé. Parmi tant d'autres auteurs, Dubresson, (1999) abonde dans le sens en

affirmant l'impact de la période coloniale sur la naissance de la naissance de nombreuses villes pour des raisons économiques. A sujet C. Coquery-Vidrovitch, (1993) abonde dans le même sens et S. Dauvergne, (2011, 50) affirme que : « Au XIXème siècle a eu lieu une véritable révolution urbaine, avec l'influence des occidentaux et le début du capitalisme marchand ».

Les rapports particuliers entretenus par la population, avec la terre aussi vont être marqués, et se caractériser par l'évolution du système foncier. La dualité contemporaine entre le système foncier coutumier toujours résiliant et la nouvelle administration foncière coloniale est toujours de mise. Notamment par la persistance des antagonismes en matière d'occupation du sol, d'accessibilité à la propriété et de gestion foncière.

Dans ce contexte, il est à noter qu'entre autres ramifications liées aux modifications engendrées par le nouveau monde, il requiert d'ajouter aussi, l'importance de l'élargissement de la typologie des productions agricoles ainsi que la modification des habitudes alimentaires. Toutes ces raisons justifient la nécessité d'un éclairage à priori sur les conditions qui ont présidé à la vague de naissance des villes africaines, dont celle de Brazzaville au Congo.

1. 2- Naissance de Brazzaville

Après son épopée victorieuse en Afrique occidentale, la France poursuit son avancée en direction du Sud. Le but étant de conquérir l'ensemble des territoires encore inoccupés par les autres puissances colonisatrices.

En effet, l'empire britannique est installé sur la frange orientale du continent. L'empire germanique s'est rendu maitre du territoire de l'actuel Cameroun au Nord -Est. Les vastes contrés de l'Est équatorial sont déjà dans la ligne de mire du royaume de Belgique, l'explorateur Henry Morton Stanley y progresse pour le compte personnel du roi des belges Léopold II. Enfin les terres méridionales où se situent l'actuel Angola, sont déjà occupées par le Portugal depuis 4 siècles, grâce au navigateur Diego Cao avec l'emblématique découverte de l'embouchure du fleuve Congo en 1483.

Ainsi pour s'implanter, l'unique possibilité qui se présente pour la France n'est qu'en Afrique Equatoriale. Notamment, en effectuant l'annexion des terres inoccupées situées dans le Golfe de Guinée entre les bassins des fleuves Congo et Ogooué.

Lorsque Pierre Savorgnan de Brazza quitte le Gabon et arrive en 1880 dans l'actuel Congo Brazzaville, il pénètre dans le royaume Batéké, une terre d'occupation humaine multiséculaire. Le mode de transmission des faits historiques étant uniquement basé sur l'oralité, la naissance de ce royaume se perd dans la nuit des temps.

Les premiers témoignages viennent des explorateurs portugais à travers plusieurs écrits (F. Pigafetta et D. Lopes, 1591 ; C. Coquery-Vidrovitch, 1972 et Th. Obenga, 1974, …).

Plus récemment, la découverte de vestiges préhistoriques, conforte l'existence de l'ancienneté du caractère habité de la région (R. Lanfranchi et B. Clist 1991 ; R. Lanfranchi et al 1998,).

Toutes ces sources soutiennent que le peuple Téké était déjà un royaume organisé en chefferies. Ces dernières sont dispersées sur un espace territorial qui s'étend du Sud-est du Gabon, à l'Ouest de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), en passant par le centre du Congo Brazzaville.

Le pays est dirigé par un souverain le MAKOKO Iloo 1er, qui réside au village de Mbé, situé jusqu'à présent sur la rive droite du fleuve Congo, à environ 200 km au Nord de Brazzaville. Contrairement au royaume Kongo voisin déjà évangélisé par les portugais ; le pouvoir du monarque Batéké est basé sur un système religieux monothéiste traditionnel qui tire son essence d'une spiritualité purement animiste partagée par tous. Le principe fondamental est l'esprit transcendant du ''Nkouembali'' ou ''NKwe Mbali'' qui protège le royaume et sert le Roi. Le second précepte est la croyance à l'immortalité des esprits ancestraux. Cette spiritualité est aussi le fondement du système social et régit tous les domaines dont le système foncier.

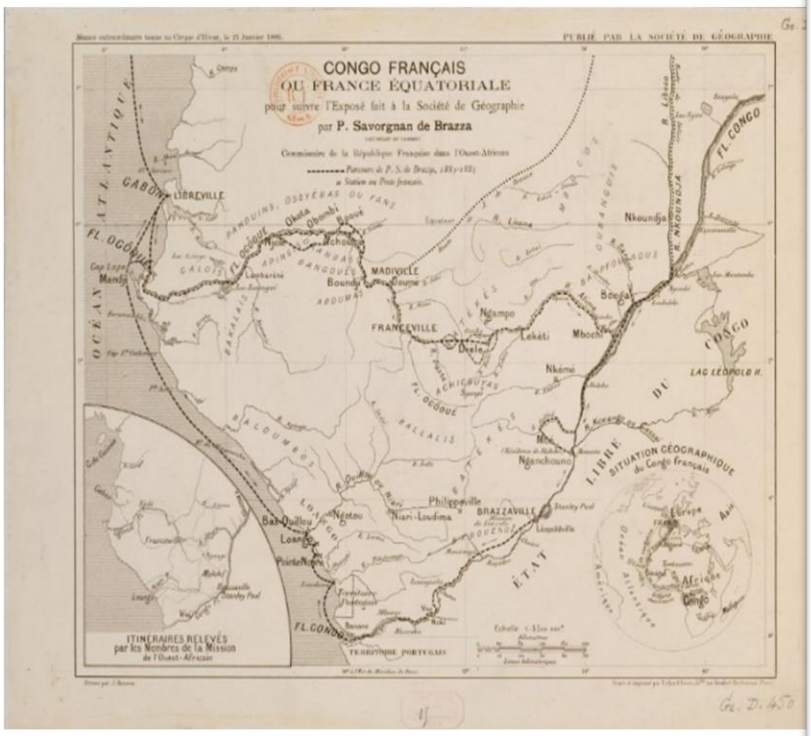
La consultation des J.O. français et des spécialistes de l'époque précoloniale et coloniale C. Coquery-Vidrovitch, Th. Obenga, NDinga Mbo…) indiquent que par le truchement de Pierre Savorgnan de Brazza, le rattachement du territoire convoité s'est matérialisé par la signature du traité de protectorat français avec le roi MAKOKO Iloo 1er, le 10 septembre 1880 à Mbé. L'accord est ratifié par le Parlement français en 1882. Avec la signature de l'acte le royaume Téké et par extension le territoire qui correspond à l'actuel Congo Brazzaville est rattaché à la France. Ce traité de protectorat est conforté, par la reconnaissance des droits de la France sur la rive droite du fleuve Congo à la Conférence de Berlin (1884-1885).

C'est dans ce contexte que Savorgnan de Brazza installe la station française sur le sol du royaume Téké. L'explorateur fit le choix du site à l'intérieur des terres, à l'emplacement du hameau dénommé M'foa pour établir un petit poste colonial le 3 Octobre 1880. Cette préférence était justifiée par l'existence séculaire d'un trafic fluvial intense et permanent le long des voies navigables des fleuves Oubangui et Congo, entre les contrées enclavées du Nord, Brazzaville et Kinshasa.

Selon les prévisions de l'explorateur, les atouts économiques du territoire seraient confortés par l'ouverture et l'aménagement de voies de pénétrations routières et ferroviaires vers le fleuve Ogooué en direction du Gabon et vers les bassins des fleuves Niari et Kouilou pour atteindre l'Océan Atlantique (C. Coquery Vidrovitch, A. C. NDinga Mbo, Th. Obenga…). D'autant plus que la situation géographique privilégiée du terroir, apportait les conditions optimales pour la création d'une future cité. Qu'en est – il ?

Carte n°3 : Le Congo Français de 1886

Les bassins des fleuves Congo et Ogooué


CONGO FRANÇAIS
OU FRANCE ÉQUATORIALE
pour suivre l'Exposé fait à la Société de Géographie
par P. Savorgnan de Brazza
PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
LIBREVILLE
FRANCEVILLE
BRAZZAVILLE
Philippeville
Loango
Pointe-Noire
Nkoundja
Boundji
Lekéti
Mbochi
Nkamé
Ngantchoungou
Nkoué
Bas-Ogooué
Okanda
Ashango
Bakalais
Apingis
Adoumas
Aboulis
Bayaka
Bondjos
Ba-Oulilis
Ba-Loangos
Ba-Kamas
Ba-Kalounas
Ba-Kalis
Ba-Kalais
Ba-Kalounas
Ba-Kalais
Ba-Kalounas
Ba-Kalais
Ba-Kalounas

Chapitre 2 : - Cadre physique

La présentation des aspects physiques du milieu va adopter la forme détaillée. Cette démarche a pour but de permettre une mise à disposition plus claire des multiples données nécessaires à la lecture de l'incidence de différents facteurs majeurs concernés comme : la répartition spatiale des activités, l'existence ou non de politiques urbaines, l'offre et la demande alimentaire, les problèmes de circulation et de redistribution des denrées alimentaires à l'intérieur de la ville voire la justification de la qualité de niveau de vie et les implications écologiques.

En outre c'est une occasion de réactualiser les données physiques qui existent certes, mais d'une manière assez éparse.

2. 1 - Situation

Brazzaville est située en zone tropicale humide, au bord du fleuve Congo sur la rive gauche du Stanley pool ou pool Malebo. Ses coordonnées géographiques sont : 4°16' 04'' de latitude Sud et 15°17' 31''de longitude Est. Son altitude par rapport au niveau de la mer est de 284 m (Source : Google Earth). Nichée au cœur du pays et de l'Afrique centrale, la ville s'étend sur 26. 390 ha soit 263, 9 km² (Source : Site de la Mairie Centrale de Brazzaville).

2. 2 -Relief

La configuration topographique de la ville est constituée par le Plateau des Cataractes au Sud et au Sud - Ouest et par les Plateaux Batéké pour sa partie Nord et au Nord – Ouest. L'altitude générale de l'ensemble des plateaux varie entre 400 et 800 m.

Les zones vallonnées se limitent entre 300 et 450 mètres. Elles abritent un réseau hydrographique dense constitué par des affluents du fleuve Congo qui descendent en pente douce vers le fleuve. Sur la partie côtière alternent plaines et falaises (P. Vennetier, 1966).

2. 3- Climat

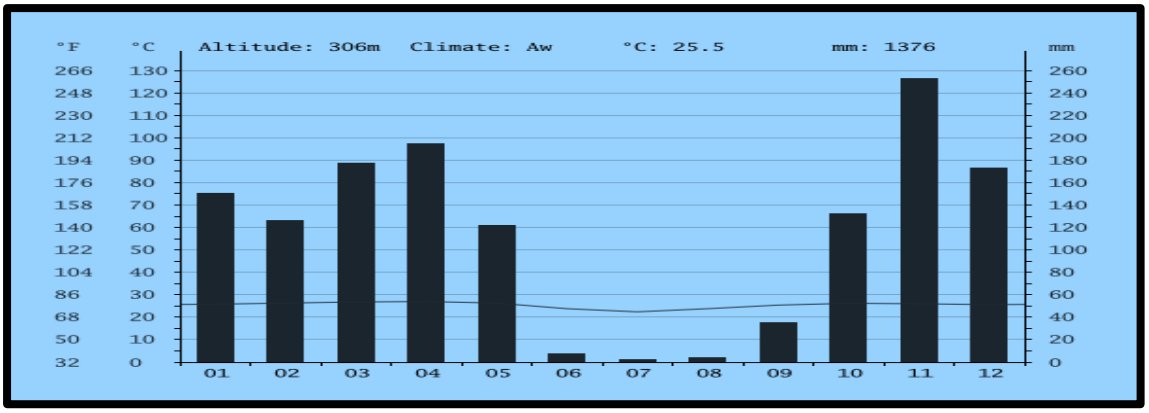
La région de Brazzaville est soumise à un climat tropical chaud et humide. Cette climatologie est caractérisée par une longue saison des pluies qui s'étend sur environ 9 mois d'Octobre à Mai. Elle est marquée par une diminution de la pluviosité en janvier et février. Cette période appelée "petite saison sèche" a une importance non négligeable du point de vue agronomique.

La variabilité annuelle des températures est faible. Sur le plateau des Cataractes, les températures sont sensiblement plus basses que dans les vallées**.** L'amplitude thermique diurne est restreinte. On peut dire d'une façon générale que les températures annuelles varient entre 32°C en Mars/ Avril et 20 °C en Juin /Juillet le mois le plus chaud de l'année. Les températures diurnes sont d'environ 30°C de septembre à janvier, et de 31/32°C de

février à avril, alors qu'elles descendent autour de 27/28 °C de juin à août (Source : Climate-Data.org).

Une autre caractéristique climatique réside dans la valeur hygrométrique toujours élevée (90°). Le maximum se situe au début de la saison sèche et le minimum à la fin de cette saison.

Graphique n°1 : Diagramme climatique de Brazzaville en 2015



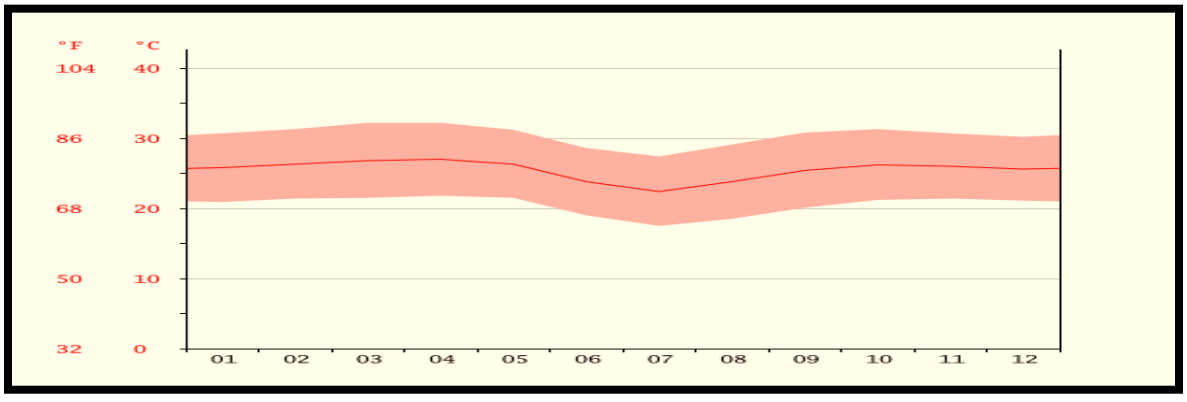
Source : climate-data.org

Tableau n°2 : températures moyennes de Brazzaville en 2015

Brazzaville	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Min (°C)	21	21	22	22	21	18	17	18	20	21	21	21
Max (°C)	30	31	31	32	30	28	27	28	30	30	30	29

Source : climate-data.org

Graphique : n°2 : Courbe des températures en 2015



Source : climate-data.org

2. 4 – Pluviométrie

La répartition mensuelle de la pluviométrie annuelle est assez constante pendant toute la saison des pluies. Elle oscille entre 1270 et 1350 mm par an. La première partie de la saison des pluies est plus marquée, surtout d'Octobre à Décembre. L'écart minimum durant ces 2 mois excède rarement 50 mm alors que dans la 2ème partie de la saison de Mars à Mai la différence est moins sensible.

Graphique n°3 : Précipitation moyennes de Brazzaville en 2015 (en mm)

Brazzaville	**J**	**F**	**M**	**A**	**M**	**J**	**J**	**A**	**S**	**O**	**N**	**D**	**Total des années**
Précipitations.	120	125	185	210	135	2	1	2	3	140	225	195	**1343**
Jours	9	8	10	13	8	0	0	0	3	9	13	12	**85**

Source : climate-data.org

2. 5 - Hydrographie

Le fleuve Congo est le cours d'eau le plus important qui coule dans la région de Brazzaville. Sa puissance est remarquable : « Son module à Brazzaville atteint 43 O00 m3/s et lui vaut le rang de deuxième fleuve du monde après l'Amazone » (N. Moukolo 1992, 50). Son influence est assez faible du point de vue de la pédogenèse. Contrairement ses nombreux affluents de la rive droite tels que la ''Mary'', le Djoué (avec ses affluents dont la Djouari), qui ont leur source en zone septentrionale dans les collines et plateaux Batéké, possèdent une pédogenèse importante, hormis la dernière la Madzia qui prend sa source dans le plateau des Cataractes au Zaïre.

Les rivières qui traversent les formations sableuses et gréseuses ont un cours assez calme ; parfois elles alluvionnent mais très faiblement. La situation est similaire dans la zone schisto-gréseuse proprement dite, les éléments enlevés sont emportés par les rivières jusqu'au Congo avec très peu d'alluvionnement, le relief étant très peu accentué (N. Moukolo 1992, les cahiers de l'ORSTOM et P. Vennetier, 1966…).

2. 6 - Géologie

La région est composée de deux grands groupes de formations géologiques appartenant aux deux bassins sédimentaires : le prolongement du bassin sédimentaire côtier datant du crétacé et le début de celui du fleuve Congo qui date du tertiaire. Celui -ci est composé des grès Batékés d'origine plus récentes, car elles datent du tertiaire et elles recouvrent la partie Nord. Ce sont des formations dites "de couverture" recouvertes de sols gréseux polymorphes.

La partie Sud date du précambrien et se compose de sols ferralitiques, qui englobent des séries schisto-calcaire et schisto-gréseuse. Leur sol est plus humide (B. Denis et G. De Champs, 1970).

2. 6. 1 - Les sols hydromorphes

On les rencontre, le long des berges des rivières, des marigots et sur le pourtour des dépressions de la région, alternativement avec les plages de sable. Elles sont dues à la présence d'un excès d'eau à la suite d'un engorgement temporaire ou permanent, provoqué par la présence ou la remontée de la nappe phréatique.

De tels sols présentent deux avantages essentiels, la richesse en matière organique et leur capacité de rétention en eau du fait du pourcentage élevé d'argile. Leurs caractéristiques chimiques et physiques permettent une utilisation agricole. Ils peuvent être utilisés seulement en saison sèche, du fait de la remontée de la nappe phréatique trop près de la surface, ce qui est néfaste pour certaines cultures. Leur utilisation principale, est tout naturellement les cultures maraichères. Grâce à leur cycle qui est court et le rapport financier certain. A ces avantages cités plus haut s'en ajoute, la proximité de l'eau facile d'accès en creusant un puit (sources : Les cahiers de l'ORSTOM).

2. 7 - Végétation

Le couvert végétal local se compose de formations herbacées, plus ou moins arbustives selon les formations géologiques et les types de sol. Les principales sont : la savane arbustive dense, la savane arbustive à strate herbacée peu dense, des formations hydromorphes composées de marais herbeux situées dans certaines vallées, les dernières formations végétales se composent de forêts et de forêts galeries le long des cours d'eau (P. Vennetier, 1966 ; J. Kœchlin1961 et L. Makany, 1976).

L'influence humaine sur cette biodiversité se matérialise à travers l'occupation des sols notamment par le système du défrichement des étendues à cultiver, car la pratique agricole généralisée est la culture sur brulis.

« On admet généralement que le défrichement de la forêt au contact de la savane facilite la progression de cette dernière en permettant au feu de pénétrer plus facilement dans la forêt. En contrepartie, son abattage provoque la repousse d'un recrû mettant au contact de la savane des essences parfaitement aptes à s'y installer. La progression de la forêt est ainsi facilitée.

On trouve ces espèces pionnières installées en savane, parfois assez loin des lisières, souvent à l'abri d'un bouquet d'arbustes où la vitalité du tapis herbacé est réduite. A l'ombre des lisières ou de ces îlots, les Graminées dépérissent et sont remplacées par un tapis d'une Rubiacée rampante : Sabicea dubia. Cette espèce joue ainsi un rôle dynamique : elle accompagne la progression de la forêt, prenant la place des Graminées

et empêchant que des feux trop violents ne viennent au contact de la lisière. A quelques mètres derrière celle-ci, dans la forêt, il est fréquent de trouver des arbustes de savane morts ou en voie de dépérissement, témoins de la progression forestière » (J. Kœchlin 1962).

Le cadre physique local ainsi exposé, représente un milieu qui est pourvu de multiples atouts potentiels, pour le développement d'une agriculture viable voire durable. En outre le catalogue de cultures composé d'espèces autochtones et exogènes qui se sont bien adaptées est riche.

Chapitre 3 : - Aperçu démographique

L'étude des systèmes de production et de consommation alimentaire est très liée au poids démographique urbain et périurbain. Car la maitrise des données démographiques fait partie des éléments nécessaires à la compréhension des productions de l'AIPU et des habitudes alimentaires.

C'est la raison qui justifie de s'appesantir un peu plus sur les paramètres qui identifient la population brazzavilloise, comme : la composition de la population, son évolution, sa répartition … En outre ces facteurs portent en grande partie, l'explication de la faiblesse des productions locales s'il y a lieu. Etant donné qu'elles favorisent les importations alimentaires et causent ou maintiennent les problèmes d'insécurité alimentaire (N. Bricas, 2017).

3. 1 - Généralités sur les populations urbaines

La population urbaine connait une croissance sans précédent et fait l'objet de préoccupations importantes « Plus de la moitié de la population mondiale vit maintenant dans des zones urbaines et pratiquement tous les pays du monde s'urbanisent de plus en plus. Il s'agit d'un phénomène mondial dont les expressions sont toutefois très différentes selon les régions et les niveaux de développement : les pays les plus riches et ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes ont déjà une grande partie de leur population résidant dans des zones urbaines, alors que l'Afrique et l'Asie, essentiellement rurales, urbaniser plus rapidement que d'autres régions au cours des dernières décennies.

Ces tendances modifient le paysage des établissements humains (c'est-à-dire de l'habitat), avec des implications importantes pour les conditions de vie, l'environnement et le développement dans différentes parties du monde ». Source Division population/ONU. Selon cette même source : en 1955 la population urbaine africaine sub-saharienne était estimée à 25 493, en 2015 elle est évaluée 375 827 et les projections de croissance démographique pour 2050 prévoient une population estimée à 1 258 336 000 habitants. En d'autres termes cette population est amenée quasiment à tripler et dépasser le milliard

d'habitants en l'espace de 3 décennies. En effet, la population urbaine est estimée à près de 54% pour l'année 2017 et à environ 66% en 2050 (cf. Tableau n°6).

Cette tendance traduit une démographie urbaine dont la progression s'effectue à un rythme intense et soutenu. Les raisons de cette progression fulgurante sont classiques, il s'agit d'une part de la croissance naturelle tributaire de la forte natalité et de l'exode rural toujours actif, motivé par la recherche d'emplois plus rémunérateurs ; au regard de la paupérisation des campagnes face à la concurrence des exportations massives consécutives à la mondialisation (N. Bricas, 2017). Le corollaire qui en dérive est l'accroissement et la densification des espaces urbains.

Par ailleurs les Etats africains y compris ceux de l'Afrique Centrale sont de plus en plus dotés de métropoles millionnaires (en nombre d'habitant), rejoignant ainsi la tendance généralisée des grandes métropoles de la planète, comme cela est affirmé par les experts onusiens (cf. Tableau n°3). Nonobstant cette caractéristique, il est à noter que plusieurs villes africaines, dont Brazzaville, se distinguent par leur macrocéphalie au sein du réseau urbain des entités territoriales qui les abritent.

Au regard de cette explosion démographique la Banque Mondiale dans son rapport sur l'urbanisation en Afrique (2017 dit que : « Les villes africaines sont aujourd'hui prisonnières d'un mode de croissance qui entrave leur développement économique », (https://www.banquemondiale.org/) et N. Bricas va plus loin en affirmant que : L'urbanisation a eu un effet d'entraînement sur la production alimentaire des pays africains et cette conception est partagée par de nombreux chercheurs, qui l'ont signalée dès les années 1990 citons : Leplaideur et Moustier, 1991 ; Bricas et Bridier, 1993 ; Cerdan et al, 1995 ; Chaléard, 1996 ; Cour et Snrech, 1998, N. Bricas et al, 2016 etc... A. Dubresson et al, (2011,1) observent que : « De toutes les transformations qui ont affecté le continent noir depuis les années 1950, l'urbanisation est sans doute la plus spectaculaire ».

En effet les villes congolaises s'inscrivent dans la même dynamique, depuis des décennies la population urbaine se situe dans une courbe ascendante. Et selon toutes les prévisions statistiques onusiennes ce mouvement n'est pas près de s'infléchir comme dans les autres villes africaines.

3. 2 - Evolution de la population locale

Les travaux réactualisés du Centre National des Etudes, de la Statistique et de la Population congolais abondent dans le même sens, car Brazzaville détient plus du tiers de la population du pays, avec une densité de 6963 habitants/km², comme l'indique le schéma ci-contre. La ville est en pleine explosion démographique, ce qui est une caractéristique commune aux métropoles des pays en développement.

En effet : « … Aux indépendances, ces villes côtières, en marge des territoires nationaux n'étaient pas forcément les plus appropriées pour devenir les capitales des nouveaux Etats, qui cherchaient avant tout à marquer leur prise de possession territoriale et certains Etats ont créé leur capitale dans des zones plus centrales.

Mais généralement, ce sont les villes du réseau colonial qui ont bénéficié des avantages liés à leur fonction de capitale, des efforts en matière d'infrastructures, de commerce, d'investissements et d'industrialisation, même si cette dernière est restée marginale.

Le résultat de cette évolution est qu'entre 1950 et 1980, la croissance urbaine a favorisé les grandes villes, avec une tendance importante à la macrocéphalie ». (Brunel, 2004 et Dubresson, 1999).

Au sortir de l'indépendance, la population brazzavilloise était composée en majorité de personnes d'origine rurale. Ils représentaient environ 80%, la tendance s'est rapidement inversée (P. Vennetier, 1966). La population actuelle de Brazzaville qui s'élève à près de 2 230 000 (Data - United Nations, D E S A- Population Division, 2018) place la ville au 7 ème rang des métropoles régionales.

L'analyse de cette population sur la base du dernier recensement effectué en 2011, démontre que la structuration de cette population est marquée par sa jeunesse due à une forte natalité (Graphique n°6). Le niveau de scolarisation du Congo Brazzaville est le plus élevé d'Afrique, depuis une trentaine d'année, en 2016 son taux était chiffré à 94,3% (UNESCO –Congo).

Sa répartition actuelle montre une plus forte occupation des quartiers Nord, le recul des populations du Sud qui sont numériquement plus importantes au niveau national est certainement consécutif aux néfastes conflits successifs.

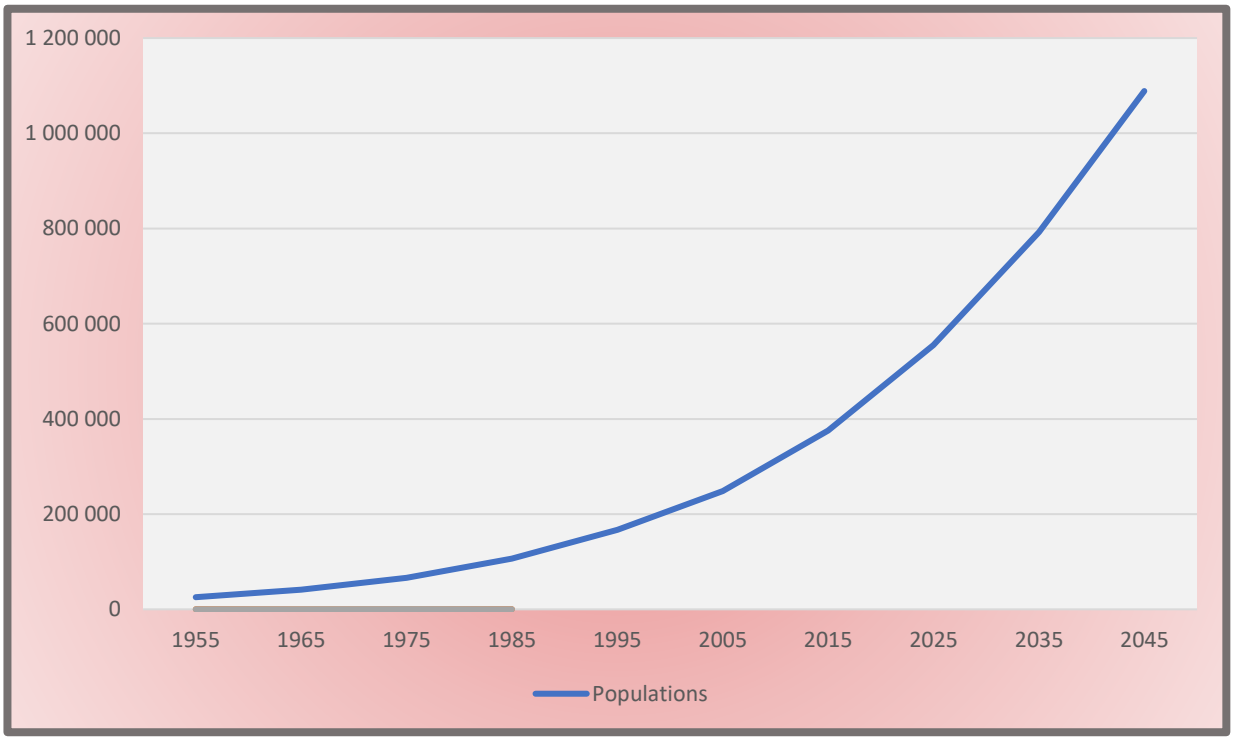
La ville occupe le rang de première ville du réseau urbain national. En 2017, les habitants de Brazzaville représentaient 36% de la population totale, comme le montre le graphique n°1.

Malgré sa taille modeste à côté des métropoles voisines qui possèdent un poids démographique supérieur, Brazzaville joue un rôle politique de haut niveau dans la sous-région. Grâce à sa situation géographique centrale, qui lui confère une certaine prépondérance par son activisme politique établi de longue date contribuant ainsi à son rayonnement régional.

Le département de Brazzaville et sa jumelle gigantesque Kinshasa sont les deux capitales les plus rapprochées du monde. Ensemble elles forment un vaste espace urbain, nonobstant les caractéristiques spécifiques de chacune des 2 villes, elles partagent des nombreuses similarités. Les peuples Tékés et Kongo étant les primo occupants des 2

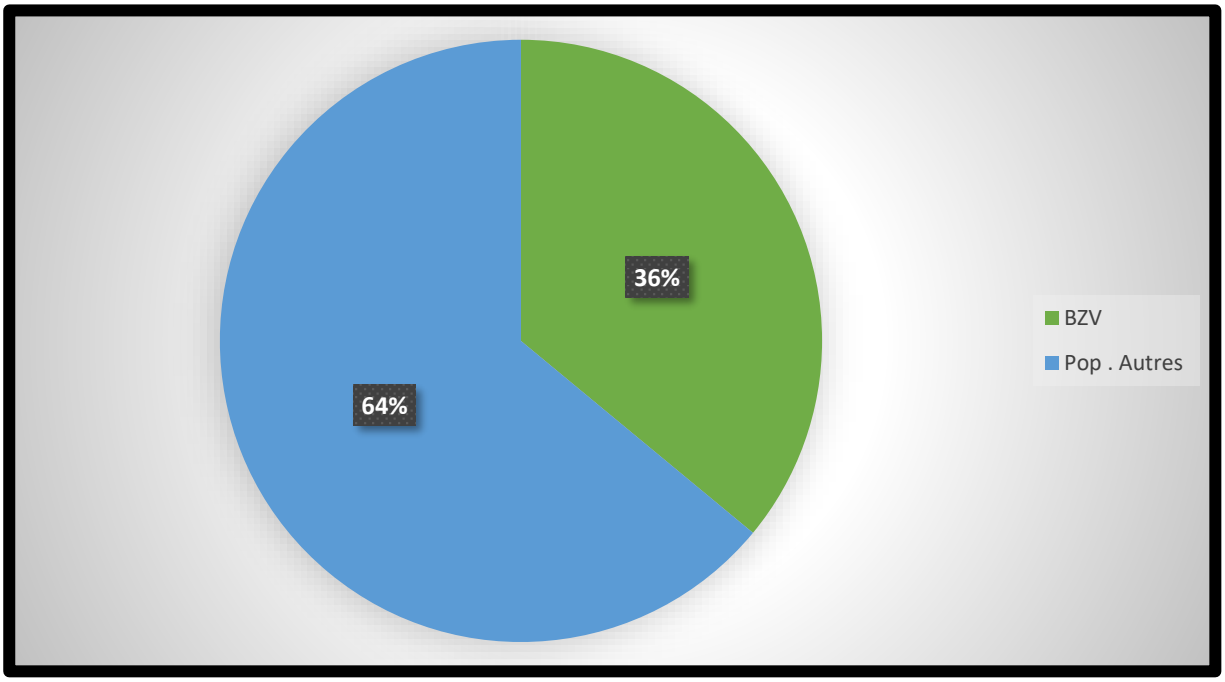
territoires, les coutumes en matière de gestions foncières et les habitudes alimentaires sont plus ou moins identiques.

Graphique n°4 : Population urbaine de l'Afrique sub-saharienne depuis 1955 projection jusqu'à 2045



Source : Extrait de Data - United Nations, D E S A- Population Division

Graphique n°5 : % de la population de Brazzavilloise dans la population nationale



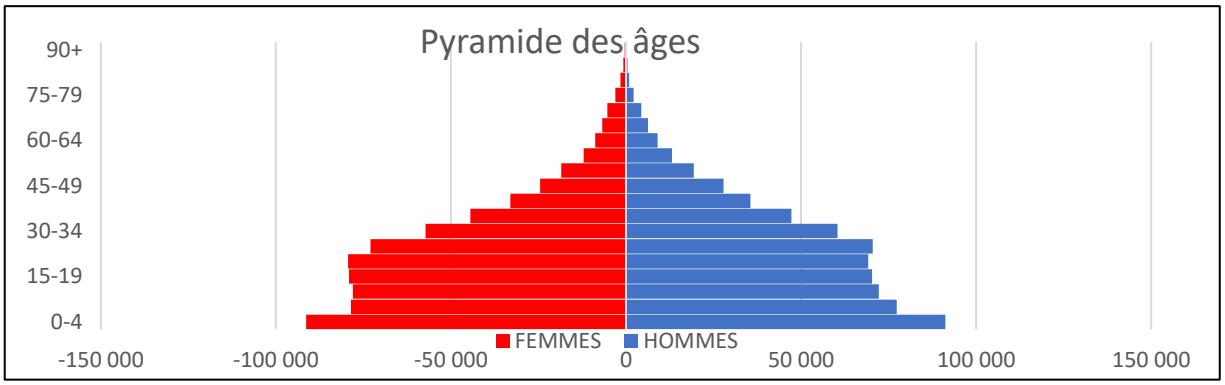
Source : Estimation CNSEE/CONGO

Tableau n°3 : Population des métropoles africaines

PAYS	VILLES	EFFECTIF EN 2000	EFFECTIF EN EN 2018	EFFECTIF EN 2030	TAUX MOYEN D'ACCROISSEMENT ANNUEL		% DE LA POPULATION TOTALE EN 2018	% DE LA POPULATION URBAINE 2018
					2000-2018	2018-2030		
CONGO DEMOCRATIQUE	KINSHASA	6 140 000	13 171 000	21 914 000	4.2 %	4.2 %	15.7 %	35.3 %
ANGOLA	LUANDA	2 829 000	7 774 000	12 129 000	5.6 %	3.7 %	25.3 %	38.6%
CAMEROUN	YAOUNDE	1 351 000	3 656 000	5 734 000	5.5 %	3.8%	14.8%	26.3%
CAMEROUN	DOUALA	1 490 000	3 412 000	5 112 000	4.6 %	3.4 %	13.8 %	24.5 %
CONGO DEMOCRATIQUE	MBUJI- MAYI	1 011 000	2 305 000	3 899 000	4.6 %	4.4 %	2.7 %	6.2 %
CONGO DEMOCRATIQUE	LUBUMBASHI	1 089 000	2 281 000	3 771 000	4.1 %	4.2 %	2.7 %	6.1 %
CONGO	**BRAZZAVILLE**	**1 022 000**	**2 230 000**	**3 292 000**	**4.3 %**	**3.2 %**	**41.3 %**	**61.7 %**
TCHAD	N'DJAMENA	690 000	1 323 000	2 122 000	3.6 %	3.9 %	8.6 %	37.4 %
CONGO DEMOCRATIQUE	KANANGA	604 000	1335 000	2 240 000	4.4 %	4.3 %	1.6 %	.6 %
CONGO DEMOCRATIQUE	KISANGANI	586 000	1 167 000	1 903 000	3.8 %	4.1 %	1.4 %	3.1%
CONGO	POINTE- NOIRE	539 000	1 138 000	1 664 000	4.2 %	3.2 %	21.1 %	31.5 %

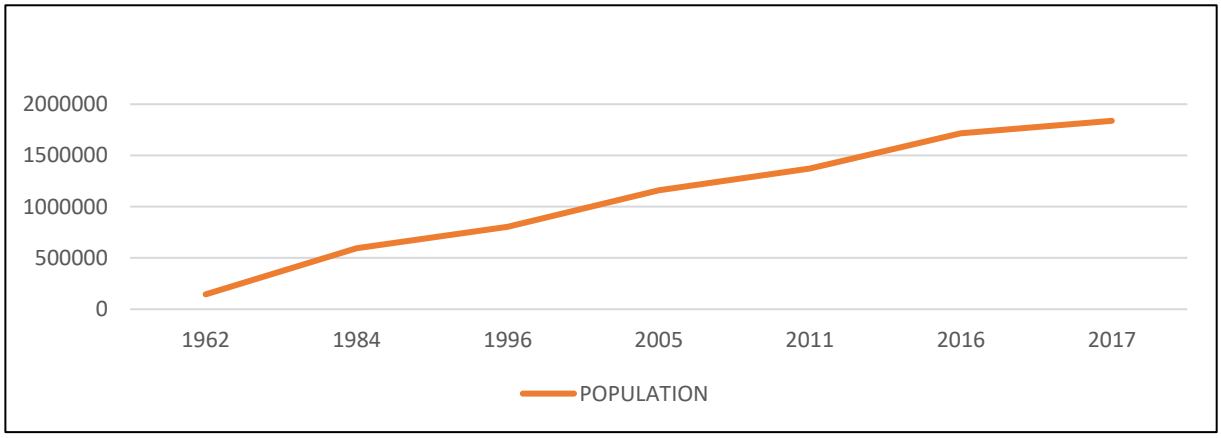
Source : Data - United Nations, D E S A- Population Division

Graphique n°6 : Pyramide des âges de la population de Brazzaville en 2011



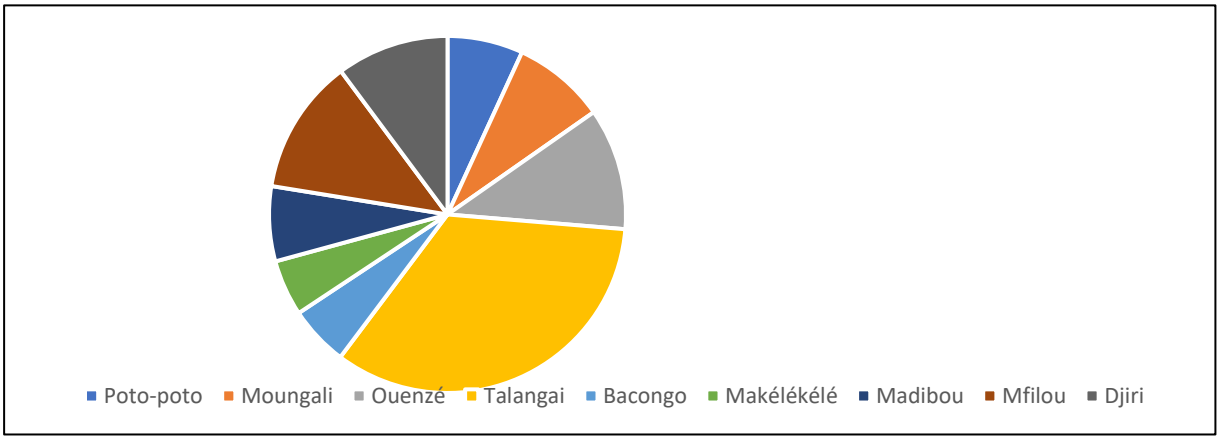
Source : Estimation CNSEE/CONGO 2011

Graphique n°7 : Evolution de la population de Brazzaville (1962-2017)



Source : Estimation CNSEE/CONGO

Graphique n°8 : Répartition de la population de Brazzaville par quartier en 2011



Source : Estimation de la Mairie de Brazzaville

II- Organisation spatiale et questions foncières

Chapitre 4 : Organisation spatiale

La progression rapide des espaces urbains est devenue un fait planétaire. Mais c'est en Afrique, engendré par l'exode rural et la forte natalité que le phénomène est plus spectaculaire. (Banque Mondiale, 2015).

Depuis des décennies, l'accélération de la croissance démographique de la population urbaine s'est accompagnée d'une crise du logement qui a engendré l'expansion anarchique de la cité. Cette forte concentration de la population impacte négativement la gestion du foncier urbain au détriment des zones agricoles.

Il s'avère que la disparition du foncier agricole en faveur du tissu urbain est un péril pour la ville. En effet, cette biodiversité additive rend à la ville de nombreux services au même titre que les autres formes végétales : elle contribue au maintien de la biodiversité, assure la régulation de la température, améliore la qualité de l'air, lutte contre l'érosion, recycle les déchets, … participe à la bonne santé et au bien-être des citadins. Aux multiples services écologiques positifs s'ajoute la disparition de revenu des populations les plus pauvres par perte d'outil de travail. Le constat de ces dysfonctionnements est propre à plusieurs métropoles africaines à Dakar : « …des quartiers …qui ont été construits sur des terres jadis agricoles, sont victimes d'inondations du fait de la proximité de la nappe phréatique » (Djibril Diop, 2018).

A Brazzaville l'épineuse problématique de la non maitrise de la vitesse de progression de l'occupation spatiale se justifie aussi par le manque de cohérence des politiques publiques. L'inexistence d'une stratégie du développement urbain, de la planification de l'évolution urbaine et de politique nationale ou sectorielle d'aménagement du territoire.

Les dysfonctionnements occasionnés par la non prise en compte des règles de base de l'urbanisme exposent des quartiers entiers à des problèmes de manque d'équipements et des infrastructures de base. L'approvisionnement en eau et en électricité, l'accessibilité aux transports en communs, aux structures scolaires et médicales etc…sont très insuffisants. En outre, les derniers documents de gestion urbaine (SDAU et PDU) élaborés pour l'horizon 2020 dans le cadre du plan quinquennal 1982-1986 n'ont jamais vu un début d'exécution.

Pendant longtemps : « Ce potentiel est fortement contrarié par certaines contraintes dont : l'absence d'une vision stratégique claire du développement spatial ; la caducité des outils actuels de planification ; une croissance spatiale non maîtrisable ; les difficultés d'accès aux services minimum de base ; une mobilité urbaine contraignante ; l'absence du cadre réglementaire de l'usage du sol ; le surpeuplement des villes avec la prolifération de l'habitat informel, la dégradation

des équipements existants, et l'occupation anarchique des espaces urbains » (J. Chenal : http://keios.it/fr). Pour approfondir la problématique, l'encart suivant est assez explicite.

De 2014 à 2016 « La ville de Brazzaville, capitale de la République du Congo se dote d'un nouveau Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU), qui est une concrétisation des nouvelles orientations de développement imprimées par l'Etat.

En effet, après le constat de la caducité de l'ancien Schéma élaboré au début des années 1980 et dans sa volonté d'inscrire la ville dans un processus de modernisation devant lui donner les moyens de jouer un véritable rôle national, sous régional et international, le Gouvernement du Congo a pris la décision en 2014 de repenser le développement de la capitale et de Pointe Noire la capitale économique industrielle du pays.

La réalisation du SDU a nécessité près de deux ans de travail et convié les principaux acteurs urbains à de grandes concertations. Bien que parfois difficiles, ces discussions ont le plus souvent été fort enrichissantes et elles ont aussi permis de faire évoluer notre pensée et concilier les différents besoins vers un but commun qui est d'offrir une meilleure qualité de vie aux populations

L'objectif principal du Schéma Directeur d'Urbanisme était d'arriver à déterminer de manière consensuelle un ensemble d'actions à mettre en œuvre les 20 prochaines années » (Jérôme Chenal, 2014). Pour tenter de maitriser la croissance spatiale le Gouvernement congolais a réceptionné auprès du cabinet d'études KEIOS un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme pour l'horizon 2038, dans le cadre du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU, 2014 – 2016).

Le projet se propose de : « Favoriser de grands pôles urbains aux fonctions spécifiques, maîtriser l'occupation de l'espace par des mécanismes institutionnels et juridiques permettant des pratiques urbaines efficientes, réaliser des plans d'urbanisme de détails, développer des zones d'habitat social, mettre en œuvre des actions de reboisement, sur la base d'un « plan vert' », améliorer la mobilité urbaine et les transports, prolonger le chemin de fer en direction de Maloukou-Tréchot, réguler et maîtriser l'itinéraire des poids lourds en ville, établir une zone industrielle en bordure de ville, maîtriser et contrôler les limites urbanisables, avec le principe de forêt, ou - ceinture verte-, comme limite de l'urbanisation, orienter et tourner notre ville capitale vers le fleuve ». Source : **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** www.chenal.

Le nouveau Schéma Directeur d'Urbanisme pour l'horizon - SDU (cf. carte n°5) propose une restructuration cohérente du tissu urbain et préconise une reverdisation très importante de Brazzaville. Mais paradoxalement, la faveur des décideurs se porte toujours sur une pratique dirigée exclusivement vers la mise en œuvre des opérations de rénovation urbaines non planifiées. Les réalisations récemment initiées ne portent que sur des

opérations d'accroissement de la bétonisation de la ville. Dans ce cadre, plusieurs projets ont vu le jour notamment :

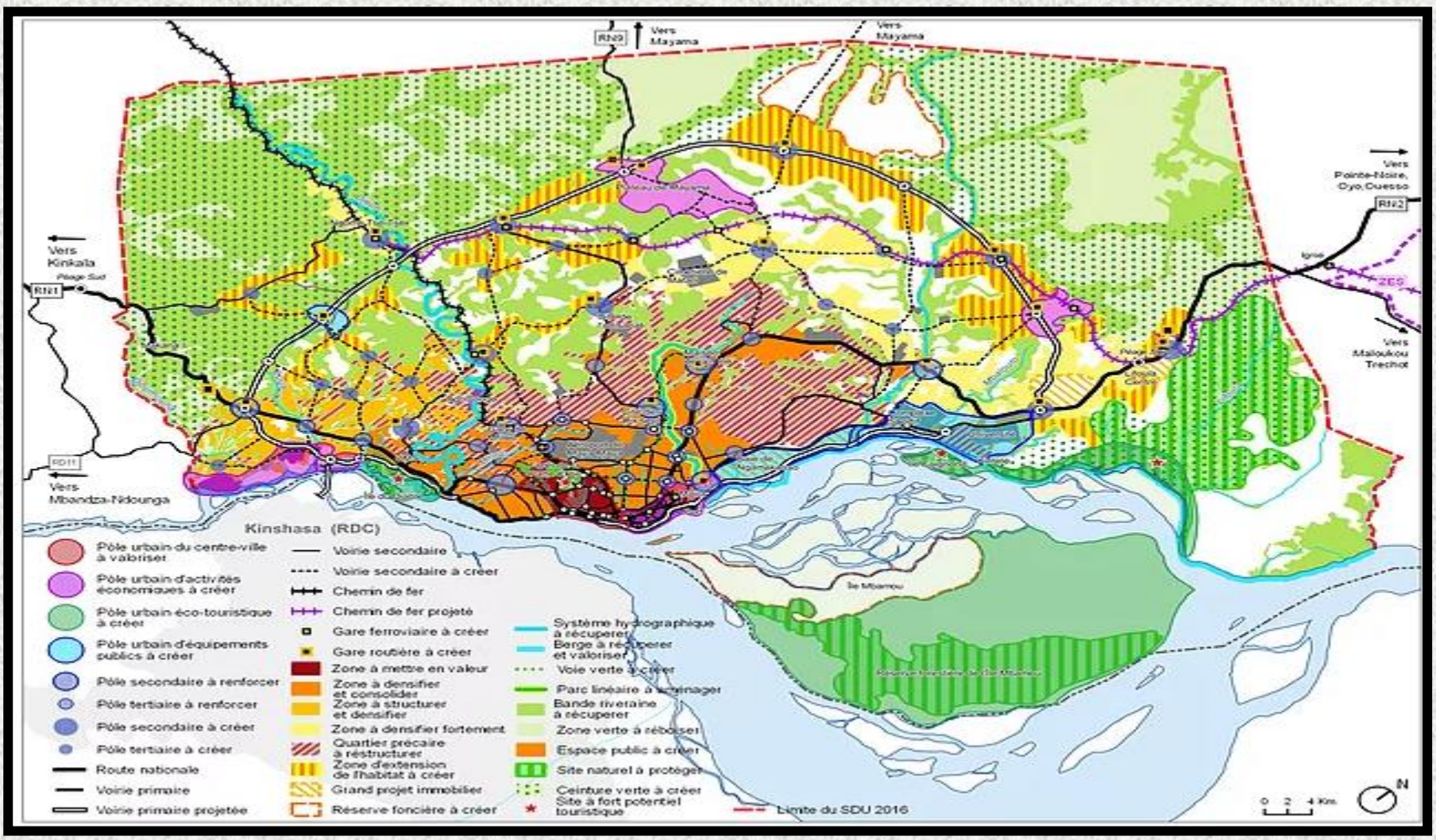
- L'implantation de nouveaux lotissements par des opérations de rénovation des quartiers anciens (M'Pissa à Bacongo, Clairon et Camp militaire du 15 Août au Centre-ville…), la construction sur les quelques espaces résiduels, sur les espaces agricoles de la ceinture maraichère, sur les rares espaces forestiers et même sur les zones classées inconstructibles qui sont actuellement victimes d'une érosion monstrueuse.
- La réalisation de projets d'infrastructures routières pour augmenter le parc routier urbain et pour fluidifier la circulation.

Notamment la route de la corniche, qui court le long du fleuve du Nord (de l'arrondissement de Kintélé) au Sud de la ville (Pont du Djoué) sur 22,500 km, la voie est dotée d'un viaduc et d'un pont à hauban (Source : ministère de l'aménagement, de l'équipement du territoire). La route offre une vue exceptionnelle sur Kinshasa, l'exploitation parallèle d'une desserte fluviale moins polluante serait plus écologique pour une ville durable.

La superficie de Brazzaville s'étend désormais sur 326,40 km2 par la loi n° 12-2011 du 17 mai 2011 portant redéfinition des limites de la commune de Brazzaville. (Source : J.O. du 26/O5/2011).

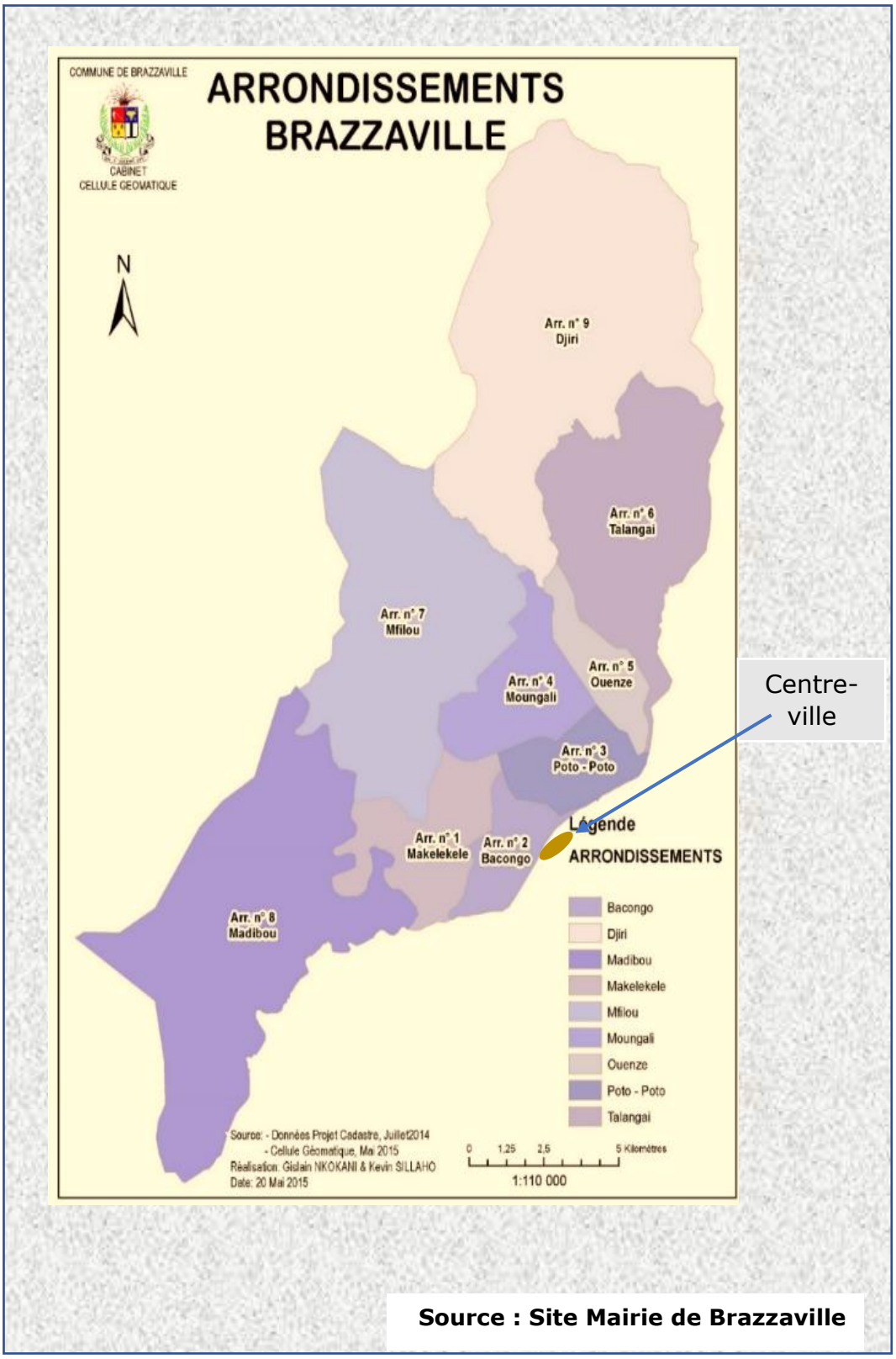
Sur le plan administratif, Brazzaville est un département à part entière, qui est divisé en plusieurs quartiers regroupés au sein de 9 arrondissements. Ces derniers sont administrés par des maires d'arrondissement qui relèvent d'un maire central. Les arrondissements s'étendent du Nord au Sud.

Carte n° 5 : Schéma Directeur d'Urbanisme pour l'horizon (SDU) 2038 de Brazzaville



Source : http://keios.it/fr

Carte n°6 : Organisation spatiale du territoire intra – urbain



Source : Site Mairie de Brazzaville

4. 1- Les quartiers Nord

4. 1. 1 - L'arrondissement n°1 de Poto-poto

Il constitue le centre historique de la ville et occupe le Sud-Ouest de la ville. Sa superficie est de 9000 m² avec une population de 101.000 habitants. Elle se compose de 2 parties distinctes.

4. 1. 1 1 – Le Centre-ville ou quartier La plaine

Le quartier est situé au bord du fleuve à l'extrême Ouest de la ville, Vers 1910, quelques dizaines de bâtisses se dispersaient sur le rivage.

C'est l'un des rares villages qui a survécu grâce à son intégration au tissu urbain. C'est le quartier des affaires dès 1887, et des habitations des colons remplacés plus tard par les expatriés européens qui seront à leur tour remplacés par l'élite surtout administrative, jusqu'à la guerre de 1977.

Après la guerre de 1997, les anciens occupants sont restés dans les quartiers populaires qui leur avaient servi de refuge et transformé leurs anciennes habitations en sièges d'entreprises, hôtels, restaurants ou autres destinations locatives. Aujourd'hui, l'élite a migré du centre – ville vers les quartiers populaires.
Ce quartier se distingue aussi par l'implantation récente des constructions en hauteur à vocation d'habitat ou comme investissement commercial, malgré la généralisation du phénomène.
Ce quartier se distingue aussi des autres quartiers par la présence de plusieurs espaces verts préservés depuis la colonisation, sous la forme de jardins publics ou d'espaces publics non mis en valeur constitués par des zones humides. Ces espaces alternent avec les plages de sable fin le long du fleuve, ou bien ils bordent les nombreux cours d'eau qui se jettent dans le fleuve.
Ces espaces naturels ont constitué les prémices de la ceinture maraichère, dès la création de la ville, elles ont été exploitées en partie par des cultures vivrières mais surtout pour les cultures potagères (laitue, carotte, tomates, poireau etc..), dont l'introduction date de l'ère coloniale pour la consommation des européens.

4. 1. 1. 2 – Le quartier africain de Poto -poto

Ce quartier fut créé en 1911 en guise de commune indigène par arrêté n°2623 du 31 décembre 1943. Sa création découle de la nécessité dans laquelle s'est trouvée l'administration coloniale de faire fusionner les campements des travailleurs africains avec les hameaux des autochtones qui occupaient la plaine.

Dans son évolution, la croissance du quartier a été alimenté par : l'exode des ruraux de l'hinterland, les populations riveraines du fleuve, les originaires des pays voisins voir de l'Afrique occidentale qui immigraient à Brazzaville. A la faveur des besoins du colonisateur

ou à titre de négoce personnel, créant ainsi un peuplement cosmopolite qui maintient cette caractéristique jusqu'à présent.

Cette mixité sociale témoigne de l'hospitalité et de l'esprit de liberté des Batékés. Elle demeure et se traduit sur le terrain par la diversité de la population du quartier et par la dénomination des rues par le nom de leur ethnie. Exemple : Bangalas, Haoussas, Kassaï, Banziris, Bakongo, Batéké, Loangos, Mbakas, etc…).

Les derniers immigrants : les libanais arrivés depuis les années 1980 sont plutôt installés dans le quartier voisin de la plaine. Les chinois qui ont surgi dans les années 1990 sont les derniers arrivants, ils se fondent dans la population là où ils atterrissent.

Contrairement à l'organisation spatiale de la partie européenne de Poto-poto (le centre-ville) bâti en fonction de la topographie ; la partie africaine, est construite sur le modèle du plan quadrillé en damier comme tous les autres quartiers africains lotis à l'époque coloniale.

Les quartiers de création récente le sont aussi sur le même modèle. Ici, l'habitat est plus densifié, la population est plus importante tandis que les équipements publics sont plus quasi inexistants (réseaux d'évacuations des eaux pluviales…).

Dans les meilleurs cas, surtout dans les quartiers anciens, des espaces spécifiques sont prévus pour les services publics de base : écoles, centre de santé, marché. Aucun espace vert n'est prévu comme dans le quartier de la plaine.

Pour lutter contre la chaleur, la fertilité du sol aidant le brazzavillois marque son territoire au moment de l'acquisition de la parcelle de terrain par la plantation de végétaux, surtout celle des arbres fruitiers.

La volonté des habitants a permis l'existence prolifique de plantes au niveau domestique, Cette végétation est tellement dense qu'elle avait donné à la ville le surnom de « Brazza la verte ».

4. 1. 2 - L'arrondissement de Moungali

Il succède à celui de Poto- poto en se dirigeant vers le Nord – Ouest. Il a été créé en janvier 1957 et couvre une superficie de 14,28 km^2 pour 124.190 habitants. Le caractère marécageux des bords de la rivière Madoukou qui l'arrose permettent la présence de cultures surtout maraîchères.

4. 1. 3 - L'arrondissement de Ouenzé

A son tour, il succède au précédent en avançant dans la direction du Nord -Ouest. Il a été créé par décret n°59/118 du 02 juillet 1959 et compte 162.608 habitants.

Au début du siècle, la zone comptait 4 petits villages habités par des autochtones Batékés : Mouléké, Ntsalinguelé, Loulengo et Mbemba entourés d'une immense savane qui s'étendait de la rive gauche de la rivière Madoukou Tsékélé jusqu'à la rive droite de la rivière Tsiémé.

Le quartier possédait de nombreux espaces cultivés dispersés, situé aux abords des 3 cours d'eau qui l'arrosent : les rivières Tsiémé, Mikalou et Madoukoutsékélé. Ils constituaient des pans importants de la ceinture verte, mais ils ont disparu sous la poussée de l'urbanisation

4. 1. 4 - L'arrondissement de Talangaï

L'agglomération est établie dans le prolongement du Quartier Ouenzé, sur l'emplacement de 2 petits villages de Madjiri et Intsiba. Il possède l'avantage d'être adossé au fleuve Congo et d'être parcouru par de nombreuses rivières : Ngamakosso, Mikalou, Tsiémé, Toliboatou qui consolide sa vocation agricole. Elle couvre une superficie de 19, 33 km2 avec une population de 500.000 habitants.

Après la guerre du 5 juin 1997, une grande majorité de dignitaires de l'actuel régime se sont délocalisés du Centre-ville vers les quartiers Nord particulièrement dans ce quartier. Ainsi l'Habitat est mélangé : les styles architecturaux prestigieux côtoient les maisons.

4. 1. 5 - L'arrondissement de Djiri

C'est le 9 e arrondissement de la ville, il a été créé par la loi N° 9-2011 du 17 Mai 2011. Il est arrosé par de nombreux cours d'eau : la Tsiémé, la Lokoua-Mpika, la Bilolo, la Ngamakosso et la Djiri. Dotée d'une superficie de 83,46 Km², il se situe aux confins Nord de la ville. C'est le quartier des primo-arrivants et des propriétés multiples appartenant aux habitants aisés des autres quartiers Nord.

4. 2 – Les quartiers Sud

4. 2. 1- L'arrondissement de Bacongo

D'une superficie de 7,39km2 pour une population de 800 000 habitants, c'est l'autre quartier ancien. Il a été créé par arrêté n°2624 du 31 Décembre 1943. A sa naissance, il est constitué de 3 petits villages à savoir : Bakongo, Mbama - Mpissa et Moukoundzi – Ngouaka.

Quartier limitrophe de poto-poto au Sud, il possède l'avantage d'être aussi bordé par le fleuve et d'être traversé par la rivière du Djoué bénéficiant naturellement de plusieurs espaces maraichers et floricoles.

4. 2. 2 - L'arrondissement de Makélékélé

Sa création s'est faite par le décret présidentiel n°59/240 du 1er Décembre 1959. Sa population de 74815 habitants occupe une superficie de 15,53 Km². Makélékélé tire son nom du bruit sonore produit par la chute des gouttes d'eaux sortant de la source avant de se transformer en petit ruisseau appelé Zanga dia ba ngombé qui l'arrose avant de se jeter dans le fleuve Congo.

4. 2. 3- L'arrondissement de M'Filou

Sa création par la loi 018/90 du 8 octobre 1990 a servi à ériger le district de Ngamaba un ancien village précolonial en arrondissement. Le quartier couvre une superficie de 90,16 km², il porte très fortement un caractère rural, au regard de la forte activité agricole.

4. 2. 4- L'arrondissement de Madibou

Il a été créé par la loi N° 9-2011 du 17 mai 2011. Il s'étend sur une superficie de 80,45 km2. La population de Madibou est de 100.000 habitants. Ce territoire est très arrosé, les principales rivières qui la traversent sont : la rivière Djoué, le Laba, la Djoumouna, la Maloto, la Loua et la Bandzou.

C'est l'un des quartiers derniers nés de Brazzaville avec celui de Djiri dont il partage le texte de création cité ci haut. L'expansion urbaine galopante a transformé cet ancien village en partie intégrante de la ville.

Démesurée et surpeuplée, la ville est un vrai exemple de macrocéphalie. Brazzaville demeure la capitale d'un Etat en totale déliquescence, caractérisé actuellement par une fragilité économique extrême. Ce constat est récurrent depuis de longues années, impose d'envisager des voies nouvelles réalistes pour engager la relance économique et le développement national.
Certes, d'autres paramètres non négligeables sont à prendre en compte, engager et stabiliser le développement économique par une politique basée sur des emprunts, (ce qui semble la voie d'expansion choisie par les pouvoirs publics actuels une fois de plus) pourrait conduire à des résultats aléatoires voire désastreux.

L'accroissement naturel et l'exode rural sont la base de l'explosion démographique qui se traduit par la densification du tissu intra et périurbain. Autant le recul des espaces cultivés dans Brazzaville intramuros ces dernières années est flagrant, autant l'extension anarchique de l'urbanisation sur les territoires périurbains est en augmentation. Avec pour conséquence là aussi de perte de terres agricoles.

L'étalement de la ville progresse inexorablement du centre vers les périphéries d'autant plus que le coût des terrains est moins cher qu'à Brazzaville. Un nouveau facteur est apparu, désormais les classes moyennes et aisées cherchent à s'éloigner du centre-ville et des vieux quartiers plus vulnérables en cas de conflit. Les moyens de transports individuels et les transports en commun se multiplient et entretiennent un flux constant d'un trafic quotidien entre le centre-ville et les banlieues.

Pour les pouvoirs publics c'est un casse-tête qui s'ajoute à une situation déjà insoluble. Le schéma directeur élaboré semble déjà obsolète avant sa mise en application, puisque la ville continue d'avancer sans tenir compte des affectations prévues du sol par le SDU.

Chapitre 5 : Gestion et pratiques foncières locales

Le mode d'occupation du sol à Brazzaville est empêtré dans un système bicéphale. Malgré sa situation administrative officielle, tout le département fait partie traditionnellement du royaume Téké. Ainsi la cession de la terre obéit aux différentes règles de cession de la terre établies dans les 2 systèmes fonciers : le système traditionnel et moderne.

5. 1. – Le système traditionnel

Traditionnellement, la terre est soumise au régime foncier coutumier local. Le pouvoir royal est largement spirituel, il est incarné par le Makoko (le roi) qui est le grand chef spirituel et le dernier recours en toutes circonstances.

A ce titre, il est le détenteur des droits immatériels sur la terre, ainsi que le détenteur du pouvoir de cession du patrimoine non mis en valeur : car la terre est sacrée et non cessible, elle appartient à toute la communauté : les morts, les vivants et les générations futures. Dans la pratique, le roi délègue le droit de cession aux chefs coutumiers qui à leur tour le délègue aux lignages. Le chef coutumier conserve le rôle de garant de la terre en cas de conflit.

Traditionnellement, tous les utilisateurs étrangers à la communauté peuvent obtenir l'autorisation de s'établir ou d'exploiter la terre. Ils bénéficieront entièrement de l'usage des produits de leur exploitation : récoltes, gibiers, poissons, mais jamais de la propriété effective du sol. C'est à dire que la cession de la terre concerne uniquement l'usufruit : habitat, cultures etc.

Cette coutume est-elle devenue purement théorique ? Dans la pratique jusqu'à présent, la tradition reste tellement vivace, que dans le conscient collectif des congolais cela signifie que tout habitant qui n'est pas Téké, n'est qu'un utilisateur momentané et non un propriétaire réel. D'ailleurs, tous les Tékés sont et restent les ''Gatsié'' c'est-à-dire les propriétaires intemporels du pays.

En terre Téké, le régime foncier reste un pilier structurel du système social. « Dans une communauté qui vit de l'agriculture, le droit à la terre est à la fois une nécessité et une évidence : exclure un paysan de la terre, c'est le condamner à mort. L'essentiel est donc de cultiver la terre, et non de la - posséder -. D'ailleurs, la terre, base et source de la vie, est sacrée : c'est une entité, présente, souveraine et donnée comme telle, ni appropriable, ni aliénable. On comprend dès lors la difficulté - et peut-être même l'impossibilité - de transposer dans une telle société le concept d'appropriation privée comme concept premier de rapport à la terre » (C. Coquery Vidrovitch, 1982, 67). L'influence du régime foncier sur

le mode d'occupation du sol est toujours active, au point de sous-tendre toutes les activités dépendantes de l'exploitation de la terre (A. Iloki, 2010).

Le système foncier traditionnel reste résilient et représente une forme de résistance des populations natives du terroir (les Tékés) pour préserver leur territoire et leur culture.

Sur l'ensemble du pays, l'implantation des Etablissements humains d'un ''étranger'' hors de son territoire originel se heurte à des difficultés notamment en zone rurale. L'impact négatif de la question foncière est une réalité concrète (P. Vennetier, 1988) ; (P. Mabouana, 1996).

A la suite des précédents chercheurs, (B. M. Mengho, 1999, 237), analyse la genèse du phénomène de la pratique agricole des néo-ruraux à la suite de P. Vennetier, 1988, puis il met en exergue la question foncière de manière très détaillée ainsi : « L'introduction de cultures de rente (ou d'exportation : café, cacao, etc.) dans les campagnes à l'époque coloniale avait déjà modifié, dans les régions de production, les rapports à la terre des paysans dont les plantations avaient été peu à peu, contrairement au droit traditionnel, considérées comme propriétés personnelles susceptibles de transmission par héritage. La transformation de la culture du manioc en culture commerciale est en train de provoquer une évolution du même type, ce qui pose nombre de problèmes ».

5. 1. 1 - Les modes d'acquisition de la terre

Sur le plateau de Mbé comme ailleurs, la terre a toujours été une propriété collective du village dont les habitants appartiennent à plusieurs clans, chacun exerçant ses droits d'usage sur une portion bien définie de la terre que nul ne peut s'approprier. Le clan est représenté par un patriarche qui exerce les fonctions de "chef de terre" ou Ngantsié. Le pouvoir de celui-ci découle de sa position d'intermédiaire entre les ancêtres morts, les vivants et la terre ; il garantit la fécondité de la terre et des femmes ; il veille à ce que les interdits soient scrupuleusement respectés, et il peut, s'ils sont enfreints, jeter un sort aux coupables pour les punir.

La présence des néo-ruraux d'origine citadine dans les villages, venus non pour s'y intégrer et y vivre définitivement, mais pour y pratiquer une culture commerciale, a fondamentalement modifié le droit foncier traditionnel : désormais, la terre peut être appropriée, louée ou vendue ; ainsi, le régime appliqué diffère selon que l'intéressé est un originaire ou un non-originaire du village, selon qu'il s'agit d'une zone de savane ou d'une zone de forêt. L'utilisation par un originaire d'une portion de terre destinée à la culture est gratuite, quelle que soit la nature de la couverture végétale ; chaque famille cultive ses champs sur une partie de la propriété collective du clan : il suffit que le chef de village ou le chef de terre en soit informé.

Cependant, situation nouvelle, les terres villageoises en propriété collective coutumière peuvent désormais être partagées : un partage définitif entre les différents clans fondateurs du village (les premiers occupants), puis à l'intérieur de chaque clan, entre les familles qui en ont alors la pleine propriété et peuvent en faire ce qu'elles veulent.

En revanche, lorsqu'un "étranger" (non Téké ou Téké non originaire de l'agglomération) désire s'installer sur le terroir d'un village, il doit préalablement en faire la demande à son chef ; une fois la demande agréée, ce dernier juge de l'opportunité d'en référer au "Ngantsié" qui décide en dernier ressort.

Mais deux cas peuvent se présenter. Dans un cas, l'octroi du terrain destiné à la culture n'est pas définitif : une fois la récolte achevée, la terre retombe dans la propriété collective villageoise ou la propriété clanique, ce qui revient à dire que la parcelle cultivée a été louée ; le cultivateur peut alors louer une autre parcelle, ou reprendre le travail sur son ancienne parcelle, mais en payant à nouveau un droit au propriétaire traditionnel. La demande devenant de plus en plus forte, ce droit de location - ou d'usage payant - n'a cessé d'augmenter. Il était à l'origine, de 5 000 F.CFA l'hectare ; il est aujourd'hui de 25 000 à 30 000 F.CFA, quel que soit le degré de fertilité ou l'ancienneté de la jachère. Dans les vallées plus fertiles et à Odziba, où les "allochtones" sont plus nombreux, les droits d'exploitation pour un hectare peuvent atteindre 50 000, voire 100 000 F.CFA.

Par exemple, dans le village de Mati I, situé dans une vallée et peuplé essentiellement de Lari[5] - donc d'allochtones - tous les producteurs louent des terres aux propriétaires téké sur la base de 100 000 F.CFA l'hectare. Tout s'est bien passé jusqu'à présent dans ce village, où les locataires paient régulièrement leur dû et bénéficient de la confiance des propriétaires traditionnels.

Dans le second cas, l'étranger veut acheter un terrain dans le village pour la construction d'une case. Il s'agit véritablement d'un achat : l'acquéreur donne alors au chef de village la somme de 50 000 F.CFA et une dame-jeanne[6] de vin rouge. Mais s'il veut pratiquer une culture, il devra louer une parcelle selon la procédure indiquée plus haut.

Il y a donc désormais trois modes d'acquisition d'une terre : par partage des terres en propriété collective, chacun des bénéficiaires disposant d'une part ; pour un "étranger" par l'achat d'un terrain destiné à la construction d'une case ; location d'une terre - de 25 000 à 100 000 F.CFA/ha selon les lieux - afin d'y pratiquer des cultures vivrières (hormis toutefois l'arboriculture, qui est interdite dans ce cas), ou encore achat, lorsqu'il s'agit d'un

[5] Lari : Dénomination d'un sous-groupe de l'ethnie Kongo, originaire du département du Pool qui correspond à la zone périurbaine Sud de Brazzaville et au-delà.

[6] Dame-jeanne : La contenance couramment usitée est de 5 ou 10 litres. Dans ce type de transaction la norme est d'offrir celle de 10 litres à défaut, il vous faut produire 2 dames – jeannes de 5 litres.

"grand domaine", soit au tarif du prix à l'hectare, soit sur la base d'un prix forfaitaire, 500 000 F.CFA ou davantage.

5. 1. 2 - Spéculations et litiges fonciers

L'installation de nombreux Brazzavillois le long de la route nationale n°2 fait qu'aujourd'hui la demande en terre agricole y est de plus en plus importante, surtout entre le PK 50 et Odziba. Ceci a fait apparaître de nouveaux comportements, suscite la spéculation et entraîne des litiges fonciers. On a vu que le prix de location d'un hectare de terrain a beaucoup augmenté ; ainsi, les hauts fonctionnaires qui ont occupé de grands espaces près de la route ou à Odziba même doivent verser de fortes sommes d'argent aux

propriétaires : celles-ci sont payées généralement en plusieurs versements échelonnés. Mais nombre d'entre eux, après plusieurs années d'exploitation, ne peuvent plus ou ne veulent plus payer la totalité des sommes dues, et sont alors menacés d'expropriation. Cependant, ces menaces sont sans effet, en l'absence de tout droit foncier ou d'un contrat écrit. C'est pour cela que les propriétaires fonciers exigent de plus en plus que les achats soient payés comptant intégralement, sans considérer l'ancienneté des jachères ou le degré de fertilité du sol. Au demeurant, personne ne sait à l'avance quel pourra être le rendement des cultures.

Un autre type de litige provient du fait qu'un même terrain peut être loué à un étranger par deux habitants différents du village. Ce cas est assez courant à Odziba, où la pression de la demande est forte : l'acheteur verse la somme convenue au propriétaire présumé, mais quelques jours plus tard, un deuxième se présente pour réclamer ce qu'il dit être son dû. L'acquéreur se trouve alors devant un dilemme, et ne sachant pas quel est le propriétaire légitime, refuse en général de payer une seconde fois. Dans ce cas, le litige est réglé par le chef de village qui est censé connaître tous les clans et le domaine foncier de chacun d'eux ».

5. 2 – Les efforts de modernisation de la gestion foncière

En parallèle au régime foncier traditionnel, dont la philosophie repose sur la propriété communautaire de la terre, la colonisation instaure le permis d'occuper et le titre foncier par le décret n° 36 385 du 28/03/1899, portant Régime de la propriété foncière au Congo Français et par le décret n°36 161 du 7/02/1899 relatif à la fixation et à l'organisation du domaine public et des servitudes d'utilité publique au Congo Français (source : infos@dila.gouv.fr).

Ce nouveau régime calqué sur le modèle européen, privilégie l'individualisation de la propriété foncière (A. Iloki, 2010). L'administrateur colonial ne s'est adapté au régime préexistant. Dans la pratique, le fonctionnement des 2 régimes fonciers se déroule de façon

ambiguë sur le territoire, c'est-à-dire simultanément jusque sous la première république (1960-1963).

L'avènement du régime socialiste en 1963 abolit toutes les dispositions préexistantes, par l'instauration de la loi n° 52/83 du 21 avril 1983 portant code domanial et foncier qui stipulent en résumé que : la terre appartient à l'état, elle est gratuite, les usagers ne bénéficient que de l'usufruit en ses articles 1 et 2.

Officiellement, les 2 anciens systèmes sont abolis, mais dans la pratique l'acquisition de la terre reste subordonnée à une transaction financière obligatoire dont l'acquittement s'effectue auprès du propriétaire coutumier. La portée de la loi n'est pas prise en considération par ces derniers qui continuent à faire valoir leurs droits sur les acquéreurs.

A l'issue de la Conférence Nationale, ces dispositions législatives seront abrogées à leur tour par l'Acte fondamental du 24 octobre 1997 : « Article 11 : La propriété et le droit de succession sont garantis. Le transfert et l'expropriation ne sont admis que sous la condition d'une juste et préalable indemnisation. En cas de contestation, le propriétaire est fondé à saisir les tribunaux compétents ». Elles sont reprises textuellement dans les articles 11 et 30 de la Constitution suivante promulguée le 15 mars 1992.

Plus tard la Constitution du 20 janvier 2002 en son article 17 répète à peu près la même chose : « le droit de propriété et le droit de succession sont garantis. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité, dans les conditions prévues par la loi ».

De manière identique la Constitution du 6 Novembre 2015 réitère les mêmes propos en son article 23 : « les droits de propriété et de succession sont garantis. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité, dans les conditions prévues par la loi ».

Devant la persistance des faits, l'Etat a entériné le droit foncier coutumier. Il doit aussi définir les contours de ses réserves foncières en demandant aux propriétaires fonciers de définir les leurs par l'immatriculation de leurs terres. A ce niveau, les enjeux restent divergeant, souvent les 2 ensembles fonciers coïncident créant des litiges. L'identification des propriétaires fonciers peut être une source de nombreux conflits qui se répercute sur les transactions avec les particuliers. La gestion du foncier est un problème majeur au point où les dossiers qui s'y rapportent constituent la majorité des procès devant les tribunaux congolais (A. Iloki, 2010).

L'Etat est conscient du problème et y attache une attention particulière. Aussi un portefeuille ministériel permanent a été créé dans tous les gouvernements successifs depuis la fin de la guerre de 1997. Citons :

- Le décret N° 002-97 du 2 novembre 1997 modifié par le décret N° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement dont la nomination d'un ministre de la réforme foncière et de la préservation du domaine public ;

- Le décret N°2017 n°373 du 22 août 2017 **:** portant nomination des membres du gouvernement Ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement » (Source : J O Congo).

En outre, d'autres instruments législatifs sont aussi mis en œuvre pour la gestion de l'accès à la terre, principalement : la loi n° 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier, notamment en son article 2 qui répartit l'espace foncier national : il comprend le domaine foncier public et le patrimoine foncier des particuliers. La loi définit aussi les différents modes d'accès à la terre selon la loi.

A cet arsenal juridique s'ajoute le décret n°2006-255 du 28 juin 2006 portant institution, attribution, composition et fonctionnement d'un Organe ad hoc de reconnaissance des droits fonciers coutumiers. Ils sont institués dans tous les départements et toutes les communes pour représenter les intérêts des habitants lésés dans les conflits engendrés par les travers du système foncier, compte tenu de l'engorgement des tribunaux.

Dans la pratique, l'ancien système continu : comme pour le mariage l'acquisition des terrains se fait toujours en 2 étapes (A. Iloki, 2010) : l'acheteur commence par la transaction foncière traditionnelle auprès d'un propriétaire foncier puis si la nécessité se fait sentir par rapport à la proximité urbaine, l'intéressé accomplit les démarches nécessaires pour l'enregistrement du bien, généralement l'obtention d'un permis d'occuper ou plus rarement l'obtention du titre foncier auprès des administrations compétentes.

Ces dispositions maintiennent la mainmise que les chefs coutumiers et leurs représentants détiennent sur le sol. Leurs actions participent à l'occupation anarchique de l'espace de façon indéniable : tant dans les campagnes, où l'impact est négligeable que dans les zones urbaines où ce mode de fonctionnement favorise l'habitat spontané.

D'autant plus que les textes d'application sont éternellement en gestation, inadaptés ou difficile à mettre en œuvre. Les 3 lois du 3 juin 2011 promulguées pour structurer le système foncier en produisant des terrains libres de tout droit peinent à fonctionner.
La loi n° I27-2011, portant création de l'Agence foncière pour l'aménagement des terrains (Afat), la loi 28-2011, portant création du Bureau d'étude et de contrôle des travaux cadastraux (BECTC) et la loi n°29-2011, portant création des établissements publics fonciers et le Fonds national du cadastre (FNC).

Devant tant de difficultés qu'éprouve l'Etat pour réaliser ses ambitions, le phénomène continu à engendrer une croissance urbaine très importante et non maitrisée.

Les zones classées inconstructibles comme les berges des cours d'eau dévolues auparavant à l'agriculture urbaine sont désormais dédiées à l'édification des maisons. En conséquence l'érosion sévère et les inondations s'installent favorisées par le manque de viabilisation généralisé.

Force est de constater que L'Etat ''assure'' la gestion foncière par la multiplication de textes législatifs et règlementaires, dont la mise en pratique est de faire face à d'autres problématiques, en l'occurrence la contestation fréquente des propriétaires fonciers et pour tenter de maitriser les prix de vente des terres.

Depuis, de nombreuses années les pouvoirs publics se distinguent par une attitude démissionnaire en ce qui concerne la maitrise du développement urbain, car ils peinent à assurer leur rôle en matière de gestion et d'aménagement de l'espace urbain.

Contre les lotissements sauvages actuellement la seule alternative comme réponse des pouvoirs publics se limite à entériner leur pratique. En d'autres termes ''colmater les brèches'' par la réalisation des équipements coûteux. Ils n'assument pas la maitrise des opérations de lotissements, le monopole est de fait entre les mains des chefs coutumiers.

Les terres considérées par les pouvoirs publics comme espace relevant du domaine public, sont de fait domaine privé et posent problème pour l'exploitation de quelque nature que ce soit car elles sont déjà occupées !

Au-delà de cette problématique et au regard de l'ampleur des litiges en suspens, les pouvoirs publics cherchent à enrayer la cacophonie qui règne dans la gestion foncière. Ils sont confrontés à des enjeux majeurs : Préserver une réserve foncière pour les générations futures malgré la démographie galopante, respecter les règles urbanistiques dans les zones déjà bâties, combattre les ventes véreuses qui encombrent les tribunaux etc…

Une vision claire qui permettrait aux pouvoirs publics de prendre en compte les enjeux de développement urbain fait défaut. La solution à la bi-appartenance de la terre n'est toujours pas encore tranchée. La question récurrente demeure : comment réformer le système tout en respectant le droit foncier coutumier ?

L'instauration du ministère de la réforme foncière et de la préservation du domaine public n'a pas pu instaurer un nouvel ordre foncier. Devant ce constat, l'intitulé du ministère a évolué, la nouvelle dénomination : ministère des Affaires foncières et du domaine public s'est accompagnée des mêmes attributions du ministère précédent.

L'action réformatrice se poursuit à travers la mise en œuvre de nouvelles dispositions législatives dont les principaux textes sont :
- La loi de 2000 portant sur le régime de la propriété foncière : dans son article 10 abroge toutes les dispositions antérieures, préconise l'immatriculation et rend obligatoire le titre foncier. Il est définitif et surtout inattaquable.

- La loi de 2002 en son article 17 qui garantit le droit de propriété et de succession.
- La loi de 2004 garantit la propriété privée moderne tout en assurant la reconnaissance des droits fonciers coutumiers, confortée par les commissions ad hoc départementales et urbaines instaurées par le Décret n°2006-255 – du 28 juin 2006.
- Le projet Congo/ Banque Mondiale, a été élaboré comme projet d'appui au renforcement de la gouvernance foncière (PARGF) au sein du programme quinquennal (2014 - 2018).

Sous l'incitation des instances internationales à travers le projet précité, la puissance publique souhaite désormais l'instauration à terme d'un système d'immatriculation du patrimoine foncier obligatoire. Ceci pour généraliser la mise en œuvre du système fiscal. Mais l'opinion publique reste absolument réfractaire à cette option.

Le système de Permis d'occuper demeure comme un compromis qui permet de répertorier et de transmettre gratuitement la propriété. D'autant plus que ce moyen de fonctionnement est bien intégré et presque généralisé à tous les centres urbains. Il est bien ancré dans les mœurs et largement plébiscité par la population, sauf à Dolisie la 3ème ville. Ce que nous avons pu constater personnellement, suite à notre participation en qualité de membre de l'équipe gouvernementale chargée des études techniques préliminaires à la rédaction de la loi foncière 52/83 du 22 avril 1983.

Tableau n°4 : Evolution du système foncier depuis 1882

Périodes	**1882 – 1963**	**1963 – 1992**	**Depuis 1992**
	De la période coloniale à la 1ère république	**Période sous le régime socialiste**	**Période de la réinstauration de la Démocratie**
Textes juridiques	**- Décret n° 36 385 du 28/03/1899, portant Régime de la propriété foncière au Congo Français** **- Décret n°36 161 du 7/02/1899 relatif à la fixation et à l'organisation du domaine public et des servitudes d'utilité publique au Congo Français** **- En zone rurale : Politique des concessions Reconnaissance du système foncier traditionnel communautaire.** **- En zone urbaine : Système individuel Permis d'occuper Titre foncier.**	**- Loi 52/83 du 22 avril 1983** **-Annulation du système foncier traditionnel et de la propriété privée de la terre.**	**- Constitution du 15 /03/ 1992 : Articles 11 et 30** **- Restauration du système foncier communautaire et de la propriété privée.** **-Loi de 2000 portant sur le régime de la propriété foncière : article 10** **- Loi de 2002 : (art. 17)** **- Loi de 2004** **- Décret n°2006-255 du 28 juin 2006.** **- Projet Congo/ Pnud : Appui au renforcement de la gouvernance foncière (Projet Congo-Banque Mondiale Pargf) 2014 à 2018.**

Tableau R. G. Gongault

III – Aperçu sur les politiques publiques et typologie de l'agriculture urbaine

Chapitre 6 : Les politiques publiques

6. 1 - Aperçu sur les politiques publiques agricoles

Au regard des difficultés budgétaires actuelles, qui sont tributaires de la baisse des revenus pétroliers…, la nécessité de la diversification des ressources financières de l'Etat s'est imposée, pour assurer une meilleure gouvernance publique.

Désormais, les pouvoirs publics affichent l'ambition de redynamiser les activités du secteur primaire. Cette assertion est entendue dans sa forme classique définie par l'INSEE comme suit : « l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements… » (https://www.insee.fr/). Ce regain d'intérêt pour ces activités se manifeste notamment par le désir de la reprise en main du secteur agricole à travers des projets de développement.

Dans cette optique, l'objectif de faire de l'agriculture congolaise un secteur de développement économique majeur basé sur les grandes potentialités naturelles quasi inexploitées a été remis au goût du jour.

Cette vision économique découle de très vieilles théories prônées par les pouvoirs publics au sortir de l'indépendance, mais l'euphorie de la manne pétrolière les avaient mises en veilleuse, et le secteur agricole a été relégué au second plan. Si bien que le soutien accordé aux filières agricoles restait dans des proportions très faibles et les productions locales stagnaient à un niveau très faible.

Dans ces conditions de fragilité, l'incapacité des productions locales à couvrir les besoins alimentaires fondamentaux va être confrontée aux importations alimentaires massives. Ces dernières ont pris le dessus depuis les années 1980 (N. Bricas), et elles inondent les marchés jusqu'à l'intérieur du pays.

Soucieux d'y remédier plusieurs initiatives à mettre en œuvres sont proposées par l'Etat selon les objectifs ci-après :

Objectifs visés

La production agricole ne donne plus satisfaction aux immenses besoins de la population en pleine croissance, engendrant une insécurité alimentaire de plus en plus marquée parmi les couches de populations les plus vulnérables ainsi que des déficits vivriers importants, aggravant la précarité.

Principales orientations dégagées :

- La reconquête du marché vivrier national en vue d'améliorer la balance agroalimentaire ;

- La réduction des importations alimentaires ;

- L'augmentation des revenus des producteurs de manière à contribuer à la lutte contre la pauvreté ;

- La gestion durable des ressources, la protection de l'environnement et l'arrêt de la dégradation des écosystèmes ;

- La participation, plus globalement, à la diversification de l'économie nationale ;

- La dynamisation de l'intégration de la recherche-développement par la mise en place d'un cadre institutionnel où les tâches seront réparties entre différents acteurs ;

- Le redéploiement des structures de recherche de façon à couvrir les principales zones écologiques du pays et favoriser la valorisation des résultats de recherche ;

- La création des centres d'appui techniques dans tous les départements afin de rapprocher le plus possible les métiers de la recherche, de la formation et de l'intégration économique des opérateurs agricoles et du monde rural etc.

Par ce bais, le Congo pourrait relever deux (2) enjeux stratégiques, à savoir :

1. Sur le plan économique : la réduction de la dépendance alimentaire et donc la participation à la restauration des équilibres macro-économiques ;

2. Sur le plan social : la création d'emplois durables et l'amélioration des conditions de vie des paysans, ainsi que la réduction du chômage au cours de la décennie agricole (2004-2013) ». (Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au Congo, 2007, 11).

Au-delà de cette problématique responsable de la faible productivité, le pays est miné au niveau national par les importations alimentaires. Elles sont estimées à un montant de 100 à 120 milliards de FCFA environ par an, soit près de 43% des recettes budgétaires de l'Etat. Les importations sont en augmentation de plus de 80% en volume depuis le début des années 80. En revanche les exportations agricoles sont quasi nulles, alors qu'elles représentaient 33% des exportations nationales à la fin des années 70 (sites : NEPAD - FAO).

Malgré leurs difficultés, les filières agricoles se maintiennent dans les villes et participent à la dynamique urbaine. Le désengagement de l'action publique des années passées est en train d'évoluer. Les politiques publiques actuelles ont amorcé une évolution favorable en faveur de la relance du secteur agricole.

La loi n° 30-2012 du 11 octobre 2012 modifiant certaines dispositions de la loi n° 22-2005 du 28 décembre 2005 portant création d'un établissement public administratif dénommé fonds de soutien à l'agriculture sert de base aux nouvelles orientations économiques.

Une autre des actions des pouvoirs publics pour y remédier a consisté en l'élaboration d'un document de travail intitulé : ''Programme d'actions prioritaires 2016-2020'' (source : Ministère du Plan de la statistique et de l'intégration régionale). Ce nouveau plan de développement est déjà publié. Il compile beaucoup de bonnes intentions réalistes et réalisables… Traduisant certainement la volonté politique actuelle de changer la situation si possible à court terme. En cas de réalisation, les projets proposés peuvent inverser la tendance et amorcer le développement économique en s'appuyant sur le secteur de l'agriculture.

Il préconise d'une part :
- D'augmenter la production locale pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire,
- Réduire le prix des denrées agricoles sur le marché local ainsi que l'importation massive des denrées alimentaires et des dépenses qui y sont consécutives le plus rapidement possible.
- Et dans la même lancée, relever le niveau de vie des agriculteurs.

D'autre part :
- L'Etat souhaite initier et encourager l'éclosion d'une filière agro-industrielle.
- Favoriser la création de nouveaux emplois et résorber le chômage endémique.

Afin d'assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, afin d'agir concrètement sur la résorption du chômage, arrivera-t-on à donner à chaque filière agricole une place prioritaire ? Pourra-t-on assurer la promotion et le soutien du développement de ce secteur de l'économie nationale de façon effective ? Peut-on en déceler les prémices ?

Aux cours des dernières décennies passées, l'Etat congolais était presque en retrait avec une politique agricole difficilement lisible, mis à part quelques projets comme AGRI CONGO. Le secteur agricole d'Etat avait été liquidé et le secteur privé devait s'assumer seul, comme nous l'avons évoqué plus haut.

Aujourd'hui, l'action publique se manifeste pour encourager et soutenir l'émergence d'un secteur agricole privé moderne. A cet effet, plusieurs projets de recherche et de développement soutenus par la coopération bilatérale ou multilatérale sont en cours d'exécution.

Les principaux projets sont : AGRICONGO, CVTA, CNSA, PSSA, PRODER, le Projet de Développement Agricole de Réhabilitation des Pistes (PDARP), le Projet d'Appui aux Cultures de Rente (PACR), le Programme post conflit de relance de l'agriculture, le Programme manioc, etc. Source : FAO 2007) et aussi le projet d'appui au renforcement de la gouvernance foncière (PARGF).

Toujours dans la même optique, l'Etat congolais s'est engagé dans une politique de concessions agricoles avec des partenaires privés étrangers. Particulièrement pour la production de l'huile de palme et celle du maïs. Les concessions se situent dans de nombreuses régions uniquement dans l'hinterland, leur stade évolutif est encore à un niveau embryonnaire.

Au regard des bonnes intentions affichées par l'Etat congolais, la question qui se pose est de savoir si la matérialisation effective de toutes ses ambitions est-elle une réalité qui permettra d'amorcer le développement du secteur agricole, voir l'émergence d'une agriculture durable ?

Il est à noter que depuis sa création, le pays est un acteur assidu des réunions internationales et un élève modèle en matière de ratification des traités internationaux. Sur le plan théorique, ce nouvel engagement des pouvoirs publics se traduit par son adhésion aux instruments juridiques internationaux en matière de développement durable, de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de résorption du chômage, comme nous pouvons le constater sur les conventions signées et les protocoles signés repris dans les encadrés ci-dessous.

Malheureusement, ces bonnes intentions seraient fructueuses si les pouvoirs publics congolais, maintenaient le renouvellement des accords ACP/UE. Car l'absence de cette démarche pénalise lourdement les potentiels exportateurs de produits agricoles.

Figures n°1 et n°2 : Listes des conventions et des protocoles signés

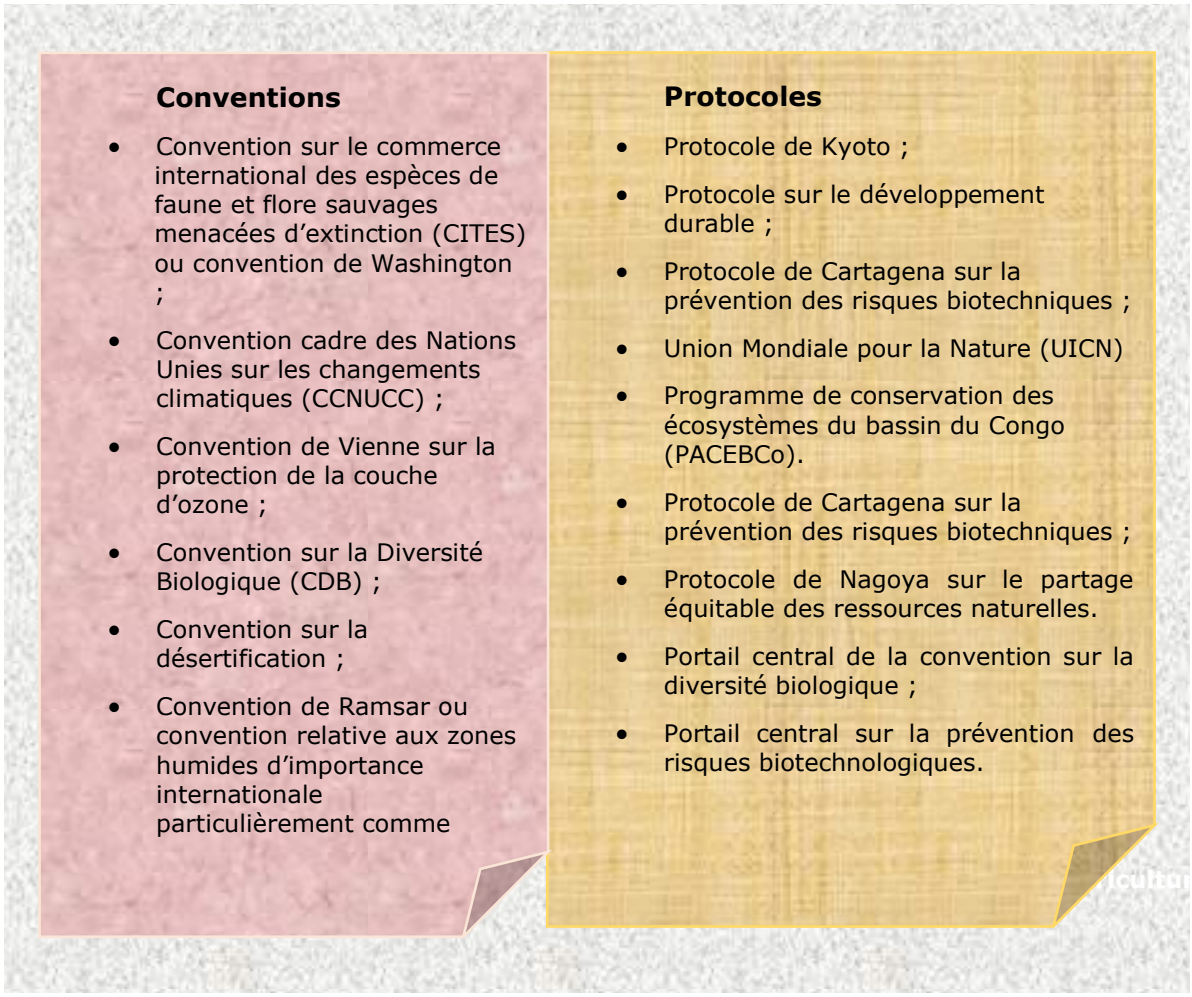


Figure n°3 : Liste des principaux projets et programmes mis en œuvre, sur financement du Gouvernement et/ou des partenaires techniques et financiers



Source : ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (2016)

6. 2 - Les politiques publiques spécifiques à la filière maraichère

Depuis l'indépendance, l'Etat congolais a marqué son intérêt pour le développement local de la filière maraichère par plusieurs interventions multiformes épisodiques ou par un accompagnement de longue durée (projet AGRI-CONGO). Le financement se présente sous la forme de l'apport propre de l'Etat, bilatéral comme le projet agri - Congo financé en partie par la redevance pétrolière ou avec le concours des organismes internationaux comme la FAO ou le PNUD.

Dans son ouvrage ''Pour des villes plus vertes en Afrique : Premier rapport d'étape sur l'horticulture urbaine et périurbaine'' (2012, 49), la FAO en témoigne comme suit : « La République du Congo est l'un des rares pays africains à avoir donné la priorité à l'horticulture urbaine et périurbaine dans sa planification pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Le programme national de sécurité alimentaire pour 2008-2012 reconnaît la contribution de l'horticulture aux moyens d'existence des populations urbaines et à la sécurité nutritionnelle, et prévoit de construire des réseaux d'irrigation desservant 240 hectares de jardins maraîchers. Le programme a alloué 800 000 USD à la création d'associations de cultivateurs, à leur formation aux bonnes pratiques de production, à l'amélioration des dispositifs de stockage et de traitement ainsi qu'au développement de la fourniture d'intrants et des circuits de distribution ».

Le secteur maraicher brazzavillois se caractérise aussi par la présence d'organisations professionnelles assez structurées : les horticulteurs sont conscients de la fragilité de leur statut, la majorité des hommes et des femmes qui pratiquent cette profession se sont souvent regroupés en organisations associatives, en coopératives, en ONG, etc...

Les producteurs sont aussi conscients de la nécessité de leur activité dans la ville, cette importance est confirmée par l'intérêt et le soutien de la puissance publique, bien qu'il soit insuffisant. Les analyses antérieures le confirment, A. Leplaideur et P. Moustier (1991, 148) observe qu'au : « …Congo, la filière maraîchère illustre bien le dynamisme d'un réseau vivrier qui a su répondre très tôt à la demande urbaine ». L'assistance concrète de l'Etat se présente sous plusieurs formes selon les moments. L'une des formes permanentes est la création de projet de développement dédié à la filière. Notamment :

6. 2. 1 –La société Agri Congo

La société AGRI CONGO est une entité qui accompagne le secteur maraicher depuis près d'une trentaine d'années. Un avis consistant est émis à son sujet la FAO dans son ouvrage précité : ''Pour des villes plus vertes en Afrique Premier rapport d'étape sur l'horticulture urbaine et périurbaine'' (2012, 49) note que : « Si l'horticulture urbaine et périurbaine résiste au Congo, cela s'explique en partie par le soutien qu'a reçu le secteur depuis le milieu des années 80, période durant laquelle l'organisme semi-public Agri Congo a lancé un programme d'irrigation pour 50 hectares de jardins maraîchers à Brazzaville et ouvert

des centres de ressources pour former les cultivateurs et leur fournir des intrants. Même, si la plupart des infrastructures ont été détruites pendant les troubles civils des années 90, Agri Congo a continué depuis lors de proposer des formations sur la gestion des engrais, le compostage et la production sous abris.

Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a mis en place des centres de soutien technique dans certaines zones de cultures maraîchères afin de proposer des formations sur les sites de production. Toutefois, la productivité des maraîchers est limitée par leur niveau technique insuffisant, l'utilisation d'outils inadaptés, le manque de dispositifs d'irrigation, le coût élevé des semences de qualité et une offre irrégulière d'engrais organique ». C'est la véritable cheville ouvrière du secteur d'activité. Grace à son expérience, elle appuie l'actuel projet d'encadrement des agriculteurs le ''PDARP''.'

6. 2. 2– Le projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP) 2008-2017

Le PDARP est un projet pluriannuel cofinancé par le Congo et la Banque Mondiale. Sur son site, la Banque Mondiale résume le projet en ces termes : « Le Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales a pour objectif d'aider la République du Congo à améliorer la capacité des populations rurales pauvres d'accroître leurs revenus via la création et la promotion de technologies agricoles améliorées, la mise en place d'infrastructures de marché, et la formulation et mise en œuvre de politiques et programmes de dépenses agricoles conçus pour réduire la pauvreté ».

L'un des projets pris en compte par le PDARP à Brazzaville est la création et mise en valeur d'un site consacré aux cultures maraichères. C'est le site de Nsoungui situé à Madibou dans la banlieue Sud.

Sa superficie totale est de 10 ha dont une réserve d'environ 20%. Une population de 100 maraichers répartie en 5 groupes de 20 personnes est déjà en activité. La participation au projet est conditionnée par :

- Le choix d'un mode d'organisation de type ''sovkozien'' ou mieux associatif privé, la participation aux modules de formation assurée par les organes techniques du ministère, assurer sa petite participation financière.

Le fonctionnement est très modernisé par des équipements et des réalisations culturales modernes, dont l'exploitation donne satisfaction au partenaire financier (Banque Mondiale).

Le choix du site n'a pas tenu compte de certaines réalités locales. Le manque de sécurisation des champs les expose au vol et à la prédation des pachydermes aquatiques voisins (hippopotames). Comme ces visiteurs indésirables ne savent pas faire la différence

entre les herbes sauvages et les cultures, ils se servent copieusement s'imaginant être à un buffet de crudités gratuit.

Quelques difficultés additionnelles d'ordre courant subsistent sur le terrain. La conversion à l'agriculture biologique se heurte au problème de l'insuffisance ou manque de semences, d'intrants naturels… Les conditions de travail nécessitent l'approvisionnement en eau potable et la réalisation de lieu d'aisance.

La politique publique cible particulièrement les exploitants organisés en communautés, aux dires des intéressées elle ne vise pas les maraichages individuels souvent dont les exploitations sont microscopiques et éparpillées çà et là sur l'ensemble de l'espace urbain. Malgré ce soutien mitigé des autorités, l'agriculture urbaine et péri-urbaine brazzavilloise est un secteur d'activité qui s'affiche dans le paysage local.

Chapitre 7 : - Typologie de l'agriculture urbaine et péri-urbaine brazzavilloise

Dans beaucoup de civilisations, les agricultures ont accompagné l'humanité pour remplir le rôle de pourvoyeur de biens alimentaires et la fonction de conservation de la biodiversité. Ainsi la terre et l'activité agricole ont évolué dans une relation interactive sous plusieurs formes d'exploitation.
La prise de conscience générale ces dernières décennies de la préservation des ressources de la planète, afin de sauvegarder l'héritage des générations futures fait émerger des préoccupations qui conduisent à la mise en œuvre de politiques et de systèmes agricoles durables (Rapport Brundtland, 1987). Mais ces objectifs restent difficiles à réaliser.

La population congolaise était originellement rurale, et constituée exclusivement par des cueilleurs, des chasseurs, des pêcheurs et des agriculteurs… (F. Rouget, 1906), retranscrit par (R. Tourte, 2005, vol IV,40) à propos de l'Afrique Française que : « l'agriculture est loin d'être aussi rudimentaire qu'on pourrait le croire chez les peuplades de l'Ouest et du Centre africain… ». Ce dernier est plus précis à propos du Congo, il qualifie l'activité : « d'agriculture paysanne, traditionnelle, diversifiée, élaborée, inattendue… ».

Malgré une expérience séculaire ainsi attestée, d'autant plus que le territoire réunit des conditions de développement idéales, en disposant de nombreux atouts naturels et d'un potentiel humain, qui compte une population jeune disponible et désœuvrée souvent instruite capable d'assurer l'importante main d'œuvre indispensable, car elle s'élève à près de 40% de la population totale (Site CNSEE Congo), comme nous l'avions déjà évoqué de façon détaillée plus haut. Grâce à tous ces nombreux atouts, la ville confirme une vocation agricole incontestable, qui est partagée par l'ensemble de tout le pays.

L'expansion de l'agriculture à Brazzaville et sa zone périurbaine est confronté à des contraintes externes ou locales qui impactent la sécurité alimentaire et l'environnement.

L'une des raisons est le faible soutien de l'Etat. L'action positive des pouvoirs publics sur le terrain est très difficile à déceler, au regard de l'appui technique assez faible apporté aux producteurs.

A ce propos, nous citons ce constat : « … L'action de l'État a suivi un cours très contradictoire. Tour à tour, protecteur puis dédaigneux de la profession maraîchère pourtant efficace pour atteindre son objectif affiché de sécurité alimentaire, l'État apparaît essentiellement comme ambigu dans ses positions… » (A. Leplaideur et al, 1991, 154). Cette constatation s'applique de manière plutôt néfaste pour l'horticulture ornementale, si bien que le développement est toujours attendu.

Dans l'ensemble, les agricultures intra et péri-urbaine brazzavillois s'inscrivent dans un territoire attractif, elles offrent des atouts potentiels exceptionnels à tous points de vue :

- Des conditions naturelles favorables ;

- Une démographie toujours croissante qui est à la fois une source de main d'œuvre grâce au capital de diplômés le taux de scolarisation au Congo des jeunes de la tranche de 15 à 24 ans s'élève à 80,91% (UNESCO 2011) ;

- Des pratiques agricoles et des circuits commerciaux anciens datant pour certains de la période précoloniale (C. Coquery-Vidrovitch, 1988, Moustier 2004) ;

- Un marché au potentiel important. Le champ des opportunités d'investissements et de création entrepreneuriale est porteur tant sur le plan local qu'à l'export.

Un autre constat qui s'impose de manière empirique concerne l'étiolement des espaces agricoles intramuros et périurbains. Ce phénomène a déjà été largement relevé par la communauté scientifique.

En définitive, la ville assume tant bien que mal ses fonctions économiques, sociales et environnementales et elle doit participer à l'approvisionnement alimentaire de sa population. C'est-à-dire qu'en assurant ses divers attributs intrinsèques, la ville doit nécessairement assumer aussi celui de se nourrir. A ce sujet P. Moustier, (2011, 18) cite (Doussan, 2004) qui énonce que : « Ces biens ou ces services sont, en général, qualifiés de non-marchand », répète l'idée en disant : « Ainsi, l'agriculture apporte des réponses aux principaux besoins générés par l'urbanisation : l'emploi, l'alimentation, la préservation du cadre de vie ». De nombreux spécialistes continuent à abonder dans le sens en justifiant la garanti de la fonction nourricière assurée par la ville elle-même (E. Duchemin et al, 2013, A. Torre et L. Bourdeau-Lepage, 2013).

Au-delà de cette réalité positive, à Brazzaville comme dans d'autres villes du monde, une part de la consommation alimentaire verte est exogène et issue des autres régions nationales et internationales (N. Bricas, 2017).

Il s'agit :

- D'une part des productions alimentaires en provenance de l'hinterland, composées par les produits vivriers issus de l'agriculture rurale. Les villes du monde entier se sont toujours appuyées sur un maillage extérieur, ce qui leur permet de compléter les productions issues des espaces de proximité.

- D'autre part, avec la mondialisation et la pratique du commerce de libre-échange imposé par les institutions internationales, les habitudes alimentaires ont évolué ces dernières décennies, de plus en plus de nouveaux produits de consommation s'imposent. Ainsi, une part de la consommation végétale qui est toujours en progression constante est importée d'Europe, de Chine etc… Principalement, sous forme de produits transformés : farine de blé, pâtes alimentaires, riz blanc, huiles, conserves de tomates concentrées et de légumes etc… (N. Bricas, 2017).

Par ailleurs, l'importante offre des PFNL dont la filière Gnetum, un domaine qui propose des privilèges certains complète les ressources végétales locales.

Au sujet de leur importance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) stipule que : « Les forêts d'Afrique centrale, deuxième massif forestier tropical du monde, constituent donc, avec les PFNL, une véritable richesse pour les populations, principalement les pygmées et les bantous, et un enjeu fondamental pour les gouvernements » (FAO, 2016, 7)[7]. Sa prise en compte effective par la communauté scientifique : (FAO, PNUD, ONG…) fait de cette filière une nouvelle spécificité propre à plusieurs agglomérations du Bassin du Congo dont Brazzaville.

A Brazzaville, le rôle complémentaire joué par les PFNL dans la consommation des populations embrasse plusieurs domaines : alimentation, médecine traditionnelle, habitat, etc… La meilleure représentation de cette catégorie végétale est alimentaire. Il s'agit de 2 espèces africaines du Gnetum sur les 35 espèces que comptent la planète dans le monde : le Gnetum africanum et le Gnetum buchholzianum (F. Mialoundama, 2007 et E. F. Moutoula Boula, 1997…).

La répartition catégorielle est l'un des outils qui peut permettre de cerner avec précision la manière dont le binôme des cultures alimentaires et non alimentaires issus des filières agricoles urbaines et périurbaines, (auxquelles s'ajoute la filière Gnetum), forme l'ensemble des végétaux définie pour la présente recherche, à cette typologie s'ajoute leur intégration dans la dynamique urbaine.

Paradoxalement à l'époque actuelle, le secteur agricole brazzavillois comme celui de tout l'ensemble du pays végète et peine à se développer (P. Moustier 2004), la mise en valeur

[7] Vivre et se nourrir de la forêt en Afrique centrale FAO 2016, Rome, Italie.

agricole reste très insuffisante. La contribution du secteur au PIB est estimée à peine à environ 4% (source : FAO). Malgré les facteurs négatifs qui minent l'agriculture urbaine et péri urbaine locale, ses perspectives peuvent atteindre d'excellentes performances s'il y a une volonté de mobilisation des ressources. En d'autres termes, l'agriculture brazzavilloise grâce à ses divers atouts peut-elle se déterminer par sa localisation et sa connexion à l'économie urbaine comme une activité économique potentielle à exploiter de façon fructueuse ?

Analyser la typologie de l'agriculture de Brazzaville et de sa zone péri-urbaine revient à situer cette activité dans l'ère présente certes, mais comprendre son contexte historique nous donne une clé essentielle, qui permet d'éclairer plus complètement la situation actuelle.
En effet, les pratiques agricoles locales actuelles portent de manière intrinsèque l'empreinte des modes de culture et l'influence des changements socio-politiques antérieures.

Enfin, bien que le stade d'évolutif de chaque filière agricole corresponde à un cheminement spécifique, la classification des différentes populations reste simple :

- Les cultures vivrières, premières sur le terrain correspondent aux cultures traditionnelles. Aujourd'hui, les principales prospèrent dans la zone Nord animée par les natifs de contrée et les néo ruraux.

Les principales cultures sont : le manioc (Manihot esculent), le maïs (Zea mays), l'arachide (Arachis hypogaea). La production de l'ananas, actuellement en pleine expansion s'y inclue par extension, car elle obéit aux mêmes facteurs de production.

Les plantes légumières natives se déclinent en plusieurs espèces, leur antériorité sur l'espace local est attestée par plusieurs écrits dont ceux de (F. Rouget, 1906) et (C. Coquery-Vidrovitch, 1972). A ces espèces et variétés emblématiques du terroir, s'ajoutent les plantes potagères exotiques d'introduction récente. La provenance de ces dernières est diversifiée. L'ensemble compose **les cultures maraichères** : Amarante (Amaranthus sp), Morelle amère (Solanum aethiopicum), Baselle (Basella alba), Oseille local (Brassica campestris), Aubergine local (Solanum esculantum). Cette catégorie se classifie dans la seconde partie.

- Dans cette classification, le dernier volet est celui **des cultures floricoles** : la culture des plantes dans un but uniquement ornemental est une introduction récente exclusivement issue de l'époque coloniale. Contrairement aux 2 catégories précédentes, qui étaient déjà présentes dans le paysage agricole traditionnel, cette catégorie agricole qui retient l'attention aussi parce que c'est l'unique marché de commercialisation des plants fruitiers, et autres plantes comestibles faiblement ou

nullement représentées dans les filières agricoles vouées à l'alimentation. Enfin la floriculture est l'un des domaines qui se caractérise par plusieurs innovations mises au point par les jeunes brazzavillois d'aujourd'hui pour faire face au chômage.

L'important passé du suivi de l'évolution de la culture ornementale s'était confirmé par la création à l'époque coloniale d'un jardin botanique municipal. Actuellement, ce dernier se trouve dans un certain état de dégradation. Sa réhabilitation préconisée de longue date semble imminente, selon les déclarations verbales des autorités municipales (interviews, discours circonstanciels…).

Ainsi, spontanément la floriculture s'impose de manière progressive depuis une vingtaine d'années, comme un élément du paysage urbain et une source informelle d'emploi. Bien que son expansion soit récente, sa visibilité paysagère est concrète. Cette impulsion gagne Pointe Noire la capitale économique et les centres urbains secondaires les plus importants ; grâce à un mouvement des originaires qui se lance dans la construction de résidences secondaires lorsqu'ils peuvent se le permettre.

Conclusion de la première partie

Historiquement l'agriculture urbaine est un fait récent, car elle est corollaire de l'urbanisation congolaise elle-même tributaire de la colonisation du pays depuis la signature du traité de protectorat français entre le MAKOKO Iloo 1er roi Batéké et de Pierre Savorgnan de Brazza.

Ce nouveau contexte politique a engendré la naissance de Brazzaville sur le site du hameau M'foa situé sur la rive gauche du Pool Malebo. Plus précisément, sur des sols sédimentaires gréseux des Plateaux Batéké pour sa partie Nord et Nord – Ouest et s'étend jusqu'au Sud et au Sud - Ouest du Plateau des Cataractes, sur des sols ferralitiques, qui englobent des séries schisto-calcaire et schisto-gréseuse. Sa situation géographique lui confère un climat tropical chaud et humide, avec une forte pluviométrie et un couvert végétal composé d'une mosaïque savanicole allant des formations herbacées aux savanes arbustives et arborées.

Actuellement et à l'image de tout le continent, la population brazzavilloise est marquée par une croissance sans précédent qui accentue le caractère macrocéphale de la cité, avec environ 2 230 000 soit 6963 habitants/km² selon Data - United Nations, D E S A-Population Division 2018. Cette population alimentée par l'exode rural constant et la croissance naturelle, se répartie sur les 9 arrondissements qui constituent le département de Brazzaville.

Dans cette nouvelle configuration politique qui résulte de la colonisation, la prééminence de l'administration française s'est accompagnée de changements notables, sans pouvoir effacer l'influence des traditions et coutumes locales antérieures dans ce domaine. Parmi lesquelles on compte le bouleversement majeur sociétal, sous la forme d'une révolution du

système foncier. Aussi, jusqu'à ce jour, le territoire reste marqué par la dualité entre le régime foncier coutumier et la nouvelle administration foncière coloniale.

La nouvelle donne de pression démographique, ainsi ce malaise foncier généralisé s'accompagne d'une pression urbaine sur les terres, en faveur de la mise en place des établissements humains en priorité.

Il s'avère que, l'occupation spatiale se caractérise par la non maitrise de l'aménagement urbain par les pouvoirs publics. Aussi les terres agricoles intramuros de la ville disparaissent, y compris Les zones classées inconstructibles de la cité qui étaient dévolues auparavant à l'activité agricole. Dans les zones périurbaines l'ampleur est moindre, mais le même phénomène se lit à travers les espaces agricoles qui s'amenuisent accompagnées d'une envolée des prix.

Malgré ce contexte défavorable à l'implantation et au maintien de l'agriculture en ville, une production agricole intra et périurbaine participe à l'alimentation de cette population nouvelle urbaine.

Dans l'ensemble, cette production est privée, mais les pouvoirs publics parfois soutenues par l'assistance de divers partenaires étrangers apportent une aide multiforme, matérialisée par des projets de développement.

Aussi l'agriculture urbaine survit à Brazzaville sous plusieurs formes qui sont : les cultures vivrières, notamment le manioc, les cultures maraichères et la partie relative au volet des espèces fruitières est confiné dans les espaces agricoles voués à la floriculture.

DEUXIEME PARTIE : PRODUCTION VEGETALES CONSOMMEES - CULTURES ET FILIERES

P

Introduction

IV - Typologie des cultures sélectionnées

Chapitre 8 : - Cultures vivrières - Le manioc

Chapitre 9 : - Cultures maraichères

Chapitre 10 : - Horticulture ornementale

V – Le Gnetum un produit forestier non ligneux : caractéristiques générales

Introduction

Chapitre 11 : - Politiques publiques

Chapitre 12 : - Aspects biologiques

Chapitre 13 : - Habitat

Chapitre 14 : - Mode de récolte et état des peuplements

Conclusion

IV – Typologie des cultures sélectionnées

Chapitre 8 : - Cultures vivrières

Introduction

L'acception généralement admise la plus récente vient du tropicaliste (J. L. Chaléard, 2003, 2), il définit ce domaine agricole ainsi : « L'agriculture vivrière associe en général des plantes qui fournissent la base des plats, céréales (mil, sorgho, maïs) ou féculents (igname, manioc, banane), de nombreux légumes et condiments, destinés à l'élaboration des sauces (piment, gombo, etc.) et des plantes chargées de fournir les matières grasses, qu'il s'agisse de cultures (arachide) ou d'arbres qui souvent ne sont pas cultivés mais simplement protégés (palmier à huile en régions équatoriales, néré, karité en zone tropicale) ».

C'est sur la base de cette définition unanimement reconnue, que la liste des principales cultures qui composent le vivrier brazzavillois s'inscrit, il s'agit notamment d'espèces exogènes dont la présence dans l'écosystème local est séculaire, grâce à leur importation au 15 ème siècle par les explorateurs portugais. Plusieurs auteurs l'ont relevé dans de nombreux ouvrages comme (Léon Guiral, 1889 et C. Coquery Vidrovitch, 1972). Aujourd'hui ces plantes sont devenues des espèces emblématiques du terroir local et leur usage dans la consommation courante est prépondérant.

Par ordre d'importance, les principales espèces vivrières exploitées actuellement sont : le manioc (Manihot esculent), le maïs (Zea mays), et l'arachide (Arachis hypogaea). L'ensemble de ces cultures a dépassé le stade de l'autoconsommation pour intégrer des filières commerciales. A ce niveau, hormis le manioc qui est transformé traditionnellement pour se conformer aux habitudes alimentaires, les autres filières se limitent à livrer sur le marché une production brute.

La transformation des produits locaux en pâte serait une opportunité de développement par la création de petites entreprises dans un marché très demandeur de cet ingrédient incontournable dans la cuisine congolaise quotidienne.

En effet : « La structuration et la professionnalisation du secteur de l'intermédiation constituent un enjeu majeur… L'Inde, par exemple, a été très attentive à la création d'emplois dans le métier de l'agroalimentaire. Elle a beaucoup encouragé les petites entreprises, parce qu'elles étaient sensibles à la promotion de l'entrepreneuriat.

La structuration des filières est une étape essentielle vers une meilleure répartition de la valeur ajoutée. Quels défis relever pour y parvenir ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils soutenir les dynamiques de structuration ? L'intermédiation est un enjeu stratégique pour les petites entreprises, parce qu'elle était sensible à la promotion de l'entrepreneuriat » (N. Bricas, 2019, 39).

Un autre constat qui s'impose de plus en plus, c'est l'émergence notable de la production à grande échelle de l'ananas (Ananas comosus) qui est en pleine expansion. Bien que cette dernière spéculation soit fruitière, dans la pratique il sied d'observer qu'elle intègre désormais le secteur vivrier marchand brazzavillois, au même titre que le manioc, le maïs et l'arachide.

En effet, le fonctionnement de sa production se caractérise par une grande similarité avec les modes de production des principales cultures vivrières locales : elle occupe les mêmes zones de productions, obéit aux mêmes techniques culturales et emprunte des circuits de commercialisation identiques. En outre, la rentabilité de la culture de l'ananas est largement supérieure, au regard des échanges effectués avec quelques producteurs.

Cette diversité laisse à désirer sur le plan économique, les pouvoirs publics sont conscients et ils posent un diagnostic très clair :

« Le secteur agricole dispose de 10 millions d'hectares de terres cultivables dont 2% sont exploités. Il emploie environ 40 % de la population active, mais ne contribue qu'à raison de 5 % au PIB et de 1 à 2 % aux exportations. Il ne repose que sur une agriculture familiale cultivant en moyenne moins d'un hectare, faiblement productive et dont les acteurs principaux sont des femmes (70 %). De ce fait, le secteur ne parvient pas à assurer l'autosuffisance alimentaire.

Depuis des décennies, les importations alimentaires ne cessent de croître en volume et en valeur. Elles ont atteint 120 milliards de FCFA en 2009 et sont de l'ordre de 300 à 500 milliards depuis 2013.Les faibles prix à l'importation de denrées alimentaires ont induit une concurrence déloyale qui a détruit progressivement la production nationale, alors qu'elles sont toutes subventionnées dans les pays d'origine, tandis qu'en plus le régime unique de la CEMAC a réduit les taxes douanières concernant ces produits. Les APE en négociation ne visent qu'à aggraver le phénomène, à accroître le niveau de pauvreté en milieu rural et à accélérer l'exode rural. Si rien n'est entrepris pour corriger cette situation, le Congo deviendra importateur net de tous les biens de consommation au détriment de son économie.

Pourtant, cette dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur est un réel paradoxe qui tranche avec les énormes potentialités que regorge le pays. En effet, le Congo dispose d'atouts importants en termes de : - volonté politique affirmée ; - disponibilité de terres arables (10 millions d'hectares) ; - conditions naturelles (climatiques et pédologiques) globalement favorables ; - disponibilité d'une main-d'œuvre jeune ; - disponibilité des pâturages ; - potentialité halieutique importante ; - disponibilité et diversité de partenaires techniques et financiers ; - marchés urbains favorables et solvables.

Tous ces atouts ouvrent autant d'opportunités pour le développement et la diversification des productions agropastorales… » (Programme d'actions prioritaires 2017-2020/ Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, 2016, 5).

8. 1 – Caractéristiques générales

Les pratiques usuelles de production des cultures vivrières sont traditionnelles. Comme dans les autres terroirs des pays pauvres, l'exploitation de ces espèces vivrières est tributaire de techniques culturales séculaires.

Les exploitations sont souvent de type familial. La culture est faite de manière extensive, avec comme méthode d'amendement du sol éventuel l'enfouissement des engrais verts subordonné à la culture itinérante sur brulis. Le calendrier agricole est simplement calqué sur le rythme des saisons. Les cycles de production sont rythmés par de longues jachères.

La saison agricole débute par le défrichage exécuté à la veille de la saison des pluies. A la faveur de cette période, les champs sont semés, puis entretenus pendant le cycle de production par 1 à 3 sarclages. Toutes les étapes sont admirablement bien détaillées (S. Carrière, 2003).

L'ensemble de ces cultures possède des exigences en besoins hydriques qui se limitent à l'apport naturel fourni exclusivement par le régime pluvial. Cette méthode expose les cultures aux aléas climatiques et in fine, elle rend aléatoire la récolte

Ainsi : « L'agriculture étant trop dépendante de la pluie, les irrégularités climatiques sont à l'origine des problèmes de production agricole … car même si ces perturbations atteignent rarement des proportions catastrophiques, il n'en reste pas moins que chaque année des pertes importantes de récoltes sont dues soit à d'importantes inondations, soit à des pluies tardives intervenant longtemps après la période de plantation ». (A. Ntezilyayo, 2014, 181).

Bien que ces espèces gardent leurs caractéristiques génétiques originelles intéressantes, les mouvements causés par la mondialisation amènent d'autres exigences dues à la recherche de : la rentabilité, ou l'apparition de nouvelles pathologies jusqu'alors inconnues ou encore l'augmentation des aléas climatiques.

Le pays est doté d'un centre de recherche national Agronomique situé dans le Sud -Ouest, dénommé : le Centre de Recherche Agronomique de Loudima (C.R. A. L). Actuellement de nouvelles variétés plus performantes conçues par ses soins, tendent à remplacer les variétés préexistantes progressivement, lorsque ces dernières ne répondent pas aux normes en cours sur les plans économiques et biologiques : notamment la faible productivité, la fragilité face aux conditions climatiques et aux maladies.

Cette production traditionnellement consacrée à l'autoconsommation, a depuis lors connu une mutation et évolué progressivement, vers une commercialisation de plus en plus importante. Ces denrées constituent désormais le vivrier marchand (J.L. Chaléard, 2003). Ce négoce occupe une place primordiale dans l'approvisionnement des marchés locaux.

Par ailleurs, les entreprises agricoles d'Etat issues du régime socialiste, qui se trouvaient déjà dans un état de déliquescence avancé ont disparu. C'est le secteur privé constitué par des petites exploitations familiales qui devait assurer la totalité de la production locale.

Depuis la ''démocratisation'' introduite à la faveur de la Conférence nationale souveraine instituée par l'ordonnance n°91/097 du 11 Avril 1991, les fonctionnaires se sont vus autorisés à pratiquer l'entreprenariat privé.

Spontanément, une nouvelle classe moderne constituée par des citadins s'est lancée dans l'exploitation agricole vivrière. Les petites plantations familiales traditionnelles préexistantes se retrouvent désormais en concurrence avec les exploitations privées, semi industrielles de tailles plus importantes de ces néo ruraux.

Les propriétaires des exploitations peuvent acquérir un tracteur personnel ou procéder à la location pour les phases de défrichage et de labour. Les semailles, l'entretien des champs et les récoltes sont assurés par une main d'œuvre abondante, sédentarisée dans les villages voisins grâce à un salaire dérisoire. Tandis que dans les exploitations familiales, tout le travail est manuellement assuré par la famille.

Le domaine le plus important occupé par cette filière agricole est la zone périurbaine Nord. Elle correspond aux vastes étendues plates des plateaux Batékés mieux cultivables par rapport aux zones Sud plus vallonnées. En outre, l'accessibilité à la terre régie par le système foncier Batéké est ''fluide''. L'acquisition du sol au départ était symbolique, il se limitait à un cabri accompagné de quelques bouteilles de vin de palme, de vin rouge et de kola avec accessoirement une somme d'argent dérisoire. Aujourd'hui, la demande étant en constante augmentation, la donne a beaucoup changé, néanmoins le coût des terrains à usage agricole demeure moins onéreux que dans la zone périurbaine méridionale.

Ce tournant dynamique de l'agriculture locale se lit aussi dans la mutation progressive des paysages périurbains. L'accessibilité de nombreuses zones de culture et l'évacuation des productions sont facilitées grâce à l'existence de la route nationale N°1 pour une partie de la région du Pool Sud (en temps de paix) et de route nationale N°2 ou route du Nord.

Cette dernière est une double voie relativement bien entretenue, désormais dotée d'un système de circulation à péages, dont la gestion trouble est régulièrement dénoncée par les usagers dans les médias : prix exorbitant, racket etc...

Les pouvoirs publics nationaux et les institutions internationales confirment ce mode de fonctionnement, citons : « Le système traditionnel, de loin le plus important, couvre environ 80% des superficies cultivées et assure l'essentiel de la production vivrière nationale (98%). Il compte 140 000 exploitations et 360 000 actifs qui cultivent 230 000 hectares par année ; soit en moyenne : - 0.50 ha par actif ; - 1 ha par exploitation ; - 2 à 3 actifs agricoles par exploitation. Le système moderne, jusqu'à la fin des années 80 était

tenu par les fermes et autres sociétés agro-industrielles d'Etat qui ont été privatisées ou liquidées suite aux nouvelles orientations politiques de désengagement de l'Etat dans les activités de production…

Actuellement, ce système est pratiqué par les néoruraux - fonctionnaires, retraités, jeunes diplômés sans emploi, opérateurs privés, etc. » (Rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technique R. CONGO / FAO -2007, 18). Sur le même sujet citons aussi ce constat pertinent de niveau régional :

« Ces petits producteurs sont confrontés à de nombreuses contraintes en matière d'accès aux marchés, de stockage, de commercialisation, d'approvisionnement en intrants, en petits équipements agricoles, d'accès aux services financiers, aux technologies appropriées, et de transformation des produits. Cependant, étant donnée la forte demande nationale en produits alimentaires, il existe des petits producteurs qui font preuve, dans certains cas, d'un bon savoir-faire dans le domaine de la production et de la première transformation qui pourrait être facilement soutenu. C'est ainsi que de petites exploitations périurbaines se sont installées autour des villes : (Brazzaville, Pointe–noire, Dolisie et Oyo) pour la production maraîchère… Ces agriculteurs ont largement contribué à l'augmentation de la production de légumes et de manioc…

Selon une étude réalisée dans les ménages urbaines et périurbaines congolais en 2003 et 2004, les principales espèces végétales et animales présentes dans les ménages sont globalement et par ordre d'importance décroissante : les poules 67%, les canards 11%, les porcs 9%, les lapins 7%, les cobayes 3%, les pigeons 2%, les cailles 1% et les ovins 0,6%– La volaille représente la majorité des espèces animales élevés dans ces ménages. Les espèces végétales cultivées sont dominées par les cultures maraîchères qui représentent 52% devançant ainsi les cultures vivrières 47%, les cultures horticoles 0,4%, les cultures fruitières 0,4% et les cultures industrielles 0,4%. Ces ménages cultivent en tout 56 espèces dont les plus courants sont : l'amarante 9%, les endives 8%, l'oseille de guinée 8%, le manioc feuille 6%, le gombo 6%, la tomate 6%, l'arachide 5%, le maïs 5%, la morelle noire 5% et l'aubergine 5%... », (Rapport du Programme d'appui à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)/ Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)/FAO à la république du Congo : Volume IV (TCP/PRC/2905/07/31 F, 2007, 3).

Tableau n°6 : Les principales cultures vivrières

Catégories	Nom courant	Nom scientifique	Origine
Racines	Manioc* Arachide	Manihot esculent Arachis hypogaea	Brésil -ii-
Céréales	Maïs*	Solanum esculantum	Brésil
Fruits	Ananas	Ananas comosus	Amérique du Sud

R. G. Gongault

8. 2 – Le manioc : Le principal aliment de base et l'incontournable des repas de la majorité des brazzavillois.

Introduction

Le manioc est une plante arbustive originaire de l'Amérique latine, son unique habitat naturel. Elle comprend plus de 200 espèces, l'unique espèce cultivée est le ''Manihot Esculenta'', qui se décline en une multitude de cultivars doux ou amer. Son adaptabilité aux divers milieux physiques tropicaux : reliefs doux, escarpés, sols pauvres, climats humides ou très secs font du manioc une plante très résistante, facile à cultiver et surtout se récolte tout le long de l'année. « Face aux changements globaux et notamment au réchauffement climatique, cette plante à multiplication végétative présente des caractères de résilience qui pourraient encore accroître son importance pour la sécurité alimentaire des pays tropicaux. Cependant, cette culture fait face à des risques sanitaires inquiétants en raison de l'émergence de nouvelles souches de bio-agresseurs qui menacent sa pérennité », (P. Vernier et al 2018, 7).

Depuis son exportation de son écosystème originel au 16ème siècle par les navigateurs portugais, qui l'ont transporté du Brésil vers la côte Atlantique africaine (P. Silvestre P. et M. Arraudeau (1983), l'aire d'expansion de l'espèce cultigène a tellement progressé, qu'elle s'étend désormais à toute la zone tropicale, soit 35 pays : des régions côtières du Golfe de Guinée, le manioc a gagné ses lettres de noblesse du Malawi jusqu'à la zone sahélienne ou sa production dépasse désormais celle des céréales ! Actuellement il s'est imposé comme l'aliment de base d'environ 800 millions de personnes— dont 500 millions vivent

sur le continent africain. Ces populations, notamment les plus pauvres en dépendent pour leur sécurité alimentaire. (Vernier et al. 2018). Selon la FAO Le manioc se positionne actuellement comme une ressource alimentaire sans gluten, qui contribue à la sécurité alimentaire de ses consommateurs, Le manioc joue un rôle économique dans la réduction de la pauvreté et dans la croissance de nombreux pays du Sud.

Certes sa grande adaptabilité à plusieurs écosystèmes contribue à la popularité de sa culture, mais son atout majeur réside dans ses qualités nutritionnelles avantageuses. **Ses feuilles** font l'objet d'une grande consommation dans certains pays tropicaux dont le Congo Brazzaville. Mais la consommation la plus importante est celle de **ses tubercules.** Les variétés de manioc doux peuvent se consommer crues, par contre les cultivars amers ne peuvent se consommer que sous la forme cuite ou transformée.

La production mondiale de manioc était estimée à près de 283 millions de tonnes. Les cinq premiers pays producteurs sont : le Nigéria avec 53 Mt, la Thaïlande qui fournit 32 Mt, l'Indonésie 24 Mt, le Brésil 21 Mt, la République Démocratique du Congo 16,5 Mt, et le Ghana 15,9 Mt, (FAOSTAT 2018).

La ressource est emblématique dans de nombreux pays de la zone intertropicale, malgré la toxicité avérée du manioc amer, et la sensibilité de l'espèce à des maladies diverses, qui nécessite des recherches permanentes pour lutter contre tous ses agresseurs.

Cette culture séculaire et populaire reste très présente sous plusieurs formes. A côté de la culture traditionnelle vouée à l'autoconsommation paysanne, se développe une culture dédiée à la commercialisation alimentaire et agro-alimentaire, ainsi qu'une filière industrielle en plein essor notamment en Asie spécialisée des productions essentiellement non alimentaires : amidon, bioéthanol etc…

La production congolaise a été pendant longtemps cantonnée à l'auto - consommation, malgré son évolution vers la commercialisation, elle reste une production tournée vers le marché intérieur. Dans la situation actuelle, compte tenu de la faiblesse de sa production, donc de sa très faible compétitivité, le négoce du manioc congolais et encore moins celui produit dans la région brazzavilloise ne peuvent pas apparaitre dans le marché international.

Selon la dernière évaluation du ministère de l'agriculture, la production locale s'élevait à 772 025 tonnes, une quantité insuffisante pour couvrir la consommation locale FAO/CONGO/DSAP/DRAE (1996, 5). Une grande partie est importée des départements voisins du Pool, de la Bouenza et des Plateaux.

Pour le brazzavillois, le manioc sous une forme ou une autre est un produit de consommation quasi quotidienne. Sa culture est omniprésente dans la région. Les variétés

douces dominent dans Brazzaville intra-muros, tandis que les cultivars de manioc amer qui produisent les tubercules se cantonnent dans les zones périurbaines.

L'ensemble de la production assure l'autoconsommation, la commercialisation alimentaire locale et l'exportation, bien que ce dernier se situe encore à une étape embryonnaire.

Tableau n°7 : Evolution des principales cultures vivrières 1988 à 1996 (en tonnes)

Les cultures	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Manioc	599 216	612 549	585 177	654 433	676 420	699 147	722 642	746 923	772 025
Maïs	4 367	4 464	3 783	4 769	4 929	5 095	5 266	5 443	5 629
Arachide	17 558	17 968	22 002	19 089	19 730	20 393	21079	21 786	22 518

Source : DSAP/DRAE 1996

8. 2. 1 – Etude biologique du manioc

8. 2. 1. 1- Description

Le Manihot esculenta, est comme l'hévéa, une espèce de la famille des Euphorbiacées, qui produit une sève semblable à un lait blanc et visqueux. C'est une plante arbustive pérenne, qui peut atteindre jusqu'à 5 mètres de hauteur à l'état sauvage, particulièrement en Amérique latine dont elle est une espèce indigène.

Le manioc est pourvu d'une frondaison touffue de feuilles palmées et caduques comestibles, d'un tronc ligneux, à maturité les racines se transforment en tubercules récoltées de manière pluriannuelle. Le cycle végétatif du manioc à tubercules varie entre 6 et 24 mois (UICN).

Les 2 principales espèces sont cultivées en zone rurale : Il s'agit du (Manihot Esculenta), il produit des tubercules amers qui sont transformés après rouissage en chikouangue et en foufou et du (Manihot Dulcis) doté de tubercules sucrés.

La dernière variété est (hybride Manihot esculenta x glasiovi) couramment surnommée 'caoutchouc''. Elle ne produit pas de tubercules et se distingue par un feuillage plus tendre Au Congo : « Les collections vivantes de manioc qui existent renferment plus de 100 variétés. Beaucoup de variétés existent chez les paysans sous diverses appellations dans différentes langues vernaculaires. Les principales variétés vulgarisées sont : MM79, MM78, MM86, MM105, MM85, MM92, MB30, ''Parapluie'', ... », (Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au Congo, 2007, 24).

Les variétés de manioc : 1M20, 42M8 toutes les 2 aussi performantes, ainsi que la variété MM78 citée plus haut, proviennent du Centre de Recherche Agronomique de Loudima (CRAL) ; situé dans la région de la Bouenza au Sud du pays (Source : CRAL/IRA Congo).

L'espèce a fait l'objet de plusieurs programmes de recherche, pour l'amélioration de son rendement et de sa résistance aux maladies, tant au niveau national qu'international.

Photos n°1a, 1b et 1 c : Plants, feuilles et champ de manioc



8. 2. 1. 2 – Composition nutritionnelle

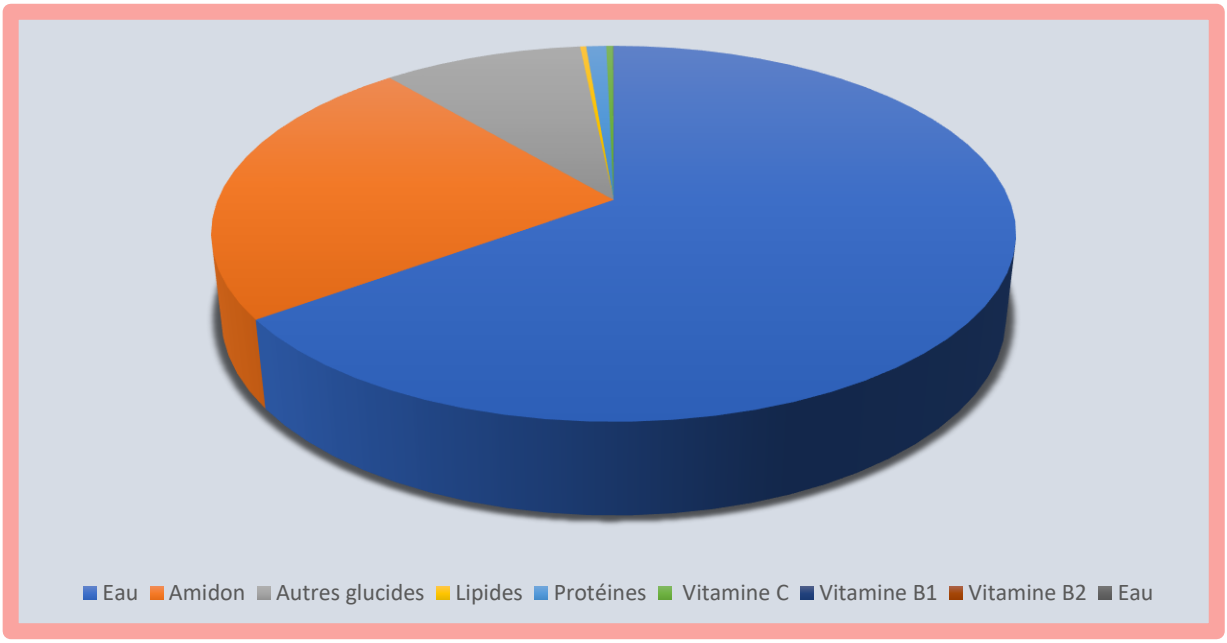
Le tubercule de manioc constitue une source très intéressante et peu coûteuse de calories grâce à sa richesse en Hydrate de Carbonne (Onwueme, 1978). Elle est très riche en glucide (amidon et sucres). Mais sa teneur en protéine est très insignifiante. Dans certaines formes de préparation, comme la Chikwangue, elles ont certainement disparu pendant la

préparation au regard du mode de cuisson à haute température très long. Les feuilles de manioc plus riches en protéines sont également soumises à un mode de cuisson long et généralement à haute température. Il est donc nécessaire de consommer le manioc en association à des aliments richement protéinés pour assurer l'équilibre diététique des repas. Par ailleurs le manioc détient l'avantage d'être un aliment sans gluten.

Plus précisément :« Comme la plupart des produits agricoles, l'eau constitue la majeure partie de la racine de manioc (60 à 70% de la portion comestible, c'est-à-dire la chair de la racine épluchée). La matière sèche restante (30 à 40% de la portion comestible) est majoritairement (90 à 95%) composée de glucides, de protéines (1%), de lipides (0,3%), de fibres (1%) et d'éléments minéraux (0,9%). S'y ajoutent des quantités minimes de vitamines (A, B, C), de calcium, de phosphore et de fer. Les glucides contenus dans le manioc sont essentiellement constitués d'amidon… La forte teneur en amidon fait du manioc un aliment très énergétique. La racine de manioc est plus riche en glucides… fournissant 159 kcal d'énergie alimentaire par 100 g de portion comestible… mais elle est plus pauvre en protéines. Néanmoins, les feuilles de manioc sont très riches en protéines (autour de 30% par rapport à la matière sèche) ; elles contiennent notamment de la lysine et de la leucine… également des caroténoïdes…

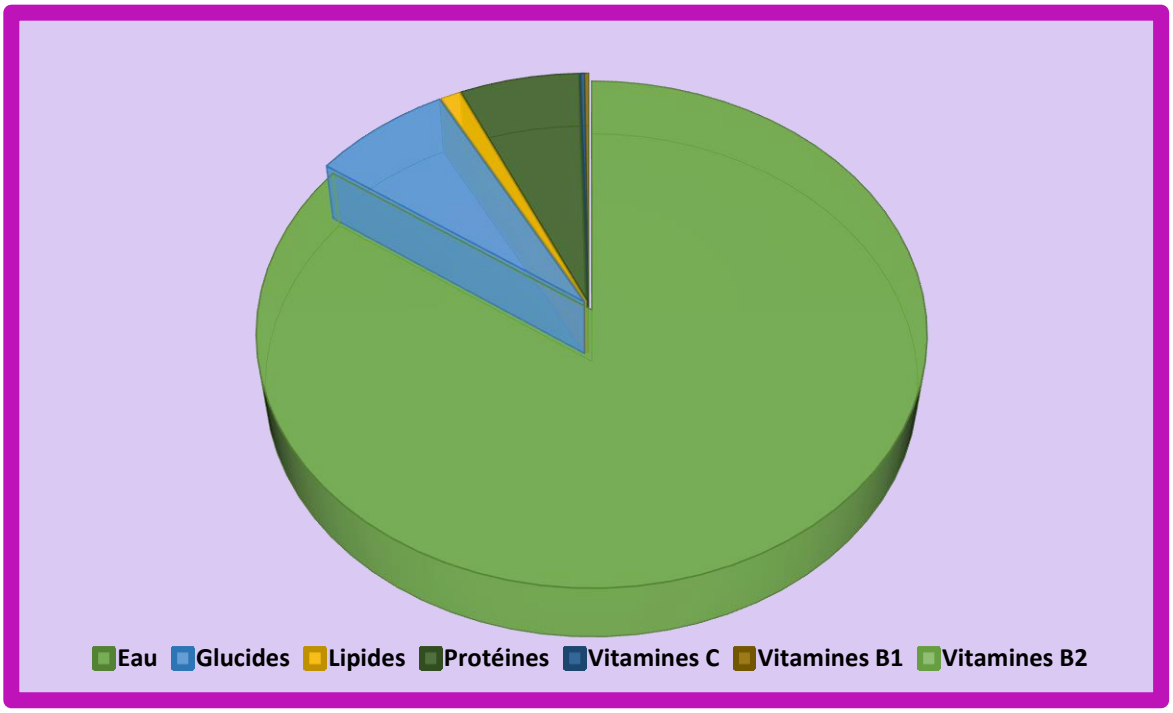
Il est à noter que la composition chimique du manioc varie nécessairement avec de nombreux facteurs tels que la variété plantée, les pratiques culturales (irrigation ou non), le climat, le lieu de culture (altitude, qualité du sol) » (P. Vernier et al, 2018, 7, 145).

Graphique n°9 : Composition nutritionnelle des tubercules de manioc



Source : adaptation de l'analyse Onwueme (1978)

Graphique n°10 : Composition nutritionnelle des feuilles de manioc



Source : adaptation de l'analyse Onwueme (1978)

8. 2. 1. 3 – Typologie des variétés

Le patrimoine de Brazzaville en variétés de manioc, est très compatible avec une agriculture durable, grâce à la préservation des sols et l'utilisation de spécimens sélectionnés résistants aux maladies, doté de rendement très élevé. Avec ces atouts l'emploi de fertilisants chimiques n'est plus justifiable.

Ces paramètres sont aussi valables pour la participation de la filière à la sécurité alimentaire. Malgré sa pauvreté en protéine et autres éléments nutritifs, sa consommation étant généralement associée à d'autres aliments, peut participer à la prise de repas équilibré. En outre, les recettes cuisson de feuilles de manioc peuvent être adaptées à une alimentation plus saine en réduisant la température, le temps de cuisson et même en ajoutant les condiments, les autres légumes et le poisson en fin de cuisson.

Les variétés de manioc généralement cultivées dans la ville sont des variétés spécifiques à croissance très rapides, qui ne produisent pas de tubercules. Elles sont produites uniquement pour l'autoconsommation et la commercialisation de leurs feuilles sous forme de légume. Ces feuilles se différencient par leur couleur d'un vert plus claire et par leur nature plus tendre.

Dans tous les milieux sociaux et dans tous les quartiers, lorsque la configuration de la parcelle le permet, quelques boutures des variétés emblématiques locales de manioc sont

plantées pour servir à complémenter la marmitée lorsque le plat de ‘’Saka saka’’ est au menu du jour.

En zone périurbaine, ce sont plutôt les variétés à tubercules qui sont cultivées. Sa croissance se traduit par la formation des tubercules, son cycle végétatif varie entre 6 et 24 mois. Chaque pied peut produire jusqu’à plus de 5 kg de tubercules. Le rendement à l’hectare varie de 20 à 30 tonnes pour les anciennes variétés locales, et de 25 à 70 tonnes par hectare pour les variétés améliorées (CTA 2015).

Les tubercules se présentent sous 2 sortes : il y a les variétés douces ‘’non toxiques’’ et les variétés amères qui contiennent l’acide cyanhydrique (HCN). Ce sont les variétés les plus commercialisées car elles sont les plus productives et celles qui conviennent le mieux à la fabrication des produits transformés.

L’intérêt que portent les pouvoirs publics à la production du manioc se traduit aussi par sa place prépondérante dans les programmes agricoles et économiques du Congo. Il est à noter que de tout temps la filière manioc est inscrite dans les programmes de recherches et dans les projets de développement économique.

L’évolution de l’espèce a fait l’objet de plusieurs programmes de recherche au niveau national et international. Tant pour l’amélioration des rendements que pour la résistance aux maladies.

Les pouvoirs publics nationaux bénéficient de l’assistance des différents partenaires régionaux et internationaux (FAO, …) aux services techniques concernés. Cette politique constante permet d’assurer l’amélioration des variétés, le développement de la productivité et la veille phytosanitaire. En effet, malgré les efforts, le manioc est originellement une plante sensible à plusieurs maladies virales et bactériennes.

8. 2. 2 – Problèmes phytosanitaires

La filière manioc a toujours été très importante dans la vie des congolais. Cette plante omniprésente dans toutes les régions, constitue une des bases principales alimentaires. Aussi, son évolution est suivie d’assez près depuis toujours par les services de recherche agronomiques nationaux.

L’actuelle préoccupation des pouvoirs publics pour trouver des nouvelles sources de revenus afin de pallier à la crise pétrolière, redonne un grand intérêt au développement des filières du secteur primaire dont la filière manioc. L’objectif poursuivi est d’atteindre l’autosuffisance et la sécurité alimentaire d’une part et la résorption du chômage d’autre part. Aussi, les efforts déployés se traduisent par de nombreux projets, souvent en partenariat, et aussi des dispositions techniques pour un soutien effectif aux producteurs au sein des projets de développement comme l’un des derniers projets en date dénommé le PRODER (Projets de Développement Rural).

Les variétés cultivées dans le terroir brazzavillois sont surtout des espèces améliorées. Les anciennes variétés n'ont pas résisté aux diverses maladies et sont en voie de disparition. L'essor de la culture est toujours confronté à un facteur majeur en sa défaveur, constitué par sa sensibilité aux maladies.

Les nuisances qui affectent le manioc au Congo sont bien connues. Il s'agit essentiellement de maladies virales ou bactériennes dont les principales sont :
- La mosaïque du manioc ou ACMD c'est-à-dire ''African cassava mosaic disease''. C'est la plus importante pathologie, elle est de nature virale. Elle sévit de façon endémique dans toutes les zones de production d'Afrique tropicale et même en Asie.

La maladie est véhiculée par une mouche blanche qui s'installe au dos des feuilles et par l'usage de boutures infectées (FAO et IRD). Son action néfaste se traduit par la présence de taches jaunes sur la plante et la destruction des tubercules. La baisse de rendement due à sa nocivité entraine parfois la raréfaction des produits sur le marché local.

Les autres maladies importantes qui sévissent sur le manioc sont :
- La striure brune du manioc qui est aussi une infection virale. Elle affecte aussi toute la plante : les feuilles, les tiges et les racines du manioc.
- La bactériose vasculaire dont l'agent pathogène est le ''Xanthomonas axonopodis pv manihoti'' il affecte également toute la plante de manioc.

Certains ravageurs, notamment la cochenille farineuse ''Phenacoccus manihoti'' surnommée ''Apollo'' par les populations locales dont l'imagination débordante est toujours inventive. L'allégorie fait référence aux cosmonautes engoncés dans des tenues blanches très épaisses et capitonnées, car l'insecte s'entoure d'un cocon duveteux très épais de couleur blanche. Et de surcroît, l'animal est doté d'une tête à la forme assez étrange, mais qui marque de vagues similitude avec les casques de leurs scaphandres !!!

L'acarien vert ''Mononychellus tanajoa'' et le criquet puant ''Zonocerus variegatus'' ont aussi des prédateurs redoutables pour la plante. Car ils se sont adaptés aux mécanismes de défense du manioc et l'attaquent facilement.

Depuis le succès de la lutte biologique contre la cochenille farineuse menée par l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), le problème le plus sérieux a été résolu durablement dans certaines régions (archives FAO). Compte tenu de ce répertoire important de pathologies, l'usage des variétés résistantes est soutenu par les pouvoirs publics. La FAO préconise beaucoup d'autres mesures de luttes naturelles : (Produire plus avec moins… : Le manioc Guide pour une intensification durable de la production– FAO-2013).

Ainsi la culture du manioc représente un atout majeur pour les pays tropicaux à de nombreux titres :

Le manioc est une plante pérenne qui se multiplie à l'infini par bouturage et elle est peu exigeante sur le plan hydrique, sur celui de la fertilité, de l'entretien et de la récolte. Elle ne nécessite pas l'usage des intrants chimiques, ce qui fait économiser au producteur et préserve la santé des consommateurs.

- Grâce à sa résistance à la sécheresse et à l'augmentation des teneurs en gaz carbonique, sa culture est un avantage pour faire face au changement climatique qui se profile.

- Son rôle d'allié est de premier choix en matière de : durabilité, de sécurité alimentaire, source de revenu pour les producteurs et moyen de résorber le chômage.

- Sa fragilité face à ses prédateurs nécessite impérativement une intervention permanente de l'Etat par des politiques publiques qui assurent la mise en valeur de son potentiel et la garantie des défis physiques, économiques et humains de l'avenir (FAO).

Photos n°2 et 3 : La cochenille du manioc et ses effets

La cochenille du manioc



Source : photo FAO

Un plant de manioc attaqué par la cochenille



Source : Photo R. G. Gongault 2017

Tableau n° 8 : Récapitulatif des agents vecteurs pathogènes et autres maladies du manioc

NOMS	HABITATS	PATHOLOGIES	OBSERVATIONS
Les maladies	**- Feuilles**	**- Mosaïque : due à un virus qui déforme et modifie la couleur des feuilles puis fait mourir la plante dans les cas les plus graves.**	**Pour lutter contre ces maladies, les voies les plus prometteuses :** **- Usage des variétés tolérantes ;** **- Création des variétés résistantes ;** **- Lutte biologique**
	- Pieds	**- Pourridiés : dus à des champignons qui asphyxient et font pourrir les pieds de manioc par leur base.**	
	- Taches sur les feuilles	**- Feu de manioc : dû à des bactéries qui provoquent des taches sur les feuilles.**	
	- Tubercules	**- Pourriture des tubercules : due, soit à la pénétration des bactéries et de champignons dans les tubercules.**	
	- Extrémités des tiges et des branches	**- Défrisement des extrémités : dû à des conditions de milieu défavorables (froid) et à des champignons qui provoquent la mort des extrémités des tiges et des branches (en particulier l'anthracnose).**	
Les insectes	**- Boutures :**	**Coléoptères de la famille des hétéronychus qui rongent les jeunes boutures qui finissent par mourir. Parfois aussi ils dévorent la partie centrale de ces boutures.**	
	- Tiges :	**- Punaises = piquent les jeunes pousses qui flétrissent et noircissent** **- Cochenilles : sucent la sève et finissent par faire mourir les extrémités des jeunes tiges** **- Coléoptère : ronge et écorce les tiges** **- Termites : parfois, creusent les galeries dans les tiges.**	
	- Feuilles :	**- Cochenilles : sucent la sève** **- Charançons : dévorent le parenchyme foliaire** **- Coléoptères : dévorent le limbe des feuilles** **- Chenilles : rongent les feuilles** **- Hémiptères : dont les larves rongent les feuilles ; ce sont des Bemisia, vecteurs de la mosaïque** **- Sauterelles : dévorent le limbe des feuilles** **- Bœufs : consomment les feuilles et les jeunes pousses.**	
	- Racines :	**- Nématodes : provoquent des déformations des racines et favorisent l'apparition des pourritures** **- Rats : rongent les tubercules.**	

Source : Site du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques de l'Assainissement, et de la Sécurité Alimentaire. Burkina Faso

8. 2. 3 – Modes de culture

Le manioc est très couramment cultivé en zone tropicale humide et semi humide. C'est une plante qui est simple à produire, car elle s'adapte facilement à des écosystèmes très variés, voire sur ceux réputés très hostiles à l'épanouissement des végétaux : (les sols soumis à une grande pauvreté hydrique ou à une très faible fertilité... « Le manioc a la réputation d'être une « culture de pauvre », une culture de dernier recours et il est, en

outre, stigmatisé pour la toxicité de certaines de ses variétés, lorsqu'elles sont mal préparées. L'importance du manioc pour la sécurité alimentaire dans la région tient à ses caractéristiques intrinsèques : le manioc résiste bien à la sécheresse et peut générer un rendement satisfaisant même sur des terres pauvres et marginalisées » (Les maladies du manioc en Afrique centrale, orientale et australe : une menace majeure pour la sécurité alimentaire/Cadre de programme stratégique/2010–2015FAO, 2010, 4).

Dans l'ensemble du pays, la culture du manioc constitue l'activité principale pour près de 98 % des agriculteurs (FAO, 2006 ; F. R. Otabo, 2018, 1), dont 70 % de femmes (Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, 2017, 5).

La forme culturale la plus répandue est l'exploitation familiales de taille modeste d'en moyenne moins d'un hectare. Le matériel utilisé est constitué par des boutures qui se multiplient communément par bouturage à l'infini. Les champs sont en sillons ou en buttes. Les 2 systèmes agraires sont indifféremment employés : la monoculture et la culture en assolement.

Au sein de ce système traditionnel émerge de plus le regroupement des paysans sous la forme de tontine de travaux pour optimiser les gains. Les producteurs généralement assurent les opérations de transformation et constituent les premiers maillons de la chaine de valeur de commercialisation du manioc.

Le système moderne, qui était jusqu'à la fin des années 80 l'apanage des entreprises d'Etat aujourd'hui disparu, est pratiqué par des néo ruraux : fonctionnaires, retraités, jeunes diplômés sans emploi, opérateurs privés, etc. (P. Vennetier 1988 ; B. M. Mengho 1999).

La caractéristique principale est sa faible productivité qui d'ailleurs ne préoccupe pas les agriculteurs outre mesure. Dans les deux systèmes, les travaux d'entretien se limitent à 1 sarclage des premières mauvaises herbes après la plantation puis 1 à 2 autres avant la récolte.

L'amendement des sols dans toutes les exploitations se limite à privilégier les engrais verts. La production du manioc est entièrement biologique, contrairement aux grandes exploitations industrielles qui font usage des intrants chimiques comme le NPK et l'Urée sous d'autres cieux (Indonésie…,).

Le manioc possède une caractéristique non négligeable de se protéger elle-même, c'est vraiment un atout majeur nécessaire et utile, quand on sait l'instabilité quasi permanente qui sévit dans les pays en développement. C'est l'avantage d'être **une culture stratégique** : « En cas de troubles civils, le manioc peut demeurer en terre sans surveillance et pourra être récolté ultérieurement sans connaître de réelle détérioration qualitative.

C'est une culture difficile à piller ou à dérober en grande quantité car sa récolte nécessite un travail important et l'extraction de ses lourdes racines requiert une manipulation particulière. Il présente donc l'intérêt de rester disponible même après le déplacement temporaire d'un ménage. Par ailleurs, cette culture n'implique pas l'acquisition d'intrants coûteux, tels qu'engrais ou semences (la multiplication végétative est le plus souvent réalisée par le producteur agricole lui-même, à partir de ses propres boutures) » (Les maladies du manioc en Afrique centrale, orientale et australe : une menace majeure pour la sécurité alimentaire/Cadre de programme stratégique/2010–2015FAO, 2010, 4).

8. 2. 4 – Zones de production

La culture du manioc est de loin la plante alimentaire la plus populaire dans Brazzaville et elle revêt des formes diverses : Quel que soit la classe sociale, il est très courant de trouver un ou plusieurs pieds de manioc dans les parcelles habitées. Par ailleurs dans les nouveaux quartiers périphériques jusqu'à présent les nouveaux acquéreurs de terrains utilisent couramment la plante comme moyen provisoire pour délimiter les parcelles ou pour marquer l'occupation d'un terrain.

Dans l'espace urbain, les champs de manioc ne possèdent pas d'espaces définis. Ils occupent souvent des espaces résiduels dans la ville : terrains inoccupés en attente de construction, espaces inconstructibles…

En zone périurbaine les champs de manioc se répartissent indifféremment dans toutes les banlieues autour de la ville. Dans les zones très habitées, ce sont principalement les variétés non productrices de tubercules, qui sont cultivées pour la consommation des feuilles. Dans ces zones périphériques, la culture du manioc est généralisée y compris sur l'Ile Mbamou située au niveau du Pool Malebo dans le fleuve Congo.

En définitive cette est culture nationale, les rendements les plus élevés sont enregistrés dans les départements situés au Sud du pays, notamment ceux du Pool avec 210 839 tonnes, de la Bouenza avec 120 591 tonnes et celui du Niari avec 101 986 tonnes (Rapport Agricole National - RPGAA de 1996, 7). Actuellement, la périphérie Nord de Brazzaville dont la production s'est améliorée depuis quelques décennies compte tenu de la ruée des citadins vers la culture du manioc sur le plateau de Mbé (P. Vennetier, B. M. Mengho) et du contexte conflictuel dans le Pool connait un essor sans précédent et intègre ce trio de tête.

Photos n° 4 et 5 : Cohabitation des modes traditionnel et moderne dans le transport des tubercules :

La hotte



et la brouette



Source : Photos R. G. Gongault 2017

Photos n°6 et 7 : Champ de manioc à tubercules en zone périurbaine exploité par la méthode traditionnelle de culture en butte

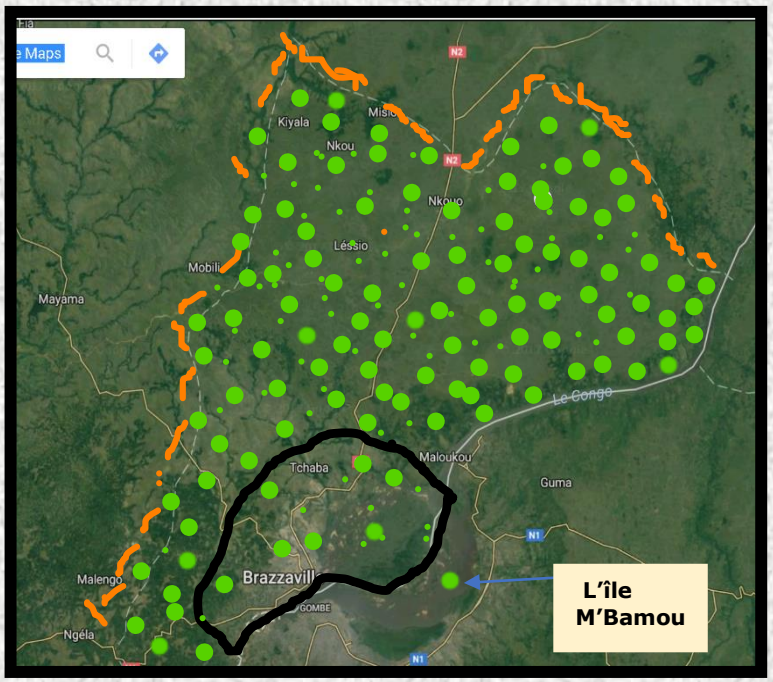


Source : R. G. Gongault2017



Source : R. G. Gongault 2017

Photo n°8 : La zone de production vivrière périurbaine Nord de Brazzaville



Légende :

Zone très urbanisée

Limites extérieures des banlieues de Brazzaville

Grandes zones agricoles

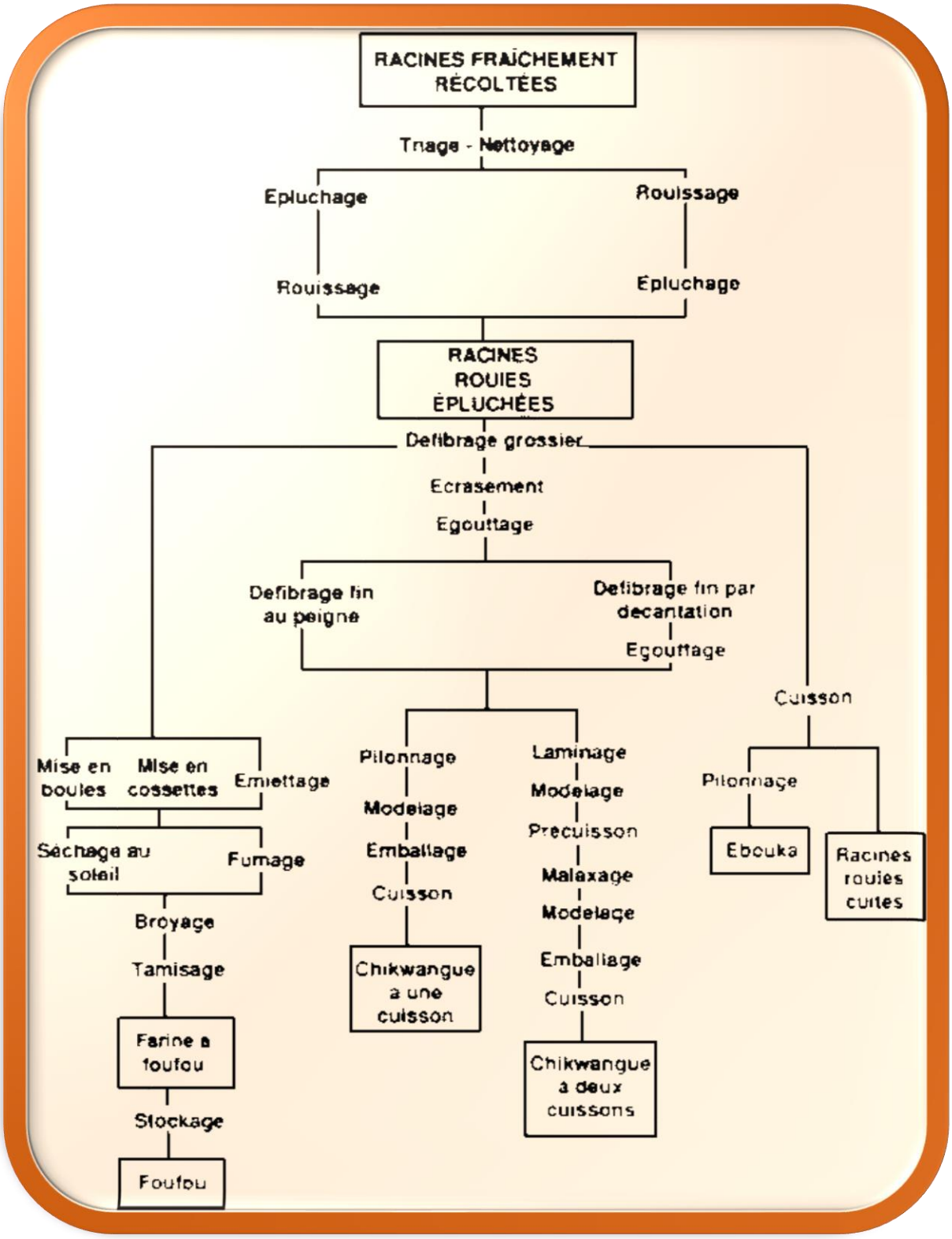
Photo n°9 : une vue aérienne des cultures vivrières sur le plateau de Mbé



Source : Google LandsatCopernicus 2017

Illustrations R. G. Gongault

Tableau n°9 : Processus de transformation traditionnelle des tubercules de manioc



Source : S. Trèche et J. Massamba (1991)

Tableau n° 11 : Etude comparative de la lutte contre la sécheresse et la dépendance à la monoculture du maïs par la promotion de la culture du manioc au Malawi et en Zambie

PAYS	ZAMBI	MALAWI
PROBLEMATIQUE	- Promotion de la culture du maïs par des subventions massives et par le soutien des prix pendant des décennies. - Vulnérabilité de la culture du maïs aux sécheresses récurrentes - Nécessité de financement important de semences améliorées et d'engrais chimiques en grande quantité. - « les contraintes financières ont forcé les gouvernements à réduire les subventions pour le maïs et les systèmes de soutien, ce qui a rendu la culture encore plus vulnérable à la sécheresse ». - Baisse des cultures traditionnelles : le mil et le sorgho ainsi que le manioc). - Attaque du manioc par 2 parasites originaires d'Amérique du Sud : la cochenille du manioc (CM) et l'acarien vert du manioc (CGM). - En 1981 et 1982, les pertes de rendement par l'infestation de CM ont augmenté entre 60 et 100 % en Zambie, tandis que l'infestation de CGM a entraîné des pertes de 10 à 30% dans la production. - Attaque du manioc par la cochenille du manioc (CM) et l'acarien vert du manioc (CGM).	
ENJEUX	Promouvoir la culture du manioc avec comme avantages : - La tolérance à la sécheresse ; - La possibilités de récoltes pluriannuelles ; - L'amoindrissement des travaux d'entretien ; - La suppression des dépenses pour les intrants chimiques (engrais, pesticides).	Promouvoir la culture du manioc avec comme avantages : - La tolérance à la sécheresse ; - La possibilités de récoltes pluriannuelles ; - L'amoindrissement des travaux ; - La suppression des dépenses pour les intrants chimiques (engrais, pesticides).
POLITIQUE S PUBLIQUES EXECUTEES	1982 - Le gouvernement a réduit la politique axée sur le maïs et fixé les prix d'approvisionnement pour le sorgho, le mil et le manioc. - Début du Programme d'Amélioration des Tubercules et des Racines comestibles de la Zambie (RATR) : - Collecte, inventaire, et entretien des variétés locales de manioc. (Collection de 500 variétés locales et 200 variétés exotiques). 1984 - L'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) : Lutte biologique contre les CM et CGM /Les Guêpes prédatrices (E. lopezi). 1990 – Baisse significative de la population de CM Mise en équilibre des populations parasites & prédateurs. 1991- Diversification des cultures autres que le maïs. - Financement par l'Agence Suédoise de Développement International (SIDA) de la recherche sur le manioc : (série d'essais de sélection variétale de masse sur 700 adhésions (ou matériel génétique de la plante). - Situation post-sécheresse de 2002 : Soutien du gouvernement par distributions Intérêt accru des agriculteurs pour le manioc Elément clé du programme de lutte contre la malnutrition dans le dispositif de sécurité alimentaire. Cependant, la promotion de variétés améliorées de manioc fut freinée par le manque de ressources au cours des années suivantes.	1984 - L'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) : Lutte biologique contre les CM et CGM /Les guêpes prédatrices (E. lopezi) en 1984. 1986 - Fond International de Développement Agricole (FIDA), Programme national pour libérer les guêpes prédatrices. En 1990 – Baisse significative de la population de CM Mise en équilibre des populations parasites & prédateurs. Poursuite du programme de recherche et de reproduction de l'IITA par le Programme de recherche sur les tubercules et racines comestibles du Malawi qui a porté sur l'identification des meilleures variétés et la distribution de matériel (boutures) sain pour la plantation locale. Amélioration des variétés locales propriétés de développement précoce et la tolérance aux virus de la mosaïque Augmentation de la production de manioc dans tout le pays. Mesure post-sécheresse de 1991-1992 Accélération de la distribution de matériaux de plantation du manioc et de patates douces par IITA / SARRNET baisse de la production de maïs et accroissement des espaces cultivés en manioc et patate douce.

RESULTATS	▪ Production et productivité - 1980, rapide augmentation des terres consacrées au manioc, au mil, au sorgho, à l'arachide, et aux patates douces au détriment des zones de culture de maïs. - De 1990 à 2002, la superficie de manioc planté a augmenté de 60%, passant de 103 159 hectares à 165 000 hectares. - A partir de 2009, ce chiffre a doublé, avec une superficie totale de 337 536 hectares de terres consacrées au manioc et 397 185 cultivateurs de manioc. - La zone d'expansion du manioc et la disponibilité progressive des variétés améliorées ont entraîné une production qui a triplé, passant de 315 000 tonnes en 1980 à 950 000 tonnes en 2001. Depuis 2005, le pays a régulièrement produit plus d'un million de tonnes de manioc par an. - Disparition du budget pour les intrants. ▪ Commercialisation et transformation L'éloignement du marché exige le commerce du manioc sous forme de lamelles séchées ou en farine. En 2009, le gouvernement a conçu une stratégie de développement du secteur du manioc pour 2010-2015 d'une valeur de 12 millions de dollars, avec l'objectif de « renforcer les liens au sein de la chaîne de valeur et d'augmenter la production mondiale, la transformation et la commercialisation. » ▪ Revenu 1980 et 2002 la valeur des cultures de manioc par hectare est passé de : 375$ à 675$, doublant presque les revenus des agriculteurs. - Les agriculteurs de subsistance cultivant du manioc ont pu assurer leur sécurité alimentaire avec moins de ressources, - La production de maïs hybride a décliné : sa valeur est passée de 375$ à 313$ par hectare. Le coût des intrants -semences et engrais- de maïs hybride a également augmenté, passant de 77 $ à 107$, réduisant encore les marges de profit des agriculteurs. Répondre aux besoins des petites exploitations agricoles Dans les deux pays, les petites exploitations dominent la production du manioc. Une étude de 2003 a montré que les agriculteurs consacrent une moyenne de 9% de la superficie cultivée au manioc. - Le manioc a de nombreux avantages pour les petits agriculteurs. Il nécessite peu de travail et est très résistant à la sécheresse et au stress hydrique. Il a un calendrier de récolte flexible et peut être gardé comme réserve d'approvisionnement alimentaire pour des périodes de vaches maigres.	Le manioc est un aliment de base pour plus de 30% de la population et dans certaines régions de la ceinture de manioc, plus de 80% de la population rurale en dépend pour leur sécurité alimentaire, tandis que le maïs et les haricots sont devenus cultures de rente. ▪ Production et productivité Augmentation de la superficie des cultures de manioc - 1990 : 71 919 hectares - 2001 : 202 338 hectares -2006 : 191 000 hectares par près de 379 057 agriculteurs professionnels. - L'augmentation importante de la production : qui est passé de 144 760 tonnes en 1990 à 4 813 699 tonnes en 2013. - Disparition du budget pour les intrants. ▪ Commercialisation et transformation - Ici, la proximité du marché permet un commerce à grande échelle de manioc frais. - Dans le centre du pays, la forte densité de population et l'augmentation des prix du maïs et du pain après la libéralisation économique ont produit un marché de restauration rapide urbaine pour le manioc. ▪ Revenu 1980 et 2002 la valeur des cultures de manioc par hectare est passé de : 375$ à 675$, doublant presque les revenus des agriculteurs. - Les agriculteurs de subsistance cultivant du manioc ont pu assurer leur sécurité alimentaire avec moins de ressources, - La production de maïs hybride a décliné : sa valeur est passée de 375$ à 313$ par hectare. Le coût des intrants -semences et engrais- de maïs hybride a également augmenté, passant de 77 $ à 107$, réduisant encore les marges de profit des agriculteurs. Les petites exploitations - de moins d'un hectare - allouent 17% de leur superficie cultivée au manioc, tandis que les fermes de la taille de 5 à 20 hectares n'y consacrent que 3% (étude interne de 2003). Les ménages agricoles dirigés par des femmes, en moyenne plus pauvres que ceux dirigés par les hommes, consacraient plus de terres pour le manioc (14,4% de leurs terres contre 9,7% pour les ménages dirigés par des hommes).
	▪ Durabilité - Les agriculteurs peuvent cultiver le manioc indéfiniment, sans avoir à dépendre de fournisseurs de semences, distributeurs d'engrais, ou des programmes de crédit rural. - La récolte est facilement reproduite et tolère les mauvaises conditions du sol (faible fertilité, toxicité de l'aluminium). - Les variétés améliorées sont résistantes aux parasites et permettent un haut rendement, sans avoir besoin d'intrants chimiques. - Enfin, la production de manioc à faible niveau d'intrants ne génère aucune acidification ou résidus de pesticides qui se retrouvent dans d'autres cultures dans le sol, dans l'eau ou l'air.	

***Epidinocarsis (ou Apoanagyrus) lopezi est une espèce de guêpe parasite originaire d'Amérique centrale. Elle est utilisée comme agent de lutte biologique contre la cochenille du manioc.**

Source : adaptation de la co-publication de l'Oakland Institute et de l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire

8. 2. 5- Fonctionnement de la filière : l'approvisionnement vivrier de Brazzaville

Les brazzavillois sont largement végétariens : « … avant le poisson et la viande, les légumes concouraient quotidiennement à l'alimentation des ménages brazzavillois. Environ le quart des dépenses alimentaires mensuelles serait réservé à l'achat des légumes, essentiellement des feuilles (Koko, feuilles de manioc, mélanges d'amarante, de morelle, de sortes d'endive, de feuilles de courge) et des condiments (tomate, oignon, ciboule, persil, céleri, gombo...) nécessaires à la fabrication des sauces qui les accompagnent », (A. Leplaideur et, P. Moustier, 1994, 24).

Le secteur du vivrier marchand brazzavillois est très actif. Il assure principalement l'approvisionnement régulier des marchés de la ville en produits agricoles (cf. Carte n°7), malgré les vicissitudes consécutives aux troubles sécuritaires quasi permanents et leurs conséquences, ces produits vivriers sont très variés, ils proviennent des banlieues et des régions productrices de l'hinterland.

Une filière d'approvisionnement en légumes ''modernes'' composée de : carottes, courgettes, choux, … en provenance de Kinshasa a presque disparu suite à la fermeture du trafic fluvial avec Kinshasa. Néanmoins, quelques produits passés en contrebande alimentent les principaux marchés de la ville.

Dans une certaine mesure, il serait possible de comparer le secteur du vivrier marchand brazzavillois au microcosme abidjanais traité par (J.-L. Chaléard, 1996), selon les observations issues de l'analyse de C. Huetz de Lemps , (2000, 273) comme suit : « le développement des villes a été en fait un facteur décisif de progrès agricole et de la transformation des sociétés rurales, les campagnes ont su répondre au défi de la rapide augmentation de la demande urbaine et que celle-ci a donc porté massivement sur des produits vivriers africains malgré une occidentalisation partielle des régimes alimentaires en ville ». Ainsi la similarité contextuelle est établie sans équivoque.

Par ailleurs les productions urbaines intramuros et périurbaines sont représentées, cela a été consigné à maintes reprises par plusieurs spécialistes. (A. Leplaideur et P. Moustier, 1994, 25) l'ont observé aussi, comme suit : « Différents espaces économiques influencent la consommation maraîchère à Brazzaville. Les aires intraurbaine et périurbaines constituent le premier espace ; elles craignent la proximité de la grande ville, mais elles en bénéficient aussi. L'intensité des flux d'échanges d'hommes et de matières entre les lieux de production et de consommation favorise la naissance et l'épanouissement de ces espaces agricoles. L'allié urbain se retourne contre ce qu'il a créé en remplaçant progressivement ces espaces verts par des constructions citadines, jusqu'à exclure toute activité agricole ».

En outre, ces échanges commerciaux : « mettent en évidence une véritable motricité du marché urbain, qui bénéficie aux agriculteurs et aux marchands dans la mesure où ceux-ci montrent une grande capacité à saisir les opportunités qui s'offrent à eux et à faire évoluer les systèmes de production agricoles et de commerce national. Les modes d'expression en diffèrent très significativement selon les villes, les produits et les échelles de temps considérés, révélant à la fois la souplesse d'adaptation dont savent faire preuve les acteurs et le poids des contraintes qui pèsent sur eux. Cependant, pour que les dynamiques perdurent, il faut que celles-ci ne soient pas entravées par l'instabilité politique chronique que connaît l'Afrique ces dernières années, … » (J. L. Chaléard, P. Moustier et A. Leplaideur, 2002, 13)

En effet, la vitalité de l'activité de ces réseaux de circulation des biens est parfois étonnante ! La résilience et l'ingéniosité des commerçants permettent au commerce de perdurer relativement même en période de conflit ! Mais l'évaluation chiffrée des flux commerciaux (flux financier et flux de marchandises) n'est pas comptabilisée officiellement.

La majorité des marchés sont issus de créations spontanées, ils assurent aussi le ravitaillement des produits vivriers en provenance des régions plus éloignées. Ces points de vente consacrés où les transporteurs - grossistes fournissent leurs produits aux vendeurs détaillants sont des marchés qui se sont imposés naturellement au fil du temps. Les emplacements ont épousé la configuration géographique des principales sorties de la ville :

- Au Nord, les marchés de Thomas Sankara et du rond-point de Mikalou assurent le ravitaillement de la cité avec des vivres en provenance des grandes banlieues septentrionales, qui ont récemment développé leurs productions agricoles.

Le premier est spécialisé dans la vente en gros du Gnetum et le second est animé par les grossistes en produits vivriers : manioc, arachides et en produits maraichers…

- Au Nord-Est, le port de Mpila situé au bord du fleuve Congo accueille les productions écoulées par les îles, les villages riverains et Kinshasa (en contrebande) dont le manioc et les produits maraichers.

- Le marché de Moukondo est alimenté par les transporteurs - grossistes qui se fournissent dans la région du pool mitoyenne des banlieues Ouest. Leurs cargaisons sont essentiellement constituées par les produits maraichers et les sacs de charbon.

- En plein centre - ville à côté de la gare centrale est situé l'un des plus vieux marchés de gros, c'est le marché de la ''P V'' (Petite Vitesse). Ce marché est apparu depuis l'époque coloniale, à la faveur de la mise en service du chemin de fer Congo Océan. Il dessert les producteurs des grandes régions agricoles du bassin du fleuve Niari : les régions de la

Bouenza, du Niari, de la Lekoumou et même du Kouilou situé sur la rive Atlantique. On y trouve notamment toutes les variétés de bananes, le manioc sous plusieurs formes. La proximité du marché avec le port fluvial lui permettait d'assurer aussi la vente des produits agricoles et des produits manufacturés divers en provenance de Kinshasa. Ces importations en provenance de Kinshasa ont actuellement disparu pour les raisons déjà évoquées.

L'intensité de son activité a subi une baisse très significative pour 2 raisons essentielles.

- Le développement en amont, d'un nouveau marché de vente en gros depuis la création de la 2ème gare à M'filou au Sud de la ville. La fonction économique de ce poste de contrôle a pris une courbe ascendante depuis la guerre de 1997. Moment pendant lequel sa situation à l'entrée Sud - Ouest de la ville, l'a favorisé pour devenir le terminus du trafic ferroviaire en provenance de Pointe – Noire. Ainsi, le site étant plus sécurisé en périodes conflictuelles, cette zone reste relativement plus apaisée et plus accessible pour le négoce.

Malgré les turbulences politiques incessantes dans la zone méridionale du pays, la gare de M'filou continue à réceptionner la plus grande partie du trafic, dont la production est expédiée par les grandes régions agricoles du bassin du fleuve Niari et de la région côtière de Pointe Noire.

- La seconde raison est l'interruption brutale du trafic fluvial en provenance de Kinshasa depuis 2014.

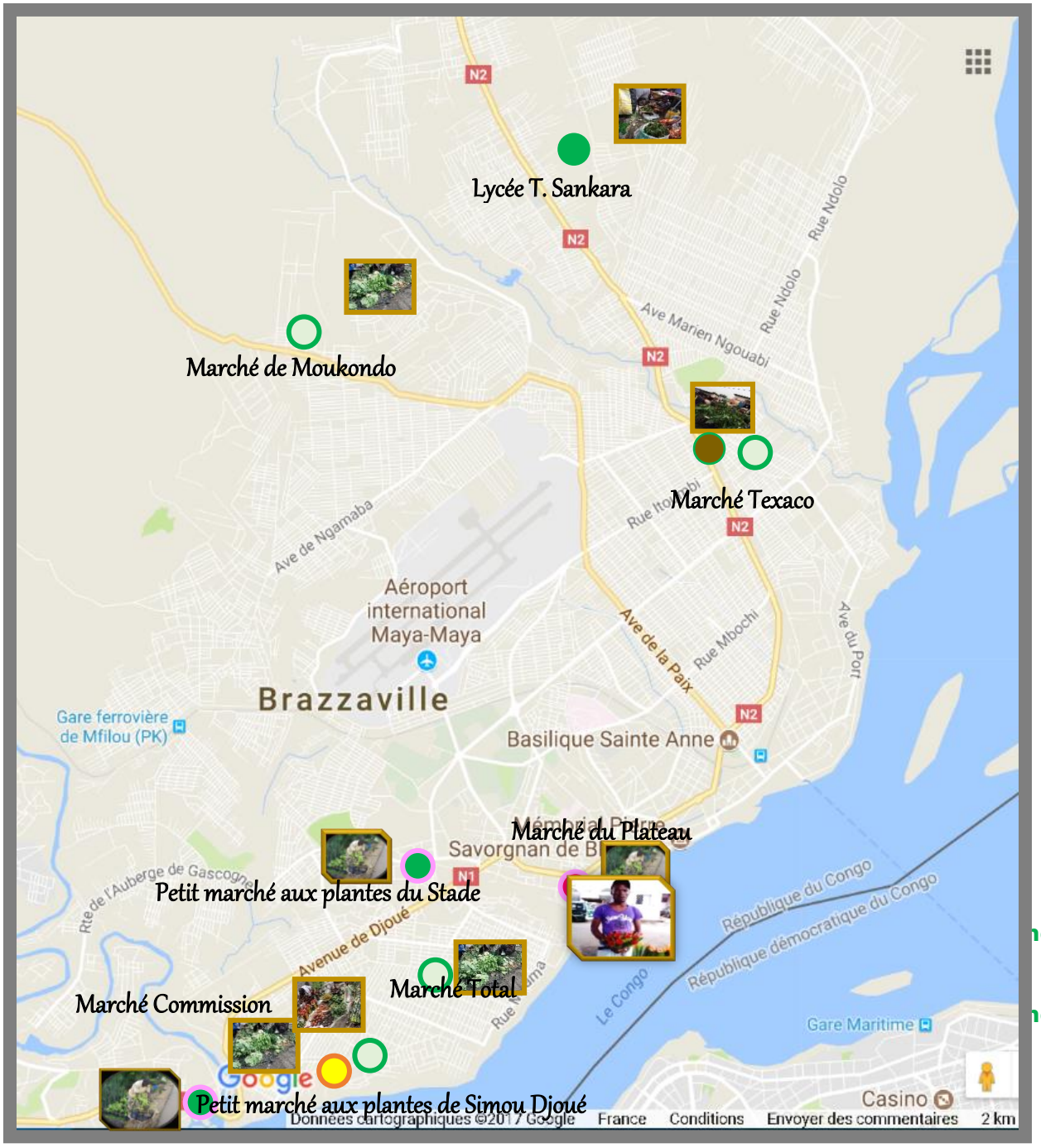
- Ce marché s'ajoute au grand marché ''Total'' du quartier Bacongo qui assure aussi la fonction de marché de gros des denrées agricoles, en provenance de la banlieue Sud et de la région voisine du Pool. Ce dernier fonctionne pour la vente en gros uniquement de l'aube, à partir de 4 h 30 du matin environ pour se terminer juste avant 6 heures du matin. Ensuite, le marché régulier prend ses quartiers jusqu'au environ de 22 heures.

Enfin, un dernier marché de vente en gros est apparu récemment à Ouenzé un autre quartier situé dans la partie Nord de la ville. Ce dernier est exclusivement consacré à la vente de maïs.

Hormis les marchés de ''Commission'' et de Moukondo qui relèvent des municipalités, les autres marchés sont des établissements spontanés et imposent leurs présences aux autorités publiques.

Jusqu'à une vingtaine d'année, il était possible de comptabiliser le nombre de marchés existants dans la ville : « Comme seconde architecture spatiale, il faut situer parmi cet univers des 27 marchés permanents, l'écheveau hiérarchisé par les flux de la distribution et les nœuds centraux de la décision commerciale » (A. Leplaideur et P. Moustier, 1994). Actuellement, le nombre est fluctuant les marchés naissent au fur et à mesure que la ville avance.

Carte n°7 : Emplacement des marchés de vente en gros des principales productions végétales



Légende :

- Marché du Gnetum
- Marché des légumes
- Marché du Manioc et de foufou
- Marché de fruits et légumes
- Marché des plantes
- Marché des fleurs coupées et des plantes

Illustration : R. G. Gongault

Chapitre 9 : Cultures maraichères : une agriculture aux mutations multiples.

Introduction

Parmi de nombreuses formulations, le maraîchage a aussi été défini comme : « la production d'un ensemble de plantes annuelles ou pérennes, arbustives ou herbacées dans un espace agraire délimité, généralement exploité de façon intensive, dont la récolte est totalement ou en partie vendue », (V. Autissier, 1994, 21).

Cette acceptation de la culture maraichère illustre parfaitement la pratique brazzavilloise des cultures maraichères. Car la production légumière est pratiquée en sillon (tracé au cordeau), de manière intensive et généralement cette production est principalement consacrée à la commercialisation.

Le regain d'intérêt pour le développement agricole au niveau mondial donne aux cultures maraichères une place privilégiée dans de nombreuses politiques stratégiques. La forte croissance démographique urbaine nécessite l'augmentation de l'approvisionnement en produits vivriers. Afin de répondre à la hausse de la consommation, à la lutte contre la pauvreté et la faim, à la sécurité alimentaire, à la création d'emploi… : « La place des cultures maraîchères dans la stratégie mondiale du développement agricole est actuellement en voie de revalorisation, aussi bien dans la perspective de l'augmentation des ressources paysannes que dans celle de la lutte contre la faim.

La Côte-d'Ivoire bénéficie également de cette réhabilitation, devenue pour elle une nécessité. L'augmentation croissante de la consommation des fruits et légumes, produits par le maraîchage, s'assortit également d'une progression du commerce international de ces denrées » (Claude Déclerts, 1990, 1).

Même si la concentration de population de tel ou tel pays tropical, dans une ou plusieurs villes tentaculaires, fait reculer l'espoir de l'auto-suffisance pour les aliments de base, comme farines ou huiles, subsistera toujours pour ces métropoles la nécessité de ceintures maraîchères ou d'Îlots, producteurs de légumes frais indispensables à la survie. Néanmoins, la réussite de cette nouvelle ‘’vague verte’’ demeurera conditionnée par la maîtrise des contraintes parasitaires, qui sont malheureusement très fortes.

Dans le microcosme brazzavillois, ces problématiques s'inscrivent en fonction des réalités locales spécifiques à la ville. Ici, l'approvisionnement en produits maraichers dépend essentiellement du vivrier marchand (Chaléard, 1994), issue des exploitations intra et périurbaine, grâce à la résilience des acteurs de la filière confrontés de plus en plus à la pression de l'urbanisation anarchique.

Il est à noter que la simple observation sur le terrain montre que ce secteur d'activité est le monopole de populations défavorisées peu instruites évoluant en économie de survie (Schilter, 1991) constituée quasiment par la gente féminine et de tout âge.

Généralement, les professionnels de la filière maraîchère brazzavilloise évoluent de manière organisée. Principalement en groupements, associations communautaires ou ONG locales. Ceci leur permet de collaborer plus aisément avec les différents partenaires : institutions publiques : autorités gouvernementales, municipales qui servent aussi d'interface aux institutions et ONG internationales (P. Vennetier 1988 et P. Moustier 2004).

L'activité collective est une tradition ancestrale du paysan Kongo (Balandier, Sauter…). A. J. Imbou- Ngalamo (2016,146) relève que : « La genèse et l'évolution des organisations paysannes au Congo peuvent s'inscrire dans la dynamique de plusieurs formules d'encadrement rural appliquées dans le pays depuis l'époque coloniale… Cette dynamique est aussi l'œuvre d'acteurs extérieurs telles les ONG… ».

Les maraichers constituent une des catégories de travailleurs pauvres confinés dans le secteur informel. Dans son ouvrage intitulé ''Aliments pour les villes'' la FAO (2012, 3) relève que : « De nombreux citadins pauvres pratiquent depuis longtemps l'agriculture urbaine et périurbaine comme moyen de subsistance et stratégie de survie, et leur nombre a augmenté avec la flambée des prix alimentaires et les perturbations des approvisionnements vivriers ».

Malgré la précarité de la profession, le secteur participe à la résorption du chômage, il est créateur d'emplois pour les maraichers et génère d'autres emplois pour : la main d'œuvre, les vendeurs d'intrants, de matériels aratoires et divers, les vendeurs de légumes et éventuellement les transporteurs. Lorsque le maraicher n'assure pas lui-même la vente, il s'inscrit dans un partenariat avec des vendeurs de légumes (grossistes et détaillants) et parfois des particuliers.

Dans l'écosystème urbain, le potentiel économique constitué par la vente des légumes est une filière qui se positionne en tant qu'enjeu entre marginalité et intégration urbaine. Par ailleurs, l'ancienneté, la mise en avant de la solidarité manifeste à travers le regroupement par la mise en place d'organisations de concertation sous forme de coopérative, association, ONG… participent entre autres facteurs à garantir une évolution dynamique. Malgré les contraintes inhérentes au contexte local, les maraichères contribuent à la mutation de l'écosystème urbain.

Les perspectives du développement de la filière devront tenir compte de l'évolution mondiale en adoptant les nouveaux concepts pour embrasser la durabilité des productions agricoles : Accroître la productivité, améliorer la commercialisation, adopter entièrement

l'usage des biofertilisants et veiller à la protection et au respect de l'environnement d'une part.

D'autre part, initier et explorer de nouvelles politiques de commercialisation s'imposent. Des approches simples et rentables existent comme s'engager dans la vente des produits transformés (piments, hibiscus séchés, feuilles de manioc écrasées…) et dans le développement de l'exportation de ces productions, au regard de l'importante diaspora disséminée sur tous les continents.

9. 1- Origine

La population urbaine congolaise dans son ensemble est d'origine rurale. La tradition accorde de manière tacite la supériorité masculine. Socialement, cela se lit clairement dans la répartition du travail entre les individus des 2 sexes.

Malgré les bouleversements socio-politiques apportés par la colonisation, Brazzaville ne déroge pas à la règle. La pratique agricole est dévolue essentiellement aux femmes. (P. Vennetier, 1957,131 et 132) évoque la situation en ces termes : « …la répartition traditionnelle des tâches en Afrique noire réserve aux hommes les travaux dits ''nobles '' chasse, guerre et généralement les gros travaux de défrichement.

Les femmes se voient confier toutes les autres activités : corvée d'eau et de bois, cuisine, soins aux enfants, lavages et surtout les travaux de cultures…. Leur installation à la ville ne les libère pas de toutes les tâches agricoles, puisque celles-ci sont dans bien des cas une condition indispensable de survie ». Un éclairage plus détaillé est apporté par la plaquette qui suit :

« Au Congo, la production et l'échange des légumes existaient bien avant l'installation coloniale française en zone rurale du sud du pays (régions du Pool, du Niari et de la Bouenza) … Ce ne sont pas les légumes que les colons ont introduits mais plutôt des techniques culturales réappropriées localement : le jardinage sur planches avec utilisation de fumier et de variétés importées… Il s'agissait alors d'une polyculture vivrière avec des traits semblables à la production rurale d'aujourd'hui. Les légumes étaient surtout produits pour l'auto-consommation et les surplus commercialisés avec une monnaie locale sur des marchés très actifs.

L'installation coloniale a eu un rôle déterminant : par la croissance démographique de Brazzaville, centre de consommation de plus en plus important ; par la diffusion d'un nouveau mode de culture des légumes, qu'on peut appeler culture de jardin, ou encore maraîchage… Au départ, les allochtones (fonctionnaires et missionnaires européens, réfugiés asiatiques) cultivaient des jardins pour satisfaire leurs propres besoins de consommation. Des autochtones étaient employés dans ces jardins, et certains

s'installèrent peu à peu à leur compte pour la production et la vente de légumes de type tempéré aux expatriés.

Les nouvelles techniques culturales ont été incorporées dans les systèmes de culture et d'échange qui leur préexistaient : ce sont les autochtones qui, dans les années 1900, ont organisé les circuits de distribution de ces produits, caractérisés tout d'abord par la vente directe par les producteurs puis par leurs épouses et filles sur des points de vente informels. Cette combinaison de traits anciens (exemple : variétés locales) et de techniques introduites (culture sur planche, apport de matière organique), a été pérennisée par la pression foncière qui n'a cessé de rejeter les systèmes de culture extensifs à la périphérie de la ville… » (P. Moustier et O. David, 1996).

F. Rouget, (1906), P. Moustier et O. David, A. Leplaideur et Al, (1997) et R. Tourte, (2005) … abondent dans le même sens, le dernier précise que c'est aussi grâce à la contribution de l'église catholique, puisqu'elle fut la première à initier l'activité maraichère à grande échelle.

Il sied d'ajouter, l'introduction de la pratique de l'arrosage qui permet d'assurer des cultures annuelles. Contrairement aux cultures vivrières qui sont plutôt saisonnières, car elles se contentent de l'apport pluviométrique.

Nonobstant ce qui précède, nous pouvons dire que l'expansion de l'activité maraichère en ville reste un héritage de l'ère coloniale. En effet, la ville est une création coloniale, la présence paysagère des maraichages s'y est imposée immédiatement pour nourrir les brazzavillois. Ainsi la culture maraîchère à grande échelle n'est qu'une activité auxiliaire du nouvel ordre local.

Face aux besoins de la communauté nouvellement implantée de consommer les légumes auxquels ils étaient habitués en métropole, les arrivants ont introduit de nouvelles variétés légumières : chou, carotte, aubergine violette, poireau, persil, céleri, etc…

Ces espèces importées se sont pérennisées grâce à leur adoption par les populations locales. Désormais, elles évoluent dans la mixité avec les espèces traditionnelles : amarante, morelle, oseille de Guinée…

Toutefois, il serait convenable de souligner le cas particulier du Choï sun (Brassica campestris). Ce légume proche parent de la blette appartient à la famille des choux (Brassica). Il est très apprécié et largement consommé localement.

Choï sun (Brassica campestris) tire son origine d'une source bien différente de toutes les autres. Les graines furent apportées par les contingents d'ouvriers asiatiques, qui avaient été ''recrutés'' par la compagnie des Batignolles, pour la construction du Chemin de fer

Congo Océan – CFCO (G. Sautter, 1967) : la ligne ferroviaire qui relie Brazzaville au port de Pointe Noire, construite de 1921 à 1934 sur 510 km.

A Pointe Noire où ‘’les rescapés’’ s’étaient installés à la fin des travaux, les traces de leur séjour sont rares. Quelques traits asiatiques sur un visage plus ou moins métissé… En fait, la trace intangible de leur passage est matérialisée par ce légume. A Brazzaville, il est communément appelé ‘’Indif’’, ce qui est la déformation locale du mot endive, à Kinshasa il est carrément appelé ‘’Pointe Noire’’ !

9. 2 - La production des principales cultures maraichères

La filière horticole se compose de personnes des 2 sexes avec une prédominance féminine, notamment dans le secteur de la vente. Cette appréciation relève de l’observation empirique sur le terrain, au regard du caractère parcellaire des données chiffrées et du caractère diffus, fluctuant et informel que se trouve être le secteur des cultures maraîchères.

Il est à noter que les professionnels de la filière maraîchère brazzavilloise évoluent généralement de manière organisée. Principalement en groupement et association communautaires ou ONG locales. Ceci leur permet de collaborer plus aisément avec les différents partenaires : institutions publiques (autorités gouvernementales, municipales qui servent aussi d’interface aux institutions et ONG internationales) P. Vennetier et P. Moustier.

L’action collective est une tradition ancestrale du paysan Kongo (Balandier, Sauter…). A ce sujet, (A. J. Imbou Ngalamo, 2016) relève que : « La genèse et l’évolution des organisations paysannes au Congo peuvent s’inscrire dans la dynamique de plusieurs formules d’encadrement rural appliquées dans le pays depuis l’époque coloniale… Cette dynamique est aussi l’œuvre d’acteurs extérieurs telle les ONG… ».

Les maraichers constituent une autre catégorie de travailleurs pauvres confinés dans le secteur informel. Leur activité : « est pratiquée depuis longtemps comme moyen de subsistance et stratégie de survie, et encore davantage avec la flambée des prix alimentaires et les perturbations des approvisionnements vivriers », (FAO, 2012)[8].

Malgré la précarité de la profession, le secteur participe à la résorption du chômage, il est créateur d’emplois pour les maraichers et génère d’autres emplois pour : la main d’œuvre, les vendeurs d’intrants, de matériel aratoires et divers, les vendeurs de légumes et éventuellement les transporteurs.

Le maraicher est partenaire des vendeurs de légumes (grossistes et détaillants) et parfois des particuliers. « L’exploitation maraîchère, fruitière et floriculture mobilisent depuis la

[8] FAO, Aliments pour les villes, 2012, 3.

production jusqu'à la commercialisation beaucoup de personnes (travailleurs à temps partiel, salariés en quête de ressources financières supplémentaires, étudiants diplômés, retraités et bien d'autres acteurs de corporations socio - professionnelles diverses) …

De manière spontanée et informelle, des réseaux d'activités interdépendants se sont constitués aussi bien en amont qu'en aval de l'horticulture. Ils contribuent ainsi à la création d'emplois dans les filières artisanales et de prestations de services.

Les producteurs maraîchers et fleuristes par exemple font appel à de nombreux menuisiers et forgerons pour la fabrication de leur petit outillage aratoire tel que les arrosoirs, houes, binettes, etc… » (F. G. Kimbatsa et al., 2018, 4)

Sur le plan quantitatif, la production maraichère devance toutes les autres cultures. La dernière évaluation de la production agricole fait état des résultats suivants : « Les cultures légumières représentaient la majorité (51,6 %) des espèces végétales cultivées devançant les cultures vivrières (47,2 %), les cultures ornementales (0,4 %), fruitières (0,4 %) et industrielles (0,4 %). En tout, 56 genres cultivés ont été recensés. 10 espèces végétales représentaient près de 63 % de l'ensemble des espèces végétales cultivées. Il s'agit par ordre d'importance décroissante, de l'amarante (Amaranthus hybridus L.) (9,4 %), des endives (Brassica campestris L., (8 %), de la roselle ou oseille de Guinée (Hibiscus sabdariffa L.) (7,7 %), du manioc feuille (Manihot glaziovii Mull. Arg. et M. esculenta Crantz) (6 %), du gombo (Hibiscus esculentum (L.) Moench (5,9 %), de la tomate (Lycopersicon esculentum Mill.) (5,5 %), de l'arachide (Arachis hypogea L.) (5,2 %), du maïs (Zea mays L.) (5,2 %), de la morelle noire (Solanum nigrum L.) (5,1 %), et de l'aubergine (Solanum melongena L.) (4,9 %) », (A. Mfoukou – Ntsakala et al, 2006, 240).

Cette production agricole qui se décline en de très nombreuses espèces et variétés natives ou d'importation assez ancienne pour faire partie du patrimoine culinaire local, se cultive tout le long de l'année avec une recrudescence en saison sèche : « L'existence d'une saison des pluies et d'une saison sèche bien distinctes à Brazzaville permet de produire toute l'année divers légumes locaux et exotiques… », (FAO : Pour des villes plus vertes, 2012,49). Ce sont principalement des légumes feuilles (A. Leplaideur et P. Moustier 1994), les plus courantes sont reprises dans le tableau ci-après.

Tableau n°10 : Les principales cultures maraichères

Catégories	Nom français	Nom scientifique	Origine
Légumes feuilles	**Morelle amère** **Morelle noire** **Baselle ou épinard de Malabar** **Oseille de guinée** **Amarante** Choï sun ou (''Indif '') Chou Laitue	**Solanum aethiopicum** **Solanum nigrum** **Basella alba** **Hibiscus sabsariffa** **Amaranthus sp** Brassica campestris L. ou parachinensis Brassica oleacera Lactuca sativa	**Locale** **-ii-** **-ii-** **-ii-** **-ii-** **-ii-** Chine Europe Europe & Asie
Légumes fruits	Tomate Gombo **Piment** **Piment** Poivron **Aubergine locale** Maïs Ananas Aubergine violette Concombre Persil Céleri	Lycopersicon esculentum **Abelmoschus** esculentus **Capsicum frutescent** Capsicum chinense Capsicum annuum **Solanum esculantum** Zea mays Ananas comosus Solanum melongena Cucumis sativus Petroselinum crispum Apiacées	N-W Am. Sud Bénin Mexique Am. Du Sud **Locale** Brésil Amérique Du Sud Asie Inde Bassin méditerranéen
Légumes bulbes	Ciboule Ail	Allium fistulosum Allium Sativum	Asie
Légumes racines	Arachide Manioc Igname Patate douce Tarot	Arachis hypogaea Manihot esculent Dioscoreaceae Ipomoea batatas Colocasia esculenta.	Brésil -ii- -ii- -ii-

Source : adaptation R. G. Gongault

Les autres légumes de types importés et les légumes fruits possèdent un cycle un peu plus long et se caractérisent par une plus longue conservation. (P. Moustier, J. Pages, 1997, 2) en font l'observation suivante : « Comme le montre le cas de l'approvisionnement de Brazzaville en légumes, les zones rurales et périurbaines sont en fait complémentaires : les légumes-feuilles et les légumes de type tempéré proviennent du périurbain, tandis que les légumes-fruits de type local proviennent des champs villageois. Les contraintes de terrain, mais également de transport, d'accès aux intrants et à l'appui technique sont déterminantes dans la localisation des productions ».

Les producteurs commercialisent leurs récoltes auprès des grossistes parfois sur pieds. Le maraichage marchand alimente tous les marchés : « Les ménagères sont les premières à modeler des espaces différenciés de la consommation. Sur les marchés du Nord et de l'Est de Brazzaville (Ouenzé, Talangaï, Poto-Poto, Moukondo ...), prédominent les ventes

d'oseille[9] (hibiscus sabsariffa), de saka-saka mais surtout des légumes-feuilles sauvages tels que le Koko. Sur tous ceux du sud et de l'ouest de la ville (Poto-Poto, Total, Petite vitesse, M'filou, Commission, Bourreau, Djoué, Madibou...), les étalages des commerçantes sont plus diversifiés. Outre les sempiternels mélanges[10]fort prisés dans ces quartiers, l'œil réjoui s'arrête sur les aubergines, les choux, les endives, les haricots secs et les haricots verts » (A. Leplaideur et P. Moustier, 1994, 25).

Selon P. Moustier, les caractéristiques du secteur maraicher sont identiques dans les études menées en Afrique, le maraîchage apparaît comme la principale activité de l'agriculture urbaine. Cette situation tient à plusieurs facteurs : Elle exige la vente en circuit court à cause de son caractère périssable, l'adaptabilité du capital de départ et de l'espace, la rentabilité grâce au cycle végétatif court, la forte demande urbaine notamment pour les légumes feuilles qui répondent à l'offre et à la demande des urbains précaires. Elle ajoute : « Elles (les cultures maraîchères) ont un fort impact sur l'emploi et l'alimentation en ville, en particulier pour les populations aux possibilités d'emploi limitées (femmes peu qualifiées, migrants) », (Olanrewaju B. Smith et al, (2004, 80). Certes elle reste encore une source très importante de revenus et d'alimentation des classes défavorisées. Le secteur maraicher brazzavillois se caractérise par un dynamisme, qui s'observe aisément à travers des mutations intrinsèques. Mais des contraintes majeures existent et sont résumé comme le montre le tableau n°13 ci-dessous. Néanmoins trois aspects principaux se dégagent :

Sur le plan spatial : la problématique foncière reste la contrainte majeure des maraichers. La profession continue de se maintenir, mais la typologie des acteurs évolue. Elle est alimentée d'une part par une jeunesse issue des milieux néo ruraux, contribuant ainsi à la résorption du chômage et d'autre part par l'émergence d'une nouvelle classe d'agriculteurs qui voit le jour très timidement à l'instar des Starts up occidentales : avec le chômage qui sévit dans le pays, le profil des acteurs compte de plus en plus de diplômé, mais pas forcément formés dans ce domaine d'activité.

Enfin, certains producteurs intègrent des innovations : comme le cas des ''pépiniéristes de rue'' qui franchissent l'écueil de la contrainte foncière, à l'instar de l'entreprise Bio-Tech Congo qui innove par la création de kits nomades de fermes urbaines de pleurotes. Certains investissent dans la transformation voire l'industrialisation comme la mise au point d'une défibreuse à manioc d'une capacité de 6 tonnes/heure par la même société.

---

[9] Oseille : appellation locale de l'oseille de Guinée : ''l'hibiscus sabsariffa''

[10] Mélange : paquets de légume composés de 2 à 3 variétés de légumes feuilles, généralement il comprend : l'amarante, ''l'Endif'' et éventuellement la Baselle.

Tableau n°13 : La gestion concertée et durable des filières maraichères urbaines

Tableau 6. Atouts et contraintes du voisinage urbain, d'après Moustier et David (1997).

	Production	Commercialisation
Atouts	**Flux d'intrants et de savoir-faire** Accès aux intrants Accès aux déchets urbains Diversité des savoir-faire Diversité des sources de revenus et de capital (fonctionnaires, commerçants, expatriés...) Accès à l'appui technique	**Proximité du marché** Faibles coûts de transport Accès à l'information commerciale Relations de confiance
Contraintes	**Risques de production** Accès précaire au foncier Manque de reconnaissance institutionnelle Pollution du sol, de l'air et de l'eau Vols et divagations Menaces sur la fertilité des sols Pression phytosanitaire	**Risques de commercialisation** Caractère périssable et instable de l'offre Forte élasticité de la demande (légumes tempérés) Risques sanitaires Entreprises dispersées

Source : P. Moustier, 2004

9. 3 - Fonctionnement de la filière maraichère : les contraintes majeures

La production maraichère de Brazzaville et sa zone péri-urbaine est une activité importante, constituée essentiellement de légumes feuilles comme déjà évoqué. La fragilité de ces légumes induit l'impératif de fraicheur qui est un critère très exigé par les consommateurs, aussi commande-t-il la nécessité de la vente dans un rayon relativement très faible, c'est-à-dire en circuit court. Cette conditionnalité confronte l'activité au problème de l'accessibilité à la terre qui reste un écueil majeur. Pierre Vennetier (1966) l'avait déjà mentionné.

Les jardins maraîchers de Brazzaville ont longtemps résisté contre la pression de l'urbanisation : « Si l'horticulture urbaine et périurbaine résiste au Congo, cela s'explique en partie par le soutien qu'a reçu le secteur depuis le milieu des années 80, période durant laquelle l'organisme semi public Agri Congo a lancé un programme d'irrigation pour 50 hectares de jardins maraîchers à Brazzaville et ouvert des centres de ressources pour former les cultivateurs et leur fournir des intrants. Même si la plupart des infrastructures ont été détruites pendant les troubles civils des années 90, Agri Congo a continué depuis lors de proposer des formations sur la gestion des engrais, le compostage et la production sous abris » (FAO : Pour des villes plus vertes, 2012,49).

Par ailleurs « Les agriculteurs urbains cultivent pour la plupart des terrains sur lesquels ils n'ont pas de maîtrise foncière. L'accès au foncier est la contrainte majeure dans de nombreux pays (Congo, Cameroun, Guinée-Bissau...) et l'une des sources de différenciation des systèmes de production et des revenus. La culture choisie est généralement d'autant plus risquée que la surface foncière est élevée (légumes de type européen, légumes-feuilles traditionnels). En ville, la pression de l'urbanisation tend à limiter les surfaces. A Brazzaville, plusieurs enquêtes montrent que 80 % des maraîchers urbains cultivent une surface inférieure à 700 m2 (Torreilles, 1989 ; Moustier, 1995c) … la protection de zones urbaines à vocation agricole constitue donc un enjeu important » P. Moustier dans Olanrewaju B. Smith et al, (2004, 94 à 95).

En effet le premier rapport d'étape sur l'horticulture urbaine et périurbaine de la FAO (2012) dit à ce propos que : « L'empiètement des villes sur les terres horticoles exerce sur ce plan une pression plus importante encore… Même si la nouvelle loi (congolaise) sur l'aménagement du territoire (loi de 2008) prévoit de réserver des zones périurbaines à l'horticulture, il n'existe pas de procédures juridiques et administratives permettant d'interrompre la vente illégale de terres domaniales » (FAO : Pour des villes plus vertes, 2012,49). Ce qui est une pratique très courante.

Aujourd'hui la réalité brazzavilloise a complètement changé avec le lotissement des principaux sites qui avaient constitué la ceinture verte de Brazzaville : Talangaï, Mpila ''Cent fils'' et la Corniche. Le constat de l'insécurité foncière s'impose : car il s'est aggravé avec le déguerpissement des maraichers hors de la zone intra-muros. C'est certainement un énième épisode d'une saga inachevée.

Selon le ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, Le PDARP mis en œuvre depuis 2007, achevé une année plus tard a permis de soutenir 12 000 producteurs agricoles, dont une centaine de maraîchers sur les 2000 expulsés de diverses exploitations agricoles de Brazzaville en raison de travaux d'aménagement routier : « Un nouveau projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale d'un montant de 100 millions de

dollars est en cours de préparation et devrait contribuer aussi bien au développement et à la modernisation de la commercialisation des légumes à Brazzaville »

Néanmoins il est possible d'espérer une évolution positive avec la fin du conflit du Pool et le programme d'actions prioritaires du ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche 2017-2020 préconise pour le développement de la filière des cultures maraîchères à Brazzaville : « La relance des cultures maraîchères à Brazzaville… par les actions suivantes : identifier et acquérir de nouveaux sites d'implantation des ceintures maraîchères et aménager les sites retenus pour installer les maraîchers » (2016, 15).

La problématique de la pédologie locale est aussi une donne contraignante, car le territoire urbain comprend un fort pourcentage de sols d'origine géologique gréseux et la forte pluviométrie entraine le lessivage des sols, aussi pour optimiser le rendement, l'effort du maraicher se concentre sur l'amendement du sol. Les fertilisants utilisés sont d'origine mixte : la fumure organique qui est complétée par des engrais chimiques que l'on peut aisément acquérir sur les marchés locaux : NPK, urée, phosphate…

L'ensemble des maraichers locaux utilise des techniques culturales similaires : C'est une agriculture traditionnelle, intensive non mécanisée, ce qui justifie la taille souvent modeste des exploitations. En effet, les outils utilisés se limitent au matériel de jardinier, pour composer des sillons de longueur variable selon la grandeur de la propriété exploitée (F.G. Kimbatsa).

La technique de culture généralisée consiste en 2 étapes : la mise des graines en pépinière puis le repiquage sur les sillons. La rotation des cultures des légumes feuilles est rapide, car la durée de croissance approximative est mensuelle cet avantage s'accompagne d'une grande fragilité, rapidement périssable, elles ne permettent pas une longue conservation.

Il est à noter que les échanges marchands connaissent une grande mutation consécutive au conflit qui perdure dans la région du Pool. Depuis la naissance de la ville, ce territoire constituait la principale région nourricière de Brazzaville en produits agricoles divers les fruits et légumes, le charbon (P. Vennetier 1966). Mais ces agriculteurs ont perdu leurs champs, aujourd'hui ils sont désœuvrés et tentent de survivre tant bien que mal dans le reste du pays… Pour ceux qui ont pu s'extirper des zones de combat, ce sont ''les déplacés',' certains essaient de continuer dans le secteur agricole.

Dans la pratique, le marché Total et le marché Commission situés dans la partie méridionale de la cité et traditionnellement reconnus comme les marchés de vente en gros de légumes les plus important ont perdu l'essentiel de leurs activités. Comme la région du Pool est devenue improductive au profit de la zone Nord avec le marché de Texaco et celui de Moukondo situés au Nord-Ouest. Ce dernier est approvisionné par les territoires de

l'hinterland du Pool et de la Bouenza par des voies routières ''périlleuses'', car la voie ferrée ne fonctionne plus.

Désormais, la partie Nord du pays est de plus en plus desservie par un réseau routier moderne en pleine expansion. Aussi ce sont surtout les territoires périphériques situés au Nord de la cité et le département mitoyen des Plateaux ainsi que les autres régions septentrionales qui assurent l'essentiel de l'approvisionnement de la cité en productions agricoles.

Le climat de paix, la meilleure circulation monétaire dans la partie septentrionale et la pérennisation de la guerre du Pool sont des facteurs politiques qui influencent l'activité agricole, au point de changer de manière visible le fonctionnement et l'intensité des zones de production et de commercialisation. Le transport routier est très actif et assure le désenclavement des territoires tant pour la mobilité des hommes que pour celle des marchandises. Ajoutons que les dignitaires actuels sont souvent originaires du Nord du pays et dotés d'un pouvoir d'achat conséquent. Ils effectuent régulièrement des voyages dans leurs territoires d'origine, ce petit saupoudrage financier fait le bonheur des populations riveraines de la route nationale n°2 voie bitumée et bien entretenue. Cette situation entraine la flambée des prix de vente qu'il s'agisse des grossistes ou des détaillants, ainsi le phénomène de vente des produits au micro détail se généralise de plus en plus. Le prix au détail est inchangé mais la quantité a diminué. Le prix de gros de la botte des légumes feuilles a triplé : l'amarante, l'oseille, l'endive, l'aubergine etc… (cf. le tableau n°11 ci-bas).

Tableau n°11 : Evolution du prix de gros de la botte de légumes locaux sur les marchés Brazzavillois

Année	1987	1997	2007	2017
Montant	100 F CFA	250 F CFA	500 F CFA	750 F CFA

Source : R. G. Gongault

La vente au détail aussi a évolué. Traditionnellement, la vente de légumes se cantonnait exclusivement dans les marchés officiels. Au sortir de la guerre de 1997, déjà une nouvelle forme de vente de légume a fait son apparition dans tous les quartiers : la vente à domicile sous la forme d'étal devant les maisons d'habitation. Auparavant, ces étalages étaient réservés aux produits d'épicerie et autres articles manufacturés courants : lait, tomate concentré, pain, pétrole...

La prolifération de ces petits commerces se fait sous forme d'étals ou d'échoppes à domicile à une telle vitesse, qu'ils échappent complètement au contrôle du ministère du commerce d'autant plus que ce sont des entités parfois éphémères et peu importantes financièrement. Actuellement, cette forme de vente informelle s'étend aussi à toutes les denrées alimentaires : viande, poissons frais ou fumé, légumes, condiments, habits etc…

Une nouvelle forme de vente informelle vient d'apparaître sous la forme de vendeuses ambulantes de légumes. Désormais, des femmes sillonnent les ruelles des quartiers de la ville avec une cuvette garnie de légumes des principales variétés locales selon les disponibilités saisonnières.

Pour analyser ces phénomènes, nous avons mené une enquête dans le quartier Ouenzé, l'un des quartiers populaires dans la partie Nord de Brazzaville. Après un travail d'approche et de mise en confiance, 17 femmes au total ont accepté de participer à l'étude.

La méthode que nous avons utilisée a été celle de l'enquête ouverte basée sur l'exploitation de plusieurs entretiens individuels.

Toutes les vendeuses étant originaires du Pool, l'entreprise était délicate au regard du climat ambiant, une insistance sur l'identification aurait été néfaste à l'enquête. Par exemple, il fallait éviter de questionner sur les noms de famille ou d'autres questions sensibles, pour ne pas effaroucher les individus enquêtés.

Néanmoins, les interrogations essentielles ont souvent été satisfaites à savoir : Qui sont ces femmes qui constituent cette nouvelle catégorie de vendeuses ? Pourquoi le choix de cette activité et de ce quartier ? D'où provient le capital de leur activité ? Quels sont leurs sources d'approvisionnement ? Quels sont les avantages et les inconvénients de leur activité ? Ce commerce est – il lucratif ? Permet-il aux intéressées de subvenir correctement à leurs besoins ? Entretiennent–elles des rapports éventuellement avec les services du ministère du commerce ou de tout autre service public ?

Photos n°10 et 11 : cultures maraichères en zone intra urbaine - Moungali près de l'aéroport



Source : Photos R. G. Gongault

Chapitre 10 : La filière ornementale ou le potentiel occulté.

Introduction

Théoriquement, à travers leurs fonctions qui demeurent celles d'embellir et d'adoucir les espaces privés et publics par l'ajout des fleurs, des feuillages, et/ou les parfums, la culture des plantes ornementales n'a aucune place dans une recherche consacrée aux filières alimentaires. Mais une particularité a justifié d'intégrer cette catégorie végétale à l'ensemble de la recherche, car au cours des investigations, le constat s'est imposé dans ce sens. Ce constat est l'occasion de jeter un regard sur cette activité agricole désormais bien ancrée dans le paysage urbain brazzavillois et sur leurs animateurs qui se caractérisent par un dynamisme et une inventivité remarquable.

Par ailleurs, la faiblesse ou mieux l'inexistence des publications scientifiques dans cette filière, au demeurant très négligée malgré son potentiel, ne pourras qu'apporter quelques lumières aux éventuels apprenants intéressés.

En effet, de nombreuses observations ont montré que les floriculteurs brazzavillois ne se limitent plus aux plantes ornementales, mais ils ont su saisir les opportunités offertes hors du champ floricole, en assurant le monopole de la vente des plants d'arbres fruitiers (Photo n°12 ci-après) et en approvisionnant le marché local en plantes alimentaires non ou faiblement commercialisés par les filières alimentaires conventionnelles (Pieds de : citronnelle, gingembre, curcuma…).

La filière de l'horticulture ornementale relève d'une part du domaine spécifique de la foresterie urbaine. Cette dernière est définie comme : « …une branche spécialisée de la foresterie qui a pour objectif la culture et la gestion des arbres, leur contribution actuelle et potentielle au bien-être physiologique, sociologique et économique de la société urbaine. Dans son sens le plus large, la foresterie urbaine englobe un système complexe de responsabilités incluant les bassins versants municipaux, les habitats de la faune sauvage, les possibilités de loisirs de plein air, la conception des paysages, le recyclage des déchets municipaux, l'arboriculture en général et la production de fibre de bois comme matière première.

Depuis l'antiquité, l'homme s'est attelé à domestiquer les espèces animales et végétales pour se nourrir, se soigner puis pour leur beauté et/ou leur parfum. La floriculture est une activité ancienne qui était primordialement l'apanage des civilisations Orientale, Asiatique et Européenne.

Des anciens écrits multiséculaires l'attestent : comme ceux de Philon de Byzance et Antipater de Sidon qui ont traité des Jardins mythiques de Babylone (www.cndp.fr/), ou les écrits de religieux, comme ceux des moines ou encore : ''Les causes et les remèdes''

Photo n°12 : Livraison d'arbres fruitiers par un ''Pépiniériste de rue''



Source : Présidence CACCO – REDD Congo

et autres ouvrages de l'abbesse bénédictine naturaliste Hildegarde de Bingen (1098-1179) qui ont entretenu et exploité des jardins de simples.
La foresterie urbaine associe l'arboriculture, l'horticulture ornementale et la gestion forestière. Elle est étroitement liée à l'architecture paysagère et à l'aménagement des parcs, et doit être conçue et appliquée de concert avec des professionnels de ces domaines, ainsi qu'avec les planificateurs urbains. La foresterie urbaine couvre des activités réalisées dans le centre des villes, les banlieues et la périphérie. Les activités forestières peuvent varier considérablement selon la zone concernée... » (G. Kuchelmeister et S. Braatz Fao, 1993, 1), d'une part.

D'autre part, le secteur relève de l'agriculture urbaine, au regard de la multifonctionnalité de ses attributs. La définition de l'agriculture urbaine se décline sous des formes multiples (Olanrewaju B. Smith, 2004). Communément, elle est comprise comme la culture des espèces végétales comestibles. Comme il a été mentionné plus haut, elle intègre aussi l'horticulture ornementale ou floriculture et l'arboriculture d'ornement. (C. Widehem et A. Cadic, 2006, 1) précisent que le terme horticulture ornementale « …fait référence à une activité professionnelle alors que le terme jardinage renvoie à une activité de loisir ».

Bien qu'il relève « une diversité de définition des fleurs suivant les sociétés » G. Korbéogo, (2016, 228), dit : « il existe. Selon Jack Goody, le mot renvoie à la floraison d'une plante, et par un jeu d'analogie, il désigne « la partie ou l'aspect le plus précieux, le plus choisi ou le plus raffiné d'une chose » (Goody 1994 : 18).

Cette chose renvoie ici principalement aux espèces végétales. De ce fait, je définis les fleurs comme des végétaux choisis par des individus pour leur fonction décorative et romantique. Il ne s'agit donc pas exclusivement des pétales colorés et odorants qui assurent la reproduction végétale, mais aussi des feuillages et des autres parties des plantes cultivées à l'intérieur ou aux alentours des habitations et dans les espaces publics pour leurs propriétés plastiques ou esthétiques. Cette clarification du contenu empirique du concept de fleurs exclut de mon champ d'étude l'agriculture vivrière urbaine – quoiqu'importante dans écologie ouagalaise en saison pluvieuse surtout – dont la fonction primordiale est alimentaire ».

Ainsi, nous pouvons dire que : l'horticulture ornementale est la filière agricole dédiée à l'ensemble des métiers de production des plantes, filière dont la fonction principale est la décoration des espaces urbains publics et privés. C'est-à-dire des espèces végétales mises en culture dans les lieux d'habitation, les jardins d'agrément, les parcs et les espaces verts ou tout autre lieu à titre décoratif. Dans notre contexte, la situation de l'horticulture ornementale dans l'espace urbain et péri-urbain justifie son intégration dans le domaine plus spécifique de l'agriculture urbaine.

10. 1. - Les formes de production locale

La ville de Brazzaville jouit de conditions pédologiques, climatiques et hydrographiques qui lui confèrent un avantage certain dans le secteur agricole. Comme dans plusieurs colonies françaises, plus que pour les espèces végétales alimentaires, la culture, l'usage et la commercialisation des plantes pour leur fonction ornementale ont été initiés à la faveur de la colonisation à titre privé ou public.

Un service technique municipal était chargé de la gestion de la nouvelle flore ornementale. L'administration coloniale y portait un grand intérêt, elle avait créé un jardin botanique expérimental, mais ce dernier se meurt faute de crédits.

Comme dans les autres métropoles coloniales, cette production a assuré la végétalisation des rues, des jardins publics et autres espaces verts des zones résidentielles du centre-ville par de nombreux auteurs (P. Vennetier, E. Dorier-Apprill, A. Kouvouama, C. April, G. Korbéogo…). A ce patrimoine végétal hérité de la colonisation, s'ajoute l'important parc arboricole essentiellement fruitier d'origine locale produit par les habitants des quartiers populaires notamment.

Aussi : « Brazzaville présente une répartition hétérogène des types d'arbres selon les quartiers. On y distingue deux ensembles : l'un avec une concentration de jardins et des artères plantées d'arbres en bordure, de plantations mono-spécifiques, est bien boisé ; l'autre densément bâti offre peu d'artères, de jardins et de cours arborés. Cette différence s'explique à la fois par des faits historiques et par l'organisation actuelle du milieu urbain entre le centre et la périphérie. Le centre administratif a bénéficié de la plantation et de l'entretien des arbres pour lutter contre les vents et l'érosion, pour l'ombrage et l'embellissement de la ville pendant la période coloniale (1950 - 1960). Toutes les espèces plantées sont ornementales, exceptés le manguier et le cocotier » (D. N'zala, 2003, 89). Cette masse végétale très abondante justifie l'appellation de Brazza la verte qui subsiste toujours.

Comme déjà dit, grâce à l'emplacement géographique du Congo Brazzaville entre les 2 tropiques et à cheval sur l'Equateur, sa capitale Brazzaville bénéficie de conditions physiques plus que favorables donc privilégiées pour abriter les innombrables espèces natives et pour accueillir du monde entier des plantes ornementales multiples et variées (Tableau n°12 ci-après).

Les plantes ont été importées en 2 vagues :
-La première vague correspond à l'époque coloniale, à titre public (D. Nzala, 2003) et relativement privé comme nous l'avons dit plus haut. Le départ des colons a laissé en héritage des plantes européennes acclimatées comme : le rosier fuchsia, le rosier grimpant

Tableau n°12 : Typologie non exhaustive des plantes en vente

NATURE	NOMS USUELS	USAGES
Arbres fruitiers	Papayers, manguiers, avocatiers, safoutiers, litchis, mangoustaniers, palmiers, cocotiers, goyaviers, …	Comestible*
Plantes à usages utilitaires	Sisal	- Décoration - Cordages et matelas
	Vétiver	- Décoration - Parfum
Arbres décoratifs	Acacia, Ylang ylang, Flamboyant, Arbre du voyageur, Araucaria, Sapin, Cèdre, Cyprès, Pin…	Décoration Parfum et ombrage
Plantes à bulbes	Amaryllis, Jonquille du Pérou, Crinum, Agalpinia…	Décoration
Plantes à fleurs	Spathiphyllum, Gerbera, Bégonia, Ixora(s), Allamanda, Plumbago, Gardénia, Œillets d'Inde, Anthurium, Jasmin**, Rosier, Œillets d'Indes, Marguerite, Pourpier, Lantana*, Hortensia, Lantana, Eglantier, Hibiscus, Kalanchoé, Laurier rose, Laurier blanc, Bougainvillier, Laurier blanc, Mirabilis* jalapa, Pervenche de Madagascar*…	Décoration
Plantes vertes	Troène, Chlorophytum, Monstera, Polyscias, Acalypha, Palmier décoratif, Poinsettia, Dracaena, Fittonia, Cycas, Philodendron, Dieffenbachia, Capillaire, Sansevieria, Bambou décoratif, Araceae, Coleus, Caoutchouc, Ficus, Adenium, Cordyline, Potos, Syngonium Impatiens, Marantacées, Duranta, Caladiums, Zamioculcas, Crotons…	Décoration
Cactacées	Figuier de barbarie, Coussin de belle-mère, Euphorbe, Agave, Cactus nain(s)…	Décoration
Plantes grasses	Aloès et diverses espèces.	Décoration
Autres arbustes et plantes	Aloe vera, Lantana, citronnelle, Pervenche de Madagascar, Jatropha, Kalanchoé, Dartrier, Kinkéliba, gingembre, tisanes, etc..	- Décoration - Comestible - Thérapies

R. G. Gongault

blanc, le sapin et quelques autres conifères. Ils ont aussi amené d'autres colonies diverses plantes tropicales comme le Ylang ylang.

- Par mimétisme, une seconde vague s'est instaurée : les élites noires voulaient leur jardin comme les colons et les classes défavorisées voulaient le leur aussi pour imiter l'élite locale.

Le phénomène a débuté vers les années 1980 : un engouement important pour les plantes d'ornement s'est emparé de toutes les classes sociales. Cette vague s'est installée d'abord en Afrique de l'Ouest, dans les pays du Golfe de Guinée, : à Dakar, Abidjan, Cotonou ou Lomé, pour déferler plus tard sur Yaoundé, Libreville, Kinshasa et Brazzaville…

A la faveur de cette seconde vague de végétalisation, le renouveau de l'activité s'est exprimé par l'apparition de plusieurs nouvelles variétés de plantes ornementales dans les exploitations horticoles. Le fonctionnement marginal des activités floricoles étant devenu la norme dans le pays, il n'existe pas de données chiffrées officielles. Les nouvelles plantes ornementales proviennent en grande partie des achats des pépiniéristes en République Démocratique du Congo. Dans ce pays voisin, l'activité a été très importante plutôt.

Le Centre d'échange d'informations sur la Diversité Biologique (CHM) de la République Démocratique du Congo écrit à ce propos : « …L'introduction des activités horticoles en RDC débute dès la fin du 18e siècle avec la création du jardin d'essai de Kisantu et du jardin botanique d'Eala en Equateur... Les missionnaires catholiques ont aussi beaucoup contribué au développement de la floriculture en RDC » (http://cd.chm-cbd.net/). Car les prêtres étaient dans la nécessité d'assurer les décorations cultuelles, aussi ils se devaient de créer des jardins.

De nouvelles plantes importées de Kinshasa sont apparues dans le paysage urbain et dans les habitations brazzavilloises, parmi celles-ci :
- De nouvelles espèces comme le Mussaenda, le Brunsfelsia, le Plumbago blanc, le gingembre rouge ou Alpinia Purpurata,
- Et aussi plusieurs nouvelles variétés de plantes qui appartiennent à des espèces qui existent déjà à Brazzaville et enrichissent le patrimoine de sa biodiversité. Notamment : des Hibiscus (simple ou double), les Lantana rouge et jaune, les Allamanda marron, violet et rose, etc…

D'autres plantes en provenance de destinations proches ou lointaines se sont aussi vulgarisées très rapidement et ont contribué à l'augmentation du patrimoine de la ville : L'Ixora jaune et le gazon anglais importés par des particuliers de Côte d'ivoire, le Camélia blanc importé de France, etc… Cette dernière plante est désormais très populaire dans la ville, au point de devenir un incontournable des ''pépinières''. Grâce à un expatrié libanais qui avait ramené quelques pieds pour son usage personnel. Les plants se sont bien

acclimatés et grâce à ‘’la générosité’’ de son jardinier qui a multiplié les boutures issues de la taille des plants trop expansifs au goût du propriétaire.

L’autre cas assez similaire est celui du Plumbago bleu. Pendant plusieurs années la ville ne comptait que 2 pieds. L’un était dans la cour du PNUD et l’autre chez un pépiniériste qui tentait sans succès depuis des décennies de le multiplier par semis. Un beau jour il a été informé de la possibilité de la multiplication de la plante par bouturage. Le pépiniériste a réussi l’opération de bouturage et la plante a depuis lors connu un essor fulgurant dans toute la ville.

10. 2 - Les systèmes de production

Depuis l’époque coloniale, ‘’La Pergola’’ installée au centre-ville était l’unique enseigne spécialisée dans l’importation et la vente de fleurs et de feuillages coupés. Ce magasin de luxe aujourd’hui fermé, était fréquenté par les expatriés et l’élite africaine en majorité. Deux nouveaux commerçants du centre-ville qui exercent dans la vente de produits haut de gamme, se partagent désormais ce marché tourné vers une clientèle aisée.

A côté de ce commerce de luxe, 2 types distincts d’horticulture locale s’étaient aussi positionnés dans la commercialisation des fleurs coupées :

- Les champs cultivés sous la forme polyculturale : ils consistaient en une culture en association des plantes vivrières ou/et maraîchères avec des plantes florales vivaces (marguerites, œillets d’inde etc…).

Cette activité était majoritairement pratiquée par des femmes dans les ceintures maraîchères. Aujourd’hui cette catégorie d’agricultrices a totalement disparu. Suite à la résorption des ceintures maraîchères par les opérations de déguerpissement, à l’initiative des pouvoirs publics et en faveur de la création de nouveaux lotissements intra-muros.

- Les jardins et jardinets à domicile : leurs productions étaient composées de plantes tropicales adaptées à la composition de bouquets de : rose porcelaine, bec de perroquet, jasmin, Alpinia, Yucca, fougères *e*t feuillages locaux … mais aussi des plantes importées : marguerite, gerbera, lys, glaïeuls et toutes autres espèces tempérées qu’ils pouvaient acclimater. Cette activité est essentiellement masculine.

La survivance de cette forme d’exploitation continue d’alimenter les 2 marchés du centre-ville qui sont les seuls lieux d’approvisionnement en fleurs coupées et en feuillages locaux. A ces deux catégories de système d’exploitation locales il faut ajouter une dernière catégorie, celle des plantes vertes et fleuries. Cette activité était une activité quasi confidentielle. C’est cette dernière branche horticole qui se développe aujourd’hui sous la

forme communément dénommée ‘’pépinière’’. Ainsi dans le microcosme actuel, les acteurs de la filière florale s’est réduit à un effectif exclusivement masculin.

A la faveur de la tolérance des pouvoirs publics, la filière maintient sa visibilité dans l’espace urbain. D’autant plus que l’activité concurrence très peu l’urbanisation, grâce à son affranchissement de la contrainte foncière par le au positionnement de ce commerce sur les trottoirs, les espaces inconstructibles et résiduels urbains et à la technique de culture hors sol en sacs plastique nomades.

L’action publique intègre de manière relative le fonctionnement de l’horticulture vivrière. C’est ce qui explique la relative structuration du secteur, dans ce contexte mondial qui vise la sécurité alimentaire. Par contre l’horticulture ornementale reste embryonnaire et marginale malgré ses potentialités : Production des espèces fruitières, participation à la préservation des écosystèmes urbain, lutte contre l’érosion, régulation thermique…

Sa contribution est incontestable dans la préservation des écosystèmes locaux et dans l’augmentation du capital végétal de la cité, en participant à la densification du paysage végétal et à l’embellissement de la ville, de l’espace intérieur des foyers au paysage urbain.

L’essor de la filière est le catalyseur de l’évolution des usages de la biodiversité par le bouleversement culturel et paysager nouveau de toute la ville.

Préserver et valoriser la biodiversité est un enjeu majeur pour le XXIe siècle. Comment optimiser l’impact de l’activité sur l’aménagement urbain, la préservation des écosystèmes locaux et la conservation de la nature ?

Les services rendus par l’horticulture à la ville s’étendent au domaine économique car elle participe à la résorption du chômage : L’offre de contrats de création de jardin ou d’entretiens des jardins et plantes d’intérieur des administrations publiques, des entreprises privées et des particuliers est devenue une alternative innovante, bien que ce créneau soit bien limité.

Compte tenu des pesanteurs dues à la conjoncture peut-on explorer d’autres pistes pour promouvoir la filière horticole ? Le projet de réhabilitation du jardin botanique municipal prévu dans le cadre d’un plan à réaliser de 2012-2016 avait suscité des espoirs ! Pourrait-il démarrer et engager une dynamique durable pour la floriculture à l’instar de la société AGRICONGO qui avait appuyé le secteur vivrier urbain ?

Dans l’un des rares pays du monde qui a prohibé avec beaucoup de succès les emballages avec les sacs en plastique ordinaire, Peut-on entendre la nécessité de la préservation des ressources pour les générations futures et trouver une solution pour lutter contre l’utilisation généralisée et massive des intrants et des engrais chimiques dans ce domaine ?

Les pouvoirs publics devraient se pencher sur la question, l'inclure ce volet dans les politiques publiques de développement et miser sur son épanouissement.

10. 3- Fonctionnement de la filière de l'horticulture ornementale.

10. 3. 1- Les formes de vente traditionnelle

Aujourd'hui l'exploitation des plantes ornementales s'est développée jusqu'à devenir une industrie à part entière, présente sur tous les continents. « … en 2015. Le leader de l'UE était les Pays-Bas avec une production dépassant un montant de 5,3 milliards d'euros … » (https://fr.statista.com). Contrairement au pays du Nord ou la filière floricole a toujours jouit d'une bonne visibilité. En Afrique subsaharienne elle n'a jamais suscité d'intérêt auprès des pouvoirs publics et des chercheurs tropicalistes spécialisés dans l'agriculture et l'agriculture urbaine. Ce sort moins enviable que celui réservé aux filières alimentaires était manifeste par rôle subsidiaire. Aujourd'hui la floriculture connait un essor timide malgré son caractère informel.

La nouveauté de cette situation n'est pas une singularité brazzavilloise. Car ces dernières années, la commercialisation des fleurs sous la forme de plantes ou de fleurs coupées a pris un essor remarquable dans nombre d'agglomérations africaines subsahariennes (Raoufou Radji, 2013 ; Kouami Kokou, 2014 ; Nassa Gbitry et A. Bolou, 2016 ; Clotaire Ndzie Souga et Gilbert Bamboye Fondze, 2017…).

Malgré ses nombreux atouts : conditions physiques, richesse florale, main d'œuvre importante… les potentialités restent largement inexploitées. Le secteur commercial Brazzavillois reste précaire, avec trois formes principales de vente qui y sont pratiquées :

10. 3. 2 - Les fleurs et feuillages coupées importées

La Pergola qui fût l'unique enseigne commerciale spécialisée dans cette vente a fermé. Depuis peu 2 nouveaux établissements situés au centre-ville qui exercent dans la vente de divers articles de luxe servent de point de vente et se partagent ce marché.

Les principales variétés vendues sont : les fleurs roses, les fleurs de gerbera, de lys et des feuillages. Les fleurs sont vendues à l'unité au prix de 10 euros la tige environ. Ce sont des fleurs de qualité supérieure importées de France, d'Afrique du sud ou du Maroc.

10. 3. 3. - Les fleurs et feuillages coupées locales :

Ce commerce est tenu par une corporation restreinte d'horticulteurs spécialisée, qui exerce devant les 2 marchés du centre-ville, comme évoqué précédemment. Leur installation très sommaire se limite à un banc en plein air. Ces vendeurs sont propriétaires de jardins horticoles ou ils se fournissent en plantes coupées, souvent le jardin est installé à domicile dans la banlieue Sud.

La production est composée en grande partie des plantes tropicales : on trouve de manière constante principalement les roses porcelaines, les becs de perroquets et des feuillages

locaux. A ces dernières s'ajoutent d'autres plantes d'importance secondaire, qui sont vendues de manière épisodique.

Depuis quelques années ces vendeurs importent des petites roses de l'Ouganda, d'Afrique du Sud ou du Maroc. La vente se fait par bouquet dont le prix depuis toujours est de 1. 500 frs C F A soit un peu moins de 3 euros. Les vendeurs affirment que leur revenu mensuel est d'environ 200.000 à 250000 frs C F A soit 300 à 375 euros.

10. 3. 4- Les plantes vertes et les plantes à fleurs en pot :

Cette vente est assurée par 2 catégories de vendeurs. Les principaux acteurs de cette vente sont ''les pépiniéristes'' qui sont le plus souvent des jeunes autodidactes. Leur pratique est caractérisée par l'originalité de leur technique commerciale très offensive. Ces horticulteurs ont innové par leur technique culturale : ils pratiquent la culture hors sol dans des petits sacs en plastiques qu'ils disposent en sillon sauf dans le cas où ils disposent de la possibilité d'entretenir des pieds mères sur place. Cette manière de travailler dénote leur ingéniosité, car elle permet une promptitude à livrer aux clients une marchandise prête à être emportée d'une part, d'autre part à pratiquer la vente ambulante qui est l'une de leurs activités subsidiaires.

Les prix sont établis en fonction de la taille des plants. L'échelle des prix commence en général à 500frs CFA soit un peu moins d'un euro. Des avis émis unanimement par les intéressés la situation économique a largement fait chuter la clientèle. L'enquête a montré que l'activité exercée leur permet de diversifier l'offre par d'autres services annexes. Il s'agit de :

- La vente de pieds d'arbres fruitiers et celle des pots de fleurs en ciment ou en argile.

- L'opportunité d'obtenir des contrats de création d'aménagement et/ou d'entretien de jardin auprès de particulier, d'entreprises privées ou d'administrations publiques. Grâce aux bouches à oreilles au contact des clients ou dans leur entourage respectif.

- La location de plantes pour des manifestations diverses : décorations de manifestations officielles, fêtes privées, mariages, baptêmes, anniversaires, et même pour les veillées mortuaires...

- La vente ambulante.

Un autre constat fait est la mise en place d'une politique de dédoublement des exploitations. L'espace occupé par ''la pépinière'' étant souvent étroit et précaire, il joue le rôle de point de vente et de vitrine pour l'accueil des clients. Dès que possible un second espace est acquis afin d'abriter un terrain annexe en banlieue pour entreposer les pieds mère et les plantes en réserve.

Les vendeurs ambulants constituent la seconde catégorie des personnes qui assurent le commerce des plantes en pot. Cette activité concerne généralement des plantes vertes destinées à l'embellissement des habitations et des plants d'arbres fruitiers en outre ils peuvent en fournir sur commande. Sur ce créneau de la vente ambulante, ils sont en concurrence avec certains ''pépiniéristes'' qui font recours à cette technique pour accélérer la vente de leur produit. Les vendeurs ambulants proprement dit sont soit propriétaire de leur marchandise, soit ils font partie d'une pépinière et travaille sous les ordres du patron de la pépinière.

Le prix unitaire dépend du contenu du pot : du nombre pieds, de l'âge de la taille et de la diversité des plants, les moins cher coûtent 1000frs à 2500 frs CFA pour les plus ordinaires et le prix des compositions de plantes coûtent à partir de 3 500 frs CFA. Dans le cas des colporteurs-propriétaires, ils avouent qu'en ces temps de vaches maigre ils passer souvent la journée à circuler pour rentrer bredouille le soir. Les rentrées d'argent sont trop faibles pour s'organiser. Dans le second cas le vendeur reverse tout ou partie de la vente au patron selon l'organisation de l'entreprise.

Pour l'ensemble de la filière comme au Cameroun ou se pose les mêmes problèmes en disant : « Il faut ajouter… l'impérieuse nécessité d'une implication véritable des pouvoirs publics à ce secteur. Il revient par exemple, à … (l'autorité municipale) d'impulser le développement véritable de cette filière en octroyant plus d'espace, plus de sécurité et plus d'efforts d'organisation de cette activité susceptible de générer plus de profit pour la collectivité » (C. Ndzie Souga et G. Bamboye Fondze, 2017, 131).

De l'avis unanimes des intéressés, la situation économique a largement fait chuter la clientèle. La grande difficulté a résidé dans la trop grande réserve de certains à révéler leur revenu. Parfois on peut lire entre les lignes en prêtant l'oreille, pour preuve cette anecdote : Au cours de l'enquête il a été observé qu'un groupe d'une dizaine de jeunes hommes s'affairaient pour déplacer une vieille épave de camion très lourde qui gisait sur la voie publique, à proximité de la ''pépinière'' de Monsieur Simon. Devant mon air médusé par autant de civisme inhabituel, le pépiniériste m'a expliqué que : des hommes d'affaires chinois avaient laissé des paquebots dans la rade de Pointe Noire. Ils sillonnaient tout le pays pour acheter du fer au kilo, quel que soit son état afin de le recycler en Chine.

Puis il a dit : ''c'est vraiment très malheureux de s'adonner à une activité aussi pénible pour gagner des peccadilles ! Moi avec ma ''pépinière'' je subviens correctement à tous les besoins de ma famille y compris les imprévus comme les soins médicaux, les cotisations de veillées et même l'aide à ma familles restée au village de temps en temps. Je n'ai rien à envier aux travailleurs des bureaux'', conclu – t- il ! Par déduction on peut dire que son revenu est égal ou supérieure à 200.000 frs CFA soit 300 euros ?

Tableau n°13 : Récapitulatif de l'offre florale locale

Acteurs	Localisation	Lieu d'implantation	Superficie	Types de plantes	Types de commerce	Niveau de revenu	Services
Société de vente de fleurs coupées et de plantes vertes	Centre-ville	Magasins	Environ 200M²	Fleurs coupées et plantes en pots	Structuré	Très élevé Montant non précisé	Décoration de lieux de vie et de travail, parc et jardin publics et privés, service municipal des pompes funèbre, personnes en deuil, fêtes officielles, décorations de réunions (forums.), fêtes, mariages baptêmes, anniversaires, amoureux.
Vendeurs sur les marchés	Marché du centre-ville	Marchés	Inconnue	Fleurs coupées et plantes en pots	Semi-structuré	200000frs CFA à 250000frs CFA	Décoration de lieux de vie et de travail, parc et jardin, service municipal des pompes funèbre, personnes en deuil, fêtes officielles, décorations de réunions (forums.), fêtes, mariages, baptêmes, anniversaires, Amoureux.
Pépiniéristes	Toute la ville	Rues, terrains publics, parcelles privées,	Variables (Petites, moyennes et grandes)	Pelouse, Fleurs coupées et plantes en pots	Informel Activité de survie	Variable	Décoration de lieux de vie et de travail, parcs et jardins, service municipal des pompes funèbre, veillées mortuaires, fêtes officielles, décorations de manifestations, fêtes, mariages, baptêmes, anniversaires, Amoureux.
Colporteurs	Centre-ville et quartier ancien	Rue	Illimité	Fleurs coupées et plantes en pots	Informel emploi précaire	Faible	Décoration de lieux de vie et de travail.

R. G. Gongault

Tableau N°14 : Récapitulatif de la demande en plantes ornementales à Brazzaville

Acteurs	localisation	Types de bâtiments	Superficie	Type de plantes	Niveau de revenu	Services
Entreprises privées	Toute la ville	Bureaux	Diverses	- Pelouse, - Fleurs coupées et - Plantes en pots	Divers	- Décoration de lieux de travail, - fêtes professionnelles, - Cérémonies funèbres, professionnelles,
Administrations publiques	Centre- ville	Bureaux	Moyennes et Grandes	- Pelouse, - Fleurs coupées et - Plantes en pots	Élevé	- Décoration de lieux travail, - Parcs et jardins publics, - Service municipal des pompes funèbres, - Fêtes officielles, - Cérémonies funèbres officielles.
Clientèle privée riche	Toute la ville	Habitations privées	Moyennes et Grandes	- Pelouse, - Fleurs coupées et - Plantes en pots	Élevé	- Décoration de lieux de vie, - Fêtes : mariages baptêmes, anniversaires, … - Fête de la Saint Valentin, - Cérémonies funèbres - Dons - usages utilitaires
Clientèle privée pauvre	Toute la ville	Habitations privées	Petites et Moyennes	- Pelouse très rare, - Fleurs coupées et - Plantes en pots	Faible	- Décoration de lieux de vie, - Fêtes : mariages baptêmes, anniversaires, … - Fête de la Saint Valentin, - Cérémonies funèbres - Dons - usages utilitaires

R. G. Gongault

Conclusion de la production de l'agriculture urbaine

Comme dans toutes les villes des pays en développement, la fonction alimentaire des productions végétales est primordiale, principalement C. Aubry et N. Bricas le soutiennent dans de nombreux ouvrages. Cette fonction est un enjeu majeur, pour son rôle dans la nutrition, la sécurité alimentaire et la réduction de la faim (FAO). Dans le contexte brazzavillois cette fonction est assurée par toutes les filières de l'agriculture urbaine y compris la filière ornementale car elle détient quasiment le monopole du marché de l'arboriculture fruitière et de certaines plantes floricoles alimentaires (Lantanas, citronnelle…). A ces dernières s'ajoutent les filières de produits forestiers non ligneux pourvoyeuses de nombreux aliments, dont fait partie le Gnetum.

Le caractère pluriel de l'agriculture urbaine est avéré par la littérature scientifique. Au niveau de Brazzaville l'activité est informelle, Sa production est pourvue d'une fonction socio- économique réelle, ce qui lui permet de jouer un rôle primordial dans l'espace urbain. Bien que le schéma de leurs modèles de fonctionnement soit quasi similaire, mais par leur nature les filières diffèrent. Sur le territoire la complémentarité relative des filières agricoles permet à celles-ci de fournir une série de services multifonctionnels à la ville à travers des dynamiques variées.

Dans le microcosme brazzavillois et dans leur diversité les filières de production végétales alimentaires qui ont été sélectionnées montrent une évolution différenciée. Le secteur de la production maraichère ne montre pas une évolution sensible, par contre les producteurs de manioc, notamment les agriculteurs néo ruraux osent de plus en plus la culture extensive grâce à la mécanisation et les paysannes autochtones se lancent dans un système de ristourne culturale saisonnier qui leur permet d'accroître la superficie des champs cultivées, leur production et leur revenu. Les floriculteurs quant à eux illustrent la notion de diversité de l'agriculture urbaine et de diversification de leur production agricole. Ils se distinguent avec l'introduction de la culture hors sol de plants dans des sacs plastiques portatifs, l'ajout à leur catalogue, en se positionnant sur le secteur de l'arboriculture vivrière, de plantes floricoles alimentaires et de plantes médicinales comestibles et même plantes potagères (Lantanas, citronnelle…). A défaut d'en trouver dans l'une ou l'autre pépinière de rue, il suffit de passer commande auprès des pépiniéristes pour obtenir satisfaction à très court terme.

Certes les conditions naturelles pour la pratique de l'agriculture varient selon le contexte propre à chaque cas. Souvent les femmes y jouent un rôle moteur et occupent une place déterminante (FAO). Mais il faut reconnaître que les acteurs ou mieux les actrices de la production maraichère se distinguent par une pratique conventionnelle assez atone. Les superficies des exploitations restent généralement faibles et la productivité stagne depuis des années (P. Moustier, 2004).

Malgré des conditions naturelles généralement favorables et propice à un de travail de production plus développé. En outre l'investissement des maraichers en matière de temps, d'efforts physiques, d'apports financiers et de matériels est maximal. Paradoxalement, malgré cet engagement constant la grande majorité reste sur le bord de la route. Ces populations appartiennent aux populaires les plus modestes, elles vivent dans la pauvreté avec un train de vie qui n'est que le miroir de leurs revenus souvent plus que modeste. Qu'ils soient dans la ville, à sa périphérie ou en zone rurale la situation économique de ces acteurs se situent parmi les revenus les plus bas comme dans les autres espaces territoriaux et les sociétés agricoles des pays du Sud.

Où est le goulot d'étranglement qui empêche de sortir de de cet état de pauvreté ? Tel est la question récurrente ! Dans ce cas spécifique l'une des réponses peut être, celle de sortir de la routine, car les acteurs sont souvent prisonniers d'un système fermé. Il serait plus que temps pour ces acteurs d'accéder au stade de la transformation de leurs produits, afin de leur donner de la valeur ajoutée.

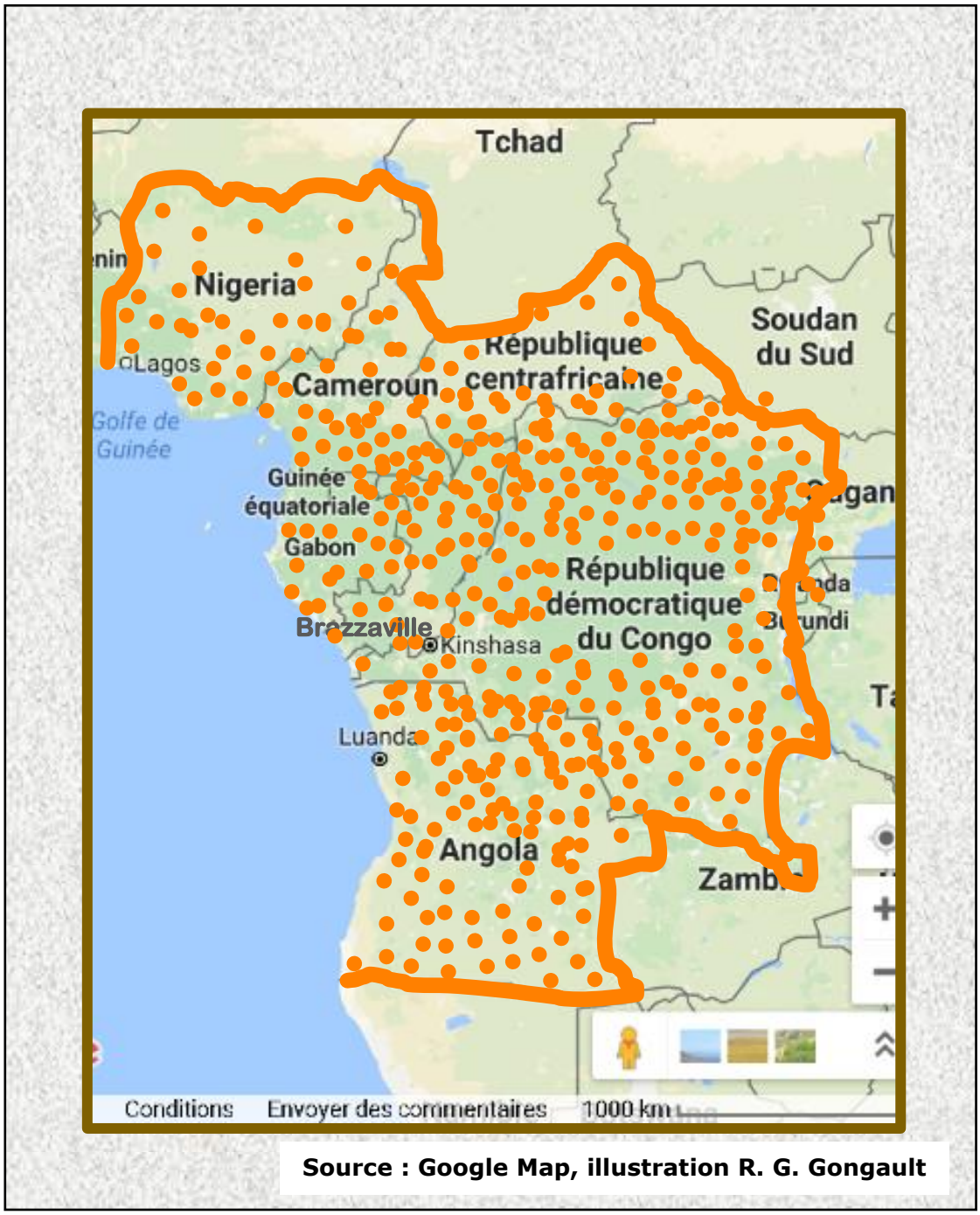
Les possibilités de projets sont nombreuses voire infinies, des plus sophistiquées au plus simples. Quelques possibilités qui ne nécessitent pas d'investissements lourds et qui sont à la portée de tous peuvent être expérimentées avec succès. C'est-à-dire ajouter à la production de nouveaux maillons dans les filières axées sur la transformation et le conditionnement. La réalisation consistera en la création de cellules adjacentes ou indépendantes. pour s'investir avec succès dans des nouveaux produits à petite échelle ou grande échelle pour le marché local et voire le marché extérieur par exemple. Les produits sont nombreux : manioc, arachide, moringa, citronnelle, hibiscus, gingembre, curcuma, baobab, fruits, etc… et les formes aussi : jus, huile, purée, poudre, gelée, confitures, etc…

Quelques projets existent et suscite de l'espoir, ils sont très récents et rares : l'exemple de l'entreprise BIO-TECH qui produit des kits de fermes urbaines de production de pleurotes lancée fin 2015 ou la société Glacy qui a mis sur le marché des glaces à base de fruits sauvages dont les noms n'ont pas d'équivalent en français, il y a : Grewia coriacea ou ‘’Tsui téké’’, Saba senegalensis ou ‘’Malombo’’, Aframomum alboviolaceum ‘’Malombo’’. La mutation vers ces formes de commercialisation entrepreneuriales peut relever de l'initiative privé. L'Etat gagnerait à faciliter ces actions même partiellement par l'aide au financement et par la prise en charge de la formation s'il y a lieu. Car l'absence d'un volet pédagogique constitue un handicap lourd pour permettre aux acteurs d'améliorer leurs revenus. L'intervention des pouvoirs publics est un effort salutaire.

Une autre possibilité réside dans l'exportation des productions agricoles à l'instar des exportateurs kinois ou camerounais, qui bénéficient de la reconduction régulière des accords ACP-CEE par leurs pays respectifs.

V – Le Gnetum : un produit forestier non ligneux (PFNL) : tradition, modernité et durabilité

Carte n°8 : L'aire géographique du Gnetum



Source : Google Map, illustration R. G. Gongault

Introduction

Le Gnetum africanum et le Gnetum bucholzianum sont deux espèces endémiques et comestibles dont l'habitat naturel se limite exclusivement dans les divers écosystèmes forestiers du bassin du Congo (cf. Carte n°8 ci-haut), ou l'usage alimentaire et thérapeutique est séculaire, notamment dans la sous-région de l'Afrique centrale (Chevalier 1951).

Actuellement son importance pour l'auto-consommation, l'engouement des consommateurs nationaux hors des zones de production et des amoureux du Gnetum au sein des différentes diasporas lui confère une valeur commerciale et économique élevée et justifie que « … les feuilles de Gnetum fassent l'objet d'une commercialisation non seulement à l'intérieur de chaque pays de la région, mais aussi entre pays et vers l'Europe et les USA, afin de satisfaire la demande de la diaspora africaine », (FAO : Vivre et se nourrir de la forêt en Afrique centrale, 2016., 17). Au niveau national le Gnetum est le produit forestier non ligneux (PFNL) le plus consommé avec un taux évalué à 79% (Rapport sur la stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique (révisé), 2015, 53).

Il s'avère que la région brazzavilloise est une zone en demande permanente et massive de ce bien sylvicole. Mais étant géographiquement située en zone savanicole, elle ne dispose pas d'espaces forestiers grands producteurs de cette denrée ou tout au moins en quantité suffisante pour nourrir ses habitants.

Cette équation met la région brazzavilloise en situation de dépendance vis-à-vis des territoires riches en Gnetum. Ainsi la quasi-totalité de la production de Gnetum consommée à Brazzaville doit être ''importée'' des zones forestières situées dans l'hinterland. Le récent désenclavement du département congolais dénommé Cuvette – Ouest situé dans le Bassin du Congo a créé une ruée sans précédent vers ce nouvel Eldorado de ''l'émeraude végétal'', en devenant la principale région pourvoyeuse de Brazzaville en Gnetum.

Certains PFNL récoltés en faible quantité font l'objet d'échanges locaux informels peu rentables et non valorisés (COMIFAC, 2011). Hier les populations de Gnetum évoluaient dans les mêmes conditions et pouvaient tolérer d'être récoltées par des méthodes peu orthodoxes, car les conséquences étaient imperceptibles.

Par contre aujourd'hui une problématique pourrait s'imposer pour l'exploitation de certaines espèces très consommées, c'est notamment le cas du Gnetum, car l'augmentation de la pression engendrée par la surconsommation actuelle mènera à des conséquences désolantes sur les ensembles écosystémiques à court, moyen et long terme si on n'y prend garde.

En effet l'exploitation actuelle du Gnetum est devenue intensive et souvent sans prendre des précautions pour protéger la ressource, ce qui expose les peuplements concernés à

des dégradations écosystémiques néfastes. (P. Nde Shiembo – FAO, 2000 ; Anonyme, 2001 ; Mialoundama, 1985 et Joël J. Loumeto, 2010).

Dans ce contexte le fonctionnement de cette filière la place au cœur des défis de demain. Les modes de gestion de la ressource doivent tenir compte de son rôle actuel car il est d'un intérêt capital et représente plus qu'une source de revenu nécessaire pour les populations riveraines qui les exploitent. Simultanément cette activité représente un des enjeux majeurs en matière de préservation environnementale pour les générations futures.

Il s'avère que l'exploitation du Gnetum est d'ores et déjà source de préoccupations environnementales car la ressource est sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). L'organisme classe le Gnetum dans la catégorie des ‘'**ESPECES QUASI MENACEES''** communément dénommée : **NEAR THREATENED SPECIES (NTS).**

Par ailleurs, la COMIFAC qui est l'institution sous-régionale de référence en matière d'harmonisation et de suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale, mentionne ce constat régulièrement dans ses rapports annuels et le confirme dans son dernier ‘'Plan de convergence''2015 – 2025 : « L'Afrique centrale renferme une diversité biologique remarquable. Des efforts ont été déployés par les pays d'Afrique centrale pour conserver cette biodiversité.

Toutefois, des menaces pour la préservation de ce patrimoine persistent. En effet, les principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation de la diversité biologique identifiés à ce jour sont liés aux facteurs tels que la croissance démographique et l'urbanisation rapide, l'extraction minière, l'agro-industrie, l'exploitation forestière, la collecte et production de charbon de bois et bois de feu, le développement infrastructurel (transport), etc.

Ces facteurs exercent des pressions de plus en plus croissantes sur la biodiversité et avec une incidence déterminante sur l'avenir des écosystèmes concernés, du fait du chevauchement entre les différents usages », (Plan de Convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale 2015 – 2025, 2015, 23).

Ces constats scientifiques et fiables pourront-ils convaincre les incrédules voire les négationnistes qui persistent dans des pratiques prédatrices au risque de mettre en péril la survie des espèces consommées ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres alternatives pour préserver les écosystèmes concernés ? C'est aussi l'objet d'apporter des réponses pertinentes à ces questionnements.

Chapitre 11 : Aperçu sur les politiques publiques et généralités sur les PFNL

11. 1 : Aperçu des politiques publiques

Le fonctionnement du secteur forestier congolais se caractérise actuellement par une gestion bicéphale. Les différentes attributions sont réparties entre le ministère des forêts et celui du tourisme chargé du département de l'environnement.

Malgré la crise du marché international du bois qui a frappé le volet de l'exploitation forestière d'une grande déliquescence depuis plusieurs années, la gestion de ce domaine d'activité s'est caractérisée par une grande stabilité ces dernières décennies.

Les pouvoirs publics congolais ont fait de l'émergence économique en 2025 un objectif prioritaire. Cette aspiration se projette essentiellement sur la mise en valeur des domaines productifs potentiels dont le secteur forestier, au regard de l'importance du patrimoine forestier national.

Dans cette optique le département de l'économie forestière et du développement durable a élaboré la mise en œuvre d'une politique forestière qui vise en priorité à faire de la filière forêts et bois un secteur de croissance. L'exécution de cette politique forestière vise en priorité la réduction de la pauvreté, la sécurité contre les diverses dégradations forestières et la création d'emplois pour les populations riveraines des forêts.

Les actions préconisées sont à mener en conformité avec les orientations définies par le gouvernement de la République, tout en veillant au respect des prescriptions internationales en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux, comme nous le détaillerons plus bas (source : site du ministère).

11. 1. 1 - Les principaux axes de la politique nationale

Ces ambitions des pouvoirs publics se déclinent depuis près de 2 décennies et sont orientées vers :

- L'aménagement et la gestion durable de ces forêts et la certification des concessions forestières. En vue d'assurer une exploitation éco labellisée et de transformer la filière forêt et bois en un secteur de croissance.

- Le développement du volet sylvicole a été pris en considération, afin de relancer la création de forêts artificielles d'eucalyptus pour boiser les zones savanicoles.

- Malgré le braconnage dont l'état est toujours endémique, le pays a aussi adopté une orientation durable pour la conservation faunique.

- La dernière innovation consiste en la création depuis 2010 de la filière écotouristique. Les sites créés sont dans le Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) : une aire protégée gérée en partenariat avec l'Union Européenne.

Le poids économique et financier réel du secteur forestier est difficile à lire depuis l'extérieur. Les données n'étant pas accessibles… Le secteur forestier reste un secteur à caractère stratégique majeur en sa qualité de volet important pour participer au développement économique. « L'état actuel du secteur forestier montre que la République du Congo a fait des progrès considérables pour bien gérer cette ressource nationale, objet de plusieurs usages et enjeux de portée nationale et planétaire… par l'aménagement des forêts de production, la valorisation des ressources forestières, le boisement et le reboisement, la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts,… en plus de la constitution du 20 janvier 2002 les principaux textes, qui contribuent directement ou indirectement à la gestion durable des ressources forestières, sont les suivants : la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier, la loi 003/91 du 23 avril 1991sur la protection de l'environnement…. », (MEFDDE : La politique forestière de la république du Congo (2014 – 2025), 2014, 10,13).

A cet exploit s'ajoute l'élaboration de plans d'aménagement pour effectuer le suivi des forêts et assurer le respect de la biodiversité. Ainsi les éléments de cette méthode de gestion nouvelle visent la promotion d'une économie forestière verte soucieuse de la biodiversité, des effets des changements climatiques, du respect des populations locales et des préoccupations majeures de la Communauté Internationale en matière de développement durable et d'environnement aux dires des autorités locales.

Cette politique s'adosse sur un éventail de textes législatifs nationaux et de nombreux engagements internationaux. La situation de crise du secteur du bois a aussi affecté et accentué la dégradation du secteur secondaire celui de la conservation de la Biodiversité. Ce dernier subissait déjà une moindre prise en compte dans les financements publics tant dans les chapitres des budgets d'investissement que dans les budgets de fonctionnement successifs. Ajoutons à cela l'impact destructeur des violences et des guerres successives.

Pendant longtemps le département de l'environnement a erré au gré des remaniements ministériels. Il est à noter que ce secteur pourrait souffrir d'une gestion chaotique, d'autant plus que celui-ci est caractérisée par une instabilité liée à la mobilité de sa tutelle ministérielle au fil des années. Voici quelques exemples non exhaustifs :

- Décret n° 79-706 du 30/12/1979 : Ministère des Travaux Publics et de la Construction, chargé de l'Environnement.
-Décret n°84-858 du 13/08/1984 Ministère du Tourisme et de l'Environnement.
- Décret n°2016-168 du 30/04/2016 Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement.
- Décret n°2017-373 du 22/08/2017 Ministère du Tourisme et de l'Environnement.

A l'avenir, cette situation d'instabilité certainement liée au peu d'intérêt qui était porté au département de l'environnement, gagnerait à évoluer dans le sens de la stabilité. Espérons que ce département a enfin trouvé sa place pour un traitement adéquat des thématiques environnementales.

Grâce à la prise de conscience actuelle de la communauté internationale en faveur du problème de la conservation de la nature et au soutien d'un panel de partenaires étrangers, la gestion du secteur de la préservation de la biodiversité se retrouve désormais en première ligne (théoriquement).

11. 1. 2 - Les enjeux des négociations au niveau international

Cette politique a gagné en clarté : d'une part avec le maintien de son importance au niveau législatif. Car conformément à la constitution du 25 Octobre 2015 (qui reprend mot pour mot la précédente du 20 janvier 2002), l'article n°125 dis que les domaines de l'environnement, de la conservation des ressources naturelles et du développement durable relèvent de la loi (J.O. Congo, 2015 et 2002).

D'autre part, en occupant une place prépondérante dans le dernier projet de développement. Ce programme engagé pour amorcer l'émergence économique d'ici à 2025 se propose comme objectif d'accroître la contribution forestière dans le produit intérieur brut (PIB).

Les stratégies conçues, révèlent nettement la visée de l'obtention du leadership sous régional voire international en matière de gestion durable des forêts. Pourtant les publications officielles de la COMIFAC montrent à l'évidence, que les superficies forestières congolaises sont plus proches de celles du Gabon pour un classement à la 2 eme ou 3eme place loin derrière le géantissimme Congo démocratique.

En outre ces politiques donnent de l'importance en priorité à l'exploitation du bois d'œuvre. La mise en œuvre de cette politique ambitieuse est déjà engagée très activement. Elle se traduit par l'adoption des axes stratégiques de développement prioritaires au niveau local et à l'extérieur qui sont :

- L'adhésion aux directives internationales à travers son Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement (MEFDDE), C'est-à-dire : La souscription aux prescriptions juridiques et techniques internationales en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers (Conventions, protocoles, accords…).

- La prise en compte des nouvelles perspectives qu'offre la coopération bilatérale et multilatérale pour la gestion des ressources forestières d'Afrique Centrale. En devenant membre du nouvel instrument régional spécialisé : le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Son organe d'exécution est la Commission des forêts d'Afrique centrale

(COMIFAC). Cette dernière a pour rôle de conduire la bonne gouvernance de leur domaine forestier respectif.

- L'adoption par le Congo comme ses voisins du plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des forêts et le livre blanc de la COMIFAC pour une stratégie commune de gestion durable des écosystèmes forestiers et pour le développement d'une industrie de transformation du bois selon les nouvelles normes.

PLAN DE CONVERGENCE

Le Plan de convergence est la plate-forme qui définit les axes stratégiques et les actions prioritaires permettant de réaliser la vision commune sur la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, exprimée par les Chefs d'État lors de leur Sommet de Yaoundé en 1999. Élaboré par la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale, il est adopté en 2005, au cours du 2e sommet des chefs d'état et révisé et adopté dans sa deuxième version en juillet 2014. (Site COMIFAC).

L'organisme aide le pays dans :

- L'aménagement forestier durable par la poursuite des travaux d'aménagement des forêts afin qu'à terme toutes les concessions forestières disposent des plans d'aménagement.
- L'augmentation de la production des produits forestiers et la création d'emplois ;
- La réhabilitation et la construction des nouvelles infrastructures de base ;
- L'amélioration de l'habitat et des conditions de vie en milieu rural ;

- La poursuite du développement des activités alternatives dans les concessions forestières, les zones tampons et périphériques des aires protégées.

- La cogestion des aires protégées ;

- L'application rigoureuse des textes législatifs et réglementaires pour garantir la pérennité de la production forestière et la conservation de la diversité biologique, favorise l'essor socio-économique des populations de l'arrière-pays, promeut et développer l'écotourisme et valoriser les PNLF. Ainsi même la préservation des forêts secondaires qui constituent l'habitat privilégié du Gnetum est prise en charge.

Grâce à l'élaboration de cette politique très ambitieuse, la COMIFAC a félicité le pays et écrit : « Au plan des dispositifs institutionnels : Un Ministère en charge de la gestion forestière suffisamment bien organisée est opérationnel. Un service de reboisement qui

gère aujourd'hui plus de 21 000 ha de plantations, faisant du Congo le pays de référence au plan sous régional en matière de reboisement. Un centre national des inventaires d'aménagement des ressources forestières et fauniques. Une Unité de recherche forestière structurée », (COMIFAC : Données géographiques par pays, 2014, 1).

Ce paysage juridico-technique sert de toile de fond à la mise en œuvre des politiques forestières congolaises pour la formulation ou la révision des différents instruments utilisés.

Au plan international, les objectifs du millénaire pour le développement ont servi d'indicateurs dans l'élaboration des plans nationaux de développement. En pratique la mise en œuvre et le maintien d'une politique de coopération très active (cf. Tableau n° 15) constituent les mesures efficaces pour assurer un développement réellement harmonieux et lutter contre la déforestation.

En définitive la politique congolaise relative à la biodiversité est essentiellement axée sur le secteur lucratif de l'exportation du bois. Concernant les PFNL, l'implication des pouvoirs publics à travers la mise en œuvre de politiques spécifiques est difficile à lire.

Tableau n° 15 : Partenaires financiers du Congo– Brazzaville

ORGANISATIONS INTERNATIONALES	ORGANISATION BILATERALE	ORGANISATION REGIONALE	ONG INTERNATIONALES
PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement, BM : Banque Mondiale, OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux, FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, PNUE : Programme des Nations Unis pour l'Environnement, DFID : Department For International Development, ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux	UE : Union Européenne, AFD : Agence Française de Développement,	BAD : Banque Africaine de Développement … OAB : Organisation Africaine du Bois, COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale …	WCS : Wild Conservation Society, HELP : Habitat Ecologique et Liberté des Primates, La Fondation John ASPINALL … APN : African Parks Network Jane Goodall…

Source : MEFDD

11. 2 - Généralités sur les PFNL

Outre le bois d'œuvre, qui figure en bonne place dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des pays forestiers, dont la mise en valeur est très suivie en ce qui concerne l'aménagement des espaces forestiers et la gestion du bois exploité. L'espace forestier offre aussi comme ressources les produits forestiers non ligneux (PFNL).

Bien qu'évoquée plus haut un approfondissement s'impose. La notion de produits forestiers non ligneux ou PFNL a vu le jour, depuis 1991 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'institution onusienne les définit comme des « Les produits forestiers non ligneux sont des biens d'origine biologique autres que le bois, provenant des forêts, d'autres terrains boisés ou provenant d'arbres hors forêts », (FAO, Valorisation des PFNL au Proche-Orient - Beyrouth (Liban), 1999).

C. Aubertin, (2002, 39) offre une définition qui va plus loin car elle dit que : « le concept de produits forestiers non ligneux, plus connu sous sa forme anglaise de Non Timber Forest Products (NTFP) - est un terme- que nous utilisons pour désigner à la fois ces produits et les activités dont ils font l'objet… ».

En d'autres termes, le vocable de produits forestiers non ligneux (PFNL) est un terme générique qui regroupe les autres ressources sylvicoles mis à part le bois notamment la bois d'œuvre exploité, car ces ressources issues des forêts possèdent leur nature et leur valeur économique propres.

Selon la classification de la FAO les PFNL sont répartis en 4 catégories : les produits comestibles, aromatiques, les plantes médicinales, celles à usage artisanal et les animaux ou microfaune collectés et utilisés par les populations riveraines des forêts depuis toujours (Makita-Madzou, 1985). Il sied d'ajouter les plantes d'ornement au regard de la profusion des plantes vertes et fleurs tropicales vue leur expansion croissante y compris hors de leur habitat d'origine.

L'exploitation des PFNL (produits végétaux et fauniques alimentaires ou non comestibles, plantes médicinales, miel, etc.) est réalisée principalement par les populations locales, ces dernières sont détentrices des connaissances dans ce domaine (propriétés et autres savoirs ancestraux). Néanmoins il y a aussi d'autres bénéficiaires nationaux et étrangers (COMIFAC, 2011).

Parmi les différents produits exploités dans cette catégorie, les plantes alimentaires issues des espaces forestiers se situent en très bonne place. Elles représentent une source nutritive et financière, notamment pour les populations riveraines souvent très pauvres (FAO/UICN).

Cependant les techniques de récolte habituellement employées sont souvent peu respectueuses de l'environnement. Dans certains cas cela ne porte pas à conséquence :

par exemple pour l'exploitation du miel qui se limite à l'étourdissement momentané des abeilles. Mais dans d'autres cas l'exploitation détruit les peuplements et constitue de plus en plus une menace pour l'équilibre écosystémique des habitats (FAO, 2012).

Au Congo les ressources sous la forme de produits forestiers non ligneux (PFNL) abondent, et le caractère informel de leur exploitation interpelle les autorités en charge du secteur forestier. Afin de les valoriser, et aussi pour évoluer en conformité avec les orientations du Plan de Convergence sous régional de la Commission des Forets d'Afrique Centrale (COMIFAC) dont c'est une partie des actions prioritaires (Accords de Brazzaville 2005) ; loi et plusieurs textes réglementaires encadrent les modes d'accès aux ressources non ligneuses :

- La loi N°16/ 2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier déjà cité plus haut ;
- Le décret N°61/ 252 du 07 octobre 1961 modifié le 03 avril 1985 fixant les tarifs au titre des dégâts aux cultures agricoles ;
- Le décret N°86/ 775 du 07 juin 1986 rendant obligatoire les études d'impact sur l'Environnement ;
- Et l'arrêté N°3772 du 12 août 1972 fixant les périodes de fermeture et d'ouverture de la chasse au Congo.

D'autre part l'intérêt particulier porté aux PFNL par les gouvernants Congolais s'est matérialisé par la création d'une institution publique. Le Centre de Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (CVPFNL), créé par le Décret n°2013-228 du 7 juin 2013, et placé sous la tutelle directe du ministre des forêts.

Au cours de ces dernières années, de nouvelles préoccupations émergent, sous la forme de problématiques écologiques et environnementales. Dont la lutte contre la déforestation, l'intégration de la foresterie au développement local, … qui engendrent des évolutions technologiques et un dialogue international intense qui met en exergue la préservation de la biodiversité.

L'analyse de la filière du Gnetum nous confronte directement au problème du développement durable.

Le concept de développement durable déjà adopté par l'UICN dès 1980 a été défini dans son acceptation quasi universelle par le rapport Gro Harlem Brundtland présenté en 1987 comme : « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs » *(*G. H. Brundtland, 1987, 37*).* Cette acception implique la notion d'un développement qui doit intégrer les trois piliers du développement durable simultanément.

C'est-à-dire l'équité économique, la justice sociale et tout en assurant la pérennité du bénéfice pour les générations futures par la préservation de la biodiversité.

Ces dernières années, les problématiques écologiques ont émergé au niveau mondial, pour la protection de l'environnement. Ces préoccupations sont consécutives aux nombreux bouleversements environnementaux enregistrés au niveau planétaire.

Ceci du fait des phénomènes naturels et anthropiques principalement :

- Les changements climatiques, dont les effets pervers sont déjà tangibles.
- Le caractère destructif et non renouvelable des énergies fossiles contrairement à la production des énergies renouvelables dites propres.
- L'évolution des techniques et du dialogue international sur la biodiversité sont mis en exergue. Citons la conservation de la biodiversité face à la déforestation, comme réponse à l'intégration de la foresterie au développement local (FAO 2011).

A partir de ce moment, la notion de développement durable est devenue incontournable. Il est désormais invoqué en permanence pour soutenir des positions parfois divergentes voire antagonistes. Ce qui atteste de sa popularité, mais aussi du caractère adaptable de l'interprétation de son contenu à des contextes multiformes.

Cette nouvelle vision tridimensionnelle, nous amène à constater que le développement durable est porteur d'un message nouveau et positif concernant : les différentes conceptions de l'exploitation des ressources, les pratiques en matière de développement et les perspectives d'avenir pour la planète et sa biodiversité.

C'est pourquoi l'exploitation des ressources naturelles de manière anarchique est devenue caduque, tant elle interpelle la communauté internationale vivement.

Chapitre 12 : Aspects biologiques du Gnetum

12. 1-Description

Photos de pieds de Gnetum à Etoumbi : n°13 : pied de Gnetum spontané dans l'espace communal



n°14 : pied de Gnetumla



Source : Photos G. Esseyi

Le Gnetum (Photos n°13 ci-haut) est sans conteste l'une des espèces végétales emblématiques des écosystèmes forestiers du bassin du Congo qui constitue son aire d'expansion. Indifféremment toutes les variétés de Gnetum sont dénommées de façon identique dans les principales langues vernaculaires des consommateurs. En voici un petit panel certainement non exhaustif : Koko ou Mfoumbou ou Mfoumou au Congo-Brazzaville, Koko en République Centrafricaine, fumbwa en Angola et en RDC notamment à Kinshasa, Nkumu Gabon, Okok ou Eru au Cameroun, Afàng au Nigéria etc… (A. Bouquet 1969)

Mis à part les nombreux travaux produits par F. Mialoundama seul ou en équipe de : 1996 à 2002, les investigations consignées par d'autres auteurs sur le fonctionnement des filières relatives aux PFNL sont rares, particulièrement ceux qui traitent de la filière du Gnetum. Néanmoins des études concordantes indiquent que les Gnétacées existe sous la forme de nombreuses espèces disséminées dans la zone tropicale.

Il se caractérise : « au sein des Gnétacées, des types biologiques, lianescents et arbustifs… Le genre Gnetum est dioïque[11] mais chez certaines espèces, des traces conférant le caractère hermaphrodite visible sur quelques inflorescences. Le genre Gnetum, comprend une trentaine d'espèces localisées dans les régions tropicales d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. En Afrique, il n'existe que deux espèces, Gnetum africanum et Gnetum buchholzianum dont l'aire de répartition géographique s'étend depuis le Nigeria, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Gabon, le Congo-Brazzaville, la République Démocratique du Congo jusqu'en Angola » (F. Mialoundama, 2007, 12 et 13).

Cette plante se présente sous la forme d'une liane grimpante sempervirente (Photo n°14 ci-haut). Elle possède la particularité de pousser en parasitant les troncs des arbres avoisinants qu'elle utilise comme des tuteurs : « Les deux espèces vivent l'une près de l'autre ; elles sont très proches et il semble qu'il y ait des formes intermédiaires. Ce sont des lianes à tiges très grêles (à peine 2 mm de diam.) ramifiées, articulées s'élevant de 3 à 5 m au bord des galeries et des rivières mais pouvant s'élever à 10 ou 15 m et probablement plus haut dans la forêt dense. Ces deux espèces sont : G. africanum "Welw. (1869) trouvé d'abord en Angola et G. bùcholzianum Engler (1908) trouvé d'abord au Cameroun.

Les feuilles du second ont de 8 à 14 cm de longueur et 4 à 7 cm de large ; elles sont largement ovales-elliptiques terminées par un acumen étroit et ont 5 à 6 paires de nervures latérales ; l'épi floral mâle est long de 3 à 5 cm et le pédoncule qui le porte a 2 cm 5 à 4 cm. Les feuilles du premier, plus petites, ont de 5 à 8 cm de long et 1 cm 5 à 3 cm de

[11][11] Les Gnetum sont principalement des lianes, rarement des arbustes ou arbres, dioïque pour la majorité des variétés, c'est à dire que ses fleurs mâles et ses fleurs femelles poussent sur des pieds distincts

large ; elles sont oblongues terminées aussi par un acumen. L'épi floral mâle est long de 1 cm 5 à 3 cm et le pédoncule n'a que 1 cm à 1 cm 5 », (A. Chevalier, 1951, 267).

(J. Thomas, 1959) a aussi fait une description et répertorié de manière exhaustives les publications sur la Gnetum. Ces feuilles sont disposées par paire, elles « sont opposées, à limbe large, ovale ou elliptique.

Celles du Gnetum bucholzianum sont plus grandes avec une longueur allant de 8 à 14 cm et une largeur qui varie entre 4 à 7 cm, tandis que celle de la seconde variété possède une longueur de 5 à 8 cm et 1,5 à 3 cm de largeur » (W. Robyns, 1948). Les branches se rattachent directement au tronc et elles portent des feuilles allongées, dont la forme rappelle celle des feuilles de certaines variétés de bougainvilliers (bougainvillea) ou mieux celle de jeunes feuilles de l'hysope africaine ''Newbouldia Laevisou''.

(A. Bouquet, 1969, 131) abonde dans le même sens en disant qu'ils sont : « Très largement répandues dans tout le Congo, ces deux espèces se rencontrent dans les formations forestières même récentes, îlots ou recrus pourvu qu'ils soient suffisamment fermés. Affectionnant les lieux humides ce sont de petites lianes, très volubiles, à feuilles opposées d'un vert tendre… ».

Il sied d'ajouter que : « Les feuillages des deux espèces africaines, Gnetum africanum et Gnetum buchholzianum sont comestibles, de la même façon que ceux d'espèces asiatiques et américaines comme Gnetum gnemon, Gnetumula, Gnetum latifolium et Gnetum montanum (Maheshwari et Vasil, 1961).

Par ailleurs, les espèces américaines et asiatiques, en plus de leur rôle alimentaire, produisent d'autres denrées utilisables et notamment, le Gnetum gnemon, cultivé pour ses graines comestibles et pour les écorces dont la fibre est utilisée pour les lignes de pêche et pour faire une pâte à papier » (F. Mialoundama, 2007, 15).

Par contre les populations locales du Bassin du Congo distinguent plusieurs variétés selon la taille des feuilles, leur couleur, leur consistance et même selon la résistance de la couleur verte du légume pendant la cuisson. Les tiges du Gnetum sont fines, elles sont assez semblables à celles des plants de jasmin ou de haricot dont elles se distinguent par leur grande résistance. Jusqu'à présent elle est parfois utilisée comme une corde pour l'emballage des petits paquets, notamment par les vendeuses.

La plante est parfois héliotrope, mais elle est surtout sempervirente et très hydrophile. Son cycle végétatif possède la caractéristique d'être très rapide surtout après la pluie, aux dires des locaux qui ont participé à l'enquête. Monsieur Landry originaire de Mbama a affirmé que même après un incendie la plante repousse 2 jours plus tard.

12. 2 – Valeur nutritionnelle

Selon une idée largement répandue dans la population congolaise, le Gnetum est un aliment assez pauvre qui ne contient que du fer. Mais les travaux scientifiques qui ont déjà été effectués abondent dans le sens contraire.

Il ressort de la comparaison des deux espèces du Gnetum spp, qu'elles ont une composition relativement proche. Par ailleurs le Gnetum africanum et le Gnetum buchholzianum ont une grande valeur nutritive (Busson, 1965 ; Fokou et Domngang, 1989 ; Mialoundama 1993 ; Ouabonzi *et al.,* 1983 et P. Nde Shiembo-FAO, 2014). Outre sa bonne teneur en protéines, en minéraux et en nutriments divers, le Gnetum est riche en fibre et contient les 8 acides aminés essentiels.

L'analyse nutritionnelle des feuilles de Gnetum africanum (Mialoundama, 1996) se présente comme suit : Pour 100 g de matière sèche se compose de 70% d'hydrate de carbone dont : 40% de cellulose ; 16,5 % de protéine ; 5,9 % de lipides ; 0,6 % de glucides et 7,0 % de sels minéraux.

Par ailleurs : « Tous les huit acides aminés essentiels sont présents dans le Nkumu. La teneur en acides aminés essentiels par 100 g de matière sèche est de : 0,7 g d'isoleucine, 1,3 g de leucine, 0,8 g de lysine, 0,2 g de méthionine, 1,0 g de phénylalanine, 0,8 g de thréonine, 0,2 g de tryptophane et 0,9 g de valine. Les oligo-éléments sont également largement présents (Potassium, Phosphore, Calcium, Magnésium, Sodium, Chlore, Silicium organique, Manganèse, Fer, Aluminium, Bore, Cuivre, Zinc). La présence de l'ensemble de tous ces éléments organiques dans la composition des feuilles leur confère également une haute valeur nutritive. Ainsi grâce à sa composition, comme partout ailleurs dans le Bassin du Congo » (D. Manirakiza et al, 2009).

Grâce à la richesse de sa composition, le Gnetum représente un atout avéré pour la nutrition et la sécurité alimentaire de ses consommateurs depuis la nuit des temps. Pour certains ressortissants des territoires riches en Gnetum, la consommation est quotidienne voire ''addictive''.

Tableau n°16 : Composition réactualisé du Gnetum Africanum

Principaux éléments	Eau 10,9%, protéines 20,12%, Cendres 6,7%, Fibre 7,10%, Lipides 2,79%, Hydrates de carbone, 50,39%, Lipides 14,20%, Calcium (Ca) 11,20%
Oligo-éléments	Cuivre (Cu) 0,30%, Zinc (Zn) 2,40%, Fer (Fe) 7,23%, Magnésium (Mg) 12,00%, Potassium (K) 0,43%, Sodium (Na) 23,00%, Manganèse (Mn) 1,56%, Vit A 0,129%, Vit C 0,360%.

Source : CODEX FAO/OMS 2017

Tableau n°17 : Teneur des feuilles de Gnetum spp en acides aminés /mg

Acides aminés essentiels (de la matière sèche)			Acides aminés non essentiels (de la matière sèche)		
Eléments	Gnetum africanum	Gnetum buchholzianum	**Eléments**	Gnetum africanum	Gnetum buchholzianum
Isoleucine	064	068	**Acide aspartique**	181	021
Leucine	134	154	**Sérine**	089	097
Lysine	084	092	**Acide gluconique**	180	207
Méthionine	016	024	**Proline**	173	132
Phénylalanine	010	115	**Glycine**	097	118
Thréonine	080	091	**Alanine**	115	129
Tryptophane	024	026	**Cystine**	026	028
Valine	091	099	**Tyrosine**	051	069
			Histidine	033	037
			Arginine	080	039

Source : Mialoundama (1996)

Tableau n°18 : : Teneur des feuilles de Gnetum spp en macros et micros éléments /mg

Macro éléments ((%) de la matière sèche)			Micro éléments ((%) de la matière sèche)		
Eléments	Gnetum africanum	Gnetum buchholzianum	**Elément**	Gnetum africanum	Gnetum buchholzianum
Potassium	98	55	**Magnésium**	2411	2314
Phosphore	17	11	**Fer**	1626	1686
Calcium	83	34	**Aluminium**	1335	1065
Gg	40	18	**Bore**	244	229
Sodium	16	16	**Cuivre**	125	34
Chlore	38	03	**Zinc**	241	121
SiO2	17	13			
Soufre	38	27			

Source : Mialoundama (1996)

12. 3 – Usages thérapeutiques

Outre les incontournables et divers usages médico - mystiques, plusieurs vertus thérapeutiques sont traditionnellement prêtées au Gnetum. Ces propriétés sont toujours exploitées pour soigner diverses pathologies.

Selon les contrées les maux traités sont principalement :

- Les nausées, le rôle d'antidote en cas d'empoisonnement, (A. M. Vergiat,1970).

- Les maladies vénériennes et gynécologiques, (M. C. Thomas Jacqueline, 1959).

- L'hypertrophie de la rate, les hémorroïdes, les furoncles et les plaies … (FAO)

Enfin : « Selon certains nutritionnistes, les tisanes à base de feuilles de gnetum peuvent aussi servir dans la perte de poids… » ! (M. Atipo, 2018, 1). A. Bouquet (1969,131) apporte un éclairage sur le Gnetum buchholzianum. Elle se réfère à (E. Herbier, 1820) qui avait constaté que : « …Les feuilles préalablement mâchées sont appliquées comme emplâtre sur les furoncles pour les faire mûrir plus vite, tandis que la liane, coupée en petits morceaux, sert à préparer une tisane qui rendrait les accouchements plus faciles et moins douloureux ».

Certaines les populations riveraines des forêts le Gnetum atténue les douleurs pendant le travail et facilite l'accouchement, il soigne les coliques du nourrisson, la stérilité, les cauchemars, il favorise la pousse des cheveux du fœtus, guérit les enfants qui continuent à pisser au lit en sortant de la prime enfance, etc…

Par ailleurs : « les lianes ont des vertus a plus d'un titre : médicinales d'abord, contre la nausée, comme désinfectant et comme antidote contre certains types de poison » (P. Mpanzu Balomba et H. Ngonde NSakala, 2015).

Désormais la médecine moderne se joint à la quête des vertus thérapeutiques du Gnetum. Des recherches menées au Cameroun ont montré les aptitudes anti diabétiques du Gnetum : (M. Ndomou, P. Kammegne Djidjou, I. Gouado, C. Tchiégang, 2014).

Chapitre 13 : - Un habitat réputé surexploité

13. 1- Le bassin du Congo

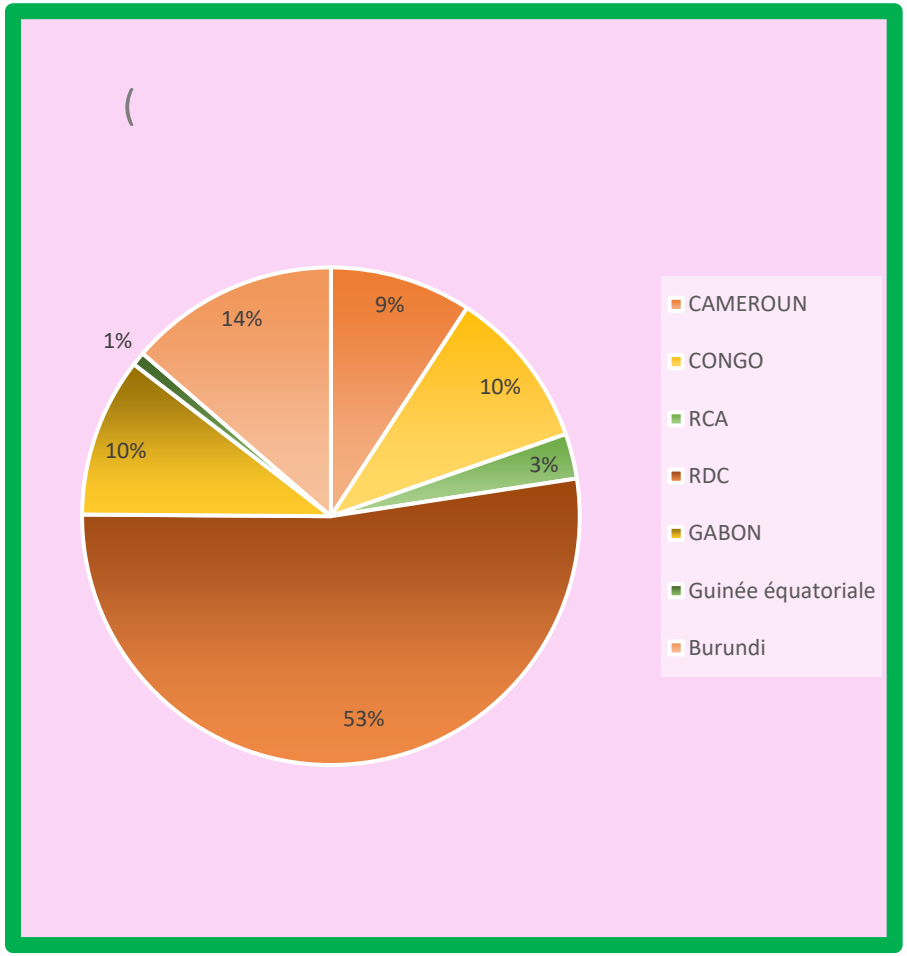
Le Bassin du Congo, se situé en Afrique Centrale dans l'une des plus grandes cuvettes du continent africain, avec une superficie de 286 millions d'hectares (estimation OFAC). Il s'étend d'Ouest en Est sur presque tout le continent du Golfe de Guinée à la ''Rift valley''. Il couvre ainsi plusieurs pays qui sont : la Guinée Equatoriale, l'Etat de Sao Tomé et Principé, le Gabon, le Cameroun, la Centrafrique, le Tchad, le Congo Brazzaville, l'Angola, le Congo Démocratique, le Rwanda, le Burundi, la Zambie et la Tanzanie (Graphique n°20). Sa situation spatiale, place sa biodiversité au 2 eme rang mondial (cf. Tableau n°19), après le bassin de l'Amazonie, et devant le massif forestier Indonésien qui occupe la 3eme place, (UICN, UNESCO, COMIFAC…).

Les espaces forestiers du bassin du Congo se caractérisent aussi par l'avantage de rester sous peuplés, grâce à sa difficulté de pénétration et compte tenu de son caractère excentré vis-à-vis des zones fortement urbanisées.

Tableau n°19 : Superficie forestière des 3 bassins forestiers tropicaux en 2010

Régions	Superficies forestières	
Unité de mesure	En 1 000 ha	% de superficies terrestres
Bassin amazonien	799 394	60
Bassin du Congo	301 807	57
Asie du Sud-Est	242 048	51
Bassins forestiers tropicaux	1 343 249	57
Monde	**4 033 060**	**31**

Graphique n°20 : les surfaces forestières du Bassin du Congo sous Gestion de la COMIFAC



Source : FAOSTAT 2011

A cela s'ajoute la faiblesse de l'exploitation du bois par rapport au Bassins Amazonien et Indonésien : « Comparativement aux espaces forestiers des deux autres bassins forestiers tropicaux, ceux du Bassin du Congo sont les mieux préservés. Les estimations montrent une tendance générale à la diminution de la déforestation avec un taux annuel de déforestation brute qui passe de 0,09 %, entre 1990 et 2000, contre 0,17 % entre 2000 et 2005 à 0,14% entre 2005 et 2010. Par contre, le taux annuel de déforestation brute des forêts sèches (forêts denses et forêts claires) passe respectivement de 0,36 à 0,42% alors que le taux de reforestation chute de 0,14 à 0,03% », (B. Tchatchou et al, 2015, 13).

Hormis son gigantisme, le territoire du Bassin du Congo se caractérise par un réseau hydrographie très dense constitué par le bassin versant du fleuve Congo, 2 eme fleuve le plus puissant du monde après l'Amazonie, avec un débit de 68.000 m^3/S (Laraque et al, 1995). Il prend sa source dans la Rift Valley sous le nom de Lualaba, mesure 4600km et arrose le Congo Brazzaville sur 700km

Comme déjà dit, l'aire d'évolution du Gnetum correspond à l'ensemble du bassin du Congo ou sa présence est endémique. Comme le montre la carte en tête du chapitre, son aire d'expansion s'étend du Nord au Sud sur les territoires allant du Nigeria *et de* la Centrafrique, jusqu'à l'Angola et de l'Est à l'Ouest la plante se retrouve depuis l'Océan Atlantique dans les forêts du Cameroun, du Gabon, du Congo Brazzaville jusqu'à la Rift Valley au Congo démocratique, au Rwanda et au Burundi (UICN).

Les milieux propices à abriter la plante sont variés : Selon Engler le Gnetum bucholzianum apprécie des biotopes de forêts primaires situées entre le niveau de la mer et 1200 m d'altitude environ dans les régions à forte pluviométrie annuelle (3000m). Par contre Welw observe que le Gnetum africanum apprécie les forêts secondaires, la périphérie des forêts primaires, les zones ripicoles et les friches (Schippers, 2004).

Cependant une nuance est signalée par A. Chevalier, (1951, 351) qui le spécifie en l'indiquant comme suit : « Le Gnetum africanum est de beaucoup l'espèce la plus commune. On la connaît non seulement dans l'Angola et le Congo belge -nous l'avons vue de Eala et de Yangambi-, mais elle est commune au Mayombe et au Moyen Congo (observée par nous dans de nombreuses localités).

On la connaît au Cameroun et dans la Nigeria du Sud. Elle vit à 5° de latitude Nord ; à la lisière il faut lui rattacher la forêt le dense G. Tisseranti de l'Oubangui que nous entre avions cru d'abord distinct. Elle pénètre même dans les galeries forestières jusqu'à 6° à 7° 30 de latitude Nord. Nous l'avons observée encore dans la galerie de la rivière Bongou, affluent de la Kotto à 60 km au Nord de Ouadda, non loin des confins du Soudan anglo-égyptien, presque en zone soudanaise. Le Gnetum bucholzianum est moins commun. Il vit

dans la forêt dense au Gabon et au Cameroun, et est fréquent aussi dans l'Oubangui, entre Bangui et Boda ».

Bien que le Congo jouisse déjà du grand avantage de s'étendre sur une diversité d'écosystèmes : terrestres, aquatiques, marins, côtiers..., sa situation géographique dans le Bassin du Congo, lui a octroyé le privilège de disposer au sein de ses écosystèmes terrestres d'un secteur forestier très important évalué actuellement à : 22.471.271 hectares, soit 65% du territoire national, dont 4.528.418 hectares soit 13% est consacré aux aires protégées.

Ces espaces sylvicoles se composent d'une mosaïque d'écosystèmes aux paysages diversifiés comprenant : des forêts primaires, secondaires, ripicoles, etc… ainsi que des savanes arborées et arbustives de terre ferme et marécageuse… Toutes ces zones sont porteuses de nombreux habitats privilégiés par les populations de Gnetum (Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique 2015, 21).

La forêt congolaise est d'une triple importance : au plan économique, social et écologique. Dans le contexte actuel, avec un peu de volonté, comme l'agriculture, elle peut jouer le rôle d'atout majeur pour le développement économique du pays :

Ces espaces sylvicoles se composent d'une mosaïque d'écosystèmes aux paysages diversifiés comprenant : des forêts primaires, secondaires, ripicoles, etc… ainsi que des savanes arborées et arbustives de terre ferme et marécageuse… Toutes ces écosystèmes sont porteurs de nombreux habitats privilégiés par les populations de Gnetum. Ainsi la plante se retrouve sur l'ensemble du pays.

Le territoire du bassin du Congo, se caractérise par sa localisation en zone rurale sous peuplée, et par la pénibilité de l'accessibilité. Tous ces facteurs accentués par la faiblesse de la pression démographique justifient le faible taux de déforestation et des dégradations forestières, en comparaison des bassins brésilien et indonésien (UICN).

Tableau n° 21 : Données sur l'état des forêts du Bassin du Congo

Pays	(%) du territoire national	Surface des forêts (en ha)	Nombre des Aires Protégées	Surface des Aires Protégées (en ha)
RDC	61%	112.034 .000ha	51	26 415 737
Congo	%	22.263.000ha	15	3 992 422
Gabon	12%	22.069.999ha	18	3 459 542
Cameroun	11%	19.639.000ha	30	3 825 024
Guinée équatoriale	1%	1.900.000ha	13	591 000
Rwanda	22%	11.971ha	-	-
Burundi	-	29.116ha	-	-
RCA			16	7 014 500
Tchad	-	92.900 ha		-
Sao Tomé et P.	-	-	-	-
Total	-	287 millions d'ha.	143	

Source: Publication COMIFAC 2016

13. 2 – Le département de la Cuvette - Ouest

La région de la Cuvette – Ouest (cartes n°9 et n°10), se localise à 800km de la capitale au Nord-Ouest du pays dans le bassin du Congo. Elle occupe 7% de la superficie de la partie occidentale du pays, soit 27 200 km^2. La population s'élève à 80.000 habitants, la densité est de 3,7hab / km^2 (C.N.S.C. 2016).

Elle est limitée au Nord et au Nord - Est par la région de la Sangha, au Sud et au Sud - Est par la région de la Cuvette et à l'Ouest la république du Gabon. 6 districts la subdivisent : Ewo le chef -lieu, Etoumbi, Kéllé, Mbama, Mbomo et Okoyo.

Ce territoire très excentré s'est toujours distingué par un potentiel économique varié et très riche : or, diamant, ou autres minerais rares, essences sylvicoles abondantes et précieuses, terres agricoles fertiles et par des richesses culturelles traditionnelles remarquables.

Mais son enclavement l'avait toujours exclu des circuits économiques nationaux. L'économie régionale est caractérisée par la pauvreté extrême des populations locales. Le niveau de vie est le plus bas du Congo. L'agriculture itinérante sur brulis reste l'activité principale des populations locales. Les autres activités sont constituées par les secteurs de l'exploitation forestière et minière. La cueillette, la chasse, la pêche et l'orpaillage artisanal joue un rôle complémentaire. Aujourd'hui la présence des espaces protégés offre timidement un nombre limité de d'emplois dans l'écotourisme (site du ministère du tourisme).

Une enquête sur la population et la santé publique a été menée au Congo en 2012 dans le cadre de la lutte contre la malnutrition en Afrique centrale, par le Centre National de la statistique de l'économie (CNSEE/ Ministère du Plan). Cette enquête a révélé que ce département présentait le taux de retard de croissance le plus élevé du Congo soit 39%. Celui de Brazzaville est le plus acceptable, car il n'est que de 19%. Dans l'ensemble ce taux est de 20% en milieu urbain et 30% en milieu rural.

La mise en exergue par l'actualité de l'intérêt écologique et des enjeux majeurs que représente la richesse de la biodiversité du bassin du Congo, la nouvelle volonté des pouvoirs publics de diversifier les sources de revenu par l'initiation d'une politique de mise en valeur tous azimuts du patrimoine national et les impératifs d'intégration régionale justifient l'aubaine du saupoudrage économique dont le département a bénéficié ces dernières années.

Ainsi l'Etat a fait l'effort d'apporter une certaine modernisation de cette région. D'abord en lui octroyant le statut de département de plein exercice. Par la réorganisation administrative, instituée par la loi n°2-95 du 18 février 1995 (J. O. du Congo), le département de la Cuvette a été scindée en 2 nouvelles entités : La partie orientale a gardé l'appellation originelle de Cuvette et la partie occidentale a été dénommée Cuvette - Ouest. Puis l'effort s'est poursuivi par des investissements en équipements divers : dont 2 routes modernes achevées respectivement en 2011 et en 2014 :

Carte n°9 : Le Bassin du Congo



Carte n°10 : Le département de la Cuvette - Ouest



Source : GOOGLE MAPS

- Au Nord la première route bitumée Makoua-Etoumbi de 98 km, elle relie le département à celui de la Cuvette et lui permet de faire la jonction avec la nationale N°2. C'est la principale liaison vers le Cameroun au Nord ou Brazzaville au Sud.

- Au Sud une seconde route de 200 km relie le département au Gabon. (Site de la Présidence de la république).

Malgré l'enclavement et les conditions difficiles, le territoire de la Cuvette Ouest a toujours entretenu un courant d'échanges avec les régions congolaises voisines et avec le Gabon. Un projet de construction d'un grand marché transfrontalier est même envisagé. Aussi le développement du réseau routier a redynamisé l'économie locale et appuyé l'aménagement du territoire dans le cadre de l'intégration sous régionale du pays.

Chapitre 14 : état des peuplements et mode de récolte

14. 1 -Etat des peuplements

Parmi les plantes alimentaires sauvages, le Gnetum constitue dans certains cas une production destructrice. Le fonctionnement de cette filière la place au cœur des défis **d**u développement durable. En effet son exploitation souvent sans précautions est devenue intensive (Anonyme 2001, Mialoundama 1985 et J. Loumeto, 2010).

P. Nde Shiembo (2000, 2) ajoute ceci : **«** A l'état sauvage, les deux espèces se développent en formant des tubercules ou racines souterraines, où sont stockées les réserves de la plante. Ces organes peuvent survivre pendant de nombreuses années, même lorsque la végétation et les lianes de Gnetum se trouvant au-dessus de la terre ont été défrichées et que le surface du sol a été mise à nu.

On rapporte que certaines tribus locales dans l'Est du Cameroun et au Congo, consomment ces tubercules comme des ignames sauvages, **...** Lors de la coupe des lianes, les bourgeons sur les tubercules sont souvent endommagés et il faut parfois du temps avant que les nouveaux bourgeons donnent des lianes. Dans certains cas, une extraction trop vigoureuse des lianes provoque parfois des blessures sur les tubercules et les racines, qui deviennent ainsi plus sensibles aux attaques de champignons et peuvent pourrir.

Il est clair que les effets provoqués par la récolte entravent la repousse et le renouvellement du stock de feuilles de Gnetum. Il ne s'agit donc pas d'une méthode de récolte durable ».

Selon certaines personnes enquêtées dans le département, l'exploitation agressive est de plus en plus abandonnée. Grâce à une prise de conscience progressive qui se généralise. Les récolteurs privilégient les 2 premières techniques de récolte, recensées par le CIFOR : c'est-à-dire celles qui consistent à préserver la croissance des pieds de Gnetum, soit en prélevant des feuilles sur la liane soit en cueillant la partie supérieure de la plante.

Mais un autre point de vue contraire est soutenu par d'autres ressortissants qui ont participé à l'enquête. Pour monsieur Landry un originaire de Mbama : « L'instinction de l'espèce est une pure vue de l'esprit qui peut être pour justifier les théories du changement climatique à la mode. Cette vision est peut-être valable dans les autres pays de l'Afrique Centrale ou dans les autres régions du pays, dont je ne connais pas la situation. Mais dans le département de la Cuvette – Ouest, la plante pousse spontanément et à profusion. Surtout pendant les périodes très pluviales la plante prolifère en abondance au point ou parfois elle est coupée et jetée ».

Même la destruction des forêts par les cultures sur brulis et les incendies occasionnels ne sont pas inquiétants pour ce dernier assez climato-sceptique. A ce propos de la destruction des forêts locales par le feu, il affirme que : « Leurs causes proviennent généralement des cultures sur brulis, les accidents causés par la foudre ou par un mégot jeté par inadvertance par un promeneur par exemple. Ces incendies peuvent détruire des étendues vastes de plusieurs km² lorsque la végétation est sèche, car la puissance du feu est telle que personne ne peut maitriser ces incendies. Mais après un laps de temps très court (2 à 3 mois) à la faveur des pluies, la nature repend ses droits, la végétation réapparait plus de 10 fois plus abondante. Quant au'' Koko'' il réapparait au bout de 2 jours à l'endroit de l'incendie ».

Cette vision est aussi partagée dans les pays voisins, par exemple certains petits producteurs de la RDC disent que : « … le Gnetum est disponible en forêt aussi bien en saison sèche qu'en saison de pluies. Ils estiment aussi qu'il y a encore suffisamment du Gnetum dans leur forêt pour une exploitation pouvant s'étendre sur plusieurs décennies. Malgré ce point de vue optimiste, on note une pression de plus en plus croissante sur la ressource due au nombre toujours grandissant des cueilleurs. Cet intérêt vis-à-vis de cette ressource appelle à une exploitation durable et à la domestication du Gnetum » (P. Mpanzu Balomba et H. Ngonde NSakala, 2015, 14).

Comme dans les 2 autres massifs forestiers situés dans la partie méridionale du pays : le massif du Mayombe et le massif du Chaillu, dans le département de la Cuvette Ouest la récolte des PNLF est une activité ''open'' pour toute la population, même les enfants aussi se livrent à la cueillette (cf. Photo n° 15 ci-bas), pour l'autoconsommation ou à la vente.

Le prélèvement des PFNL en forêt est un sujet délicat. Cette étape préliminaire de fonctionnement de la filière concentre une part importante des inquiétudes : les techniques de prélèvement constituent le facteur majeur qui détermine la conservation des peuplements de Gnetum, largement la survie de l'espèce et conditionnent l'équilibre écosystémique des habitats concernés.

14. 2 – Les modes de récoltes

Photo n° 15 : Petits cueilleurs autochtones à Akungu-Lobaye en RCA



Source : vidéothèque anthropologique/CNRS-MNHN (Chronique Aka/1992)

Dans certains cas les techniques de récolte en forêt ne portent pas à conséquence : par exemple pour l'exploitation du miel qui se limite à l'étourdissement momentané des abeilles. Mais dans d'autres cas cette exploitation constitue de plus en plus une menace pour l'équilibre écosystémique des zones exploitées. C'est certainement le cas du Gnetum. Sa récolte s'effectue sous plusieurs formes. Cependant certaines techniques habituellement employées pour se servir copieusement, sont souvent peu respectueuses de l'environnement. (FAO, 2012). Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a recensé 4 techniques de cueillette courantes décrites dans l'encadré suivant :

Technique n°1 : « - Le cueilleur prélève uniquement les feuilles sur la liane, les nouvelles feuilles apparaissent rapidement, permettant ainsi le déroulement normal de l'activité photosynthétique, utile à la survie de la plante » ;

Technique n°2 : « Le cueilleur coupe la partie supérieure de la plante tout en s'assurant qu'aucune feuille n'est oubliée et ainsi, dans le meilleur des cas, la croissance peut reprendre, permettant de reconstituer les organes arrachés » ;

Technique n°3 :« - Le cueilleur arrache ou déracine la plante entière avant le prélèvement des feuilles, compromettant de ce fait toute possibilité de renouvellement,

Technique n°4 :« - Le cueilleur Abat l'arbre qui soutient la liane » (CIFOR/ Fiche technique, 2005, 2, www.cifor.cgiar.org).

Au regard des enjeux de cette problématique, il serait peut-être temps de chercher des solutions, pour assurer et renforcer la pérennité des deux espèces. Entamer ou réactiver des recherches visant leur sélection, éventuellement leur amélioration génétique, leur multiplication végétative et leur gestion ex situ. Dans l'optique de préserver la ressource la domestication à grande échelle a déjà été envisagé comme solution (P Nde Shiembo).

La recherche régionale initiée par la FAO semble positive, avec des résultats encourageants enregistrées au Cameroun notamment. Mais au Congo Brazzaville cela n'est pas encore à l'ordre du jour dans le pays, les résultats du projet semblent en veilleuse, les interrogations formulées à ce sujet aux pouvoirs publics se sont heurtées à des réponses évasives. les demandes d'information faites auprès des antennes locales du PNUD et de la FAO y relatives sont sans suite.

Par contre cette technique prospère sous d'autres cieux, comme l'illustre l'encart ci-dessous :

« Il semble que l'intégration des espaces agricoles et forestiers soit caractéristique de la plupart des systèmes paysans du monde. C'est pourtant la spécialisation des espaces productifs entre des champs cultivés homogènes d'une part, et la forêt d'autre part, qui s'est imposée comme aboutissement d'un développement économique menant du sauvage au cultivé, de la forêt à l'agriculture … Les produits forestiers non ligneux dépendent des activités agricoles et des milieux qu'elles génèrent.

La collecte de produits forestiers est intimement intégrée au cycle du riz, avec un point culminant durant la saison sèche, pour compléter le régime alimentaire en période de

soudure ou lorsque du temps est disponible pour l'artisanat domestique, la rénovation des toits d'herbe à paillote et des murs de bambous.

II existe une grande variété de pratiques. En général, les plantes spontanées comme le mûrier à papier et le benjoin sont favorisées sur le champ de défriche-brulis, d'autres comme la cardamome sont plantées en même temps que le riz pour enrichir la jachère qui reste alors productive pendant toute la période de régénération du sol. Dans les rizières, adventices et prédateurs sont largement consommés », (C. Aubertin, 2002, 39).

14. 3 - Production

La problématique de l'exploitation des ressources forestières émeut l'opinion publique à causes des conséquences néfastes sur les écosystèmes locaux. Les principales activités indexées de façon récurrentes dans la lutte pour la préservation de l'environnement sont : la déforestation sauvage pour l'exploitation du bois d'œuvre, le défrichement de grandes étendues pour l'installation des grandes exploitations agricoles, ou encore la destruction des espaces forestiers pour les différentes cultures vivrières ou de rente par les riverains des espaces forestiers. Or il s'avère qu'outre ces activités, une autre très importante mais plus discrète sévit dans les espaces forestiers : il s'agit de l'exploitation des produits forestiers non ligneux communément désigné par l'abréviation PFNL.

Le Gnetum africanum et sa sœur le Gnetum bucholzianum appartiennent à ce groupe de produits forestiers. Ce légume toujours vert se caractérise aussi par sa haute valeur nutritive - Fidèle Mialoundama 2007-. En outre d'autres auteurs affirment à plusieurs reprises que le Gnetum est aussi utilisé comme produit dans la pharmacopée locale. Dans tous les cas les 2 variétés sont largement consommées dans toute la région et font l'objet d'une intensive exportation vers l'Europe et l'Amérique.

La consommation du Gnetum appartient au patrimoine local de longue date, elle intègre l'alimentation locale depuis la nuit des temps (Chevalier 1951). D'autres auteurs ont affirmé que le Gnetum est utilisé dans la pharmacopée locale comme : (F. Mialoundama, 2007). Actuellement sa production s'est intensifiée à cause de sa forte consommation par les populations locales et l'exportation croissante vers Brazzaville et l'étranger (H. Tabuna).

A ce propos Shackleton et al. (2011) que : « Depuis la fin du XXe siècle et en ce début du XXIe, le rôle positif des PFNL est reconnu pour leur contribution à l'amélioration du niveau de vie en milieu rural, au renforcement de la sécurité alimentaire et pour leur impact écologique moindre que celui du bois d'œuvre. Sans oublier le potentiel économique de ces produits, aux niveaux national et international ».

Ainsi la surexploitation sévit dans toute la sous – région, le Gnetum est victime de son succès, P. Nde Shiembo (2014, 1 et 3), évoque plutôt la surexploitation des Gnetums dans la sous-région : « … qui font l'objet d'un commerce transfrontalier considérable. Depuis quelques années, ce commerce a connu une augmentation dramatique et la ressource est sérieusement menacée par des méthodes de récolte non durable et par la disparition progressive de leur habitat… réduire la pression sur les ressources sauvages tout en contribuant aux revenus des communautés locales, grâce à des systèmes de culture en coopérative, basée sur la participation du village… Dans le but d'assurer et de renforcer la pérennité de ces deux espèces, des recherches ont été entreprises sur leur sélection, leur amélioration génétique, leur multiplication végétative et leur gestion *ex situ ».*

Par ailleurs, les populations riveraines des forêts connaissent une augmentation démographique et elles sont confrontées à une paupérisation généralisée et permanente. Cette situation les soumet à une forte dépendance à l'exploitation de leur environnement. Ainsi elles se livrent à une récolte du Gnetum plus intense.

Ces travers mettent en danger les espèces et impliquent celle des écosystèmes locaux par ricochet. Car, comme cela a déjà été dit, les 2 espèces de Gnetum sont classées dans la catégorie ''NEAR TREATENED SPECIES'' (NTS) c'est-à-dire : espèces quasi menacées sur la liste rouge de l'UICN depuis plusieurs années (UICN liste rouge, P. N. Shiembo, 2014).

Au Congo Brazzaville comme dans les autres pays de la sous-région les populations utilisent ces produits forestiers en abondance. **«** Environ 80% de la population d'Afrique centrale utilisent ces ressources au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance et aussi comme source de revenu et d'emploi » FAO, BAD et COMIFAC 2015.

La production congolaise est difficile à évaluer en Chiffre, par contre Les experts de la FAO donnent des indications sur 2 pays voisins : « En RDC, 200 tonnes sont récoltées par an dans les provinces de Mbandaka, de l'Équateur et de Bandundu, alors qu'au Cameroun, 4 180 tonnes sont récoltées entre les régions du Centre, du Sud-Ouest et du Littoral », (Ingram et al., 2010, cité par Ingram et al., 2016, 50). Certainement que ce travail est nécessaire pour évaluer avec assez de précision et non de manière empirique l'état du patrimoine.

Sachant que, les 2 espèces sont classées dans la catégorie des espèces quasi menacées, sur la liste rouge de l'UICN, il est pertinent de se demander :

- Quel est l'impact de l'exploitation du Gnetum notamment sur son habitat naturel situé dans les grandes régions forestières à 800 km au moins de Brazzaville ? Dans cet espace urbain multiculturel où se mélangent tous les consommateurs du pays et au-delà, qu'en est- il réellement de l'engouement généralisé des brazzavillois pour le Gnetum ?

La consommation du Gnetum met- elle les espaces forestiers du pays voire du bassin du Congo en danger ?

Comment ce négoce est animé par un réseau dont les maillons s'étendent sur les 2 régions ?

14. 4 – Les enquêtes de terrain

14. 4. 1 - Identification des zones d'enquête

La production du Gnetum anime un négoce par un réseau dont les maillons s'étendent sur les 2 régions (cf. Tableau n°22). Pour évaluer cette activité dans la zone de production, il n'a pas été possible de s'y rendre, afin de procéder à une analyse plus fine de la filière. Particulièrement à cause du climat relatif à la guerre du Pool et à l'effervescence sociale inquiétante liée à l'imminence des échéances électorales, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut.

Néanmoins l'enquête a pu se réaliser à distance dans la Cuvette - Ouest grâce à des interviews directes à Brazzaville et par des entretiens à distance grâce aux réseaux sociaux, notamment WhatsApp et Facebook. Ceci, pour communiquer avec les habitants locaux et les ressortissants délocalisés qui entretiennent des relations régulières avec leur terroir d'origine.

Les enquêtes sur les différents secteurs d'étude se sont déroulées à Brazzaville sur :

- D'une part sur l'unique marché de vente en gros du Gnetum communément baptisé le marché ''Lycée '', situé vers l'entrée Nord de la ville. Comme les autres marchés on y vend un peu de tout, mais il sert de gare routière aux transporteurs de Gnetum.

- D'autre part nous avons enquêté auprès d'un chauffeur de camionnette de transport de Gnetum et d'un échantillon de femmes détaillantes du Gnetum évoluant dans les marchés et les quartiers librement accessibles.

Tableau n°22 : Répartition des zones d'enquête

ZONE D'ENQUETES	PRODUCTION	DISTRIBUTION	CONSOMMATION
Brazzaville			
Cuvette-Ouest			

Légende :

Enquêtes effectuées sur le terrain

Informations partielles

Enquêtes effectuées à distance

14. 4. 2– Restitution de l'enquête sur la production du Gnetum dans la Cuvette- Ouest : Résultats groupés de divers entretiens

14. 4. 2. 1 - Identification des acteurs de la récolte

Le profil des acteurs est fonction du but de l'activité

14. 4. 2. 2 - Récolte pour l'autoconsommation

C'est la motivation première des populations locales pour la cueillette du Gnetum, dans ce cas l'activité est pratiquée majoritairement par les ménagères.

14. 4.2. 3 -Récolte à but lucratif

- Lorsque la **récolte est à des fins commerciales et vise la recherche d'un revenu**, elle est pratiquée par une diversité de récolteurs, qui constituent des vendeurs locaux potentiels.

Les profils sont divers : élèves à la recherche d'un petit pécule pour subvenir à leurs besoins ou pour effectuer l'achat des fournitures scolaires notamment en période de rentrée scolaire, ménagères qui cherchent à améliorer l'ordinaire, jeunes chômeurs en quête de ressources financières pour subsister, ou encore un groupe de chasseurs qui croisent un peuplement important au retour d'une expédition de chasse…

Tous constituent l'ensemble des petits producteurs indépendants qui exercent cette activité de manière aléatoire et informelle. Par ce petit commerce, les locaux assurent revenu uniquement complémentaire.

Tout le monde s'y adonne, mais la récolte se fait individuellement ou en petit groupe constitué de manière ponctuelle. l'activité revêt un caractère indépendant des autres activités. Il n'existe pas d'organisations communautaires paysannes dans ce domaine, contrairement à la pratique en cours au Laos par exemple ou l'activité est structurée (C. Aubertin 1998) le commerce est exercé uniquement à l'échelle locale, à l'endroit d'une clientèle de grossistes qui affluent de Brazzaville pour satisfaire l'offre de la ville et au-delà.

14. 4. 2. 4 - Déroulement des opérations de récoltes

Lorsque la récolte est à des fins commerciales, les villageois se déplacent vers des zones de forêts plus importantes et mieux pourvues, pour espérer une bonne recette. Les récolteurs identifient les zones de peuplement de manière empirique dans tous les types d'espaces forestiers, en se basant sur les pistes séculaires laissées par les générations précédentes. Comme les villageois marchent beaucoup ils peuvent parcourir jusqu'à 10 ou 20 km. Ces expéditions ne peuvent excéder 2 jours à cause de la fragilité du Gnetum. La

durée de conservation est très courte : A partir du 3 eme jour les feuilles vont changer de couleur et les pétioles vont se détacher des lianes au toucher, et la marchandise devient invendable. Les tentatives de conservations sont très précaires. Il faut arroser la récolte abondamment et la stocker à l'ombre, mais le résultat n'est pas garanti !

14. 4. 2. 5 - Risques

Monsieur Landry l'une des personnes enquêtées souligne que : « De nombreuses difficultés sont inhérentes à l'activité de cueillette de Gnetum, car elle se fait dans la forêt, un milieu naturel très hostile à l'homme. L'importance végétale et la richesse des écosystèmes du territoire justifient la présence des aires protégées comme celle du Parc National Odzala Kokoua dotée d'une superficie de 13. 546 km² ? qui s'étend jusque dans la région voisine de la Sangha.

La cueillette du Gnetum comporte des risques qui peuvent être mortels, les principaux sont : les essaims d'abeilles, car ces insectes se cachent souvent sous les feuilles de Gnetum, les serpents, les pièges laissés par des éventuels chasseurs. ''Il y a des gens qui pour l'appât du gain peuvent prendre le risque de s'aventurer dans les zones interdites et y rencontrer des animaux sauvages :(lions, léopards, gorilles, éléphants, rhinocéros …). Là-bas le gorille, la vipère et autres animaux féroces marquent leur territoire respectif, l'imprudent qui le pénètre est attaqué. En outre il y a les territoires sacrés qui sont aussi interdits d'accès ».

Mr Landry ajoute que : « Là-bas c'est l'Afrique profonde avec ces croyances, dans ces petits villages les gens croient plus aux fétiches qu'aux enseignements des églises. D'ailleurs ce sont les variétés vulgaires de Gnetum que l'on trouve sur les marchés du département et à Brazzaville. Le vrai Koko comme le Kinfououla, le Lébé, le Kouèssê… ne sont pas connues du grand public et ne sont jamais commercialisées. Ces variétés sont censées détenir des propriétés plutôt… mystiques : elles ne sont consommées que par les locaux car ce sont des variétés sacrées qui possèdent des vertus spéciales… ».

En définitive l'exploitation du Gnetum dans un but commercial est une activité complexe. Les cueilleurs doivent faire montre d'endurance pour obtenir les quantités désirées, des techniques particulières de conservation, et surtout de courage à cause des éventuelles rencontres périlleuses.

14. 4. 2. 6 - Observations

- Il s'agit de résultats groupés des entretiens directs et des divers entretiens réalisés grâce aux réseaux sociaux.

-La récolte du Gnetum est une activité ouverte à tous. Elle peut se faire de façon individuelle, ou par petits groupes qui se constituent de façon ponctuelle. Dans tout le territoire, cette activité revêt un caractère indépendant des activités habituelles.

Dans le cadre des activités du projet de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts cette problématique est évoquée par les pouvoirs publics et certaines ONG concernées. Le rapport de REDD+ Congo évoque le rôle positif des zones sacrées en rapportant ce qui suit :« … Les sanctuaires construits, sacralisent l'espace de leur activité sur une certaine distance dans l'environnement forestier. Par conséquent, la pénétration ou la collecte des PFLN dans cette zone forestière est interdite aux non-initiés.

Cet espace forestier se transforme généralement de fait, en un ilot de conservation du patrimoine culturel et de la diversité biologique qu'il contient. De nombreux espaces en forêt, détenus par ces organisations, sont répandus, et un tel système magico-religieux mérite une protection de la part des sociétés forestières et minières, car il contient la culture des peuples autochtones et apparait comme un instrument local de contrôle des écosystèmes forestiers et de sa conservation ». (Evaluation environnementale et sociale stratégique du processus REDD + en république du Congo,2015, 10).

Conclusion de la deuxième partie

Malgré sa définition plurielle, l'agriculture urbaine est une activité économique qui joue un rôle réel et primordial dans l'espace urbain. Bien que le schéma de fonctionnement de leurs modèles socio-économiques soit quasi similaire, mais par leur nature les filières diffèrent. Sur le territoire la complémentarité relative des filières agricoles permet à celles-ci de fournir une série de services multifonctionnels à la ville. Comme dans tout pays en développement, sa fonction alimentaire est primordiale (C. Aubry, N. Bricas). Cette fonction est un enjeu majeur, qui occupe une place importante par la nutrition, la sécurité alimentaire et la réduction de la faim (FAO). Ici elle est assurée par toutes les filières de production végétale y compris la filière ornementale, car certaines plantes floricoles sont alimentaires (Lantanas, citronnelle…) et aucune autre filière n'assure la vente des plants d'arbres fruitiers.

Les produits de l'agriculture urbaine locale et le Gnetum assument des fonctions : économique et sociale. Dans le microcosme brazzavillois, les filières alimentaires végétales montrent une évolution assez analogue Malgré leur diversité. Cela se traduit notamment à travers la mutation des formes de commercialisation. Par contre les acteurs ou plutôt les actrices de la production semblent assumer une certaine léthargie. Certes les conditions naturelles pour la pratique de l'agriculture varient selon le contexte et malgré des conditions de travail favorables ou pénibles, l'investissement de ces actrices en matière de

temps, d'efforts physiques, d'apports financiers et matériels est maximal. Souvent les femmes y jouent un rôle moteur et occupent une place déterminante. Paradoxalement, malgré un engagement constant la grande majorité reste sur le bord de la route, car elles sont souvent prisonnières d'un système fermé.

Ces populations vivent dans la pauvreté avec un train de vie qui n'est que le miroir de leurs revenus qui se situent parmi les plus bas dans les espaces territoriaux et les sociétés agricoles des pays du Sud. La question récurrente depuis des lustres est : Où est le goulot d'étranglement ? L'une des réponses peut être de sortir de la routine et d'accéder au stade de la transformation des produits, afin que ceux-ci acquièrent de la valeur ajoutée. Les possibilités sont nombreuses voire infinies, quelques petits exemples qui ne nécessitent pas un investissement lourd et qui sont à la portée de tous peuvent illustrer le sujet : pâte d'arachide, tisanes bio de moringa et autres dérivés, de citronnelle, d'hibiscus, de gingembre, de curcuma etc… sous une forme conditionnée normalisée pour le marché local et voire le marché extérieur.

La désorganisation et l'impuissance des services de contrôle par les pouvoirs publics, ainsi que la faiblesse de la réglementation favorisent un commerce informel qui fait montre d'une grande inventivité (C. Schilter 1991). A ces facteurs s'ajoutent la paupérisation généralisée et permanente.

Concernant l'exploitation du Gnetum, la prise de conscience du rôle majeur des espaces forestiers pour la survie de la planète confère au Bassin du Congo le second poumon de la planète une importance capitale. Nées d'une manière concomitante (M. C. Diaw, 2020), la préoccupation contre les méfaits de la déforestation, notamment celle causée par l'exploitation du bois s'amplifie et se généralise.

Préserver cette biodiversité, c'est aller au-delà de focaliser l'attention uniquement sur cette pratique tant décriée, en veillant sur la protection de l'ensemble des écosystèmes qui constituent ces espaces forestiers. Car d'autres formes d'exploitation anthropiques participent à la déforestation comme l'extraction minière ou l'exploitation des produits forestiers ligneux (PFNL) dont le Gnetum **…).** Aussi, l'exploitation du Gnetum est un enjeu de premier plan, qui est concernée par cette problématique majeure car : Environ 80% de la population d'Afrique centrale utilisent ces ressources au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance et aussi comme source de revenu et d'emploi (UICN, FAO, COMIFAC).

Ainsi il y a une situation conflictuelle permanente entre la nécessité de protection de la biodiversité pour l'intérêt de l'ensemble de la planète et la nécessité vitale de pourvoir aux besoins des populations riveraines. Aussi la problématique environnementale se caractérise par l'antagonisme de l 'intérêt local avec l'intérêt général (M. C. Diaw, 2020) et elle s'élargit pour prendre une dimension sociale et politique.

TROISIEME PARTIE : INCIDENCE DES PRODUCTIONS VEGETALES DANS LA DYNAMIQUE URBAINE

Introduction

VI – Consommation, commerce et innovations économiques dans les filières

Chapitre 15 : Dynamiques, consommation et habitudes alimentaires

15. 1 – Dans la filière manioc

15. 2 - Dans la filière maraichère

15. 3 – Dans la filière floricole

15. 4 – Dans la filière Gnetum

Chapitre 16 – Commerce, nouveaux acteurs et innovations économiques

16. 1 – Les innovations multiformes dans la filière manioc

16. 2 – Les nouvelles vendeuses de la filière maraichère

16. 3 – Les ''pépiniéristes de rue'' des acteurs urbains inédits

16. 4 – L'expansion de la filière Gnetum

VII- Interaction des productions, dynamiques territoriales et durabilité des 3 filières

Chapitre 17 – Productions et dynamiques territoriales

17. 1 – Culture du manioc et recomposition spatiale

17. 2 - Mutations de l'espace urbain et insécurité foncière des maraichers

17. 3 - Les enjeux occultés de la floriculture

17. 4 – Contribution d'un PNLF à la dynamique spatiale urbaine

Chapitre 18 - Durabilité des productions consommées

18. 1 –Culture du manioc et dégradation forestière

18. 2 - filière maraichère et impacts écologiques

18. 3 – La floriculture une filière naissante déjà marquée par des travers

18. 4 - Filière Gnetum : des espèces quasi menacées (NTS)

Chapitre 19 - Dynamiques sociales majeures

19. 1 – Impact de la conception traditionnelle ou le rapport des populations locales à l'espace forestier

19. 2- Productions agricoles et mutations sociales

19. 3 – Productions végétales, mutations sociales : les femmes commerçantes

VIII. –Un regard sur un autre modèle d'agriculture urbaine

Chapitre 20 Aperçu sur la production agricole francilienne

20. 1 - L'initiative citoyenne

20. 2 - La contribution importante des innovations

Conclusion générale et perspectives de recherches

L'interaction permanente entre la ville et les productions agricoles est une situation qui engendre nécessairement des dynamiques plurielles. « Dans et autour des villes, différents modèles d'agriculture coexistent, et ce sont bien leurs combinaisons territoriales qu'il s'agit de comprendre, au sein de territoires complexes, multifonctionnels et dynamiques ». **(**C. Toussaint – Soulard, C. Margetic et E. Valette, 2011, 2).
Dans le cas de Brazzaville comme dans d'autres métropoles du pays, le principal facteur générateur de cette dynamique est : « L'augmentation rapide de la population urbaine qui entraîne une augmentation parallèle du marché de consommation alimentaire. L'approvisionnement des citadins en denrées vivrières traditionnelles ne peut que stimuler la production agricole et accroître les flux de produits entre la campagne et la ville », (P. Vennetier, 1988, 2).

Ainsi l'incidence de l'activité des acteurs s'exprime sur l'espace urbain de manière spécifique selon chaque filière. Cette multifonctionnalité de l'agriculture est traduite par les services que cette activité apporte à d'autres secteurs d'activité nécessaire au fonctionnement de la ville. Elle a été traitée par certains chercheurs selon leur sensibilité.

Cette multifonctionnalité est résumée par **(**A**.** Ba et C. Aubry, 2011, 13) comme suit : « Les fonctions de l'agriculture urbaine sont depuis toujours diverses : **fonction alimentaire** notamment en produits frais (Aubry *et al.*, 2010 ; Ba et Moustier, 2010), mais aussi **fonctions économiques et sociales** croissantes, comme en témoignent les données récentes sur l'emploi généré par l'agriculture urbaine ou sa contribution à la réduction des inégalités alimentaires (Dubbeling *et al.*, 2010), voire **fonction environnementale** de protection contre certains risques ou de recyclage des déchets (N'Diénor et Aubry, 2004 ; Mougeot, 2005), **fonctions de production de paysage et de poumon vert** (Fleury, 2005 ; Ba et Moustier, 2010).

Dans certains contextes « la fonction productive devient seconde, moyen plus que fin, la fin étant de garantir, temporairement ou non, la limite urbaine (Martin, 2010). Si la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine est ainsi une caractéristique largement reconnue par les chercheurs de par le monde (Fleury, 2005 ; Zasada, 2011), sa reconnaissance institutionnelle est plus problématique (Laurent, 2002) ».

Le constat de la multifonctionnalité avérée de l'agriculture urbaine voire de l'agriculture tout court peut s'exporter dans d'autres filières. Aussi dans la filière du Gnetum cette diversité de fonctions est avérée, à la différence que cette dernière est une production spontanée et non une production humaine. En fait cette multifonctionnalité est porteuse de dynamiques nouvelles, car dans toutes les filières chaque fonction évolue. Et ces mutations se font de manière indépendante.

Pour assumer ces différentes fonctions (alimentaire, économique et sociale), les différentes filières végétales génèrent des problématiques spatiales et environnementales. Parallèlement la commercialisation et la consommation portent aussi des transformations nouvelles.

Comme dans tout pays en développement, la fonction alimentaire des productions végétales joue un rôle primordial. L'agriculture urbaine en circuit court garantit la fraîcheur des produits, avec la filière Gnetum l'ensemble des filières participe à la nutrition et à la sécurité alimentaire des habitants. Cet apport concerne aussi la floriculture, car c'est la filière qui détient le monopole du timide marché des arbres fruitiers, c'est-à-dire l'apport en nutriment de première importance.

La fonction économique est assurée grâce à l'intensité des échanges commerciaux, à la création d'emplois directs et indirects ainsi qu'a la participation des filières à la résorption du chômage. La fonction sociale est avérée par les liens sociaux multiformes présents entre les acteurs des filières.

Les fonctions écologique et environnementale font bénéficier de leurs contributions respectives comme sources d'enrichissement des écosystèmes urbains, régulateurs thermiques, pourvoyeurs en carbone, et comme outil de recyclage des déchets organiques…La fonction paysagère est représentée essentiellement par l'augmentation de la végétalisation spatiale, la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie.

L'absence d'un volet pédagogique pour assurer la fonction éducative constitue un handicap (UICN-Congo). Les pouvoirs publics n'intègrent pas les notions élémentaires sur l'environnement, l'écologie et l'agriculture dans les programmes scolaires et dans des structures de vulgarisation.

VI – Consommation, commerce et innovations économiques dans les différentes filières

Chapitre 15 : Dynamiques, consommation et habitudes alimentaires

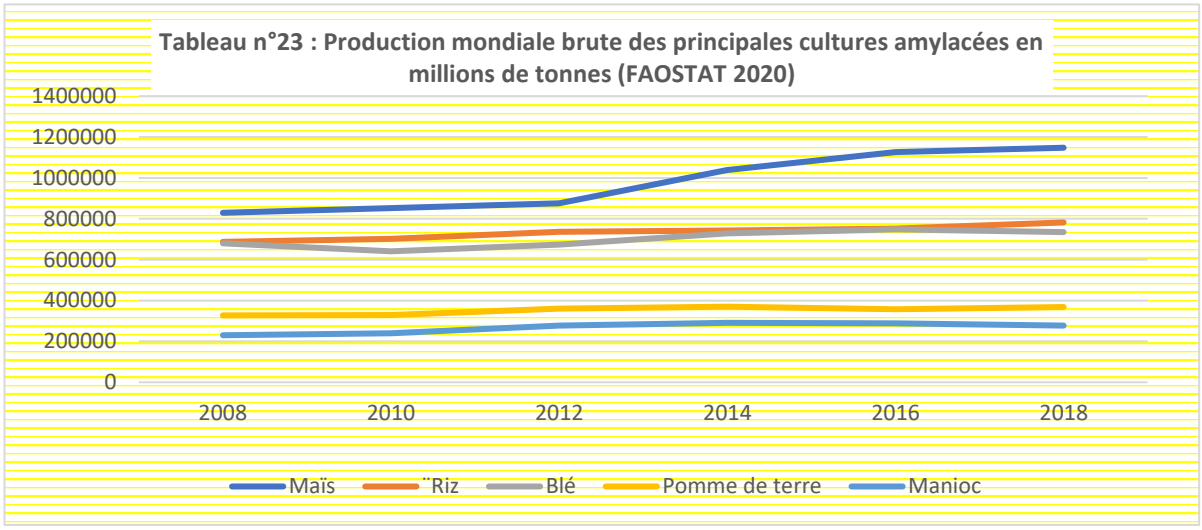
15. 1 – Dans la filière manioc

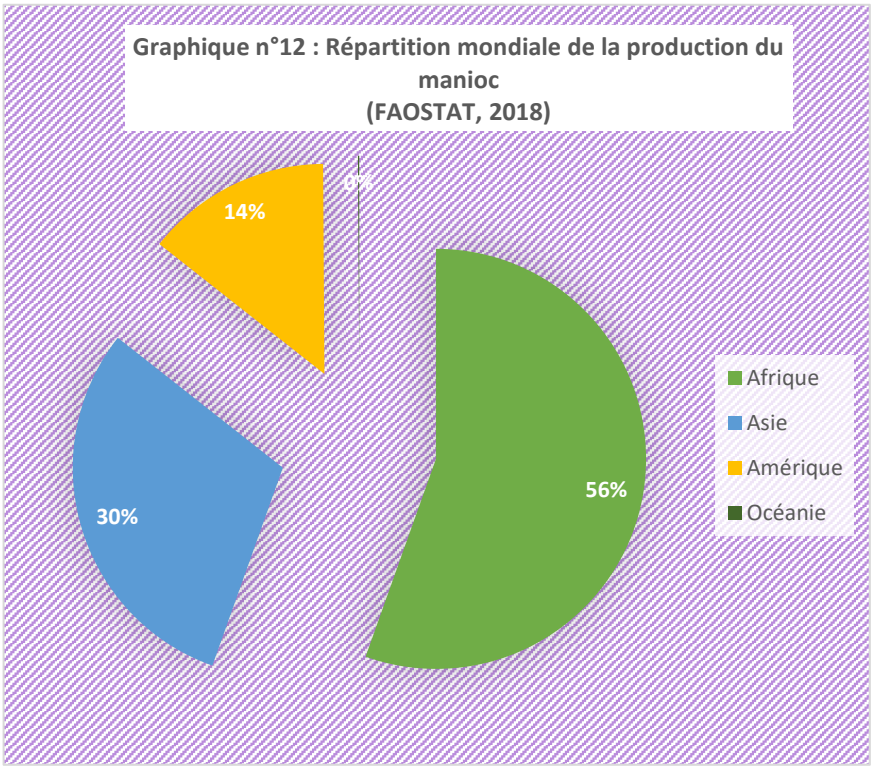
Comme le montre les fouilles préhistoriques sur les sites des civilisations antérieures, depuis la nuit des temps, l'homme a instinctivement accordé dans son assiette une place primordiale aux amylacées, c'est-à-dire les aliments riches en glucides.

Aujourd'hui la science a démontré le caractère judicieux de cette habitude alimentaire dans la nutrition humaine, car les féculents jouent un rôle indispensable dans la sécurité

alimentaire en qualité de source d'énergie nécessaire au fonctionnement de l'organisme humain.

Certes : « Les céréales restent de loin les principales sources alimentaires énergétiques, mais les racines et tubercules constituent un complément non négligeable et même crucial dans certains pays notamment chez les populations les plus pauvres », (P. Vernier et al, 2018, 9). Les estimations de L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture qui montrent la progression constante de ces productions, corroborent cette affirmation (Tableau n°23 ci -bas)





Selon FAOSTAT la production mondiale de manioc était estimée à près de 278 millions de tonnes en 2018 réparties sur les continents concernés comme l'indique le Graphique n°12 ci-contre. Les cinq premiers pays producteurs sont : le Nigéria avec 53 Mt, la Thaïlande qui

fournit 32 Mt, l'Indonésie 24 Mt, le Brésil 21 Mt, la République Démocratique du Congo 16,5 Mt, et le Ghana 15,9 Mt.

Selon le site de la FAO (2010), en l'Afrique, le nombre de personnes dont … c'est la denrée principale de leur alimentation avec près de 500, 13 kcal par jour et par personne est très important. Ces personnes vivent dans des provinces dont la production de manioc est considérée majeure, souvent ces régions sont parmi les plus pauvres et les plus reculées.

Au 16 eme siècle, le cours de l'histoire a fait abandonner aux populations de l'empire Kongo : le millet blanc et l'éleusine, qui étaient les graminées consommées traditionnellement pour assurer les besoins énergétiques en faveur du manioc. Si bien que l'existence sur le terrain de ces graminées consommés auparavant relève désormais d'un fait historique quasi effacé des mémoires. Il reste consigné dans les récits relatés par les témoins de l'époque précoloniale et retranscris par les chercheurs contemporains. C. Coquery-Vidrovitch et d'autres éminents chercheurs qui se sont penchés très tôt sur la question.

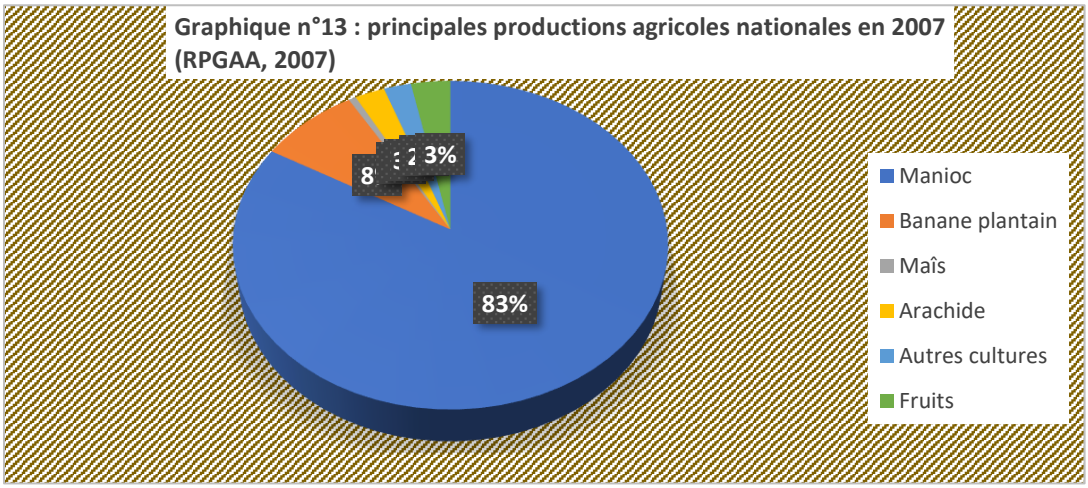
Au Congo Brazzaville l'introduction et l'expansion du manioc, reviennent au peuple Kongo qui fut au contact des importateurs portugais dans l'actuel Angola, avant leur migration dans en pays Téké. Aussi depuis son importation du Brésil par les navigateurs portugais au 16eme siècle, la plante a conquis les populations par sa forte valeur énergétique, son aptitude à s'adapter à des conditions physiques difficiles et sa commodité à s'adapter au contexte d'insécurité consécutive à la traite négrière (S. Trèche 1990).

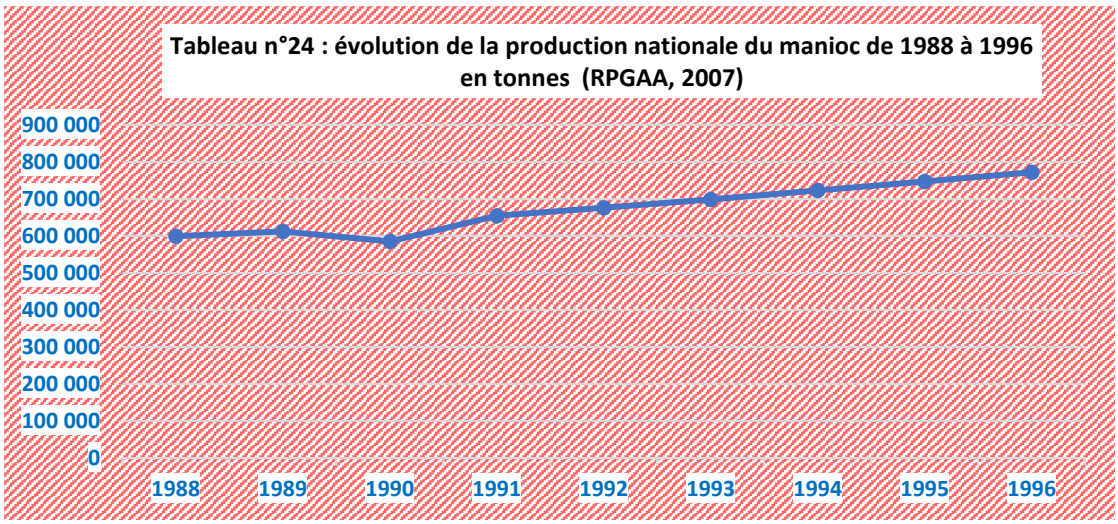
Ces atouts lui ont permis d'occuper une place de plus en plus prépondérante devant les graminées traditionnellement consommées. Son succès est tel que l'ère d'expansion de sa culture rayonne désormais jusqu'en Afrique de l'est, en Asie et a atteint les confins du Sahara.

Sa consommation atteint les pays occidentaux ou vivent d'importantes diasporas africaines, latino-américaines et asiatiques auxquels s'ajoutent les européens qui sont à la recherche de nouvelles saveurs. Il est devenu courant de trouver des tubercules de manioc dans les supermarchés européens, en plus de sa place traditionnelle dans les espaces de centralités commerciales africaines et asiatiques et dans les boutiques exotiques excentrées.

Selon le dernier rapport national sur l'état des ressources phytogé-nétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA/2007) : la production locale s'élevait à près de 772 025 tonnes en 1996. Toujours selon le même rapport (DSAP/DRAE- 2007), cette quantité est insuffisante pour couvrir la consommation locale. Une grande partie est importée des dépar-tements voisins, c'est- à dire ceux du Pool, de la Bouenza et des Plateaux.

Comme le montre le graphique n° 13 ci - dessous « La culture du manioc, féculent consommé dans l'ensemble du pays occupe la première place avec une production annuelle de près de 83% » (RPGAA, 2007), sa production est de loin la plus importante et elle est vouée exclusivement à la consommation intérieure et nullement à l'exportation comme cela à déjà été dit. Cette situation lui confère un rôle majeur dans la sécurité alimentaire des populations, son : « importance dans la ration alimentaire moyenne congolaise est confirmé par la comparaison des contributions respectives du manioc et des autres aliments », S. Trèche (1990, 1). Par ailleurs il est avéré (de façon empirique que la consommation brazzavilloise reflète grossièrement le modèle national dans ce domaine.





Contrairement à d'autres contrées où le manioc connaît une exploitation alimentaire et industrielle, dans le pays et à Brazzaville sa vocation est exclusivement alimentaire, notamment pour assurer la nutrition et fourniture d'énergie sous la forme : de calories à la population brazzavilloise qui est comprise dans l'ensemble d'une grande population consommatrice estimée à « plus de 800 millions de personnes dans les zones tropicales — dont 500 millions en Afrique, soit 35 pays allant du Malawi aux Etats sahéliens où sa production dépasse désormais celle des céréales », (P. Vernier et al, 2018, 1).

Dans 6 pays africains (Zaïre, Mozambique, Congo, Angola, Ghana et République centrafricaine), les racines de manioc fournissent plus de 25% de l'ingéré énergétique des populations et constituent donc la base de l'alimentation (S. Trèche 1990). Aujourd'hui l'inondation massive du marché Brazzavillois par les féculents importés, confronte le manioc à la forte concurrence du pain et du riz au coût moindre. Le coût de la vie élevé et la pauvreté ambiante dirigent les populations vers ces produits : La baguette de pain de 200 grammes ne coûte que 100 francs CFA soit 0,15 centimes d'Euros et elle peut nourrir 1 à 2 voire 3 enfants en bas âge.

Le paquet de pâtes de 250 grammes est vendu à 200 francs et parfois à 100CFA soit à peine 0,30 et 15 centimes d'Euros. Sa consommation se généralise de plus en plus, car un seul paquet suffit à nourrir une petite famille et peut donc garantir la part de glucide du repas ou assurer tout le repas.

Ces prix peuvent étonner : celui du pain se justifie par la politique de contrôle et de protection pratiquée par les autorités vis-à-vis du prix de la farine de blé. Mais en ce qui concerne les pâtes, qui submergent le marché, on peut se demande comment se fait-il que le prix soit plus bas qu'en Europe, alors que les produits sont étiquetés ''made in Italie'' ou ''made in France'' et ces derniers ne bénéficient d'aucune subvention particulière de la part de l'Etat. Malheureusement une réponse satisfaisante est conditionnée par la poursuite de la recherche.

Malgré les avantages attachés aux céréales importées, qui bouleversent fortement le système alimentaire, grâce à « … la faiblesse du pouvoir d'achat des populations (qui) pousse de plus en plus les consommateurs urbains à préférer les produits plus disponibles, peu coûteux et d'une plus grande commodité d'usage » (S. Trèche 1990,3).

Nonobstant cette nouvelle habitude alimentaire, le constat de l'attachement des populations au manioc s'impose. Comme le font remarquer à plusieurs reprises de nombreux chercheurs dont S. Trèche (1990) cité par T. Agbor Egbe et al, (1995, 1), lorsqu'il dit que le manioc **« …**constitue un enjeu alimentaire primordial et qui peut être une ressource économique essentielle … (il sied d') exploiter plus efficacement le potentiel

du manioc dans le cadre d'une politique globale de développement et de sécurité alimentaire ».

La primauté du manioc se confirme aussi par l'apparition ces dernières années de la vente de la chikouangue en micro-détail.

L'analyse de la Feuille de route 2018 de la FAO en République du Congo consultable sur le site FAO/CONGO (http://www.fao.org/congo/fr/) indique que :

> « Le Congo est un pays à déficit vivrier. Il est en urgence alimentaire et a besoin de construire une réponse en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle… La sous-alimentation et la malnutrition constituent les principaux problèmes de santé qui affectent les couches les plus vulnérables de la population congolaise (enfants, femmes enceintes, personnes du troisième âge et ménages à bas revenus). Selon les enquêtes nationales, la situation alimentaire et nutritionnelle du pays reste préoccupante en dépit de ses atouts naturels : 26% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique alors que 39% des ménages ne sont pas capables de couvrir leurs besoins alimentaires et n'ont pas accès à l'apport calorique minimum de 2400 calories par jour ».

Le manioc est l'une des cultures vivrières constante de l'axe prioritaire du programme de la FAO au Congo : l'un des projets pilotes est sur le plateau de M'BE. La politique d'expansion de la filière manioc qu'elle préconise reste invariable, c'est de maintenir la même stratégie chaque année avec leur concept ''champs-écoles-paysans'', qui est le modèle type de l'institution mise en œuvre notamment dans les pays en développement pour aider la production agricole.

Il est à noter que la cible ne change pas et reste la même car : « Le manioc, base de l'alimentation, est fortement attaqué par des pathologies diverses telle que la mosaïque africaine. Une forte dépendance aux importations de produits alimentaires (200 milliards de francs CFA en 2011) accroît la vulnérabilité des populations, notamment les plus pauvres aux chocs externes sur les prix des denrées alimentaires. Cinq principales difficultés entravent l'augmentation de la production et de la productivité agricole sont répertoriées sur l'ensemble du pays. Il s'agit :

La FAO préconise aussi ''la mise à la disposition du Gouvernement des outils de planification (stratégies et plans d'action) … et la contribution à la lutte contre l'insécurité alimentaire par une expansion du nombre de bénéficiaires, particulièrement des groupes vulnérables''. Ce programme triennal est renouvelé de façon automatique dès qu'il prend fin. Malheureusement son impact semble trop faible pour lui permettre de rayonner rapidement à grande échelle.

Le manioc tient une place considérable dans le régime alimentaire et porte un poids culturel indéniable (S. Trèche). Aux dires des vendeuses qui ont participé à l'enquête, la taille de la famille influence le choix du produit compte tenu du coût : le foufou est consommé indifféremment par toutes les couches de la population, les ménages s'orientent plutôt vers la consommation régulière de la farine de manioc (foufou), surtout les ménages de grandes tailles. La consommation régulière de la chikouangue ou pain de manioc est un luxe que ne peuvent s'offrir que les personnes seules, éventuellement les familles de petites tailles de manière épisodique ou les personnes qui sont dans la nécessité de s'alimenter à l'extérieur.

(1) de la faiblesse de stratégies, de plans d'actions et des investissements publics pour relever les défis ;
(2) de l'insuffisance de matériel végétal sain et amélioré (semences, boutures, plants) ;
(3) de l'insuffisance d'encadrement et d'appui aux agriculteurs et de mécanismes efficaces de financement ;
(4) de la défectuosité des pistes rurales et de l'insuffisance des structures de stockage et de transformation ;
(5) du régime foncier inadapté à une agriculture moderne à grande échelle et à l'économie de marché ».

15. 1. 1 - Les formes de consommation

Aujourd'hui, il est indéniable que le manioc est un produit alimentaire de première importance plus particulièrement, pour certaines populations qui vivent ou sont originaires des tropiques. (P. Vernier, 2018).

La période coloniale va pérenniser et développer cette situation au Congo Brazzaville (P. Vennetier) par : l'institution des travaux forcés, la création des compagnies concessionnaires, la construction du chemin de fer Congo-Océan et la mutation de l'habitat avec l'apparition de l'urbanisation (S. Trèche 1990).

A la conjugaison de tous ces facteurs d'augmentation de la consommation du manioc s'ajoute un avantage non négligeable, celui de sa commodité de son transport. « La consommation de manioc à usage alimentaire (65 % du manioc consommé dans le monde) est largement répandue dans toute la zone intertropicale mais c'est sur le continent africain que la consommation par tête est la plus importante. Parmi les 34 pays où la consommation de manioc (frais et transformé) est supérieure à 50 kcal/personne/jour, 23 sont africains.

Le nombre de consommateur du manioc en Afrique s'élève à près de 70 millions de personnes. Dont c'est la principale source énergétique alimentaire. En outre dans nombreux de ces pays, la production du manioc est primordiale car les populations concernées sont majoritaires et se caractérisent par leur installation dans les territoires qui sont souvent les plus pauvres et les plus excentrées (FAO 2010).

La République du Congo, le Mozambique, le Ghana et l'Angola viennent largement en tête avec plus de 200 kcal/personne/jour ou 500 kg/personne/an. Le premier pays non africain est le Paraguay (289 kcal/personne/jour et 124 kg/ personne/an) au 13e rang et le premier pays asiatique est l'Indonésie (132 kcal/personne/jour et 47 kg/personne/an) au 22e rang » (P. Vernier et al, 2018, 22).

L'intérêt alimentaire est porté sur les parties comestibles de la plante :
-Les feuilles de manioc, constituent la partie la plus accessible de la plante, elles sont intégrées dans l'alimentation humaine et compose une diversité de mets généralement très prisés par les consommateurs.

- La consommation la plus significative concerne de manière primordiale les tubercules de manioc, pour des usages multiformes notamment l'alimentation humaine. Grâce à son intégration dans les habitudes alimentaires, à son pouvoir nutritionnel au regard de sa très grande richesse en hydrates de carbone (S. Trèche 1990).

Nonobstant la concurrence très sérieuse du riz, les tubercules du manioc transformé sous la forme de ''Chikwangue'' et de ''foufou'', constituent l'aliment de base de la population congolaise, et naturellement celle de la région brazzavilloise y est incluse.

5. 1. 1. 1 - La consommation des feuilles

En Afrique la consommation des plats à base feuille de manioc est en pleine expansion. Au départ la consommation se limitait aux peuples des zones équatoriales et subtropicales qui correspondent à l'aire géographique de la plante, depuis son importation du Brésil (Angola, Gabon, Cameroun, Centrafrique, Congo, Congo démocratique, etc..).

Désormais les peuples sahéliens ont aussi adopté le plat, grâce aux commerçants Bambaras, Mandingues et autres qui ont longuement séjourné en Afrique centrale. Au Sénégal, au Mali, etc…, les feuilles de manioc sont consommées ainsi qu'en Afrique orientale (Ouganda, Soudan, Rwanda, Burundi, à Madagascar et aux Comores), ou c'est une habitude alimentaire depuis fort longtemps. Le plat est aussi très apprécié et aisément adopté par les européens (DECIDI – 2005).

Au Congo Brazzaville et notamment dans la capitale, le plat de feuille de manioc ou ''Saka saka'', dans les langues du sud, ou encore ''Pondou'' pour les populations Ngala originaire du Nord reste l'un des plats les plus consommés. C'est l'autre plat national à côté du plat de Gnetum surnommé ''3 pièces'' en référence au costume masculin du même nom qui se

compose de 3 éléments. C'est un plat du quotidien, il fait partie des plats incontournables dans les fêtes, dans la cuisine de rue et il figure régulièrement sur la carte de tous les restaurants : des plus modestes aux plus huppés. Ce qui justifie sa vente très courante dans toute la ville.

Généralement le met est confectionné avec les feuilles des variétés de manioc sans tubercules communément appelé ''Caoutchouc'', qui sont très cultivées dans Brazzaville intramuros (cf. Photos n°18,19). Les feuilles des variétés de manioc à tubercules (Photo n°17) en provenance des zones périurbaine sont aussi consommées étant très présentes sur le marché.

Photos n°16 : Pied de manioc variété à tubercules



Photo R.G. GONGAULT

Dans la confection du plat de feuilles manioc, l'étape préparatoire de transformation des feuilles en particules assez fines est impérativement subordonnée à la cuisson. Deux techniques s'offrent à la ménagère : la méthode traditionnelle qui consiste à les piller dans un mortier ou le broyage mécanique à l'aide d'un moulin.

- La première méthode est la préparation traditionnelle : elle est prisée par les ménagères car elle fournit un produit tendre, mais cette technique est longue et laborieuse. De plus

Photo n° 17 : pied de manioc d'une variété sans tubercules ou ''Caoutchouc''



Source : Photo R. G. Gongault

Photo n° 18 : Vente feuille de manioc ''Caoutchouc'' au marché ''Thomas Sankara''



Source : Photo R. G. Gongault

en plus elle est délaissée compte tenu de son caractère chronophage et de sa pénibilité, car l'opération peut durer une heure sinon plus, selon la quantité à écraser.

Les ménagères de Bujumbura ont innové ! Elles ajoutent une somme supplémentaire à la vendeuse, qui se charge aussi de la transformation, avant de la remettre à sa cliente. Pour une quantité achetée à 500 francs burundais, le surplus à payer est d'un peu plus de 50% soit 300 francs burundais (http://www.ppbdi.com/).

A Gitega le second centre urbain du Burundi les coûts sont identiques, mais on observe une autre variante du nouveau phénomène. Dans les marchés de la ville **cette pratique est devenue un nouveau métier informel rémunérateur qui** se développe au quotidien et occupent **des femmes vendeuses et non vendeuses. Du côté des ménagères elles n'y voient que des avantages comme la réduction de** la pénibilité des tâches et de la charge de travail. Du côté des vendeuses elles se réjouissent de constater du constat de l'accroissement des ventes des feuilles du manioc. Le succès aidant l'effectif des ''pileuses' 's'accroît de façon notable, même la gent masculine est attirée par cette activité naissante, (site **iwacu-burundi.org).** Il est à noter que : 1 euro équivaut à 2 093.63 francs burundais.

La seconde technique est moderne, elle consiste à confier son produit à un moulin à feuilles de manioc, après avoir nettoyé soi-même son paquet de feuilles. On peut en trouver aisément aux abords des marchés et dans tous les quartiers de la ville. Cette pratique bien qu'avantageuse en gain de temps et d'énergie physique, fournit un produit moins apprécié par la majorité des consommateurs. Car l'action de piler attendrit les feuilles et cette douceur n'est pas restituée par les mouvements mécaniques des broyeurs.

La phase de cuisson est très longue aussi. La composition de la recette varie en fonction des moyens financiers, des habitudes alimentaires et du goût des consommateurs. La version normale et modernisée est composée d'une liste kilométrique d'ingrédients, qui en rend le coût onéreux et prohibitif pour les ménages à petit budget, alors qu'ils constituent la majorité des consommateurs.

Selon la recette de base, aux feuilles de manioc, la cuisinière ajoute plusieurs assaisonnements les plus courants sont : l'oignon, l'ail, la ciboule, le persil, la coriandre, le poireau, le poivron, l'aubergine et les cubes de bouillon. Le poisson fumé et/ou frais est ajouté à mi-cuisson, suivi par la pâte d'arachide : cette pratique est assez généralisée mais elle reste facultative d'une cuisinière à l'autre. Pour terminer on incorpore de l'huile de palme grillée ou bien on arrose généreusement en fin de cuisson d'huile de palme. il faut compter environ 1/2 litre d'huile pour un repas de 5 à 6 personnes.

Les variantes du plat possèdent la spécificité, d'être cuisiné généralement à l'huile de palme. Contrairement à tous les autres plats congolais qui ont adopté l'huile d'arachide et

les autres huiles qui inondent le marché à cause de la mondialisation commerciale. Dans une autre variante l'huile de palme est remplacée par la purée de noix de palme. Cette recette traditionnelle de cuisson des feuilles de manioc à l'huile de palme est partagée par toute l'Afrique continentale. Mais de plus en plus cette tradition tend à disparaitre au profit des huiles claires modernes et plus légères. Il est à noter qu'à Madagascar et aux Comores par contre c'est le lait de coco qui est utilisé comme matière grasse.

Depuis les restrictions causées par la guerre de 1997, la ménagère s'est habituée à limiter les ingrédients au strict minimum. En outre, l'usage de l'huile de palme se perd à cause de la mauvaise réputation nutritionnelle qu'elle a acquise ces dernières années d'une part et d'autre part, selon plusieurs personnes enquêtées ce désintérêt est dû aussi à cause de l'arrestation de trafiquants d'os humains qui dissimulaient leur marchandise dans des bidons d'huile de palme pour traverser discrètement la frontière avec le Cameroun. Après leur forfait ils revendaient l'huile sur le marché brazzavillois !

Cependant d'autres spécialités culinaires traditionnelles peu consommées existent :
- Dans la partie Nord ? il y a principalement : le ''Pondou ya Libondo'' qui nécessite au démarrage au bicarbonate de soude alimentaire ou le Libondo qui est une poudre traditionnelle aux vertus similaires fabriquée à partir des écorces de bananes et de palmiers. Ainsi que le ''Pondu ya Lifolototo'' qui nécessite l'ajout du Kooba un ingrédient traditionnel de la région du Kasaï située en république démocratique du Congo.

- Dans la partie méridionale y compris en zone Téké les feuilles de manioc sont aussi consommées dans un plat de feuille de manioc faisandées nommé ''Ntoba mbori'' en lari.

Dans la métropole voisine de Kinshasa, ce met se distingue pour des raisons quasi similaires, les consommateurs kinois très nombreux sont confrontés à la même situation : le coût de plus en plus élevé de la confection du plat, qui peut revenir plus cher que la confection d'un plat de viande ou de poulet.

Actuellement le plat de feuilles de manioc reste le plat de légumes le plus consommé, notamment en mélange avec les haricots blancs, rouges ou jaunes, sous cette forme le plat est dénommé en lingala ''Saka -madessou'', en y ajoutant du riz, il est appelé ''3 pièces''. Mais le coût élevé de sa confection est en train de lui faire perdre sa première place au profit du plat de feuilles de patate douce ''Matembélé'' ou ''mokondzi ya ba ndunda'' en lingala qui se traduit par le patron des légumes. (Papy Bonkena Bokombola, 2019).

Dans une moindre mesure les épluchures et les feuilles matures, trop dures pour la consommation humaine servent à l'alimentation dans les élevages du bétail et dans la pisciculture. Ces feuilles ont aussi une vocation médicinale pour la préparation de certains remèdes traditionnels.

15. 1. 1. 2 - La consommation des tubercules

Comme déjà dit, la place du manioc reste prépondérante dans l'agriculture et dans la consommation congolaise. Au niveau sous régional, après la R. D. Congo, le Congo Brazzaville occupe la place du pays dont la consommation de manioc par habitant est la plus élevée au monde (Trèche, 1995). C'est l'aliment de base de la majorité des brazzavillois, le manioc y demeure toujours très présent, bien que la partie du territoire national où la concurrence avec le riz et le pain est la rude.

Les variétés de manioc à tubercules sont très nombreuses, et elles se déclinent principalement sous 2 sortes : Les variétés douces et les variétés amères.

Les variétés douces sont consommées directement crues ou cuites. Leur présence dans l'assiette des brazzavillois voire des congolais est très aléatoire. Bouillis, ces tubercules peuvent remplacer les autres féculents, dans un repas. Cet usage peu commun s'observe auprès de personnes âgées attachées aux habitudes de leur terroir d'origine.

Bien que sous cette forme la consommation des tubercules doux tend à disparaître, par contre sa consommation sous sa forme fraiche est devenue très courante ces dernières années. En effet le chômage a poussé certains jeunes désœuvrés à se transformer en colporteurs d'amuse-gueules. Dans la panoplie de leurs propositions, on le retrouve dans des petits sacs en plastiques, qui contiennent un mix de petits morceaux de tubercules de manioc doux coupés en dés mélangés avec des arachides fraîches décortiquées. Le contenant est un petit paquet fermé artisanalement, qui pèse environ 100 grammes et revient à 0,25 centimes d'euros.

Sous cette forme on lui prête des vertus aphrodisiaques et encouragés par la réputation ''très flatteuse'' qui précède ces petits paquets, les vendeurs écument les bistrots, où les hommes se les arrachent pour accompagner leur bière. On retrouve aussi ces jeunes gens en train d'exercer leur petit commerce dans les morgues, les veillées mortuaires, et dans tous les autres rassemblements publics.

Les variétés amères sont plus importantes tant par sa production que par sa commercialisation (RPGAA/2007). La consommation de ces variétés est soumise préalablement à un procédé appelé le rouissage. La technique consiste à laisser séjourner les tubercules quelques jours dans un cours d'eau pour l'élimination du HCN ce poison mortel étant très soluble dans l'eau (S. Trèche 1990, P. Vernier et al, 2018). Mais de plus en plus le rouissage est pratiqué dans des fûts ! Ce procédé est préalable à la fabrication des pains de manioc et à celle du séchage des tubercules pour la fabrication de la farine de manioc.

L’offre des produits dérivés du manioc consommé, particulièrement celle du manioc amer se présente sous plusieurs formes dans le monde. Elles sont variables en fonction du contexte ethno - géographique et culturel.

Dans la sous-région du bassin du Congo, il y a plusieurs formes de con-sommation, qui prédo-minent depuis toujours : les pains de manioc appelés communément (‘’Kouanga’’ ou ‘’Chikouan-gue’’) et la farine de manioc appelé commu-nément (‘’foufou’’). Dans les 2 cas la consommation du manioc amer n’est jamais directe, compte tenu de sa toxicité mortelle en cyanure, sa consomma-tion est subordonnée à la réalisation d’un long pro-cessus de transformations, qui commence par le rouissage. Ce dernier est
très fidèlement retranscrit sur le schéma repris ci-dessous, publié par (S. Trèche et J. Massamba, 1991).

« Les populations autochtones adoptent, sans grande modification, les techniques culturales importées du Brésil par les navigateurs. Concernant les transformations, les procédés utilisés sont, au départ, également ceux importés du nouveau monde, mais ils subissent par la suite des modifications importantes.

C'est ainsi que, selon différents auteurs, la technique du rouissage serait apparue en Afrique centrale et que le râpage des racines effectué par les populations du nouveau monde aurait été remplacé par une étape de frottement des racines rouies à l'aide de pierres donnant une pate appelée "Kwanga"… De ce terme "Kwanga" dérive le mot Chikouangue qui désigne la forme de consommation du manioc obtenue par voie humide à partir de pate pétrie, modelée et cuite une ou plusieurs fois.

Photo n° 20 a : Préparation des pains de manioc ou bâtons de manioc ou Kouanga ou Chikouangue



R. G. Gongault

Photo n° 20 b : Préparation des pains de manioc ou bâtons de manioc ou Kouanga ou Chikouangue







R. G. Gongault

Par ailleurs, étant donné que, contrairement aux procédés utilisés dans le nouveau monde et en Afrique de l'Ouest (râpage, fermentation), le rouissage assure la détoxication des racines sans en altérer les structures cellulaires, il a pu apparaitre la consommation d'une forme peu élaborée : la racine rouie puis cuite est appelée **"Tchikedi"** en Kikongo et "Ntuka" en Lingala. La technique de fabrication de la farine ou "foufou" dériverait de procédés utilises au Brésil, mais sa préparation sous forme de pate, également appelé "foufou", serait une imitation de celle d'une céréale locale appelée "Lucu" dans le royaume Kongo » (S. Trèche 1994, 24 et 25). Cette seconde version est similaire au Tô mandingue.

La recette des tubercules rouis puis bouillies, est une pratique traditionnelle qui tend à disparaître en zone urbaine. D'autres variantes également sur le déclin subsistent çà et là : comme une forme de consommation est spécifique aux pays du Niari dans le Sud-Ouest du pays. Le plat s'appelle ‘'**Mbouata''** (photos n°21 a et 21b) : c'est une bouillie préparée à base de tubercules séchés émiettés, il se consomme de préférence avec des arachides séchées ou grillées au petit déjeuner. Dans les pays Tékés notamment à Lékana une autre forme persiste sous forme d'une galette de farine de manioc appelé **''Kifouo''** (Photo n°22). Le **''Mossombo''** est une autre forme d'aliment assez proche de la Chikouangue, mais moins élaboré. Très prisée dans le grand Nord du pays, plus précisément dans les départements de la Likouala, de la Sangha et de la Cuvette et même de la Cuvette -Ouest. Il est possible d'en trouver occasionnellement sur les marchés de la partie Nord de la ville ou sur commandes auprès des cuisinières de Chikouangue.

Dans le marché du quartier Poto-poto fréquenté en majorité par la communauté ouest africaine, on trouve d'autres produits dérivés du manioc importés de leurs pays d'origine, dont : - Le gari et le tapioca introduits depuis l'époque coloniale par la communauté béninoise.
- L'attiéké et le placali ivoirien (P. Vernier et al., 2018) vulgarisé au Congo par leurs séries télévisées. Leur consommation par l'ensemble des brazzavillois est très marginale.

D'autres variantes consistent en un mélange avec d'autres aliments, comme :
- Le Foutou appelé aussi foufou qui consiste en une purée de manioc et de banane plantain.
- Au Congo Kinshasa une autre version comporte en une pâte de farine de manioc mélangé avec du maïs.
- Les africains de la diaspora innovent avec une version de pâte où la farine de manioc est mélangée avec la semoule de blé, les flocons ou la fécule de pomme de terre !
- A petite échelle les tubercules de manioc servent aussi à la fabrication artisanale de l'alcool. L'expérimentation de la panification du manioc est en cours notamment au Cameroun. D'autres formes alimentaires non consommées à Brazzaville, mais surtout en Amérique latine sous forme de pain, de galette, de gâteaux etc.…

Photos de mets traditionnels à base de manioc

n°21 a et 21b : plats de bouillie de manioc ou ''Mbouata'' (région du Niari/ Bouenza)





Photos de R. G. Gongault 2015

Photo n°22 : Galette de manioc Téké ou Kikfouô accompagnée des arachides grillées

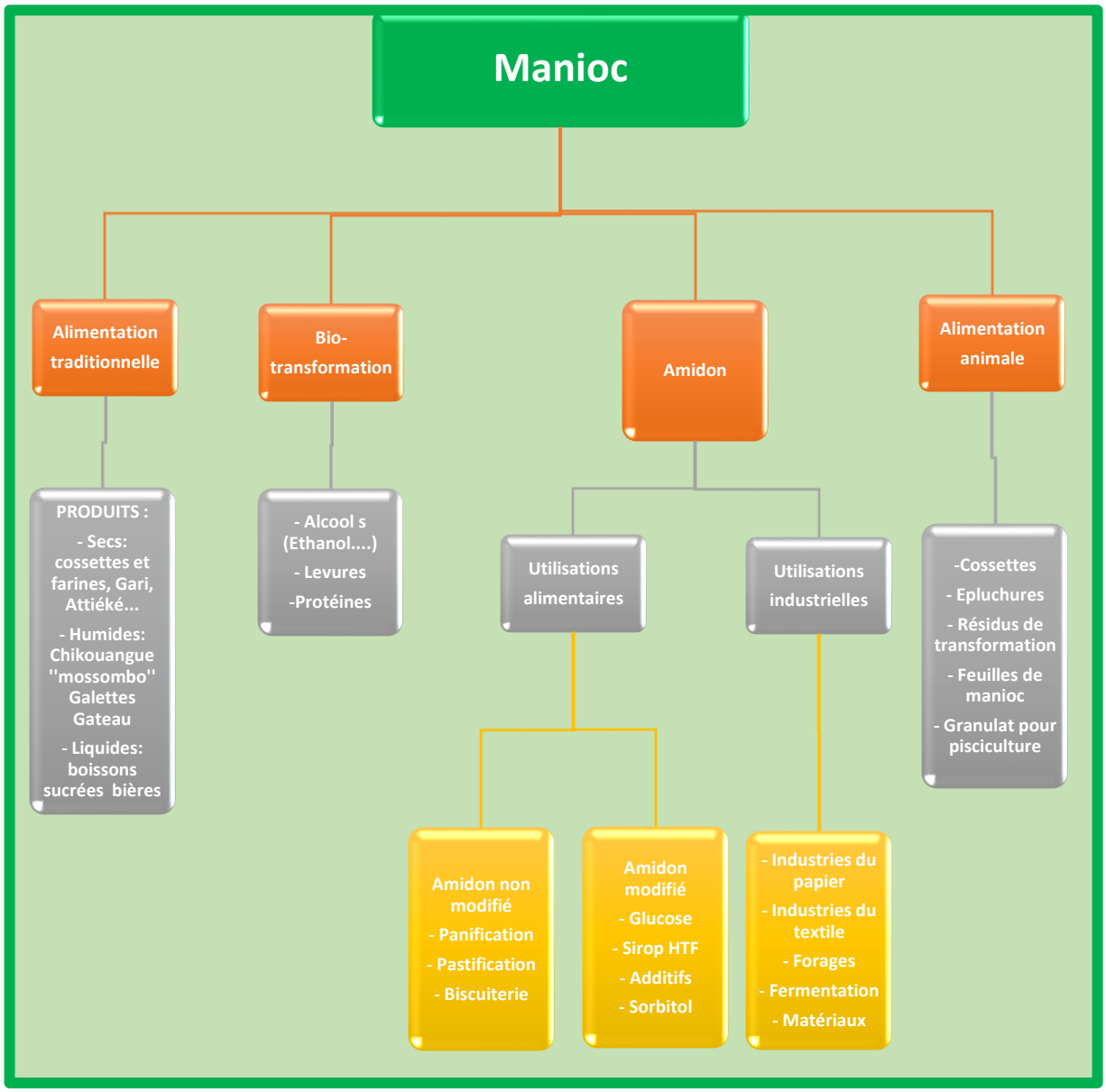


Photos de R. G. Gongault 2017

Bien que le manioc soit largement produit pour la consommation humaine et animale, il est aussi utilisé dans l'industrie comme matière première pour la fabrication de l'amidon, et dans d'autres filières comme le textile, le papier, etc… Depuis peu, il est employé pour la fabrication de l'éthanol (FAO, CIRAD).

Le manioc est un produit très important dans de nombreux domaines comme le montre le schéma ci-après. Le manioc est un produit très important dans des nombreux domaines non alimentaires (Tableau n° 22 ci-dessous).

Tableau n°22 : Le manioc, entre culture alimentaire et filière agro-industrielle



Source : adaptation du schéma de P. Vernier et al, (2018)

15. 2 - Dans la filière maraichère

15. 2. 1 - La consommation

L'horticulture est « …une contribution à la réduction des inégalités alimentaires » (Dubbeling et al, 2010). La FAO et l'OMS prônent la sécurité alimentaire au niveau mondial comme un enjeu de santé publique. Aussi les apports nutritionnels en légumes frais sont nécessaires dans l'équilibre alimentaire. Car ces derniers fournissent les éléments protecteurs nécessaires à la survie humaine : des protéines, des fibres, des vitamines, des minéraux…

Comme dans beaucoup de pays africains la part de l'auto- consommation en légumes est très présente dans les foyers, notamment par la pratique séculaire et très fréquente de la culture de quelques pieds de manioc parfois accompagné de quelques plantes potagères dans les cours d'habitation. Ainsi dès l'époque coloniale, la filière maraîchère s'est distinguée par sa vitalité au sein d'une production agricole qui a pu satisfaire la consommation citadine dans l'immédiat. La production des légumes qui fournissent le marché brazzavillois représente un enjeu économique pour les producteurs locaux au regard de l'importance de sa contribution dans l'alimentation.

Ces observations sont présentes dans plusieurs études, cet exemple comme suit est très illustratif : « Au Congo, la production et l'échange des légumes existaient bien avant l'installation coloniale française en zone rurale du sud du pays (régions du Pool, du Niari et de la Bouenza). Il s'agissait alors d'une polyculture vivrière avec des traits semblables à la production rurale d'aujourd'hui. Les légumes étaient surtout produits pour l'auto-consommation et les surplus commercialisés avec une monnaie locale sur des marchés très actifs…

L'autoconsommation ne doit pas être négligée. A Brazzaville, le pourcentage de ménages possédant un champ est de 25%, et l'équivalent en valeur monétaire de l'auto-consommation représente de 1 à 40% selon les ménages. Dans les autres pays, le mode d'accès dominant aux légumes reste le marché de détail. A Bissau, 30% des ménages cultivent des légumes, dont 40% seulement en saison des pluies. A Garoua et Maroua, l'auto-consommation touche 10% des ménages. Elle concerne les légumes-feuilles locaux et se pratique essentiellement en saison des pluies. A Antananarivo, la moitié des ménages déclarent cultiver des légumes, mais c'est seulement pour 25% d'entre eux que l'activité procure plus d'un mois d'approvisionnement.

L'approvisionnement par les supermarchés, hôtels et restaurants ne concerne qu'une fraction des urbains aisés. Par exemple à Brazzaville, en 1994, le tonnage de tomates commercialisé sur l'année par les supermarchés, hôtels et restaurants a été estimé à 15-20 tonnes, alors que la consommation des ménages africains s'élevait aux environs de

4 000 tonnes, Malgré la part importante des légumes dans l'alimentation, le niveau d'approvisionnement des ménages africains est loin d'être optimal… La liaison production-consommation s'effectue essentiellement par les marchés » (P. Moustier et O. David (1996, 10, et 14) :

L'apport nutritionnel des légumes dans l'alimentation des brazzavillois est un atout majeur pour la sécurité alimentaire des populations et pour la lutte contre la faim (FAO). A ce titre la modernisation de la petite agriculture et le développement des cultures maraichères font partie des axes prioritaires des plans successifs de coopération entre la FAO et la république du Congo : CCP, PNSA… « Les dépenses en légumes représentent de 15 à 20% du budget alimentaire des ménages. Les fréquences de consommation sont supérieures à quatre fois par semaine pour la tomate locale (de type cerise, dite tomate sauce) et les brèdes, c'est à dire les légumes feuilles (feuilles de manioc au Congo et en RCA, oseille de Guinée en Guinée-Bissau et au Nord-Cameroun, morelles noire et amère à Madagascar), ainsi que l'oignon (P. Moustier et O. David (1996, 12).

En se basant sur les retours des enquêtes de terrains, il est à noter que le rapport des brazzavillois à la consommation des produits est en évolution. Les exigences des consommateurs de produits maraichers deviennent paradoxales. D'une part un climat de méfiance se porte de plus en plus sur la consommation des légumes cultivés à cause de l'usage des intrants chimiques. D'autre part cette consommation est déclarée salutaire grâce à leurs apports nutritionnels importants gage de bonne santé et de la lutte contre les carences alimentaires.

L'enquête sur la consommation de Gnetum conforte ce constat. L'usage intempestif des intrants chimiques tend à devenir un frein pour les consommateurs de produits maraichers, car les populations prennent de plus en plus conscience de la nocivité des produits chimiques utilisés dans l'agriculture. Il serait louable, que les pouvoirs publics interdisent ces importations, afin de faire disparaitre complètement l'usage de ces produits dans les prochaines années, à l'instar de l'interdiction des importations des sacs en plastique.

Le consommateur brazzavillois devient à l'instar des citadins des pays du Nord très soucieux du contenu de son assiette. Et dans le but de préserver sa santé il entame un changement de ses habitudes alimentaires. De plus en plus de citadins se tournent vers la consommation des mêmes légumes cultivés traditionnellement en provenance de l'hinterland, bien que ces derniers semblent moins frais.

Les légumes et les fruits sauvages sont désormais mis à l'honneur sur la table. Même les chenilles et d'autres insectes qui étaient l'apanage des populations attachées aux traditions deviennent de plus en plus des aliments de consommation courante prisés par des consommateurs appartenant à d'autres cultures. La ville n'est-elle pas un melting pot de culture par excellence ?

Qu'à cela ne tienne et malgré une hausse des prix sensible en saison des pluies, les amateurs de produits maraichers issus des cultures intra et périurbaines sont nombreux. Ils consomment plus couramment les espèces locales de légumes feuilles : Le légume emblématique reste les séculaires feuilles de manioc à la fois omniprésent dans les chaumières et sur les tables les plus prestigieuses : mariage pompeux, hôtel de luxe… Il y a aussi : l'Amarante (Amaranthus sp), l'épinard local, l'aubergine locale (Solanum esculantum), l'oseille (Hibiscus sabsariffa), le Choï sun ou ''Indif '' (Brassica campestris L.), la morelle amère (Solanum aethiopicum), la morelle noire (Solanum nigrum), Baselle (Basella alba) …

Les espèces importées pendant la colonisation (pomme de terre, carotte, laitue…) sont moins consommées, car elles sont plus onéreuses et considérées comme des produits de luxe, mis à part : le chou (Brassica oleacera), l'aubergine violette (Solanum melongena), le Concombre (Cucumis sativus) le poivron (Capsicum annuum) qui intègrent couramment les plats de feuilles de manioc. Ainsi que les herbes aromatiques : Persil (Petroselinum crispum), Céleri (Apiacées), poireau… adoptés de longue date en guise d'assaisonnement.

Les recettes relèvent du catalogue classique des modes de préparation congolaise : la cuisson à l'eau ou en sauce tomate, les légumes sont mélangés avec de la viande ou du poisson ou bien ils sont cuits séparément. Les emblématiques sauces arachide ou sauces de purée d'huile de palme restent incontournables, ou plus rarement la sauce à base de graines de courges écrasées.

Hormis le piment, la consommation des légumes sous la forme de crudités est une nouvelle habitude qui s'installe encore très timidement. La présence de salades et autres crudités locales dans le repas est une habitude alimentaire considérée comme un luxe ou tout simplement comme une dépense superflue. Cet ajout suppose l'augmentation du coût du panier de la ménagère au quotidien. Ces aliments apparaissent plutôt sur les tables de façon exceptionnelle par exemple pour recevoir des invités de marque ou les jours de fêtes.

15. 2. 2 – L'enjeu de sécurité alimentaire

Au cours de ces 30 dernières décennies les autres secteurs d'activité ont périclité et ont été mis en veilleuse. L'économie nationale du Congo est devenue essentiellement une économie de rente, basée principalement sur l'exploitation pétrolière.

L'économie congolaise, est extrêmement dépendante du secteur pétrolier. Le pays est le 4e producteur de l'Afrique subsaharienne, Les ressources pétrolières représentent 70% du PIB, 90% des exportations et 85% des revenus (Sources : FMI et Banque Mondiale). La vente de cette production pétrolière finance près de 90% du Budget de l'Etat (Source : https : //www.portail242.info).

Certes l'évolution du baril de pétrole est en dents de scie, mais paradoxalement malgré l'existence de période de hausse, les indicateurs économiques restent en berne. Vraisemblablement le problème est lié à la mauvaise gouvernance récurrente qui continue à sévir dans le pays. Selon les sites (FAO/Congo et PNUD/Congo). « Près de 50% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. L'indice de pauvreté atteint des niveaux plus que préoccupants en zone rurale (75%) », Actuellement le pays ploie sous le poids d'une dette publique estimée à près de 200 % du PIB. Outre l'insoutenabilité de la dette, la mauvaise gouvernance et la corruption sont les principales causes des difficultés économiques identifiées par les experts du FMI (Site FMI, 2017).

Ainsi : «La demande alimentaire mondiale correspondante exerce une pression énorme sur les modes d'utilisation des terres productives, en particulier dans les pays en développement, qui concentrent l'immense majorité des plus de 800 millions de personnes touchées par la pauvreté et la faim… il est nécessaire d'opérer une mutation pour mettre fin à la pauvreté et à la faim, parvenir à une croissance inclusive, réduire les inégalités, faire face au changement climatique et gérer de manière durable nos ressources naturelles». Dans le cas spécifique de Brazzaville toutes les thématiques tristement célèbres qui définissent les villes des pays en développement, se sont amplifiées consécutivement à la crise causée par l'effondrement des cours mondiaux du pétrole de 45%, de 2014 à 2017 (Site FAO, 2018).

L'explosion démographique en zones urbaines génère « dans la majorité des pays du Sud, la forte croissance du marché urbain qui représente presque 50 % du marché alimentaire mondial et pose le problème de la sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire est une question d'une grande complexité qui englobe des enjeux très larges, des systèmes de production aux enjeux de santé publique. La réflexion au niveau global, bien sûr nécessaire, aboutit trop souvent à se concentrer sur les disponibilités alimentaires ou à renvoyer vers le débat plus vaste sur la pauvreté et le développement. Il faut l'enrichir avec une analyse des conséquences de l'évolution rapide des systèmes de transformation et de distribution des produits alimentaires, de plus en plus industrialisés. Il convient aussi de travailler à l'échelle des communautés et des ménages pour mieux comprendre les déterminants des choix alimentaires et leurs implications sur la santé.

L'insécurité alimentaire touche les populations vulnérables, rurales ou urbaines. Elle dépend de l'accessibilité des produits vivriers (tributaires de la production agricole), des risques climatiques, du fonctionnement des marchés et du revenu des consommateurs. Par des données plus détaillées, précises et de meilleure qualité à l'échelle des territoires, il sera possible d'informer les acteurs en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques sur l'insécurité alimentaire. » (Etienne Hainzelin, 2016,1).

Cette problématique reste un enjeu majeur, au regard du paradigme que pose aujourd'hui la dualité factuelle de la suralimentation et de la malnutrition. Car elles représentent un problème de santé publique tant dans les villes du Nord que dans celles du Sud. En effet :
- D'une part la pauvreté endémique dans les pays du Sud maintient la malnutrition.
- D'autre part sur toute la planète les régimes alimentaires évoluent avec la vulgarisation de l'alimentation industrielle, qui engendre le mal contemporain de la suralimentation.
Dans les 2 cas l'individu est exposé à des carences nutritionnelles, ce qui pose avec une grande acuité la problématique de la sécurité alimentaire.

L'importance et la complexité des préoccupations pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau planétaire, l'ont érigé en tête des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD), fixé à l'horizon2030 par l'ONU. Ainsi, même à l'échelle de Brazzaville l'agriculture et l'alimentation doivent se situer dans des liens nécessaires d'interaction pour : *« …l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire et l'amélioration de l'état nutritionnel de la population »* (S. P. Philippini, 2018,1).

Malgré, la faiblesse des données chiffrées sur la consommation végétale des brazzavillois, pour assurer une lecture adéquate, les observations empiriques de terrain, permettent de la qualifier par extrapolation en s'appuyant sur l'analyse de (Bricas N., et al., 2016, 25) qui explique que : « … les enjeux de la consommation alimentaire de ces pays (l'Afrique de l'Ouest , Tchad et Cameroun) … mettent en évidence l'importance et la vitalité de la production et des filières agroalimentaires locales en réponse à une consommation alimentaire tournée avant tout vers les produits locaux, y compris en milieu urbain ».

Néanmoins la sécurité alimentaire locale reste une problématique préoccupante, car au niveau national : « La prévalence de l'insécurité alimentaire nationale est de l'ordre de 30,5% pour la période de 2014 à 2016. Ce qui implique un taux élevé d'importation… De nos jours, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents et les femmes enceintes constituent les catégories les plus vulnérables. On compte 14,2% de ménages qui vivent en insécurité alimentaire et 66,5% des enfants de 6 à 59 mois souffrent d'anémie ferriprive » (S. P. Philippini, 2018, 1).

Les pouvoirs publics ont donc fait le choix de relancer le secteur agricole par une mobilisation financière effective. Le résultat attendu est d'encourager les programmes de développement agricoles : notamment les filières manioc, banane et cacao, d'amélioration des techniques culturales, de favoriser la baisse du prix des denrées pour les rendre plus accessibles au panier de la ménagère, et de revigorer la lutte contre la pauvreté et la faim.

Par ailleurs, les politiques publiques mises en œuvre avec le concours de la FAO principalement, en vue de changer la donne et améliorer les principales filières de production végétales alimentaires dont celle du manioc et celle des produits maraichers, sont toujours en exécution.

Outre la concentration de l'action sur le catalogue des projets agricoles, la création d'une législation et d'un Conseil national de l'alimentation et de la nutrition sont prévus, ainsi qu'un outil dénommé l'Alliance Parlementaire Congolaise pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (APCSAN) dont les objectifs dans le cadre de l'objectif Faim Zéro à l'Horizon 2030 sont prévus dans l'encart ci- après :

« Les deux chambres du Parlement de la République du Congo s'engagent à soutenir les actions de l'Alliance Parlementaire Congolaise pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (APCSAN).

L'Alliance Parlementaire Congolaise pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (APCSAN) a adopté sa Stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, assortie d'un plan d'actions 2019-2020 et d'un règlement intérieur. La contribution des agences du Système des Nations Unies, en l'occurrence l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) partenaire stratégique, pour l'accompagnement dans l'opérationnalisation de cette Alliance lancée officiellement le 12 avril 2018.

Suze Percy Filippini, Représentante de la FAO a affirmé que l'APCSAN est un des outils qui place la République du Congo sur la bonne voie pour l'atteinte de l'Objectif #Faim Zéro d'ici 2030 Elle a aussi rappelé que : les parlementaires sont un maillon essentiel dans la lutte contre la faim et la malnutrition ; et a également souligné que les dix idées reconnues par la FAO constituant la contribution des parlementaires à l'objectif #Faim Zéro notamment :
(1) Etablir les principes qui guident la politique visant à éliminer la faim et la malnutrition ;
(2) Définir les règles du jeu pour superviser les lois et organiser leur mise en œuvre ;
(3) Rédiger des lois qui intègrent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en prenant en compte les besoins de tous les secteurs ;
(4) Exploiter les connaissances des institutions académiques ;
(5) Entretenir le dialogue avec la société civile, les entreprises et les membres du gouvernement ;
(6) Suivre une formation spécialisée ; (7) Partager les connaissances et l'expérience ;
(8) Sensibiliser et informer le public ; (9) Former des alliances inclusives ;
(10) Poursuivre un objectif commun en construisant une alliance mondiale pour #Faim 0.

Il sied de noter qu'en se fondant sur l'analyse du contexte et de l'acuité des problèmes à résoudre, l'Assemblée Nationale a validé et adopté quatre (4) axes stratégiques qui s'articulent de la manière suivante :
- Appui à la promotion des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Etablissement d'un cadre législatif approprié en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Sensibilisation à tous les niveaux sur l'importance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Promotion d'un espace multi-acteurs d'échanges et de concertation pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Aussi pour soutenir les actions de leur association, les deux Chambres du Parlement (l'Assemblée Nationale et le Senat) se sont engagées à consacrer 0,5% de leur budget annuel au fonctionnement de l'APCSAN. Ce pacte à durée indéterminée permettra aux sénateurs et aux députés de légiférer et de suivre des lois qui militent pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim dans le pays ». Source : (site FAO/CONGO).

Dans le même ordre d'idée, le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture produit par le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technique (2007, 41), stipule que : « Des efforts significatifs sont entrepris dans le cadre de la sécurité alimentaire par les structures et programmes de recherche

développement pour les filières manioc et banane plantain qui constituent des aliments de base des Congolais, et pour AGRICONGO, CVTA, CNSA, PSSA, PRODER, le projet de Développement Agricole de Réhabilitation des Pistes (PDARP), le projet d'Appui aux Cultures de Rente (PACR), Programme post conflit de relance de l'agriculture, Programme manioc, etc. Les activités menées ont permis d'obtenir les résultats importants suivants :
- parcs à bois de manioc contenant des clones sains et résistants aux maladies et fléaux ;
- production de semences de base des légumineuses (arachide, soja, etc.), des céréales (maïs, riz, etc.)
- L'élaboration de la loi sur la prévention des risques biotechnologiques permettra de contribuer au contrôle tant au niveau des frontières qu'à l'intérieur du pays de tous les produits suspectés d'être des OGM… »

La lecture des différents résultats des réalisations déjà effectuées sur le terrain restent faibles : « Pourtant ces dernières années, l'Etat a injecté plusieurs milliards F CFA dans les différents projets agricoles, mais ils n'ont pas produit les résultats escomptés. Rien qu'en 2016, le pays a pu débloquer 1,2 milliard de dollars américains, environ 727,2 milliards FCFA pour importer des produits alimentaires », (Fiacre Kombo, 2017, 2).

La pauvreté est la principale cause de malnutrition (FAO), sa progression est galopante à Brazzaville selon tous les observateurs officiels tant internationaux, régionaux que nationaux agréés. Le pays présente un tableau socio - économique très sombre.

L'offre diversifiée du marché local en légumes justifie la place importante que ces derniers occupent dans les habitudes alimentaires. Mais de nombreux écueils ne permettent pas aux populations d'atteindre une alimentation équilibrée et une sécurité alimentaire optimum :

- La crise aigüe qui cisaille actuellement le pays, couplée à la déliquescence du système sanitaire sont indubitablement des facteurs majeurs qui impactent très négativement les systèmes alimentaires et la santé des populations.

- Dans les foyers brazzavillois les aliments carnés, le poisson et les glucides constituent les aliments prioritaires, la portion de légumes est d'importance secondaire, si bien que son incorporation régulière dans le menu devient conditionnée par les capacités budgétaires.

- Dans les cas d'extrême pauvreté c'est plutôt la viande et le poisson qui disparaissent de la marmite. Dans ce type de repas l'équilibre alimentaire n'est pas assuré non plus.

- La méfiance vis-à-vis des légumes maraichers est grandissante à cause de l'usage des intrants chimiques. Cette inquiétude semble justifiée, il serait judicieux que les pouvoirs publics se penchent sur la question pour assumer leur devoir de veille de la santé publique.

La pratique de plus en plus courante dans les pays du Nord est de privilégier l'alimentation biologique. Le mimétisme des habitudes occidentales par nos populations pourra être d'un grand secours. La mutation vers une agriculture durable s'avère nécessaire pour maintenir les consommateurs en bonne santé.

Enfin Comme les autres villes des pays en développement, Brazzaville est confronté aux enjeux de changement climatique, de croissance urbaine anarchique, d'atrophie des espaces agricoles notamment dans la zone intra urbaine, de chômage endémique et de mauvaise gestion environnementale, or : « Préserver l'environnement et ses services écosystémiques pour améliorer la résilience des villes. Au-delà de la perte de la fonction nourricière des sols, l'artificialisation accroît la vulnérabilité des territoires en favorisant les risques d'érosion, d'inondations et de perte de biodiversité » (N. Bricas, 2017, 13).

La culture maraichère intra et périurbaine est une réponse positive pour participer aux différentes dynamiques urbaines grâce à sa multifonctionnalité. Dans cet objectif la filière de la culture ornementale joue un rôle complémentaire.

15. 3 – Dans la floriculture : une filière dotée d'atouts majeures

Protéger et valoriser la biodiversité est un enjeu majeur voire un impératif pour notre temps. Le constat scientifique du rôle majeur joué par les espaces verts réhabilite l'importance de l'ajout de nature dans la ville pour les nombreux services qu'elle rend : la préservation des écosystèmes locaux, le bien être des citadins…Cet enjeu a fait évoluer la place du végétal dans les villes (A. Fleury, Donnadieu). Dans certains pays africains subsahariens cette pratique est une véritable mutation des mœurs.

Comme partout ailleurs la floriculture fait partie de la biodiversité urbaine et à ce titre elle joue un rôle important pour ses avantages écologiques et paysagers. Dans le cas de Brazzaville elle constitue un enjeu alimentaire supplémentaire, car c'est l'unique espace commercial qui assure la vente des plants d'arbres fruitiers.

En outre ces plantes jouent un rôle dans la médecine traditionnelle comme sous d'autres cieux. Dans les pays voisins : « …certains produits de l'AUP sont utiles pour la santé des populations. Nous prendrons l'exemple des plantes ornementales qui ne sont pas beaucoup citées par la recherche ; or, nous avons constaté qu'elles étaient également utiles à la santé des populations de Yaoundé.

Ainsi, certaines espèces de fleurs ont été identifiées par les producteurs comme plantes médicinales et utilisées par les populations locales… Ces espèces, correspondant à une quinzaine de familles botaniques et à 18 plantes ornementales, elles ont été répertoriées comme nécessaires dans le traitement de près de 22 maladies.

Toutes ces espèces de plantes floricoles sont des plantes d'appartement, des plantes de jardin, des plantes épineuses de sécurité et des plantes porte-bonheur. Les parties de ces

plantes citées par les fleuristes comme couramment utilisées sont les feuilles (65 % de citation), les fruits (9 %), les fleurs (6 %), l'écorce (5 %), les racines (7 %) et la plante entière (3 %) » (P. Asaa Nguegang, 2008, 116-117).

15. 3. 1 - La consommation locale

A Brazzaville la mise en œuvre des politiques publiques vertes est quasi inexistante. Malgré la démission des autorités, une nouvelle dynamique marque la filière ces dernières décennies.

Le phénomène se définit comme une grande mutation dans les habitudes de consommation à l'échelle de toute la ville. Dans les foyers, les entreprises, les espaces et bâtiments publics, les plantes ornementales se sont imposées, en acquérant une grande visibilité.

A Yaoundé au Cameroun le même constat est fait comme suit : « Par ailleurs, la demande locale, jadis insignifiante, est en augmentation constante à cause de la prise en compte du rôle des fleurs sur le plan ornemental des résidences ainsi que pour des cérémonies diverses telles que les mariages, les fêtes et les événements funèbres. Malgré l'évolution significative de la vente des fleurs et surtout l'intérêt que les populations accordent à ce secteur depuis la fin de la décennie 1990,

Bien plus, la population de Yaoundé en particulier et celle du Cameroun dans son ensemble éprouvent de plus en plus des besoins énormes en matériel ornemental. Les mœurs évoluent et changent au gré de l'introduction des aspects de la mondialisation sur le territoire camerounais » (C. Ndzie Souga et G. Bamboye Fondze, 2017, 21).

15. 3. 2 - La consommation par les particuliers

L'évolution de l'usage des végétaux dans les espaces privés concerne toutes les classes sociales. - Dans les milieux populaires : La décoration florale consistait en fleurs artificielles à l'intérieur des maisons. Certes la présence des végétaux est une constante, car c'est un fait traditionnel. Mais cette présence dans les cours se limitait à d'autres formes et n'avait pas de fonction ornementale, elle se justifiait pour leur rôle utilitaire : Source de revenu, ressources alimentaires : arbres fruitiers, plantes potagères, délimitation de l'espace : par tradition pour marquer les limites d'une parcelle nouvellement acquise se délimite à l'aide d'une haie vive pour en assurer la pérennité, pourvoyeur d'ombre, pharmacie'' : (aide médicale, et spirituelle), protection ou porte bonheur (cf. Série de photos n°23,24, 25 26 a et 26 b ci-dessous).

Série de photos n°23,24, 25 26a et 26 b : Plantes courantes des potagers traditionnels

Photo n°23 : pieds de Gombo (Abelmoschus esculentus).



Photo n°24 : Pieds de fruits de la passion (Passiflora edulis)



Photo°25 : Pied d'aubergine violette Solanum melongena



Photo n°26 a : Oseille local (Hibiscus sabdariffa).



Photo n°26 b : Maïs (Zea mays)



Source : R. G. Gongault

Aujourd'hui la haie vive vestige de l'appropriation du terrain, ainsi que les plantes à usage fonctionnel qui sont les anciennes constantes dans les cours (P. Vennetier, E. Dorier-Apprill, A. Kouvouama, C. Apprill), cohabitent avec le nouveau jardin d'agrément qui est désormais intégré dans les habitudes des classes sociales défavorisées. Du temps, de l'espace et parfois un budget lui sont consacrés. Dorénavant une nouvelle configuration plus diversifiée est créée (cf. Photo n°29 ci-dessous).

- Par contre, chez les brazzavillois de condition sociale plus élevée, l'existence du jardin primitif est rare (cf. Photo n°28 ci-dessous). Dans la configuration de l'habitation l'espace occupé par le jardin est prévu dès la conception du projet architectural. L'aménagement de ce dernier ne se limite pas à la végétation florale, il comprend aussi des espaces de circulation construits souvent complétés par une paillotte, parfois un barbecue et exceptionnellement il est doté d'une piscine. Ici le jardin est un espace moderne et multifonctionnel de détente :

Les fonctions du jardin sont plus diversifiées harmonieux, car il devient un lieu de vie à part entière qui nécessite en sus de l'espace et à défaut de temps un poste dans le budget domestique (emploi d'un jardinier et de produit d'entretien).

La fête chromatique continue dans la rue, avec la juxtaposition de nouveaux espaces fleuris au jardins publics d'origine coloniale (cf. Photo n°27 ci-dessous).

15. 3. 3 - La consommation par les secteurs publics et les entreprises privées

La demande des 2 secteurs concernent le fleurissement des bâtiments et les évènements officiels d'une part et d'autre part sur les espaces publics c'est-à-dire : les jardins publics et les rues au centre-ville.

Dans tous les édifices, les jardins publics et dans le parc arboré séculaire des artères du centre-ville plus particulièrement (D. N'Zala & P. Miankodila, 2000), les plantes ornementales sont présentes. Désormais tous ces équipements sont décorés voire densifiés par des espèces florales nouvelles qui s'adaptent à l'écosystème local et prolongent la fête chromatique paysagère dans les rues de la cité pour une meilleure qualité de vie.

Cette demande horticole est quantitativement très importante et elle peut s'observer très aisément. Elle suppose un certain mouvement financier… qu'il est difficile d'évaluer. Néanmoins il est permis de comprendre et si possible de constater que cette activité a généré jusqu'au niveau national une nouvelle ligne dans les budgets d'investissement et de fonctionnement…

Série de photos : mutation de la fonction végétale – de l'usage utilitaire à l'usage décoratif

Photo n°27 : une rue végétalisée



Le parc arboré séculaire qui orne les artères du centre-ville (D. N'Zala & P. Miankodila) est désormais rejoint par des nouvelles espèces florales qui s'adaptent à l'écosystème local et prolongent la fête chromatique paysagère dans les rues de la cité pour une meilleure qualité de vie.

Photo n°28 : Un jardin d'un foyer aisé



Photo n°29 : Un jardin de foyer modeste



bien que l'aménagement spatial du jardin du foyer aisé soit plus élaboré, mais la similarité de la palette végétale dans les deux jardins privés annule la différence des classes sociales.

Source : Photos R. G. Gongault 2015

15. 3. 4 - Usage évènementiel : Fêtes des morts, veillées mortuaires, fête des amoureux

Au Congo les fleurs coupées sont habituellement intégrées au rituel mortuaire. C'est ainsi que leur usage est indispensable aux levées de corps, aux enterrements et le jour de la Toussaint. Cette tradition était tellement ancrée dans les mœurs que l'usage des fleurs avait du mal à s'installer dans d'autres domaines…

Depuis quelques années la célébration de la fête de la Saint Valentin est devenue une pratique très populaire dans tous les milieux sociaux. Cette généralisation de l'usage des fleurs a eu raison du tabou qui entourait l'usage des fleurs à d'autres fins, pour le bonheur des pépiniéristes.

Ainsi contre toute attente la filière floricole est aussi actrice de la fonction alimentaire. Bien que son rôle soit mineur dans ce domaine à cause du faible poids de l'offre, il n'en demeure pas moins que c'est le ''pépiniériste de rue'' qui détient le monopole de la vente des plants d'arbres fruitiers.

L'horticulture ornementale reste embryonnaire et marginale. Contrairement à l'horticulture vivrière qui est relativement structurée depuis longtemps et intégrée dans l'action publique. En outre la filière est favorisée par ce contexte mondial qui a mis à l'ordre du jour la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim. Malheureusement les filières alimentaires traditionnelles n'assurent pas ce volet commercial, cette filière est l'unique canal qui assure l'approvisionnement en arbres fruitiers.

En incluant l'arboriculture fruitière, la filière floricole qui justifiait déjà son importance écologique se positionne désormais comme un nouvel outil pour la sécurité alimentaire et le développement durable. Car avant l'essor des pépiniériste, les plants d'arbres fruitiers n'étaient pas représentés sur le marché. Les éventuels acheteurs devaient se pourvoir à Kinshasa, en zone rurale, auprès de relations ou encore auprès de vendeurs occasionnels par le phénomène de bouche à oreille.

L'arboriculture peut être un catalyseur économique comme pourvoyeur de matière première pour la fabrication de dérivés alimentaires (jus de fruits, compotes, confitures, glaces…) à une échelle ne fusse que manufacturière.

La diversification économique qui est le dernier slogan local peut s'appuyer sur une production locale transformée dans des structures modestes constituées par des petites et moyennes entreprises.

La production de la filière participe à la protection contre le réchauffement climatique, à l'aménagement urbain, à la conservation de la nature en contribuant incontestablement à la densification du paysage, à la résorption du chômage même dans d'autres plusieurs filières interdépendantes. Sa participation à l'accession à l'emploi et à l'amélioration des

conditions de vie des professionnels de l'horticulture ornementale est déjà lisible comme l'a montré l'enquête sur le terrain.

Il serait souhaitable de promouvoir la filière floricole : l'arboriculture fruitière à l'instar des autres secteurs agricoles alimentaires qui bénéficie de l'appui des différents partenaires. La promotion des plants d'arbres fruitiers de bonne qualité. Cette production est faiblement représentée et quasi inexistante sur le marché, hormis auprès de quelques floriculteurs futés. Son développement serait salutaire pour contribuer à la sécurité alimentaire par ses divers apports nutritionnels et le volet floricole est nécessaire pour la lutte contre le changement climatique notamment par une participation à la lutte contre les érosions.

Le projet de réhabilitation du jardin botanique municipal est resté lettre morte. Cette opération pourrait permettre d'engager la mise en œuvre d'une politique d'appui à la filière floricole et à l'arboriculture fruitière afin d'initier une nouvelle politique pour :

- Promouvoir et organiser la recherche en matière de création et de préservation de la biodiversité urbaine.

- Initier un centre pédagogique d'agriculture urbaine et mettre en place des formations innovantes, encadrer et former les aspirants aux métiers de la floriculture.

- Apporter l'aide phytosanitaire nécessaire en faveur de la lutte contre l'usage des pesticides et autres intrants chimiques.

La floriculture relève le défi d'une expansion spatiale remarquable malgré une situation de grande insécurité foncière. Son rôle majeur dans la métamorphose paysagère de la ville apporte une dynamique nouvelle. Il introduit une dimension durable dans la protection environnementale au niveau local, améliore la qualité de vie et peut jouer un rôle économique plus important en intégrant les circuits légaux. Par son expansion elle aide à compenser la perte de biodiversité causée par la disparition brutale des cultures maraichères et vivrières.

Tableau N°25 : Récapitulatif de la demande en plantes ornementales à Brazzaville

Acteurs	localisation	Types de bâtiments	Superficie	Type de plantes	Niveau de revenu	Services
Entreprises privées	Toute la ville	Bureaux	Diverses	- Pelouse, - Fleurs coupées et - Plantes en pots	Divers	- Décoration de lieux de travail, - fêtes professionnelles, - Cérémonies funèbres, professionnelles,
Administrations publiques	Centre- ville	Bureaux	Moyennes et Grandes	- Pelouse, - Fleurs coupées et - Plantes en pots	Élevé	- Décoration de lieux travail, - Parcs et jardins publics, - Service municipal des pompes funèbres, - Fêtes officielles, - Cérémonies funèbres officielles.
Clientèle privée riche	Toute la ville	Habitations privées	Moyennes et Grandes	- Pelouse, - Fleurs coupées et - Plantes en pots	Élevé	- Décoration de lieux de vie, - Fêtes : mariages baptêmes, anniversaires, … - Fête de la Saint Valentin, - Cérémonies funèbres - Dons - usages utilitaires
Clientèle privée pauvre	Toute la ville	Habitations privées	Petites et Moyennes	- Gazon anglais, - Fleurs coupées et - Plantes en pots	Faible	- Décoration de lieux de vie, - Fêtes : mariages baptêmes, anniversaires, … - Fête de la Saint Valentin, - Cérémonies funèbres - Dons - usages utilitaires

Source : Tableau R. G. Gongault

15.4 – Dans la filière Gnetum

Introduction

Les productions végétales consommées par les brazzavillois proviennent de 2 sphères distinctes. A côté des légumes fournies par l'agriculture, la consommation des produits végétaux venant du secteur forestier fait partie intégrante des habitudes alimentaires depuis des temps immémoriaux :

Parmi les différents produits exploités dans la catégorie des PFNL, les plantes alimentaires se trouvent en très bonne place. Notamment la production et la consommation du Gnetum qui existe de longue date. Ceci de façon massive et continue tout le long de l'année du Nigéria à l'Angola : « …Comestibles, ces feuilles sont particulièrement appréciées… Jeunes et tendres elles ont un goût de noisette assez agréable » (A. Bouquet,1969, 131).

La consommation de ces produits forestiers qui sont certainement des vestiges de l'alimentation de l'homme ''cueilleur chasseur' est antérieure aux productions végétales cultivées… Ce légume sauvage toujours vert qui a intégré l'alimentation locale depuis la nuit des temps (Chevalier, 1951). Jusqu' à présent, il constitue une partie importante de l'alimentation locale, actuellement son expansion extra-locale est très importante.

L'exode rural consécutif au mouvement d'urbanisation apporté par la colonisation, s'est accompagné par l'exportation des habitudes de consommation de l'hinterland dans les villes. Parmi celles-ci il y a la consommation des produits forestiers. Outre le bois et le charbon de bois qui occupent une place non négligeable, il y a aussi les produits forestiers non ligneux (PFNL). Dans la catégorie des PNLF, les plantes alimentaires se trouvent en très bonne place. En outre elles représentent une source nutritive importante pour les consommateurs (UICN/FAO).

Dans toute la sous-région les populations consomment les produits forestiers non ligneux en abondance. « Environ 80% de la population d'Afrique centrale utilisent ces ressources au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance… » (O. Ndoye, 2016, 10).

Dans des domaines diversifiés, la consommation des produits forestiers est en phase ascendante (MEFDDE/Congo-Brazzaville). Ils occupent une place importante tant pour les populations locales que pour celles de l'ensemble du Bassin du Congo. Désormais la mondialisation a étendu le phénomène aux diasporas.

Cette problématique a été aussi été évoquée dans sa globalité par O. Ndoye et al, (2016,10) en reprenant (Shackleton et al.,2011) comme suit : « Depuis la fin du XXe siècle et en ce début du XXIe, le rôle positif des PFNL est reconnu pour leur contribution à l'amélioration du niveau de vie en milieu rural, au renforcement de la sécurité alimentaire

et pour leur impact écologique moindre que celui du bois d'œuvre. Sans oublier le potentiel économique de ces produits, aux niveaux national et international ».

H. Tabuna (1999 a et 2000), relève aussi cette particularité. Ainsi la caractéristique alimentaire notable du légume est sa haute valeur nutritive comme l'a relevé (F. Mialoundama, 2007, 15) qui cite (Sunderland et al, 2000) ici : « Le Gnetum est devenu le premier PFNL ayant une valeur élevée tant pour la consommation domestique que pour la commercialisation ». En effet c'est un aliment au coût modique mais très riche en nutriments. La composition du Gnetum comporte des teneurs en : glucide, minéraux, acides aminés et en protéines confirmées par des études scientifiques : (P. Nde Shiembo, 2000, F. Mialoundama, 1993 et 1996).

La consommation du Gnetum rentre dans la liste des denrées qui contribuent à la sécurité alimentaire de la population urbaine. Cette consommation étant généralement associée à d'autres denrées alimentaires, le Gnetum contribue à la commercialisation de ces dernières sur le marché, particulièrement la pâte d'arachide et le gombo qui sont associés le plus souvent comme condiments.

Sur la base des observations surtout empirique et malgré sa grande valeur nutritionnelle, on peut dire que cette consommation reste l'apanage des locaux pour le moment, contrairement à plusieurs PFNL brésiliens comme l'a remarqué (C. Aubertin, 2002, 41) qui écrit : « … au Brésil, les produits de la forêt sont indissociables de l'histoire de la colonisation… C'est le cas de certains produits locaux qui ont intégré les réseaux industriels (cacao, noix de palme etc…) ».

Il est regrettable que : « Les PFNL ne reçoivent toujours pas l'attention qu'ils méritent dans les programmes de lutte contre la malnutrition, alors qu'ils constituent un atout certain. Leur contribution à la sécurité alimentaire et à la santé des foyers est avérée mais leur potentiel réel reste inexploité » (F. Tonnoir – FAO, 2016, 33).

Les 2 variétés de Gnetum sont largement consommées dans toute la région et font l'objet d'une exportation intense vers les diasporas d'Europe et d'Amérique du Nord). En outre d'autres auteurs affirment à plusieurs reprises que le Gnetum est aussi utilisé comme produit dans la pharmacopée locale comme cela a été relevé plus haut.

Mais cette consommation n'est pas l'apanage de ces populations, mais plutôt une habitude alimentaire commune à plusieurs populations natives dans l'espace rural du Bassin du Congo. (A. Bouquet, 1969, 131) dit à propos de la consommation du Gnetum : « … ces feuilles sont particulièrement appréciées des Kongo nord-occidentaux qui en font une très grande consommation. Les feuilles mondées sont vendues sur les marchés soit entières sous forme de paquets soigneusement ficelés, soit coupées en fines lanières, prêtes pour la cuisson. Jeunes et tendres elles ont un goût de noisette assez agréable ».

15. 4. 1 - Consommation dans les territoires de production

Dans la Cuvette - Ouest où il trône à la première place et constitue l'aliment de base, sa consommation est quasi quotidienne voire addictive pour une bonne partie de la population. Cette habitude alimentaire se justifie par l'attachement des consommateurs à son goût, mais aussi par l'accessibilité aisée des villageois à la ressource, de notoriété publique les villageois ont la spécificité d'être des grands marcheurs. Monsieur Landry affirme que tous les villageois s'approvisionnent quasi quotidiennement dans les forêts riveraines des habitations, quand le besoin se limite à l'autoconsommation.

15. 4. 2 - Consommation à Brazzaville

La consommation du Gnetum est de fait une habitude alimentaire ancrée dans le passé culturel des congolais. L'influence d'un nouveau contexte planétaire orienté vers la recherche de la sécurité alimentaire a accentué l'attrait des consommateurs pour cette denrée.

Dans le cas de la consommation du Gnetum aucun indice ne permet d'affirmer la présence d'une quelconque interférence des pouvoirs publics. C'est tout simplement l'intérêt des consommateurs qui les guide vers un produit accessible qu'ils apprécient, d'autant plus à tous. Actuellement il est : **«** Quasiment absent des manuels gastronomiques, le légume traditionnel n'en est pas moins resté présent dans la cuisine congolaise, tant pour ses valeurs gustatives que nutritives » (M. Atipo, 2018)**.**

La recherche d'une alimentation saine voire biologique et l'intérêt accordé aux apports nutritionnels des aliments, créent un rapport qui a pris de nouvelles proportions dans les ménages brazzavillois consommateurs du Gnetum. « Dans un monde de plus en plus urbain, la sécurité alimentaire durable des villes est une préoccupation croissante des pouvoirs publics citoyens. Dans les villes du monde entier, au Nord comme au Sud, … » (J. Pourias, A. C. Daniel et C. Aubry, 2012, 1).

Aussi le plat familier est devenu de plus en plus familier sur la table de la majorité des brazzavillois qui en apprécient le goût. En outre il représente une source nutritive importante pour les consommateurs, tout en intégrant les nouveaux modèles de consommation.

Pendant longtemps la consommation du Gnetum est restée plutôt confidentielle ou mieux un plat réservé aux repas dans les foyers. Actuellement les recettes locales sont quasi identiques dans tout le pays (Tableau n°27 à la page 224), notamment :

Série de photos n°30 à 33 : Divers mets cuisinés en association avec le Gnetum

Photo n°30 : une vendeuse de rue du quartier Ouenzé et son plat de ‘’bouillon’’ de Gnetum à la viande, tomate et oignons.



Photo n°31 : la vendeuse procède à l’ajout du Gnetum après cuisson de sa nourriture



Photo n°32 : plat de ‘’3 pièces’ : Gnetum, poulet et sauce arachide accompagnée de manioc



Photo n°33 : plat de ‘’bouillon’’ de Gnetum aux Gambas à la sauce et gombos



Photo 34 -‘’Poisson salé à la vapeur et ses feuilles de Koko ciselés’’ servi à l’Hôtel 5*PEFACO.

Tradition Kongo et pygmées



Gnetum+ (Poisson, viande ou poulet frais, fumé, séché salé…) + (sauce de : tomate, pâte d'arachide, gombos, noix de palme, ou graines de courge -cucumeropssis mannii-etc…).

Lorsque la sauce est à base de pâte d'arachide le plat est surnommé ''3 pièces'' (Photos n°32ci-dessous). Ce plat est l'un des plus populaires avec le plat appelé ''bouillon '' (Photos n°30, 31, 33 ci-dessous) : très peu gras il comporte les mêmes aliments sans la pâte d'arachide, il est cuit sans sauce juste avec de l'eau, parfois on y ajoute du gombo et on arrose d'huile en petite quantité.

Ces dernières années le met a intégré la gamme des plats de la cuisine de rue comme le montre les photos n°30 et 31 déjà citées et ci-dessus, ainsi que le menu des petits et même des grands restaurants de la place (Photo n°34 ci-dessus).

Pour le corroborer, madame Yvette une cheffe de cuisine qui exerce ce métier de longue date, a affirmé au cours de l'enquête que : « Tous les grands restaurants possèdent toujours du Gnetum en réserve, mais il ne peut pas figurer sur la carte, il est servi à la demande en raison du nombre importants de clients qui possèdent des interdits traditionnels pour en consommer ».

Cette habitude alimentaire est une grande aubaine d'autant plus que l'assiette du brazzavillois est souvent très pauvre, car elle se compose généralement de produits protéinés congelés importés de qualité douteuse.

Par ailleurs chez les peuples Kongo et les pygmées la consommation du Gnetum cru subsiste encore.

Tableau n°26 : Représentation des ménagères interrogées par quartier

Quartiers	Ouenzé	Talangaï	Petit chose	Mikalou	Bacongo	Moungali	Moukondo	Total
Effectif	9	7	5	8	4	7	7	47

Tableau R. G. Gongault

Tableau n°27 : Principaux aliments associés au Gnetum dans les plats

Types de sauce	Tomate, arachide, purée de noix de palme, graine de courges, cuisson à l'eau ou légèrement arrosé d'huile dit ''bouillon'', etc…
Poissons et crustacées	Poisson d'eau douce frais ou fumé, poisson de mer frais, fumé ou salé, crevettes, tortues, crocodiles, etc…
Volailles	Poulet, dinde, canard, pintade, oiseaux sauvages, etc…
Viandes	Viande fraiche d'élevage, abats, gibier frais ou fumé
Insectes	Chenilles, criquets, etc…
Epices	Poivre, piment, noix de muscade, etc…
Condiments	Sel, gombo, oignon, ail, ciboule, tomate, cube de bouillon, gingembre, poivron, etc…
Aliments Complémentaires	Manioc, foufou, banane plantain, riz, igname, pain, etc…

Tableau R. G. Gongault

15. 4. 3 - Autre variante de consommation : l'exemple du Congo Démocratique

En république démocratique du Congo le voisin immédiat, la situation est quasi similaire, selon l'analyse suivante : « La filière Fumbwa joue un grand rôle dans la réduction de la faim et dans la diversification des revenus.

Dans le pays voisin d'en face plus précisément à Kinshasa la consommation du légume sauvage connait le même engouement, curieusement le Gnetum ne fait pas partie des habitudes alimentaires des habitants des zones productrices comme le montre cette enquête réalisée à Kananga, l'une des grandes régions qui approvisionnent Kinshasa :

« Dans les villages d'enquête, le Fumbwa y est faiblement consommé. Selon les personnes enquêtées, le Fumbwa n'est pas dans leurs habitudes alimentaires. Par contre à Kinshasa, le brassage ethnique fait qu'il est constant que ce met n'est consommer par les originaires de cette région qu'une fois arrivé dans la ville de Kinshasa. Le *Fumbwa* s'est ensuite largement diffusé hors de la zone d'influence Bakongo subissant au passage diverses modifications. Chez les Besi Ngombe, le *fumbwa* se prépare avec de la pâte d'arachide, de l'huile de palme, des oignons, de la tomate fraiche et du poivron ; on peut y mettre du poisson fumé.

Traditionnellement, il y a trois manières de préparer le *fumbwa* selon la quantité de pâte : soit on met un petit peu de pâte d'arachides ou alors on en met en quantité normale ou alors pratiquement pas. Dans l'évolution de la préparation de ce plat à Kinshasa, non seulement l'on peut substituer le poisson fumé par du poisson chinchard *« mpiodi »* ou des chenilles *« Mbinzo »* ou encore des champignons mais aussi la présence d'arachide doit vraiment se sentir.

Si traditionnellement, le *Fumbwa* se consomme avec du *Fufu*, de nos jours notamment à Kinshasa, on peut manger ce met avec la chikwangue, du riz voire du pain. Selon Malu-Malu, certaines tribus du Kongo-Central, au premier rang desquelles se trouvent les Bantandu, se régalent en avalant le *fumbwa* sec, voir cru, à la grande surprise des non-initiés qui ont du mal à s'adonner à cet exercice… En RDC, le fumbwa constitue l'un des aliments de base pour les congolais. Selon les consommateurs rencontrés, le Fumbwa est le complément par essence du fufu, or à Kinshasa, il n'y a pas de plats de Fumbwa sans arachide, l'huile de palme et le poisson ou viande », (D. Manirakiza et al, 2009, 43).

Il y a quelques différences techniques dans la manière d'accommoder le plat par les cuisinières des 2 rives du Pool Malebo. Notamment en ce qui concerne le temps de cuisson les congolaises de Brazzaville ajoutent le Gnetum en fin de cuisson du plat de viande, de poulet, de poisson, de chenille… ou carrément immédiatement après la descente de la marmite du feu pour garder la couleur verte du Gnetum, comme illustré par l'image de la vendeuse de rue (Photo n°31 de la page n°223). La même forme de cuisson se retrouve chez les centrafricaines.

Par contre Le mode de préparation des kinoises se caractérise par une longue cuisson : à Kinshasa les cuisinières gardent la marmite au feu plus longtemps, elles considèrent que le Gnetum vert est cru et le laissent cuire jusqu'à ce que les feuilles changent de couleur. C'est aussi le cas chez les camerounaises, les gabonaises et les angolaises, les nigérianes et les ghanéennes et ces dernières conservent souvent l'huile de palme comme ingrédient essentiel. Bien que les kinoises soient réputées pour la diversité et l'excellence de leurs recettes culinaires, mais leur plat de Gnetum est invariable, il est toujours associé à base de sauce d'arachide. Tandis que les brazzavilloises, les camerounaises, les gabonaises et

les centrafricaines ont un répertoire très varié de sauces en la matière : à l'oignon, à la tomate, aux gombos, à la purée de noix de palme, en sauce graine (purée de noix de palme), avec les courges que les camerounais appellent graines de pistaches…

15. 4. 4 - Restitution des investigations sur la consommation à Brazzaville

L'enquête s'est déroulée sous forme d'entretien en veillant à la diversification de l'échantillon. Le nombre de ménagères interrogées individuellement s'est élevé au total à 49 femmes.

La sélection a porté sur 47 ménagères de plusieurs classes d'âges avec pour critère de base la capacité à cuisiner : la plus jeune était une jeune femme âgée de 22 ans mariée et mère de 2 enfants et la doyenne du groupe était une veuve, âgée de 70 ans et mère de 8enfants. 3 restauratrices complètent la sélection. Il s'agit de madame Andréa chef de cuisine diplômée (bac + 3 spécialités cuisine), 1vendeuse de rue et une propriétaire d'un petit restaurant de quartier couramment appelé ''Nganda''.

Outre l'âge, les investigations menées sur le terrain ont concerné toutes les catégories sociales, tous les quartiers de la ville (Nord et Sud) comme l'indique le tableau ci-après. Le soin a aussi été pris de diversifier l'origine départementale. Pour toutes les femmes enquêtées qu'elles soient consommatrices du Gnetum ou non consommatrices, elles ont déclaré que c'est un légume familier qu'elles ont toujours connu.

15. 4. 4. 1 - Traitement de l'enquête

Echantillon de 49 participantes dont 47ménagères +3 restauratrices		
1 – Quel est le pourcentage du coût du Gnetum sur le budget mensuel		
Les consommatrices	**Les non consommatrices**	**Les restauratrices**
• 33 Femmes - 26 ont déclaré le cuisiner plus de 2 fois par semaine ;	• 14 femmes - 7 ont déclaré ne l'avoir jamais cuisiné	• 3 femmes - 1 chef de cuisine d'un restaurant 5 étoiles : elle a déclaré que le plat de Gnetum

- 5 ont déclaré le cuisiner au moins 1 fois par semaine ; - 1 a déclaré le cuisiner tous les jours pour satisfaire l'exigence de son époux ; - 1 a déclaré ne plus le cuisiner ni le consommer depuis plusieurs années malgré son intérêt pour ce légume à cause d'un interdit fixé par un guérisseur.	- 3 par interdit ancestral - 1 par manque d'intérêt et préfère consommer les légumes maraichers. - 2 foyers qui ne consomment pas de légumes. La cause est le désintérêt de la famille pour l'un et pour l'autre c'est parce que les enfants n'aiment pas en manger. - 1 par l'incapacité à maitriser la technique de la conservation de sa couleur originelle jusqu'à la fin de La cuisson.	n'est jamais présenté à la carte des grands restaurants. Il ne peut être consommé que sur commande le Gnetum. Parce que le produit peut être un interdit alimentaire pour certains clients -1 une vendeuse de rue au marché de Ouenzé : elle affirme que le Gnetum fait partie de la carte journalière et que c'est le plat le plus demandé par les clients. - 1 une vendeuse d'un restaurant populaire ''Nganda'' à Bacongo : Elle déclare qu'en matière de légumes elle se limite à l'oseille et au ''bouillon sauvage''* très appréciés par ses clients.

2 – Quelles sont les formes de consommation

les réponses données par les femmes consommatrices sont invariables. De façon unanime elles déclarent qu'elles cuisinent le Gnetum toujours en association avec d'autres aliments. Comme toutes les consommatrices utilisent la même manière de cuisiner, cela a permis d'établir l'inventaire des principaux aliments additionnels employés couramment dans la préparation des différentes variantes de plats de Gnetum dans le tableau qui suit.

Une seule enquêtée originaire de la région du Pool a mentionnée une ''recette traditionnelle'' qui consiste à consommer le Gnetum cru soit les feuilles entières soit sous sa forme coupée accompagné de thon salé et de Chikouangue.

3– Quels sont les avantages liés à sa consommation

En résumé les ménagères ont déclaré l'avoir adopté pour :

- L'habitude alimentaire du terroir d'origine ;

- Son prix modique par rapport aux légumes maraichers ;
- L'avantage important pour les familles nombreuses ;
- Sa facilité culinaire et sa rapidité de cuisson ;
- La préférence du Gnetum aux légumes maraichers par les enfants ;
- La non diminution de sa quantité pendant la cuisson contrairement aux légumes maraichers ;
- Le caractère bio, la certitude de l'absence de pesticides et autres produits chimiques, ainsi que la certitude de consommer un aliment sain ;
- Les apports nutritionnels importants à bas prix, la facilité de digestion ;
- Le goût et la fraicheur.

Analyse

L'enquête a relevé les observations antérieures et montré que : La consommation du Gnetum est inscrite dans l'histoire des populations quel que soit l'origine ethnique des individus. Cette habitude alimentaire emblématique des zones rurales s'est exportée dans la ville où elle est partagée par de nombreux habitants de tous les âges et de toutes conditions sociales. L'évolution notable réside dans l'abandon de la cuisson à l'huile de palme au profit des huiles importées contrairement au plat de feuille de manioc.

Les consommateurs apprécient sa disponibilité tout le long de l'année, toutes ses qualités nutritives et ils restent attachés à sa saveur si particulière et indéfinissable. Pour les mères de familles sa qualité gustative est une aubaine pour nourrir de façon équilibrée les enfants qui refusent de manger les légumes. Les recettes culinaires sont très variées en fonction des goûts et des moyens financiers du consommateur.

Malgré l'urbanisation le Gnetum conserve toujours une dimension mystique dans certains milieux. De nombreuses personnes de tous les milieux sociaux continuent à s'abstenir de la consommation du Gnetum à cause des interdits alimentaires claniques ou prescrits par des guérisseurs traditionnels. Par contre les aspects thérapeutiques du Gnetum restent méconnus par les consommateurs profanes.

Chapitre 16 : Commerce, nouveaux acteurs et innovations économiques

16. 1 – Les innovations dans la filière manioc

16. 1. 1 - Dans la commercialisation locale du manioc

Le commerce local du manioc se présente sous plusieurs formes en fonction des différents types de produits :

16. 1. 1. 1- Le commerce des feuilles de manioc

- La première catégorie de l'activité est celle de la vente éphémère, ce commerce est assuré par des vendeurs informels, qui sont majoritairement des femmes :

Au sortir de la guerre de 1997 le phénomène de vente informelle devant les parcelles s'est généralisé. Il n'est pas rare de trouver dans les quartiers de la ville en vente éphémère isolée ou mélangé à d'autres marchandises, quelques bouquets de feuilles de manioc fraiches exposées devant le domicile d'un particulier non spécialisé dans ce commerce.

Tout simplement parce que les quelques pieds qui sont dans la propriété nécessitent un rajeunissement. Comme la quantité récoltée par la taille des plants dépasse les besoins de la famille, le surplus est vendu. Cette activité occasionnelle et aléatoire est assez courante car le cycle végétatif de la plante se caractérise par une croissance très rapide.

Pour certaines variétés la croissance est très impressionnante. Le développement de la plante s'accompagne d'une augmentation tellement importante du feuillage, qu'il est nécessaire d'effectuer une taille sévère fréquemment voire 1 à 2 fois par mois. Ceci évite le vieillissement des feuilles, qui deviennent drues et impropres à la consommation habituelle.

C'est le cas pour des variétés comme celle de ''Mama na bana' 'qui veut dire mère d'une famille nombreuse ou de ''Ma bouesso'' textuellement cela signifie la mère chanceuse, en réalité l'expression fait référence à la Sainte vierge Marie en se reportant au verset biblique : ''… Vous êtes comblée de grâces''. Le passage de la Vierge pèlerine à Brazzaville avait coïncidé avec l'apparition sur le marché de cette nouvelle variété de manioc, et l'imagination prolifique des brazzavillois avait tôt fait de s'emparer de cette coïncidence pour créer une nouvelle expression.

- La deuxième catégorie de vendeuses concerne les productrices urbaines :
Ce sont des agricultrices à plein temps ou à mi-temps. Leurs champs sont sous une forme monoculturale ou sous la forme polyculturale en assolement avec des variétés légumières. Ces cultures sont situées un peu partout dans la ville : sur des espaces publics résiduels ou sur des terrains lotis non encore bâtis. Les cultivatrices procèdent à la vente de leur récolte directement sur place, sur les marchés municipaux ou sur les marchés spontanés de quartier sur place.

Ces 2 catégories de maraichères pratiquent l'agriculture de proximité dans la ville intramuros et dans toutes les zones périphériques. Elles assurent l'approvisionnement de la ville en feuille de manioc des variétés spécifiques. Elles appartiennent aux variétés de manioc surnommées ''caoutchouc'', plus répandues en ville. Elles détiennent la particularité de ne pas produire de tubercule.

Le contexte est similaire à Kinshasa : « La feuille de manioc ''caoutchouc'' (hybride Manihot esculenta x glasiovi) était traditionnellement récoltée dans les jardins maraîchers à partir de plants satellites entourant les planches de culture. Le marché est porteur (Pundu = plat national…) et peu concurrentiel avec le Pundu Kongo ou Tékés utilisés pour la confection du même plat mais nécessitant une cuisson beaucoup plus longue. Le coût de l'énergie dans une ville comme Kinshasa favorise la consommation de Pundu ''caoutchouc''. Les prix sont assez élevés et rémunèrent bien une culture peu gourmande en main d'œuvre. La grande saison sèche est porteuse pour un développement de cette culture sous réserve d'apports réguliers en eau ». (S. Berton et R. Vincent, 2009, 51).

- La troisième catégorie se compose de vendeuses spécialisées :
Ce sont les principales actrices de la vente légumière sur les marchés. Souvent ces dernières ne possèdent pas de champ, et s'approvisionnent auprès des cultivatrices de la ville ou des grossistes qui importent de l'hinterland.
- La quatrième catégorie des vendeurs comprend des commerçants qui sont des deux sexes. Ces ''importateurs'' sont des hommes et des femmes qui se rendent dans l'hinterland pour négocier directement avec les producteurs. Souvent la vente des feuilles de manioc par ces commerçants est complémentaire avec celle des tubercules, des pains de manioc (Chikouangue) et du foufou.

La vente des feuilles de manioc se présente sous 2 formes principales. Pour la consommation locale, les feuilles sont vendues sous leur forme naturelle, contrairement à la faible quantité de feuilles de manioc exportées, qui sont pillées ou moulues avant d'être mises dans des petits sachet, dont la contenance est d'environ 200 à 250 grammes.

16. 1. 1. 2 - Le commerce des tubercules fraiches et du Foufou

La vente locale des tubercules constitue l'épine dorsale de la filière manioc. Désormais elle mobilise un capital financier important, foncier et humain. En outre les revenus escomptés en font une activité très lucrative. Les exploitations agricoles des paysans d'assez petite taille, sont fortement concurrencées par les exploitations des néo ruraux. Cette nouvelle classe d'agriculteurs est composée de commerçants, de fonctionnaires, de retraités, de jeunes diplômés sans emploi, etc…).

Ces nouvelles entreprises s'étendent en moyenne sur 5 ha : les plus importantes ont des superficies allant jusqu'à près de 20 ha. Ces grandes exploitations semi – modernes sont mécanisées. Elles pratiquent le défrichage à l'aide de tracteurs et font appel à une main

d'œuvre abondante pour la plantation, l'entretien, la récolte et les premières transformations nécessaires à la mise sur le marché des tubercules.

Il existe plusieurs systèmes qui président à la vente du manioc au prix de gros. La transaction peut s'effectuer avant ou après la récolte de la production. Les différentes formes sont principalement :

- La vente sur pied des champs généralement à leur maturité ;
- La vente des tubercules fraiches et des feuilles directement après la récolte ;
- La vente des tubercules après le rouissage, sous forme de pâte fraîche ou ''Ntouka'' pour la fabrication des pains de manioc ou ''Chikouangue''. Cette vente s'adresse directement ou à travers un ou des intermédiaires exclusivement aux paysannes qui fabriquent les pains de manioc.

- A ce maillon de la chaine se raccroche un groupe de grossistes, qui rachètent aux paysannes toutes leurs productions de pain de manioc pour la revendre en détail à Brazzaville. Ces dernières deviennent leurs fournisseurs attitrés. Les 2 parties passent un accord tacite sur les quantités à fournir et les dates de livraison.

-La vente des tubercules séchés après le rouissage pour la fabrication de la farine de manioc. Dans ce cas il s'agit indistinctement d'hommes ou de femmes investis dans ce négoce.

La flambée des prix est sans précédent ! Au cours actuel du marché le sac de 50 kg qui est la mesure consacrée, revient à 70 ou 80 euros ! Ce qui représente une hausse de plus de 30% par rapport à l'année 2016. Une autre conséquence de guerre dans la région du Pool et des exactions éhontées des fonctionnaires véreux sous le couvert des taxes routières et fiscales.

- A côté de ce secteur de grossistes subsiste le secteur de vente de manioc en détail. Ce domaine d'activité est exclusivement féminin. Cette vente comprend celle de la farine de manioc communément dénommée ''Foufou'' et celle des pains de manioc ou ''Chikouangue''.

La présence des vendeuses est visible aux abords des marchés de vente en gros, dans les marchés municipaux, dans les petits marchés informels et individuellement dans les quartiers de la ville. Depuis la guerre de 1997, beaucoup de codes ont sautés, on peut même en trouver quelques-unes en centre-ville.

Le manioc reste l'aliment de base des brazzavillois. Mais l'augmentation vertigineuse des prix pousse les populations à trouver des solutions intermédiaires.

Ainsi la pratique d'achat mensuel du sac de tubercules séchés par les ménagères a quasiment disparu. Cette pratique se maintient essentiellement au niveau des détaillantes de farine de manioc ou ''foufou''.

Dans les points de ventes et les marchés la vente des tubercules séchés se fait désormais dans des récipients (seaux ou cuvettes Dont la contenance varie entre 5l, 10l, ou 15l).

16. 1. 1. 3 - La vente des pains de manioc ou ‘’Chikouangue’’

L’une des grandes innovations dans ce domaine concerne la vente des pains de manioc de gros calibre. Confrontée à la paupérisation généralisée des consommateurs, la profession a adopté le système de vente au micro détail. Désormais, ils sont débités en morceaux pour être écoulé facilement.

Par ailleurs sur le terrain on peut observer que la filière manioc est organisée en plusieurs sous-volets. Ces derniers composent des maillons d’une chaine qui fonctionnent d’une manière imbriquée les unes dans les autres sur le plan des ressources humaines, de l’activité commerciale et de l’activité agricole.

- L’organisation humaine comprend : Les managers des exploitations qui sont indifféremment des hommes et des femmes. Par contre une spécialisation s’observe au niveau de la main d’œuvre : les hommes dominent dans le secteur du transport et de la main d’œuvre dans les travaux des champs ; tandis que les femmes sont employées dans les tâches relatives à la transformation du manioc.

Parfois l’activité commerciale peut fonctionner de façon indépendante. Ce circuit comprend :

- Les champs cultivés ;
- La production brute sous forme de tubercules frais ;
- La production transformée en pâte de manioc ;
- La production ‘’ in situ’’ des pains de manioc ;
- La production des cossettes c’est-à-dire des tubercules séchés ;
- Le maillon terminal est la vente en gros et au détail des pains de manioc et de la farine de manioc sur les lieux de consommation à Brazzaville.

En définitive le commerce local du manioc se présente sous plusieurs formes qui caractérisent les différents types du produit, et les différentes variantes du négoce.

- Les différents produits qui sont sur le marché se déclinent sous des aspects et des calibres différents : ils vont de la vente des tubercules frais à la farine de manioc, en passant par la pâte rouie, les ‘’Chikouangues’’ ou pain de manioc vendus sous de nombreuses tailles- du ‘’Moungouélé’’ d’environ 100 grammes au ‘’Ngouri yaka’’ d’environ 6 à 7 kg, et les tubercules épluchés et séchés ou cossettes.

-Les variantes du négoce se regroupent sous 2 formes :

- La première forme est la forme initiale de vente locale : celle de la production des pains de manioc et de la farine de manioc fabriqués sur place. Ces domaines sont tenus par les femmes sous la forme exclusive vente en détail.

- La seconde forme comprend les différentes variantes de la vente du manioc i importé de l'hinterland :

- La vente de ces produits est une activité mixte, dont la commercialisation à Brazzaville se présente principalement sous plusieurs formes de vente.

-La vente en gros qui concerne : les tubercules frais, la pâte rouie, les ''Chikouangues'' ou pain de manioc , les tubercules épluchés et séchés ou cossettes.

- La vente de demi-gros concerne les mêmes produits ;

- La vente en détail est généralement celle des ''Chikouangues'' ou pain de manioc et de la farine de manioc etc… ;

- La vente en micro détail d'apparition très récente s'est généralisée au lendemain de la guerre de 1997.

Plusieurs formes courantes sont illustrées ci-après.

Tableau n°28 : Evolution du prix du manioc transformé

Années / Prix	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2017
Sac de manioc	1500	5 000	10 000	18 000	18 000	35000	40 000
Pain de manioc de 1kg	200	500	800	1000	1500	1800	2000

Tableau de R. G. Gongault basée sur l'enquêtes auprès des vendeurs manioc

Photos n°34 et 35 : tubercules séchées et fraiches en vente les parties consommées du manioc

Photo n° 34 : Cuvettes de vente en demi gros des tubercules séchées au marché Texaco



Photon°35 : Tubercules en vente au bord de la nationale n°2



Source : Photos de R. G. Gongault 2017

Série de photos n° 36 et 37 : les différentes formes de vente locale de manioc séché – tubercules séchés ou cossette et farine de manioc ou ''foufou''

Photo n°36 : Sac de tubercules séchées ou de foufou en vente au marché Texaco



Photo n°37 : Vente en détail de la farine de manioc au quartier Ouenzé



Source : Photos de R. G. Gongault 2017

Série de photos n°38, 39, 40 : Transport et vente en gros des pains de manioc

Photo n° 38 : Le taxi ‘‘10000 maniocs’’







Photo n°39 et 40 : Vente en gros

Source : Photo de R. G. Gongault 2017

Série de photos n°41a, 41b, 41c : Différentes formes de vente de la chikouangue au marché de Texaco :



Photo n° 41 a : vente ambulante

La forme star de la vente : le ''Dzenga'' ou morceau de Chikouangue

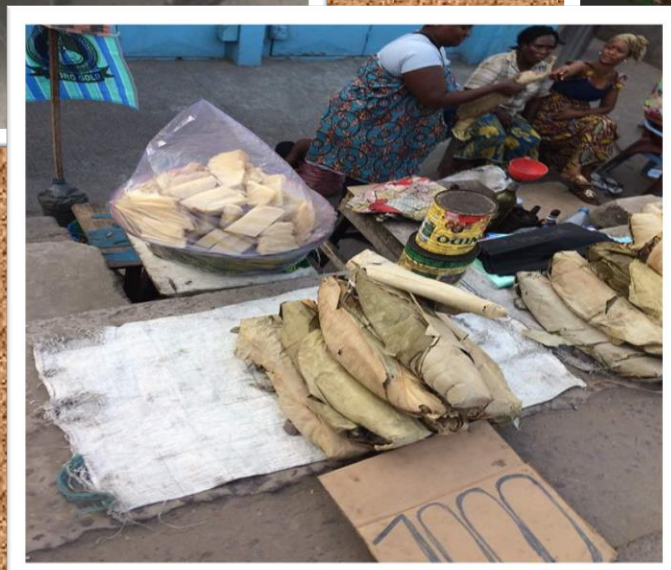




Photo n° 41 b et 41 c : vente en détail et en micro-détail

Source : Photos de R. G. Gongault 2017

16. 1. 2 – Mutation spatiale du plateau de Mbé et son impact sur le commerce du manioc à Brazzaville

Le négoce du manioc en provenance du plateau de Mbé se caractérise aussi par l'apparition de nouveaux systèmes de vente. (P. Vennetier, 1988, 1) affirme que : « Au cours des quinze dernières années, des quantités croissantes de manioc sous forme de « cossettes » sont arrivées sur le marché de Brazzaville, en provenance du plateau de Mbé. Près de 10 ans plus tard, (B. M. Mengho, 1999, 247) abonde dans le même sens et dit que : « Jusqu'à une période assez récente, la commercialisation du manioc se faisait presque uniquement sous forme de "pains" (chikouangues) de formes et dimensions diverses, dont la fabrication était totalement aux mains des femmes. Ce type de conditionnement est de plus en plus abandonné au profit du foufou, terme qui désigne aussi bien la cossette séchée que la farine qui en est tirée, obtenue à partir de la racine grâce à diverses opérations dont les femmes n'ont plus le monopole ».

La loi de l'offre et de la demande est toujours en faveur des producteurs, malgré la paupérisation des consommateurs urbains. « En moins de deux ans, le prix du sac de 55-60 kg est passé -à l'achat dans le village -, de 1 1 000 à 14 000 F.CFA, et à Brazzaville de 17 000 à 18 000 F.CFA, voire 19 000 et même 20 000 F.CFA » (B. M. Mengho 1988, 248). Aujourd'hui le prix du même sac de cossettes de manioc ou ''foufou'' varie selon les cours du marché entre 35000 F. CFA et 50.000 F. CFA soit 75 euros. Cette somme correspond au salaire moyen d'un fonctionnaire subalterne !

A ce prix de vente le sac de foufou (cf. Photo n°36) est devenu inaccessible à la majorité des ménagères, pour assurer la consommation mensuelle. Désormais pour s'approvisionner en foufou et assurer la consommation mensuelle du foyer, les ménagères se contentent d'une quantité plus limitée. Elles se tournent plutôt vers l'acquisition d'une cuvette (cf. n° Photo n°36) ou d'un ou 2 seaux de cossettes de manioc ou vers l'achat en détail (cf. Photo n°37), quitte à alterner de temps en temps la consommation du foufou avec celle du riz ou celle du pain.

Les prix des différentes variétés de Chikouangues ne sont pas en reste, leur augmentation a généré le système de la vente au micro détail : les pains de manioc sont débités et vendus à la découpe en morceaux appelé ''Dzenga'' comme cela a déjà été évoqué (cf. n° 41 a et 41 b). Certes le commerce du foufou est toujours florissant, mais le négoce des pains de manioc ou Chikouangue s'est revivifié avec le système de vente sous la forme de ''Dzenga''. Cette forme de vente à rendu la chikouangue plus accessible. Avec le développement du commerce de rue, il se retrouve désormais dans la majorité des rues et ruelles de toute la cité.

Les taxis surnommés ‘’1000 maniocs’’ (cf. Photo n° 38), les camionnettes et mini bus (cf. Photos n°39 et 40) déversent quotidiennement plusieurs cargaisons. L’écoulement de la marchandise est assuré grâce à la multiplication ces dernières années des petits restaurants, des vendeurs et vendeuses de grillades, des vendeurs et vendeuses de nourriture (en sauce) de rue, ainsi que des vendeurs et vendeuses de manioc en micro détail : ces derniers vendent le manioc en morceaux ou ‘’Dzenga’’, un terme en Kongo (langue d’une ethnie du Pool) qui signifie morceaux. Cependant la consommation de la pâte de foufou reste encore cantonnée dans l’intimité familiale.

Ces activités ont donné naissance à une catégorie de nouveaux commerçants qui évoluent surtout dans le secteur du commerce informel. Ces activités se définissent comme : « …des activités à petite échelle génératrices de revenus qui sont menées hors du cadre réglementaire officiel et qui utilisent ordinairement peu de capitaux, de technologie et de compétences, offrant de faibles revenus et un emploi instable » (Site du BIT, 1991).

En effet toutes les personnes enquêtées ont déclaré de manière unanime qu’elles n’ont pas de relation avec les institutions bancaires en matière d’investissement. Envisager de prendre de crédit est illusoire, car les critères de choix sont trop difficiles à remplir donc il n’y a pas de chance de pouvoir obtenir un prêt.

Le travail dans le secteur informel est souvent une stratégie de survie (C. Schilter, 1988) pour sortir du chômage et de la précarité. Mais la désorganisation des services publics favorise le maintien d’une frange de la population dans cette situation, même si les revenus connaissent une amélioration.

En outre les retards des salaires, des pensions et l’inexistence d’institutions pouvant assurer une certaine protection sociale n’encouragent pas cette population à se mettre en règle. Ainsi malgré le potentiel économique certain que détient cette nouvelle classe de commerçants, cette dernière s’ajoute aux nombreuses catégories de travailleurs du secteur informel, au lieu d’étoffer la sphère de l’économie nationale régulée par l’Etat.

Le pôle vivrier de Mbé assure l’essentiel de la consommation brazzavilloise en produits dérivés du manioc. L’ensemble de ces emplois constitue près de 40% du PIB (FMI, 2017). Bien que : « le secteur informel donne une réponse de plus en plus pertinente aux besoins des économies nationales » (FMI, 2017,1). Comme cette filière qui est certainement génératrice de revenus parfois conséquents, mais qui reste fortement limitée en matière d’accessibilité aux emprunts bancaires et de compétitivité internationale.

Malgré la complexité de la filière, un soutien plus important par des politiques publiques efficaces, pourra apporter certainement un véritable levier à la croissance économique tant espérée et à la résorption du chômage endémique.

16. 1. 2. 1 - Enquête au village d'Odziba

Dans le cadre de l'étude sur la filière manioc, une enquête de terrain a été menée. Les critères de recherche du site ciblaient principalement : une accessibilité aisée, une présence d'exploitation à grande superficie, une expérience éprouvée des acteurs pour la fiabilité des réponses et une bonne intensité du commerce du manioc dans le secteur. Ces données pouvaient être réunies au village d'Odziba. Il est situé dans la zone de tradition agricole séculaire sur la route nationale (RN2) et à 100km de Brazzaville. C'est l'un des villages de la zone périurbaine spécialisés dans la production de manioc.

(B.M. Mengho, 1999, 1) l'avait déjà souligné, il a abordé le sujet et noté les observations suivantes :

« Plus la population de Brazzaville s'accroît, et plus ses besoins alimentaires deviennent importants. Le coût de la vie ayant sérieusement augmenté, les citadins éprouvent aujourd'hui de grosses difficultés à "joindre les deux bouts" afin de satisfaire leurs besoins vitaux. Aussi nombre d'entre eux pratiquent-ils de multiples petites activités relevant plus ou moins du secteur informel. Certains font du commerce, d'autres de l'agriculture loin du périmètre urbain, afin de résoudre à la fois leurs problèmes financiers et leur approvisionnement quotidien en vivres.

A l'évidence, la demande croissante de la capitale en produits vivriers, et surtout en manioc, influence fortement l'économie de l'arrière-pays urbain. C'est ainsi qu'au Nord de Brazzaville, le long de la route nationale n°2, entre le PK 45 et le village d'Odziba (PK 100), s'est développé un véritable espace agricole entièrement tourné vers la production vivrière.

Cette zone, située dans la partie méridionale du plateau de Mbé, était autrefois une étendue de savanes très faiblement peuplée et cultivée, où les villageois pratiquaient une agriculture d'auto-consommation, et ne disposaient que de surplus réduits qu'ils offraient aux voyageurs de passage, dans des cuvettes et des bassines installées sur le bord de la piste.

Or, on y trouve aujourd'hui, de part et d'autre de la route désormais bitumée, un double alignement quasi continu de champs de manioc et d'arachides, d'habitations dispersées ou groupées, pour une part bâtie par des citadins d'origine, quelques échoppes offrant des produits de la ville, alimentaires et autres, et les traces partout présentes d'un très actif commerce de cossettes de manioc ».

Photo n°42 : Vue aérienne du village d'Odziba au Nord de Brazzaville



16. 1. 2. 2 - Exemple de gestion d'une plantation de manioc : entretien avec madame Bernadette à Odziba

I- Présentation du le travail d'enquête effectué sur place.		
N°	**Rubrique**	**Résumé de l'entretien**
1	**Justification du choix**	Mme Bernadette est agricultrice néo rurale spécialisée dans la culture du manioc, elle est ancienne dans l'activité. Elle s'est installée à Odziba, un village situé sur le Plateau de Mbé à 100 km de Brazzaville et fait partie des villages qui alimentent la ville en manioc. Son activité a commencé par une exploitation monoculturale d'un hectare, au fil du temps elle l'a développé et pour cette campagne elle va occuper 40 ha. ***L'entretien avec madame Bernadette a été sélectionné pour sa pertinence***
2	**Identité**	Mme Bernadette est une femme célibataire de nationalité congolaise. Elle est âgée de 65 ans et elle est mère de 3 enfants qui sont entièrement à sa charge.
3	**Profil de l'enquêtée**	C'est une citadine qui avait toujours vécu à Brazzaville. Sa famille originaire du district de Lékana (département des Plateaux) est installée depuis 1947 dans le quartier de Poto - poto. Elle a arrêté ses études suite à plusieurs échecs au bac.
4	**Motifs de l'enquêtée**	**Pourquoi avoir fait le choix de cultiver le manioc à Odziba ?** Malgré son niveau scolaire elle n'arrivait pas à trouver du travail dans le secteur tertiaire. Au lieu de continuer à vivre au chômage et à la charge de ses parents à Brazzaville, elle s'est intéressée à cette activité. Sa mère et ses tantes l'avaient déjà précédée dans cette voie. Ce choix l'a obligée à faire de long séjour loin de chez elle. Sa famille l'a aidée en assurant la garde de ses enfants. Ainsi elle a profité de la disponibilité et du soutien familial surtout qu'elle était libre de toute attache. Au regard de ces avantages, elle s'est lancée dans cette aventure, l'activité ayant la réputation d'être très rentable. D'autre part l'emplacement du village au bord de la route nationale N°2 qui est l'unique voie terrestre de communication entre la capitale et toute la partie Nord du pays était un avantage précieux pour l'évacuation de la production et les déplacements personnels vers Brazzaville
5	**historique**	Le début de ses activités dans le domaine remonte à 1988. Dès sa mise en route, l'exploitation a nécessité la mobilisation d'un investissement financier préalable conséquent (montant non précisé). Son activité a commencé par une exploitation monoculturale de manioc d'un hectare. Au fil du temps elle l'a développé et pour cette campagne elle va occuper 40 ha.

II– Réalisation de la campagne 2017 de madame Bernadette			
N°	**Etapes**	**Résumé de l'étape**	**Coûts**
1	**Démarches préliminaires**	1- Acquisition d'un terrain à bâtir auprès des autorités coutumières du village. 2- Construction d'une habitation : une maison sommaire en brique de terre cuite, de 3 pièces pour une superficie d'environ 35 m².	900 m²X 30.000 F CFA soit 45 euros Non chiffré
2	**Déroulement du cycle de culture (Il est invariable).**	1 – Recherche du terrain et négociation foncière	Non chiffré
		2 - Location d'un terrain	40 ha x35000 F /ha =1.400.000 F CFA soit 2100 euros.
		3 – Location d'un tracteur pour les opérations mécaniques	50.000 F CFA soit 75 euros
		4 - Juin – Juillet r- 1er labour	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		5 - Octobre- 2eme labour & pulvérisation du sol	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		6 - Décembre - Plantation des boutures	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		7 - Février - 1er sarclage	2 personnes par ha pour chaque opération soit :

			25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		8- Juillet - 2 eme sarclage	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		9 – Après 15 à 18 mois - Récolte du 1er cycle	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		Coût total de la main d'œuvre	10. 000. 000 F CFA soit 15 000 euros
		10. a) - Fabrication de la farine ou ''Foufou'' en 3 étapes : rouissage, séchage et mise en sac.	2 ouvriers / ha x 4000 F CFA Pour un rendement de 50 à 80 sacs.
		10. b) - Fabrication des pains manioc ou ''Chikouangue'' en 3 étapes aussi : rouissage, nettoyage et pré-cuisson, emballage et cuisson.	2 ouvrières/ha x 4000 F CFA pour un rendement de 800 à 1000 pains manioc.
3	**Bilan prévisionnel**	Investissement total (**sur fond propre**) Gains escomptés Bénéfice espéré Projet de l'enquêtée : Acquisition d'un véhicule 4x4 comme outil de travail.	15.000.000 de F CFA soit 22.500 euros, Près de 56.000.000 de F CFA Supérieur ou égal à 40. 000. 000 de F CFA

Enjeux induits	Le système de fonctionnement est auto structurée et relève quasiment de l'économie informelle au regard du mode de fonctionnement de la filière La durée des activités après récolte est fonction des quantités récoltées. La production est entièrement écoulée sur Brazzaville sous différentes formes. La plante peut être vendue en totalité : - Les feuilles comme légumes (pour la confection du plat de Saka-saka l'autre plat national) - Les tubercules dont la vente se décline : en sacs de tubercules frais, de pâte de manioc, de cossettes séchées ou de pains de manioc. L'évacuation des produits s'effectue soit par la vente sur place à des commerçants transporteurs ou bien chacun assure le convoyage de sa marchandise sur Brazzaville. Sur place il procèdera au stockage puis à la vente. Cette seconde option est préférée car elle est plus avantageuse.
Situation foncière	L'agriculture conventionnelle nécessite l'usage de la terre comme outil de travail. L'essor de la culture du manioc a créé la flambée des prix de la terre sur le plateau de Mbé. Actuellement le prix d'un terrain de 400m² varie entre 800. 000 F CFA et 1. 000. 000 F CFA soit 1225 à 1500 euros. Cette hausse est un frein qui décourage les bonnes volontés.
Aspects agricoles	la technique de culture est itinérante (G. Sautter). Le système du brulis est en régression et il est très peu pratiqué pour les grandes étendues à cultiver. il est remplacé par le débroussaillage mécanique, grâce à un tracteur personnel ou loué le cas échéant. La fertilisation des sols est assurée par des périodes de jachère. « La régénération des sols se fait uniquement par la jachère herbeuse, et les rendements moyens qui en résultent sont faibles -8 à 1 2 t/ha pour le manioc -alors que les possibilités sont très supérieures : à la station "Centre de ressources" de la société AGRICONGO, installée au PK 50, qui utilise la fumure naturelle (engrais vert et fumier de bovins), où le travail est aussi mieux suivi, le manioc fournit 20 à 25 t/ha sur des sols identiques. Les

	paysans du plateau continuent à ne faire qu'une récolte de maïs par an, alors que la station le produit en 2e cycle annuel après une culture de pommes de terre. La culture du manioc en vue de sa commercialisation en ville apparaît donc ici comme très prédatrice, et si des méthodes culturales plus efficaces et soucieuses de la conservation des sols ne se diffusent pas rapidement, la production risque fort de diminuer, voire de disparaître dans un délai plus ou moins rapproché. Une amélioration supposerait que les producteurs disposent de moyens financiers. » (B. M. Mengho1999). Les causes principales de perte de tout ou partie de la récolte sont les aléas climatiques qui s'accentuent, les maladies du manioc de plus en plus difficiles à combattre et surtout les plantes adventices (l'imperata et le chiendent) qui entrainent le pourrissement des tubercules. Leur développement très rapide oblige de déplacer constamment les champs pour garder une productivité optimale.
Financement	- Quelles sont ses sources de financement ? A la question sur le mode de financement madame Bernadette a déclaré que son financement a toujours été entièrement personnel. Car il n'y a pas de circuit de financement officiel, pour aider à entreprendre dans la réalisation des projets agricoles. Les banques ne s'intéressent pas au financement de l'agriculture, elles n'acceptent jamais d'assurer ce type d'investissement, l'engagement entrepreneurial dans la filière reste individuel. Dans certains cas les agriculteurs recherchent des investisseurs parmi leurs relations. L'Etat est indifférent à l'entreprenariat dans la réalisation des projets agricoles privés. Aucune réglementation commerciale ou fiscale ne s'applique particulièrement à la production, hormis le paiement du péage à l'entrée à Brazzaville. Les prix de vente obéissent à la loi de l'offre et de la demande, ils sont fonction du cours du jour. L'organisation collective n'existe pas non plus, Il n'y a pas de coopératives, l'entreprenariat dans la filière reste une initiative

	individuelle. L'existence des coopératives se limite à la défense des intérêts communs la production reste individuelle De plus en plus certaines villageoises optent pour la tontine des travaux. Elles s'organisent en petits groupes de moins d'une dizaine de femmes. Après le choix de la bénéficiaire de la saison, les conjoints procèdent au défrichage d'un terrain pour l'intéressée, par cette méthode le micro champ initial prend une autre ampleur. Pendant toute la saison elles travaillent collectivement et exclusivement dans ce champ puis se partagent l'argent après la vente du produit fini choisi : (foufou ou pains de manioc). Dans ce contexte de forte attractivité, la culture du manioc favorise des pratiques commerciales innovantes qui valorisent le territoire. En outre, elles peuvent engager une dynamique de croissance responsable.
enjeux économiques et Mobilité spatiale	L'enclavement de l'hinterland du territoire reste un écueil. Hormis la route nationale aucune piste agricole n'existe. « … les surfaces cultivées ne représentent encore qu'une superficie modeste, sur deux "bandes" de 300 à 500 m de part et d'autre de la voie bitumée. Il est vrai que de vastes espaces sont disponibles au-delà ; et il suffirait que s'ouvrent quelques "bretelles" carrossables résolvant ainsi le problème d'approche du manioc entre le champ et le camion pour qu'ils soient mis en valeur. Mais évidemment, le coût du transport, qui est actuellement de 2 000 F. CFA/sac et de 50 000 à 200 000 F.CFA pour la location d'un véhicule, ne pourra qu'augmenter avec la distance et la médiocrité des pistes » B. M. Mengho.
Durabilité environnementale	Contrairement à la culture maraichère qui nécessite l'emploi d'engrais chimique, la culture du manioc est exempte de l'usage des intrants chimiques. Avec quelques efforts elle pourrait répondre aux critères d'une culture biologique (P. Vernier et al, 2018). Le mode de culture est en partie durable et les techniques de transformation sont naturelles. La qualité naturelle du matériel utilisé pour la production, est déjà assurée par des boutures sélectionnées et le non usage des intrants chimiques. Mais un mode de production durable est possible.

Les risques écologiques encourus par le sol et la végétation à cause des différents modes de culture actuels doivent évoluer, pour limiter les impacts environnementaux néfastes en cours et protéger les écosystèmes locaux. Pour ce faire les pouvoirs publics doivent réfléchir et proposer aux exploitants la mise en place de nouvelles techniques culturales non destructrices.

Mais qu'en est-il des boutures ? Sont-elles naturelles aussi ou bien s'agit-il de variétés transgéniques ?

Sur cette question les réponses des agricultrices interrogées sont évasives. Les boutures initiales datent de plusieurs années et sont les mêmes pour toute la communauté. Ces paysans se contentent d'utiliser les boutures des récoltes précédentes. L'origine initiale n'est pas connue et non définie.

Cette question bien que primordiale n'inquiète pas les producteurs encore moins les consommateurs. Elle mérite d'être abordée clairement avec les pouvoirs publics gestionnaires de l'activité.

Sur le plan local ces derniers semblent inexistants, car tous affirment ne les avoir jamais rencontrés.

Aux dires de madame Bernadette le manioc est une plante résistante aux maladies. Les difficultés qui existent concernent particulièrement la constante et grande inquiétude concernant l'éventualité du non aboutissement de la récolte en bon état en cas d'aléas climatiques imprévus.

- L'adaptabilité du manioc aux zones tropicales de plus en plus sèches constitue un enjeu non négligeable pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, au maintien des écosystèmes locaux et à la capacité de jouer un rôle de levier pour mettre en œuvre des innovations multiformes.

Cette durabilité de la culture du manioc est illustrée de façon très exhaustive, dans l'étude agroécologique menée conjointement par : Oakland Institute et l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) et résumée dans le tableau suivant.

Les causes principales sont les aléas climatiques qui s'accentuent de plus en plus et montre que le climat est en cours de

changement, les maladies du manioc qui sont de plus en plus difficile à combattre et surtout la présence des plantes adventices notamment : l'Imperata et le chiendent entrainent le pourrissement des tubercules. Le développement très rapide de ces herbes nocives oblige les propriétaires à l'itinérance constante des champs pour garder une productivité optimale.

En définitive, la lecture contextuelle de la zone permet de constater que :

a) - **La zone d'Odziba et l'ensemble du plateau de Mbé se caractérisent par la jeunesse des sols.** Ces derniers sont issus de formations géologiques gréseuses quaternaire, actuellement ils réagissent bien à la mécanisation. Cette voie qui est un gage de productivité, et de développement économique est-elle à encourager pour la mise en œuvre d'une agriculture performante dans cette région sablonneuse ?

Déjà il y a 20 ans cette situation a été évoquée en ces termes : « Quelques inquiétudes, sauf exceptions localisées, peuvent provenir des techniques de production qui n'ont pas encore fondamentalement changé : les différentes phases de la culture - labour, bouturage, sarclage, récolte -restent manuelles. Leur mécanisation permettrait évidemment la mise en valeur de surfaces plus étendues, mais quelles en seraient les conséquences à terme sur des sols relativement fragiles ? On note d'ailleurs que les étendues boisées, peu nombreuses et souvent dérivées de "bois sacrés" sont en passe de disparaître, tandis que l'étage buissonnant de la savane (Hymenocardia acida, Annona arenaria) n'arrive plus à se reproduire » (B. M. Mengho 1999, 243).

Par contre 10 ans avant B. M. Mengho, P. Vennetier évoquait la même problématique environnementale en d'autres termes ainsi : « …L'autre problème a des implications plus graves. La mise en culture constatée se fait entièrement au détriment de zones forestières jusqu'ici épargnées par une population très clairsemée : on ne constate aucune amélioration des techniques de production, qui restent celles du défrichage et du brûlis. L'ampleur des destructions est impressionnante : les bois de plateau, ceux qui tapissent encore le bassin inférieur de la Mary et la rive droite du

Congo reculent chaque année sous l'attaque des paysans et de leurs tâcherons, offrant le triste spectacle de troncs coupés et à demi brûlés, couchés sur le sol ou encore debout, mais morts…

Au rythme où se poursuit l'abattage, le reste de la couverture boisée est voué à la disparition totale dans les 20 à 25 prochaines années, car la savane qui lui succède ne peut, du fait des incendies annuels, se repeupler en essences forestières. Or, les villages pionniers cités ici ne sont sans doute pas les seuls. Des renseignements oraux font état d'autres établissements situés au nord de la Mary, sur sa rive gauche, ainsi que tout le long du « couloir » parcouru par le fleuve et que suivent les pirogues pour évacuer la production. (P. Vennetier).

Non loin du km 45, dans la vallée d'un cours d'eau, affluent de la Djili, de petits villages ont profité de l'ouverture récente d'une piste carrossable (pour des véhicules à 2 ponts moteurs !) pour défricher la galerie forestière et produire des milliers d'ananas qu'ils écoulent à Brazzaville ».

Ces méfaits environnementaux dûs à l'inconscience et la cupidité continuent à porter préjudice à l'écosystème environnemental. Cette production bien qu'elle soit salutaire pour l'approvisionnement de Brazzaville, devrait interpeller les pouvoirs publics concernés, afin d'intervenir et de trouver des solutions adéquates pour préserver l'environnement tout en maintenant les cultures de manière raisonnée.

Par ailleurs d'autres écueils majeurs comme la pénurie drastique en eau s'ajoutent dans la problématique environnementale :

- La zone est très sèche, car le territoire Téké est le ''château d'eau'' national où plusieurs affluents du fleuve Congo prennent naissance. Cette difficulté engendre des conséquences déjà abordées par des recherches précédentes de manière différente.

P. Vennetier (1988) met en exergue l'impact financier en période de sécheresse, ainsi il écrit ce qui suit : « L'approvisionnement en eau est mal assuré. Seule, la rivière Mary en fournit toute l'année aux établissements situés à proximité, et qui sont d'ailleurs les plus

	importants (Maborya, Wayako, Gamkoui, Mati). C'est pourquoi partout, l'eau de pluie est recueillie précieusement par des moyens de fortune : gouttières au bord des toits de tôle et tuyaux de fer ou de plastique les reliant à des fûts ou à des cubitainers ; mais en saison sèche, cette possibilité disparaît, et le relais est pris par des commerçants de Brazzaville qui viennent avec des chargements de fûts d'eau. A Mati, le village le plus éloigné (140 km), le fût de 200 L était vendu 2 500 F en 1984 ; mais parfois aussi, l'armée arrive avec un camion-citerne, qui remplit alors les fûts pour 1 000 F chacun ». B. M. Mengho (1999) évoque aussi la question de l'eau en mettant l'accent sur le volet transport comme voici : « Il existe encore un dernier facteur limitant : la rareté de l'eau de surface sur le plateau où n'existent que des écoulements temporaires (sauf dans le bassin aval de la Mati), et de rares mares pérennes. Le recueil de l'eau de pluie tombée sur les toits dans des fûts et de gros conteneurs n'est pas possible pendant la saison sèche qui dure 4 mois ; l'eau nécessaire aux besoins quotidiens, mais aussi au rouissage des tubercules, vient alors de Brazzaville par des commerçants qui l'amènent à l'aide de camions-citernes et la vendent à 1 500 F. CFA le fût de 200 l ». La comparaison des 2 études permet de constater qu'en 1 décennie le prix d'un fût d'eau de 200 litres a baissé de 1000 F. C.F. A. Actuellement l'amélioration de la route favorise l'intensité du trafic, au point où certains taxis brazzavillois sillonnent la route nationale tout le long de la journée. Le fût de 200L a disparu, au profit des bidons en plastique de 25 l, dont le coût s'élève à environ 50 à 100frs F C F A. Le problème de l'approvisionnement en eau reste crucial : bien que le territoire soit bordé par le fleuve Congo à L'Est et son affluent la Léfini au Sud, c'est Brazzaville situé à 100 Km qui fournit le précieux liquide. Il s'avère que la ville vit au rythme de grosses pénuries qui peuvent s'étendre sur plusieurs jours. Les dommages causés par les guerres successives, la vétusté et le manque d'entretien ont eu raison du réseau d'adduction d'eau de la ville,

comme l'a expliqué l'un des directeurs techniques de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE).

En définitive réussir la promotion de la filière manioc à Odziba et plus largement sur le plateau de Mbé est un enjeu écologique majeur. Les efforts amorcés par les pouvoirs publics (en référence au Projet de Développement Agricole de Réhabilitation des Pistes Agricoles -DARP), visent uniquement l'augmentation de la productivité pour assurer l'approvisionnement du marché brazzavillois. Les acteurs de la filière ne s'intéressent qu'aux gains mirobolants qu'ils tirent de l'activité. Il serait très avantageux de prendre en compte la préservation des écosystèmes locaux, malheureusement la prise de conscience des différents intervenants se fait attendre.

Nonobstant ces difficultés, la mise en valeur de la culture du manioc est une opportunité importante pour ce territoire aux qualités intrinsèquement peu attractives. P. Vennetier (1988) qualifie le phénomène de recolonisation, à ce propos il écrit ce qui suit : Au cours des quinze dernières années, des quantités croissantes de manioc sous forme de « cossettes » sont arrivées sur le marché de Brazzaville, en provenance du plateau de Mbé (fig. 1), ce qui ne laisse pas de surprendre dans la mesure où celui-ci, dont la bordure méridionale se dresse à 45 km au nord de la capitale, est peu peuplé (2 hab./km2), et n'a jamais été une région agricole prospère.

Les Tékés qui l'habitent sont par tradition plus chasseurs qu'agriculteurs, et les conditions naturelles sont médiocres : sols sableux, très perméables, pauvres ; végétation de savane herbeuse peu fournie ; saison sèche de 4 mois ; points d'eau rares et réseaux de vallées sèches, les rivières pérennes étant plutôt en position périphérique. La végétation forestière se limite à des « tâches » éparses d'étendue limitée, sauf sur la rive droite du Congo et dans le bassin inférieur de son affluent, la Mary.

Vers 1960, la zone de Boulankio, à l'ouest du plateau, fournissait encore des quantités notables de foufou (farine de manioc), mais les ravages de la maladie « Apollo** » ont pratiquement

	interrompu ce commerce au cours des années soixante-dix1, et les paysans se sont plutôt reconvertis ici à la culture de l'arachide et de la pomme de terre ». Cette mise en valeur est aussi une chance pour la promotion de la culture du manioc. Les qualités biologiques intrinsèques du manioc, sa rusticité, son mode de culture sans additifs chimiques, son fort ancrage dans la consommation locale par la quasi-totalité de la population sont des atouts qui érigent le produit en un enjeu majeur de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement à l'échelle locale voire à une échelle supra nationale (FAO 2015). Les potentialités qui résident dans la plante manioc et dans sa culture, justifie largement sa préservation, car c'est une culture qui intègre les enjeux du développement durable (tableau n°15). Concernant l'amendement des sols les engrais verts sont privilégiés dans les petites exploitations. – La culture du manioc peut répond aux impératifs du développement durable définis dans le rapport Brundtland (1987) et constituer une vraie chance pour ‘’**un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs’’**. Les 3 piliers constitués par les dimensions : environnementale, économique, et sociale qui sont les composantes interdépendantes du développement durable sont lisibles dans l'activité.
aspects sociaux	Le constat sur le terrain montre que c'est une activité mixte, les femmes sont majoritaires, mais les risques probables d'une incidence négative sur la vie de famille se traduisent par l'absence de femmes mariées. Culturellement cette activité est incompatible avec leur engagement : notamment lorsque le mariage est ‘’actif’’ Car celles qui sont présentes sont uniquement des vieilles paysannes, autochtones et brazzavilloises, ou les femmes qui sont toujours mariées, mais elles ont perdu la maîtrise de leur foyer étant au sein d'un mariage polygamique…

	Car l'activité est très chronophage en nécessitant un éloignement de longue durée du foyer familial si ce dernier est situé dans une autre agglomération que l'exploitation agricole. Les déplacements possibles doivent être de courte durée pour veiller sur la bonne croissance des plants et pour dissuader les vols qui sont nombreux et récurrents. L'activité exige le goût du risque, une forte motivation et beaucoup d'abnégation. Par contre les hommes sont plus nombreux B. M. Mengho 1999 est très explicite ici : « …Si, dans la tradition bantoue qui est celle du Congo, l'agriculture vivrière a toujours été une tâche réservée aux femmes, la monétarisation de l'économie villageoise et le besoin d'acquérir des biens de consommation divers ont suscité de nouveaux comportements. Désormais, les hommes participent à la production vivrière lorsque celle-ci est destinée à la vente. C'est ainsi que dans la zone considérée*, les producteurs et les commerçants de manioc sont pour 54,2 % des hommes, pour 45,8 % des femmes, ce qui constitue une évolution considérable des mentalités… ». Malgré les inconvénients, l'activité est marquée par l'amélioration des conditions de vies des acteurs concernés qu'ils soient paysans ou néoruraux. Grâce à leurs activités les cultivateurs de manioc peuvent bénéficier d'un revenu qui contribue à réduire les disparités sociales en favorisant le bien être des acteurs de la filière.

16. 1. 2. 3 – Commerce du manioc congolais à l'étranger

La production congolaise de manioc a été pendant longtemps cantonnée à l'autoconsommation et au troc, elle a évolué vers une commercialisation qui reste tournée vers le marché intérieur.

Compte tenu de la faiblesse de sa production, ce qui engendre une très faible compétitivité, le négoce du manioc congolais et encore moins celui produit dans la région brazzavilloise reste insignifiant sur le marché international (cf. graphique n°14). A l'exportation le manioc congolais est quasi inexistant, il apparait timidement sur les marchés de la diaspora. Une bonne partie des produits vendus circule plutôt illicitement dans les bagages des voyageurs

(H. Tabuna 2000). Quelques produits dérivés sont présentés, uniquement dans les rares alimentations exotiques qui sont tenues par les commerçants importateurs d'origine congolaise.

En région parisienne, au marché de Château Rouge qui décrit est la centralité commerciale africaine de Paris (Marie Chabrol, 2013), car elle « s'insère … dans un réseau commercial dense qui relie l'espace francilien à l'Afrique » (Sophie Bouly de Lesdain, 2005, 26), deux boutiques exotiques sont tenues par des ressortissants du Congo Brazzaville.

L'une des boutiques, est tenue par un couple mixte constitué par un congolais et une camerounaise, sa visibilité par la communauté congolaise de Brazzaville résidente en France est assez faible. La seconde boutique (cf. Photo 43), qui existe est gérée par une congolaise qui l'a dénommée ''Les terroirs du Congo''. Cette boutique est le principal espace commercial dédié aux produits importés du Congo Brazzaville et reconnu et fréquenté par toute la communauté.

Enquête avec la gérante de boutique exotique 'Les terroirs du Congo'' au marché de Château Rouge		
N°	**Rubriques**	**Résumé de l'enquête**
1	Identité	Madame Lydie
2	Profil	Madame Lydie est âgée de 56 ans, mariée et mère de 5 enfants. Elle est détentrice d'une licence en mathématiques et d'un DEA en mécanique des fluides. Elle a exercé comme professeure des lycées de mathématiques en région parisienne pendant près de 10 ans. Elle réside en région parisienne
3	Historique	La sœur de la gérante avait ouvert une boutique exotique à Château Rouge. Elle la faisait fonctionner grâce à l'aide de leurs parents qui se chargeaient de l'expédition de la marchandise du Congo vers Paris. Mais la boutique avait fait faillite.

		Comme madame Lydie aidait sa sœur et qu'elle s'était familiarisée avec le milieu, elle a décidé de prendre le relai. Mais la situation été délicate au Congo : les parents étaient décédés et le climat de guerre (1993, … 1997) qui sévissait au pays ne favorisait pas le climat des affaires. Dans un premier temps elle a investi dans l'approvisionnement du marché parisien en qualité de grossiste en manioc sous la forme de chikouangue. Au regard du contexte politique congolais, madame Lydie a choisi de créer une entreprise de fabrication de chikouangue à Douala au Cameroun. Aussi, elle a recruté au Congo des femmes expertes en la matière, dont 5 veuves et 1 femme issue d'un mariage polygamique à qui elle assurait la prise en charge du logement, les soins de santé et un salaire. Puis elles vont former quelques camerounaises à la fabrication du manioc pour étoffer l'équipe. Au bout de 6 années, madame Lydie a fermé cette entreprise car le marché était devenu saturé, les femmes étaient lasses à cause de la pénibilité du travail. Entre temps la stabilité était revenue au Congo. Grâce à l'expérience acquise, elle fonde l'entreprise actuelle en association avec ses filles en 2013. Dénommée ''Terroirs du Congo''.
4	Fonctionne-ment	La société compte 1 boutique à Paris au marché de Château Rouge. 3 employés chargés de la vente et de la manutention y travaillent avec la gérante. Au Congo, elle s'appuie sur 3 antennes qui sont réparties respectivement entre : Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie. Le personnel des différentes équipes se composent de 28 travailleurs au total. Les équipes gèrent les achats des différentes denrées, la transformation, le conditionnement, l'expédition. Ainsi que la transformation sur place des produits qui le nécessitent : notamment écraser les feuilles et les cossettes de manioc et en assurer la mise en sachet. Les équipes de Brazzaville et Pointe-Noire assurent aussi les démarches nécessaires pour l'expédition des marchandises par avion sur Paris une fois par semaine.

<table>
<tr><td>5</td><td>Organisation des équipes locales</td><td colspan="4"><table>
<tr><td>Lieux</td><td>Effectifs</td><td>Denrées</td><td colspan="2">Expéditions</td></tr>
<tr><td>B/ville</td><td>12 agents :
-1 Manager et
-11 travailleurs</td><td>Chikouangues, feuilles et tubercules de manioc, légumes (amarante, aubergine et oseille locaux, etc…), Gnetum, et autres.</td><td>Périodicité</td><td>(Quantité approximative)</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>1 à 2 fois par semaine</td><td>3 tonnes</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>6</td><td>Détail des importations spécifiques de Bzv</td><td colspan="4"><table>
<tr><td>Produits dérivés du manioc</td><td>Pains de manioc ou Chikouangues</td><td>Feuilles fraiches pilées et moulues</td><td>Part dans les exportations totales arrivage</td></tr>
<tr><td>Quantités approximatives</td><td>2 tonnes</td><td>300kg</td><td>69%</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>7</td><td>Clientèle</td><td colspan="4">La demande la plus régulière provient de : Paris, toute la région parisienne et des provinciaux notamment ceux qui travaillent.

Une demande plus épisodique émane de Belgique, Allemagne, Hollande, Grande Bretagne, Portugal, Espagne, USA et Canada...

Les habituées peuvent se renseigner à l’avance sur les jours d’arrivage de la marchandise.</td></tr>
<tr><td>8</td><td>Observations générales</td><td colspan="4">- La grande expérience accumulée par la dame se traduit par la sélection des meilleures qualités de vivres et par une offre quantitativement adaptée à la demande pour satisfaire la fraicheur exigée par les habitudes de consommation des congolais.

- La politique de l’entreprise fait montre de beaucoup de souplesse dans ses parcours :

- Les effectifs sont renforcés par des prestataires extérieurs pendant les périodes d’affluence comme les fêtes de fin d’année.

-Les principales difficultés inhérentes à l’activité sont administratives :

- Surfacturation et manque de traçabilité des frais des examens phytosanitaires.

-Non reconduction par le Congo Brazzaville depuis 1997des accords de partenariat économique (APE) : Il s’agit des accords commerciaux de libre-</td></tr>
</table>

		échange entre l'UE et les pays ACP, Ceci contrairement à tous les autres importateurs concurrents. « Certes comme dans tous les commerces les impondérables ne manquent pas, l'importation comporte des risques aussi, en outre la TVA et les charges sont lourdes mais il faut faire avec ! ». - L'activité peut être lourdement pénalisée par des aléas ponctuels : non embarquement des marchandises, embarquement avec retard, perturbations du trafic aérien, mauvais emballages, grèves etc. Ces dérèglements sont des causes de rupture des stocks, de dégâts sur les produits frais ou de mévente. Dans ces cas il faut assumer des pertes financières parfois très importantes. Sur ce volet le même langage a été tenu par les concurrent camerounais et congolais de la RDC. Toutes ces contraintes justifient certainement le coût plus élevé des produits en provenance du Congo Brazzaville sur le marché.

Hormis ces 2 entreprises qui ont pignon sur rue, des quantités négligeables de dérivés de manioc peuvent être rapportées par des voyageurs occasionnels pour leur consommation personnelle et/ou pour la vente de manière informelle.

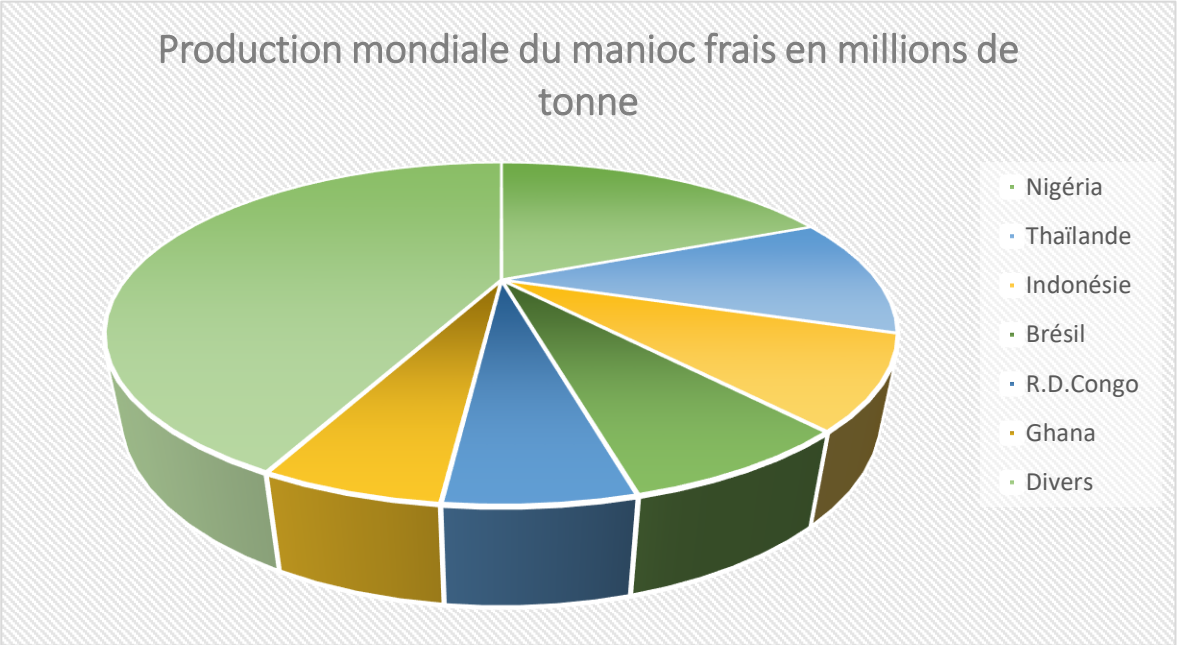
De manière empirique on peut dire que la quantité de manioc importée de Brazzaville sous forme de pain de manioc est variable et reste inférieure par rapport à l'offre camerounaise et celle du Congo démocratique. Car ces communautés sont mieux représentées sur le marché de Château Rouge

En comparaison les circuits d'approvisionnement du manioc en provenance d'autres pays africains (Côte d'Ivoire, Congo démocratique, Rwanda ou Cameroun) ont un rythme plus dynamique. Les circuits d'approvisionnements sont bien expérimentés, structurés et stables.

Les quantités mises sur le marché sont plus importantes. Surtout dans le cas de la filière de commercialisation des dérivés du manioc en provenance du Cameroun ou de la Côte d'Ivoire : les produits sont conditionnés industriellement pour une longue conservation et le réseau de distribution s'étend sur toute la France voire au-delà.

Malheureusement les réticences des vendeurs n'ont pas permis d'obtenir des données chiffrées.

Graphique n°14 : Production mondiale du manioc frais en 1995



Source : FAO

Tableau N°29 : Prix / kg en euros des feuilles de manioc pilées et de la farine de manioc au marché de Château rouge à Paris

Pays producteurs	Feuilles de manioc pillées		Farine de manioc		Chikwangue	
	Poids	Prix en euros	Poids	Prix en euros	Poids	Prix en euros
Viet Nam	500g	1,00	1kg	-	-	-
Chine	500g	1,00	1kg	-	-	-
Cameroun	500g	1,50	1kg	2,00	500g	1,00
Congo Démocratique	500g	1,50	1kg	2,50	500g	1,00
Congo Brazzaville	500g	3,50	750g	3,50	500g	250
Rwanda	500g	-	1kg	4,50	-	-
France	-	-	-	-	500g	1,00

Source enquête de terrain R. Gongault

Tableau N°30 : Répartition par origine des vendeurs de produits dérivés du manioc et autres produits exotiques au marché de château Rouge à Paris

N°	Origine des vendeurs	Vendeurs légaux	Vendeurs à la sauvette du jour	Observations
1	Chine	16		- Approvisionnement régulier - Produits industriel, semi industriel et artisanaux
2	R. D. Congo	8	21	- Approvisionnement régulier - Produits semi industriel et artisanaux
3	Cameroun	5	17	- Approvisionnement régulier - Produits semi industriel et artisanaux
4	Maroc	3		- l l -
5	Sri Lanka	4		-l l-
6	Mali	2		-l l-
7	Inde	2		-l l-
8	**Congo Brazzaville**	**2**		**- Approvisionnement régulier (2 fois/semaine)** **- rupture de stock dû flux d'approvisionnement parfois insuffisant** **- Produits bruts et artisanaux**
9	Bénin	1		- Approvisionnement régulier - Produits semi industriel et artisanaux
10	Centrafrique	1		-l l-
	Sénégal	1		-l l-
	Côte d'Ivoire	3		-l l-
Total		**36**	**27**	

Source du tableau : R. G. Gongault

Série de photos n°43, 44, 45 et 46 : l'unique boutique d'importation des produits congolais au marché château rouge à Paris et des produits artisanaux dérivés du manioc importés de Brazzaville

Photon°4 3 : La boutique de vente des produits importés de Brazzaville au marché Château Rouge



Photon°44 : cartons feuilles de manioc transformé et conditionnées pour l'export



Photos n°45 et n°46 : pain de manioc ou ''Chikouangue''

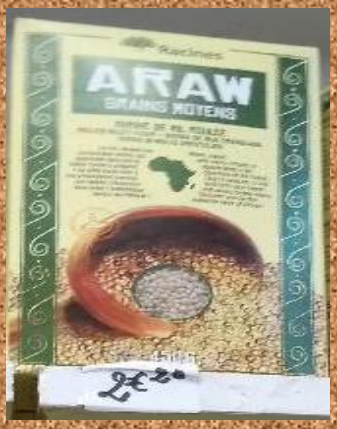




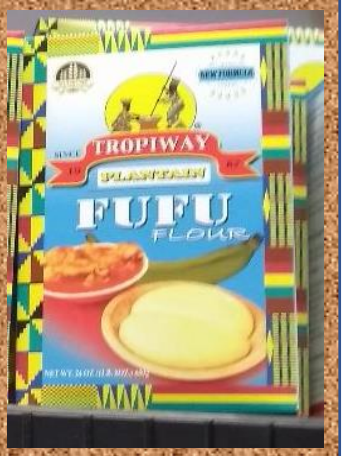
Source : Photos de R. G. Gongault

Série de photos n°47 à 59 : Produits dérivés du manioc en vente au marché de Château rouge provenant d'autres pays





























Source : Photos de R. G. Gongault

Photo n°60 : étal de Chikouangues et légumes importés de Brazzaville à '' Terroirs du Congo''



Source : photo R. G. Gongault

16. 2 – Les nouvelles vendeuses de la filière maraichère

La typologie des systèmes de vente est variée. Même en zone intra urbaine, de plus en plus souvent certains horticulteurs se spécialisent comme grossistes de légumes ; ces derniers sont aisément reconnaissables parce qu'ils refusent de vendre aux particuliers, car leur récolte est vendue à l'avance et sur pieds aux détaillantes de légumes. Les prix sont plus ou moins homologués selon la taille des sillons et l'espèce de légumes.

L'évolution la plus remarquable concerne l'apparition de nouvelles formes dans le secteur de la vente au détail. En général le congolais évite le carcan administratif, surtout s'il estime ne pas bénéficier de la manne que constitue l'impôt prélevé par l'Etat. Aussi, préfère-t-il ne pas s'afficher et s'arranger avec ses clients de façon informelle même si ses affaires sont très lucratives. Ce comportement a pris une grande ampleur depuis la fin de la guerre civile de 1997, ainsi les commerces de tous genres fleurissent à domicile.

Parmi ceux-ci on trouve le commerce des légumes. Il est devenu très courant de trouver devant les parcelles un étalage garni de divers légumes par des vendeuses à domicile (cf. Photos n°62 et 63 ci-dessous).

Récemment une autre forme de vente de légumes a fait son apparition dans la ville. Les acteurs qui animent cette nouvelle d'activité commerciale sont généralement des femmes : les vendeuses ambulantes (cf. Photos n° 64 et 65 ci-dessous).

Deux nouvelles actrices du commerce informel dans le paysage urbain

Photos n°62 et 63 : La vendeuse à domicile ou ''vendeuse de rue''





La vendeuse de légumes de quartier :
Elles s'installent devant leur parcelle, sinon elles choisissent soigneusement un emplacement où il y a plus de passage. Elle se place si possible à côté d'une boutique pour bénéficier de la clientèle de celle-ci.
Cette stratégie commerciale lui assure une publicité permanente gratuite.

Photos n° 64 et 65 : La vendeuse ambulante



Quartier Plateaux des 15 ans



La vendeuse ambulante de légumes :
Grosse cuvette de légumes sur la tête et un petit slogan incitatif à la bouche, elles sillonnent inlassablement les rues des quartiers du matin au soir. Un métier qui nécessite une bonne santé et de l'énergie.



Quartier Ouenzé

Tout le long de la journée, ces braves demoiselles et dames sillonnent la ville avec leur cuvette de légumes sur la tête, sous le soleil accablant. Il peut arriver de croiser un jeune garçon en train de vendre des légumes ; ces derniers préfèrent utiliser la brouette pour exercer leur activité.

Enfin les grands marchés municipaux sont de plus en plus concurrencés par des micro-marchés de quartier, qui sont largement approvisionnés en légumes.

Ces 3 nouvelles formes de vente de légumes sont lucratives. Car elles s'intègrent dans les nouvelles habitudes des ménagères. La généralisation des ''boucheries''* dans les quartiers et celle de l'usage des congélateurs dans les foyers ont permis aux ménagères de diminuer leur fréquentation des grands marchés. En outre, ces commerces de proximité établissent souvent leurs horaires d'ouverture et de fermeture en fonction de l'affluence de la clientèle, ce qui augmente leur accessibilité.

Le développement de cette nouvelle configuration est en rapport avec les importations massives des produits carnés ou des poissons congelés. Ces viandes, poulets, poissons sont vendus en ''boucheries'' à des prix inférieurs à ceux des produits frais que l'on trouve dans les marchés. C'est pourquoi ils constituent désormais l'alimentation courante comme dans tous les autres pays de l'Afrique centrale et occidentale (R. Pourtier, 2017).

Comme cela a pu être constaté pendant l'enquête, les ruptures de la chaine de froid sont très fréquentes à tous les niveaux. Pointe - Noire le lieu de débarquement des marchandises comme Brazzaville le lieu de consommation sont toutes les 2 soumises à des délestages très fréquents. Ils peuvent intervenir plusieurs fois dans la journée, plusieurs jours par semaine et même pendant des mois selon les quartiers, il faut ajouter à ces désagréments les coupures générales. Le dernier en date s'est déroulé courant 2019, il a duré 40 jours simultanément sur les 2 villes.

Une telle situation ne peut qu'affecter l'état des vivres congelés. Aussi les ménagères se rabattent le plus fréquemment possible sur les légumes maraichers et les autres produits complémentaires frais dans l'espoir de juguler leurs éventuels effets nocifs.

16. 2. 1 – Les vendeuses à domicile

Cette forme commerciale a toujours existé à titre informel pour des quantités négligeables de condiments principalement : l'oignon, l'ail, le piment, le gombo et même parfois des aubergines ou des fruits. C'est-à-dire des produits de première nécessité dont le caractère périssable est mineur.

Cette vente est souvent complémentaire à d'autres denrées alimentaires particulièrement les produits manufacturés comme la tomate concentrée et autres produits culinaires de première nécessité. Ce commerce est communément désigné sous l'appellation de vente de ''Divers''.

Depuis la guerre de 1997 une innovation a vu le jour : la population a introduit et développé l'habitude de pratiquer divers commerces à domicile, qui prospèrent grâce aux bouches à oreille. L'éventail des marchandises est très large, il va des voitures aux habits jusqu'aux aliments y compris les légumes. La ménagère a de moins en moins besoin de se rendre au marché pour s'approvisionner. D'autant plus que les prix s'alignent sur ceux du marché.

Dans le secteur enquêté, les vendeuses de ''Divers'' (condiments : huile, oignon, ciboule, pétrole, tomate fraiche et concentrée, gombo…) pullulent le long des rues, talonnées sérieusement par celles des légumes.

Nous avons travaillé avec 2 vendeuses : mesdames Julienne et Véronique. Les 2 personnes enquêtées sont des femmes dont l'activité est permanente.

16. 2. 2- L'essor des nouvelles formes de commercialisation dans la filière maraîchère

2. 1- Généralités

A Brazzaville le commerce des légumes est influencé par le conflit qui perdure dans la région du Pool. Depuis la naissance de la ville, cette zone était la principale région nourricière de Brazzaville en produits agricoles divers : légumes, fruits, charbon...

P. Vennetier le mentionne dès 1966 dans son ouvrage ''Géographie du Congo''. Ces agriculteurs ont perdu leurs champs (selon les dires des vendeuses de légumes ''déplacées du Pool'', aujourd'hui ces populations (pour celles qui ont pu s'extirper des zones de combat) sont désœuvrées et tentent de survivre tant bien que mal dans le reste du pays…. Ce sont ''les déplacées'' certains essaient de continuer dans le secteur agricole comme nous le verrons plus loin.

La meilleure circulation des biens et des personnes dans la partie septentrionale et la pérennisation de la guerre du Pool sont 2 facteurs politiques qui influencent l'activité agricole, au point de changer de manière visible le fonctionnement et l'intensité des zones de production et de commercialisation.

Le marché Total situé dans la partie méridionale de la cité, traditionnellement reconnu comme le plus gros marché de vente en gros de légumes a baissé d'importance. Car la région du Pool est devenue quasi improductive, ce qui profite au marché de Texaco situé au Nord qui est le réceptacle des produits vivriers en provenance du Nord du pays et au marché de Moukondo situé à l'Ouest, qui draine le vivrier marchand (J. L. Chaléard, 1995 et 1996). Ce dernier marché est approvisionné par les territoires de l'hinterland du Pool et de la Bouenza par des voies routières ''périlleuses'', car la voie ferrée ne fonctionne plus.

Désormais les territoires périphériques Nord de la cité et sa région mitoyenne le Pool Nord ainsi que les autres régions septentrionales assurent l'essentiel des productions agricoles.

La partie Nord du pays est de plus en plus desservie par un réseau routier moderne en pleine expansion. Le transport routier est très actif et assure le désenclavement des territoires tant pour la mobilité des hommes que pour celle des marchandises. Ajoutons que les dignitaires actuels sont souvent originaires du Nord du pays et dotés d'un pouvoir d'achat conséquent.

Ils effectuent régulièrement des voyages dans leurs territoires d'origine, pour le bonheur des populations riveraines de la route nationale n°2 voie bitumée et bien entretenue. Cette situation entraîne la flambée des prix de vente qu'il s'agisse des grossistes ou des détaillants, ainsi le phénomène de vente des produits au micro détail se généralise de plus en plus. Le prix au détail est inchangé mais la quantité a diminué. Le désenclavement des espaces ruraux et l'amélioration des échanges ville campagne ne semblent jouer faiblement sur le coût des produits maraîchers

En réalité le prix de gros de la botte des légumes a triplé qu'il s'agisse de l'amarante, de l'oseille, de l'endive, du ''Ndunda bololo'' ou ''moussosso'', des aubergines violettes ou des variétés natives, du gingembre etc…

La vente au détail aussi a évolué. Traditionnellement la vente de légumes se cantonnait exclusivement dans les marchés officiels. Au sortir de la guerre de 1997, une nouvelle forme de vente de légumes a fait son apparition sous la forme d'étal devant les maisons des commerçantes professionnelles ou occasionnelles. Auparavant ces étalages étaient réservés aux produits d'épicerie et autres articles manufacturés courants : lait, tomate concentré, pain, pétrole...

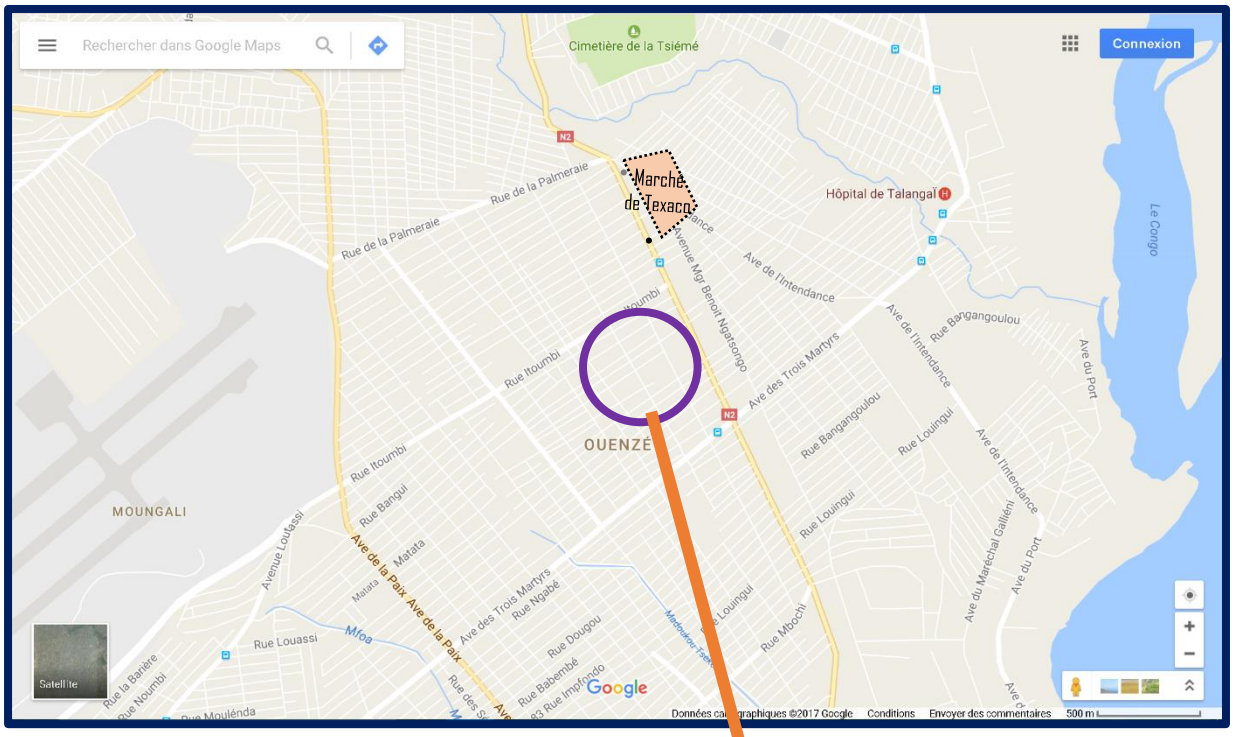
La prolifération de ces petits commerces peut perdurer et continuer leur existence sous la forme d'étals ou évoluent sous la forme d'échoppes à domicile. Généralement ils échappent complètement au contrôle du ministère du commerce d'autant plus que ce sont des entités parfois éphémères et peu importantes financièrement.

Actuellement cette forme de vente informelle s'étend désormais à toutes les denrées alimentaires : viande, poissons d'eau douce frais ou fumé, légumes, condiments, habits etc…

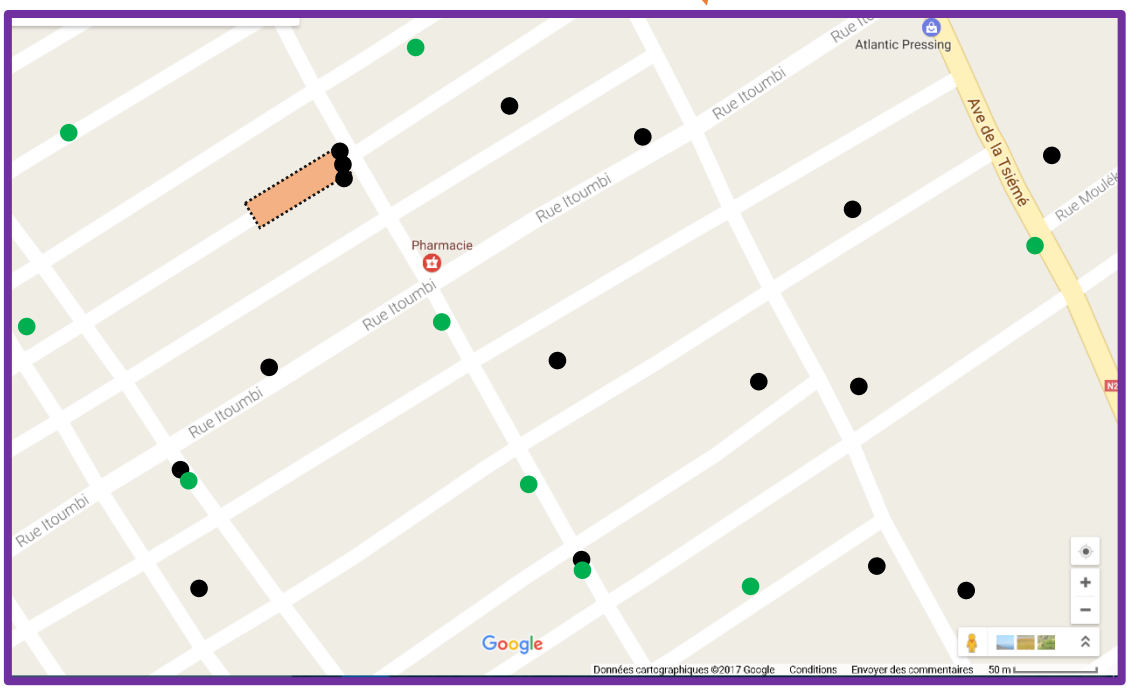
A côté de ces ventes à domicile, vient d'apparaître sous la forme une nouvelle forme de vente plus informelle celle des vendeuses ambulantes de légumes. Désormais des femmes de tout âge sillonnent les ruelles des quartiers de la ville avec une cuvette garnie des principales variétés de légumes locaux selon les disponibilités saisonnières.

Carte n°11 : Zone de l'enquête sur la vente des légumes et du Gnetum :

Quartier de Ouenzé - Secteur d'Itoumbi



Carte n°12 : Emplacement ''des vendeuses de quartier'' de légumes et de Gnetum



Légende :
- Emplacement des vendeuses de légumes frais
- Emplacement des vendeuses de Gnetum

Pour analyser ces phénomènes, nous avons mené une enquête dans le quartier Ouenzé marché Texaco et aux abords de la rue Itoumbi (cf. cartes n°11 et 12 ci-haut). C'est un quartier populaire situé dans la partie Nord -Ouest de la ville, elle fait partie des zones relativement ''mixtes'', mais à forte influence nordiste. Après un travail d'approche et de mise en confiance, 17 femmes au total ont accepté de participer à l'étude.

Mais au regard du contexte général tension déjà évoqué, à l'évidence un questionnaire n'avait pas de place. Aussi la méthode que nous avons utilisée pour la collecte des données était celle de la pré – enquête par observations fréquentes et de l'enquête par des entretiens individuels semi – directes.

Toutes les vendeuses étant originaires du Pool, l'entreprise était délicate au regard du climat ambiant, une insistance sur l'identification aurait été néfaste à l'enquête. En outre il fallait éviter de questionner sur les noms de famille ou autres questions sensibles, pour ne pas effaroucher les enquêtées.

Néanmoins les interrogations essentielles ont souvent été satisfaites savoir : Qui sont ces femmes qui constituent cette nouvelle catégorie de vendeuses ? Pourquoi le choix de cette activité et celui de ce quartier ? D'où provient le capital de leur activité ? Quelles sont leurs sources d'approvisionnement en denrées ? Quels sont les avantages et les inconvénients de leur activité ? Ce commerce est – il lucratif, leur donne une satisfaction ? Ou encore permet-il de subvenir correctement aux besoins ? Entretiennent–elles des rapports éventuellement avec les services du ministère du commerce ? Le résultat est résumé ci-après comme suit

16. 2. 2. Les deux vendeuses spécialisées dans la vente à domicile

Comme va le montrer l'analyse, les vendeuses à domiciles ont réagi favorablement en apportant plusieurs réponses satisfaisantes.

16. 2. 2. 1 – Madame Julienne	
Profil	**Résumé de l'enquête**
originaire de la région du Pool, elle réside dans ce quartier depuis son	Sa maison est située dans la parcelle parentale de son mari, dans la rue voisine au milieu du pâté de maison. Elle a choisi d'installer son étal devant une parcelle localisée sur une des avenues importantes du quartier avec l'autorisation du propriétaire de la parcelle. Notons que ce type d'emplacement est très prisé pour

enfance, elle est âgée de 42 ans Mariée à un maçon, mère de famille le couple compte 3 enfants.	acquérir plus de visibilité, surtout que dans son cas il est situé à proximité d'une boutique. Auparavant l'intéressée était tout simplement mère au foyer. Son activité de vente est constante et date d'environ 5 ans. Sa motivation à embrasser cette activité est due à plusieurs facteurs : son niveau d'instruction, la faiblesse et le caractère aléatoire des revenus de son mari qui est maçon et surtout la maitrise du domaine d'activité, car dans sa famille c'est une forme de commerce éprouvée. Madame Julienne s'approvisionne au marché des grossistes voisin appelé communément le marché de Texaco tous les jours ou après 2 jours en cas de mévente. L'horaire de vente est quotidien et s'étale sur toute la journée sans interruption. En cas d'absence (travaux ménagers, courses pour son commerce ou pour le foyer etc…) ses 2 filles pré-adolescentes assurent la relève si leur emploi du temps scolaire le permet, au cas contraire l'étal est fermé. Son étal est pourvu des principales variétés locales de légumes. Le fond de roulement quotidien tourne autour de 5 à 7000F CFA soit plus ou moins 10euros. Une partie des bénéfices, environ 15% est investi dans une tontine hebdomadaire. Le reste de l'argent sert au réapprovisionnement et aux petits besoins. Pour la vendeuse, l'attrait modéré des populations pour les légumes en dehors des feuilles de manioc, la présence d'une vendeuse de Gnetum à proximité ainsi que la présence de 4 marchés aux confins du quartier sont des facteurs qui désavantagent son commerce. a proximité de son lieu de travail lui permet d'assurer correctement ses travaux ménagers et ses obligations familiales. Son mari accepte son activité sans aucun problème.

16. 2. 2. 2 – Madame Véronique

Profil	Résumé de l'enquête
originaire de la région du Pool. Agée de 68ans standardiste retraitée de la fonction publique Mariée à un homme d'affaire originaire de la Likouala un département du Nord du pays. Son installation dans le quartier avec son mari date d'une trentaine d'année. et mère (nombre d'enfants nom communiqué)	Sur la même avenue, à 3 rues de là et adossé contre le mur de clôture de son domicile se dresse l'étal d'une autre vendeuse de légumes. L'interviewée est une retraitée de la fonction publique qui y a occupé un poste de standardiste. Cette opportunité s'est offerte à elle grâce aux fréquentes visites qu'elle rend régulièrement à sa fille mariée qui habite près du marché de gros de Texaco. Son étal compte quotidiennement à peine 2 variétés de légumes feuilles locaux : amarante et oseille rouge (''Hibiscus Sabsariffa) ou des aubergines en très petite quantité, il comprend aussi des bananes plantain et du poisson fumé. Toujours selon ses déclarations les légumes se vendent mal et sont difficile à conserver, les revenus qui lui importent sont ceux que lui procurent le poisson fumé et les bananes, celui des légumes est subsidiaire, car l'attrait du voisinage pour ces denrées est moindre par rapport au Gnetum. Sa réticence pour évoquer les aspects financiers de son commerce est manifeste, mais à vue d'œil son investissement dans l'achat des légumes ne peut pas excéder 2 à 3000 F CFA par jour soit environ 5 euros. Comme la vendeuse précédente cette dernière se plaint de l'emploi des engrais chimiques utilisés par les productrices, qu'elles considèrent comme un fléau. Leur plaidoyer contre cette pratique se base sur un constat très simple : certes ces produits connaissent désormais une production plus importante et exubérante, par contre la dénaturation du goût et la détérioration trop rapide des légumes sont manifestes et causent un manque à gagner sur les ventes sans oublier le risque de maladie grave.

16. 2. 2. 3 – Analyse

L'enquête a concerné 2 vendeuses dont l'activité est permanente. Le commerce qu'elles exercent est souvent complémentaire à celui d'autres denrées alimentaires ; particulièrement les produits manufacturés comme l'huile, la tomate concentrée, les cubes de bouillon, et autres produits culinaires de première nécessité.

Communément cette forme de vente est désignée sous l'appellation de vente de ''Divers''. Cette forme commerciale a toujours existé à titre informelle pour des quantités négligeables de condiments notamment : l'oignon, l'ail, le piment, le gombo et même parfois les aubergines ou les fruits. C'est-à-dire des produits de première nécessité dont le caractère périssable est mineur.

Depuis la guerre de 1997 une innovation a vu le jour : la population a introduit et développé dans l'ensemble de paysage urbain l'habitude du commerce de légumes à domicile.

De plus en plus les actrices sont de classes sociales diverses. Dans le cas présent la première vendeuse appartient à un milieu très modeste son activité est une source de revenu nécessaire, tandis que la seconde qui est d'une classe sociale plus aisée pratique ce commerce comme un loisir lucratif.

La ménagère a de moins en moins besoin de se rendre au marché pour s'approvisionner en légumes. D'autant plus que les prix s'alignent sur ceux du marché.
Dans le secteur enquêté les vendeuses de ''Divers'' abondent le long des rues, talonnées sérieusement par celles des légumes et de plus en plus par les vendeuses de Gnetum dont le nombre s'accroît au fur et à mesure que l'on remonte vers le Nord de la ville et vice versa.

Comme la vendeuse précédente cette dernière se plaint de l'emploi des engrais chimiques utilisés par les productrices, qu'elles considèrent comme un fléau. Leur plaidoyer contre cette pratique se base sur un constat très simple : « certes ces produits connaissent désormais une production plus importante et exubérante, par contre la dénaturation du goût et la détérioration trop rapide des légumes sont manifestes et causent un manque à gagner à la moindre mévente. Le plus inquiétant ce sont les risques de maladies graves liés à l'alimentation comme les AVC, la tension, le diabète. Car même si les pouvoirs publics ne se prononcent pas ces produits chimiques sont des menaces certaines pour la santé des consommateurs.

En fait tout le monde est entre le marteau et l'enclume puisque les produits carnés ne sont pas exempts de produits chimiques ! hélas on n'y peut rien ». Leur souhait est que les autorités politiques interdisent l'importation de tous les produits chimiques qui ont intégré l'agriculture maraîchère, pour revenir à une production saine d'antan gage de santé. Dans les 2 cas leur activité commerciale est informelle.

16. 2. 3. Les vendeuses spécialisées dans la vente ambulante de légumes

Le constat qui s'est imposé au fil des entretiens, a montré que ce commerce est une activité exercée quasiment par des femmes, et ceci sur l'ensemble du périmètre urbain. Dans la zone d'étude, hormis une jeune fille, le reste des vendeuses sont des mères de famille dont l'âge varie entre 40 ans pour la plus jeune et 70 ans pour la plus âgée. L'ensemble des intervenantes peuvent être classifiées en plusieurs catégories comme suit :

16. 2. 3. 1 - Les vendeuses sans terre

4	**Identité**	**Profil**	**Résumé de l'enquête et observations**
	Mesdames **Monique, Marie Louise, Françoise et Pélagie**.	- L'âge varie entre 38 et 45 ans - Célibataires ou femmes mariées mères de 2 à 5 enfants. - Origine villageoise (région du Pool) - Niveau scolaire primaire ou inexistant	Activité exclusive se limite à la vente ambulante. La mise de départ est d'environ 10000 F CFA soit 15 euros au maximum. Cette catégorie est constituée par des femmes dont le commerce est assez récent C'est une activité transitoire de survie en attendant des lendemains meilleurs.

16. 2. 3. 2 - Les maraîchères

Nbre	Identité	Résumé de l'enquête	Observations
5	Mesdames **Pauline** veuve, **Marie** divorcée, **Angélique** célibataire, **Ma Ngoundi** mariée à un homme au chômage.	La recette journalière varie entre 10000 et 200000 F CFA. L'écoulement est facilité par la fidélisation d'une partie de la clientèle. Une part du bénéfice est aussitôt thésaurisée en participation à des tontines. Selon leurs déclarations respectives cette activité date de leur jeune âge, c'est leur unique source de revenu. Hormis Ma Ngoundi qui habite chez son mari les autres habitent soit dans leur propre maison ou bien elles louent des logements modestes dans la ville. Par saison l'investissement consiste à acheter les semences, le fumier et parfois l'emploi d'un manœuvre. Les dépenses sont difficiles à évaluer. Elles vendent en gros leur production par sillon et leur récolte journalière en fin d'après-midi après avoir terminé l'entretien de leurs plantations légumières. S'il y a un reste celui-ci est destiné à la consommation personnelle.	Sexagénaires, elles sont toutes mères. Peu ou pas alphabétisées. Ce sont les plus anciennes à pratiquer cette activité. Leurs exploitations sont situées dans les bas-fonds qui bordent la Tsiémé le cours d'eau voisin. Toutes ont investi et possèdent au moins un terrain bâti et loué aux confins Sud de la ville ou en une maison en construction. Aucune n'a accepté de répondre sur les revenus respectifs.

16. 2. 3. 3 - Les vendeuses exilées d'origine centrafricaine

Nbre	Identité	Profil	Résumé de l'enquête	Observations
6	Mesdames **Eudoxie, Gisèle, Marie Claire, Yvonne, Béatrice Marie.**	Il s'agit de femmes adultes mariées de la même tranche d'âge que les autres enquêtées.	Elles sont arrivées à Brazzaville à la faveur de l'instabilité politique et des épisodes de guerre récurrentes que connait leur pays ces dernières années Leur cas est vraiment particulier, ces vendeuses se caractérisent par une plus grande méfiance à collaborer. Elles sont très hermétiques. Elles ont des difficultés pour se livrer, même pour donner des informations ordinaires : l'âge, l'état matrimonial, le nombre d'enfants, le lieu ou même la zone d'habitation … Elles cachent même leur nationalité et se font passer pour des congolaises de la RDC. Mais elles se trahissent par leur accent et l'indication de leur terroir d'origine. Néanmoins les entretiens ont pu être réalisés mais ils se sont limités aux questions purement techniques les réponses étant difficile à obtenir : la mise en confiance était vraiment laborieuse. Nonobstant ces écueils, le constat est la similitude avec le groupe précédent concernant l'activité commerciale. La mise de départ est plus variable de 3 000 à 15 000 F CFA. La vente journalière s'élève plus ou moins à 10.000F CFA soit 15 euros. Toutes participent à une ou plusieurs tontines.	Un tel comportement laisse intrigue et laisse perplexe, ce qui a permis d'apprendre que les populations brazzavilloises leur sont assez hostiles à cause de préjugés persistant. On leur attribue un caractère violent, sanguinaire et elles sont accusées de malhonnêteté.

16. 2. 3. 4 – Les déplacées du Pool

Ce sont les rescapées des tragiques évènements politico-militaires de la région du Pool.

Nbre	Identité	Profil et résumé de l'enquête	Observations
2	**Mesdames Martine et Véronique sont des sœurs**	Toutes les 2 avaient d'abord atterri sur le site de l'église Saint Esprit de Moungali mais la précarité des conditions de vie et les vols les ont conduites très rapidement à se lancer dans ce commerce avec leurs économies. Ce qui leur a permis de louer un studio dans le quartier. Elles vivent ensemble car les autres membres survivants de leur famille se sont réfugiés du côté de Dolisie et Pointe Noire dans la partie Sud-Est du pays.	Elles sont toutes des paysannes qui ont abandonné leurs champs et leur vie pour s'installer à Brazzaville. Pour la réalisation des entretiens, le contact a été très difficile au départ puis il a été facilité par l'usage du lari. Le tact était nécessaire pour éviter de blesser ou d'attrister ou de toucher un point sensible comme l'état matrimonial, la maternité ou le passé. Il ne fallait jamais perdre de vue que l'interlocutrice est une personne traumatisée. L'emploi des questions indirectes pendant les entretiens a permis la mise en confiance. Lorsque la confiance était installée la personne pouvait s'ouvrir sur les questions financières d'abord puis sur les questions personnelles. Ainsi que sur la précarité de leur situation.
4	**Mesdames Marthe, Emilie, Elisabeth et Judith.**	- Les autres sont des mères de famille mariées, elles sont passées aussi par le site de l'église Saint Esprit de Moungali. Actuellement elles sont logées avec leur famille chez des parents ou des amis dans divers quartiers de la ville : Moungali, Moukondo ou Bacongo... Aucune n'habite le quartier qui est pour elle juste un lieu de travail, qui parfois nécessite d'emprunter les transports en commun. Leur mise de base provient de diverses sources : apport personnel, dons ou emprunts. Elle varie plus ou moins entre 10 000 à 15 000 FCFA.	

16. 2. 3. 5-La jeune fille mère lettrée ou le cas atypique

Identité et profil	Résumé de l'enquête	Observations
Marie Eminence Prefna Née dans un autre quartier de Brazzaville est âgée de 26 ans Célibataire mère d'une fille de 4 ans sa scolarité s'est arrêtée en 4 eme pour des raisons de santé ; Son logement se situe dans le quartier dans l'une des parcelles de ses parents ou elle occupe un studio avec sa fille, le reste des logements sont en location.	Elle n'a pas eu besoin d'un capital de départ. Ses parents possèdent une petite exploitation maraichère à Madibou, l'un des quartiers de la proche banlieue Sud où ces derniers vivent désormais. Nous n'avons pas pu nous y rendre compte tenu du climat ambiant. Selon ses déclarations elle se contentait d'aider de temps en temps sa mère maraichère et grossiste dans la plantation. Désormais depuis 2 ans, elle s'y rend chaque matin en bus sauf les dimanches, afin de s'approvisionner en légumes. La quantité correspond à une grosse cuvette dont la valeur s'élève à 20.000 FCFA environ soit 30 euros, le bénéfice attendu est d'environ 80 à 100%. Sa charge est de l'écouler entièrement dans la journée. La recette est divisée en 2 parts égales qu'elles se partagent avec sa mère. Cette activité lui permet de subvenir à ses besoins. Elle dit se nourrir décemment, assurer la scolarité de sa fille et assurer leurs frais médicaux quand cela s'avère nécessaire. En outre grâce à des tontines, elle a pu s'acheter un terrain à bâtir de 200m², pour un montant de 700 000 F CFA, dans le quartier ou sont installés ses parents. Depuis 4 mois elle a pu finir de payer son terrain. Actuellement elle rassemble petit à petit les matériaux pour commencer les travaux de sa maison en auto construction. La fille ne compte pas continuer cette activité toute sa vie, car c'est une activité très fatigante, son souhait est de terminer sa maison. Elle prévoit de la diviser en 2 parties : une pour y vivre avec sa fille et une seconde partie pour faire louer. Son rêve est de se lancer dans le commerce d'importation de marchandises de Cotonou ou de Dubaï.	Le prix du ciment a baissé : le prix du sac de 50 kg est passé de 15.000F CFA à 3800F CFA. Grâce à la création de 2 nouvelles usines : - 2014 : FORESPAK à Dolisie dans la région du Niari et - 2016 l'usine de Hinda dans le département du Kouilou.

Analyse

- Dans tous les cas traités, l'activité commerciale est informelle. Toutes s'approvisionnent indifféremment au marché voisin de Texaco ou au marché Total. Elles achètent des gros paquets à 750 F CFA soit 1, 01 euros. Comme les autres vendeuses ambulantes et celles installées dans les marchés, elles les subdivisent en petits paquets qu'elles revendent à 100 F CFA ou 200 F CFA selon la taille du paquet. Les difficultés récurrentes citées par les intéressées concernent la baisse de la quantité de légumes vendue par les grossistes, tout en pratiquant la hausse du prix de vente ainsi que la mévente de leur marchandise car le niveau de vie des clients est en baisse constante. De nombreuses vendeuses pointent aussi l'usage des produits chimiques, elles espèrent que les autorités politiques interdisent l'importation des produits chimiques qui ont intégré l'agriculture maraîchère. Afin de revenir à la production saine d'antan gage de meilleure conservation des légumes et de bonne santé. L'activité est uniquement circonscrite à la revente de produits achetés en gros. Hormis madame Véronique la retraitée de la fonction publique et Marie Eminence Prefna la jeune fille atypique qui constituent 2 cas particuliers, pour le reste des vendeuses ce commerce est leur unique source de revenu.

-Toutes ces femmes travaillent assidûment pour un revenu dérisoire. Ce revenu bien que très maigre permet à toutes ses femmes de subvenir aux divers besoins élémentaires, à ceux de leur famille selon les cas et de participer à une ou plusieurs tontines. Cela est fait au prix de nombreux sacrifices sur leur santé : Elles dépensent beaucoup d'énergie à circuler à longueur de journée sous le soleil à la recherche des clients devenu s rares. Cette situation les oblige à se nourrir de manière frugale étant souvent issues de quartiers éloignés et de rentrer plus tard, ou encore d'intégrer les marchés de nuit pour liquider leur marchandise. Elles n'ont plus le temps d'assurer les travaux ménagers, l'éducation des enfants… La gestion du

foyer est désormais assurée par le mari et/ou les enfants eux-mêmes. Car elles doivent sortir dès l'aube pour s'approvisionner.

- Comment le conjoint gère cette situation d'une épouse absente du foyer ? Les réponses diffèrent : Pour les unes c'est une décision commune et souvent c'est le mari qui est l'auteur du financement initial, il remplace sa femme pour la gestion des enfants. Pour d'autres c'est une source de conflit voire de séparation.

- Ces vendeuses sont en concurrence directe avec les vendeuses des marchés réguliers qui payent normalement la patente et autres droits municipaux. Leur prix de vente étant semblable, cette nouvelle catégorie qui fonctionne de façon complètement informelle est avantagée, par le fait qu'elles n'ont pas de taxes à payer.

-Toutes les femmes sont membres de tontines en vue d'un projet. L'investissement concerne essentiellement l'achat d'un terrain, la construction d'une maison d'habitation ou de logements à louer. Quel que soit l'état matrimonial et sa place dans l'échelle sociale la femme brazzavilloise cherche à s'assurer un revenu pour acquérir une rente immobilière. Le constat général montre un esprit d'entreprise plus que présent et la volonté de s'en sortir malgré les écueils multiformes.

- La visibilité des vendeuses à domicile et des vendeuses ambulantes dans le paysage urbain devient un fait social majeure. Elles participent à la dynamique urbaine par leur rôle de nourricières de la ville et d'actrices économiques très discrètes.

Photon°61 : exploitation maraichère en zone urbaine



Source : Photos de R. G. Gongault 2017

16. 3 – Essor des nouvelles formes de production dans la filière de l'horticulture ornementale

Dans la société brazzavilloise, l'usage des plantes à des fins ornementales a été pendant longtemps l'un des signes extérieurs d'appartenance à l'élite sociale. Les classes populaires considéraient ce produit plutôt comme un article de luxe sans intérêt dans la vie courante. Sauf pour des raisons utilitaires : délimitation de l'espace, ressources alimentaires, ou médicinales et même… ''mystiques'', source de revenu, pourvoyeur d'ombre…

Dans le passé, offrir des fleurs était un geste perçu très négativement : car le geste était considéré comme un gaspillage financier voire un présage funeste à l'encontre du récipiendaire à cause de son utilisation comme décor de cérémonies funèbres !

16. 3. 1 - Emergence d'une nouvelle classe d'horticulteurs : les ''pépiniéristes de rue''

A l'image de plusieurs villes des pays du Sud, à Brazzaville, le chômage sévit de façon endémique à la faveur des bouleversements économiques intervenus dans les années 80 : dévaluation du CFA, programme de réajustement FMI/Banque mondiale etc… (N. Bricas, 1998).

La situation actuelle est accentuée l'accroissement démographique constant d'une population en majorité jeune, par le marasme économique consécutif à l'élection présidentielle de 2016, les crises économiques et sécuritaires récurrentes qui perdurent. Tous ces facteurs négatifs sont responsables de l'émergence spontanée de nouvelles activités professionnelles.

En effet le climat social délétère ambiant, conduit une partie de la jeunesse désœuvrée à sortir des sentiers battus, et à faire montre d'inventivité en imaginant de nouvelles activités pour survivre. L'enjeu étant de trouver une source de revenu pour subsister.

De nombreux jeunes souvent diplômés sans emploi sont dans l'obligation d'embrasser des professions en inadéquation avec leurs ambitions et leurs compétences. Ces emplois possèdent comme trait commun d'appartenir au secteur de l'économie informelle (Les ateliers de Cergy - ouvrage collectif, 2012).

Il ressort des entretiens, que les intéressés s'en contentent même s'ils sont surqualifiés ou formés dans d'autres domaines. Car ils sont techniquement à la portée de tous et ne nécessitent pas de financement important.

Le plus souvent ces emplois possèdent comme trait commun d'appartenir au secteur de l'économie informelle. L'horticulture ornementale entre dans cette catégorie. Plus que les autres filières de l'agriculture urbaine, on observe un désintérêt total des pouvoirs publics. Ce qui permet de dire sans conteste que ces nouveaux acteurs économiques qui innovent

dans le domaine de l'agriculture urbaine (C. Schilter, 1991), viennent grossir les rangs des travailleurs des secteurs de l'économie informelle.

Le terme d'économie informelle a été défini par la Conférence Internationale annuelle de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) comme : « toutes activités économiques exercées par des travailleurs et des unités économiques qui – en vertu de la législation ou de la pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles.

Ces activités n'entrent pas dans le champ d'application de la loi, ce qui signifie que ces travailleurs et unités opèrent en marge de la loi ; ou bien ils ne sont pas couverts dans la pratique, ce qui signifie que la loi ne leur est pas appliquée alors même qu'ils opèrent dans le cadre de la loi ; ou bien encore la loi n'est pas respectée parce qu'elle est inadaptée, contraignante ou qu'elle impose des charges excessives », (BIT, 1993), www.ilo.org,

L'intérêt pour l'horticulture ornementale est un constat généralisé. Ce phénomène émerge aussi dans d'autres villes du pays et dans d'autres pays africains. (R. Radji et al, 2010 et 2013 ; D. A. Dabié Nassa et al, 2016).

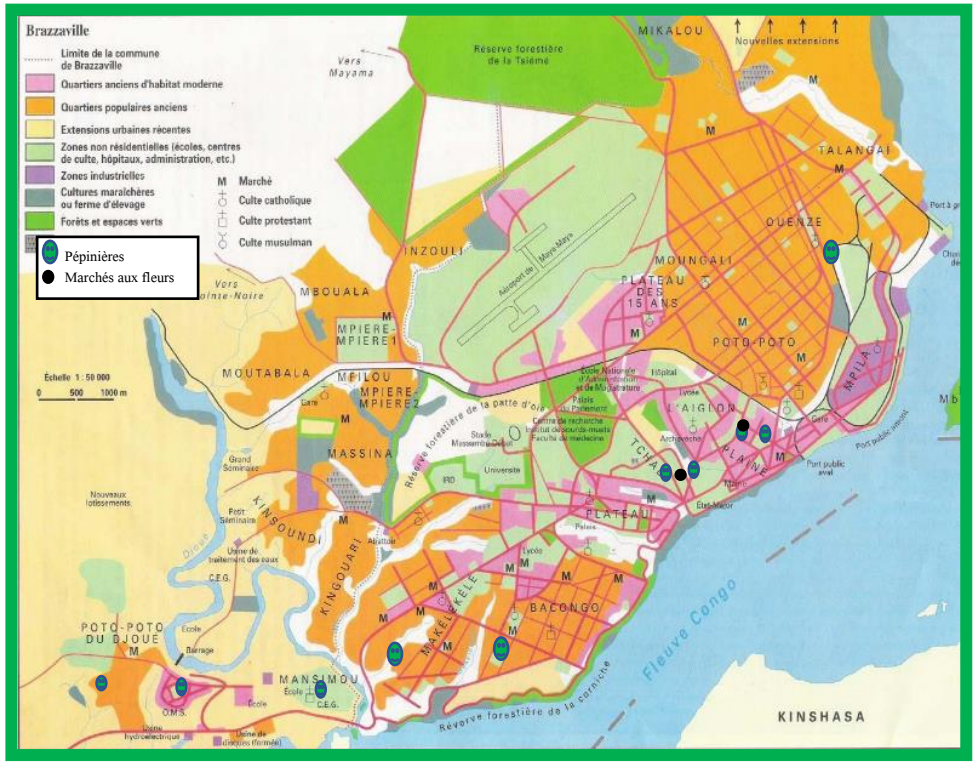
La profession de floriculteur participe à la résorption du chômage des jeunes. En outre elle génère des emplois indirects pour les fabricants de pots en ciment, crée une source de revenu additionnelle pour les filières professionnelles comme celles des arboriculteurs, des forgerons, des potiers, des fournisseurs de déchets pour le fumier et les emballages de fumier, de café et des petits sachets plastiques qu'ils recyclent et celles des vendeurs de matériels agricoles et d'intrants agricoles …

16. 3. 2 – Localisation

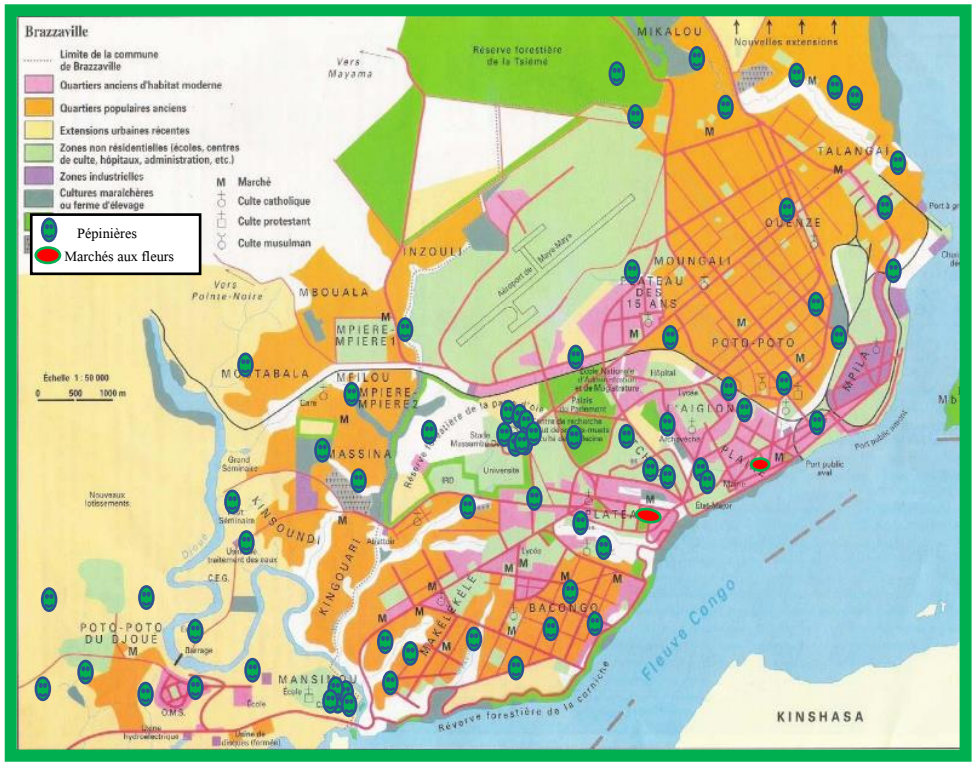
La localisation des établissements horticoles (cf. Carte n°13 et 14) s'est basée sur les observations fréquentes. La non mise à jour de la cartographie nationale ne laisse que la possibilité de se fier à des constatations par la démarche empirique. Sur cette base il est possible de dire que la quasi homogénéité de l'identité géologique du territoire élimine les qualités pédologiques des critères de choix. Ainsi le facteur fondamental qui détermine l'emplacement des exploitations est l'accessibilité à l'eau. Si bien qu'après le critère de la proximité d'une source d'eau, succède en second lieu celui du choix du quartier en veillant à l'accessibilité aisée du site pour favoriser sa capacité à attirer une clientèle abondante.

Les horticulteurs sont disséminés dans toute la ville, L'aspect foncier reste l'enjeu majeur (A. Ba, 2008) : la taille des exploitations est extrêmement variable, c'est aussi le cas du mode d'occupation du sol.

Carte n°13 : Implantation des ‘’pépinières ’’ et des marchés aux fleurs avant 1980



Carte n°14 : Implantation non exhaustive des ‘’pépinières’’ et marchés aux fleurs - enquête de terrain 2017



Source : Fond carte internet er illustrations R. G. Gongault

L'impact des cultures floricoles est beaucoup plus lisible dans la cité intramuros. L'emplacement le plus recherché pour établir une exploitation est l'espace public résiduel ou l'enceinte d'un établissement public ou privé locatif ou gratuit, à défaut le choix se reporte sur les trottoirs des artères principales : « Quoiqu'il en soit, la présence des petits métiers transforme la ville et l'enrichit. Le trottoir, qui ne peut être qu'un lieu de passage, devient un lieu d'échanges. La ville est redessinée. Une simplicité du comportement, facilite peut-être les échanges et font de nos trottoirs des espaces en permanence animés. Une nouvelle géographie de la ville prend presque forme, à peine perceptible, très physique », (www.ateliers.org)[12]

Les terrains locatifs sont souvent privés, dans d'autres cas ils s'installent tout simplement à domicile provisoirement ou définitivement lorsque l'espace le permet. Généralement quand ils le peuvent les horticulteurs s'installent en priorité au centre-ville pour plus de visibilité, sinon ils se tournent vers les quartiers de Brazzaville Sud et dans les banlieues qui lui sont mitoyennes.

Pour jouir de l'ensemble des conditions naturelles favorables, il s'installe près d'un point d'eau : à domicile, sur un terrain public résiduel, au sein d'une administration ou sur un terrain locatif privé… L'établissement du floriculteur privilégie un emplacement à proximité des grandes voies de circulation.

La localisation est commandée par des critères primordiaux basés sur une tryptique qui optimise l'attractivité du site de vente. Il est courant de retrouver un schéma d'occupation du sol similaire dans les autres pays africains : Le choix du site est déterminé par la proximité d'un point d'eau. Nous soutenons la thèse selon laquelle : La localisation des espaces horticoles est « essentiellement, fondée sur la loi de la disponibilité, Visibilité et Accessibilité … il est question ici de la disponibilité en eau, de la visibilité de l'activité et de l'accessibilité aux sites de production et de commercialisation… La spécificité commune de tous ces sites est leur proximité des infrastructures routières intensément fréquentées… L'emprise de la voie est totalement couverte par cette activité, … ». (D. A. Dabié Nassa et A. Gbitry Abel Bolou, 2016, 7).

L'insécurité foncière et l'occupation provisoire sont des constantes qui maintiennent l'activité dans la précarité. Le terrain est en position d'insécurité foncière, dans certains cas l'intégrité physique des intéressés et des clients sont mis en danger. « …on y aperçoit les poteaux de téléphonie filaire entièrement engloutis… » (D. A. Dabié Nassa et A. Gbitry Bolou, 2016, 6).

---

[12] '*'Regards sur l'activité informelle dans les grandes villes africaines"*, Les Ateliers de Cergy, édition de Dakar, 2012, 36.

Cette nouvelle horticulture est pratiquée essentiellement hors sol dans des sacs en plastiques disposés comme des sillons, ce qui est un signe manifeste de la précarité de leur établissement.

L'essentiel du capital végétal se compose de plantes vertes, de plantes à fleurs, les plus doués en marketing ajoutent à leur offre des arbres fruitiers sélectionnés, des plantes alimentaires rares dans le répertoire des maraichers comme la citronnelle, des aromates…

L'implantation de ces fleuristes est le premier facteur innovant de la filière car ces derniers se sont appropriés les trottoirs et les terrains résiduels contournant voir annulant l'écueil du problème foncier.

16. 3. 3 - La typologie des acteurs de la filière horticole

Jusque dans un passé récent Pour satisfaire à la demande en fleurs coupées et en plantes ornementales quelques horticulteurs installés de longue date assuraient le marché local. Désormais ils doivent composer avec une nouvelle catégorie de jeunes vendeurs localement appelés ''les pépiniéristes de rue''.

Le contexte généralisé de grande pauvreté et de chômage des jeunes qui sévit au Congo a favorisé l'émergence spontanée entre autres, d'un acteur économique informel souvent autodidacte qui innove dans le domaine de l'agriculture urbaine (Christine Schilter, 1991). C'est le floriculteur brazzavillois ou ''pépiniériste de rue'' : un travailleur qui est auto – entrepreneur, s'auto – finance, ne dispose que d'un matériel sommaire, ils qui se sont imposés par une pratique différente.

Par sa grande visibilité dans l'espace urbain, il a conquis les brazzavillois et créé une demande qui a modifié les habitudes de consommations floricoles traditionnelles, le paysage urbain aussi bien dans les résidences cossues et dans les chaumières que l'espace public.

L'activité de ''pépiniéristes'' est un métier émergeant, il appartient à ce monde de l'économie informelle. Son essor doit beaucoup à l'immigration massive des ''pépiniéristes'' du Congo Démocratique confrontés beaucoup plus tôt à la crise économique. Pour des raisons politiques inconnues, tous ont été rapatrié dans leur pays. Depuis leur départ, les horticulteurs locaux qui évoluent dans ce secteur d'activité sont généralement originaires des contrées méridionales du pays, plus particulièrement des ressortissants de la région limitrophe du Sud de la ville : le département du Pool.

Bien qu'ils soient originaires du département du Pool, et résident majoritairement dans les quartiers Sud de la ville, ils ont établi leur commerce dans toute la ville comme l'indique la carte n°2. Ce qui permet de répondre à la demande habituelle et à la nouvelle demande qu'ils ont créée.

Au début de la vague horticole brazzavilloise les acteurs ont trouvé un marché atone faiblement concurrentiel. Par leur dynamisme commercial ces derniers ont largement contribué à changer le rapport des brazzavillois avec les plantes ornementales, sur le plan socio-économique.

L'essor de la filière floricole a donné naissance à une nouvelle classification des acteurs de la filière : Concernant les produits importés : les 2 enseignes non spécialisées situées en centre-ville, qui exercent dans la vente de divers produits de luxe, se partagent le marché de l'importation des fleurs, il s'agit exclusivement de la vente de fleurs et de feuillages coupés. Leur clientèle est constituée par les couches aisées.

A côté de ce commerce élitiste, il y a une autre catégorie positionnée dans la commercialisation des fleurs et de feuillages coupés. Leurs productions est soit locale issue des jardins et jardinets implantés à domicile, soit importée des pays africains spécialisés dans la production industrielle : Afrique du Sud et Ouganda… Ces horticulteurs sont locaux, ils assurent de façon exclusive l'approvisionnement des 2 marchés du centre-ville.

A ces deux catégories, il faut ajouter une dernière catégorie qui est représentée par les horticulteurs spécialisés dans la vente de pieds de plantes vertes et de plantes fleuries en pot. C'est au sein de cette dernière catégorie qu'ont émergé les nouveaux acteurs appelés ''pépiniéristes''.

Sur le plan technique ils ont aussi innové en utilisant une technique culturale inédite : la culture hors sol dans les sacs en plastique qui leur a permis la création à grande échelle d'un produit nomade qui est largement représenté sur plusieurs photos dans ce document.

Sur le plan économique l'impact est très important. Grâce à leur poids démographique et leur répartition sur toute la ville, ils sont devenus omniprésents et se sont rapprochés des consommateurs. Cette grande visibilité leur a conféré une place parmi les commerces de proximité. En outre ils ont procédé à la démocratisation des prix des fleurs.

Malgré le tabou qui entoure le revenu financier individuel chez les brazzavillois, parfois il a été possible d'observer que les vendeurs qui sont très dynamiques dans la recherche de marché, ceux qui sont installés à proximité de zones très fréquentées comme près des zones commerciales ou des quartiers en construction arrivaient à obtenir un revenu assez convenable.

La nouvelle politique commerciale des ''pépiniéristes'' a tellement dynamisé le marché que l'usage des plantes ornementales s'est démocratisée, ses fonctions antérieures ont évolué son rôle traditionnel a été désacralisé ainsi que son rôle moderne de marqueur social. Ainsi les nouveaux acteurs ont su briser le tabou en captant la population par leur politique commerciale très offensive.

16. 3. 4 - Les résultats de l'enquête

L'étude de cette population a consisté à construire une grille de lecture des acteurs à partir de la sélection d'un échantillon identifié, en utilisant comme critère d'évaluation l'identité, la localisation, les données de l'exploitation comme suit :

- Le zonage de l'ensemble du territoire urbain en 3 zones géographiques distinctes : le Nord, le Centre et le Sud.

- La classification binaire du groupe enquêté selon l'âge : D'une part les doyens de la profession qui sont dans l'ensemble des quinquagénaires et des sexagénaires. Ce sont des professionnels qui tiennent leur expérience par la pratique de l'agriculture vivrière en zone rurale ou dans les anciennes exploitations de la ceinture maraichère brazzavilloise. Et d'autre part la génération spontanée des jeunes qui rejoignent la profession, dont la majorité est constituée par des victimes du chômage de masse récurrent dans le pays.

Pour chaque zone géographique nous avons élaboré un tableau récapitulatif des critères qui se présente comme suit :

Tableau n°31 : représentation des principaux critères de l'enquête

Identification de l'enquêté	Identité : (uniquement le prénom de l'intéressé) ; Âge ; Lieu de résidence et si possible le n° de portable ; Situation familiale ; Niveau de scolarité et autres formations éventuelles ; Ancienneté dans l'activité ; Statut dans l'entreprise ; Autres activités éventuelles.
Données de l'exploitation	Localisation ; Superficie ; Mode d'occupation ; Effectif.
Appréciations	Avantages ; Inconvénients ; Observations et les perspectives.

16. 3. 4. 1 – Les acteurs de la zone Nord

Dans cette partie de la ville les acteurs sont plus disséminés. Nous avons recensé 7 personnes et interrogé 2 personnes seulement ! Pour les 5 autres pépiniéristes les rendez-vous n'ont pas fonctionné pour plusieurs raisons : absences répétées sur l'exploitation…

- Monsieur Patrice est le seul ancien de tout le secteur de la zone Nord, âgé d'une cinquantaine. Etant éprouvé par la perte de son épouse les entretiens n'étaient plus de mise. Son exploitation installée à domicile dans le quartier populaire d'Ouenzé est très riche en plantes variées et mesure environ 150m². De la jeune génération 2 personnes ont participé à l'enquête : messieurs Boris et Willy

1– Monsieur Boris		
Identité	**Données sur l'activité**	**activités**
Ce jeune garçon âgé de 16 ans, est originaire de la République du Congo Démocratique, l'enquêté est célibataire il a fait des études qu'il a dû arrêter au niveau du cycle primaire.	Ce jeune homme possède des plantes vertes en terre à domicile avec lesquelles il crée des compositions florales dans des pots en ciment qu'il fabrique lui-même et les colporte dans les rues de chaque quartier de la ville à tour de rôle. C'est aussi un autodidacte sans aucune formation particulière. Selon ses dires son capital végétal est composé en priorité par les plantes vertes ornementales les plus courantes réputées pour leurs vertus mystiques : pour la protection : les variétés de Bambous, de Croton, et de cactus, le Dracaena, le Sansevieria, et le Dieffenbachia… ; pour procurer la chance : l'Acalypha, ou tout simplement à titre ornemental les variétés de Ficus, le Monstera, les Oreilles d'éléphant, le Potos… Néanmoins il lui arrive aussi de procurer d'autres variétés de plantes diverses à la demande de ses clients.	C'est le type même du vendeur ambulant par excellence.

2 - Monsieur Willy :

Identité	**Données sur l'activité**	**Observations**
Agé de 32 ans, est ''en couple'' est père de 3 enfants. Il a fait des études primaires à Kinshasa dont il est originaire, habite le quartier. C'est un autodidacte qui n'a bénéficié d'aucune formation particulière.	Pour occuper ce lopin de terre il a obtenu l'autorisation du directeur de l'école et il verse la somme de 5000frs CFA par trimestre soit un peu moins de 10 euros au percepteur de la Direction de l'Enseignement Primaire et Secondaire et 2000 frs CFA par mois à celui du ministère de l'Environnement. Son exploitation est située sur le trottoir de l'avenue de France la principale avenue du quartier de Poto-poto. (Photo n°68) C'est une bande de terre linéaire qui est adossée à une partie du mur de l'école du quartier d'une superficie de 18m² soit 12mètres /1mètre. Son capital est composé de variétés communes de pieds d'arbres décoratifs, de plantes vertes et de plantes fleuries : Croton, Dracaena, Acalypha(s), Dieffenbachia, Kalanchoé, Ficus benjamina, conifères, Sansevieria, hortensia, Aracées…qu'il a constituées en achetant des pieds mères auprès de certains collègues ou en demandant des boutures à quelques personnes de son entourage. Il passe le plus clair de son temps sur l'exploitation, son jeune beau-frère de 22 ans l'aide et donne un coup de main. Il perçoit un pourcentage d'environ 30% sur les différents paiements. Le revenu procuré par son exploitation est très aléatoire, le coût des plants s'aligne sur le marché : selon l'âge de la plante, le prix commence à 500 frs CFA soit moins d'un euro les bons mois ses revenus peuvent atteindre 30. 000 à 50. 000 frs soit moins de 100 euros. Hormis cette activité le jeune Willy a été sollicité par 6 clients pour assurer l'entretien hebdomadaire de leur jardin, il est rémunéré mensuellement par chacun selon le contrat verbal entre 5.000 frs et 20.0000frs CFA. En parallèle il possède une échoppe de vente de produits alimentaires.	Les contraintes évoquées concernent : la petitesse de l'exploitation, la pollution due aux véhicules, la baisse significative des revenus causée par la grande crise que traverse le pays et l'insécurité relative à l'occupation du site. Il justifie son inquiétude en disant que : même s'il est reconnu par les pouvoirs publics et qu'il reçoit un reçu pour chaque taxe il ne possède aucun document officiel attestant de l'accord de l'administration pour l'occupation du terrain. Les avantages cités concernent l'absence de concurrents dans le quartier, la proximité de son domicile et un moyen salvateur pour sa survie. Son aspiration est de trouver en parallèle un emploi stable dans une entreprise.

Photo n°66 : Pépinière située en insécurité totale devant un transformateur électrique à très haute tension à M'Pila (Nord de la ville)



Source : Photos R. G. Gongault 2015

Les pépiniéristes de rue se sont affranchis de la contrainte foncière, mais pas toujours avec prudence

Photo n°67 : Pépinière de rue adossée à une école à Poto – poto sur l'avenue de France





Le pépiniériste :

Souvent il occupe les trottoirs ou des espaces publics résiduels qu'il met en valeur.

Son activité est affichée publiquement, bien qu'elle soit informelle.

Le pépiniériste s'est affranchi des contraintes foncières en pratiquant la vente de plantes nomades.

16. 3. 4. 2 – Les acteurs de la zone Centrale et de la zone Sud

16. 3. 4. 2. 1– Au centre-ville

Ces 2 secteurs regroupent la majorité des pépiniéristes, nous en avons recensé 58 sur l'ensemble du centre-ville. Sur les 22 personnes prévues, il n'y a que 8 personnes qui ont participé à l'enquête ; compte tenu du contexte sécuritaire. L'ensemble de la profession est originaire du Sud et habitant des quartiers et des banlieues Sud, ainsi comme de nombreux habitants de ces quartiers, ils sont confrontés à des difficultés d'accessibilité régulière des autres quartiers de la ville.

Hormis l'unique enseigne du fleuriste expatrié qui offre des bouquets composés avec des fleurs importées, dont les prix commencent autour de 50 euros, les vendeurs locaux sont concentrés sur 2 marchés : le marché du plateau et celui de la plaine située à quelques encablures plus au Nord, toujours au Centre - ville.

Ces 2 sites regroupent les principaux acteurs qui assurent le négoce des fleurs coupées depuis l'époque coloniale. Longtemps leurs produits appartenaient à la catégorie des produits de luxe : ils n'étaient accessibles qu'à une population aisée

Ces dernières décennies, ce commerce s'est démocratisé. Grâce à l'intérêt généralisé de la population et à la récente popularité de la fête de la Saint Valentin. Il est à noter que la fête de la Toussaint est depuis toujours une des périodes des bonnes affaires pour les acteurs.

Les variétés de fleurs coupées et vendues sont majoritairement locales. Elles se composent de bouquets de roses porcelaines, de bec de perroquet, d'hortensia, de jasmin etc…

Grâce à la récente popularité de la Saint Valentin le 14 février comme fête des amoureux, parmi les vendeurs, quelques jeunes ont créé un nouveau marché, afin de répondre à cette nouvelle demande. ils ont initié l'importation de roses coupées de l'Ouganda (selon leurs dires) ! et par la même occasion ils ont démocratisé ce produit. Ils vendent le bouquet généralement autour de 3500 frs CFA soit 5 euros.

Cette zone se caractérise aussi par la concentration des pépiniéristes.

Photo n°68 : Pépiniéristes du marché du Plateau spécialisés dans la vente de fleurs coupés)



Source : Photos de R. G. Gongault 2017

PROFIL DES ACTEURS BRAZZAVILLOIS DE L'OFFRE FLORALE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Tableau n°32 : Les acteurs seniors du centre-ville

- Noms - Age -Ancienneté	- Situation familiale - Lieu de résidence	- Niveau de scolarité - Autres formations	Localisation - Superficie - Statut dans l'entreprise - Mode d'occupation	- Effectif -Autres activités	Avantages	Inconvénients	Observations
- Mr Patrice - 65 ans - 30 ans	- Marié - 7 enfants - Makélékélé Brazza Sud	Néant - autodidacte	- Ministère - 450m² - Propriétaire - Loyer mensuel	- 3 agents - 5 contrats d'entretiens D'entreprises - 8 contrats avec les particuliers	- bonne visibilité - Retraite non assurée -Indépendance	- Entrée financière en baisse et irrégulière - beaucoup d'humilité	- Extension de 800M² en périphérie -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires
- Mr Frédéric – 54 ans - 32ans	- Marié -8 enfants - Brazza Sud Ngangalngolo	- i i – - Apprentissage chez un expatrié	- Ministère - 200m² -Propriétaire - Loyer mensuel	- 2 agents - 3 contrats d'entretien D'entreprises - 174 contrats avec les particuliers	-bonne visibilité -Indépendance - Faible pénibilité - revenu assez bon en période normale	- Entrée financière en baisse - En cas de trouble impossibilité de travailler et risque de perte des plantes	- Extension de 4000M² en périphérie - Voyages à Kinshasa et Abidjan pour la recherche de nouvelles plantes -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires
- Mr Jean - 50 ans - 15 ans	- Marié -4 enfants - Sur l'exploitation	- i i – - autodidacte	- parcelle privée inoccupée - 100m² -Propriétaire -Loyer mensuel	- 2 agents - 1 contrat D'entreprises - 7 contrats avec les particuliers	- bonne visibilité - Indépendance	Entrée financière en baisse	-Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires

Source : tableau R.G. GONGAULT

Tableau n°33 : Les acteurs de la jeune génération exerçant au centre-ville

Noms - Age - Ancienneté	- Situation familiale - Lieu de résidence	- Niveau de scolarité - Autres formations	-Localisation - Superficie - Statut dans l'entreprise - Mode d'occupation	- Effectif -Autres activités	Avantages	Inconvénients	Observations
- Mr Luc - 32 ans -4 ans suite licenciement	''En couple'' 2 enfants -Brazza Sud Madibou	Classe de terminale	Agent et cousin De Mr Frédéric _	_	Palliatif au chômage	- Salaire fluctuant - Instabilité politique -- Poids des dépenses de transport	- Revenus insuffisants
- Mr Célestin - 35 ans - 5 ans	Divorcé 2enfant Brazza Sud Bacongo	Ingénieur	- terrain public résiduel - 200m² - Agent gestionnaire - Location	- 2 employés - 1 contrat d'entretien D'entreprise - 7 contrats avec des particuliers	-Très bonne visibilité -Indépendance	- Entrée financière très en baisse - Vol de perte des plantes BAISSE IMPORTANTE DES SOLLICITATION E NECESSITE DE BAISSE LES PRIX	- Voyages à Kinshasa pour la recherche de nouvelles plantes - Le propriétaire de l'exploitation vient d'émigré en France, suite à une vente exceptionnelle qui lui a rapporté 5 millions de frs CFA soit 6000 euros cash !
- Mr Yannick - 24 ans - 2 ans	- Célibataire - 1 enfant Brazza Sud Bifouiti	- Brevet agricole	- Ministère 400m² Propriétaire Location	- 1 agent - 5 contrats avec les particuliers	- Emploi - Indépendance	Entrée financière en baisse Difficulté du marché à cause de la conjoncture	L'enquêté déclare s'intéresser à la profession par vocation - Il espère réussir dès que possible en fonction du climat financier local.
Mr Noé 42 ans 5 ans	- Marié 5 enfants Brazza Sud Château d'eau	Collège	Marché du Centre-ville	Vendeurs de fleurs coupés Locales et importées - 1 contrat avec les particuliers	- Moyen pour éviter le chômage - Non nécessité de formation - Revenu confortable	Entrée financière en baisse Difficulté du marché à cause de la conjoncture Influence négative des guerres	- Avec quelques amis, très entreprenants ils importent eux –mêmes des roses coupées de l'étranger **- Cette activité est un phénomène nouveau dans le paysage local**
Mr Gildas 23 ans 5 ans	- Marié 2 enfants - Brazza Sud Makélékélé	Primaire	Marché du Centre-ville	Vendeurs de fleurs coupés Locales	- Indépendance - Revenu confortable	Crise économique baisse drastique revenus	Possède petit jardin à domicile hérité de son oncle auquel il a succédé.

Source : tableau R. G. Gongault

Photo n°69 : Une pépinière du Centre - ville



Source : Photos de R. G. Gongault 2015

16. 3. 4. 2. 2- Dans les quartiers Plateau des 15 ans, Boulevard A. Raoul et du stade A. Massamba Débat

Sur les 37 horticulteurs recensés au niveau des 3 quartiers, l'enquête n'a porté que sur 8 personnes pour les mêmes raisons évoquées plus haut.

Hormis la présence des pépiniéristes habituels, la jeune génération y a créé depuis peu un marché informel des plantes au niveau du Stade Président Alphonse Massamba Débat. Cette nouvelle configuration nous a permis d'organiser un entretien ouvert et groupé avec 7 jeunes acteurs en toute sécurité.

Photos n°70, 71 et 72 : Marché aux plantes du Stade A. Massamba Débat

Vente de plantes cultivées hors sol, bacs et pots à fleurs en argile de fabrication artisanale







Source : Photos de R. G. Gongault 2017

Tableau n°34 : acteurs des quartiers Boulevard A. Raoul

Nom Age Ancienneté	- Niveau de scolarité - Autres formations	Situation familiale	Quartier de résidence	- Statut dans l'entreprise - Autres emplois	- Localisation - Effectif - Superficie	Avantages	Inconvénients	Observations
Mr Jonas 52 ans 30ans	Alphabétisé Niveau non-dit	''En couple''	Brazza Sud Kintsoundi	Propriétaire Quelques contrats d'entretien	Locataire d terrain public (ministère)	- Liberté - Emplacement favorable – bonne visibilité	Conjoncture économique morose	-Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires
Mr Gédéon / 32ans 10 ans dont 8 ailleurs	Diplômé sans emploi	''En couple''	Banlieue Sud Mafouta	- Propriétaire Des plantes	- Occupation anarchique D'un espace public résiduel Aux abords du Stade A. Massamba Débat - +de 3000m²	Parade au chômage Liberté Sans opinion Possibilité d'exercer un ou plusieurs activités complémentaires Mise en pratique des connaissances scolaires	Insécurité du site Revenus faibles et aléatoires Avenir incertain - Danger de la manipulation des pesticides	-Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires Grande solidarité et échange de plantes
Mr Donatien / 25 ans 2 ans sur le site	Diplômé sans emploi	''En couple''	Banlieue Sud Madibou	- Propriétaire Des plantes				
Mr Verlaine /23ans 1 an sur le site	Diplômé sans emploi	''En couple''	Brazza Sud Matour	- Propriétaire Des plantes				
Mr Landry /23ans 3 ans sur le site	Diplômé sans emploi	Célibataire	Brazza Sud Diata	- Propriétaire Des plantes				
Mr Maxime/ 22ans 1an sur le site	Analphabète	Célibataire	Brazza Sud Diata	- Agent				
Mr Ghislain / 19ans 1, 5 sur le site	Niveau primaire	Célibataire	-ii-	- Propriétaire Des plantes				
Mr Stève / 16ans 4 mois sur le site	Niveau primaire	Célibataire	-ii-	- Agent				

Tableau : R. G. Gongault

16. 3. 4. 2. 3 – Dans la zone Sud

Ce secteur est la zone originelle de l'activité, c'est le territoire d'où partent la majorité des pépiniéristes installés au centre-ville et dans les autres quartiers de la ville. On y retrouve aussi la même configuration démographique en 2 classes d'âge. L'aspect primordial qui distingue les horticulteurs de cette partie de la ville des autres est leur investissement très ancien.

Leur rôle est déterminant dans la vulgarisation des plantes ornementales : par l'apport d'une diversité de variétés et d'espèces en grande quantité. Au cours des 2 dernières décennies, ces horticulteurs n'hésitent pas à effectuer des voyages à Pointe- Noire et Kinshasa, voire aller plus loin pour procéder à de nouvelles acquisitions florales. Ils procèdent aussi à des commandes de graines en France pour certaines plantes.

Pour conclure, il sied de dire que l'ensemble de la filière le constat montre des avancées positives car les jardiniers les plus importants développent leur activité par l'acquisition de nouvelles exploitations : le lopin de terre exposé à la clientèle au bord de la route est la vitrine d'une ou de plusieurs extensions plus grandes dans les quartiers périphériques plus éloignés où le prix des terrains est plus abordable

Tableau n°35 : récapitulatif du nombre des acteurs de la zone Centrale et de la zone Sud

Nombre de pépiniéristes recensés	Nombre de participants prévus	Nombre de participants effectifs	Observations
58	22	8	La mobilité des populations des quartiers Sud de la ville est déstabilisée par le contexte sécuritaire

Tableau : R. G. Gongault

Tableau n°36 : les acteurs des quartiers de Brazza Sud

- Nom - Age - Ancienneté	- Niveau de scolarité - Autres formations	Situation familiale	Quartier de résidence	Statut dans l'entreprise Autres emplois	Localisation Effectif Superficie	Avantages	Inconvénients	Observations
Mr Simon 67 ans 50 ans	Analphabète Apprentissage à Kinshasa	Marié 4 enfants	Brazza Sud Madibou	-Propriétaire - Contrats d'entretien de jardins privés	- Espace public résiduel (Mairie) Au Pont du Djoué -7 agents dont 2 sur - 100m² sur place + 3000m² plus bas quartier OMS	- Revenu décent qui permet de subvenir à tous les besoins - Pénibilité moindre - Bonne visibilité favorise opportunités de marchés d'entretien - Voyages de travail - Ancienneté dans la profession	Non défini	Emplacement très stratégique Devant la principale sortie de Brazza Sud en aval de la cité du siège régional de l'OMS. Entente cordiale avec l'entourage -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires
Mr Eugène 20 ans 5 ans	Collège	Célibataire Sans enfants	Brazza Sud Bifouiti	Travailleur et neveu de Mr Simon	Sur place	Vie en plein air Soutien familial Pénibilité moindre Revenu assuré	Exposition élevée en cas d'évènements militaires.	- Conjoncture économique morose –Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaire
Mr Bernard 62ans 47ans	Faible niveau d'études	Marié	Brazza Sud Matour	Propriétaire héritier	A domicile 600m²	- Ancienneté dans la profession - Bon réseau relationnel	Enclavement	Difficulté du marché à cause de la conjoncture -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaire
Enquête groupée de 4 vendeurs producteurs	Faible niveau d'études	Tous : - en couples -Chef de famille avec enfants	Habitants du quartier	Propriétaires De sa marchandise	Exploitation florale à domicile.	Bon palliatif au manque d'emploi	- Contexte actuel de guerre -	Revenus faibles et aléatoire -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaire

Tableau : R. G. Gongault

Comme dans nombre de pays africains, la filière est cantonnée dans l'économie informelle, ainsi : « l'activité reste marginalisée dans l'informel en faisant face à de nombreuses menaces… Sa contribution en tant qu'échantillon à la vulgarisation de l'économie verte n'est pas suffisamment perçue tant par les pouvoirs publics que les populations d'où sa marginalisation au-delà de l'usage de ses produits », (Dabié Désiré Axel Nassa et Gbitry Abel Bolou, 2016, 10).

L'obtention de contrats tacites ou écrits en bonne et due forme dans les meilleurs cas pour l'aménagement ou l'entretien de jardins et la décoration intérieure des administrations publiques, des entreprises privées et des particuliers. Cette orientation peut permettre de sortir de l'économie informelle tout en restant dans leur domaine d'activité.

L'observation faite auprès de tous les acteurs montre l'utilisation généralisée des engrais verts, notamment par l'emploi des ordures ménagères en association avec les engrais chimiques et les produits phytosanitaires. Dans le monde des horticulteurs ornementaux, la préoccupation générale concerne le grand préjudice qu'ils subissent, celui-ci est consécutif à la conjoncture sécuritaire et économique.

Les relations des pouvoirs publics avec ces horticulteurs d'un genre nouveau se limitent à taxer les ''pépiniéristes'' visibles, c'est-à-dire ceux qui s'installent sur les espaces publics : au bord des rues, dans les cours des administrations publiques non clôturées, sur les espaces publics résiduels etc... Ces derniers voient surgir de façon épisodique un agent de recouvrement du ministère de l'Environnement pour percevoir une taxe de 1000 frs CFA soit 1,50 euros. Malgré leur condition peu enviable, celle d'être des laissés pour compte, ils se sont positionnés sur le marché et ils intègrent le paysage urbain.

16. 3. 5 -Formes de vente horticole performante à l'étranger

Introduction

Selon la nomenclature consacrée, la typologie de la production dans le domaine de l'horticulture ornementale comprend 5 catégories : les fleurs et feuillages coupés, les pépinières de plantes ligneuses, la bulbiculture, les plantes vertes ou fleuries à empoter et à cultiver en massif à cycle annuel ou saisonnier (C. Widehem, 2006).

La production mondiale totale des différentes catégories est répartie sur tous les continents : Les pays européens dont les types de production sont très diversifiés et dont l'évolution a atteint le niveau industriel depuis le siècle dernier avec les légendaires Pays Bas en tête.

En France bien que l'activité soit en difficulté, « toutes filières confondues, les statistiques indiquent 15 471 hectares de production, dont 1 613 hectares couverts pour l'année 2015 selon le site ». http://www.franceagrimer.fr.

A côté d'une activité industrielle conséquente d'exploitation des fleurs coupées, des plantes ornementales et des graines, subsistent de petites exploitations. « Les productions ornementales confondues représentent 1,4% du nombre total des exploitations agricoles et 6,8% de la valeur des livraisons des produits de végétaux. Ainsi, ce sont près de 3600 entreprises de production qui exercent aujourd'hui leur activité sur plus de 15 400 hectares dont 1 630 hectares couverts**,** pour un chiffre d'affaires de la production de 1,2 milliards € » http://agriculture.gouv.fr**.**

Depuis quelques décennies de nouvelles formes de production émergent dans l'agriculture urbaine des pays du Nord. Mais souvent elles sont en phase expérimentale, de ce fait leur emprise et leur poids numérique sont encore relativement peu importants. Ce sont des exploitations communautaires, des petites fermes, des jardins familiaux ou des espaces partagés.

Ces exploitations peuvent avoir un caractère lucratif ou auto-alimentaire. Bien qu'elles se consacrent beaucoup plus aux produits maraîchers, elles intègrent aussi des plantes floricoles à moindre échelle.

En parallèle des jardineries de taille diverses subsistent. Il existe de petites exploitations floricoles qui alimentent des marchés locaux en circuits courts. A l'exemple d'une dizaine d'horticulteurs qui approvisionnent la population en plantes vertes au marché d'Argenteuil chaque vendredi et dimanche, ou du marché aux fleurs de l'île de la Cité à Paris dont les cultures sont exclusivement hors sol.

Le caractère permanent de la recherche justifie l'apport de solutions techniques innovantes variées. Ces nouveaux systèmes de production apportent des réponses pour des villes vertes modernes en s'adaptant à la pénurie de la terre en fonction des objectifs à atteindre : de la culture hors sol sans terre ou hydroponie à la végétalisation des murs et des toits etc…

Avec les productions, italiennes, espagnoles portugaises et turques l'Europe est en tête de la production mondiale. Au regard du flux mondial des exportations en 2013, l'Amérique latine aussi compte des pays dont la production est importante au niveau mondial : avec les 15% de la Colombie, les 9% de l'Equateur et la part du Costa Rica non déterminée.

L'Afrique n'est pas en reste avec les productions florales du Kenya évaluées à 7%, celles de l'Ethiopie à 2% et les productions ougandaises composées essentiellement de roses coupées et sénégalaises composées de fleurs tropicales et de roses coupées ou sous la forme de plantes vertes moins importantes.

L'Asie est aussi présente avec les productions venant de la Chine, de la Corée du Sud, du Japon, de l'Inde et du Pakistan **(**https://fr.statista.com**).**

La circulation massive des plantes pour satisfaire le désir d'embellissement des espaces par les usagers possède des conséquences positives. Mais l'accroissement du nombre de nouveaux cultivars est tel qu'il serait souhaitable de réactualiser les catalogues nationaux respectifs. Ce réajustement est nécessaire pour définir les origines, les caractéristiques et mesurer l'impact sur l'environnement des effets néfastes des nouvelles espèces et leur influence sur l'évolution des écosystèmes locaux en affinant particulièrement le ciblage des espèces invasives. C'est à dire réévaluer les patrimoines nationaux et préserver les espèces qui constituent la biodiversité autochtone.

Cette situation sous-entend, que la plante ornementale est concernée au même titre que les autres ressources de la biodiversité pour la conservation in et ex situ (liste rouge de l'UICN). Car la prise de conscience pour la conservation des écosystèmes est l'un des enjeux majeurs de notre temps.

Les plantes voyagent, elles voyagent beaucoup dans de nombreux cas elles s'implantent, se développent et dominent la biodiversité locale qui les accueille. Dans le pire des cas ces plantes causent la perte des variétés et des espèces locales par ricochet elles mettent en péril les écosystèmes indigènes. « Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la troisième cause de l'érosion de la biodiversité mondiale. Selon les dernières estimations de la Liste rouge de l'UICN, elles constituent une menace pour près d'un tiers des espèces terrestres menacées et sont impliquées dans la moitié des extinctions connues qui les accueillent » (https://uicn.fr)

Disons en d'autres termes que : « Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité mondiale. Par leurs multiples impacts, elles menacent les espèces indigènes, les habitats naturels et les services rendus par les écosystèmes, mais également les activités économiques et la santé humaine. » *(*Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes-Global Invasive Species Programme /GISP, 2000, 2001, UICN 2014, http://especes-exotiques-envahissantes.fr/).

Ces dernières années un vif émoi est causé par l'apparition épisodique et récurrente de maladies dangereuses hors de leur milieu habituel, comme la dingue qui sévit ces dernières années au Sud de la France…

Le monde reste perplexe surtout dans le cas des malades qui n'ont soi-disant aucun contact avec les pays tropicaux ! Est-ce possible dans un monde devenu un petit village ? Les importateurs de plantes ou autres produits exotiques veillent-ils correctement à la neutralisation en amont de tous les insectes et autres vecteurs de maladies véhiculés par tous ces produits exotiques ?

Tableau n°37 : Récapitulatif de l'activité horticole française en 2015

Nomenclature	Nombre des exploitations
Entreprises de production du secteur marchand ayant la production horticole ornementale comme activité principale	3611
Entreprises spécialisées dans la distribution de fleurs et plantes ornementales (fleuristes, jardineries, graineteries, fleuristes de marché)	20 000
Entreprises du paysage (entrepreneurs paysagistes, reboiseurs, engazonneurs, élagueurs)	28 60

Source : http://www.franceagrimer.fr

Dans les grands pays exportateurs la typologie des unités de production est multiple. L'enjeu majeur est l'éco responsabilité.
La commercialisation par les entreprises industrielles est orientée vers des circuits de commercialisation courts et/ou longs. Selon la politique des entreprises, ces dernières intègrent ou pas dans leurs parcours de fonctionnement les préoccupations environnementales, ce qui leur permet d'obtenir un label écoresponsable.

En France au bout de la chaine, de petites exploitations plus modestes alimentent des marchés locaux en circuits courts. A l'exemple d'une dizaine d'horticulteurs qui approvisionnent en plantes vertes le marché d'Argenteuil chaque vendredi et dimanche, autre exemple de petits producteurs, ceux du marché aux fleurs de l'île de la Cité à Paris. Dans ces cas cultures sont pratiquées exclusivement hors sol, comme peut éclairer l'encart suivant :

« La production horticole ornementale française représente dans l'agriculture toutes productions ornementales confondues : 1,4 % du nombre total d'exploitations agricoles, 1 6,8 % de la valeur des livraisons des produits végétaux.

La production horticole ornementale est un secteur de production intensive. Elle se rapproche de l'industrie par l'importance du capital, du travail et des techniques requises. C'est l'un des secteurs les plus employeurs de main d'œuvre en agriculture. La production française fournit les deux tiers des végétaux d'extérieur vendus dans les jardineries spécialisées. . .

Les principales caractéristiques structurelles en 2015 : 3 611 horticulteurs et pépiniéristes en activité en France métropolitaine (hors Corse), représentant : un chiffre d'affaires total de 1 582 millions d'euros HT, dont 12 % sont réalisés sur des activités autres que l'horticulture et la pépinière (agriculture, commerce de détail, vente de services, dont aménagements paysagers…) ; un chiffre d'affaires « horticole » de 1 392 millions d'euros HT (ventes de végétaux d'ornement, de plants fruitiers et de plants forestiers), dont 11 % environ sont réalisés en négoce (achat-revente de végétaux en l'état) un chiffre d'affaires « production » de 1 215 millions d'euros HT correspondant aux ventes de végétaux produits sur l'exploitation ; une surface globale en culture de 15 471 hectares, dont 1 613 hectares couverts en serres et tunnels et 1 981 hectares de plates-formes hors sol (conteneurs); 19 289 emplois directs en équivalent temps plein, y compris les chefs d'entreprises, dont 10 951 emplois salariés permanents 57 % » (http://www.franceagrimer.fr/).

Bien que l'horticulture ornementale soit une activité qui relève de l'économie informelle, son dynamisme génère des emplois certes sans critère de qualification mais parfois très rémunérateur. Ainsi l'activité participe à la résorption du chômage et à l'amélioration des conditions de vie. Un secteur non négligeable mais plus difficile à évaluer mérite d'être pris en compte. C'est celui de la vente par internet

La circulation des acteurs et des fleurs pour les besoins de la vente se concentre à la ville intramuros et sa périphérie Sud. La production locale est commercialisée exclusivement en circuit court.

Par contre à Yaoundé la filière est confrontée à un fonctionnement plus complexe comme l'explique ce passage : « Dans la ville de Yaoundé, la présence du marché des fleurs est à l'origine des implications socioéconomiques importantes. Celles-ci concernent les acteurs

directs et indirects depuis la ville de Yaoundé en passant par les zones rurales où sont recueillies ces fleurs. Cette situation génère aussi des flux spatiaux importants qui concernent les différents circuits d'approvisionnement et de ravitaillement du marché » (C. Ndzie Souga et G. Bamboye Fondze 2017, 132).

La production importée n'est pas quantifiée, le fonctionnement de cette branche dénote du dynamisme et des grandes capacités des producteurs-vendeurs à innover. L'achat traditionnel de sachet de graines de plantes saisonnières en supermarché n'a jamais rencontré l'engouement des producteurs. Car en dehors des Pétunias et parfois des Glaïeuls, la reproduction des plantes en sachet est très incertaine.

Les importations concernent l'achat de pieds mères des variétés ou espèces nouvelles à l'étranger de manière épisodique et informelle par les pépiniéristes et l'importation officielle encore très timide de fleurs roses par les vendeurs de fleurs coupées.

Cette volonté est aussi manifestée par la diversification des activités annexes comme la revente de contenants artisanaux : pots et jardinières en ciment ou en argile.

Enfin l'activité qui a le vent en poupe est la recherche active de contrats de création, d'aménagement et/ou d'entretien de jardins. Car décrocher un ou plusieurs contrats importants est considéré comme la voie royale pour sortir de l'économie informelle et accéder à un statut officiel avec des revenus consistants.

16. 4 – L'expansion commerciale de la filière Gnetum

Introduction

Le Gnetum, ce légume sauvage toujours vert, a intégré l'alimentation locale depuis la nuit des temps, son commerce dans le Bassin du Congo est très ancien, Chevalier (1951) avait remarqué l'omniprésence du légume sur le marché de Bangui. Ainsi que de nombreux chercheurs de la première heure comme J. Thomas (1959, 356 et 357) qui affirme que : « Ce ''Koko'', extrêmement apprécié de tous, fait l'objet d'un petit commerce, les villageoises allant vendre le produit de leur cueillette aux gens des villes trop éloignées de la forêt pour s'en procurer eux-mêmes. Le paquet est vendu cinq francs qui contient selon les marchés de 100 à 200 gr de feuilles entières ».

Actuellement, la consommation régulière dans toute la sous-région et à l'international, fait du Gnetum une denrée très commercialisée localement de façon intense et continue. Mise à part le fait qu'ils soient commercialisés dans les zones rurales souvent pourvus et certaines grandes villes africaines, il est de plus en plus, l'objet d'échanges croissants en direction des pays d'Europe et d'Amérique du Nord (Tabuna, 2000).

Il est souhaitable d'envisager dès à présent des mesures de protection, au regard du classement de la ressource comme espèce quasi menacée sur sa liste rouge de l'UICN comme et de l'accroissement de sa consommation à court terme, comme les autres PFNL :

« Ce sont des marchés qui vont continuer à se développer grâce entre autres à l'internationalisation des échanges et à la recherche par les Occidentaux des aliments porteurs de nouvelles saveurs dans le cadre du marché international », (H. Tabuna, 2000,7).

Bien que : « les quantités des échanges soient difficiles à connaître en raison de l'absence de statistiques publiées, aussi bien dans les pays importateurs que dans les pays exportateurs. L'inexistence de données s'explique par l'absence d'un système de collecte moderne dans les pays exportateurs…

Aussi bien dans les pays importateurs que dans les pays exportateurs. L'inexistence de données s'explique par l'absence d'un système de collecte moderne dans les pays exportateurs. Dans les pays importateurs, les PFNL alimentaires ne sont pas codifiés dans le système international des douanes. ces flux … sont enregistrés dans la rubrique ''autres produits''…

Le commerce international des PFNL alimentaires de l'Afrique centrale constitue une occasion de valorisation de la biodiversité des pays membres de la CEEAC. Sur le marché européen, il constitue un segment du commerce ethnique, concept né aux États-Unis d'Amérique pour désigner les activités économiques issues des minorités nationales comme les Afro-américains, avant de s'étendre aujourd'hui aux populations issues de l'immigration comme les Asiatiques (Chinois, Vietnamiens, Indonésiens entre autres) », (H. Tabuna, 2016, 60 et 61).

Patrick Nde Shiembo (2014, 2), évoque plutôt la surexploitation de la ressource dans la sous-région, il assure que les différentes variétés : « … font l'objet d'un commerce transfrontalier considérable. Depuis quelques années, ce commerce a connu une augmentation dramatique et la ressource est sérieusement menacée par des méthodes de récolte non durable et par la disparition progressive de leur habitat. Dans le but d'assurer et de renforcer la pérennité de ces deux espèces, des recherches ont été entreprises sur leur sélection, leur amélioration génétique, leur multiplication végétative et leur gestion ex situ ».

Comme celle de Brazzaville, la situation de la filière Gnetum de Kinshasa se caractérise par : « … les distances qui séparent les lieux de cueillette et de grande consommation sont très longues. Malheureusement, la filière ''Fumbwa'' est encore mal organisée et les techniques de conservation semblent ne pas être une préoccupation du moment. Compte tenu de sa longueur, la filière Fumbwa constitue un pourvoyeur d'emploi non négligeable.

Elle emploie généralement les catégories sociales les plus vulnérables qui sont les femmes et les pygmées… Ainsi, elle garantit et stabilise les revenus pour ses catégories. Les femmes sont plus actives dans la commercialisation ; ce qui fait qu'elles ont un revenu

journalier garanti tandis que les pygmées font une récolte une fois par semaine et ont par conséquent un revenu hebdomadaire garanti. Les revenus issus de la vente du Fumbwa sont utilisés pour résoudre les problèmes ponctuels de la maison.

Il s'agit entre autres de la nutrition, la santé et l'éducation des enfants. L'importance croissante en termes d'aliment et de revenu occasionne sans doute une grande pression sur la ressource. En plus en RDC, il n'existe pas de statistique ni sur les quantités du Fumbwa disponible dans les forêts, ni sur les quantités produites, commercialisées ou consommées », (D. MANIRAKIZA et al, 2009, 50).

Les formes de vente en milieu rural sont immuables, J. M. C Thomas (1959, 357) affirme aussi que : « Chez les Ngbaka (RCA), l'argent des produits de leur cueillette ou de leur plantation appartient aux femmes qui en disposent à leur gré. Ainsi lorsqu'elles ont besoin de petites sommes pour leur entretien personnel, elles font une bonne provision de Koko et la hotte sur le dos, s'en vont, à pied, par la piste de forêt, à une trentaine de kilomètres du village, rejoindre le prochain marché les feuilles mondées sont vendues sur les marchés soit entières sous forme de paquets soigneusement ficelés, soit coupées en fines lanières, prêtes pour la cuisson ».

Dans le cas de la filière entre Brazzaville et le département de la Cuvette-Ouest, le travail d'enquête a permis d'observer que la filière constitue une chaine de valeur pyramidale. Ils forment un réseau d'acteurs diversifiés, qui travaillent de manière informelle, avec des fonctions parfois variables. Ils animent un négoce dynamique qui fonctionne en circuit ouvert entre les deux pôles commerciaux et dont les maillons s'étendent sur 2 territoires.

- Dans le département de la Cuvette -Ouest le territoire de production, où évolue une frange homogène constituée par les populations locales, qui assurent la récolte en forêt et les transactions nécessaires avec les commerçants brazzavillois. Et à Brazzaville la zone de consommation qui abrite un effectif composé par plusieurs catégories socio - professionnelles (cf. figure 15).

16. 4. 1 – La commercialisation dans la Cuvette - Ouest

Vendre du Gnetum représente toujours une activité aléatoire car faiblement lucrative mais nécessaire pour les récolteurs qui sont des paysans pauvres (UICN/FAO), comme c'est les dans la Cuvette-Ouest et dans toute la sous-région.

La récente accessibilité territoriale jusqu'aux zones reculées consécutive à l'amélioration du réseau routier, a permis de mettre fin à l'enclavement dont la région a longuement souffert. Les voyages dans la région de la Cuvette Ouest sont aisés, grâce à la fluidité certaine du trafic et à l'abaissement des coûts de transport. Bien que les usagers pointent le système de péage routier qui est entaché d'irrégularités et cause un grand préjudice financier aux transporteurs.

Le secteur du transport est entièrement privé, il connait actuellement une effervescence justifiée par l'importation massive des véhicules en tous genres. De manière empirique il convient de reconnaître que ces véhicules comme la majorité des véhicules du parc automobile privé du pays sont de gros pollueurs, étant des véhicules déclassés par les normes européennes. Leur nocivité sur l'environnement humain et écologique sont certains, mais ces critères ne sont ni évalués ni pris en compte par les pouvoirs publics. Localement ils sont désignés sous le vocable ''occasion d'Europe''.

Grâce à la rénovation et à la réalisation de plusieurs infrastructures routières dans l'hinterland, Ces camions permettent une meilleure accessibilité des zones reculées, une certaine fluidité relative du Traffic et l'abaissement des coûts de transport. Le désenclavement des espaces ruraux et l'amélioration des échanges ville campagne ne semblent pas jouer sur le coût de revient du Gnetum. Bien que non évaluée, leur participation au désenclavement et au développement économique national est considérable.

Nonobstant cet inconvénient, ces véhicules localement désignés sous le vocable ''occasions d'Europe'' assurent une participation d'importance à la vie économique nationale. Les grossistes brazzavillois parcourent allègrement les 800 km qui séparent Brazzaville de la Cuvette – Ouest, le royaume du ''Koko''. Ils viennent à bord de véhicules personnels ou affrétés pour l'occasion : il s'agit généralement de véhicule pick up Toyota communément appelées ''BJ'', spécialement aménagés pour effectuer le transport de cet ''or vert '' (cf. Photos n°73, 74,75 ci-dessous). Ils visitent indifféremment tous les marchés des centres urbains : Abala, Ewo, Kellé, Itoumbi, Mbama, Okoyo, Mbomo.

Au demeurant, un triste constat s'impose : le désenclavement de ces espaces ruraux et l'évolution des échanges ville campagne n'influence pas assez favorablement le coût du Gnetum, en faveur de l'amélioration de la vie des populations locales.

16. 4. 1. 1 – L'enquête de terrain dans la Cuvette Ouest

Entretien privé par Messenger avec monsieur Landry étudiant à Cuba

La récolte à but lucratif est traitée dès la forêt : les feuilles de gnetum sont rassemblées en petit paquet dont le poids et la taille sont approximatifs : environ 250 grammes. Ils sont vendus depuis des décennies au prix unitaire de 50 F CFA soit 0,75 centimes. Quel que soit la quantité obtenue auprès des divers fournisseurs, les grossistes gardent leur marchandise toujours sous la forme

initiale de petits paquets. Ils sont rassemblés dans des sacs d'environ 50 kg et convoyés sous cette forme jusqu'à Brazzaville.

Malgré la pénibilité de la récolte, les revenus des récolteurs restent très maigres, tandis que les exportateurs font fortune, les grossistes brazzavillois bénéficient de revenus intéressants et les vendeuses bien placées et bien organisées (par la pratique des tontines) bénéficient aussi de ressources viables à une moindre échelle.

La recette individuelle par expédition peut s'élever de 2000 Frs CFA soit 3 euros à 5.000 Frs CFA soit 7,50 euros au grand maximum. Aller au-delà est difficile à envisager au regard de la difficulté de la cueillette. Cette projection financière est valable au cas où la transaction se réalise effectivement, il peut arriver que des contingences malheureuses empêchent la vente dans le bon ''timing''. Par exemple si le commanditaire ne se présente pas, alors là c'est une perte sèche pour le récolteur.

A des dates fixées à l'avance ou tout simplement les jours de grand marché les négociants passent dans les localités précitées. La cueillette est effectuée dans les petits villages très éloignés et les récolteurs convergent vers les lieux de transaction au moment opportun.

L'exploita tion du Gnetum dans un but commercial est une activité risquée et complexe. Au demeurant, un triste constat s'impose : le désenclavement de ces espaces ruraux et l'évolution des échanges ville campagne n'influence pas assez favorablement le coût du Gnetum, en faveur de l'amélioration de la vie des populations locales. Malheureusement tous ces efforts sont peu rémunérateurs pour les acteurs et pour la forêt. Les acteurs ne valorisent pas leur travail, les consommateurs ne sont pas conscients de toutes ces difficultés.

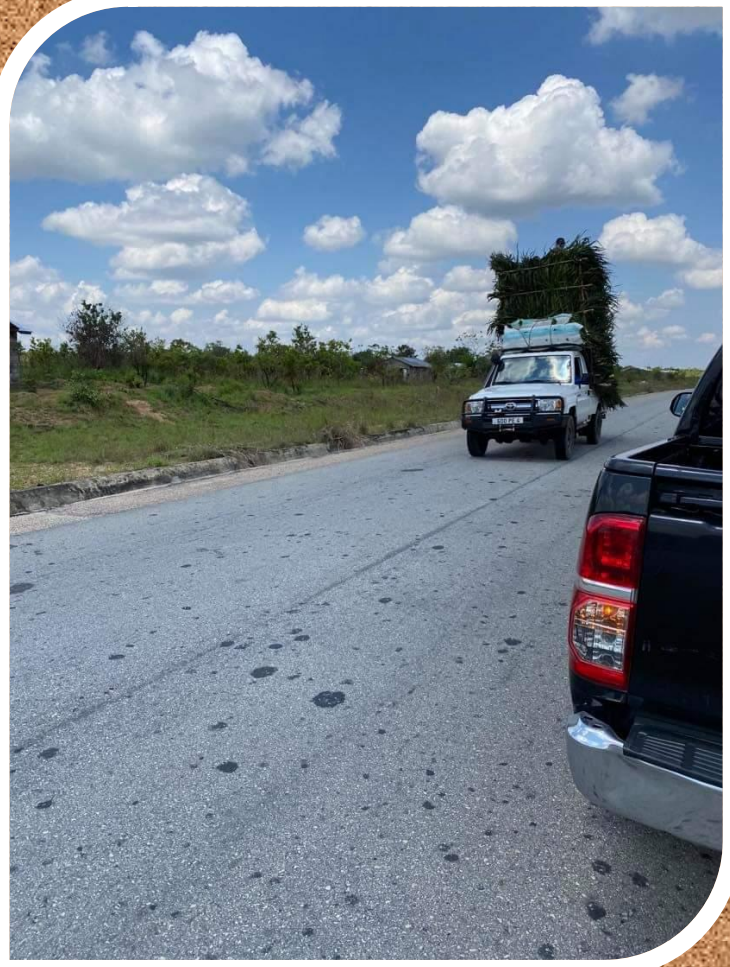
16. 4. 2– La commercialisation à Brazzaville

A Brazzaville les productions végétales consommées par les brazzavillois proviennent de 2 sphères distinctes. A côté des légumes fournis par l'agriculture, la consommation des produits végétaux issus du secteur forestier a toujours existé. La présence de ces denrées est certainement antérieure aux productions végétales anthropiques. Jusqu' à présent, ils constituent une partie importante de l'alimentation locale, actuellement son expansion extra-locale est non négligeable.

Avant la période des troubles politiques permanents, qui coïncide plus ou moins avec la période pré-Conférence Nationale Souveraine (tenue du 25 février au 10 juin 1991),

Série de photos n°73, 74,75 : camionnettes pickup ‘’BJ’’ en provenance de la Cuvette -Ouest, spécialement aménagées pour le transport du Gnetum







l'approvisionnement des marchés de la capitale en Gnetum dépendait de la proximité géographique des lieux de cueillette.

Les marchés de la zone sud étaient approvisionnés par la production des forêts galeries et ripicoles des régions méridionales voisines et des massifs forestiers du Mayombe et du Chaillu situé au Sud-Ouest.

Tandis que le ravitaillement des marchés de la zone Nord provenait principalement de la région de la Cuvette (village d'Ongoni) et épisodiquement de la Cuvette – Ouest à cause de l'enclavement du territoire qui en limitait l'accès. Cette production était très difficilement accessible à cause de l'enclavement de la région dû à l'état piteux des voies de communication. La satisfaction de la demande constante de nombreux consommateurs brazzavillois en PNLF est assurée par ces échanges commerciaux intenses entre la ville et les campagnes dotées de peuplement de Gnetum de manière importante.

Désormais, les voyages dans la région de la Cuvette Ouest pour le commerce du Gnetum sont devenus aisés. L'accessibilité est consécutive au bitumage récent du réseau routier de la région, qui à permis de mettre fin à un enclavement dont souffrait la région depuis plus de 40 ans. Comme la situation a changé, l'approvisionnement de la totalité des marchés de la capitale provient de la région de la Cuvette Ouest exclusivement. Mais le système de péage routier est entaché d'irrégularités et cause un grand préjudice financier au transporteur qui s'en plaignent.

Les entretiens avec divers acteurs de la filière, concordent avec les informations antérieures et le confirment. Car la solution commerciale la plus compétitive pour les grossistes actuellement, est de se pourvoir dans des régions forestières du département de la Cuvette Ouest ! Outre la nouvelle aisance en matière d'accessibilité, d'autres raisons justifient l'essor de ce nouveau trafic intense :

- Le caractère sécurisé de la circulation routière, car les régions de la partie Sud subissent jusqu'à présent des conflits armés intermittents très violents.

-La réputation de disponibilité grâce à l'abondance des peuplements.

- La qualité est toujours supérieure, par son goût qui est toujours doux et sans amertume.

- La qualité plus tendres des feuilles.

-La couleur verte de ses feuilles résiste mieux à la cuisson.

Le Gnetum en provenance de la Cuvette-Ouest est préféré à celui des autres zones productrices, il a toujours été considéré unanimement comme le meilleur. Celui des zones méridionales détentrices d'habitat de Gnetum est moins apprécié. Selon les connaisseurs il est doté de feuilles drues et d'une certaine amertume. Paradoxalement cette qualité non

appréciée par les brazzavillois est très prisée dans la Cuvette -Ouest. Au point ou certaines personnes en cultivent pour leur usage personnel.

La situation est similaire à Kinshasa en RDC, les consommateurs apprécient le Gnetum issue des régions Nord plus que celui qui vient des régions du Sud : « En RDC, le Fumbwa est différencié selon sa provenance. Le Fumbwa de Mbandaka (Equateur) et Bandundu est très apprécié par les consommateurs.

Par contre celui en Provenance de Kananga et Kisangani a un goût amer. Pour atténuer ou enlever le goût, selon les consommateurs, on chauffe le Fumbwa, quand l'eau a déjà bouillie, il faut verser l'eau et laver le Fumbwa avec l'eau froide, puis le préparer.

En plus de sa provenance, le Fumbwa est apprécié à travers la feuille elle-même. Il s'agit de sa couleur et de sa taille. En effet, parmi les critères de qualité identifiés, la couleur de la feuille a un poids de 46%... Une bonne feuille doit être toute verte et tendre. Après la couleur, le goût a un poids important dans le choix du Fumbwa... Pour tester la qualité du Fumbwa, les consommateurs mâchent les feuilles, pour savoir si elles sont amères ou non tendres, si le Fumbwa n'est pas de bonne qualité » (D. Manirakiza, A. Awono, H. Owona V. Ingram 2009, 48).

16. 4. 2. 1 - L'enquête de terrain à Brazzaville

16. 4. 2. 1. 1 - Localisation des zones d'enquête

L'étude sur la commercialisation du Gnetum à Brazzaville s'est déroulée sur plusieurs terrains : le marché de vente en gros (cf. série de photos n°79 à 95 à la page 333). Sur ce marché nous avons pu enquêter auprès d'un transporteur c'est-à-dire, le convoyeur de la cargaison du jour en qualité de chauffeur et de 3 marchandes qui pratiquent la vente du Gnetum en détail.

Au total, l'enquête a aussi concerné un échantillon de 20 femmes détaillantes du Gnetum. Elles sont disséminées dans la ville et travaillent dans les marchés (dont les 3 vendeuses citées ci-haut), ainsi que dans les quartiers librement accessibles.

Pour traiter le volet concernant la commercialisation locale du Gnetum, nous avons procédé au croisement des informations données par monsieur Pascal avec celles recueillies auprès de l'échantillon des revendeuses.

16. 4. 2. 1. 2 – Activité sur le site marchand

Cette filière informelle à peine émergente est déjà en plein essor grâce à son positionnement dans un espace urbain attractif.

- **Sur le marché de vente en gros Thomas Sankara** : il est communément baptisé le marché ‘’Lycée’’ parce qu’il est situé à côté de l’un des lycées de la ville, C’est l’unique marché de vente en gros du Gnetum. Comme les autres marchés on y vend un peu de tout, mais il sert de gare routière aux transporteurs en provenance du Nord du pays, étant situé vers l’entrée Nord de la ville.

Chaque jour le site accueille environ une dizaine de camions de tonnage varié. En général les camions rentrent de nuit, la cargaison est déchargée dans des dépôts situés au bord du marché pour être vendue le lendemain dès l’aube. Les aléas de la route peuvent les faire arriver de jour et la vente s’effectue immédiatement.

A l’arrivée de la marchandise à Brazzaville, elle sera déchargée pour la revente exclusivement au marché ‘’Lycée’’ dédié à cet effet. Ce marché est l’une des centralités d’approvisionnement de marchandises en provenance du Nord du pays.

Les transactions se réalisent au prix de gros. Les grossistes pratiquent la vente à l’unité quel que soit la quantité demandée par l’acheteur. Les paquets y sont revendus selon le cours du jour soit : 200F CFA (0,30 euros) à 250F CFA (0,38 euros) Source : enquête téléphonique par entretien de l’auteur auprès de 15 riverains du marché ‘’Lycée’’.

Le prix est fluctuant en fonction de la rareté ou non de l’essence sur les marchés pourvoyeurs, du coût instable du prix du carburant, des péages et des taxes ponctionnées en cours de route par les administrations diverses : police, services forestiers, etc...

Les acheteurs sont répartis en 2 grandes catégories. La première catégorie est celle des exportateurs. Ces derniers se subdivisent en 2 groupes :

- Le premier groupe est constitué par des grands exportateurs étrangers ressortissants d’autres pays africains : RDC, Angola, Bénin, Nigéria, ou des africains issus de la diaspora : Grande Bretagne, U.S.A., Canada, Allemagne…

- Le second groupe est constitué par des exportateurs congolais. Ces derniers achètent les paquets entiers, puis ils louent les services de quelques détaillantes spécialistes de la coupe du Gnetum afin de minimiser leur coût d’investissement.

Les acheteurs qui constituent la 2eme catégorie sont les revendeuses locales. Ces détaillantes viennent de toute la ville et même des lointaines banlieues Sud. Ce sont exclusivement des femmes. Elles sont les seules à maitriser l’art ancestral de la coupe.

L'originalité de leur savoir-faire consiste à couper le Gnetum hyper finement à une vitesse vertigineuse avec un couteau très tranchant comparable à ceux des grands chefs cuisiniers japonais. Cette étape est obligatoire avant toutes les formes de consommation alimentaire.

16. 4. 2. 1. 3 - Acteurs de la vente

Acteurs de la vente en gros :

- Les spéculateurs ou grossistes :

Ce sont exclusivement des hommes et les partenaires des récolteurs de Gnetum, directement ou par l'entremise des chauffeurs. Ils constituent le maillon essentiel et occupent le sommet de la pyramide : C'est le niveau le plus lucratif, qui nécessite la prise de risque, des capacités financières conséquentes.

Ils détiennent le capital. Ce sont les propriétaires des cargaisons constituées par les sacs de Gnetum convoyés. Ils fixent le prix de vente et impose le cours du jour. Ils peuvent ou ne pas être visibles au cours de l'activité. Ils sont ou pas propriétaires de véhicule pour assurer le transport de la marchandise.

Autres particularités Souvent ce sont des investisseurs l'activité est irrégulière. Ils peuvent ou ne pas être spécialisés dans cette activité commerciale. Ils peuvent ou ne pas recommencer l'opération. Car le réinvestissement dans une autre opération semblable est fonction de nombreux paramètres : la sécurité du trajet, le bénéfice tiré de l'opération en cours par rapport à l'investissement initial, l'existence d'un futur rendez-vous avec les cueilleurs dans les localités productrices, ou encore l'existence d'une autre spéculation dont le cours est en hausse : poisson, manioc etc…

C'est la catégorie des ''hommes ou femmes d'affaires'' dont le nombre semble visiblement fluctuant au gré de l'intensité du trafic. Ce sont des chefs d'entreprises assez ''immatériels'' ! Car leur activité le plus souvent n'est pas déclarée, parfois ils se limitent à la possession d'une carte de commerçant, et au règlement des frais de péages.
Leur personnel se limite parfois à sa propre personne. Dans le cas où il est détenteur d'un ou plusieurs véhicules, il assure lui-même le transport de sa marchandise, sinon à sa personne s'ajoute un ou des chauffeurs et quelques assistants chauffeurs payés plutôt à la tâche.

- Les transporteurs :

Les cas de figure sont très variables : dans certains cas le transporteur est à la fois le propriétaire du véhicule et de la cargaison. Dans d'autres cas c'est plutôt le grossiste qui est le propriétaire du véhicule et de la cargaison. Mais il arrive aussi que le véhicule soit tout simplement une location, il y a plusieurs schémas sans aucune règle générale préétablie. Comme le grossiste, le transporteur ne limite pas son activité exclusivement au commerce

du Gnetum. Il varie en fonction de la demande de la clientèle s'il est propriétaire du véhicule ou dans le cas contraire il se meut en fonction des demandes de son patron.

Les transporteurs sont les acteurs indispensables qui permettent l'existence de ce commerce. Leur nombre a augmenté depuis la réhabilitation du réseau routier local, l'enquêté principal est monsieur Pascal.

- Les maillons intermédiaires :

C'est le niveau ou les femmes apparaissent : les **''Mama ya bissombéla''** où **demi-grossistes.** Elle se distinguent par l'entretien de rapports privilégiés avec les grossistes, les chauffeurs ou leurs assistants. Cela leur permet d'avoir la primauté d'achat sur les détaillantes**.**

Les détaillantes constituent la cheville ouvrière de la filière. Leur atout majeur est la maitrise de l'art de la coupe. L'opération nécessaire à la consommation du Gnetum.

A ce niveau se trouvent aussi **les propriétaires des dépôts de stockage**, ils interviennent en cas de nécessité sont indifféremment des hommes ou des femmes.

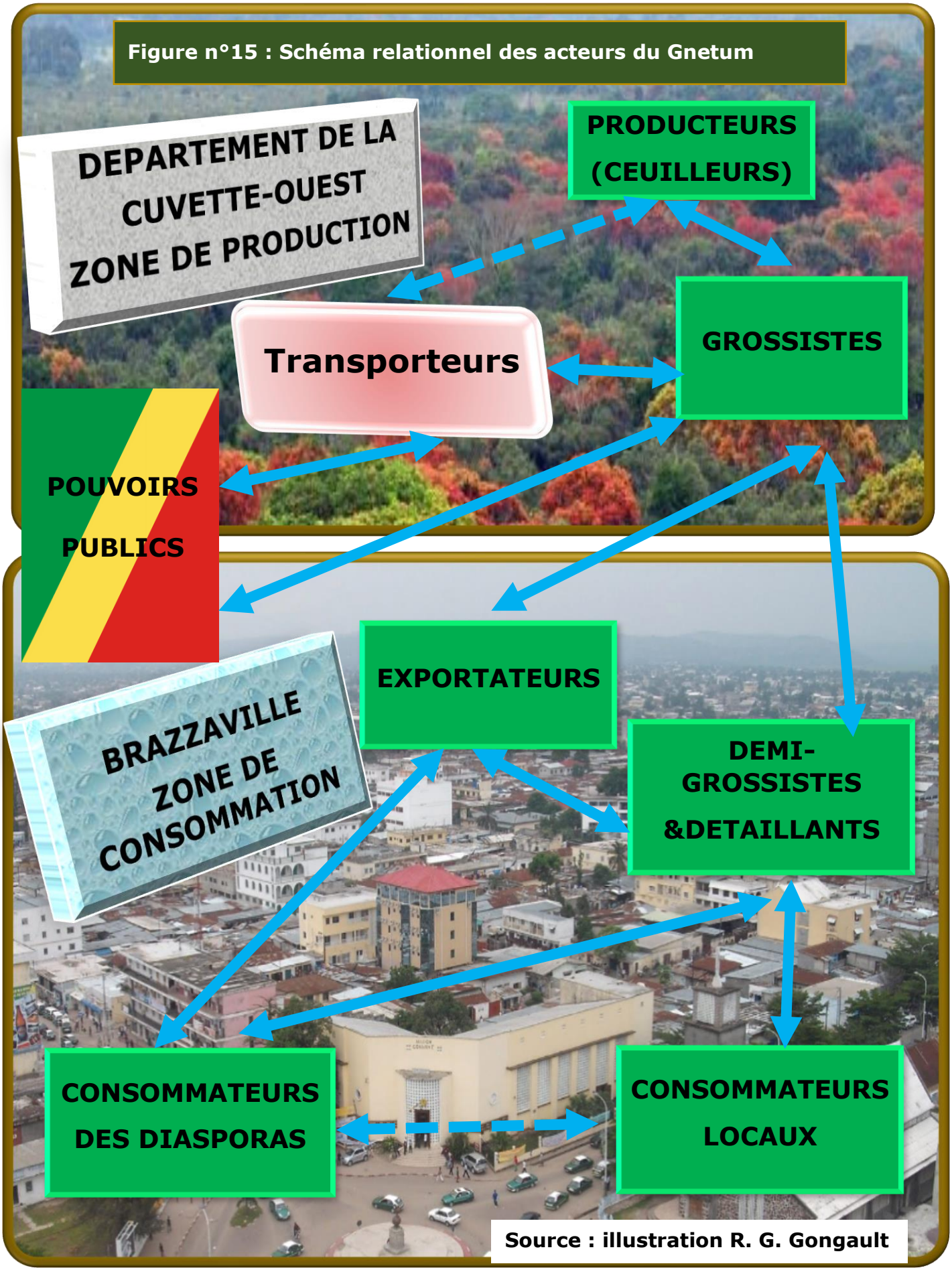
- L'échelle intermédiaire :

Au dernier niveau se retrouvent **les récolteurs** qui sont majoritairement des femmes et les **manutentionnaires.** Ces derniers sont toujours des hommes, des employés temporaires au rôle occasionnel (les aides - chauffeurs, les pousse - pousseurs, et autres manutentionnaires, comme les ''Banas ya brouette'' qui signifie enfants détenteurs de brouettes). C'est un nouveau métier exercé par des jeunes garçons munis de leur brouette, pour assurer l'offre de transport de toutes marchandises.

16. 4. 2. 1. 4 - Profil de monsieur Pascal

Père de famille âgé de 45 ans, il est marié et père de 8 enfants dont 3 jeunes enfants qui vivent sous son toit, ainsi que sa petite sœur et ses 2 enfants. Il a débuté sa carrière par l'apprentissage de la mécanique pendant 2 ans, puis il a embrassé la carrière de chauffeur de taxi pendant 7 ans, avant de se convertir dans la conduite des camions. Grace à ses économies il a pu acquérir un véhicule pickup d'occasion.

Malgré le poids de sa charge familiale, monsieur Pascal reconnait que ses revenus lui permettent de vivre plus que décemment. Mais grâce à son activité monsieur Pascal a construit sa résidence familiale et investit dans plusieurs parcelles de terrains, 2 maisons en location et un verger d'un demi hectare dans son village à Gamboma dans la région des Plateaux.


Figure n°15 : Schéma relationnel des acteurs du Gnetum
DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST ZONE DE PRODUCTION
PRODUCTEURS (CEUILLEURS)
Transporteurs
GROSSISTES
POUVOIRS PUBLICS
BRAZZAVILLE ZONE DE CONSOMMATION
EXPORTATEURS
DEMI-GROSSISTES &DETAILLANTS
CONSOMMATEURS DES DIASPORAS
CONSOMMATEURS LOCAUX
Source : illustration R. G. Gongault

16. 4. 2. 2 - L'instabilité des cours du marché du Gnetum

L'enquête a confirmé l'entretien avec monsieur Pascal, elle a montré que ce commerce nécessite un séjour sur la zone de production d'environ une semaine à 10 jours, afin d'acheter la marchandise auprès des récolteurs dans plusieurs villages. Le système d'achat consiste par l'approvisionnement les jours de grand marché. Lorsque la quantité est jugée insuffisante, l'acheteur procède à la passation de commandes et à l'attente des cueilleurs sur place. La durée du séjour se prolonge jusqu'à ce que la quantité souhaitée soit atteinte.

Le coût du chargement varie entre 350.000 et 500.000 Frs CFA soit 750 Euros., dans le cas de véhicule pickup (BJ) comme celui de monsieur Pascal. La revente de la totalité du chargement est assurée. Arrivé à 6 heures du matin dès 8h30 environ la vente était quasi achevée. Les clientes viennent de toute la ville, dès leur arrivée près du véhicule. Leurs assertions identiques traduisaient la préoccupation commune, qui est le cours du jour. La question récurrente était : « Combien coûte le paquet aujourd'hui ?».

En réalité le terme de grossiste leur est attribué à tort, car ces commerçants pratique une vente uniquement à l'unité, selon le cours du jour qu'ils fixent. Celui-ci varie désormais entre 200F CFA (0,30 euros) et 250F CFA, il peut grimper jusqu' a (300 F CFA) en cas de pénurie sévère. Cette instabilité est fonction des contingences liées aux aléas de l'approvisionnement, du transport et des sollicitations administratives (péages…)

La vente a rapporté près de 1. 200. 000 Frs CFA, la recette lui permettra d'amortir toutes les dépenses : paiement des péages, carburant, entretien du véhicule, et des personnels etc… et de tirer un bénéfice substantiel.

Malgré sa satisfaction le prochain voyage de monsieur Pascal ne sera pas pour le transport du Gnetum, mais pour le transport de cossettes séchées de manioc au village de Nkouo situé à 80 km de Brazzaville. Car le voyage constitué de 2 aller – retour est programmé pour le surlendemain, après l'entretien du véhicule. Il est pour le compte d'un exploitant agricole. La transaction s'élève à 150.000Frs CFA et ne lui prendra qu'une journée.

Les ''grossistes en Gnetum'' exercent un commerce très lucratif dans la Cuvette – Ouest : ils achètent la denrée à vil prix, si bien que le Gnetum provenant des régions méridionales plus proches de Brazzaville a complètement disparu des circuits de vente, n'étant plus concurrentiel. L'activité connait une vitalité, quasi continue tout le long de l'année, malgré une baisse imperceptible pendant la saison sèche.

16. 4. 2. 3 – L'expertise en coupe du Gnetum est source d'emploi

L'activité de vente du Gnetum au détail est exclusivement réalisée par des femmes. Chaque vendeuse doit maitriser l'art de la coupe. Dans les campagnes c'est une opération pré - culinaire banale, une habitude ancrée de génération en génération chez les jeunes filles en

milieu rural, car c'est une opération préalable nécessaire voire impérative avant la préparation du plat de Gnetum. Aujourd'hui cette technique s'est exportée dans les villes comme un savoir-faire artisanal doté d'une valeur marchande. La connaissance de la technique de coupe devient un atout majeur bénéfique qui équivaut à une qualification professionnelle spécifique. Car c'est un art difficile qui n'est pas maitrisé par les citadines.

Selon toutes les femmes interrogées, c'est la maîtrise de l'art de la coupe du Gnetum qui leur assure un minimum de revenus et leur évite de vivre dans l'indigence totale. Cet avantage participe désormais à la survie de ces populations défavorisées. La grande expertise dans le maniement du couteau se traduit par l'extrême finesse du Gnetum, recherchée par les consommateurs et assure un certain succès à la vendeuse.

16. 4. 3. - Enquête sur la vente du Gnetum en détail : Entretiens groupés des femmes enquêtées

16. 4. 3. 1 - Profil général des participantes

Ce sont des femmes célibataires, des mères de famille mariées ou des femmes divorcées, dont l'âge varie de la vingtaine à la soixantaine. Dans l'ensemble le niveau scolaire est faible ou inexistant. Sauf le cas surprenant de l'une des 2 vendeuses du quartier Mpila : mademoiselle Ngali Peggy une jeune fille âgée de vingt-cinq ans, titulaire d'un master en gestion.

En général ces femmes exercent leur activité dans leur propre quartier. Le profil de l'intéressée attire l'attention, en général les femmes interrogées exercent leur activité dans leur propre quartier ou dans un marché voisin, ce n'est pas le cas de Le cas de madame Anne qui est examiné en détail plus bas.

Dans le cas de l'échantillon enquêté : ce sont des femmes originaires des grandes régions forestières. Leur lieu d'installation est fonction des quartiers qui correspondent à leurs attaches ethniques. Celles du département de la Cuvette - Ouest se retrouvent à Brazzaville Nord, tandis que celles du département de la Lekoumou adossée au massif du Chaillu situé dans le Sud-Ouest vivent et vendent à Brazzaville Sud.

16. 4. 3. 2. - Résultats des divers entretiens directs

Les vendeuses s'installent dans tous les marchés. Comme pour les autres denrées de ''premières nécessité'', on peut croiser une vendeuse de ''Koko'' en pleine activité devant son domicile, à un carrefour très fréquenté ou sur l'avenue bitumée d'un quartier, notamment-dans les quartiers et les banlieues Nord de Brazzaville. Dans les banlieues du Sud de la ville leur présence est moindre dans les quartiers, mais une deux ou trois sont présentes dans tous les marchés.

Les commerçants congolais et étrangers qui travaillent dans l'exportation vers l'Europe et l'Amérique du Nord s'approvisionnent directement en Gnetum déjà coupé auprès de ces revendeuses.

Dans les marchés, leur importance se matérialise par l'affectation d'un espace qui leur est spécialement dédié. Mais cet espace ne suffit plus aux vendeuses, ainsi elles se retrouvent éparpillées dans tout le marché dans les emplacements dédiés aux autres secteurs d'activité (cf. photos n°96 à 98, page 334).

Toutes les vendeuses se plaignent de la concurrence qui est devenue très rude et de la baisse de la clientèle ce qui les oblige souvent à se résigner à rentrer avec une quantité invendue. Vu la plus grande difficulté de conservation du Gnetum lorsqu'il est déjà coupé, elles sont confrontées à des pertes sèches.

Pendant ce temps un phénomène nouveau est apparu dans le paysage urbain et ajoute une nouvelle catégorie de vendeuses de Gnetum. C'est l'émergence dans ce commerce des vendeuses de quartiers (photos n°99 et 100 page334). Ce phénomène en pleine expansion dans toute la ville est caractéristique.

Comme pour les marchandes de quartier spécialisées dans la vente des légumes maraichers, Il s'agit de vendeuses qui travaillent hors des marchés conventionnels. Elles s'installent généralement en choisissant des emplacements de grand passage : au bord des avenues, des rues et ruelles des quartiers. Certaines poussent le concept jusqu'à exercer leur activité à domicile, ce qui leurs donnent l'avantage d'exercer leur activité les jours de pluies et tous les jours en soirée.

Toutes les vendeuses s'accordent à dire que leur commerce donne la possibilité d'une mise de départ modeste. Selon les moyens elle varie entre 2.000 et 10.000 F CFA. Quel que soit le capital de départ le bénéfice est au minimum de 100%. Ainsi le capital est multiplié par 2 en moins d'une semaine.

La quantité achetée ne doit pas être trop importante. La vendeuse doit veiller à prendre une quantité de paquets qu'elle se sent capable d'écouler en 3 ou 4 jours au maximum. Etant donné que sa conservation se fait uniquement à l'air libre. Le produit qui est encore sous la forme de petits paquets doit garder sa fraicheur jusqu'à la vente. Après leur transformation sous la forme de Gnetum émincé la marchandise ne peut plus être conservée même pour le lendemain, car les feuilles perdent leur fraicheur et le goût s'en trouve modifié.

Toutes les femmes ont affirmé qu'une expansion commerciale n'est envisageable que dans le cas d'une possibilité éventuelle d'exportation. Les occasions peuvent s'offrir ponctuellement, par la commande de voyageurs expatriés en séjour à Brazzaville.

Le meilleur cas de figure est l'aubaine d'être sollicitée par commerçant exportateur de bonne moralité. Malheureusement cette expérience tourne souvent court dans la durée à cause de la

malhonnêteté de ces derniers, profitant de la familiarité qui se crée avec le temps, ces derniers prennent la marchandise à crédit et disparaissent en oubliant de régulariser la situation.

16. 4. 3. 3 - Les profils atypiques

- Mademoiselle Ngala Peggy : c'est l'une des 2 vendeuses du quartier Mpila

elle est âgée de vingt-cinq ans, **titulaire d'un master en gestion** et célibataire sans enfant, elle vit chez un oncle dans le quartier.

Selon ses propres dires, elle est originaire de la Cuvette-Ouest faute de structures adaptées, elle a émigré a la capitale pour continuer ses études chez un oncle. N'ayant pas pu se faire embaucher dans aucune structure de la place, elle avait choisi de se lancer dans cette activité faute de mieux. Car l'activité nécessite un capital peu important au démarrage. Tout en exerçant son petit commerce elle pouvait continuer sa recherche d'emploi en ville. Comme elle venait de commencer ce travail, le revenu était encore trop faible pour subvenir ne fusse qu'à ses besoins élémentaires.

- **Madame Anne l'exception qui confirme la règle**

Généralement les détaillantes de Gnetum exercent leur activité dans leur propre quartier. C'est pourquoi le cas de madame Anne est vraiment atypique, c'est l'exception qui confirme la règle. La dame est une sexagénaire divorcée, mère de 5 enfants dont 3 sont à sa charge ainsi que 2 petits fils. Elle habite dans le quartier de ''petit chose'' situé à l'extrême limite Nord -Est de la ville et elle travaille dans le quartier de Ouenzé dans le secteur de Itoumbi depuis 2012.

Compte tenu de la grande distance qui sépare ce quartier de son lieu d'habitation, l'enquêtée prend les transports en commun pour ses migrations pendulaires. Hormis le dimanche et les jours de pluie la dame vient vendre son Gnetum tous les autres jours. Elle arrive autour de 9 heures après avoir fait ses travaux ménagers. Selon l'affluence de sa clientèle, elle quitte les lieux aux environs de 17 ou 18 heures.

Pour obtenir l'emplacement, la dame a pris contact avec la propriétaire de la parcelle sur laquelle elle avait jeté son dévolu pour exercer son activité. L'opportunité s'est offerte à elle au cours d'un passage dans le quartier à l'occasion d'une visite à une parente. La propriétaire de la parcelle avait accepté sa requête, et lui a accordé la gratuité de l'emplacement à la condition qu'elle assure en même temps la vente de sa production de pâte d'arachide. L'accord de ''partenariat'' a été conclu comme représenté sur la photographie n°6.

Il sied de signaler que la pâte d'arachide est l'ingrédient le plus couramment utilisé pour l'élaboration de la sauce dans les plats de Gnetum. Généralement les 2 aliments sont associés à de la viande, du poulet, du poisson fumé ou salé. Dans ce cas le plat devient le très célèbre ''3 pièces'' congolais, il est dénommé ainsi à l'image du costume masculin du même nom qui est composé de 3 éléments.

Pourquoi a-t-elle choisi cette forme de vente ?

Etant analphabète le choix de la vente de Gnetum comme activité était la meilleure opportunité qui lui convenait, grâce à la maîtrise de l'art de la coupe du Gnetum depuis son enfance au village.

Ainsi son actuel lieu de vente est un emplacement idéal. Parce qu'il se situe dans un quartier peuplé et au sein d'un espace commercial bien fréquenté, constitué par l'étal régulier de la pâte d'arachide, une boutique, un étal de grillade et les autres vendeuses de Gnetum situées dans les parages sont à près de 500 mètres de distance.

La vente dans un marché conventionnel ne l'a jamais intéressée car dit-elle : souvent les places libres sont épuisées, il faut négocier avec une propriétaire d'une table qui vous cède un petit bout d'espace devant sa table à prix d'or. En outre, la concurrence est tellement rude que la patente n'est pas toujours rentabilisée. En outre les fermetures officielles des marchés sont trop nombreuses et parfois impromptues, ajouter à cela les cas de fermetures en cas de turbulences causées par des bandes armées qui entrainent la perte éventuelle de matériels ou de la marchandise.

Enfin sa famille et quelques-unes de ses amies habitent à proximité et viennent lui tenir compagnie quotidiennement. Par cette configuration elle pense qu'ainsi sa clientèle est optimisée.

Grâce à son commerce elle se sent utile en assumant entièrement ses besoins et ceux de sa petite famille, son ex époux étant décédé. Le revenu est certes négligeable mais avec l'aide des tontines on peut s'organiser. Grâce à son petit commerce, elle a pu s'acheter un terrain à bâtir de 200m² à Kintélé depuis 3 ans et y a débuté des travaux de construction d'une maison de 60m². Cette maison est divisée en 2 parties, la seconde partie sera dédiée à la location. Son objectif est de terminer sa maison pour y habiter, car elle est hébergée par son neveu actuellement.

Observations

Comme pour les produits maraîchers, la visibilité de l'activité des vendeuses de quartier est en progression. Ces nouvelles formes de vente seraient-elles celles de l'avenir ? La progression de leur évolution réduit le rôle structurant des marchés dans la ville. Cette mutation des fonctions des marchés semble inéluctable à cause de :

- La non création de nouveaux marchés pour s'adapter à l'étalement continu de la ville, ce qui éloigne les consommateurs des grands marchés ;
- L'augmentation du nombre des femmes qui travaillent à l'extérieur ;
- La généralisation de l'usage des congélateurs dans les foyers ;

Tous ces facteurs ont engendré chez les ménagères la perte de l'habitude de se rendre quotidiennement au marché. Les femmes qui travaillent préfèrent rentrer directement à leur domicile, sachant qu'elles peuvent s'approvisionner dans le quartier

Série de photos n°79 à 95 : La vente du Gnetum au marché ‘’Lycée Thomas Sankara’’


















Source : Photos de R. G. Gongault 2017

Série de photos n°96 à 98 : Pléthore des vendeuses de Gnetum dans les marchés - exemple du marché de Ouenzé



Photo 96 : Les vendeuses s'installent aussi dans les allées dédiées aux autres secteurs



Photo 97 : Une des vendeuses de Gnetum installées à la périphérie du marché



Photo 98 : Le secteur réservé aux vendeuses de Gnetum

Source : Photos de R. G. Gongault 2017

Photos n°99 et 100 : ''Vendeuses de rue' à Ouenzé (secteur Itoumbi)





Source : Photos de R. G. Gongault 2017

Photos n°101 et 102 : Parcelle d'habitation transformée en espace de vente





Source : Photos R.G. Gongault

16. 4. 4 - Exportation du Gnetum : une mutation risquée

La période de l'enquête n'était pas propice pour trouver des exportateurs ! Selon les dires de monsieur Pascal le transporteur, depuis quelques temps la présence des étrangers s'est raréfiée à cause du climat assez consécutif à la proximité de la période électorale. Habituellement leur désertion prend fin dès l'entrée en période postélectorale. Les principaux négociants étrangers sont ressortissants de la République démocratique du Congo, de l'Angola et du Nigéria.

Pour les détaillantes cette situation est avantageuse, car les acheteurs étrangers sont prioritaires compte tenu de l'importance de leurs moyens financiers. Le coût des achats qu'ils effectuent peut varier entre 100.000 F CFA soit 150 euros (pour la marchande qui vend au détail à Kinshasa) et 1 million de F CFA soit 1500 euros ou plus (pour les négociants nigérians).

Du côté de la RDC la situation est similaire : « … le Fumbwa (Gnetum) est parmi les aliments africains les plus consommés en Europe. Les exportateurs acheminent le Fumbwa principalement en France et en Belgique. En raison de l'absence des statistiques officielles sur les exportations des alimentaires en général et des PFNL en particulier, il nous a été impossible d'évaluer les exportations du Fumbwa.

Cependant, certains commerçants exportateurs rencontrés nous ont révélé sans donner le montant des investissements que plusieurs personnes œuvrent dans l'exportation des aliments de Kinshasa vers l'Europe et les Etats-Unis. Les principaux aliments cités sont le Fumbwa (Gnetum), les feuilles de manioc (pondu), les Biteku-teku (amarantes) le Ngaï-Ngaï (oseille).

Le Fumbwa est exporté sous trois forme : haché (ou découpé) et séché, congelé (frais) ou en conserve (déjà préparé). Selon les commerçants, le prix varierait entre 3 et 10 euros par kilo. Tabuna (2000) estime le volume des exportateurs du Fumbwa en provenance de la RDC à 416 000 tonnes avec une valeur de 12.230.770 $US pour l'année 1999 (Tabuna, 2000) » (D. Manirazika, A. Awono, H. Owona, V. Ingram – 2009).

Sur les marchés de la Diaspora comme Château rouge la centralité commerciale africaine de Paris ou Matongue à Bruxelles etc… le Gnetum est vendu au poids et déjà coupé.

Le Gnetum en provenance de la Cuvette -Ouest est le plus cher, actuellement le coût revient à 30 euros /kg. Tandis que le Gnetum coupé en provenance de Kinshasa, de Bangui et des métropoles Camerounaises est vendu à peine à 10 euros le kilo. Contrairement au Gnetum

Photos n°76, 77 et 78 :

Gnetum en vente au marché de Château Rouge à Paris

Gnetum en provenance de la Cuvette-Ouest



Gnetum en provenance du Cameroun 10 à 15 euros/kg



Source : Photos R.G. Gongault 2019

Pourtant ce sont les mêmes matières : le Gnetum africanum et le Gnetum buchholzianum. Mais le Gnetum importé du Cameroun, de la RCA ou celui en provenance du Congo démocratique est plutôt grossièrement haché (H. Tabuna). Par contre le Gnetum en provenance du Congo Brazzaville est finement ciselé (cf. photo n°78). En réalité cette différence de prix s'explique parfaitement, au-delà de la qualité de traitement du produit.

Tout simplement parce que, le Gnetum à l'instar des autres denrées alimentaires importées de Brazzaville est confronté au montant élevé des frais douaniers à Brazzaville à la sortie du pays et à Paris sur le lieu de vente, contrairement aux autres concurrents qui bénéficient de l'exonération douanière, grâce à la ratification régulière des accords ACP/UE par leur pays respectif.

Il est à noter que le Gnetum brazzavillois est importé officiellement par l'unique ressortissante congolaise installée au marché de Chateau Rouge. Mais des particuliers transportent aussi de bonnes quantités à vendre, occasionnellement ou épisodiquement de manière non déclarées (H. Tabuna).

La problématique du flux des échanges entre le territoire urbain consommateur et vecteur financier d'une part et l'espace rural producteur de denrées non transformées aborde la question des échanges entre la ville et la campagne, c'est-à-dire que la ville est l'élément vecteur de l'économie monétaire en zone rurale vouée depuis toujours à l'auto - consommation, tandis que la campagne se limite à l'exportation de sa marchandise à l'état brut compte tenu de l'impact de la colonisation (N. Lacroix et M. Rochefort, 1965).

La forte demande de Gnetum de la Cuvette-Ouest donne au produit une place prépondérante sur le marché brazzavillois. Ce flux commercial intense et permanent s'avère nécessaire pour la sécurité alimentaire des citadins et vitale pour la survie des populations rurales.

L'interdépendance des échanges ville – campagne se caractérise par la fourniture du Gnetum des paysans à des prix dérisoires auprès des négociants brazzavillois. Ces derniers écoulent la production à leur avantage grâce à un réseau articulé et organisé qui dessert la forte demande d'un marché constitué par un espace urbain doté de la plus importante démographie du pays.

Ce commerce qui est très florissant en ville multiplie les fonctions dotées d'une valeur positive : il est à la fois ressource nutritionnelle saine, gage de sécurité alimentaire et pourvoyeur d'emploi pour les citadins. Son attractivité s'est traduite sur le terrain par l'émergence d'une multitude de vendeuses dans les quartiers de la ville et de vendeuses à domicile qui facilitent l'accessibilité au produit même de nuit.

Par contre il demeure pour le département une activité destructrice non durable et pour les ruraux un moyen de survie sans perspective de sortir de la pauvreté. Il s'avère que : « La justice alimentaire (food justice) part de la conviction que l'accès à des aliments « santé » est un droit humain et que l'absence d'un accès à la nourriture dans une communauté est un indicateur d'une carence matérielle.

Le concept de justice alimentaire va au-delà des services directs et le plaidoyer social, car il appelle à des réponses socialement organisées (comme les jardins communautaires ou collectifs) pour un problème de sécurité alimentaire – Ces réponses qui proviennent du niveau local et sont coordonnées à une telle échelle spatiale. Le mouvement de la justice alimentaire s'assure que les bénéfices et les risques des lieux, des produits, des moyens de production, du transport, de la distribution, de l'accès et de la consommation de la nourriture sont partagés équitablement » (E. Duchemin, 2010, 2). Aussi il serait nécessaire de mettre en place un commerce équitable afin d'apporter le développement aux populations de l'hinterland.

Concernant le Gnetum, cette option est possible et viable par la création et le développement de la domestication du Gnetum dans le département. Les travaux avaient été initiés dans le cadre régional par le ministère de l'agriculture avec l'appui de la FAO/COMIFAC sous le vocable :'' Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux '' (GCP/RAF/441/GER). Les essais préliminaires menés sur plusieurs sites dans la sous-région étaient concluants ? La réponse semble encore dans les cartons…

Les importations massives et à vil prix des biens notamment des matières premières issues des pays du Sud vers les pays du Nord sont largement décriées à cause du manque d'équité dans le fonctionnement des filières et des échanges commerciaux au niveau mondial. E. Bucolo (2003, 109) définit le concept en ces termes : « Le commerce équitable est un système de solidarité concret entre les consommateurs du Nord et les petits producteurs du Sud.

Les acteurs du commerce équitable du Nord s'engagent à acheter aux producteurs du Sud leurs produits (produits artisanaux et matières premières) à un prix juste tenant compte des coûts réels de production, en limitant le plus possible les intermédiaires de la commercialisation, en assurant des relations de longue durée, en participant directement (préfinancement et conseil) à la mise en place de projets.

Les producteurs du Sud s'engagent à organiser le travail de production de manière démocratique, en respectant des conditions environnementales et sociales, et à participer activement au développement au niveau local… Il faut, de ce fait, penser le commerce équitable non seulement comme commerce international mais aussi comme modèle de développement local : pour la restructuration des territoires, des cultures locales, de la protection de l'environnement…La progression du commerce équitable dans la dernière décennie est due à l'essor d'une consommation plus critique et engagée... ». Elle poursuit en disant que c'est grâce à des « campagnes de sensibilisation ».

Plus près de nous Frédéric Amiel (2018, 2) : « Il faut donc établir un rapport économique plus juste reposant sur trois piliers : aider les paysans à mieux s'organiser et leur garantir une meilleure rémunération ; sensibiliser les consommateurs des pays développés et les inciter à payer un prix plus juste ; déployer un marché parallèle soutenable ».

Il convient de dire que ce type de scénario nous montre que la notion d'équité commerciale ne concerne pas seulement les exportations vers l'étranger, mais ce sont d'abord des enjeux de solidarité, de développement local et de protection de l'environnement même lorsque les échanges commerciaux se font entre territoriaux dans le même pays.

Enfin le bénéfice des acteurs citadins : transporteurs, commerçants grossistes et autres intermédiaires, est de loin plus important que celui des producteurs.

Ce cas de figure est commun dans de nombreuses zones rurales de la planète. Aujourd'hui, de nombreux exemples similaires de ressources naturelles sont mis en péril à court, moyen ou long terme. Cela est la conséquence de l'engouement entrainé par la pression d'une demande internationale qui a pris une très grande ampleur, accélérée à cause de la mondialisation.

16. 4. 5 - Le phénomène n'est pas isolé : le cas de la filière du champignon chenille ''cordyceps sinensis'' au Tibet

Dans un ordre de grandeur plus important il y a entre autres le cas du champignon chenille ''cordyceps sinensis'' :

« … **Le** champignon chenille ''cordyceps sinensis'' qui est un champignon parasite des chenilles… un produit réputé en médecine traditionnelle chinoise. Le phénomène a pris une telle ampleur qu'il est devenu nocif. Il est exploité à outrance au Tibet et dans certaines régions de Chine avec de graves conséquences écologiques et sociales. Des vertus médicinales fabuleuses lui sont attribuées. Bien que, les effets du cordyceps ne sont pas clairement établis. Un point fait l'unanimité : il renforcerait le système immunitaire.

Le cordyceps pousse à des altitudes comprises entre 3 500 et 5 000 mètres. On en trouve au Tibet et dans les provinces du Qinghai, du Sichuan, du Gansu et du Yunnan, mais on le récolte essentiellement au Tibet, dans les régions de Nagqu et de Chengdu, et au Qinghai, dans celles de Yushu et Guoluo. La saison s'étend d'avril à juin. Pour conserver toutes ses propriétés médicinales, le champignon doit être cueilli au moins dix jours avant maturité.
La récolte annuelle du cordyceps oscille depuis des années entre 80 et 150 tonnes, ce qui, au prix moyen de 150 000 yuans [18 300 euros] le kilo, représente un marché de plus de 12 milliards de yuans [1,4 milliard d'euros]. D'après les résultats d'une enquête récente, le cordyceps constitue la principale source de revenus d'un tiers des agriculteurs et des éleveurs tibétains. Au Qinghai, dans certaines zones, 80 % des

éleveurs en sont tributaires pour leur survie, la récolte du champignon représentant entre 50 % et 80 % de leurs revenus.

Depuis 2003, les prix payés pour se le procurer, ont décuplé. En juillet dernier, la meilleure qualité de cordyceps se négociait 260 000 yuans [32 000 euros] le kilo. A Pékin, à la pharmacie Tongrentang, spécialisée en pharmacopée traditionnelle, il peut atteindre 888 yuans [108 euros] le gramme, soit trois fois le prix de l'or, qui se vend 338 yuans [41 euros] le gramme.

"Auparavant, au Qinghai, on trouvait des champignons à partir de 3 500 mètres d'altitude. Aujourd'hui, il faut grimper à plus de 4 500 mètres. Il y a vingt-cinq ans, on en cueillait de 20 à 46 au mètre carré ; aujourd'hui, de 1 à 5 seulement", souligne Lu Shunyuan, chercheur à l'Académie des sciences sociales du Qinghai…*"A l'époque, les éleveurs ne voulaient pas des petits champignons. Aujourd'hui, ils déterrent tout ce qu'ils trouvent : les petits, les cassés, tous ont de la valeur",* poursuit le chercheur…*"Les activités engendrées par la cueillette sont plus nuisibles que la cueillette elle-même, précise M. Lu. Les cueilleurs prennent leur voiture et allument des feux pour cuisiner, ce qui produit des déchets et de la fumée."* En outre, comme l'intensité des cueillettes dégrade l'environnement, la qualité globale des champignons est en baisse, ce qui fait monter les prix et attire encore plus de cueilleurs »

(https://www.courrierinternational.com/article/2012/10/25/la-crise-du-champignon-chenille)

Cette activité est la source la plus importante de revenu, elle nécessite des mesures par les autorités locales. Les solutions proposées par les pouvoirs publics locaux sont : l'arrêter momentanément de la récolte ! Est-ce une solution réaliste et applicable ? La seconde hypothèse relativement applicable est la demande de restauration de l'environnement aux paysans récolteurs.

Quoiqu'il en soit la conservation de la biodiversité face à la déforestation, mérite comme réponse : l'évolution des technologies, le maintien et l'évolution du dialogue international sur la biodiversité ainsi que l'intégration de la foresterie au développement local, (FAO 2011).

Dans ce contexte, l'exploitation sauvage des ressources naturelles est un fléau à combattre par une action pédagogique jusqu'à la conscientisation effective de tous les acteurs concernés et par le renforcement des mesures de protection de la biodiversité forestière.
L'intensification de l'activité de la filière Gnetum (production et commercialisation) est actée au niveau international par son inscription sur la liste rouge l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui classe le Gnetum dans la catégorie : **ESPECES QUASI MENACEES.**

L'impact négatif est sensible dans tout le pays. Le cas de figure représenté par le couple que forme Brazzaville et le massif forestier du département de la Cuvette-Ouest est

reproduit au Sud dans les autres pôles urbains de : Pointe -Noire, Dolisie ou Nkayi avec les massifs forestiers du Chaillu et du Mayombe.

La situation est similaire dans tout le Bassin du Congo comme s'accorde à l'affirmer toute la littérature spécialisée. La viabilité de la filière implique nécessairement de veiller à son rôle pour la préservation de la biodiversité et la conservation écosystémique et en intégrant la prise en compte de la participation des populations locales dans la démarche. Afin de favoriser la mise en place d'une économie équitable. La mauvaise gestion serait porteuse de nombreux déséquilibres : environnementaux, économiques et sociaux néfastes à long terme à l'échelle locale, nationale et régionale du bassin du Congo.

Comme pour toutes les ressources naturelles, la forte pression anthropique sur le Gnetum constitue une menace pour sa viabilité, avec comme conséquence le risque de dégradation irréversiblement des taxons, de l'habitat et l'installation des équilibres écosystémiques.
De nombreux services déjà cités sont rendus par l'ensemble des PFNL (dont le Gnetum), au Congo comme dans l'ensemble du bassin du Congo, ces produits constituent un potentiel inestimable. Les ménages sont fortement tributaires de ces produits, les femmes dont les ménages sont à très faibles revenus sont généralement celles qui comptent davantage sur les PFNL(UNIFAC-FAO).

La valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) fait partie des actions prioritaires du Plan de Convergence sous régional de la Commission des Forets d'Afrique Centrale (COMIFAC), adopté conjointement par tous les pays membres (Brazzaville 2005).

En définitive le constat qui s'impose c'est l'augmentation constante de la consommation du Gnetum. On peut même dire que ce légume sauvage est devenu le légume préféré des brazzavillois. Sa consommation dans toute la ville est quasi quotidienne.

Au-delà de l'enquête, la simple observation empirique fournie aisément des éléments factuels qui concourent à confirmer l'omniprésence de cet aliment dans les menus familiaux à travers :

- L'arrivée régulière des véhicules de transport du Gnetum au marché de gros ''Lycée'' : « Par jour, un véhicule pick-up plein de paquets de Koko quitte Abala pour Brazzaville, déclare Jeanne Apounou, une commerçante, qui vend un paquet de 75 grammes de Gnetum à environ 10 cents US. Mais à Brazzaville, ce paquet revient à 40 cents… Selon l'Université de Brazzaville, entre 850 et 1.000 tonnes de Koko sont cueillies chaque année dans les forêts congolaises et consommées dans le pays » (A. Séverin, 2013, http://ipsnews.net/).

-La forte population de vendeuses dans tous les quartiers intra et même périurbains. Notamment ceux des quartiers Nord.

- La vente quotidienne à domicile et la vente nocturne qui s'ajoute à la vente dans les marchés officiels et intègrent désormais le fonctionnement des quartiers de la ville. L'accessibilité au Gnetum était déjà conséquente, elle s'accentue par la possibilité de s'approvisionner même de nuit au domicile des vendeuses.

Conclusion

L'attachement à cette denrée alimentaire et son appréciation par toutes les couches de la population de Brazzaville est devenu au-delà du fait culturel propre à quelques groupes ethniques, une habitude alimentaire partagée par tous les Brazzavillois, voire tous les congolais. Sa consommation s'est généralisée, même sur les territoires périurbains qui sont peu pourvus en vendeuses de Gnetum. Notamment les territoires des banlieues Sud. Enfin son accessibilité aisée est une belle opportunité pour l'alimentation des consommateurs, d'autant plus que, la conjoncture économique actuelle est très difficile.

Un tel succès, une telle présence permanente sur le marché, montre que la clientèle a émis sa préférence pour des raisons qui vont au-delà du goût. La relation concurrentielle avec les légumes maraichers est en sa faveur à cause du facteur de coût. Car la préférence de la consommation du Gnetum à celle des légumes cultivés par les populations traduit sa facilité à nourrir les familles nombreuses à moindre coût.

Son accessibilité aisée est une belle opportunité au vu de la conjoncture économique très difficile. A cause de sa contribution comme source de revenu pour des populations pauvres et en raison de son rôle dans la sécurité alimentaire des consommateurs, notamment celle des consommateurs pauvres en contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté.

La filière du Gnetum occupe une place importante dans la réduction de la faim, la diversification des ressources financières des populations rurales, la création d'emplois diversifiées, notamment les vendeuses brazzavilloises, voire l'insertion professionnelle ou l'augmentation des petits métiers informels (transport, stockage…), la structuration du circuit commercial de la filière, le développement de l'entreprenariat (grossistes et transporteurs) et l'amélioration des conditions de vie des populations dans les 2 pôles économiques concernés.

La filière est en plein essor, sa présence était timide dans le passé, aujourd'hui son rayonnement est croissant en Europe, en Amérique et même en Australie ou vit une grande communauté du Congo Démocratique aux dires d'un commerçant de Château Rouge : « Il (Gnetum) joue un rôle très important ! Particulièrement dans les régions qui fournissent ces ressources dont la Cuvette Ouest ; et dans les centres urbains consommateurs dans l'aire nationale comme Brazzaville, mais aussi hors du continent en Europe et de plus en plus aussi dans les villes d'Amérique du Nord. Une partie de ces produits récoltés est

destinée à l'autoconsommation, une autre est commercialisée sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Les filières internationales existent depuis de nombreuses années ». (Mialoundama 1996).

La question de savoir si la consommation du Gnetum met les espaces forestiers du pays voire ceux du bassin du Congo en danger reste entière. Le **constat** de 2 points de vue contradictoires et inconciliables sur l'état de cette biodiversité spécifique et sur la pérennité de la filière s'impose.

L'augmentation de la consommation est un fait avéré. La communauté scientifique et une partie des populations locales soutiennent que les populations de Gnetum déclinent. Mais une partie non négligeable des populations locales affirment le contraire. Bien que la question reste entière, la domestication est une solution qui est à même de satisfaire tous les protagonistes.

Pour les uns la domestication favorisera grandement la préservation des écosystèmes forestiers, pour les autres cette option permettra de : lutter contre la pénibilité et la dangerosité de la cueillette en forêt, assurer la durabilité des espèces, créer de l'emploi et maintenir l'apport du Gnetum en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la faim et la pauvreté. Le consommateur y gagne par la pérennisation du produit et éventuellement par la baisse de son coût, mais cette seconde hypothèse est peu probable. Certes la FAO avait initié ce projet au niveau régional en 2011, mais les résultats restent inconnus du grand public. Les enjeux sont majeurs, une nécessité de négocier s'impose entre les 2 parties prenantes : la préservation reste une nécessité vitale, mais les populations ont besoin d'exploiter les forêts !

VII- Interaction des productions, dynamiques territoriales et durabilité des 4 filières

Chapitre 17 : Productions et dynamiques territoriales

17. 1 – Culture du manioc et recomposition spatiale

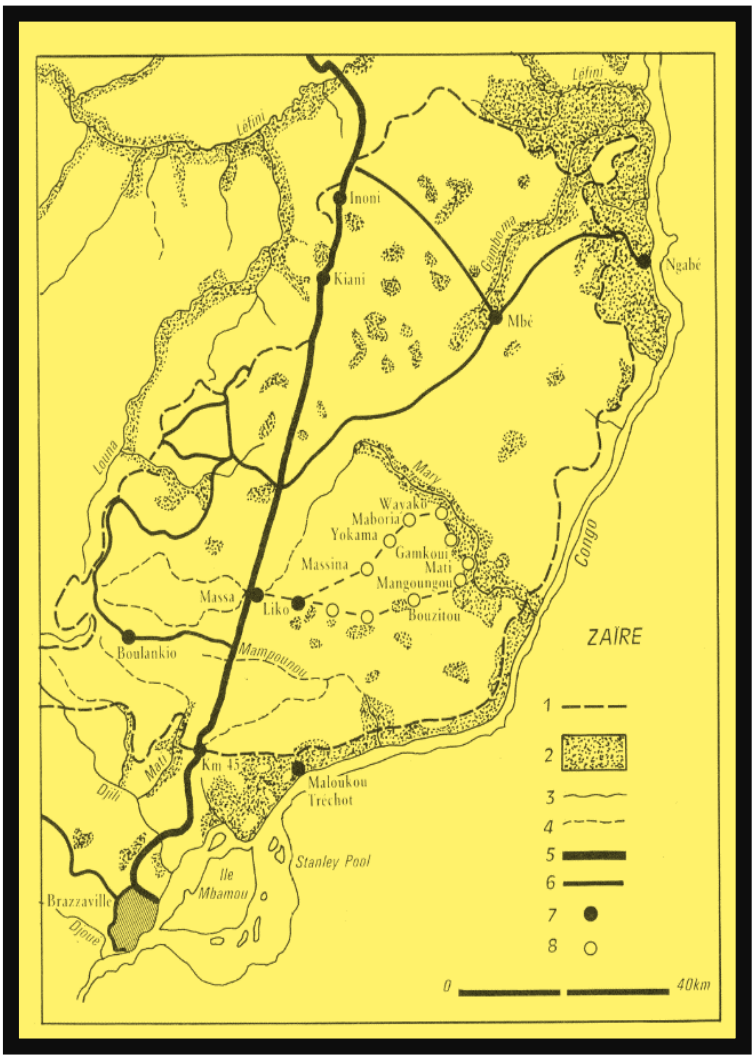
La répartition spatiale de la culture du manioc à Brazzaville et sa zone suburbaine est une activité généralisée et très présente. Sa typologie comprend des variétés sans tubercules ou ''caoutchouc'' cultivées pour leur feuillage dans un but alimentaire. Leurs champs occupent surtout la partie intramuros de la ville. Les variétés à tubercules sont plutôt l'apanage des périphéries productrices de produits dérivés du manioc.

Notamment le plateau de M'BE (cf. Carte n°15, page n° 345), situé à près de 100km au Nord-Est de Brazzaville. Ce territoire rural de chasseurs Téké était un espace de savanes arborées, sous-peuplé, doté d'une production vivrière négligeable tournée essentiellement

vers l'autoconsommation avec un faible surplus commercialisé. Suite à l'apparition d'une épidémie de la cochenille les cultures ont été réduites à néant (P. Vennetier).

Il y a près d'une trentaine d'années, une vague de migrants Kongos originaires du Pool région voisine située au Sud de Brazzaville, ont obtenu l'accord des propriétaires fonciers et se sont installés en créant quelques villages sur le terroir. Le peuple Kongo étant un peuple d'agriculteurs expérimentés, ces derniers sont venus en apportant avec eux des boutures résistantes à la cochenille.

Carte n°15 : Les villages pionniers du plateau de Mbé au N-E de Brazzaville



Source : P. Vennetier, 1988

La réussite des nouveaux arrivants a fait boule de neige. Elle a entrainé le recul des autres activités, favorisé l'expansion de la monoculture du manioc et l'accroissement de la population (P. Vennetier, S. Trèche, B. M. Mengho).

L’ensemble du Plateau de Mbé va connaitre une véritable mutation spatiale. Désormais la zone s’est transformée en un espace agricole vivrier qui détient le monopole du commerce de manioc sur Brazzaville.

« …Cet engouement des Brazzavillois pour les cultures vivrières commerciales près de la route nationale n° 2 est assez récent. Les premières installations remontent à un peu plus d'une décennie. Mais le phénomène a pris de l'ampleur au cours de ces dernières années, à cause sans doute de l'aggravation de la conjoncture économique. Selon les enquêtes menées sur place, 5,1 % seulement de ces néo-ruraux étaient déjà là en 1990, et produisaient manioc, arachides, maïs, ananas, etc. C'est en 1992-1993 que le mouvement s'est amplifié : 18,2 % des enquêtés sont arrivés pendant ces deux années, qui correspondent au début des retards systématiques dans le versement de leur solde aux agents de l'Etat.

Frappés aussi par la dévaluation du franc CFA, les Brazzavillois vont alors se tourner vers la culture du manioc et le commerce des cossettes, comme le prouvent les chiffres suivants : 18,6 % des enquêtés se sont installés près de la route en 1994, 20,3 % en 1995, 28 % en 1996.

Il est probable que les tragiques événements qui ont depuis ensanglanté la capitale ont encouragé, sinon amplifié, ce repli vers la campagne.

79,6 % des producteurs ont construit une habitation sur l'exploitation ; mais ce n'est pas forcément un signe d'installation définitive, car il s'agit souvent de constructions sommaires… Or, on y trouve aujourd’hui, de part et d'autre de la route désormais bitumée, un double alignement quasi continu de champs de manioc et d'arachides, d'habitations dispersées ou groupées… et les traces partout présentes d'un très actif commerce de cossettes de manioc ». (B. M. Mengho, 1999, 238).

Cette transformation d’un terroir rural consacré à l’agriculture vivrière et voué à l’autoconsommation en zone de culture marchande, a été favorisée par la proximité de la ville, la facilité des transports, le climat de paix relative et surtout une demande urbaine qui connait une croissance constante.

La lecture de la dynamique territoriale subordonnée par cette nouvelle configuration s’inscrit sur les 2 territoires. Outre l’amélioration de l’approvisionnement de Brazzaville en manioc, le mouvement démographique ascendant et l’activité agricole ont entrainé une modification spatiale.

La conséquence première se situe au niveau foncier : la pratique de la vente ou la location de la terre contre quelques cadeaux symboliques sont désormais révolues, actuellement l’accessibilité à la terre est conditionnée par des échanges financiers conséquents.

Ainsi : « La question de la contrainte foncière est particulièrement importante. Cette contrainte, que les efforts des politiques devraient diminuer, est plutôt aggravée par leur ambiguïté, voire leur attitude négative… » (P. Moustier et & J. Pagès, 1997, https://www7.inra.fr/dpenv/moustc32.htm).

Dans la mesure où les pouvoirs publics accordent une importance plutôt théorique au secteur agricole à travers des dispositions législatives officielles, dont l'applicabilité laisse à désirer, leurs réponses ne peuvent pas apporter une réponse satisfaisante.

Dans ce cas le droit coutumier et les pratiques foncières traditionnelles toujours en cours ne servent que les intérêts des propriétaires fonciers au détriment des néoruraux, Notamment ceux qui aspirent à s'investir dans l'agriculture. Ils sont confrontés à l'insécurité foncière car la hausse des prix est très importante.

En outre l'explosion démographique, les problèmes de logement qui sévissent à Brazzaville et le désir des urbains nantis de s'installer hors de la ville conforte la grande flambée des prix du foncier. Ainsi même en zone périurbaine l'agriculture recule de plus en plus en faveur de l'urbanisation.

Les néo-ruraux installés sur le plateau de Mbé témoignent de la situation : A l'instar de madame Bernadette installée à Odziba, qui se localise à 100km de Brazzaville et madame Marie Odile propriétaire d'un terrain de 1/2 ha, situé au village de Maty à 45 km de Brazzaville. Elle confie avoir acquis son terrain en 2008 pour une valeur de 2.500.000 F. CFA soit 3750 euros, aujourd'hui le même terrain vaut 10.000.000 F. CFA soit 15. 000 euros !

La dynamique territoriale créée par cette nouvelle configuration s'inscrit aussi sur les 2 territoires de la manière suivante :

- La ville bénéficie d'un espace supplémentaire susceptible d'être un réservoir de nouveaux emplois pour les néoruraux (entrepreneurs et tacherons), une solution pour la résorption du chômage et l'amélioration de son approvisionnement en manioc. Les mutations de ce territoire apportent un ensemble de retombées positives à la ville.

Bien que l'accroissement de la population soit surtout saisonnier, le territoire rural est marqué par une grande modification spatiale. L'aspect végétal est entrain de muter : le paysage de savane arborée se transforme en savane herbeuse et en espace cultivé. L'urbanisation gagne du terrain, la région perd peu à peu son apparence rurale pour évoluer vers l'aspect périurbain. (P. Vennetier 1988 et B. M. Mengho 1999).

La filière requiert une redirection spatiale lorsque cela s'avère nécessaire pour stopper la progression de la déforestation. Cette action salutaire, n'est possible que si les

propriétaires fonciers prennent conscience des conséquences néfastes de la déforestation conséquente au défrichage des grandes étendues de terre dédiées à la culture du manioc. Il est nécessaire d'exiger une orientation des cultures exclusivement vers les zones savanicoles. Une telle politique ne peut aboutir qu'avec une participation incitative des pouvoirs publics.

Par ailleurs toutes les solutions engagées pour apporter une réponse satisfaisante au problème récurrent de pénurie en eau potable ont connu l'échec.

17. 2 -Mutations de l'espace urbain et insécurité foncière des maraichers

17. 2. 1 – Localisation des espaces agricoles

Comme il a déjà été dit, Les conditions physiques propices à l'agriculture dont sont pourvus les territoires brazzavillois intra et périurbains, constituent l'atout majeur de la filière horticole. L'horticulture s'identifie comme une constante dans la ville, car elle s'inscrit dans le paysage urbain depuis les origines de la cité.

La pression démographique a pérennisé les cultures maraichères dans les villes, ensemble avec les cultures vivrières elles constituent une biodiversité additive qui met en valeur les espaces viables résiduels et les terrains inconstructibles de la cité. Cette présence maintient un caractère rural à la cité.

A l'époque coloniale les zones vouées aux pratiques horticoles constituaient une ceinture maraichère qui longeait le fleuve Congo du Nord au Sud de la ville. Cette coulée verte se complétait par l'ensemble des cultures diverses installées dans les vallées des différents cours d'eau qui arrosent Brazzaville et ses banlieues Nord et Sud, et d'autres espaces résiduels.

Selon la description de (P. Vennetier, 1957) : cette profession s'exerce en plusieurs points autour de la ville, toujours au bord des cours d'eau. En effet, malgré la relative abondance des pluies (1.200 mm annuellement environ), l'existence de deux saisons sèches, dont l'une de trois à quatre mois, et la possibilité, en saison humide, de plusieurs jours sans précipitations imposent un arrosage d'autant plus abondant que l'évaporation est très rapide. Les zones de cultures maraîchères se situent donc au bord du Congo (par exemple de part et d'autre de la base fluviale), dans le ravin de la Makélékélé, près du Djoué et de la Mfilou, ou en divers points des vallées affluentes, si minuscules soient-elles.

A contrario des cultures du manioc à caractère commercial, c'est principalement dans les banlieues Sud que sont installés l'essentiel des sites de production maraichères. L'offre légumière en circuit court est aussi présente dans quelques espaces résiduels intramuros,

notamment en occupant des espaces ponctuels au bord des cours d'eau qui arrosent la ville. Elle est présente aussi dans quelques îles du Fleuve Congo.

L'agriculture maraichère participe à la mise en valeur des zones résiduelles et inconstructibles dans la ville.

Son enjeu essentiel est la production en circuit court des légumes-feuilles locaux très prisés par les consommateurs : amarante, ''endives'', épinard, manioc, … de nombreux facteurs défavorables comme le manque de maitrise et surtout la longueur du cycle végétatif concourent à une production en quantité insuffisante des denrées exotiques, comme la carotte, le chou... qui nécessitent l'importation de Kinshasa ou du Cameroun (FAO / Site du ministère de l'Agriculture).

Dans toutes les études locales et nationales, les maraichers sont classés parmi les catégories sociales urbaines les plus pauvres. Ce secteur d'activité est l'apanage des ressortissants du département du Pool. Ils constituent la quasi-totalité des maraichers avec une prédominance féminine. Il faut leur reconnaitre 2 spécificités constantes qui les caractérisent, il s'agit de la résilience et du dynamisme des acteurs (trices) face aux divers aléas déstabilisateurs.

17. 2. 2 - L'insécurité foncière des exploitations

L'accession à la terre même pour l'usage agricole dans Brazzaville intra-muros peut être sujette à une rémunération : les secteurs qui sont encore régis par les droits fonciers sont rares, généralement ces droits sont éteints par le jeu des achats successifs. Outre ce mode d'acquisition, les éventuels candidats à la pratique du maraichage se partagent les espaces urbains résiduels ou des parcelles de terrain encore nus attente ou occupés par des maisons encore en chantiers, sur la base des relations personnelles ou par la bouche à oreille sous forme de cession gracieuse ou payante. P. Vennetier (1957, 133 et 135) qualifie l'agriculture dans Brazzaville de : « culture-loterie… Ces servitudes financières, si justifiées soient-elles, poussent certains citadins à rechercher des solutions moins onéreuses. La première est la mise en culture de terres à l'intérieur de Brazzaville. Elle est rendue possible par la disposition interne de la ville : entre des quartiers entièrement construits dans la partie européenne, s'étendent des terrains vagues, … A la fin de la saison sèche, en Octobre, les femmes arrivent par groupes, et se dispersent sur ces parcelles qui, appartenant à la ville, ne sont réclamées par personne. Elles défrichent alors avec ardeur, la houe à la main, le bébé sur le dos ; il arrive même que la tétée n'interrompe pas le travail... Le terrain préparé est alors semé… ». Mais il est aléatoire de faire la récolte car l'administration (jusqu'à ce jour) peut vous faire déguerpir voire détruire votre exploitation à tous moments et même sans préavis.

Par contre en zone périurbaine la donne diffère : depuis toujours, les terres cultivables inoccupées situées au-delà de la cité marquent l'observateur par leur immensité. Cette vacance des terres n'est qu'apparente. Pour y accéder l'aspirant au maraichage est subordonné à l'acquittement de droits coutumiers, seule votre appartenance au lignage peut vous en exempter. L'accession à l'usage de la terre à des fins agricoles se fait sous la forme locative ou par achat définitif (P. Vennetier, 1988).

Cette gestion spatiale est devenue une ''vraie épine dans le pied'' des pouvoirs publics, son contrecoup immédiat est la situation instable des maraichers. Elle constitue un écueil tangible à la capacité de la ville à assurer effectivement sa sécurité alimentaire. La non régularisation de la pratique de ce système foncier bicéphale (A. Iloki, 2010 et 2012), engendre une situation qui impacte l'horticulture tout en demeurant un casse-tête pour les pouvoirs publics. Le constat de la situation des maraichers peut s'illustrer comme suit :

« En effet, la ceinture maraîchère de Brazzaville, qui s'étend du confluent du Djoué jusqu'à la rivière Djiri, est menacée de disparition, surtout avec l'effritement de la ceinture maraîchère de Talangaï.

Pourtant, pour soutenir les efforts inlassables des maraîchers, afin que les produits vivriers inondent les marchés de la ville-capitale, le gouvernement avait débloqué près de 4 milliards de francs CFA, il y a de cela deux ans, pour fournir des intrants et du matériel aratoire aux maraîchers de Talangaï et ceux de Kombé, sous la coordination du ministre de l'agriculture et de l'élevage et de la pêche.

La ceinture maraîchère de Talangaï, qui couvre près de 35 hectares, regroupe cinq coopératives et compte 400 maraîchers qui sont des sources de ravitaillement en légumes frais pour plus de 147 commerçants vendeurs dans près de 20 marchés de la ville-capitale.

C'est dans cette optique que, pour lutter contre les importations et que le problème de la sécurité alimentaire ne se pose plus, nous sollicitons l'indulgence des autorités publiques, pour une délocalisation du site, pour mener à bien nos activités, puisque la procédure d'expropriation n'a pas été respectée a dit Mme Francisca Matouzolo, rapporteur des maraîchers de Talangaï… Le lotissement proprement dit de Talangaï débuta en 1964. C'est-à-dire que les maraîchers sont présents dans cette zone depuis 50 ans, et plusieurs générations de maraîchers s'y sont succédées… » (P. Biozi-Kiminou, 2014).

A cette problématique toujours insoluble s'ajoute celle de tous les espaces urbains en pleine évolution confrontés à des défis multiples. Dans les villes du tiers monde l'exode rural permanent et la forte natalité sont 2 constantes démographiques responsables de la croissance galopantes de la population et de celle de l'urbanisation constante comme s'accordent à le dire les chercheurs impliqués (A. Sauvy…). Ces dernières années

Brazzaville qui est caractérisé par un système de logement horizontal est donc confrontée à un étalement très important, résultat de son système parcellaire.

L'usage agricole du patrimoine foncier urbain brazzavillois confronte les acteurs du maraichage à l'insécurité (P. Moustier, 1998, 4) en fait l'analyse suivante : « cette agriculture n'est ni marginale ni transitoire, mais plutôt en constante transformation ».

Cette situation confère en permanence à l'activité un caractère provisoire face à la poussée de l'urbanisation. Ces dernières années la filière maraichère intra urbaine a été en grande partie délocalisée sous l'action des pouvoirs publics, au profil de l'urbanisation.

En effet :
- En 2008 la zone horticole de M'pila au Nord-Est de la ville a été entièrement lotie. Les décideurs n'ont pas tenu compte de son importance alimentaire, économique et écologique ils ont donné la priorité à l'urbanisation comme le montre les cartes n°17 et n°18, ci- bas.

En 2014 c'était le tour de la disparition du reste des espaces maraichers bordant le fleuve : Talangaï, Centre-ville et Corniche (source : ministère de l'agriculture et Direction générale du cadastre). Cette fois-ci, le déguerpissement a été consécutif à la construction d'une voie de désengorgement de la partie orientale de la ville**.**

Actuellement il n'y a plus d'espace spécifique dédié à l'agriculture dans Brazzaville intramuros (cf. carte n°19, ci- bas). Malgré son rôle alimentaire en circuit court, sa valeur économique pour les populations défavorisées, sa qualité de biodiversité additive qui s'ajoute aux autres espaces verts dans le paysage urbain, son rôle complémentaire de régulateur thermique et de poumon de la ville, les espaces agricoles qui ont été transformés en lotissements les uns après les autres : « La question de la contrainte foncière est particulièrement importante. Cette contrainte, que les efforts des politiques devraient diminuer, est plutôt aggravée par leur ambiguïté, voire leur attitude négative » (P. Moustier et Jacques Pagès, 1997[13]).

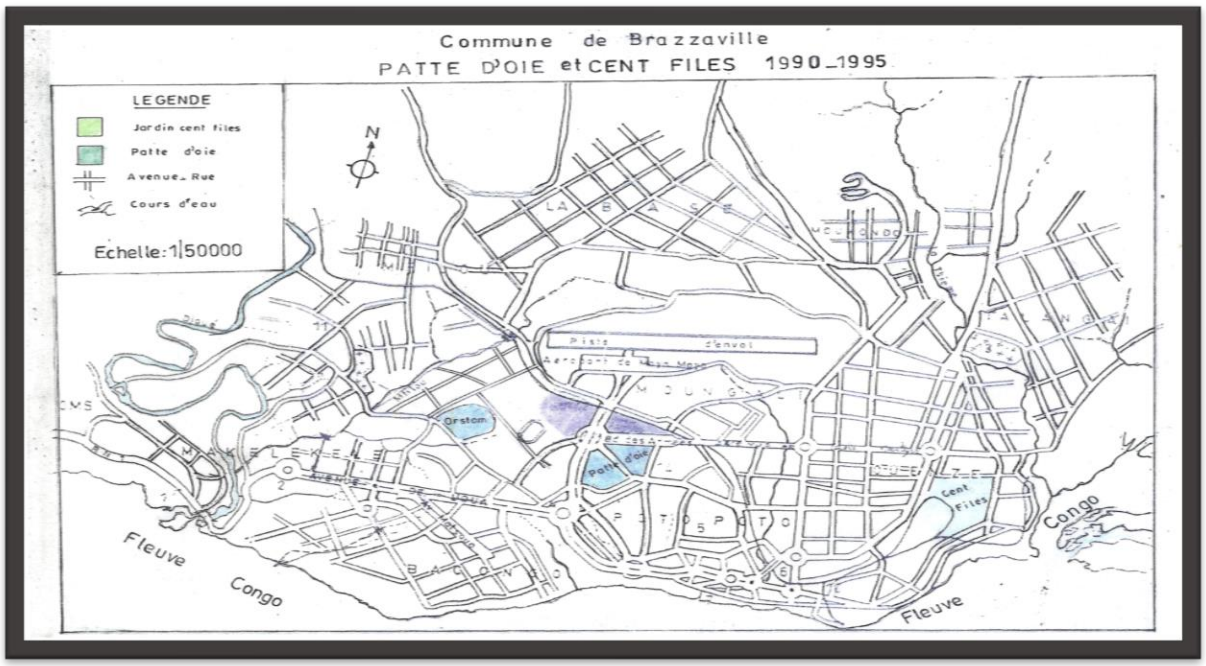
La destruction de la ceinture maraichère a accentué l'insécurité foncière préexistante et la précarité de nombreux acteurs de la filière. En subissant l'expropriation de leur outil de travail, ces victimes pâtissent de fait de l'accentuation de leur paupérisation.

La brutalité de ce déguerpissement soudain sur le pôle de Talangaï s'explique par la boulimie des propriétaires fonciers à cours de terrains à lotir dans Brazzaville intramuros. Sur le pôle de Mpila le lotissement de cette ''enclave'' occupée par des ressortissants du

[13] (P. Moustier et Jacques Pagès, 1997, https://www7.inra.fr/).

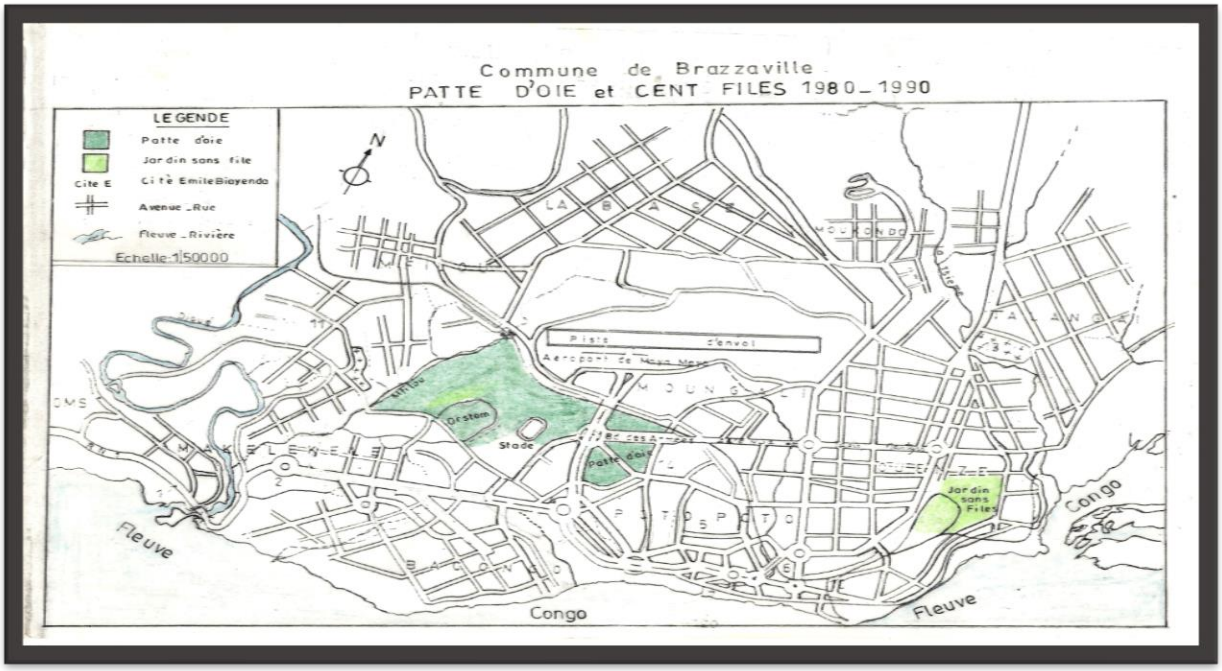
département du Pool était certainement préférable, compte tenu de la proximité de certains sites stratégiques…

Carte n°17 : Situation des zones maraichères dans la ville intramuros de 1980 à 1990



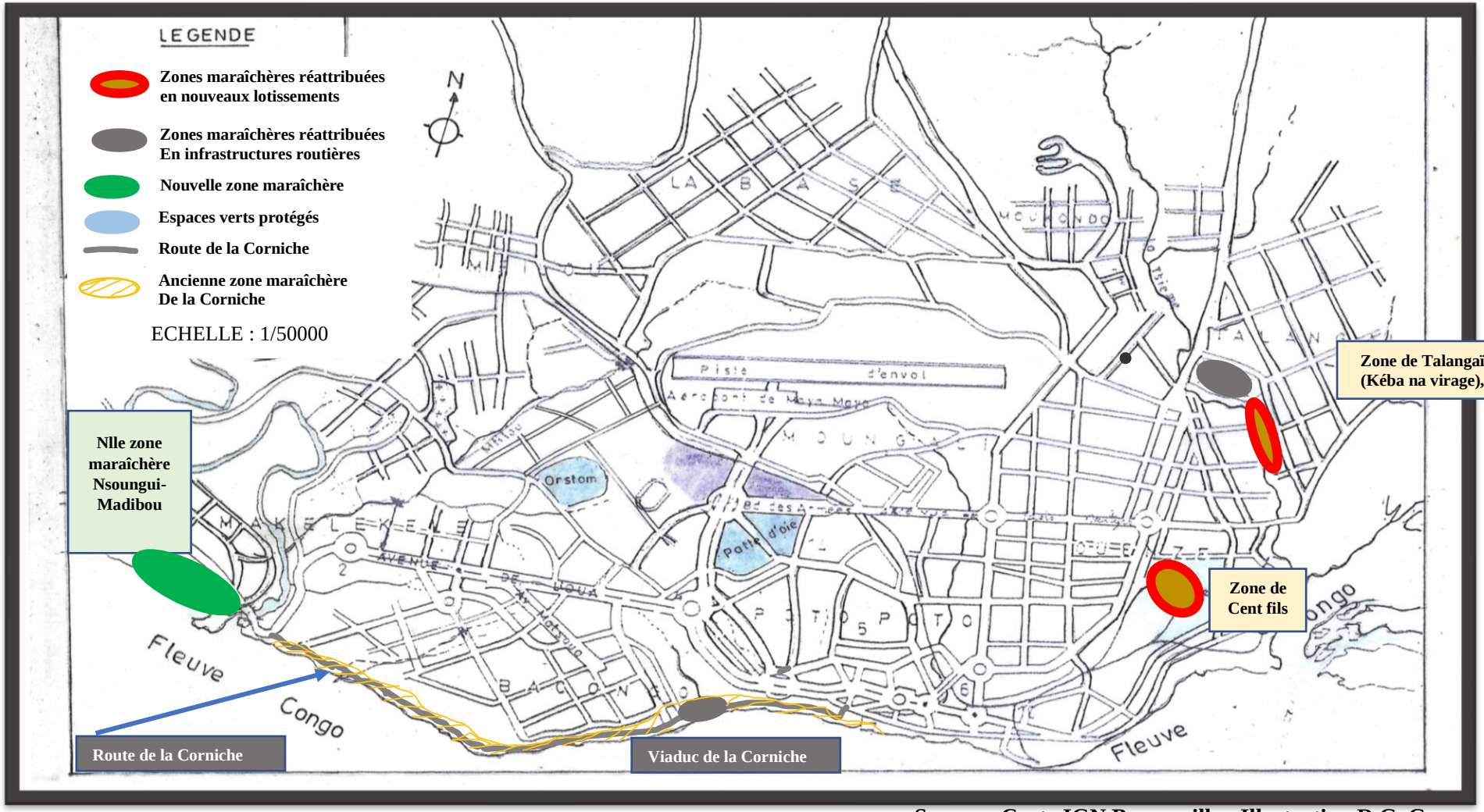
Source : IGN Brazzaville

Carte n°18 : Situation des zones maraichères de B/ville intramuros de 1990 à 1995



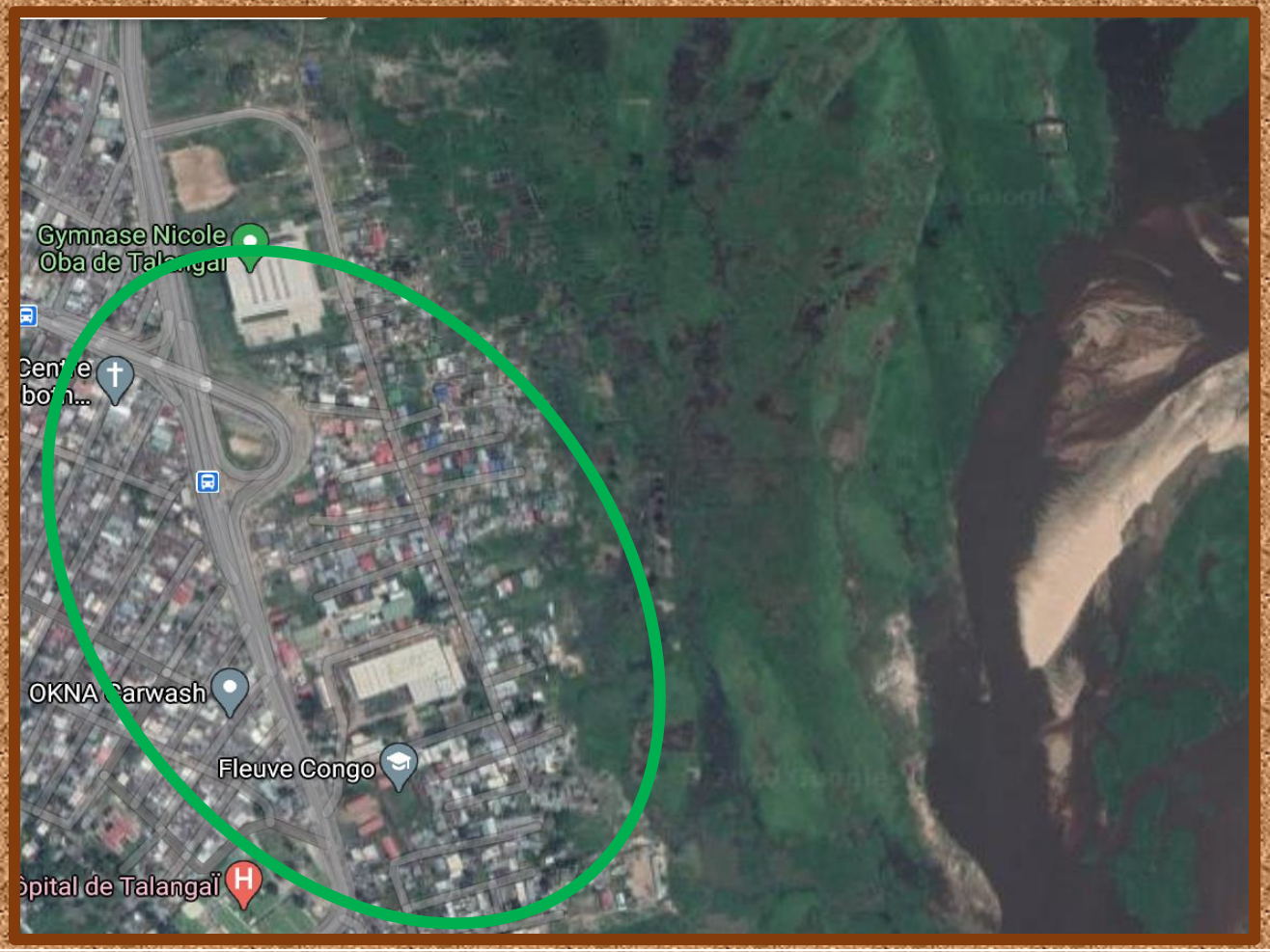
Source : IGN Brazzaville

Carte n°19 : Situation des zones maraichères dans la ville intramuros en 2017



Source : Carte IGN Brazzaville ; Illustration R.G. Gongault

Photos n° 103 : Exemple de La problématique foncière - la zone maraichère de Talangaï



Actuellement l'ensemble des anciens terrains maraichers ont été entièrement réaffectés officiellement : une partie a été réattribuée à un lotissement et l'autre partie est désormais occupée par l'implantation d'un échangeur pour fluidifier la circulation routière sujette aux embouteillages quotidiens récurrents

Source : Photo de Brazzaville par Google Earth ; Illustration R.G.

La pression démographique permanente grignote tous les espaces verts au profit de l'urbanisation. L'une des conséquences est le problème des transports. Si bien que la ville est inondée par l'importation massives des véhicules surnommés ''occasions d'Europe''. Cette augmentation du parc automobile cause un engorgement très important de la circulation. Surtout à l'heure des migrations pendulaires les embouteillages durent des heures.

Pour juguler cette situation, l'Etat a planifié la création d'une seconde voie de circulation automobile moderne et plus rapide. Celle-ci traverse la cité du Nord au Sud en longeant le fleuve Congo, pour seconder les avenues préexistantes. La réalisation de ce projet s'est présentée aussi comme une occasion pour mettre en valeur le front du fleuve.

Malheureusement le tracé de la nouvelle autoroute passe par l'emplacement séculaire des zones maraichères. C'est pourquoi les derniers espaces horticoles sont tombés sous le coup de l'expropriation pour raison d'intérêt public.

Le secteur horticole est sacrifié aux aspirations de développement économique du pays qui détiennent une place prioritaire. La situation des maraichers expropriés des différents sites urbains, est prise en compte par l'Etat en partie. Un transfert des espaces en zone périurbaine a bien été exécuté mais de manière insuffisante. C'est pourquoi il se poursuit : les pouvoirs publics poursuivent l'identification de nouveaux acteurs progressivement. Les maraichers actifs sur les anciens sites sélectionnés sont intégrés au sein du projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP, 2008-2017).

Néanmoins des opérations de réaffectation partielle soutenues par la FAO ont lieu dans la périphérie Sud. En outre le Programme d'actions prioritaires, 2017-2020 prévoit de développer la filière des cultures maraîchères en relançant celles-ci par l'identification et l'acquisition de nouveaux sites d'implantation des ceintures maraîchères et par l'aménagement des sites retenus pour installer les maraîchers. (Ministère de l'agriculture). Certains maraichers indépendants s'installent hors des circuits officiels (cf. Photos n° 103 et n°104)

Le maintien de l'agriculture urbaine est un avantage certain pour la ville (C. Aubry et J. Pourias, 2013 et M. H. Dabat et al, 2006, 295) préconisent que : « **une plus grande maîtrise de l'urbanisation s'impose, cela pourrait passer par la reconnaissance et l'utilisation des rôles joués par l'agriculture urbaine ».**

Mais aujourd'hui l**e constat inverse s'impose dans le cas de Brazzaville.** Ici contrairement à d'autres métropoles africaines et aux pays du Nord l'agriculture maraichère a déjà perdu la bataille de sa pérennisation dans l'espace urbain.

Photos n° 104 a et b : cultures maraichères en zone périurbaine



Source : R. G. Gongault 2015

Conclusion

Le rôle des maraichers est primordial dans la consommation locale pour la diversification de l'alimentation, la nutrition, la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim (FAO – 2018). L'activité maraichère contribue à la gestion de la ville à plusieurs titres : « en participant à l'approvisionnement … en produit frais, en créant des emplois et des revenus, qui contribuent à l'équilibre social, en améliorant l'environnement par une gestion spécifique des déchets, en participant … à l'amélioration de la qualité de l'air (Olanrewaju B. Smith et al, 2004). Mais les aspects fonciers constituent toujours un paramètre non maitrisé par les maraichers et les pouvoirs publics. Ils sont en permanence exposés aux aléas liés à l'insécurité foncière.

Un constat généralisé montre que : « dans les villes du monde entier, au Nord comme au Sud, le mouvement de l'agriculture urbaine s'amplifie » (J. Pourias, A. C. Daniel et C. Aubry, 2012, 2). Au contraire la situation de Brazzaville se singularise par l'expropriation officielle des maraichers et la quasi destruction de la ceinture maraichère séculaire et des zones humides attenantes.

Cette régression des productions vivrières et maraichères dans l'espace intra urbain est une perte de biodiversité importante pour la ville car elle lui soustrait tous les services écologiques dont elle bénéficiait.

L'assiette du congolais d'hier et du brazzavillois d'aujourd'hui est celle d'un grand amateur de légumes feuille. Comme ils requièrent une production en circuit court le maintien de l'agriculture maraichère en zone intra et périurbaine est nécessaire pour la sécurité alimentaire des citadins. En effet : « L'efficacité des systèmes d'approvisionnement à satisfaire les consommateurs urbains doit être jugée à l'aune de deux critères-clés : la diversité des légumes proposés et la régularité de l'approvisionnement » (P. Moustier, 1997) Ce qui est l'avantage de la production maraichère locale.

Pour les acteurs, la filière est un levier viable pour l'insertion sociale des plus démunis, tout en donnant une nouvelle place à l'innovation pourvoyeuse d'emplois afin de résorber le chômage, réduire les inégalités et surtout permettre d'amorcer une croissance durable.

17. 3 – Les enjeux occultés de la floriculture

17. 3. 1 - Mutations de l'espace urbain

Curieusement, la floriculture prend son essor au moment où les autres formes d'agriculture urbaine sont en train de subir le bannissement de la ville. Ainsi de façon spontané l'agriculture urbaine tente de se pérenniser sous une autre forme sur le territoire urbain, et sans l'appui des pouvoirs publics. Ce phénomène confirme que ce domaine d'activité est multifonctionnel et diversifié.

Sans se superposer directement aux espaces laissés par le secteur vivrier et le secteur maraicher la localisation des espaces floricoles se distingue par son éparpillement dans toute la ville, avec une prédominance dans le centre- ville et dans la zone périurbaine Sud. Cette activité est caractérisée aussi par une très faible emprise du terrain, grâce à l'emploi de la technique des cultures hors sol (cf. photo n°105).

Car Malgré la crise sévère qui sévit dans le pays, l'essor de l'horticulture ornementale gagne progressivement du terrain. Elle a créé et satisfait de nouveaux besoins et se traduit par une nouvelle configuration du paysage urbain plus diversifiée.

En milieu défavorisé (cf. photo n°107), il est courant de trouver des végétaux dans les cours privées (P. Vennetier). On y trouve également des arbres surtout fruitiers, des plantes potagères, médicinales et même . . . celles dites ''mystiques''. La présence de ces plantes est toujours justifiée par leur utilité : délimitation de l'espace, ressource alimentaire, source de revenu et pourvoyeur d'ombre. Désormais ci-ajoute un jardin floral, la fonction alimentaire ou plutôt utilitaire héritée du passé rural est une tendance en voie de disparition.

Chez les riches citadins, lorsqu'il y a un jardin primitif (P. Vennetier ; E. Dorier-Apprill, A. Kouvouama, C. April), il est réaménagé avec une végétation florale supplémentaire de plantes à la ''mode'', des espaces de circulation construits et éventuellement une paillotte. Le jardin devient un espace de détente modernisé et plus fonctionnel (cf. photo n°108).

Dans les jardins prives les arbres fruitiers préexistants, vestiges de l'appropriation du terrain (E. Dorier-Apprill, A. Kouvouama, C. Apprill), cohabitent harmonieusement avec un nouveau jardin uniquement floral auquel sont consacrés : un budget, un espace et du temps.

La ville intra-muros se caractérise désormais par la diversification de la palette végétale. Le parc arboré séculaire (D. N'Zala & P. Miankodila), et les jardins privés, sont désormais rejoints par de nouvelles espèces et variétés florales (cf. photo n°108) qui s'adaptent à l'écosystème local et prolongent la fête chromatique paysagère dans les rues de la cité pour une meilleure qualité de vie.

Dans les zones périphériques le désir de biodiversité additive se pérennise. Les habitants s'orientent de plus en plus vers l'arboriculture pour l'auto-consommation et la commercialisation. A ces raisons économiques alimentaires peut se greffer parfois une raison immatérielle comme tenter d'apaiser l'angoisse des lendemains incertains avec la crise qui se prolonge indéfiniment.

Ainsi sans aucune reconnaissance officielle, la floriculture s'est pérennisée et se développe en tant qu'activité informelle (cf. Photos n°109 à 116) dans le tissu urbain et un maillon

incontournable dans la vie de la cité. L'évolution des usages des végétaux dans l'espace urbain prend en compte l'alimentation et la décoration. Toute cette évolution de la filière est résumé à la page 361 (figure n°19).

Photos n°105 et 106 : Exemples de mutation urbaine et de renouveau paysager par la mise en valeur des espaces publics résiduels

Occupation anarchique de l'espace public par une pépinière informelle : ''Pépinières de rue''



: Photos de R. G. Gongault 2015

Parc arboré séculaire (D. DZala, 2003)



Rénovation paysagère de l'espaces public urbain : rue fleurie au centre-ville

Source : Photos de R. G. Gongault 2015

Photos n°107 et 108 : Diversification et renouveau de la palette végétale des jardins privés dans tous les milieux sociaux



Photos n°109 à 116 : Fleurs coupées (Marché du Plateaux), plants nomades et bacs en argile (Marché floral du stade Massamba Débat)



Source : Photos de R. G. Gongault 2017

Figure n°19 ''PEPINIERES FLORALES DE RUE'' ET DYNAMIQUE URBAINE A BRAZZAVILLE

Le rôle de l'horticulture ornementale dans la métamorphose du paysage local :

1 - DEFI DE L'EXPANSION DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DANS

Carte : implantation des pépinières visitées



Secteur informel : 67% - taux de pauvreté :77,7% - taux de chômage : 44,2% taux de scolarisation 94%. *(Source : C N de la Statistique-CONGO Est. 2009).*



LE ''PEPINIERISTE DE RUE'' La conjoncture a favorisé l'émergence spontanée de cet acteur économique informel qui innove dans le domaine de l'agriculture urbaine (Christine Schil-ter). Autodidacte, il travaille près d'un point d'eau : à domicile ou sur un terrain locatif privé, Il pratique aussi la vente ambulante. En général son exploitation est en situation d'insécurité foncière : sur un espace public souvent situé au bord d'une artère principale.



Les vendeurs du marché du Plateau sont les principaux acteurs qui assurent le négoce des fleurs coupées depuis l'époque coloniale. Longtemps produit de luxe, cette men marchandise s'est récemment démocratisée. Grâce à l'engouement généralisé de la population et à la récente popularité de la fête de la Saint Valentin. Il est à noter que la fête de la Toussaint est depuis toujours une des périodes de bonnes affaires pour les acteurs.



Cette pépinière est doublement en insécurité : elle est située sur un espace urbain résiduel sans autorisation et devant un transformateur électrique. Ici la fonction alimentaire est assurée par des bananiers.



Nature additionnelle créé par une pépinière de rue située sur un terrain public résiduel.

2 - EVOLUTION DES USAGES DES VEGETAUX EN MILIEU POPULAIRE : *De l'alimentation à la décoration*

En milieu défavorisé, la présence des végétaux dans les cours privées se justifiait par leur utilité : délimitation de l'espace, ressource alimentaire, source de revenu ou pourvoyeur d'ombre (arbres surtout fruitiers, plantes potagères, médicinales et même... ''mystiques'').







Une nouvelle configuration plus diversifiée se dessine. Ici les arbres fruitiers préexistants vestiges de l'appropriation du terrain (E. Dorier-Apprill, A. Kouvouama, C. Apprill), cohabitent harmonieusement avec un nouveau jardin uniquement floral auquel sont consacrés : un budget, un espace et du temps.

3 - DIVERSIFICATION DE LA PALETTE VEGETALE DES JARDINS PRIVES : *Un renouveau paysager pour la ville*

Chez les riches citadins, le jardin primitif (P. Vennetier ; E. Dorier-Apprill, A. Kouvouama, C. April) est réaménagé avec une végétation florale supplémentaire de plantes à la ''mode'', des espaces de circulation construits et une paillotte. Le jardin devient un espace de détente modernisé et plus fonctionnel.





Le parc arboré séculaire qui orne les artères du centre-ville (D. N'Zala & P. Miankodila) est désormais rejoint par des espèces florales qui s'adaptent à l'écosystème local et prolongent la fête chromatique paysagère dans les rues de la cité pour une meilleure qualité de vie.

4 – RESUME DES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA FILIERE

CONDITIONS DE TRAVAIL SOMMAIRES + AUTO - FINANCEM + SYSTÈME INFORMEL

CONDITIONS PHYSIQUES FAVORABLES

PEPINIERISTES DE RUE

PLANTES ORNEMENTALES & COMESTIBLES

AMELIORATION DE LA QUALITE DE — CREATION D'EMPLOI & RESORPTION — EVOLUTION DU PAYSAGE URBAIN

Conclusion :

- Dans ce contexte mondial qui vise la sécurité alimentaire, l'horticulture vivrière locale est relativement structurée et intégrée dans l'action publique ;

- Par contre l'horticulture ornementale reste embryonnaire et marginale malgré sa contribution incontestable à la dynamique urbaine ;

- Grace a la tolérance des autorités la filière informelle participe à la résorption du chômage, à la densification et à la conservation de la biodiversité ;

- La réhabilitation du jardin botanique municipal toujours en projet (Plan : 2012-2016) permet - elle d'espérer l'essor de la filière floricole à l'instar de l'appui de la société AGRICONGO auprès du secteur maraicher et de la FAO auprès du secteur vivrier ;

- Une politique phytosanitaire en faveur de la lutte contre les pesticides est à préconiser dès à présent pour contribuer à la durabilité des écosystèmes locaux et à la préservation environnementale.

Source : illustrations R. G. Gongault

17. 4 – Contribution d'un PNLF à la dynamique spatiale urbaine

La consommation du Gnetum relève d'une dimension plus élargie que les spéculations précédemment traitées. Ici il s'agit d'une demande urbaine spécifique dont l'offre est exclusivement rurale. Les échanges entre les 2 entités spatiales s'inscrivent dans le registre des relations ville- campagne.

Ce corollaire de l'urbanisation mondiale est un thème qui est apparu en Afrique depuis la colonisation porteuse de la généralisation de l'urbanisation (G. Sautter, P. Vennetier, Balandier, G. Lasserre, …). Il permet de traiter de l'interdépendance et de l'influence mutuelle entre ces 2 espaces géographiques distincts.

Dans le domaine agricole la recherche constate que les échanges entre la ville et la campagne connaissent une évolution grâce à la modernisation et à la mondialisation (J.L. Chaléard, A. Dubresson, R. Pourtier…). Il s'avère que cette production de Gnetum issue d'un bassin forestier d'importance écologique planétaire nourrit Brazzaville et cette consommation s'étend désormais à des pays étrangers en Europe et en Amérique du Nord.

La construction d'une route bitumée a permis de sortir le département de la Cuvette - Ouest d'un désenclavement territorial de près de 40 ans. L'accroissement de la population urbaine, la forte demande de la ville en Gnetum ont permis la naissance d'un commerce intense grâce à cette mobilité retrouvée.

Quelles sont les implications majeures d'une part sur le département de la Cuvette -Ouest qui est la zone de production et d'autre part sur Brazzaville le principal marché de la demande en Gnetum ?

Le flux des transactions entre le département de la Cuvette -Ouest et Brazzaville marque les 2 espaces.

17. 4. 1 - Dans le département de la Cuvette -Ouest

Les conditions physiques sont favorables à la pérennisation des formations végétales sempervirentes. Mais au regard du classement du Gnetum par l'UICN comme espèce Quasi – Menacée la problématique de la durabilité de la filière se pose. Qu'en est-il exactement ?

Sur le terrain le constat de l'exploitation intensive est avéré. La constance d'un trafic quasi journalier qui assure le transfert de quantités importantes de Gnetum récoltés, pour l'approvisionnement de Brazzaville, témoigne de la pression que les consommateurs exercent à partir de Brazzaville, situé à plus de 800km. Cette activité n'engendre-t-elle pas des conséquences néfastes sur le territoire producteur ?

Etant généralisée au niveau de la sous-région, l'activité est susceptible de porter atteinte à l'équilibre écosystémique du bassin forestier du Congo, et créer ainsi un préjudice planétaire à court ou moyen terme (COMIFAC, UICN, H. Tabuna, P. Nde Shiembo).

Par ailleurs le Gnetum est lui-même exposé à des pressions préoccupantes de plusieurs ordres notamment : l'attachement des paysans à l'agriculture itinérante sur brulis et les autres types d'incendies de forêt responsables de la destruction des habitats et la déforestation engendrée par l'exploitation forestière industrielle, le déboisement pour le bois de chauffe, l'ouverture des routes par les exploitants forestiers, l'expansion de l'exploitation minière industrielle avec un impact important de pollution aquatique.

Ce dernier volet nécessite le renforcement de l'action publique pour faire face à l'octroi de plusieurs nouveaux contrats d'exploration et d'exploitation dans ce département. Cette attribution importante est consécutive à la nouvelle politique de développement initiée par l'Etat et orientée vers la diversification économique.

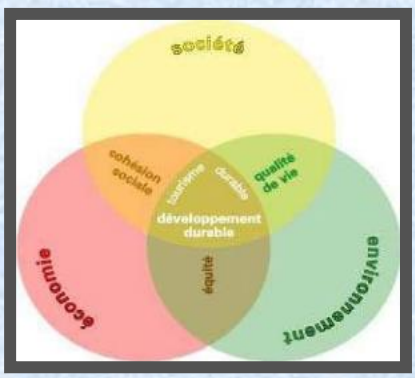
17. 4. 2 - Dans Brazzaville et sa zone périurbaine

Sur le territoire urbain les mutations spatiales sont négligeables, elles se limitent à l'implantation des espaces commerciaux qui s'inscrivent dans le paysage urbain par la multiplication de la présence des petits étals des marchandes. L'intérêt croissant des consommateurs augure de sa pérennisation.

C'est aussi le cas des risques écologiques importants car ils concernent plutôt le département de production. Sur les territoires urbain l'incidence se limite à la production d'une faible quantité de déchets végétaux résiduels. L'effet positif des résidus du Gnetum reste négligeable pour apporter une valeur ajoutée au développement durable de la ville. L'attribution spontanée d'un espace spécifique pour assurer la vente du Gnetum et l'intensité des transactions au marché lycée dénotent de son importance dans les habitudes alimentaires locales.

Chapitre 18 : Durabilité des productions consommées

Graphique n°17 : Le schéma du développement durable (Rapport Brundtland -1987)



Source : P.M. Boulanger 2004

Graphique n°18 : Les 17 objectifs de développement durable (ODD ou AGENDA 21)



Source :https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/poverty/

Dans beaucoup de civilisations les agricultures ont accompagné l'humanité pour remplir le rôle de pourvoyeur de biens alimentaires, de médicaments etc…et aussi la fonction de conservation de la biodiversité.

Ainsi la terre et l'activité agricole ont évolué dans une relation interactive sous plusieurs formes d'exploitation. Grâce à la prise de conscience générale pour la préservation des ressources de la planète et afin de sauvegarder l'héritage des générations futures (Rapport Brundtland, 1987). Ces préoccupations s'orientent désormais vers la mise en œuvre de politiques et de systèmes agricoles durables.

18. 1 –Culture du manioc et dégradation forestière

L'expansion culturale du manioc est tributaire des mutations écologiques intrinsèques à la plante. En outre, elle engendre une dynamique bipolaire à travers des implications environnementales endogènes sur les territoires ruraux porteurs des cultures et exogènes sur la zone urbaine où se localisent le marché et les consommateurs.
Les impacts environnementaux identifiés portent sur la plante et les principales spécificités de la filière : les mutations spatiales, et les phases techniques.

18. 1. 1 - Des choix de variétés plus performantes

Le plant de manioc se caractérise par : Une hybridation interspécifique et une diversité biologique étendue, sa propagation clonale, par boutures le rend toutefois particulièrement sensible aux maladies. Le*s programmes d'amélioration génétique sont encore très peu développés, pendant ce temps il est impérieux que la recherche se tourne très rapidement vers la production de variétés adaptées aux changements climatiques et aux mutations virales et autres maladies,* (V. Lebot, 2016, J. V. Bredesson et al., 2016).

Selon son programme, la FAO prévoyait que : « …Dans les prochaines années, le manioc va évoluer vers la monoculture, vers des génotypes à rendement élevé et vers un recours accru à l'irrigation et aux produits agrochimiques. … » (Fao, 2013, 8)[14].

Pour « répondre à une demande en forte croissance. Les sélectionneurs ont donc tout intérêt à explorer les croisements entre le manioc et les espèces voisines. D'autant plus que la diversité génétique des variétés utilisées dans les programmes d'hybridation a fortement diminué, notamment en Afrique.

L'introduction de gènes d'autres espèces pourrait permettre de rendre le manioc moins vulnérable et d'améliorer les rendements. Une nécessité : depuis de début des années 2000, la production mondiale a augmenté de 100 millions de tonnes, tirée en Asie par les besoins en amidon des secteurs de l'élevage et de l'industrie, et en Afrique par l'ouverture de nouveaux marchés alimentaires liés à l'urbanisation croissante. Qui plus est, sa haute

[14] Guide pour une intensification durable de la FAO : Produire plus avec moins - Le manioc (FAO 2013, 8)

teneur en amidon intéresse également les fabricants d'agrocarburants. Pour répondre à cette demande en forte augmentation, les millions de petits producteurs des pays tropicaux vont donc devoir intensifier leur production…

Sa haute teneur en amidon intéresse également les fabricants d'agro carburants. Pour répondre à cette demande en forte augmentation, les millions de petits producteurs des pays tropicaux vont donc devoir intensifier leur production » (V. Lebot, 2016, 1).

Cependant, l'augmentation de la production est une option heureuse qui entraine des conséquences risquées voire néfaste. à cause de son rôle important en tant que facteur de développement des agresseurs du manioc et de perte de fertilité de la terre. Ainsi le grand intérêt porté de plus en plus envers le manioc pour les besoins alimentaires et industriels favorise l'augmentation de sa production. Mais cette forte croissance s'accompagne de risques majeurs pour la plante et pour l'environnement.

18. 1. 2 - Déforestation et système cultural

Depuis quelques années la mécanisation a intégré le système cultural du manioc dans la région brazzavilloise. Les nouvelles techniques de préparation du sol sont des causes destructrices des fragiles écosystèmes locaux.

En matière de protection de l'environnement, les pouvoirs publics se focalisent plutôt sur les ressources de la biodiversité des 2 espaces protégés de la région. Ce sont des espaces écologiques dotés naturellement d'une riche biodiversité et de nombreux paysages remarquables : la petite Réserve naturelle de gorilles de Lesio Louna spécialisée dans la prise en charge des gorilles orphelins souvent victimes des braconniers avant leur réadaptation dans le milieu naturel et la Réserve de faune de Léfini qui assure la même fonction.

Officiellement les droits d'usage reconnus aux riverains sont mentionnés dans le décret de création de l'AP n°99-309 et dans le décret 2009-203 du 20 juillet 2009. Il s'agit de la pêche, de la récolte de produits primaires : sauterelles, criquets et chenilles, et de l'exploitation de produits secondaires : les feuilles, les lianes et les fruits sans usage des feux et de l'interdiction de la chasse. Dans la réalité la déforestation au sein des parties accessibles des aires protégées est devenue omniprésente dans l'indifférence générale.

En matière de protection de l'environnement, les pouvoirs publics se désintéressent des ressources de la biodiversité. L'UICN déplore entre autres que : « Les politiques nationales ne promeuvent pas suffisamment l'éducation à l'environnement. Au niveau national, il n'existe pas de programme scolaire traitant des questions relatives à l'environnement, mais quelques actions isolées traitent malgré tout de ce sujet. Les cadres des ministères peuvent bénéficier de quelques formations continues. Les enseignements délivrés par les

institutions professionnelles (écoles des Eaux et Forêts) sont parfois désuets. Au niveau local, ce sont les ONG qui sensibilisent les populations riveraines à ces questions… Les politiques nationales ne permettent pas encore réellement le dialogue et la participation des associations citoyennes et environnementales », (Le rapport de l'UICN pour le Congo – Brazzaville de 2012, 133).

Il est à noter que la Réserve de faune de la Léfini possède la particularité de détenir des sites sacrés dont le Nkouembali ; à cause de sa présence quelques discrètes expéditions mystérieuses …ne sont pas exclues. Les Tékés natifs y prélèvent aussi le raphia pour la confection des tissus traditionnels et le bois de Padouk (pterocarpus sp.) - il fournit le ''Toukoula'' l'incontournable poudre rouge omniprésente dans les cérémonies magico-mystiques- et autres PFNL. Enfin ce parc est ouvert à l'écotourisme dans des espaces circonscrits.

Depuis la ruée vers la culture du manioc, les populations locales qui n'accordent du prix qu'aux bois sacrés, vendent le reste des terres y compris les terres boisées sans état d'âme ! « Dans les environs de Brazzaville la savanisation se poursuit à un rythme accéléré par la destruction. Pour établir des plantations vivrières ou obtenir du bois de chauffe. Des rares îlots forestiers, et même de galeries entières existent encore dans la région…

A l'heure actuelle, pour trouver une formation fermée à caractère primitif, présentant une certaine étendue, il faut aller à plus de 200 km de Brazzaville… Cette dégradation de la végétation primitive et son remplacement par la brousse secondaire fait que les espèces de forêt lorsqu'elles ont survécu, se sont réfugiées dans les lieux accidentés à l'abri des destructions humaines » (A. Bouquet, 1969, 22).

(P. Vennetier, 1988, 307) abonde dans le même sens comme suit : « L'autre problème a des implications plus graves. La mise en culture constatée se fait entièrement au détriment de zones forestières jusqu'ici épargnées par une population très clairsemée : on ne constate aucune amélioration des techniques de production, qui restent celles du défrichage et du brûlis.

L'ampleur des destructions est impressionnante : les bois de plateau, ceux qui tapissent encore le bassin inférieur de la Mary et la rive droite du Congo reculent chaque année sous l'attaque des paysans et de leurs tâcherons, offrant le triste spectacle de troncs coupés et à demi brûlés, couchés sur le sol ou encore debout, mais morts. Au rythme où se poursuit l'abattage, le reste de la couverture boisée est voué à la disparition totale dans les 20 à 25 prochaines années, car la savane qui lui succède ne peut, du fait des incendies annuels, se repeupler en essences forestières ».

Sur ce sujet (B. M. Mengho, 1999, 254) questionne : « Mais y a-t-il un véritable avenir pour les cultures vivrières sur le plateau de Mbé ? Pour spectaculaires que soient les changements intervenus en quelques années le long de la R.N. 2, les surfaces cultivées ne représentent encore qu'une superficie modeste, sur deux "bandes" de 300 à 500 m de part et d'autre de la voie bitumée.

Il est vrai que de vastes espaces sont disponibles au-delà ; et il suffira que s'ouvrent quelques "bretelles" carrossables résolvant le problème d'approche du manioc entre le champ et le camion pour qu'ils soient mis en valeur. D'ailleurs, près d'Odziba, certains champs sont dès maintenant à plus de 5 km du village.

Mais évidemment, le coût du transport…ne pourra qu'augmenter avec la distance et la médiocrité des pistes… On note d'ailleurs que les étendues boisées, peu nombreuses et souvent dérivées de "bois sacrés" sont en passe de disparaître, tandis que l'étage buissonnant de la savane (Hymenocardia acida, Annona arenaria) n'arrive plus à se reproduire.

… La culture du manioc en vue de sa commercialisation en ville apparaît donc ici comme très prédatrice, et si des méthodes culturales plus efficaces et soucieuses de la conservation des sols ne se diffusent pas rapidement, la production risque fort de diminuer, voire de disparaître dans un délai plus ou moins rapproché. Une amélioration supposerait que les producteurs disposent de moyens financiers plus élevés, qu'ils n'ont pas, et que ne saurait leur procurer un crédit agricole inexistant ou défaillant… ».

18. 1. 3 - Pollution et principales étapes de transformation

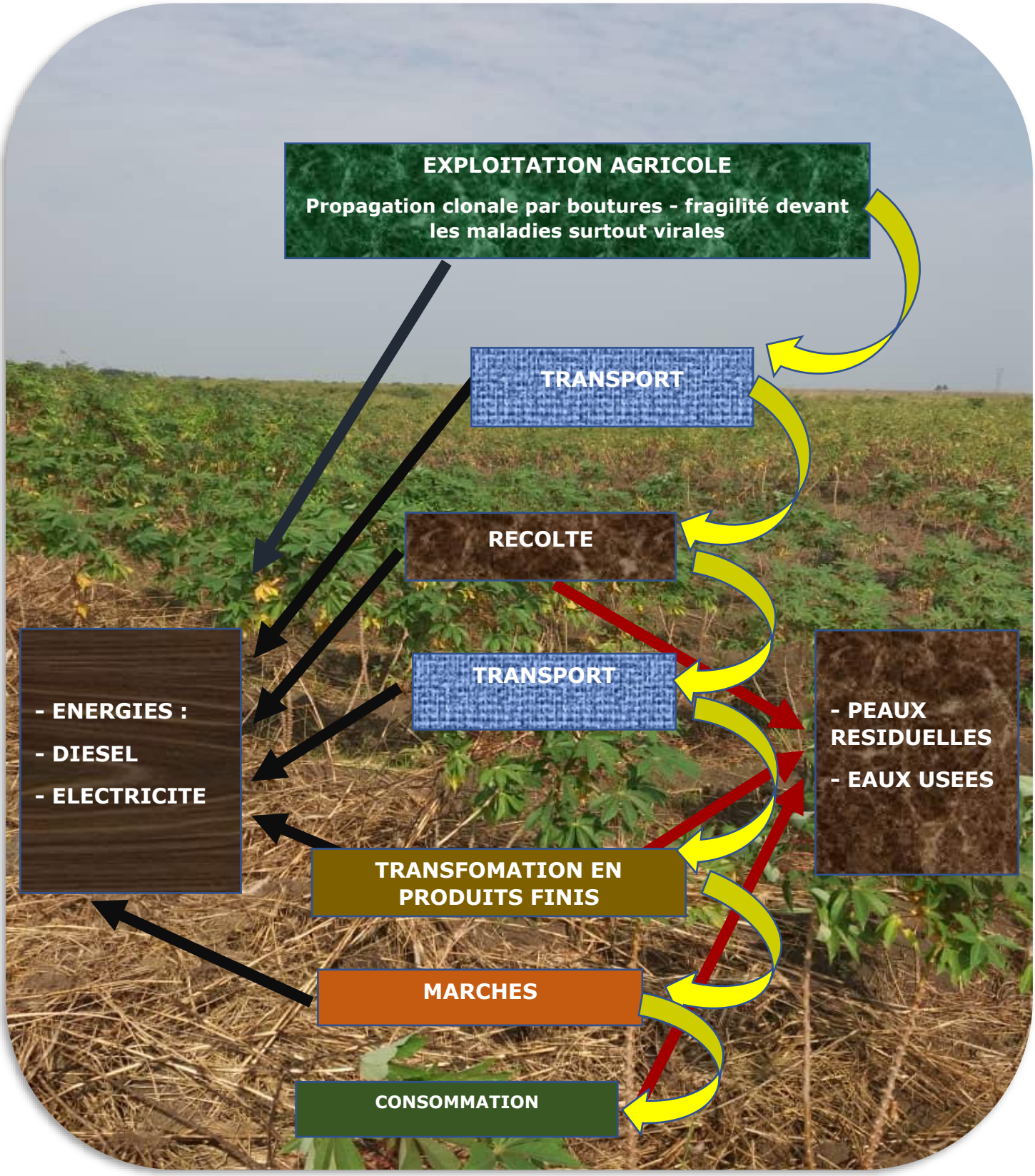
Sur le territoire de production le processus de transformation du manioc fait partie des facteurs générateurs d'impacts environnementaux. Il est à noter que ces dernières sont de plusieurs ordres :

- L'épluchage des tubercules qui génère une quantité de déchets non négligeables, « dont l'avantage est d'être recyclables comme fumure, aliment de bétail (notamment comme nourriture des cochons ou de la faune halieutique des étangs), ou tout simplement par sa dégradation naturelle souvent sur les terrains en jachère.

Ainsi que : - Le rouissage l'étape nécessaire pour l'élimination des substances toxiques, « sans en altérer les structures cellulaires » (S. Trèche, 1994, 135).

Jusqu'à présent la pénurie en eau est un handicap sérieux : « Toutefois, un certain nombre de contraintes ou de problèmes ont déjà pu être identifiés : - contraintes écologiques : manque d'eau nécessaire au rouissage dans la région des plateaux, difficulté de réaliser le séchage des cossettes dans la zone des massifs montagneux ... ». (S. Trèche et J. P. Massamba, 1989, 28).

Figure n°20 : Système d'évaluation des impacts environnementaux du manioc



Source : inspiré de la représentation des limites du système d'évaluation d'impacts environnementaux en Côte d'ivoire (P. Vernier/CIRAD 2017)

La nécessité de l'importation du précieux liquide venant de Brazzaville est une situation qui a été relevée aussi par B. M. Mengho et par P. Vennetier (1988, 307) qui avait constaté que : « … L'un (des problèmes) a trait aux conditions de vie des villages pionniers, dont l'approvisionnement en eau est mal assuré. Seule, la rivière Mary en fournit toute l'année aux établissements situés à proximité, et qui sont d'ailleurs les plus importants (Maborya, Wayako, Gamkoui, Mati).

C'est pourquoi partout, l'eau de pluie est recueillie précieusement par des moyens de fortune : gouttières au bord des toits de tôle et tuyaux de fer ou de plastique les reliant à des fûts ou à des cubitainers ; mais en saison sèche, cette possibilité disparaît, et le relais est pris par des commerçants de Brazzaville qui viennent avec des chargements de fûts d'eau. A Mati, le village le plus éloigné (140 km), le fût de 2001 était vendu 2 500 F en 1984 ; mais parfois aussi, l'armée arrive avec un camion-citerne, qui remplit alors les fûts pour 1 000 F chacun ».

18. 1. 4 - Trois facteurs interdépendants responsables de la déforestation dans la culture du manioc

- L'implantation des champs pour la culture du manioc par brulis ou par déforestation mécanique en zone forestière. Même si les cultures sont en zone savanicole, l'étape de la transformation des tubercules frais en Chikouangue implique inévitablement :
- L'usage du bois pour les différentes cuissons.
-La cueillette à grande échelle des feuilles fraiches de Marantaceae (cf. Photos n°117 à 120, page 370 et 371). Familièrement elles sont désignées dans toutes les langues locales ''feuilles à manioc''. En effet : « Certaines variétés de Marantaceae sont utilisées quotidiennement en guise d'emballage dans le commerce (F. G. Kimbatsa, 2013, 7).

Il est à noter que ces feuilles constituent une filière commerciale à part entière. Car elles sont utilisées surtout comme principal matériel de conditionnement de la Chikouangue sur toute l'étendue du pays. Bien que certaines commerçantes aient gardé l'habitude traditionnelle de s'en servir comme emballage pour la tomate, le gombo, le Gnetum etc… Ces feuilles sont aussi utilisées dans la cuisine pour la confection des plats cuits à l'étouffée, mais l'emballage des chikouangue demeure la principale filière utilisatrice ces feuilles. Elles sont vendues par camions entiers (tableau n°38, ci-dessous) sous la forme de paquets d'environ 100 feuilles (G. Nkéoua et G. C. Boundzanga, 1999).

Tableau n°38 : Quantité des feuilles de maranthacées commercialisées à B/ville

Année	Nombre de décisions[15] accordé par la DREF[16]/ Brazzaville	Quantité autorisée par la DREF/ Brazzaville	Quantité contrôlée officielle par la DREF / Brazzaville
1998	18	12.280 (Paquets)	161.199 (Paquets)

Source : Données sur les produits forestières non ligneux en République du Congo. PG : Congo/EC/FAO (1998-2000) G. Nkéoua et G. C. Boundzanga.

Il y a des réponses très simples pour remplacer toutes ces opérations prédatrices vis-à-vis des écosystèmes forestiers. Mais la situation perdure par manque de prise conscience des pouvoirs publics. Pour cela il suffit d'une part de créer des forêts d'Eucalyptus alentours des zones de production pour assurer les besoins des populations en bois de chauffe et en charbon, d'autres part de procéder à la domestication des variétés des maranthacées concernées.

- L'usage du carburant est aussi un facteur à prendre en compte parmi les facteurs néfastes à l'environnement. La modernisation de la culture du manioc implique nécessairement l'augmentation de la consommation du Diesel (CIRAD 2017) qui génère la pollution atmosphérique et impacte la durabilité environnementale de la filière. Mais comme dans le reste du monde agricole, l'usage du diesel est un corollaire de la mécanisation, c'est le prix à payer pour améliorer la productivité !

La culture du manioc se caractérise aussi par la nécessité d'un volet transport non négligeable qui rythme tout le processus en s'intercalant entre les différentes opérations. Ce mode de fonctionnement nécessite une consommation additive de carburant. D'autant plus que les lieux de production sont éloignés (de 30 à 100 km voire plus).

[15] La décision est le permis spécial délivré par les directions régionales pour autoriser l'exploitation des PFNL

[16] DREF : Direction régionale des eaux et forêts

18. 1. 5 – L'impact environnemental se ressent aussi de plusieurs manières sur Brazzaville, la zone de consommation

La vente et la consommation des produits finis à Brazzaville, le principal lieu de consommation nécessite : l'usage de l'électricité pour la transformation des tubercules séchés en farine ou ''Foufou'' et la production des feuilles de maranthacées usagées pour la consommation des Chikouangue.

Ces derniers étant des déchets solides, c'est plutôt un privilège car il est recyclable par les maraichères comme engrais vert. Mais le fonctionnement déficient du système de ramassage des ordures ménagères favorise la pollution visuelle et biologique de la ville. La principale conséquence négative de la culture du manioc sur l'environnement réside dans la déforestation massive qui semble irréversible, à celle-ci s'ajoute l'appauvrissement des sols. Le déséquilibre écosystémique engendré est trop faiblement pallié par les longues jachères (P. Vennetier, S. Trèche, 1990 ; P. Vernier et al., 2018 etc…). Cette biodiversité additive participe au maintien des services écologiques rendus à la planète, en outre elle produit des paysages (P. Donadieu et A. Fleury, 1997, 2003).

L'enjeu majeur de la filière est de préserver les espaces forestiers et de maintenir une culture sans pesticide, afin de conserver une durabilité soutenable.

Malgré la dépense énergétique grandissante (mécanisation et transport), la proximité géographique serait un facteur en faveur d'une activité plus écologique pour favoriser un commerce équitable.

Pour créer un lien harmonieux entre l'homme et la nature dans le domaine de la production du manioc, l'intervention des pouvoirs publics est un impératif nécessaire. Les efforts des pouvoirs publics vis-à-vis de la filière manioc existent, notamment le programme de modernisation et de développement en collaboration avec la FAO le principal partenaire. Il est intitulé : Champs-écoles-paysans. Le rayonnement du projet pilote sur la région est encore trop faible, car il n'a été mis en place que dans le seul village de Massa.

Pour espérer une réelle amélioration de la filière, il est nécessaire de renforcer la participation de l'Etat. L'action publique se doit d'encadrer les petits exploitants à une plus grande échelle et de les guider vers une démarche de mise en œuvre de la culture durable du manioc. Dans un second volet elle se doit d'investir davantage en matière de recherche et vulgarisation des techniques agricoles innovantes pour une vraie sécurité Alimentaire et nutritionnelle.

Photos n°117, 118, 119 et 120 : feuilles de maranthacées









Figure 1 : Pied de Maranthacée décoratif (Source : Internet)
Figure 2 : Conditionnement des grandes feuilles de Maranthacée en paquet pour la vente (Source : SOVATER)
Figure 3 : feuille de Maranthacée en vente au marché de Chateau Rouge à Paris (Source : photo de l'auteur)
Figure 4 Préparation de petites feuilles de Maranthacée pour cuisson à l'étouffé (Source : photo de l'auteur)

Photos n°121 et 122 : feuilles de marantacée utilisées comme d'emballage

Figure 3 : Papillote ou ''liboké' 'de poisson



Source : Photos de R. G. Gongault 2017

Figure 4 : Chikouangue emballés dans les feuilles maranthacées



Source : Photos de R. G. Gongault 2017

18. 2 - filière maraichère et impacts écologiques

Malgré la marginalité de son statut dans l'espace urbain, la filière contribue à la durabilité urbaine et au bien-être des citadins en assurant plusieurs fonctions. Ses atouts sont nombreux.

La pratique horticole s'est toujours limitée à la méthode traditionnelle avec des outils rudimentaires (houes, machettes pelles, binettes … ce manque de mécanisation est devenu un atout pour la préservation des sols. Son rôle est aussi louable par sa participation effective à la lutte contre l'érosion sévère dont souffre la ville.

La ville doit à l'horticulture d'autres services écologiques. Aujourd'hui, les espaces résiduels consacrés aux cultures maraichères dans l'espace intra urbain et dans les aires consacrées à l'usage maraicher en zone périurbaine, contribuent à l'augmentation du ''capital vert'' de Brazzaville.

Cette végétation participe au maintien de la biodiversité dans l'espace urbain, tout en lui rendant des services écologiques et écosystémiques que l'UICN définit comme des : « services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être… Plus précisément, les services rendus par les écosystèmes désignent les bénéfices que nous pouvons tirer des processus naturels à travers la fourniture de biens matériels, la valorisation de modes de régulation écologique, l'utilisation des écosystèmes de support à des activités non productrices de biens matériels (activité artistique, éducation...). Les services se rapportent donc à des impacts positifs des écosystèmes sur le bien-être humain.

Les biens écologiques regroupent tout ce que la nature met à notre disposition : la nourriture (plantes, fruits, gibier, champignons, miel…), les matières premières et matériaux de construction (bois, fibres…), l'eau douce, l'air, les substances médicinales et pharmaceutiques naturelles, divers composés utilisés par l'industrie et trouvés chez des centaines d'espèces : gommes, exsudats, huiles essentielles, résines, graisses végétales, cires, insecticides... ». (M. Péguin, 2012, 8).

Par ailleurs dans une ville où le service municipal de ramassage des ordures a disparu de la majorité des quartiers depuis des temps immémoriaux, l'usage de la fumure par les maraichers contribue de façon louable à la salubrité urbaine par le recyclage des déchets par la fumure. Son usage participe activement au recyclage des ordures ménagères comme E. Dorier Apprill l'a effleuré.

Malheureusement la faiblesse de la filière ne lui permet pas de résorber les détritus ménagers de façon plus efficace. Le nombre de maraichers est faible par rapport à la

quantité des décharges publiques ou sauvages et le prix du camion est très cher, il varie entre 40.000 et 60.000 F. CFA selon la taille du véhicule.

Si bien que la pratique déplorable de l'usage massif des engrais chimiques pour l'amendement des sols prospère. Car l'usage régulier des intrants chimiques est courant pour compléter la fumure végétale et pour combattre les diverses attaques des prédateurs, des ravageurs et des maladies des plantes.

Grâce à l'activité horticole : « …l'exploitation des décharges publiques dans plusieurs endroits de la ville permet à plusieurs groupes socioprofessionnels d'émerger… Les artisans récupérateurs de fer et d'aluminium approvisionnent les petits producteurs en arrosoirs, râteaux, etc. Les pneus et chambres à air usagés servent à la fabrication des puisettes utilisées pour l'exhaure de l'eau des puits au niveau des petites exploitations maraîchères et floricoles » (F. G. Kimbatsa et al., 2018).

En outre certaines plantes ont des usages thérapeutiques : le gombo est réputé pour aider dans les problèmes de transit, l'oseille comme antiseptique notamment pour guérir les furoncles rapidement, quant aux vertus des aromates la description serait superflue.

Un autre constat est autant sinon plus regrettable, c'est la suppression des trames vertes intra urbaine pendant les opérations de déguerpissement des maraîchers. Cette opération a eu pour conséquence l'assèchement des zones humides (Convention de Ramsar) avoisinantes.

La disparition de cette biodiversité est cause de la perte irrémédiable de biotopes spécifiques et complexes non évaluées. Cette ignorance a causé un préjudice environnemental à la ville.

18. 3 - La floriculture une filière naissante déjà marquée par des travers

Concernant les avantages et les méfaits environnementaux Une grande similarité rapproche les 2 filières horticoles. La différence réside dans le fait que les avantages écologiques de la floriculture se doublent de ses bienfaits esthétiques dont la présence dans le paysage est appréciée de tous.

Incontestablement l'activité floricole participe à la durabilité de la ville et mérite une prise en compte et un soutien des pouvoirs publics. La mise en valeur de son potentiel récréatif favorise la densification de la biodiversité et l'embellissement du paysage.

Mais la propension des jardiniers à l'usage des intrants chimiques est source de pollution. Ces derniers sont attirés par le prix très dérisoire de ces produits en ignorant leurs méfaits sur les écosystèmes locaux et sur leur propre santé.

L'horticulture ornementale est devenue la principale forme de végétalisation de la cité. Elle fait évoluer le paysage urbain sur le plan esthétique grâce à la diversification de sa palette végétale et chromatique. Elle participe à assurer des services majeurs pour les populations qui n'en prennent pas toujours conscience. En favorisant la conservation et la diversification de la biodiversité et le recyclage des déchets organiques, elle participe à la gestion durable du milieu et à l'amélioration de la qualité de vie et au renouveau paysager pour la ville.

Les reliquats de l'agriculture vivrière et de l'agriculture maraichère, qui ont survécus à l'expulsion du territoire intra urbain, forment un ensemble d'espaces cultivés qui investissent les zones inconstructibles et participent involontairement à l'aménagement urbain. Il est à noter qu'avec la recrudescence des crues très importantes en saison des pluies relatives au disfonctionnement des canalisations d'évacuations des eaux pluviales et les érosions extraordinaires que subit la ville désormais, cette biodiversité additive a un grand rôle à jouer pour préserver le bâti urbain. Donc la durabilité de la ville est dépendante de la biodiversité.

Aussi il est grand temps que les pouvoirs publics prennent conscience de son rôle salvateur pour la cité et s'engagent à accorder une place importante aux espaces verts. Le dernier plan d'urbanisme a reconnu la multifonctionnalité de la biodiversité, sa mise en œuvre serait judicieuse pour un aménagement urbain durable.

18. 4 – Durabilité du Gnetum : des espèces quasi menacées (NTS)

La COMIFAC qui est le gestionnaire de la biodiversité du Bassin du Congo souligne que l'espace géographique qu'il représente est un enjeu majeur dans le dispositif écosystémique planétaire. Grâce à ses atouts, les forêts du Bassin du Congo offrent les nombreuses fonctions environnementales nécessaires à la lutte contre le réchauffement climatique notamment :

« - La diversité des types de végétation : forêts d'altitudes, forêts denses sempervirentes, zones savanicoles diversifiées, zones humides, salines etc.… ;

- **Le** rôle d'agent de lutte contre le changement climatique et le réchauffement planétaire en assurant la régulation atmosphérique et pluviométrique au niveau local, régional et mondial ;

- Le stockage **de réserves de carbone d'importance mondiale** avec 10 à 20% du stock de carbone végétal mondial ;

- La rétention pour la régulation de la qualité de l'eau, des gaz à effet de serre et du dioxyde de carbone ;

- Le contrôle de l'érosion des sols et de la sédimentation ;

- **L**a production de bois d'œuvre ;

- La fourniture de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ;

- A toutes ces fonctions vitales, il faut ajouter la dépendance des bénéficiaires de ses attributs, particulièrement les populations riveraines qui entretiennent une relation privilégiée pour se fournir en : bois, gibiers, plantes alimentaires, médicinales, pêche traditionnelle, miel, etc…

Ces services sont d'une grande importance pour la subsistance de certaines populations et leur cadre de vie, et apportent une diversification des sources de revenus au niveau local et national.

Enfin le rôle des facteurs anthropiques est prépondérant dans les fluctuations positives ou négatives du couvert forestier » OFAC/COMIFAC/PFBC 2015.

Cette situation est en train de changer avec l'apparition de nouveaux acteurs. En effet des entrepreneurs locaux et étrangers mènent de multiples actions pour connaître, exploiter ou gérer cette biodiversité végétale, faunique ou minérale. Le déploiement à large échelle des exploitations agricoles, de production de grumes, et de gisements miniers, et de constructions de routes et d'habitats humains qui les accompagnent pourraient mettre en danger l'équilibre de la biodiversité de ces forêts (Rapport COMIFAC 2015). Malgré ces pressions qui s'y exercent désormais, le capital écosystémique reste très riche (Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO-2010).

Cette biodiversité comprend des espèces caractéristiques dont des espèces végétales et fauniques remarquables, emblématiques, rares ou en voie de disparition. A ce sujet plusieurs catalogues et inventaires sont consignés depuis l'époque coloniale et subissent des mises à jour plus ou moins régulières par les pays respectifs et les organismes régionaux et internationaux spécialisés.

Pour juguler de façon durable la situation de perte de biodiversité, les experts de la conservation évoquent les mécanismes de compensation écologique c'est-à-dire le principe à grande échelle du système ''pollueur – payeur''. Par ce moyen, les porteurs de projets financent des actions en faveur de la biodiversité pour laquelle leurs projets n'ont pas pu éviter ou réduire suffisamment les impacts négatifs. Mais le système n'est pas encore au point.

Néanmoins, depuis la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de Bali (Indonésie) en 2007 ; les pays de la sous-région ont adopté un programme stratégique de gestion durable, et lancé l'ouverture du compte Forêts tropicales dans le bassin du Congo.

Ce compte est un mécanisme pilote d'incitation, mis en place par le FEM pour faire valoir les multiples avantages de la préservation et de la gestion des forêts (Fonds pour l'Environnement Mondial - FEM 2010).

Selon la COMIFAC, en février 2008, les autorités des pays de la région du bassin du Congo ont donné leur aval à un plan d'élaboration d'une plateforme-cadre de gestion durable des forêts autour des grands objectifs comme suit :

Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées avec augmentation des sites sur plus de 20 sites, soit sur 9 millions d'hectares, afin de protéger les fonctions et les valeurs de l'écosystème...Cela supposera la création d'au moins cinq nouvelles aires protégées et l'évaluation des investissements et des résultats concrets dans des zones ultrasensibles...

Prendre systématiquement en compte les questions relatives à la biodiversité dans la gestion de plus de 2 millions d'hectares, afin de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles dans des zones d'activité économique du bassin du Congo. Renforcer le cadre institutionnel et les mécanismes de financement à long terme de la gestion durable des forêts dans la région.

Coupler avec la préservation de la biodiversité à la réduction de la pauvreté.

Renforcer les politiques publiques et la législation pour internationaliser la question de la biodiversité dans au moins six pays, et conduite de projets opérationnels portant sur environ 20 millions d'hectares qui permettront d'expérimenter différents systèmes de gouvernance pour donner aux populations locales les moyens de gérer les aires protégées.

Réduire la pauvreté par différentes incitations économiques et sociales dans les zones tampons, les corridors biologiques et les autres zones de transition. La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) sera consultée et s'assurera que tous les projets régionaux sont compatibles avec le Plan de Convergence.

Tous ces paramètres impliquent une gestion durable des écosystèmes du Bassin par la mise en place de programmes de conservation internationaux. Ceux–ci mettent en œuvre des systèmes d'exploitation forestiers et agricoles durables, tout en menant la lutte contre le braconnage sans dégrader les différents habitats naturels des biotopes, car nombreux sont remarquables !

Ainsi sur le terrain l'instrument premier de la conservation se trouve être la création des Aires protégées en partenariat et sur financement extérieur. Cette pratique a aussi pour but de favoriser l'intégration de la population riveraine dans le tissu économique et social local afin d'améliorer leurs conditions de vie. Car des sources de revenus décents, sauront détourner les riverains en grande partie de la pression qu'ils exercent sur l'environnement forestier.

Au total le Congo compte 15 aires protégées qui occupent 3 992 422 km². Etant richement doté en biodiversité forestière, le département de la Cuvette – Ouest compte 2 aires

protégées. Le sanctuaire de gorille de Lossi et le plus grand parc naturel du pays dénommé le Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) en partage avec la région de la Sangha, (source : le site du MEFDDE).

La problématique de l'exploitation des ressources forestières émeut l'opinion publique dans toute la communauté internationale. **L**es nombreux déséquilibres qu'elle engendre sur les écosystèmes locaux sont accentués par le caractère trop souvent sauvage des activités dans ce domaine. Ces dégradations sont tenues pour responsables des bouleversements environnementaux actuels, ainsi s'accordent à dire la plupart des acteurs publics et des ONG engagés dans la défense de la planète.

Cette approche est une vision généralisée qui se focalise sur les dégâts d'origine anthropique causés aux forêts (UICN/FAO). Divers phénomènes ont pris un caractère récurrent et se sont généralisés au niveau planétaire. La cause première évoquée est la déforestation, qui devient synonyme de bouleversement climatique, avec la recrudescence des tsunamis, des inondations, des sécheresses, des pics de températures inégalées, etc…

Cette problématique écologique dont l'importance se traduit par l'émergence d'une prise de conscience généralisée est devenue un enjeu majeur. Celle-ci se matérialise principalement dans le dialogue international, qui prône des politiques publiques durables, des pratiques individuelles multiformes dans plusieurs domaines, ainsi que la mise en œuvre de nouvelles technologies adaptées.

En effet le contexte mondial actuel est devenu très sensible voire inquiet face aux préoccupations relatives au désordre écologique ; d'autant plus que les conclusions des Conférences internationales successives sur le climat n'ont pas encore donné des résultats qui font consensus. Les voies à suivre pour les solutions à adopter restent divergentes.

En outre l'identification des méthodes d'exploitation des ressources naturelles de façon durable sont encore à un stade théorique ou embryonnaire, face à une réalité aux pratiques caduques dont les conséquences néfastes et les effets pervers sont déjà tangibles.

A partir de ce moment, la protection de l'environnement notamment la préservation des écosystèmes forestiers reste un enjeu majeur. En effet l'urgence de la gestion durable des forêts est un impératif majeur qui s'impose, car ces espaces forestiers sont à la fois d'une grande robustesse et d'une extrême sensibilité. Ainsi la conservation de la biodiversité planétaire reste l'un des volets majeurs, au sein de celle-ci les zones forestières occupent une place qui est primordiale.

Notamment la lutte contre la pratique de la déforestation sauvage dans les domaines de : l'exploitation du bois d'œuvre, l'extraction minière, le défrichement de grandes étendues sylvicoles pour l'installation des grandes exploitations agricoles par les firmes industrielles

voire les cultures vivrières des populations riveraines des forêts sont des activités dénoncées de façon récurrente par les acteurs de la lutte pour la préservation de l'environnement.

Ainsi, selon l'UICN : « La déforestation et la dégradation des forêts constituent la plus grande menace pour les forêts dans le monde**.** Plus de la moitié des forêts tropicales dans le monde ont été détruites depuis les années 1960 et chaque seconde, plus d'un hectare de forêt tropicale est détruit ou dégradé de manière drastique. La dégradation et la perte de forêts menacent la survie de nombreuses espèces et réduisent la capacité des forêts à fournir des services essentiels… »**.**

L'ensemble des espaces forestiers représente plus de 80% de la biodiversité terrestre mondiale. Y compris, les forêts tropicales qui abritent une biodiversité exceptionnelle tant sur le plan des espèces végétales que fauniques. Outre leur importance biologique, ces forêts restent primordiales au regard des multiples services écologiques qu'elles rendent dont la fourniture de 40% de l'oxygène mondial (UICN). La COMIFAC qui est l'organe en charge de la gestion de la biodiversité du Bassin du Congo souligne que l'espace géographique qu'il représente est un enjeu majeur dans le dispositif écosystémique planétaire.

Hormis ces causes de déforestation engendrées par l'exploitation forestière, minière et agricole, il s'avère qu'il y a une autre activité très importante, mais plus discrète et parfois occultée, qui sévit dans les écosystèmes forestiers : c'est l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

En réalité cette production forestière devrait dorénavant susciter un intérêt plus important. Les experts prennent conscience du rôle de cette biodiversité secondaire à cause de son impact écologique, économique et social. Les populations qui en sont tributaires s'élèvent à 1,6 milliards d'habitants (UICN, 2019). La FAO (2019) indique que les ressources de ce volet forestier pourraient représenter 20 % environ du revenu des ménages ruraux dans les pays en développement, et elles leur procurent un revenu monétaire ou leur permet de satisfaire certains besoins de base.

Ce secteur en pleine croissance fournit de nombreuses ressources, qui se composent : de produits végétaux alimentaires ou non comestibles, de plantes médicinales, de bois, d'espèces fauniques (gibiers, escargots, larves, chenilles…), de produits de pêche traditionnelle, de miel, etc. (COMIFAC, 2011).

Ainsi, l'impératif de conservation de cette biodiversité secondaire doit tenir compte de la dépendance des populations riveraines. En effet : les populations « …les plus défavorisées vivent souvent dans les forêts et alentours. Les moyens d'existence et la sécurité

alimentaire de nombreux ruraux pauvres dans le monde dépendent de la vitalité des forêts et des arbres… 40 % environ des ruraux en situation d'extrême pauvreté – soit quelques 250 millions de personnes – vivent dans des zones de forêt ou de savane. L'accès aux produits, aux biens et services forestiers est un élément fondamental des moyens d'existence et de la résilience des ménages les plus pauvres, car la forêt joue le rôle de filet de sécurité dans les temps difficiles » (FAO[17], 2018, 18).

La COMIFAC qui assure la gestion de la biodiversité du Bassin du Congo souligne que l'espace géographique qu'elle représente est un enjeu majeur dans le dispositif écosystémique planétaire.

Ainsi, le rythme effréné de consommation des PNLF dans le monde contemporain soumet les territoires sylvicoles à une déforestation qui s'effectue souvent d'une manière non durable, avec pour conséquence des dégradations écosystémiques catastrophiques. Notamment dans les forêts tropicales, où les dérives dues aux pressions croissantes impactent négativement le présent et le futur de toute l'humanité.

Actuellement l'accroissement de la population et le choix de politiques économiques orientées vers l'exploitation des zones forestières engendrent des pressions sur la forêt et sa biodiversité. Cette situation porte un paradigme non négligeable, en l'occurrence le rôle majeur de ce patrimoine commun pour la survie des populations constituées par les habitants et les riverains des forêts : « On estime que les produits forestiers non ligneux (PFNL) apportent des aliments, un revenu et une diversité nutritionnelle à une personne sur cinq dans le monde, notamment aux femmes, aux enfants, aux paysans sans terre et à d'autres personnes en situation de vulnérabilité... Les forêts et les arbres apportent des contributions vitales à la fois aux populations et à la planète, en renforçant les moyens d'existence, en purifiant l'air et l'eau, en préservant la biodiversité et en offrant des solutions pour faire face au changement climatique.

Les forêts sont une source de nourriture, de remèdes et de combustibles pour plus d'un milliard de personnes. Outre qu'elles concourent aux mesures prises face au changement climatique ainsi qu'à la protection des sols et des ressources en eau, les forêts abritent plus des trois quarts de la biodiversité terrestre, fournissent de nombreux produits et services qui contribuent au développement socioéconomique, et revêtent une importance particulière pour des centaines de millions de personnes qui vivent en milieu rural, et notamment bon nombre des plus pauvres dans le monde » (FAO, 2019, 125).

[17] FAO, 2018, « La situation des forêts du monde 2018. Les forêts au service du développement durable », Rome.

Par ailleurs, les acteurs publics et les ONG spécialisées préconisent un nouveau système d'exploitation plus fonctionnel. Ce qui nécessite un nouveau mode de gestion du secteur forestier en visant la promotion d'une économie verte soucieuse de la conservation de l'environnement et du développement durable.

Cette nouvelle vision se focalise sur la conservation de la biodiversité, la lutte contre les effets des changements climatiques, le respect des droits et des besoins des populations locales conformément aux préoccupations majeures de la Communauté Internationale pour l'ensemble de ces domaines d'activité précités.

Dans ce contexte l'analyse de la filière du Gnetum nous confronte directement à la problématique du développement durable. Selon la définition du développement durable posée par le rapport Gro Harlem Brundtland en 1987 et institutionnalisée par (l'UICN, 1980), comme déjà évoquée précédemment c'est à dire '' *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs''.*

Cette approche dont l'acceptation est devenue universelle, *implique que le* développement doit désormais intégrer simultanément les enjeux majeurs qui composent les 3 piliers du développement durable : l'équité économique et la justice sociale tout en assurant la pérennité de toutes les ressources naturelles existantes pour sauvegarder l'héritage des générations futures.

En d'autres termes, cette approche vise le bien-être des populations actuelles et futures par l'harmonisation de plusieurs paramètres, dont la protection de l'environnement planétaire, en se focalisant sur l'écologie, le changement climatique etc… c'est-à-dire en accordant une place prépondérante à la préservation de la biodiversité, tout en veillant à l'amélioration des conditions économiques et sociales des hommes.

Au regard de la place du Gnetum comme PFNL emblématique du Bassin du Congo, son importance amène à se préoccuper de : sa préservation pour l'équilibre écosystémique, son rôle dans la sécurité alimentaire et sa capacité à satisfaire les générations futures tout en assurant une équité dans le fonctionnement actuel de la filière.

La notion de développement durable est désormais invoquée en permanence pour soutenir des positions parfois divergentes voire antagonistes. Ce qui atteste de sa popularité, mais aussi du caractère adaptable de l'interprétation de son contenu à des contextes et à des thématiques plurielles, compte tenu des nombreuses disparités contextuelles : « Le paradigme du développement durable est une vision du monde, unifiée par la rationalisation scientifique, qui postule la poursuite du développement économique - réellement existant- sans dommage irréversible pour la planète. Des modèles et des

solutions sont alors recherchés et mobilisés pour soutenir cet objectif. Dans un cadre cognitif qui relève de la modernité scientifique, ces modèles se doivent d'être consensuels, efficaces, techniques, utilitaristes, universels. Ils ont peu de chance de correspondre aux situations locales et aux visions du monde des populations censées les expérimenter », (C. Aubertin, 2002, 39).

Nonobstant certaines dérives, cette nouvelle vision tridimensionnelle, nous amène à constater que le développement durable est porteur d'un message nouveau et positif concernant : les différentes conceptions de l'exploitation des ressources, les pratiques en matière de développement et les perspectives d'avenir pour la planète.

Dans le département de la Cuvette -Ouest le territoire rural nourricier de Brazzaville en Gnetum la pression sur la ressource exercée par l'intensité de la cueillette est identifiée comme la cause majeure des dégradations environnementales qui impactent les écosystèmes forestiers. Les feux de brousse et le changement climatique seraient des facteurs secondaires (UICN – CONGO, 2012).

Cette hypothèse est confirmée, par le classement du Gnetum Africanum et du Gnetum Bulchozzianum sur la liste rouge de l'UICN dans la catégorie des « Species Near Threatened (S N T) » dont la traduction est : espèces quasi menacées. Cela revient à dire que les 2 espèces de Gnetum sont des : « espèces proches des seuils de menace ou qui serait menacées faute de prendre des mesures de conservation », (UICN, https://www.iucnredlist.org/).

Le cas de figure représenté par le couple que forme Brazzaville et le massif forestier du département de la Cuvette - Ouest est reproduit au Sud dans les autres pôles urbains. Dans le département du Kouilou un binôme similaire regroupe la ville de Pointe -Noire et la forêt du Mayombe (F. Kimbatsa, 2015). Les villes de Sibiti, Dolisie et Nkayi qui sont les principaux chefs-lieux des départements voisins reproduisent le même schéma avec le massif forestier du Chaillu, situé dans le département de la Lekoumou.

Cette situation est semblable dans toute le Bassin du Congo comme s'accorde à l'affirmer toute la littérature spécialisée, notamment plusieurs publications de la FAO, de la COMIFAC...

Par ailleurs la recrudescence des permis d'exploration et d'exploitation octroyés ces dernières années (Compte rendu des conseils de ministre : https : //www. Portail 242.info) consécutifs à l'instauration d'une nouvelle politique pour la diversification économique est une menace inquiétante pour la conservation du Gnetum et au-delà de l'ensemble de la biodiversité.

Tableau n°40 : Répartition des ruraux vivant avec moins de 1,25 USD par jour et résidant dans les forêts et savanes tropicales ou aux alentours

POPULATION (en millions)	Afrique	Amérique Latine	Asie	Total des zones tropicales
Population forestière	284	85	451	820
Population forestière vivant avec moins de 1,25 USD par jour	159	8	84	251
Population forestière vivant avec moins de 1,25 USD par jour (en millions) en pourcentage du total de la population rurale vivant avec moins de 1,25 USD par jour	50%	82%	27%	40%

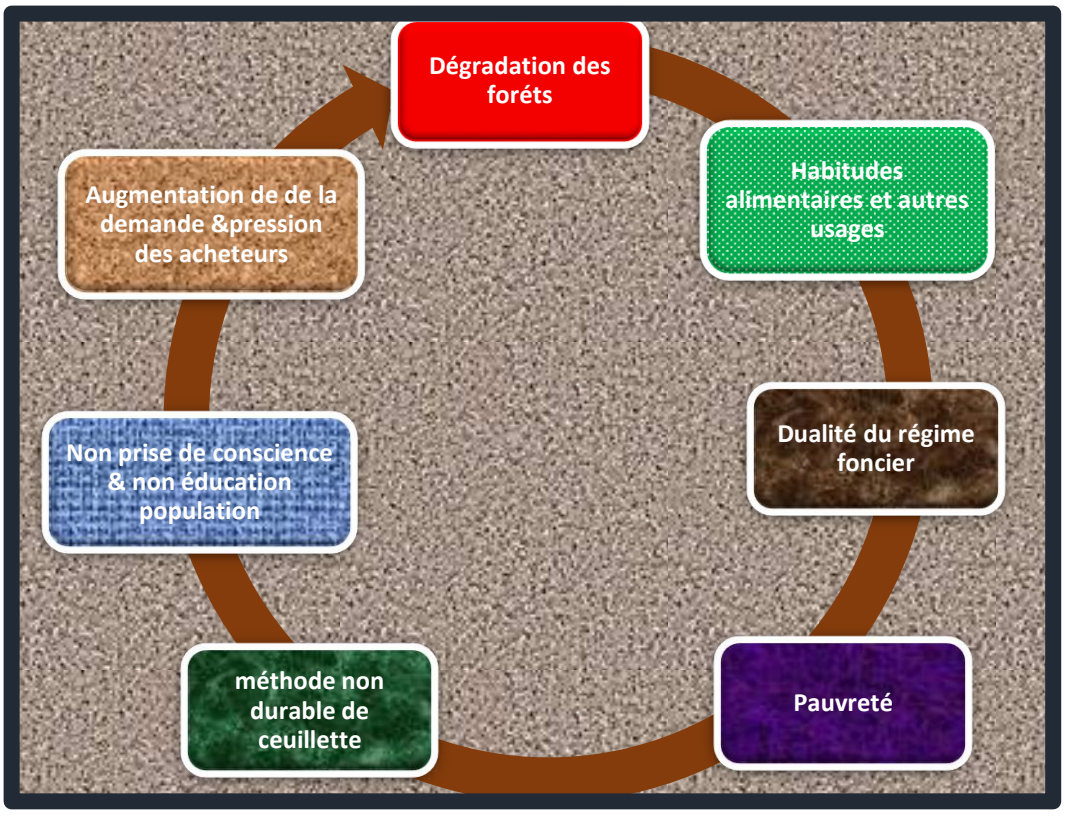
Source : FIDA, 2016 ; Chomitz et al., 2007

En outre, la viabilité de cette filière commerciale devient incertaine à long terme. Il serait judicieux de la maintenir par la domestication des différentes espèces de Gnetum, pour continuer à bénéficier de la contribution nutritionnelle d'un aliment très riche et peu couteux.

Dans cette hypothèse, il est impératif de prévoir en même temps la diversification des sources de revenus des populations locales. Afin de favoriser des revenus décents aux récolteurs, et d'aider les riverains à se détourner de la pression qu'ils exercent fortement sur l'environnement forestier.

Mais simultanément il est nécessaire de veiller à la durabilité de la gestion des forêts à cause de ses implications écologiques et ses contributions aux grands équilibres planétaires comme : son rôle de réservoir de biodiversité, celui puit de carbone ou de poumon de la planète. Aussi la gestion des forêts doit maintenir sa biodiversité car elles doivent bénéficier aux sociétés actuelles et futures et les conséquences de la dégradation des forêts sont tant écologiques, économiques et sociales (Cf. schéma ci-après)

Graphique n°20 : interdépendance entre l'exploitation des PNLF et la dégradation des écosystèmes.



Source : adaptation du 4eme Rapport national sur la Diversité Biologique (Congo B/ville)

18. 4. 2 - Comment gérer les ressources en Gnetum de manière durable ? Et si la solution pouvait venir de la forêt elle-même ?

Nonobstant le schéma classique de dégradation des biotopes, un fait particulier a été observé plus au Nord au sein des espaces sylvicoles du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) situé simultanément à cheval sur 2 Départements (la Cuvette-Ouest et de la Sangha) et sur l'Equateur /au Nord de la région avec une superficie qui couvre 243.000km2.

Ce phénomène se présente sous la forme d'une forêt de type semi sempervirente, composée par une mosaïque d'écosystèmes de forêts et de savanes souvent vierges de toutes actions anthropiques. Selon le rapport 2015 de la COMIFAC, le couvert végétal du Parc se répartit entre près de 85% de massif forestier et 15% de mosaïque forêt - savane et de savanes. Cet espace représente un témoignage exceptionnel et privilégié des grands changements en zone forestière. L'examen de couvert végétal montre un : « processus écologique remarquable observé dans ce Parc, c'est la colonisation progressive de certaines zones de savanes par la forêt » (site du Centre du Patrimoine Mondial-UNESCO 2008,1).

Cette observation extraordinaire renvoie aux prémices de la pensée moderne sur la conservation de la nature, initiée par le darwinisme, dans le célèbre ouvrage intitulé ''la théorie de l'évolution des espèces'' notamment en ce qui concerne les grands principes des mutations. H. Le Guyader (2008, 19) ajoute que : « La terre a été peu à peu colonisée par les plantes, ... *La théorie de l'évolution au sens darwinien du terme est actuellement le meilleur cadre conceptuel que nous ayons à notre disposition pour comprendre rationnellement l'instabilité du vivant, pour penser un monde naturel essentiellement dynamique ».*

En effet dans son ouvrage précité, C. Darwin (1862), affirme que : « L'évolution se fait par sélection naturelle, ce sont les *espèces* les plus adaptées à leur milieu qui survivent. Ce sont donc eux qui auront le plus de chance de se reproduire, et donc de transmettre leurs gènes. *Ainsi, chaque espèce constitue une limite pour les autres soit en occupant leur espace, soit en les exploitant (prédation, parasitisme), soit en partageant les mêmes ressources. Bref, les autres espèces constituent autant de contraintes qui jouent un rôle d'agent sélectif ». Il s'avère que les habitats de Gnetum évoluent dans des contextes parfois similaires ; peut-on avancer dans la même voie en encourageant la conservation des zones de peuplement concernées ?*

Mis à part ce type de cas exceptionnel la conservation des peuplements de Gnetum est conditionné par un développement durable de la forêt qui lui-même dépend de la prise de conscience de toutes les parties prenantes.

C. Aubertin, (2002, 39) partage ce concept en ces termes : « Le paradigme du développement durable est une vision du monde, unifiée par la rationalisation scientifique, qui postule la poursuite du développement économique « réellement existant » sans dommage irréversible pour la planète. Des modèles et des solutions sont alors recherchés et mobilisés pour soutenir cet objectif. Dans un cadre cognitif qui relève de la modernité scientifique, ces modèles se doivent d'être consensuels, efficaces, techniques, utilitaristes, universels. Ils ont peu de chance de correspondre aux situations locales et aux visions du monde des populations censées les expérimenter. Pour ne pas verser dans le pessimisme : il faut clarifier la problématique et s'attaquer à toutes les causes profondes des déséquilibres. Car la mise en œuvre très rapidement de solutions de régulation est nécessaire ». Donc il sied de rester optimiste : il faut clarifier la problématique et s'attaquer à toutes les causes profondes responsables des déséquilibres. Car la mise en œuvre très rapidement de solutions de régulation est nécessaire.

L'espoir réside peut-être dans la similarité de cette situation dans tous les autres pays de la sous-région et dans la multiplicité des acteurs qui se penchent sur la question. Si toutefois le volet financement ne constitue pas un goulot d'étranglement, les concertations au niveau régional peuvent assurer l'espoir d'une solution.

Chapitre 19 : Les dynamiques sociales majeurs

19. 1 – Impact de la conception traditionnelle ou le rapport des populations locales à l'espace forestier ?

Un autre facteur négatif réside dans la part que représente **le régime foncier local**. Ce paramètre détient une influence sous-jacente, dont la constance agit comme une véritable arme à double tranchant ! Cette conception peut :

- Dans une première possibilité, agir sur une prise de conscience pour la préservation du patrimoine et de ce fait réguler les récoltes par l'usage des techniques préservatrices.

-Ou par contre dans une seconde possibilité elle peut délibérément favoriser les mauvaises pratiques. Dans ce cas le raisonnement est belliqueux : '' c'est notre terre nous avons le droit d'utiliser ses ressources à notre guise''.

Le département de la Cuvette Ouest est un territoire traditionnellement occupé par les ''autochtones'' ou pygmées et plusieurs groupes ethniques Bantous dont une majorité appartient à la frange Nord des Batékés qui se poursuit au Gabon. Aussi le système de gestion des terres dans le département est une variante du système foncier des Batékés

des plateaux. La différence réside dans l'accentuation des aspects mystiques et par un droit de préemption exorbitant des membres de la famille.

La population originaire de la cuvette Ouest utilise une expression très connue qui dit : ici à Brazzaville je meurs de faim, tandis que chez nous la viande, le poisson et les légumes (le gnetum) sont derrière la maison !

En fait tout le monde se sert dans la forêt selon ses besoins comme dans une épicerie solidaire ou mieux dans un supermarché gratuit. Il est entendu pour les populations locales que les espaces forestiers sont leurs biens communautaires issus de l'héritage ancestral. Tant pour l'auto-consommation, que pour monnayer les récoltes et acheter des biens manufacturés. Car dans la mentalité populaire locale la forêt est leur bien commun, ou plutôt, c'est leur propriété privée communautaire héritée de leurs ancêtres. Ainsi l'Etat est considéré comme une entité impersonnelle mais très puissante qui usurpe leurs droits.

Ce mal entendu persiste toujours entre les populations locales et l'administration : Cette conception est tellement ancrée dans la mémoire collective, que l'attitude prohibitive ou coercitive des pouvoirs publics n'est pas acceptée et les autorités se heurtent à un climat permanent de révolte qui donne lieu à des affrontements. L'autorité de l'Etat est parfois battue en brèche malgré la batterie de textes législatifs et règlementaires qui régissent la propriété publique.

Il faut aussi souligner que la mémoire collective des villageois porte encore le souvenir des nombreuses années d'abandon par les pouvoirs publics. D'autant plus que leur territoire est frontalier au Sud avec la région présidentielle qui est suréquipée en infrastructures publiques. Cette situation conflictuelle concerne 2 positions qui sont difficilement conciliables. Notamment aux abords des aires protégées.

Le parc national d'Odzala Kokoua situé au Nord du département illustre concrètement la situation. Le territoire étant sous un régime administratif restrictif, les situations conflictuelles surgissent de façon récurrente autour de l'exploitation de la biodiversité.

Les populations locales demeurent jusqu'à présent très dépendantes de ces ressources sylvicoles : En grande partie pour les nécessités d'autoconsommation des ressources alimentaires qui y sont abondantes : gibiers, poissons, Gnetum et autres légumes, fruits et graines oléagineuses sauvages, champignons, miel, plantes médicinales, et les produits non comestibles comme les rotins, les bois de construction, etc… Mais aussi pour favoriser l'amélioration de leurs conditions de vie, par la commercialisation de ces ressources forestières vers les villes.

Ainsi la récolte régulière de Gnetum, de raphia et l'exploitation artisanale du sel des salines sans l'autorisation des gestionnaires ont été observées dans le parc national d'Odzala-Kokoua (UNIFAC).

« Dans le cadre des aires protégées d'Afrique Centrale, deux groupes sont constitués l'un par le personnel gérant la zone, il regroupe non seulement des Occidentaux, mais aussi les Africains ce sont : « les naturalistes » … et l'autre par les paysans riverains exploitant cette dernière, Beaucoup plus nombreux, ces derniers, quant à eux, vivent de la terre et des produits de la forêt, Du point de vue culturel, ces ethnies (paysans) partagent globalement les mêmes conditions de vie en tant que sociétés paysannes dont l'économie dépend étroitement du milieu forestier ; elles participent aussi de la même conception de la Nature.

En ce qui les concerne, la forêt est vécue comme un milieu inhospitalier contre lequel il faut déployer une énergie et des savoir-faire considérables pour en exploiter les ressources et qu'il a fallu « domestiquer » (techniquement, symboliquement). Cette conception est diamétralement opposée à celle des « naturalistes » pour lesquels la même forêt, les mêmes espaces, ne représentent pas directement le cadre de vie ni ce qui leur permet de satisfaire leurs besoins ; la forêt correspondant pour eux à un espace de découverte…

Un exemple simple peut éclairer cet antagonisme :
- pour les paysans, l'éléphant évoque de la nourriture, de l'argent (ivoire) et un prédateur qui saccage les plantations sans parler des frayeurs que sa rencontre en forêt peut occasionner aux familles ;

- pour les « naturalistes », le même éléphant renvoie principalement à un intérêt scientifique (espèce protégée) et financier (devises provenant du tourisme cynégétique et de vision), jamais à une menace pour leur sécurité ni à un produit alimentaire. Ceci est valable pour la plupart des animaux sauvages, dès lors qu'ils représentent un intérêt pour les « naturalistes ».

Ou encore l'exemple des oisillons :
- Pour les « naturaliste » : l'oisillon présente le même intérêt que l'éléphant.
- Pour les paysans plus le spécimen est rare et beau plus il est attractif et capturé pour servir de jouet pour les enfants.

Nous sommes donc ici en présence de deux vécus qui conduisent inévitablement à des conceptions différentes de la Nature. L'idée indigène de la Nature s'inscrit dans un système relationnel (particulièrement à travers les relations de parenté entre vivants, et entre vivants et défunts) et non dans un système de rentabilité et d'exploitation de type occidental…

Les mêmes logiques divergentes s'inscrivent dans la relation entre la faune et l'Homme suivant que ce dernier est un riverain ou un « naturalistes » ; Selon la taxonomie locale, la faune se répartit en trois catégories : les animaux bons à manger (le gibier, la « viande »), les animaux impropres à la consommation et les animaux « bons à penser » chargés d'une valeur symbolique, sur lesquels portent souvent des interdits alimentaires, mais qui ne sont pas nécessairement impropres à la consommation. Les catégories ethno-zoologiques varient d'une société locale à l'autre.

À cette conception s'oppose celle des gestionnaires des aires protégées qui considèrent une autre partition de l'univers faunistique avec : les espèces protégées, les espèces

non protégées et les « nuisibles » … En général, les catégories locales et occidentales ne correspondent pas mais c'est la partition occidentale, inscrite dans la législation forestière, qui est imposée aux populations locales. Ainsi, beaucoup d'espèces protégées (taxonomie occidentale) correspondent à des animaux normalement consommés par les paysans alors que la plupart des espèces non protégées concernent du petit gibier relativement peu prisé dans l'alimentation locale.

Venons-en maintenant à l'attitude vis-à-vis des animaux : De par son comportement non-prédateur, le « naturaliste » aborde la faune sous un autre angle que celui du chasseur autochtone et est ainsi perçu différemment par les animaux qui, dans les zones où ils ne sont pas chassés, à proximité des points d'eau, dans les salines, ne le craignent pas et sont encore moins agressifs. Le rapport à ces mêmes animaux est d'un autre ordre pour le chasseur autochtone qui utilise ses connaissances naturalistes pour piéger l'animal, le tuer, et qui, forcément, n'est jamais en présence que d'animaux sur la défensive…

Séparés les uns des autres par des conceptions sociologiques et culturelles différentes, les gestionnaires et les riverains des espaces forestiers ne partagent pas les mêmes objectifs dans un projet qui se veut pourtant commun. Une meilleure connaissance et une meilleure écoute des réalités locales sont dès lors nécessaires pour établir des compromis acceptables pour les deux parties. Tel est certainement un des défis majeurs pour les décennies à venir ».

Daou V. Joiris, (1997, 98 et 100), retranscrit une thèse et pose une étude de cas adaptable à partir de situations similaires qui se vivent au niveau des aires protégées d'Afrique Centrale, comme le détaille l'encart qui suivant :

19. 2 - Productions agricoles et mutations sociales

Sur le plan social la lisibilité des changements est perceptible à travers la mixité apportée par les néoruraux. « Si, dans la tradition bantoue qui est celle du Congo, l'agriculture vivrière a toujours été une tâche réservée aux femmes, la monétarisation de l'économie villageoise et le besoin d'acquérir des biens de consommation divers ont suscité de nouveaux comportements.

Désormais, les hommes participent à la production vivrière lorsque celle-ci est destinée à la vente. C'est ainsi que dans la zone considérée, les producteurs et les commerçants de manioc sont pour 54,2 % des hommes, pour 45,8 % des femmes, ce qui constitue une évolution considérable des mentalités… Cette population nouvellement installée le long de la RN 2 est d'origine très hétérogène…Plusieurs centaines de personnes - tâcherons, cultivateurs, commerçants -participent à cette activité, nouvelle par son ampleur » (B. M. Mengho, 1999, 235).

L'évolution démographique s'accompagne aussi de la densification de l'habitat. Ce qui étonne c'est le caractère éphémère ou modeste des constructions. P. Vennetier, (1988) l'avait constaté, il a écrit à ce sujet ce qui suit : « On peut s'interroger sur l'emploi qui est fait par les producteurs des revenus qu'ils tirent de leur activité. Des réponses obtenues -

quelque peu réticentes d'ailleurs-il ressort que les bénéfices réalisés sont pour l'essentiel investis dans la capitale, dans le foncier et l'immobilier : achat de parcelles et construction de maisons qui servent à loger une partie de la famille, ou qui sont louées. Ils ne sont, en tout cas, utilisés ni pour améliorer l'habitat villageois (les cases sont pour la plupart en matériau végétal et en terre), ni pour moderniser les techniques agricoles, ce qui est regrettable. Une occasion est ici manquée de voir la ville entraîner une évolution bénéfique à la fois pour les hommes et pour l'environnement, ce qui ne peut, à terme, que menacer son propre avenir ». B. M. Mengho, (1999, 247) abonde dans le même sens.

L'intensification du commerce est notable et les transports en commun : bus et taxis partagés sont devenus quotidiens. Le commerce des différentes marchandises : produits congelés, manufacturés et autres articles en provenance de Brazzaville s'est intensifié de manière notable. Tous ces facteurs entrainent le changement des habitudes alimentaires.

Bien que cette révolution agricole ait favorisé la vitalisation du terroir, Il est difficile de parler ici d'une amorce de développement intégré et encore moins de développement durable. Car cette transformation est une action anthropique qui s'accompagne de conséquences néfastes. D'une part elle amplifie l'impact du changement climatique sur l'environnement local. Et d'autre part l'amélioration des revenus de cette population ne se traduit pas réellement sur l'état de l'habitat et sur les conditions de vie des habitants. Ce qui laisse à penser que le séjour de ces migrants en milieu rural n'est que transitoire, car il est sous tendu uniquement par des objectifs financiers.

Tableau n°41 : Cultivateurs et commerçants de manioc : activité professionnelle ancienne ou "parallèle"

Activité professionnelle	(%)
Commerce, vente sur marché	32,2
Fonction publique	25,4
Ménagère	10,2
Artisan (maçon, tailleur, etc.)	8,5
Cultivateur, maraîcher	6,8
Elève	6,7
Retraité	5,1
Chauffeur	1,7
Cuisinier	1,7
Sans emploi	1,7
Ensemble	100

Source : enquête de terrain B. M. Mengho 1999

19. 3 – Productions végétales, mutations sociales : les femmes commerçantes

Hormis le secteur de la floriculture qui est quasiment animé par la gent masculine, les femmes détiennent le monopole ou sont majoritaires au sein des autres filières spécialisées dans la production, la transformation et dans le commerce des produits végétaux.

Les échanges avec les vendeuses permettent certaines observations : Dans la culture congolaise le statut de femme mariée est très envié et très respecté. Il faut l'acquérir et le maintenir à tout prix. Même si une femme est en capacité de s'assumer financièrement, elle devra faire face à une considération moindre de la société.

Paradoxalement quelle que soit l'origine ethnique ou sociale, les revenus d'une femme appartiennent à celle-ci et à sa famille d'origine, même dans le cas des femmes mariées. Ce postulat reste valable même si c'est le mari qui est à la base du financement de son activité entièrement ou partiellement.

En comparaison avec les femmes brazzavilloises le rapport du genre de la femme camerounaise Bamiléké ou de la femme kenyane kikouyou s'inscrit dans une dynamique différente (Hélène Guetat-Bernard, 2011). ces observations sont adaptables au microcosme brazzavillois dans certains cas très particuliers.

Brazzaville est un melting pot ethnique et culturel. La diversité des traditions auxquelles s'est ajoutée la christianisation avaient formaté une société dont les valeurs ont éclaté à l'avènement du régime socialiste. Cette mutation s'est accompagnée d'une libéralisation des mœurs : apparition des filles mères, multiplication des divorces ajoutons que la pyramide démographique montre la supériorité de la population féminine congolaise (CNSE-Brazzaville).

Dans le modèle social brazzavillois actuel la prise en charge ou la lutte pour la survie de la famille doit entièrement reposer sur le mari. La femme se place comme une combattante pour son émancipation propre, pour son bien-être personnel, celui de ses enfants et des membres de sa famille d'origine. (Ainsi la dot de plus en plus faramineuse est peut-être une escroquerie ?).

Lorsqu'une femme est mariée, souvent elle cherche à investir dans ce but. Car la femme mariée vie en permanence avec l'éventualité du divorce comme une épée de Damoclès. En d'autres termes la notion de mariage est intériorisée par la femme brazzavilloise comme une situation temporaire qui peut éventuellement se prolonger à l'infini. Même dans le cas du mariage officiel et à fortiori dans le cas du mariage religieux chrétien censé être indissoluble.

La citadine congolaise s'efforce d'avoir une activité lucrative personnelle pour subvenir prioritairement à ses besoins, ceux de ses enfants, de ses parents et éventuellement apporter de l'aide à son foyer.

Ce dernier volet est tout à fait facultatif et non prioritaire. Dans le cas des femmes mariées ce revenu peut participer éventuellement au fonctionnement du foyer au cas où la famille serait en difficulté ou dans un dénuement total et si de surcroît le couple possède des enfants, souvent c'est à l'insu de la famille de la femme.

La femme cherche à investir financièrement, à participer à des tontines et dès que possible se construire une maison personnelle. Souvent il lui est difficile de contribuer au budget de fonctionnement du foyer même si le mari est en difficulté. Simultanément elle veille par sa présence à protéger son mariage. Cette conception apparait dans le fil des conversations avec les vendeuses enquêtées comme nous en verrons la confirmation un peu plus tard

Malheureusement la destruction des archives du service du permis de construire par la guerre de 1997, ajoutée à la déliquescence qui sévit actuellement dans les services administratifs n'ont pas permis de fournir les éléments chiffrés, qui confirment l'attrait important porter par la femme brazzavilloise à l'accession à la propriété, quel que soit la classe sociale.

L'extrait d'un entretien avec une vendeuse de Gnetum âgée d'une quarantaine d'années enquêtée à Talangaï peut l'illustrer :

« Question : -''maman'' Eyenga vous dites que vous êtes divorcée, vous devez vous sentir amoindrie matériellement et moralement ?

Réponse : -Ah non ! Le père de mes enfants m'a répudiée il y a 5 ans déjà ! Parce que l'ampoule de notre chambre à coucher était grillée depuis 4 mois ! Il voulait que je l'achète moi-même, pourquoi devrais-je contribuer ? Certes il gagne moins que moi, mais c'est sa maison, la preuve je suis partie mais je n'ai pas amené sa maison !

Puis elle ajoute : -Demain si je me remets en ménage, je prendrai soin de choisir une personne ''qui me dépasse '' (financièrement), ainsi même s'il n'est pas généreux au moins il ne pourra pas ''lorgner'' sur mes petits moyens ».

Dans un autre registre nous avons le cas de la femme qui assume toute seule la fonction de chef de famille. Avec la dissipation des mœurs, ce phénomène social est désormais récurrent voir d'une grande banalité à Brazzaville. La femme se bat pour s'assumer personnellement, les mieux nanties ont le soutien matériel de l'ex conjoint pour l'entretien des enfants, sinon le plus souvent elle s'assume comme chef de famille au sens de famille mono parentale.

Ce sont ces femmes qui se retrouvent largement dans les activités qui nécessitent un éloignement plus ou moins durable du lieu de résidence : ces dernières sont plus libres dans leurs choix de vie et leurs engagements qu'elles assument socialement.

Elles sont communément appelées ''les femmes des voyages'' : cette appellation dénote une connotation admirative de leur indépendance et sous-entend parfois un certain mépris relatif à leur statut de célibataire et au soupçon d'immoralité…

Dans le domaine des productions végétales cette catégorie de femmes existe aussi : comme par exemple les femmes propriétaires d'exploitation agricole en zone suburbaine, les commerçantes de foufou c'est-à-dire de cossettes de manioc, les femmes grossistes de Gnetum et parfois certaines vendeuses de fruits et légumes qui se déplacent dans l'hinterland ou à l'étranger pour s'approvisionner.

La condition féminine est liée à l'état matrimonial car la femme mariée doit en tenir compte pour construire son avenir tout en maintenant l'équilibre de son foyer. Généralement vu le poids de la famille de l'épouse ou tout simplement le regard de la société, la participation financière de celle-ci dans le foyer doit être discrète.

Dans le cas où une femme assume publiquement la prise en charge de son conjoint, elle expose ce dernier au mépris de la société. D'ailleurs il sera affublé du sobriquet de ''Mario,'' célèbre titre d'une chanson allégorique des années 80, qui dépeint un jeune homme au chômage entretenu par une femme riche plus âgée. En fait ce groupe social féminin pratiquent réellement l'égalité homme – femme, puisqu'elles assurent la place de l'homme dans le couple. Mais ce sont uniquement les hommes qui détiennent le privilège d'apporter une dot à sa belle-famille. Malgré la modernisation des mœurs certaines traditions culturelles semblent immuables, car l'inverse est inimaginable.

Généralement la gestion de l'argent dans un foyer est très atypique car les ressources financières du mari sont comme un bien commun du couple. Tandis que celles de la femme lui appartiennent en propre (même si c'est le mari qui lui a procuré l'emploi ou l'a aidée à l'obtenir), elle gère ses ressources toute seule ou avec le concours de sa propre famille. La femme peut prêter de l'agent à son mari mais ce dernier doit donner de l'argent à sa femme.

Ce comportement est un phénomène lié à l'urbanisation. La mentalité de la femme en milieu rural est différente de celle de femme citadine. Cette question a été abordée en ces termes : « … il est aisé de constater que les jeunes filles vivant aujourd'hui à Brazzaville ou à Pointe-Noire, ne veulent plus entendre parler de cultures vivrières. Il est certain, d'une part, qu'elles n'y ont pas été habituées, au contraire de leurs mères : celles-ci n'ont fait, la plupart du temps, que poursuivre en ville une activité commencée en brousse.

Mais surtout, l'éducation reçue à l'école éloigne les filles de cette préoccupation ; elles considèrent que cultiver une parcelle perpétue les traditions d'un passé révolu, et que dans une société moderne, ou bien c'est à l'homme de subvenir aux besoins du ménage, ou bien la femme assure son indépendance financière en pratiquant un métier salarié. Dans un milieu où le divorce est extrêmement facile et répandu, elles paraissent plus décidées à changer de mari qu'à revenir sur leur décision en ce domaine », (P. Vennetier, 1966, 111).

En effet dans les campagnes les rôles sont inversés. C'est la femme qui assure les tâches ménagères, la gestion des enfants, l'essentiel des travaux agricoles, le ramassage des PNLF, la petite pêche dans le cas des peuples riverains, etc… (P. Vennetier, 1966). A cela s'ajoute parfois la docilité et la soumission nécessaires exigées dans un mariage souvent polygamique…

Hier la femme congolaise était dans l'obligation de nourrir la famille car c'était l'une de ses attributions majeures, ce rôle de la femme était le plus important dans le foyer après celui de la maternité. D'autant plus que dans la plupart des ethnies congolaises le régime social est matriarcal.

Aujourd'hui la congolaise citadine est le plus souvent mère mais aussi épouse, veuve, célibataire, jeune ou âgée. Elles constituent la majorité de la population. Elle refuse ou évite du mieux qu'elle peut de reproduire le schéma sociétal passé vécu par ses grands-mères et parfois par sa mère, ses tantes, ses cousines ou ses sœurs restées au village.

La brazzavilloise moderne prône et revendique l'égalité des sexes, cela ne se limite pas uniquement à réussir enfin à faire rentrer l'homme dans la cuisine comme les européennes, mais aussi à conquérir les bastions professionnels qui sont encore retenus par la gent masculine.

VIII. –Un regard sur un autre modèle d'agriculture urbaine

Chapitre 20 : Aperçu

20. 1 – Des politiques publiques engagées

Comme il a déjà été dit, le concept d'agriculture urbaine est devenu une préoccupation de premier plan, qui fait l'objet de nombreuses publications scientifiques ces dernières décennies. La FAO, d'autres institutions et de nombreux auteurs ont abordé cette problématique : (S. Brunel, P. Donnadieu, A. Fleury, N. Bricas, P. Nahmias, E. Duchemin, A. Ba, C. Aubry, P. Abrantes…).

La première problématique qui se dégage est une vision concordante au sujet de la suprématie foncière des espaces bâtis comme donnée similaire tant dans les grandes

métropoles des pays du Nord que dans celles du Sud. La croissance de la population urbaine mondiale entraine le développement des espaces urbains, ce qui confronte toutes les villes à la problématique foncière. La progression spatiale du bâti notamment : les établissements humains, industriels, les infrastructures de transport etc… impactent l'agriculture urbaine et occasionne l'atrophie progressive des terres agricoles.

Par exemple en France, malgré les contributions multiformes au bien-être des urbains par l'agriculture urbaine, la perte de terres cultivables est l'un des nombreux freins essentiels qui entravent son développement.

Vu de manière non exhaustive, le modèle francilien est caractéristique des agricultures urbaines des grandes métropoles. Notamment par : un système foncier qui lui est défavorable en privilégiant l'urbanisation, la présence manifeste de pouvoirs publics motivés pour corriger la donne actuelle et la complexité des acteurs (Barthassat et al, 2011 ; Guiomar, 2011 ; C. T. soulard et C. Aubry, 2011).

Ce contexte défavorable est matérialisé par la bétonisation des espaces favorisées par le système foncier et la règlementation de l'urbanisme. Ceci engendre la pression foncière et la perte des sols cultivables bien irriguées, notamment dans les zones périurbaines.

Pour y faire face un arsenal législatif et réglementaire en vigueur sur la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), a été mis en place.

Au regard de toute la littérature scientifique, quoique toutes proportions soient gardées, les villes des pays développés comme celles des pays du Sud sont confrontées à des difficultés en matière foncière, pour héberger l'agriculture urbaine.

Mais une grande différence apparait dans l'analyse des formes et des fonctions de l'agriculture urbaine suivant le niveau de développement respectif des pays (cf. Graphique n°21, n° 22 et n°23**)**. « Les experts considèrent classiquement qu'il existe des différences abyssales concernant les fonctions de l'agriculture urbaine entre :

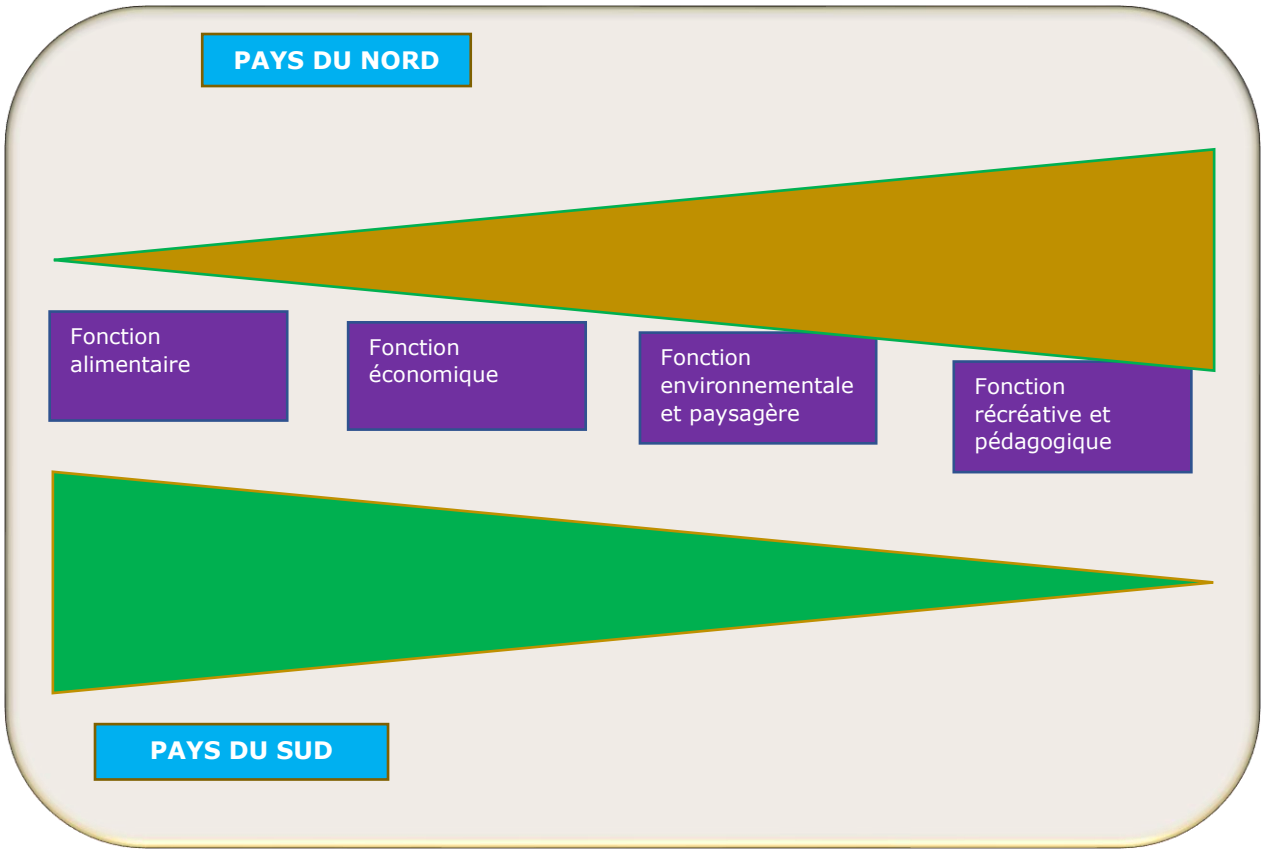
Les pays dits ''du nord'', industrialisés et très urbanisés, avec un secteur primaire limité, très peu d'autoproductions vivrières et un approvisionnement alimentaire urbain largement organisé par la grande distribution et les pays dits ''du sud'', peu industrialisés, moins urbanisés, avec un secteur primaire majoritaire, un poids important de l'agriculture vivrière et encore peu de place pour la grande distribution dans l'approvisionnement urbain », (Christine Aubry et Jeanne Pourias, 2013, 146).

Ceci confirme que les villes des pays du Nord, s'inscrivent dans un modèle de croissance urbaine constante plus ancien. La raréfaction des terres agricoles très tôt confrontée au

processus de développement des zones urbaines a été accentuée à partir de l'avènement de l'ère industrielle au 19 eme siècle. Aussi la démarche de reverdisation de l'espace urbain, de vivre en harmonie avec la nature est devenue un enjeu sociétal majeur. Par contre la lecture de l'agriculture urbaine dans les pays du Sud montre que ces derniers sont marqués par les stigmates économiques habituels qui se traduisent à la fois par des pays :

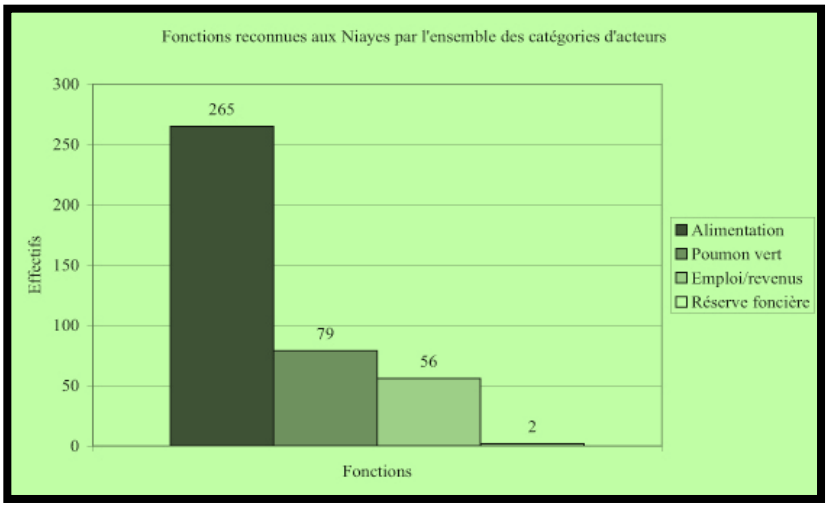
L'agriculture urbaine de ces pays accorde la primauté à la fonction originelle c'est-à-dire qu'elle se positionne d'abord comme une activité nourricière et assume d'abord vis-à-vis de la ville une fonction alimentaire. Les 2 auteurs le reprécisent à la même page, en soulignant que : « La réponse à la problématique de l'occupation du sol est une donne différente. Pour faire face aux mêmes enjeux fonciers les modèles d'exploitation développés au Sud ne sont pas semblables à ceux des pays du Nord **».**

Graphique n°21 : Hiérarchie des fonctions de l'agriculture urbaine dans les pays « du nord », et dans les pays en développement



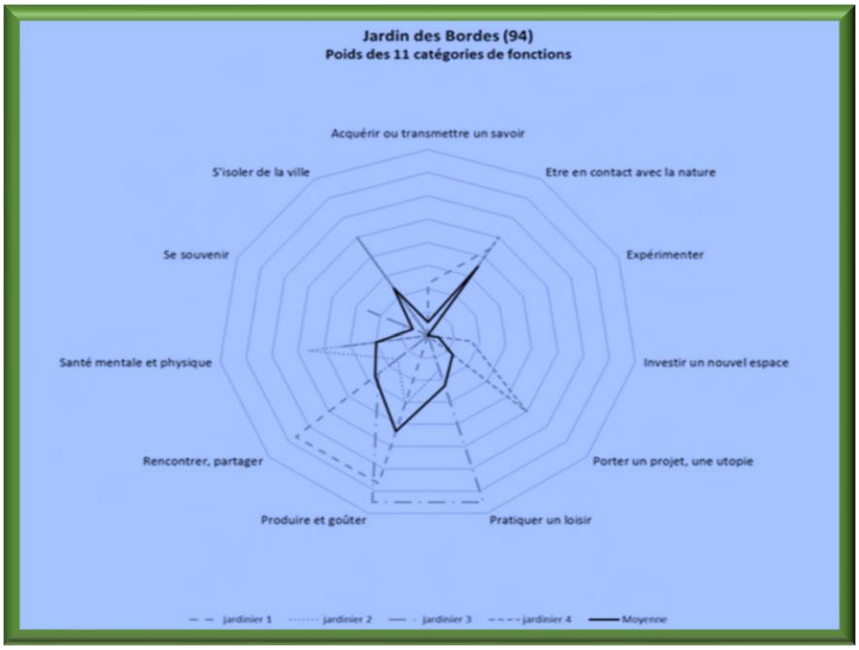
Source : (C. Aubry et J. Pourias, 2013)

Graphique n°22 : schéma représentatif des fonctions de la principale zone agricoles périurbaine dakaroise



A. Ba et C. Aubry 2011

Graphique n°23 : Des fonctions de l'agriculture urbaine



Source : J. Pourias, A.C. Daniel et C. Aubry 2012

Actuellement plusieurs municipalités au Nord et au Sud s'engagent effectivement dans des projets écologiques locaux à vocation agricole : « … les fonctions récréatives et paysagères

peuvent être prises en compte dans les schémas d'aménagement urbain de certaines villes du sud, conscientes que l'occupation agricole des sols est l'une des formes les moins chères pour créer et entretenir le vert dans la ville disent C. Aubry et J. Pourias, (2013, 146) en citant (A. Ba et P. Moustier, 2010).

Par ailleurs, « quant aux fonctions environnementales, elles prennent partout de l'ampleur, et se traduisent là aussi par des politiques publiques parfois incitatives comme le développement de l'agriculture biologique autour des captages d'eau alimentant les bassins urbains, la contribution à l'assainissement urbain par l'utilisation agricole de déchets urbains, ou l'acquisition foncière publique de terres agricoles mises à disposition d'agriculteurs avec cahiers des charges d'utilisation pour gérer des risques naturels, protéger la biodiversité, organiser la fréquentation des espaces agricoles ». (C. T. soulard et C. Aubry, 2011, 91).

L'agriculture urbaine est certainement un domaine auquel les pouvoirs publics nationaux et municipaux accordent un intérêt soutenu, au regard de ses multiples fonctions écologiques et sociales ; ainsi que du dynamisme des politiques publiques. Car ils en assurent un soutien financier important, la recherche scientifique, le suivie technique, le contrôle et la coordination des activités… En définitive la filière bénéficie du dynamisme des politiques publiques pour assumer sa multifonctionnalité.

Ici l'agriculture urbaine répond à d'autres exigences et se présente sous plusieurs formes : « De nombreux exemples en attestent : que ce soit sous des formes commerciales, associatives ou privées, la possibilité de produire des denrées alimentaires à l'intérieur même des villes suscite un intérêt croissant… ». (J. Pourias, A. C. Daniel et C. Aubry, 2012, 333).

Par ailleurs, l'adoption de plus en plus généralisée de routines et d'habitudes quotidiennes respectueuses de l'environnement, ainsi que le mode de vie moderne (stress professionnel, chômage, solitude, créativité bridée…) créé chez les habitants des villes des pays du Nord un besoin de nature (A. Torre et L. Bourdeau-Lepage, 2013), qui s'accompagne de nouveau mode de consommation alimentaire.

Pour répondre à cette aspiration de plus en plus répandue et à l'émergence des nouvelles problématiques, la réponse passe par la mise en œuvre de nouveaux systèmes d'exploitation agricoles et d'approvisionnement en produits vivriers.

Cette nouvelle dynamique s'inscrit dans un contexte positif. En effet la demande du citadin est appuyée par la recherche scientifique, qui guide l'exploration d'un nouveau mode de consommation et collabore à la mise en œuvre de villes plus vertes sous l'autorité et la bienveillance des pouvoirs publics.

Dans les pays du Nord par des politiques publiques favorables et des actions concertées des autorités avec les habitants ; l'heure est à l'accroissement de la végétalisation de l'espace urbain, par la préservation de la biodiversité existante et en favorisant la création de nouveaux espaces verts : coulées vertes, trames vertes et bleu etc…

La prise de conscience et l'engagement des autorités se traduisent par : l'élaboration des documents d'urbanisme qui intègrent à un niveau plus important le pourcentage de nouveaux espaces verts et la protection des espaces déjà existants. L'action publique se traduit aussi par l'adaptation des structures de gestion urbaines, la création de nouveaux outils spécialisés et l'élaboration de projets publics multiformes pour développer les actions en faveur de la durabilité des villes. Les mutations agricoles engendrées par le désir de créer une alimentation plus saine et d'apporter plus de nature en ville portent des ambitions résolument environnementales et écologiques.

Ainsi malgré la complexité de chaque problématique urbanistique, chaque ville s'engage dans la construction d'un paysage écodurable. La réalisation du Grand Paris en est un exemple en construction. P. M. Tricaud, P. Donnadieu, E. Cunningham-Sabot etc…sont parmi les auteurs qui ont pensé ces problématiques.

De toutes les actions engagées sur le terrain, émane une dualité dans l'approche des problématiques. En définitive les différentes démarches indiquent une complémentarité certaine entre les nouveaux chemins innovants. Tant à travers l'initiative citoyenne que par de nouvelles pratiques tournées vers les méthodes de cultures traditionnelles ou vers des nouvelles technologies tournées vers le futur, (C. Aubry 2013).

20. 2 - L'initiative citoyenne forte et diversifiée

Ces activités portent essentiellement sur les fonctions alimentaire, sociale, récréative et paysagère. A Paris les formes les plus communes sont les jardins partagés et les rues végétalisées.

Ces outils multiformes sont à la base de la création « …de lien social, d'abord dans la ville en créant des lieux de vie partagés, mais aussi par la volonté de recréer des connexions entre le monde rural et le monde urbain, selon l'ancienneté de l'exode rural » (C. Aubry, 2016).

En définitive l'agriculture urbaine « … rencontre aussi l'engouement d'acteurs multiples pour des initiatives locales plaidant pour un retour à la proximité entre ville et nature, entre ville et agriculture, entre ville et alimentation…la relation ville agriculture est en train de se réinventer. De nouvelles formes d'agriculture sont en émergence sur les politiques urbaines, ses dynamiques spatiales et ses acteurs ». (P. Scheromm et al., 2014, 49 et 50).

Aujourd'hui cette représentation de 2 réalités opposées qui est dans une phase évolutive très avancée, comme l'analyse suivante le confirme : « Cependant, cette vision dichotomique est aujourd'hui largement mise à l'épreuve : au Nord, la reconquête de la fonction alimentaire de l'agriculture de proximité est en marche », (Salomon-Cavin et Niwa, 2011 ; C. Aubry et al, 2010), plus qualitativement que quantitativement cependant avec des politiques publiques de plus en plus marquées pour l'accompagner (Barthassat et al, 2011 et Guiomar, 2011).

A l'inverse, les fonctions récréatives et paysagères peuvent être prises en compte dans les schémas d'aménagement urbain de certaines villes du sud, conscientes que l'occupation agricole des sols est l'une des formes les moins chères pour créer et entretenir le vert dans la ville (Ba et Moustier, 2010).

Quant aux fonctions environnementales, elles prennent partout de l'ampleur, et se traduisent là aussi par des politiques publiques parfois incitatives comme le développement de l'agriculture biologique autour des captages d'eau alimentant les bassins urbains, la contribution à l'assainissement urbain par l'utilisation agricole de déchets urbains, ou l'acquisition foncière publique de terres agricoles mises à disposition d'agriculteurs avec des cahiers de charges d'utilisation pour gérer des risques naturels, protéger la biodiversité, organiser la fréquentation des espaces agricoles » (C. Aubry et C. T. Soulard, 2011, 91).

20. 3 - Importantes contributions des innovations dans l'agriculture urbaine des pays du Nord

Les nouvelles formes de production agricoles tendent à restaurer la primauté qualitative, la fonction alimentaire dans les villes du Nord. Son développement épouse diverses formes de culture inédites voire originales et engendrent l'apparition de nouvelles formes d'exploitation agricoles (cf. Photos n°153 à 156 ci-bas).

De nouveaux circuits se mettent en place désormais dans le paysage économique urbain tant à l'extérieur qu'à l'intérieure des réseaux traditionnels d'approvisionnement en produits maraichers ordinaires. Particulièrement pour l'agriculture biologique. Loin de concurrencer les géants de la grande distribution de produits maraichers dans les villes, ces pionniers se distinguent par une pratique durable et une offre dont la norme est biologique ou proche de ce label.

La Caverne une ferme souterraine qui s'est installée dans un parking souterrain désaffecté appartenant à une société HLM de Montreuil, est un exemple de ces nouvelles structures innovantes qui allient une production biologique à une pratique agricole innovante et durable.

Ces nouvelles agricultures sont le plus souvent animées par des jeunes : « Les agriculteurs urbains franciliens ont globalement entre 25 ans et 35 ans. Le profil initial général est relativement peu formé en agronomie, mais ce type de profil se développe de plus en plus. On analyse un niveau d'étude de BAC +5 dans les porteurs de projet. Axées sur des techniques de pointe. Elles sont à la base de nombreuses innovations qui explorent de nouvelles manières de cultiver plus originales les unes que les autres » (A.-C. Daniel, 2016, 19).

Le concept de ferme verticale (aéroponique) a été initié en Asie du Sud-Est (Malaisie et Japon), pour nourrir les villes surpeuplées en manque de terre suscite beaucoup d'espoir. Ce procédé à gros budget se distingue par la faiblesse de l'emprise au sol, la consommation minimale en eau et la production en circuit court, pour un rendement considérable a beaucoup attiré une grande attention.

Sur ce modèle, la ferme verticale de New York est la dernière création, selon L. Chauveau, 2015, 1) : « Les promoteurs de cette technique mettent en avant de nombreux avantages : des rendements maximums tout au long de l'année, une arrivée à maturité des légumes en 12 à 16 jours permettant de 22 à 30 récoltes par an, une baisse de 95% des besoins en eau, aucun besoin de pesticides, une garantie bio et non OGM, et un recyclage intégral des nutriments non utilisés. Evidemment, la technique a besoin d'électricité, mais ces dépenses énergétiques sont compensées par le fait que les plantes poussent en pleine ville, à proximité des consommateurs, réduisant ainsi les besoins de transport. La ferme de Newark va produire 1000 tonnes de choux et salades par an. 78 emplois y ont été créés ».

Bientôt cette ferme ne sera plus l'apothéose avec la mise en service prochaine de la ferme verticale de Romainville actuellement en construction. En effet, outre ses dimensions plus importantes les concepteurs prévoient d'aller plus loin en remplaçant par la mise en place d'un éclairage naturel.

L'innovation dans le secteur privée en matière agricultures urbaines n'est pas en reste : dans ce secteur une diversité d'expériences fécondes naît régulièrement afin de nourrir les villes. Ces Sart up ont pignon sur rue à travers leur site internet, leurs locaux et se font connaitre par le public lors d'exposition ou de foires agricoles (Modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris – PLU / 2015).

Il faut remarquer que ces cultures nouvelles se pratiquent hors sol ou bien elles possèdent des caractéristiques trop particulières. Si bien que certaines de ses cultures peinent à remplir les critères exigés pour prétendre au statut d'agriculture respectueuse de la nature et obtenir un label bio.

Photos n°153 à 156 : Nouvelles formes d'agriculture urbaine au salon de l'agriculture (Paris 2019)



Photo n°153 : Stand pédagogique de la Mairie de Paris



Photo n°154 : Stand d'un Start up spécialisée dans l'installation des potagers



Photo n°155 : Stand d'une société multi-services :
- ateliers de formation ;
- création de potagers et de fermes urbaines
…



Photon°156 : Stand d'un producteur de l'agriculture verticale par aquaponie

Source : Photos R. G. Gongault

Les différents salons l'agriculture qui se tiennent à Paris chaque année accordent tout un pavillon à l'agriculture urbaine française. Dans l'ensemble les stands de ces nouveaux professionnels donnent un aperçu des différentes démarches poursuivies : végétalisation des toits, productions aquaponiques, fermes urbaines souterraines, Permaculture, … il y a même un emplacement occupé par une Start up spécialisée dans la vente de kits de culture clé en main ! ...

Dans tous ces cas le but de la démarche vise la mise sur le marché d'une production qui répond à la fonction alimentaire dans le cadre d'une agriculture durable. Ces nouveaux acteurs veillent à : créer des emplois locaux, respecter la nature, travailler en circuit court et offrir aux consommateurs une production saine à des prix attractifs dans la mesure du possible.

Conclusion et perspectives

Ces travaux de recherche représentent simplement une modeste participation à la recherche sur le Congo Brazzaville et si possible qu'ils incarnent une contribution positive pour la science et un bien pour le progrès de l'humanité.

L'objectif de cette quête a eu pour objet de répondre à un questionnement sur l'incidence des principales productions végétales, consommées et des habitudes alimentaires dans la dynamique du Brazzaville intra et périurbain.

Cette démarche a mis en évidence à partir du positionnement, de l'organisation et des spécificités des filières représentatives pré – identifiées, ainsi que des innovations engendrées par l'inventivité des acteurs qui assurent le fonctionnement des différentes filières, l'incidence de ces dernières au sein du microcosme d'un espace intra et périurbain africain qui est celui de Brazzaville en République du Congo.

Confrontée à la diversité des biens du règne végétal concernés, la nécessité de circonscrire les productions les plus pertinentes s'est imposée. Le résultat a donné un ensemble bicéphale qui comprend : l'activité vivrière (le manioc), maraichère et floricole relevant de la sphère agricole, ainsi que le Gnetum (africanum et buchholzianum) du secteur sylvicole, dont le choix judicieux s'est avéré au cours des travaux.

- **La méthodologie** mise en œuvre s'est basée d'abord sur l'analyse de l'état de l'art. L'état bibliographique assez pauvre, s'est illustré aussi par la vétusté et le caractère souvent inadapté des données offertes. Car le plus souvent la voie empruntée était un cheminement solitaire hors des sentiers battus, pour ainsi dire celui d'une quête dépourvue de précurseur.

Aussi, les enquêtes de terrains étaient d'une nécessité incontournable comme outil principal de pilotage. Ces recherches se sont effectuées sous la forme d'entretiens directs au fil des différents séjours à Brazzaville.

Il est nécessaire de faire état ici des contraintes majeures qui se sont imposées et ont émaillé tout le parcours notamment : la difficulté d'obtenir des données chiffrées comme déjà évoqué, le contexte socio-politique particulièrement difficile avec un climat de ''conflit…'' en arrière-plan, ainsi que le terrain de recherche proprement dit composé exclusivement par des filières non structurées et auto – organisées.

Cette phase a été salutaire pour l'enrichissement de la thèse. Elle a permis de confronter les données bibliographiques recueillies avec les réalités sur le fonctionnement des différentes filières, de saisir la complexité des enjeux à travers l'identification des activités et de répondre au questionnement sur les caractéristiques intrinsèques des différentes filières ainsi que les contraintes auxquelles elles sont soumises, d'apporter un éclairage sur les principes de fonctionnement, de mettre en évidence les mutations des activités dans les différentes filières et leurs incidences sur la cité.

Enfin une partie complémentaire non négligeable a été accomplie de tout temps grâce à des échanges avec différents contacts par la voie des réseaux sociaux, afin de pallier la difficulté de se rendre dans le bassin du Congo.

- La ville est un écosystème complexe dont la diversité des activités interagissent en permanence et engendrent des dynamiques multiformes et multifonctionnelles (P. Moustier et al, 2004, C. Aubry…). Dans le cas de Brazzaville et sa zone périurbaine, au-delà de leur apport comme enjeu majeur pour la nutrition et la sécurité alimentaire de la population, ces dynamiques urbaines portent des innovations, notamment dans les domaines de la production et de la commercialisation pour assurer l'attractivité maximale de l'offre.

Les différents acteurs participent au fonctionnement du tissus urbain, qu'ils intègrent à travers diverses mutations ; ils assurent un apport significatif sur le plan socio-économique, sur celui de la durabilité écologique des écosystèmes territoriaux respectifs et ils contribuent à l'aménagement en habitant le paysage local. Cette dynamique engendre aussi des mutations majeures qui s'inscrivent aussi dans la dualité ville – campagne comme nouveau paradigme.

Par ailleurs elle reste confrontée à diverses contraintes majeures, dont le système foncier (P. Vennetier, 1966 et 1988 et B. M. Mengho, 1999) notamment pour les filières agricoles ou le manque d'un soutien fort des pouvoirs publics pour jouer un rôle de catalyseur dans le soutien des différentes activités (L. J. A. Mougeot et Paule Moustier, 2004) est regrettable.

Malgré les spécificités départementales existantes, la quasi homogénéité climatique et hydrographique fait du pays une terre d'agriculture, avec un capital humain qui garde un attachement au patrimoine culturel profond.

Bien que la paupérisation des consommateurs brazzavillois soit croissante, mais toutes ces filières végétales qui regroupent des activités qui relèvent largement du secteur de l'économie informelle (C. *Schilter*, 1988), continuent d'évoluer au sein d'un marché de plus en plus complexe (Ateliers de Cergy, 2012). Leur créativité permanente montre que les acteurs sont dans un mode de résilience pour assurer leur survie (C. *Schilter*, 1988). et permet d'envisager de les voir jouer un rôle moteur pour impulser le développement économique local et même national.

A partir de ce positionnement, s'interroger sur le fonctionnement de ces différentes filières végétales prédéfinies dans le tissu urbain, a permis d'abord de circonscrire les aspects préliminaires nécessaires en définissant les caractéristiques du milieu et l'identification de la typologie des filières. Puis d'observer et d'analyser les implications multiformes engendrées en matière de dynamiques territoriales, d'innovations économiques et de durabilité intrinsèque et exogène.

- Afin de répondre à la problématique, la base de questionnement pour conduire cette recherche repose sur 7 hypothèses de travail, dont les réponses se déclinent comme suit :

- *Hypothèse n°1*

Malgré un contexte socio-économique incertain, le fonctionnement de ces filières végétales montre une capacité des acteurs à innover dans le domaine de leurs activités respectives. Bien que celles-ci évoluent quasiment dans le domaine du commerce informel et dans un contexte socio-économique très difficile, les différents acteurs ne se laissent pas limiter par les conditions matérielles souvent précaires, mais au contraire ils cherchent à développer leurs activités respectives en faisant montre d'inventivité. Leurs fonctionnements respectifs montrent qu'ils ont une capacité d'innover dans leur domaine d'activité afin de faire fructifier leur commerce :

En effet toutes les différentes filières sélectionnées portent des initiatives novatrices sous la forme d'une ou de plusieurs nouvelles stratégies d'expansion commerciale : « …l'adaptation et la variété de l'offre par rapport aux besoins des consommateurs constituent la stratégie clé des petits métiers informels de services ou de commerces. Sans avoir appris les techniques du marketing et de la communication, ils les appliquent inconsciemment. Ce sont des commerciaux dans l'âme » (Regards sur l'activité informelle dans les grandes villes africaines /Ateliers de Cergy, 2012). Cela est vérifié dans toutes les filières.

- Dans la filière manioc, l'évolution du mode d'exploitation traditionnel se traduit par : l'entrée de nouveaux acteurs avec l'apparition des agriculteurs néo-ruraux le regroupement des cultivatrices en ''tontines de production''. Le système cultural aussi connait des avancées significatives comme :la culture des champs voués à l'agriculture familiale sous la forme de tontine par les paysannes, l'augmentation des étendues des exploitations par les agriculteurs néo-ruraux depuis la libéralisation du secteur privé grâce à la généralisation de la mécanisation des labours…

Dans la commercialisation la mutation profonde et spectaculaire concerne l'apparition des taxis et minibus désignés couramment ''1000 maniocs'' qui font une navette quotidienne et permanente entre les foyers de production de la zone périurbaine Nord et le marché de Texaco ou les petits marchés de gros (Marché Mampassi et autres…). On constate aussi l'émergence des femmes dans les réseaux de vente de foufou en gros qui étaient plutôt un bastion masculin.

La vente des pains de manioc s'illustre par un nouveau maillon de sa chaine commerciale : elle se traduit par la vente en micro détail avec l'apparition depuis peu du ''Dzenga''. En outre ce nouveau produit commercial initialement destiné à satisfaire les classes défavorisées, s'est désormais généralisé.

Le marché de Texaco, qui assure l'essentiel de la vente en gros des divers produits dérivés du manioc, réceptionne les cargaisons des pains de manioc, de sac de foufou et autres formes de manioc transformés arrivent tout le long de la journée ; traduisant l'intensité du trafic et la mise en place d'une organisation commerciale informelle qui fonctionne bien.

Les mutations de la filière maraichère les plus pertinentes concernent essentiellement l'émergence de nouvelles formes de vente incarnées par : les vendeuses à domicile et les vendeuses ambulantes de légumes. Ces 2 nouvelles activités ont pris une ampleur telle que, ces vendeuses sont devenues un élément familier du paysage urbain.

Bien que ces 2 phénomènes soient partagés par La filière floricole, cette dernière se distingue d'abord par l'émergence spontanée d'un nouvel acteur économique dans le paysage urbain, qui a été favorisé par la conjoncture économique désastreuse : c'est le ''pépiniéristes de rue''. Il a innové dans le domaine de l'agriculture urbaine (C. Schilter) de plusieurs manières.

Souvent autodidacte, son exploitation est à la fois lieu de travail et lieu de vente. le ''pépiniériste de rue'' est installé à domicile ou sur un terrain locatif privé comme du jardinier professionnel habituel. Mais il innove aussi par de nouvelles localisations : ils occupent les espaces publics résiduels et le bord des artères principales… Le choix du site est conditionné par la proximité d'un point d'eau, mais la donne foncière fait que son

exploitation est parfois en situation d'insécurité foncière. Ces nouveaux acteurs économiques informels pratiquent aussi la vente ambulante.

Les exigences de la compétitivité les ont amenés à monopoliser le commerce des plants d'arbres fruitiers et à développer la technique de vente de leurs plantes dans des sachets en plastiques portables. Leur présence dans le paysage urbain a engendré une véritable mutation culturelle du citadin.

La floriculture déjà remarquable par la vente des plants hors sol et l'émancipation des contraintes foncières en investissant les trottoirs et les espaces urbains résiduels ; marque son dynamisme par l'apparition de 2 nouveaux marchés spécialisés.

Dans la dernière filière celle du produit forestier non ligneux (PFNL) Gnetum, 2 faits majeurs qui se détachent justifient d'être mis en exergue : la création de bretelles sur la RN2 qui mènent à la région de la Cuvette -Ouest située dans le bassin du Congo, à créer une nouvelle donne décisive en permettant l'accessibilité de ce département très enclavé depuis une quarantaine d'années. Cette accessibilité nouvelle a favorisé l'importation massive de la ressource sur Brazzaville et la structuration de la filière. C'est en bout de chaine à Brazzaville que les innovations se concentrent : Comme dans les filières précédentes elles se concentrent dans la partie commerciale. Elles se résument à l'intensité du trafic avec création d'emplois informels notamment l'expansion sur tout l'espace urbain des vendeuses de rue y compris dans les franges de la périphérie Sud.

Dans toutes les filières, les commerçants innovent pour rapprocher leur marchandise des clients : « Cette approche répond aujourd'hui à une exigence des consommateurs en matière d'accessibilité et de proximité, l'idée étant d'éviter de perdre du temps en se déplaçant vers le service… On assiste à la décentralisation des marchés par le rapprochement du service vers les clients. Le service est proposé aux clients où ils se trouvent. Cela entraine du coup l'éclatement du marché comme centre de tous les échanges et donc de la fonction commerciale. Le marché se trouve partout dans la ville, le client est servi à domicile, dans la circulation en voiture ou en pleine rue avec un large choix selon sa préférence et le produit voulu… le client n'a plus besoin de se déplacer » (Regards sur l'activité informelle dans les grandes villes africaines /Ateliers de Cergy, 2012,70).

Dans ces secteurs informels très compétitifs, l'adaptation à la demande des consommateurs se traduit par l'augmentation des plages horaires de vente. Dans toutes les filières certains commerçants restent accessibles même de nuit ! Notamment chez les vendeurs de rue ou les vendeurs à domicile. Ainsi que par l'intégration de l'évolution

technologique. L'usage du téléphone portable est très courant et devient un outil de travail nécessaire pour optimiser les gains.

Le constat qui s'est régulièrement imposé au cours des travaux de recherche c'est la grande inventivité des acteurs toutes filières confondues. Notamment en ce qui concerne l'émergence de nouveaux supports commerciaux, de nouveaux services ou de nouveaux biens. Sur le terrain tous ces vieux négoces sont en mutation et se renouvellent grâce aux innovations des acteurs Ces commerçants inventent de nouveaux référentiels propres ou reproduisent des modèles exogènes. Ils attestent ainsi leur résilience face à l'adversité.

Hypothèse n°2

Les habitudes alimentaires des brazzavillois privilégiaient les produits carnés importés. La prise de conscience des risques sanitaires liés à la consommation de ces produits pousse les populations à augmenter la consommation des aliments végétaux locaux au détriment des denrées importées.

L'observation empirique montre que le budget des habitants consacré à ce chapitre qui couvre surtout le binôme formé par les légumes locaux et le Gnetum devient plus important. Une concurrence ou une complémentarité entre la consommation des légumes locaux produite dans l'espace intra et péri-urbain et le Gnetum s'instaure.

L'exploitation du Gnetum doit être complémentaire ou non préjudiciable à l'ensemble de la production végétale locale.

La forte urbanisation s'accompagne d'une plus grande demande alimentaire. A Brazzaville, les enjeux de nutrition et de sécurité alimentaire sont actuellement mis en exergue. Hormis certains plats spécifiques à forte dominance végétale, comme le plat de feuilles de manioc (Saka -saka ou Pondou), le bouillon sauvage[18] etc…, le brazzavillois se nourrit principalement de produits protéinés viandes, volailles, de poisson, etc…

Malgré le désir légitime d'une alimentation saine, le citadin est confronté au coût prohibitif de la faible production locale pour prétendre en faire une consommation régulière. Le citadin est obligé de se tourner vers les vivres moins chers, la mondialisation ayant favorisé l'importation massive des vivres issus des marchés internationaux (N. Bricas).

Outre la grande dépendance qu'ils ont engendrée, ces aliments sont aussi pointés du doigt, au regard de la recrudescence inquiétante des nouvelles pathologies nutritionnelles de pléthore : obésité, diabète et maladies cardiovasculaires.

[18] Le bouillon sauvage est un plat très populaire cuit à l'eau et arrosé d'un filet d'huile. Il se compose : d'un mélange de légumes verts locaux, de champignons frais ou séchés selon la saison, des aubergines locaux, d'un peu de poisson fumé, d'un peu de poisson salé et parfois de crevettes séchées. Le tout est assaisonné avec un peu de tomate fraiche, d'oignons, de ciboulette et d'ail.

Il s'avère que des soupçons (justifiés ou non) concernant des risques sanitaires liés à la consommation de ces aliments importés se généralisent. Leur qualité est incriminée à cause de certains faits très sensibles récurrents comme : la traçabilité douteuse de leur origine, le caractère incertain des dates d'expiration des produits, des ruptures fréquentes de la chaîne de froid, etc…. Les populations consommatrices deviennent plus exigeantes, elles aspirent vivement à l'amélioration qualitative de leur alimentation, mais ce vœu est limité par la faiblesse du pouvoir d'achat. Cette situation pousse le citadin à chercher des alternatives pour réduire la consommation de ces denrées importées jugées peu fiables, voire malsaines.

Des entretiens sur la consommation du Gnetum, il ressort que la solution adoptée le plus couramment pour tenter d'y pallier est de diversifier le contenu de l'assiette, en accordant une place plus importante aux produits végétaux considérés comme plus sains.

Selon les dires des participants aux enquêtes lorsque cela est possible, le budget consacré aux produits végétaux devient généreux. Il couvre généralement le binôme formé par les produits maraichers essentiellement d'origine locale et le Gnetum.

Un tel contexte voit s'instaurer une concurrence ou une complémentarité entre la consommation des produits agricoles et le Gnetum. L'exploitation du Gnetum doit être une activité complémentaire aux cultures maraichères locales et non une activité préjudiciable à la production agricole locale. Mais l'enquête menée sur le terrain a montré que le PFNL reine du bassin du Congo est une denrée qui est plus dans la concurrence que dans la complémentarité avec les légumes.

L'enquête réalisée sur la consommation du Gnetum a montré, que sur l'échantillon de 50 participants dont 47 Ménagères et 3 Restauratrices :

- 33 consommatrices ont déclaré une consommation pluri hebdomadaire, à peine 5 ont déclaré le cuisiner moins 1 fois par semaine.
Ces consommatrices dénombrent plusieurs avantages à la ressource : l'aisance culinaire et le prix modique par rapport aux légumes maraichers et au feuilles de manioc, les apports nutritionnels sur le plan scientifiquement attestés, la garantie de la qualité bio gage de préservation de la santé et la disponibilité tout le long de l'année.
Pour les mères de familles c'est aussi une aubaine pour nourrir les enfants qui refusent de manger les légumes, d'autant plus que les recettes culinaires sont très variées en fonction des goûts et des moyens financiers du consommateur.

- 14 femmes sont non consommatrices pour des raisons variables. La raison la plus invoquée est l'interdit ancestral.

- Parmi les 3 restauratrices qui ont participé à l'enquête, une seule **v**endeuse de rue au marché de Ouenzé a affirmé que le Gnetum fait partie de sa carte journalière et que c'est le plat le plus demandé par les clients. Par contre les déclarations des 2 autres restauratrices ont montré que le Gnetum n'a pas encore reçu ses lettres de noblesse dans les restaurants huppés ou dans la plupart des petits restaurants de Brazzaville Sud.

Bien que le pourcentage du coût du Gnetum sur le budget mensuel n'ait pas pu être évalué, mais l'observation empirique permet de dire que la consommation du Gnetum connaît une importance croissante. Sa consommation dans toute la ville est quasi quotidienne. Cette accessibilité déjà conséquente est accentuée de surcroit par la possibilité de s'approvisionner même de nuit au domicile des vendeuses.

Sa présence ou mieux son omniprésence dans le paysage urbain se constate aisément par l'arrivée régulière des véhicules de transport exclusivement chargés de Gnetum au marché ''Lycée'' pour la vente en gros et par la présence importante de vendeuses dans tous les quartiers.

La problématique alimentaire est devenue un problème de santé publique (N. Bricas, 2017). Il serait souhaitable pour la sécurité des consommateurs que le secteur gagne en transparence. La réponse des autorités à travers la mise en place de politique adéquates serait louable.

Hypothèse n°3

L'exploitation du Gnetum dans la Cuvette Ouest *a pendant longtemps relevé de l'autosubsistance et du commerce local. Aujourd'hui cette production fournit un commerce lucratif avec Brazzaville et figure dans les réseaux internationaux de commercialisation.*
Il est urgent pour les pouvoirs publics de réguler l'exploitation sauvage afin d'assurer la protection des écosystèmes locaux et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

En effet Comme dans toute la sous-région, l'accentuation de l'exploitation du Gnetum de la Cuvette - Ouest est dommageable à la préservation des espaces forestiers locaux (P. Nde Shiembo, 2000). ce qui place la ressource en mauvaise posture malgré le manque d'évaluation scientifique sur le terrain. Nonobstant cette réalité les 2 espèces consommées (le Gnetum africanum et le Gnetum bucholzianum) sont classées dans la catégorie **''NEAR TREATENED SPECIES''** ce qui signifie **ESPECES QUASI MENACEES** (Site UICN) sur la liste rouge de l'UICN.

L'exploitation sauvage du Gnetum devrait interpeller et devenir un sujet de réflexion. C'est-à-dire qu'il est urgent pour les pouvoirs publics de réguler son exploitation, pour le bien

des générations futures et de la planète, car : « La conservation de la nature a pour finalité la satisfaction des besoins des hommes... », (Y. Veyret, 2005, 22).

La réalité de la problématique est avérée, car d'années en années les données de l'UICN qui alertent sur l'urgence de la situation restent pessimistes ! Mais au-delà de l'exploitation de ces PFNL, la question de la préservation forestière reste éminemment politique.

Hypothèse n°4

Les implications environnementales concernent aussi les filières agricoles à cause de l'usage intempestif des pesticides. Les filières agricoles cultivées font partie intégrante des ''NATURES EN VILLE'' c'est-à-dire des espaces verts urbains et péri-urbains, cela justifie leur prise en charge dans l'éventuelle mise en place d'une politique de préservation des écosystèmes urbains.

La filière maraichère et la filière floricole se caractérisent aussi par l'usage familier des intrants chimiques. Dans le cas de la filière maraichère, cette réalité est consignée par une littérature scientifique abondante. Bien que datés, plusieurs travaux de recherches qui lui confèrent une meilleure visibilité l'attestent (P. Moustier, AGRICONGO…), en sus de l'enquête de terrain. Le constat dans la filière floricole repose uniquement sur l'enquête de terrain.

Les filières agricoles cultivées en zone urbaine font partie intégrante des ''NATURES EN VILLE'' (L. Bourdeau – Lepage, Donnadieu, A. Fleury…), c'est-à-dire que ce sont des espaces verts urbains et péri-urbains, qui rendent des services écologiques à la ville et jouent un rôle positif dans le paysage urbain (C. Aubry, P. Donnadieu, A. Fleury…). Cela justifie la prise en charge de ces territoires dans les politiques urbaines pour les protéger. Etant donné que les documents d'urbanisme dépassent rarement le stade théorique. « Aujourd'hui, la conscience monte sur le fait qu'une urbanisation croissante, souvent mal contrôlée, conduit à des phénomènes d'étalement, d'inégalités socio-spatiales, de pollution et de dégradations de l'environnement, associés à des modes de production et de consommation non durables » (C. Brand, N. Bricas et al, 2016).

Ainsi les implications environnementales néfastes concernent aussi les filières agricoles, car elles sont confrontées à l'usage intempestif des pesticides et autres produits chimiques, notamment dans la filière maraichère et floricole comme l'a montré l'enquête.

Bien que ces pratiques culturales concernent les 2 filières, c'est souvent la filière maraichère qui est indexée, grâce au grand intérêt qu'elle suscite auprès de nombreux chercheurs, qui le soulignent régulièrement. En effet : « Les pratiques non durables d'intensification s'avèrent en outre alarmantes : les producteurs de légumes utilisent des

quantités croissantes de pesticides de synthèse et d'eau polluée » (FAO 2012). Ces cultures doivent évoluer vers l'adoption de méthodes durables respectueuses de l'environnement.

Le choix de cette nouvelle éthique peut favoriser la productivité, assainir les cultures, favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle, intéresser une nouvelle clientèle et accroitre les revenus des producteurs. D'autant plus que le changement climatique se manifeste déjà localement. Par ailleurs, les déchets urbains recyclés sont une des ressources productives pour l'horticulture.

Il serait judicieux de restaurer les espaces maraichers détruits au bénéfice de l'urbanisation parce que : « des ceintures vertes qui protègent les zones fragiles, limitent l'expansion urbaine et améliorent la résilience face au changement climatique. En favorisant la production en évitant les transports de produits depuis les zones rurales, elle économise le carburant, réduit la pollution de l'air et pourrait même faire baisser les températures en ville…

Pour développer un secteur horticole urbain et périurbain durable, il faut adopter des formules novatrices d'aménagement urbain. De nombreux pays d'Asie et d'Amérique du Sud ont, à ce titre, intégré l'horticulture à leurs politiques d'urbanisme…La hausse des températures et la plus grande imprévisibilité des précipitations risquent d'accélérer l'éco migration des zones rurales vers les villes grandes et moyennes.

Nombre d'agglomérations africaines ont été bâties en dépit des considérations environnementales, et sont donc moins résilientes face au changement climatique. De même, les pluies torrentielles qui se sont abattues sur… Brazzaville ont provoqué des inondations et des glissements de terrain qui ont touché majoritairement les bidonvilles » (FAO 2012).

Le paradigme à viser par les décideurs et dans l'urgence est d'infléchir la dynamique de l'urbanisation, à travers l'économie agricole locale. Outre les inondations et les glissements de terrain, il sied d'ajouter les érosions ; la réintégration des espaces verts agricoles reste une alternative positive et complémentaire à des solutions de grande envergure.

Hypothèse n°5

La filière de l'horticulture ornementale est une production immergée dans des activités qui évoluent dans le système informel. Grâce à son essor et à ses potentialités, ce secteur d'activité a imposé sa présence et s'intègre dans le paysage urbain à côté des productions agricoles séculaires.

Nonobstant sa proximité avec la filière des cultures légumières, la filière de l'horticulture ornementale porte des interrogations spécifiques. Certes elle n'est que l'une des innombrables activités immergées dans le secteur informel, mais grâce à son essor et à

ses potentialités, cette activité a imposé sa présence et s'intègre dans le paysage urbain à côté des productions agricoles séculaires.

Ses atouts sont multiples : mode opératoire réactif des ''pépiniéristes de rue'' marqué par une inventivité non négligeable et surtout par une stratégie commerciale originale, qui allie la démocratisation du prix des plantes, la monopolisation de la vente des arbres fruitiers et le rapprochement de la clientèle… La dynamique de la floriculture a créé auprès des citadins un nouveau besoin de nature et un réseau de consommateurs potentiels même dans les milieux modestes.

De surcroît, comme cela a été révélé par l'enquête de terrain, la floriculture ne se limite pas à la création d'emplois intrinsèques, mais comme la culture maraichère, elle favorise la résorption du chômage et assure des emplois dans des secteurs d'activités connexes. Notamment pour les fabricants de pots en ciments (maçons), les pousse pousseurs d'ordure ménagère, les potiers, etc…

Hypothèse n°6

L'appui plus important de l'Etat et si possible des associations issues de la société civile favoriserait un fonctionnement optimal des 3 filières. En outre cela pourrait permettre à ces dernières de soutenir une réponse positive en matière de lutte contre la pauvreté et en faveur de la sécurité alimentaire.

Comme dans de nombreux pays du continent, l'appui de l'Etat et si possible celui de la société civile reste timide, ce qui ne peut favoriser un fonctionnement optimal des différentes filières. Cela se traduit par le caractère informel des filières depuis la production jusqu'à la commercialisation auprès des consommateurs.

Il s'avère que : « … dans la plupart des villes africaines, le maraîchage est une activité relevant du secteur informel, qui s'est développée avec peu de réglementations et sans véritable soutien des gouvernements et des autorités municipales… L'instabilité des régimes fonciers rend plus difficile pour les cultivateurs de légumes de se constituer un fonds de roulement, mais sans titre de propriété, ils n'ont presque aucune garantie à offrir aux établissements financiers. Les jardins maraîchers ne sont guère reconnus ; ils sont peu réglementés et bénéficient de peu de soutien dans les villes d'Afrique… (FAO, 2012) ».

Une avancée dans le sens du soutien des acteurs par les autorités pourrait permettre une réponse positive dans le sens de l'amélioration des systèmes de production, afin de relever les défis en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la faim et de lutte contre la pauvreté pour le développement de villes saines.

Hypothèse n°7

Pour l'ensemble de ces domaines d'activité, la mise en œuvre du concept d'empowerment serait judicieuse, afin d'assurer l'épanouissement socio-économique local. Car au-delà de l'alimentation ces filières peuvent jouer un rôle moteur tant sur le plan économique que sur le plan environnemental : leur dynamisme mérite l'octroi d'un appui technique et financier afin de participer, voire d'impulser l'action du développement local et même national.

Cette pratique a certainement eu cours dans le passé dans une certaine mesure. En effet dans l'étude effectuée sur les acteurs et les circuits maraîchers à Brazzaville, A. Leplaideur et P. Moustier (1994) affirment que : « Le crédit bancaire, très organiste, ne finance que la fonction de production… le développement souhaite financer un grand magasin frigorifique qui introduit un nouveau nœud capitaliste dans la filière… ».

Actuellement, les déclarations des acteurs sont concordantes dans le sens contraire : c'est à dire que aucun volet agricole n'arrive à bénéficier d'un financement institutionnel. Madame Bernadette a justifié le financement sur fond propre de son exploitation de manioc depuis le début en déclarant que : « quel que soit la qualité de votre ''business plan'', il est inutile de chercher l'octroi d'un financement bancaire pour une activité agricole, parce que c'est un rêve irréalisable ! ».

Il faut se rendre à l'évidence et reconnaitre le manque de soutien du secteur agricole par les institutions financières déjà confrontées à des réalités complexes. Mais tant que cette pesanteur néfaste va demeurer comme une épée de Damoclès inamovible sur le secteur agricole comment pourrait-on envisager l'épanouissement de ces classes sociales sans ce support vital pour un minimum développement local voire plus à l'ère de la mondialisation ?

Propositions de perspectives de recherche

Il y aurait bien d'autres choses à dire sur les thèmes abordés : identifier et caractériser les activités ainsi que le fonctionnement des principales filières de productions végétales consommées à Brazzaville offre des opportunités diversifiées qui peuvent mener vers un choix de pistes de recherche passionnantes. Toutes ces filières offrent des opportunités variées d'autant plus que le domaine de la recherche géographique au Congo est actuellement peu développé. Approfondir la recherche sur **le vivrier marchand** ou sur **l'exploitation des produits forestiers non ligneux** (PNLF) serait une contribution utile.

I – Recherches sur le vivrier marchand

Le développement économique n'est pas toujours tributaire de fleurons industriels de grande envergure, s'affranchir de la pauvreté est possible par d'autres voies. Selon la

Banque Mondiale, 2020), le dynamisme des commerçantes africaines est l'un des leviers sûr et important qui mérite l'appui des gouvernants pour valoriser ce potentiel quasi inexploité. Ainsi, la problématique de l'intégration socioéconomique des femmes est un défi majeur à relever par le continent.

Par ailleurs, les questions de genre s'imposent comme une problématique importante dans les théories du développement de nos jours. En Afrique la femme occupe une place centrale au sein de la société et dans les activités économiques. Paradoxalement, elle ne figure pas dans les politiques publiques, ni dans les stratégies des partenaires au développement (Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest -OCDE, 2019).

Les dynamiques urbaines actuelles intègrent l'ampleur nouvelle des femmes comme commerçantes et entrepreneures. « Mais, l'activité des femmes africaines est concentrée dans des activités à faible valeur ajoutée (agriculture, commerce) et…, leur contribution à la richesse nationale est toujours restée faible et leur invisibilité forte » (J. Charmes, 2005, 2). Dans le même ordre d'idée, H. Guetat-Bernard (2011, 33, 42) relève que : « Les capacités de franchissement, par la mobilité spatiale, de la distance entre les lieux ne sont pas données de manière identique aux hommes et aux femmes… L'histoire contemporaine, y compris en Occident, est aussi marquée par une idéologie de la sédentarité féminine… les hommes ou les biens… circulent ».

Aujourd'hui la mobilité féminine est actée et assumée comme une voie pour maitriser le destin. Dans le même ouvrage H. Guetat-Bernard le souligne en évoquant : « l'implication des femmes camerounaises dans des réseaux d'échanges marchands qui supposent qu'elles se rendent seules ou entre femmes à l'autre bout de leur pays (lorsqu'elles louent un camion avec chauffeur pour partir de Yaoundé et se rendre dans le nord acheter du bétail et le ramener pour le revendre) ou à l'étranger (au Gabon par exemple pour le commerce du gingembre ou des bananes plantains) … »

En poursuivant sur ce sujet elle pose l'interrogation suivante : « comment les logiques familiales, les contraintes économiques et finalement les constructions territoriales sont-elles marquées par cette nécessité ? ». Dans leur ensemble les femmes africaines sont concernées par ce questionnement.

Au Congo les femmes ont toujours été et sont toujours présentes majoritairement dans l'économie agricole. Elles détenaient quasiment le monopole de la production agricole et du commerce de détail sur les marchés (P. Vennetier, 1966), Même si la situation évolue au regard de la crise qui sévit durement dans le pays et du changement des mentalités en cours. Aujourd'hui, la femme urbaine congolaise se lance de plus en plus à l'assaut d'un commerce plus ambitieux.

Il n'est plus rare de rencontrer dans le paysage urbain les enseignes, les dépôts de marchandises ou les étals de vente en gros tenus par des femmes. Dans le domaine du vivrier marchand les femmes ne sont pas en reste. Qui sont ces femmes ? quels sont leurs secteurs de prédilection ? quel est l'impact de leurs activités ?

Dans l'économie du manioc, elles sont en train de franchir la ligne imaginaire qui avait enfermé le secteur du commerce de gros du manioc comme monopole masculin. Cet investissement nécessite un véritable engagement personnel. Pour cela il faut s'absenter de chez soi. La migration pendulaire est intégrée dans les mœurs depuis toujours. Mais dans ce nouveau contexte, il s'agit désormais d'un éloignement qui se compte en jours voir plus.

Il serait intéressant et utile de poursuivre des travaux de recherche dans la filière manioc. La commercialisation est un thème très riche qui comporte de nombreuses pistes inexplorées. Le choix de s'orienter vers l'aspect spécifique de la commercialisation des tubercules séchés ou ''Foufou'', entre Brazzaville et le plateau de Mbé serait un axe pertinent.

Dans cette proposition l'objectif serait d'aller à la rencontre de ces femmes commerçantes, de porter un regard particulier sur une des catégories de commerçantes brazzavilloises, qui jouent un rôle essentiel dans le commerce informel. Ce sont les vendeuses de ''Foufou'', des femmes se distinguent par l'originalité de leur négoce.

Grâce à leur insertion dans ce bastion masculin des réseaux de vente du ''Foufou'' en gros, elles cherchent à s'affranchir de la pauvreté pour maitriser leur destin. Mais surtout elles participent au développement économique national.

La méthodologie préconisée pour cerner cette problématique est d'initier une revue documentaire afin de réunir une base d'analyse des principaux courants qui traitent des questions du genre, des filières de commercialisation des produits et du développement.

Cette démarche assez aisée pour collecter les données internationales nécessite une activité de recherche de terrain complémentaire sur 3 niveaux comme suit :
- Des investigations documentaires en rapport avec le milieu institutionnel
- L'dentification, compréhension des itinéraires, observation de l'emploi
- Enfin des investigations sur leurs stratégies marchandes : positionnements dans l'espace urbain, structuration et poids économique, relation à l'accès à la propriété, incidence sociale et regard de la société, rapport à la protection de l'environnement et durabilité de l'activité. Ce thème de recherche peut s'intituler : **Défi des '' femmes de voyage'' vendeuses de ''Foufou'' au marché Texaco de Brazzaville :** - Percée d'un réseau entrepreneurial urbain des femmes.

II – Recherches sur les produits forestiers non ligneux

La seconde ambition qui semble judicieuse à réaliser est de prolonger les travaux de recherche sur le thème de la durabilité écologique, qui peut être intitulé :

‘’Impact de l’exploitation des produits forestiers non ligneux et développement territorial durable ou Comment concilier protection de la biodiversité et maintien de sa contribution nourricière en promouvant une alimentation durable : Cas du Gnetum et du Marantacée dans la cuvette-Ouest en République du Congo’’.

Ici la problématique se situe au niveau de la nécessité de concilier la protection des espaces forestiers et celle d’agir pour le maintien de sa contribution nourricière actuelle et future en promouvant une alimentation durable (Rapport Brundtland ;1987).

Cette situation antagonique est rappelée en permanence par une abondante littérature scientifique et par l’existence de diverses institutions publiques et non gouvernementales, qui en partagent la gestion ou simplement manifestent un intérêt particulier pour ces espaces boisés. Des pourparlers continus animent des réunions à plusieurs niveaux scalaires, notamment la COP 25, qui s’est tenue dernièrement : du 2 au 15 /2020.

Ce conflit inhérent date de la naissance de la notion de conservation de la nature. Ce qui fait référer aux précurseurs de J. Muir (1823-1914) à l’initiative du parc de Yellowstone et à lui-même pour sa contribution pour la création du Yosemite parc en Californie.

A cette époque la philosophie prônée se caractérise par : « la loi fédérale américaine du 1er mars 1872 qui stipule que « ces terres sont soustraites au peuplement [...] et dédiées, en tant que parc public ou aire de détente, au plaisir et au bénéfice du peuple ». Ce qui signifie que « toute atteinte au gibier, au poisson, aux ressources végétales, minérales ou aux curiosités naturelles y est désormais interdite » (S. Depraz et S. Héritier,2012, 6), en d’autres termes cela revient à interdire l’accès des forêts aux peuples autochtones (M. C. Diaw, 2020).

Sous l’influence des courants progressistes, une approche inédite émerge actuellement. Ce nouveau concept prône une approche participative qui n’a toujours pas enrayé la tension entre le développement et la conservation.

Dans le contexte de ce paradigme intégrateur de permanence des conflits environnementaux (S. Depraz), le bassin du Congo qui est le 2ème poumon de la planète (UICN …), est confronté à la nécessité vitale de protection de sa biodiversité pour l’intérêt de l’ensemble de la planète. Par ailleurs il est impératif de garder en ligne de mire les menaces de la 6ème intinction de la biodiversité (évaluation mondiale IPBES).

Mais cet espace forestier exposé à la déforestation : à la destruction des habitats du vivant, doit pourvoir simultanément aux besoins des populations riveraines très pauvres et au-delà, ainsi qu'à la survie des différentes espèces.

En conséquence la donne émigre de la sphère environnementale pour prendre une dimension sociale et politique. En Afrique centrale l'intensité de la cueillette du gnetum et des marantacées (P. Nde Shiembo, archives Fao, 2014), illustre cette déforestation anthropique relativement discrète et l'impact critique sur les écosystèmes locaux.

Dans le cas spécifique du département de la Cuvette-Ouest : la forêt assume-t-elle son rôle de pourvoyeur de bien - être ? Quelles trajectoires positives permettront d'atteindre des objectifs durables et de penser l'avenir de façon endogène et intégrée ? Quelles voies emprunter pour harmoniser les intérêts des parties prenantes contre la permanence des conflits environnementaux ?

La réalisation de travaux d'études dans le futur devrait permettre d'enrichir les connaissances sur ces thèmes, car un investissement significatif est à amorcer pour faire progresser de façon effective un état des connaissances scientifiques qui se trouvent être quasi inexistent actuellement.

ANNEXES

III - Liste des sigles et abréviations

IV - Illustrations

1 – Cartes

2 - Graphiques

3 - Tableaux

4 - Figures

5 – Photographies

V – Bibliographie

1 – Ouvrages

2 - Principaux sites visités

Titre de la thèse : Incidence des productions végétales consommées et des habitudes alimentaires dans la dynamique intra et périurbaine à Brazzaville

Restitution des recherches de terrain à Brazzaville de Mars à Mai 2017

Renée Gertrude Gongault

JUIN 2017

TABLE DES MATIERES :

Introduction :

Première partie :
- Suivi de la filière manioc
- Un exemple de gestion d'une plantation de manioc
- Généralités
- La production Généralités
- La production
- La commercialisation
- Le rôle social

Deuxième partie :
- La commercialisation du maraîcher vivrier et l'expansion des nouvelles formes de vente :
- Les vendeuses à domicile
- Les vendeuses ambulantes

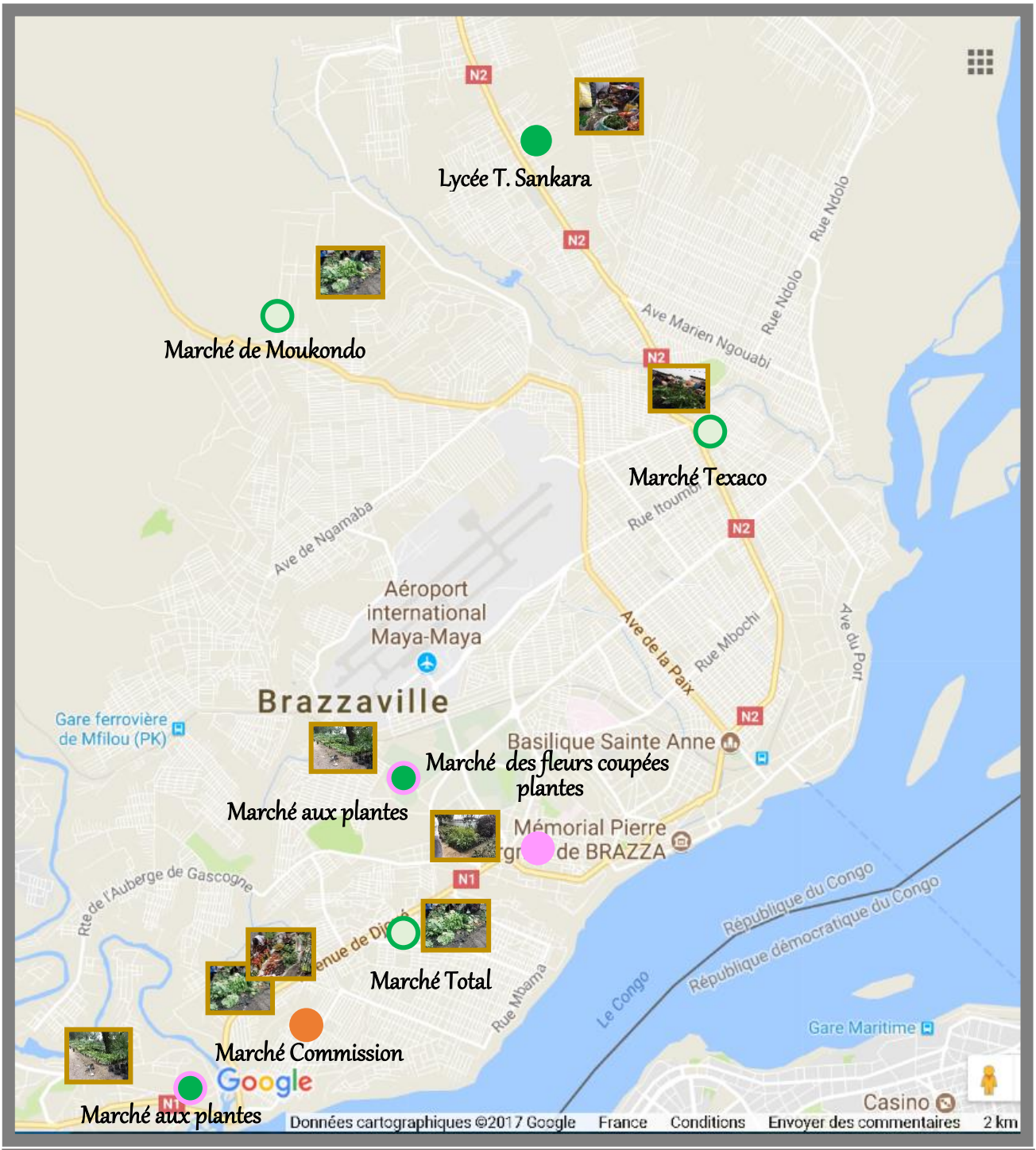
Troisième partie :
- La filière Gnetum à Brazzaville
- Le transport
- La commercialisation
- La consommation

Quatrième partie :
- La filière floricole
- Initiation de la banque de donnés photos ;
- Identification des sites d'enquêtes ;
- Prise de contact avec les pépiniéristes
- Nouvelle forme de commercialisation

Cinquième partie :
- Productions végétales, mutations socio – économique des acteurs des différentes filières :
les femmes commerçantes

Conclusion :

Carte n°1 : Emplacement des marchés de vente en gros et des marchés aux fleurs :



Légende :

- Marché de vente du Gnetum
- Marché de vente de fruits et légumes
- Marché de légumes
- Marché des plantes
- Marché des fleurs coupées et des plantes

Introduction :

Au regard du contexte socio – politique … chargé, la démarche quantitative par questionnaire n'était pas envisageable, la mise en œuvre de cette méthode aurait été difficile et inadaptée.

En effet nous étions en période pré-électorale d'une part, et d'autre part l'interminable guerre dans le département du Pool, qui est la zone limitrophe méridionale de Brazzaville faisait ressentir ''ses soubresauts'' et ''ses vibrations sismiques'' habituels dans la ville !

En outre le caractère informel étant largement dominant dans toutes les filières des activités ciblées, toutes les initiatives ayant une quelconque apparence officielle comme un simple questionnaire n'était pas la bienvenue auprès des interlocuteurs d'autant plus que la majorité des acteurs étaient traumatisés…

La capacité de parler dans toutes les langues vernaculaires : Lingala, Mounoukoutouba et Lari, a été salutaire. Cette communication directe mettait à l'aise les personnes interrogées. Car elle a favorisé leur liberté d'expression et le recueil d'informations fiables par des interviews riches.

L'enquêté (e) se sent en confiance ce qui permettait d'aborder souvent avec succès des sujets délicats ou tabous. A partir de thèmes prédéfinis l'enquêté (e) pouvait exprimer librement sa pensée, si besoin des questions de relance pouvait intervenir afin de canaliser son discours.

Ainsi pour obtenir de bons résultats il fallait agir avec prudence et discrétion, certes au regard du climat social tendu qui donnait libre cours à l'esprit ''suspicieux'' mais aussi à l'esprit ''mercantile'' ambiant… Ce ressenti justifie que la retranscription des entretiens était toujours faite à postériori des entretiens verbaux.

Un autre impératif non négligeable qui a lourdement pesé sur la recherche était le facteur temps : d'une part rester dans la limite de temps imparti par le titre de séjour et d'autre part veiller à respecter les rendez-vous médicaux à Paris.

Il faut aussi dire qu'une mésaventure a occasionné la perte de l'appareil photo au retour, si bien que le reportage photo s'est perdu ! Les jours suivants une grande pénurie de carburant n'a pas permis de s'y rendre à nouveau pour refaire un nouveau reportage photographique.

Malgré ces contraintes, le travail a été réalisé grâce à la recherche documentaire, mais surtout grâce aux prises de contacts et entretiens libres effectués auprès des acteurs des différentes filières à la faveur de chaque voyage privé effectué à Brazzaville depuis 2013 en prévision de cette recherche.

Concrètement la recherche sur le terrain a été conduite en 2 phases :
- La première période s'étend de Décembre 2015 à Janvier 2016 sous la forme de pré – enquêtes, notament pour localiser et prendre contact avec des vendeuses de farine de manioc, des maraichères, des floriculteurs et des propriétaires de champs de manioc localisés sur le plateau de Mbé.

En effet pour atteindre les objectifs visés des observations fréquentes du fonctionnement des différents réseaux ont eu lieu en amont des entretiens. Ces observations empiriques ont été des sources d'information complémentaires de la démarche qualitative engagée.

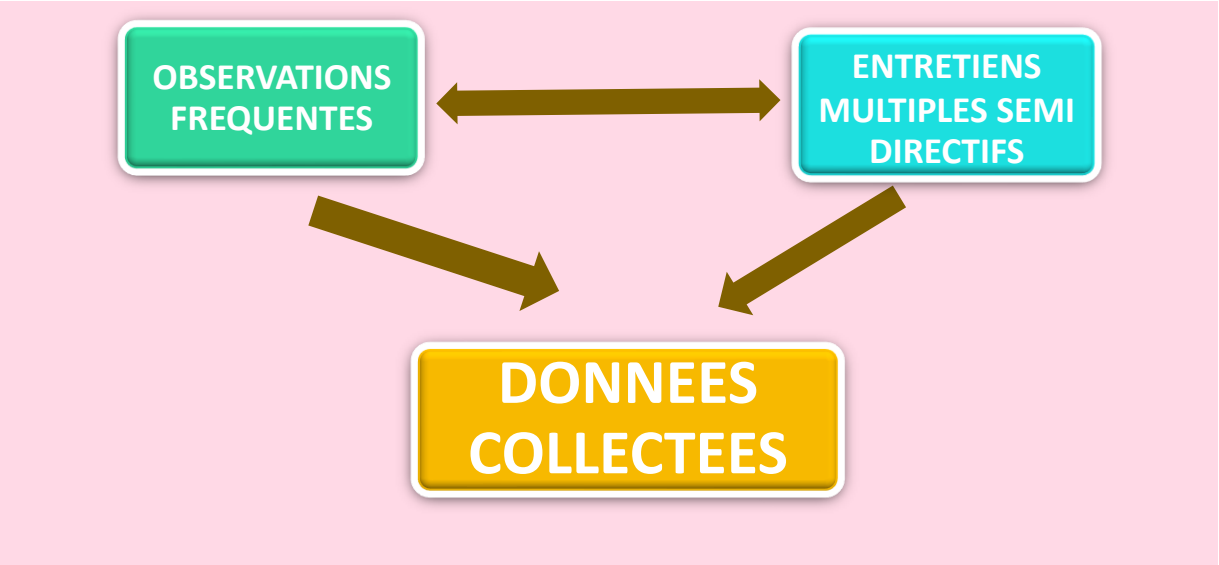
- La seconde période va de Mars à Juin 2017, celle-ci a été consacrée à la réalisation des enquêtes avec les acteurs des différentes filières comme cela est représenté sur le schéma n°1.

La méthode de travail d'enquête utilisée est la technique d'enquête qualitative qui repose sur la réalisation d'observations fréquentes et celle des entretiens semi – directifs. Ces derniers n'étaient possibles qu'en faisant montre de discrétion en avançant masquée. Car le climat était très tendu…

L'ensemble de la collecte des données avec les 2 méthodes a permis de déceler et de mettre en lumière les évolutions et les transformations pertinentes des différentes filières : d'une part pour cerner et comprendre les idéologies sous-jacentes sur lesquelles sont basées les incidences économiques et sociales et d'autre part découvrir les évolutions innovantes dans le fonctionnement des différentes filières.
Le résultat ou l'objectif recherché était de comprendre :
- Le rôle nourricier des circuits des différentes filières pour la ville, ceci à travers l'apport des différents acteurs dans la production et la commercialisation ;
- L'incidence sociétale des acteurs des filières dans les dynamiques de la ville et de sa zone péri-urbaine ;
- Ainsi que la prise en compte des enjeux écologiques dans le fonctionnement des filières.

Pour y parvenir la collecte des informations a porté sur les différentes filières : celle du manioc pour illustrer les cultures vivrières, sur les cultures maraîchères, la floriculture et le Gnetum. Les thèmes de recherches traités dans chaque filière ont varié en fonction de la pertinence des activités et en tenant compte des réalités sur le terrain. Ainsi l'approche des différentes filières s'est effectuée de la manière suivante :

Figure n°1 : Les 2 méthodes de collecte des données par l'approche qualitative mise en œuvre sur le terrain



Graphique R.G. Gongault

La filière manioc :

L'activité de la filière du manioc est intense au plan international (P. Vernier et al 2018). A Brazzaville sa production fait l'objet d'un négoce actif pour le marché intérieur. Cette denrée est l'aliment de base de la majorité de la population sous plusieurs formes. C'est la cause qui justifie le choix d'un échantillon pour illustrer les productions vivrières.

Le travail d'enquête s'est déroulé sur 2 sites : le village d'Odziba et le marché de Texaco à Brazzaville.

- Au village d'Odziba :

En l'occurrence pour ce volet, il s'est agi d'une enquête auprès d'une agricultrice spécialisée dans la culture du manioc. Son exploitation agricole est installée dans le village d'Odziba situé à 100km de Brazzaville.

La particularité de ce village est sa vieille spécialisation dans la culture du manioc. On y trouve une activité bipolaire : l'agriculture traditionnelle villageoise et les exploitations des nouveaux agriculteurs modernes les néo ruraux (P. Vennetier et B. M. Mengho).

- Au marché de Texaco à Brazzaville :

Le second site d'enquête est un marché spécialisé dans la vente en gros des produits vivriers. Notamment les produits dérivés du manioc, depuis toujours feuilles de manioc, tubercules fraîches, sac de tubercules séchées (foufou), pains de manioc et les légumes

maraichers. Compte tenu de la situation instable de la région du Pool cette dernière activité connait un regain d'intensité.

Les rendez-vous pris avec 3 grossistes en vente de cosses de manioc séchés, n'ont pas pu se réaliser faute de temps.

- La filière maraichère :

Concernant la production légumière (le vivrier marchand – J. L. Chaléard), il faut reconnaitre que ce secteur d'activité bénéficie de l'avantage certain, d'avoir été beaucoup documenté au fil du temps (P. Vennetier, P. Moustier, FAO…).

Notamment les travaux de recherches menées à travers une collaboration entre AGRICONGO et le CIRAD depuis 1988. Elles ont largement traité des différentes problématiques. Ces travaux présentent plusieurs points saillants :

Il en ressort : « qu'il existe une dynamique ancrée de longue date concernant les circuits entre les aires de production jusqu'aux consommateurs. la consommation en productions légumières cultivées des Congolais est dominée par les légumes-feuilles, l'oignon et la tomate. L'origine des produits commercialisés montre une forte complémentarité des zones de production urbaines et rurales. Les importations en légumes sont de faible importance et sont limitées à l'oignon et à la pomme de terre… : les légumes-feuilles et les légumes de type tempéré proviennent du périurbain, tandis que les légumes-fruits de type local proviennent des champs villageois.

Le défaut principal d'approvisionnement des consommateurs est la forte saisonnalité de l'offre locale. L'irrégularité de la production renforcée par un environnement déficient en termes d'infrastructures de transport, de stockage et de crédit. Elles ont montré l'importance des légumes dans la consommation des ménages. Le marché de détail est le mode d'approvisionnement dominant. Les fortes variations saisonnières des prix, qui peuvent aller du simple au triple.

La quantification de la consommation, des flux et des prix de légumes au Congo pose de nombreux problèmes (difficultés à estimer les quantités produites et commercialisées sur les marchés de gros et de détail, les importations, les quantités consommées, la part des différentes origines). Les organisations sont particulièrement limitées dans le secteur de la production maraîchère » (P. Moustier et J. Pages).

La production locale des légumes feuilles en circuit court est nécessaire pour garantir la fraicheur exigée par les consommateurs. Comme partout en l'agriculture pratiquée dans la ville et dans sa périphérie joue un rôle important comme pourvoyeur d'emplois pour les populations pauvres, bien que ce modèle évolue actuellement.

Mais les aspects fonciers constituent toujours un paramètre non maitrisé par les pouvoirs publics et les maraichers. Ces derniers sont en permanence exposés aux aléas liés à l'insécurité foncière. Ala forte contrainte de la pression foncière s'ajoute celle : « de terrain, mais également de transport, d'accès aux intrants et à l'appui technique qui sont déterminantes dans la localisation des productions » (P. Moustier).

Un constat généralisé montre que : « dans les villes du monde entier, au Nord comme au Sud, le mouvement de l'agriculture urbaine s'amplifie » (J. Pourias, A. C. Daniel et C. Aubry 2012). Aujourd'hui l'activité maraichère contribue à la gestion de la ville à plusieurs titres : « en participant à l'approvisionnement … en produits frais, en créant des emplois et des revenus, qui contribuent à l'équilibre social, en améliorant l'environnement par une gestion spécifique des déchets, en participant … à l'amélioration de la qualité de l'air Olanrewaju B. Smith et al, (2004).

Au contraire la situation de Brazzaville se singularise par l'expropriation officielle des maraichers et la quasi destruction de la ceinture maraichère séculaire et des zones humides attenantes au profit de l'urbanisation.

Cette régression des productions vivrières et maraichères dans l'espace intra urbain est une perte de biodiversité importante pour la ville car elle lui soustrait tous les services écologiques dont elle bénéficiait.

Aussi au cours de ces travaux de recherches l'attention a été plutôt porté sur les nouvelles formes de commercialisation, par la réalisation des entretiens avec les acteurs de la vente à domicile et ceux de la vente ambulante soit 17 femmes.

- Le fonctionnement de la filière du Gnetum à Brazzaville :

L'enquête sur la commercialisation du Gnetum dans la ville. Cette analyse s'est déroulée en 3 phases :

- La première phase s'est déroulée à l'unique marché de gros communément baptisé le marché ''Lycée '' : auprès du transporteur du jour et de 3 revendeuses.

- La 2 eme phase s'est adressée à un échantillon de 2 revendeuses au marché Texaco.

- La 3 eme phase concerne 5 vendeuses de quartier dont 2 dans le quartier de Mpila et 3 dans notre zone de recherche déjà exploitée pour l'enquête sur les légumes dans le quartier Itoumbi.

- Dans ce dernier cas, il s'est agi d'une nouvelle population de vendeuses qui a intégré le paysage urbain. Elle se caractérise par un fonctionnement hors des marchés conventionnels essentiellement. La visibilité des nouvelles arrivantes est tellement

manifeste dans les ruelles des quartiers voire dans les parcelles d'habitation qu'elle constitue une catégorie tangible au sein de la filière.

- Le voyage dans la Cuvette - Ouest n'ayant pas été possible la dernière phase a eu lieu par des entretiens audio avec des originaires du département de la Cuvette – Ouest résident sur place ou en dehors de la région grâce aux réseaux sociaux.

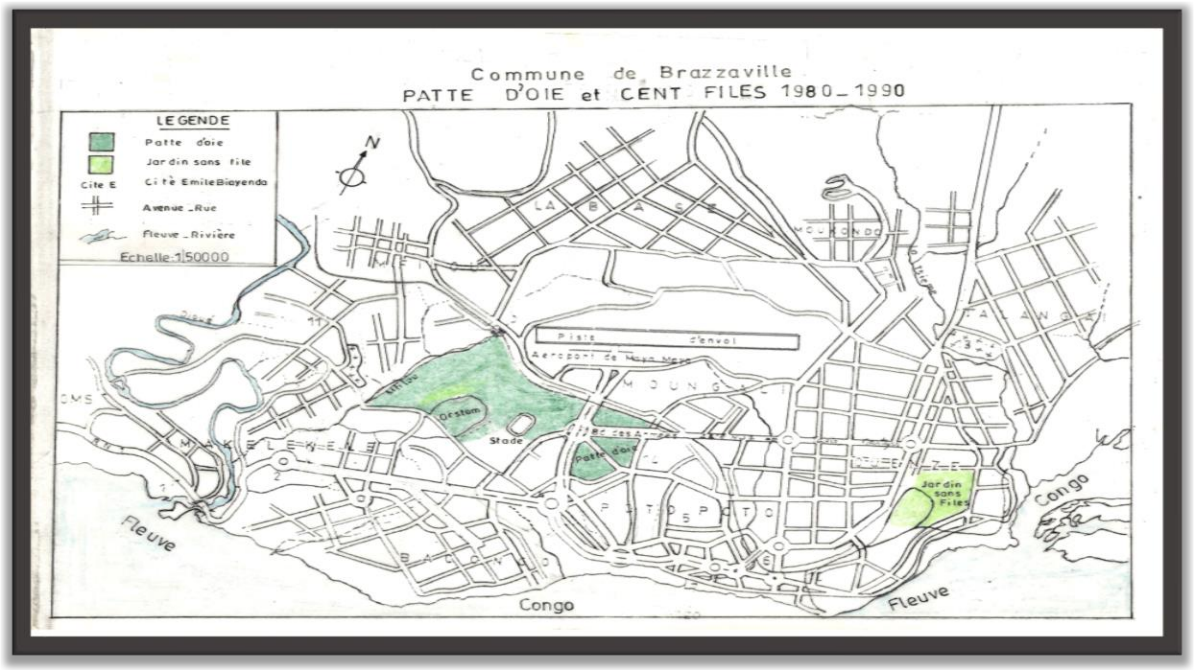
- La filière floricole :

Bien que traitée en dernier, comme les autres filières les phases de pré-enquête et d'enquête ont été réalisées. C'est-à-dire la constitution de la banque d'images, le recensement des sites, la prise de contact préliminaire et les entretiens avec les acteurs sélectionnés.

A ces sources s'ajoutent la recherche d'informations complémentaires par entretiens téléphoniques grâce aux réseaux sociaux (Facebook et WhatsApp) n'ayant pu finaliser le travail au cours du séjour sur le terrain.

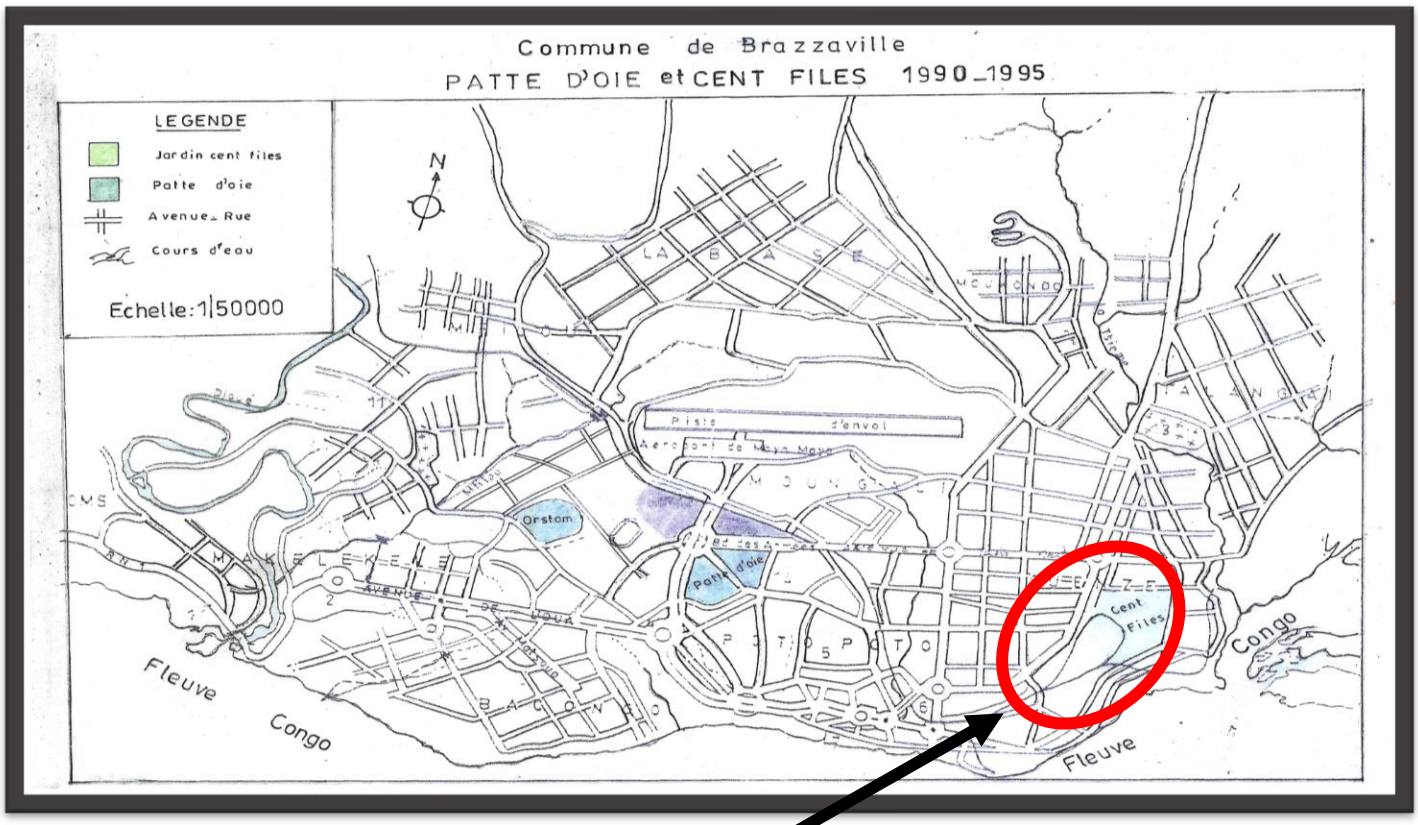
Malheureusement plusieurs entretiens n'ont pas été achevés ou réalisés. De nombreux acteurs disponibles pour participer à l'enquête étaient des jardiniers originaires de la RDC. Ils ont disparu suite à leur rapatriement… en 2015.

Carte n°8 : Situation des zones maraichères dans la ville intramuros de 1980 à 1990



Source : IGN Brazzaville 2013

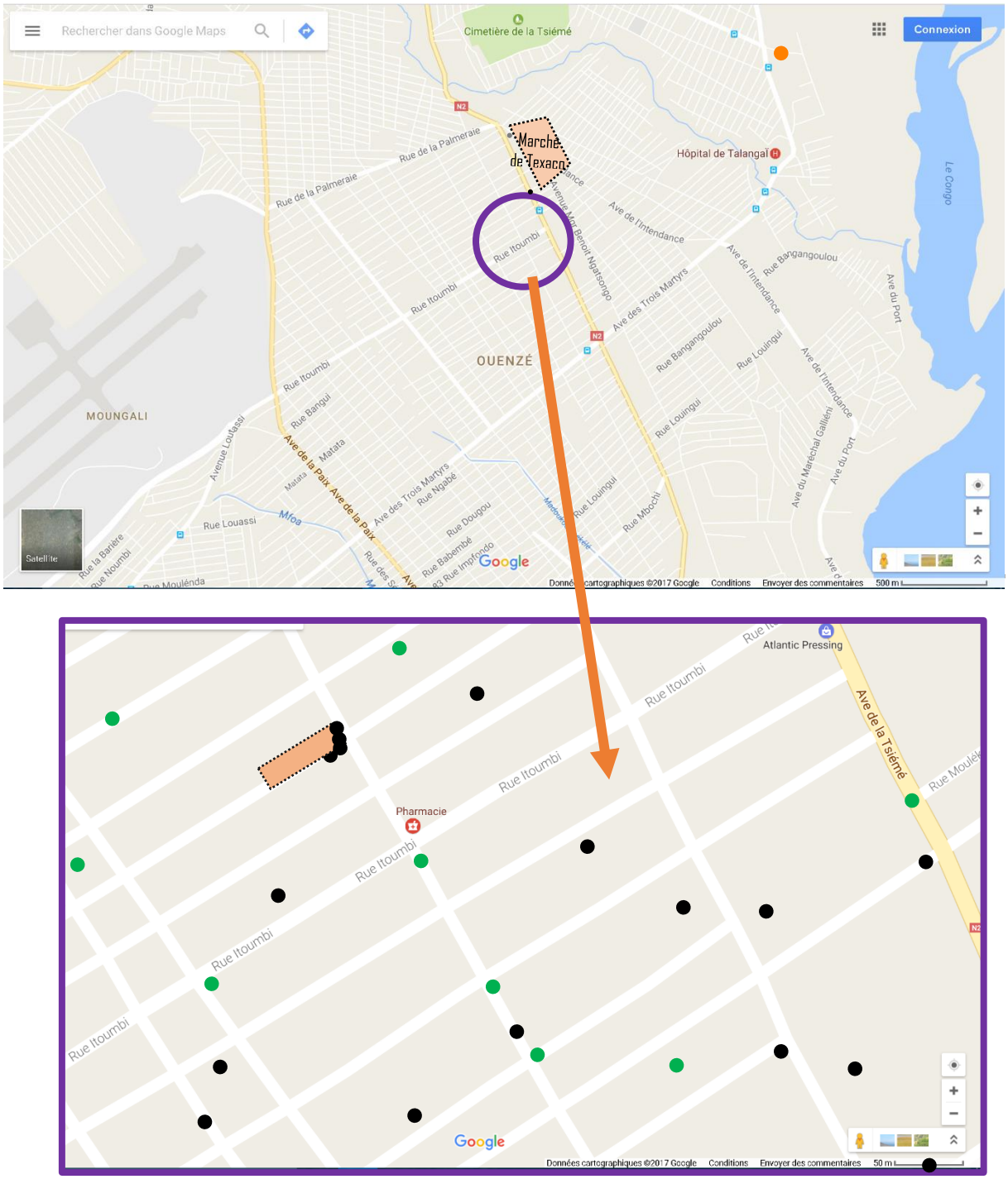
Carte n°9 : Situation des zones maraichères dans la ville intramuros de 1990 à 1995



Source : IGN Brazzaville 2013

Depuis 2008 cette zone maraîchère a été entièrement réattribuée par un lotissement officiel

Carte n°2 : Une des zones d'enquête sur les filières manioc, légumes et Gnetum - Le secteur d'Itoumbi dans le quartier de Ouenzé et le marché Texaco à Brazzaville -



Légende :

- ● Emplacement des vendeuses de légumes frais
- ● Emplacement des vendeuses de Gnetum

Première partie :

1- Suivi de la filière manioc

1.1- Généralités

Sur le terrain nous avons pu constater que la filière manioc est organisée en plusieurs sous-volets. Ces dernières composent des maillons d'une chaine qui fonctionnent d'une manière imbriquée les unes dans les autres sur le plan des ressources humaines, de l'activité agricole et de l'activité commerciale.

L'organisation humaine comprend : Les managers des exploitations qui sont indifféremment des hommes ou des femmes. Par contre une spécialisation s'observe au niveau de la main d'œuvre : les hommes dominent dans le secteur du transport et de la main d'œuvre dans les travaux des champs, tandis que les femmes sont employées dans les tâches relatives à la transformation du manioc.

Parfois l'activité commerciale peut fonctionner de façon indépendante. Ce circuit comprend :

- Les champs cultivés ;
- La production brute sous forme de tubercules frais ;
- La production transformée en pâte de manioc ;
- La production transformée des pains de manioc '' in situ'' ;
- La production des cossettes c'est-à-dire des tubercules séchés ;
- Le maillon terminal est la production des pains de manioc et de la farine de manioc produites et vendue au détail sur les lieux de consommation à Brazzaville.

Pour cette filière le travail d'enquête concerne 2 sites : le village d'Odziba situé à 100km de Brazzaville dans une exploitation agricole et le marché de Texaco à Brazzaville. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'analyser un échantillon pour traiter l'activité en détail.

Il s'est agi d'une enquête auprès d'une agricultrice spécialisée dans la culture du manioc. Son exploitation agricole est installée dans le village d'Odziba situé à 100km de Brazzaville et dotée d'une tradition agricole.

Carte n°4 : Odziba au Nord de B/ville

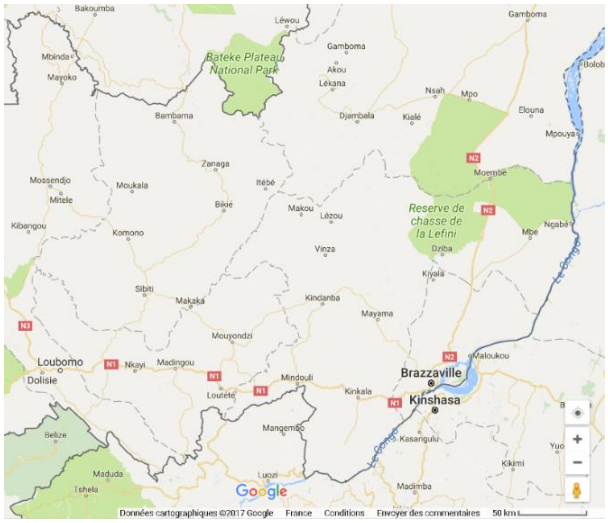


Photo n°1 : village d'Odziba



1.2- Exemple de gestion d'une plantation de manioc : entretien avec madame Bernadette à Odziba

a) - Présentation		
N°	**Rubrique**	**Résumé de l'entretien**
1	**Justification du choix**	Mme Bernadette est agricultrice néo rurale spécialisée dans la culture du manioc, elle est ancienne dans l'activité. Elle s'est installée à Odziba, un village situé sur le Plateau de Mbé à 100 km de Brazzaville et fait partie des villages qui alimentent la ville en manioc. Son activité a commencé par une exploitation monoculturale de1hectare, au fil du temps elle l'a développé et pour cette campagne elle va occuper 40 ha
2	**Identité**	Mme Bernadette est une femme célibataire de nationalité congolaise. Elle est âgée de 65 ans et elle est mère de 3 enfants qui sont entièrement à sa charge.

3	**Profil de l'enquêtée**	C'est une citadine qui avait toujours vécu à Brazzaville. Sa famille originaire du district de Lékana (département des Plateaux) est installée depuis 1947 dans le quartier de Poto - poto. Elle a arrêté ses études suite à plusieurs échecs au bac.
4	**Motifs de l'enquête**	**Pourquoi avoir fait le choix de cultiver le manioc à Odziba ?** Malgré son niveau scolaire elle n'arrivait pas à trouver du travail dans le secteur tertiaire. Au lieu de continuer à vivre au chômage et à la charge de ses parents à Brazzaville, elle s'est intéressée à cette activité. Sa mère et ses tantes l'avaient déjà précédée dans cette voie. Ce choix l'a obligée à faire plusieurs longs séjours loin de chez elle. Sa famille l'a aidée en assurant la garde de ses enfants. Ainsi elle a profité de la disponibilité et du soutien familial surtout qu'elle était libre de toute attache. Au regard de ces avantages, elle s'est lancée dans cette aventure, l'activité ayant la réputation d'être très rentable. D'autre part l'emplacement du village au bord de la route nationale N°2 qui est l'unique voie terrestre de communication entre la capitale et toute la partie Nord du pays était un avantage précieux pour l'évacuation de la production et les déplacements personnels vers Brazzaville
5	**historique**	Le début de ses activités dans le domaine remonte à 1988. Dès sa mise en route, l'exploitation a nécessité la mobilisation d'un investissement financier préalable conséquent (montant non précisé). Son activité a commencé par une exploitation monoculturale de manioc d'un hectare. Au fil du temps elle l'a développée et pour cette campagne elle va occuper 40 ha.

b) – Réalisation de la campagne 2017 de madame Bernadette			
N°	**Etapes**	**Résumé de l'étape**	**Coûts**
1	**Démarches préliminaires**	1- Acquisition d'un terrain à bâtir auprès des autorités coutumières du village. 2- Construction d'une habitation : une maison sommaire en brique de terre cuite, de 3 pièces pour une superficie d'environ 35 m².	900 m²X 30.000 F CFA soit 45 euros Non chiffré
2	**Déroulement du cycle de culture** (**Il** est invariable).	1 – Recherche du terrain et négociation foncière	Non chiffré
		2 - Location d'un terrain	40 ha x35000 F /ha =1.400.000 F CFA soit 2100 euros.
		3 – Location d'un tracteur pour les opérations mécaniques	50.000 F CFA soit 75 euros
		4 - Juin – Juillet r- 1er labour	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		5 - Octobre- 2eme labour & pulvérisation du sol	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		6 - Décembre - Plantation des boutures	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros

		7 - Février - 1er sarclage	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		8- Juillet - 2 eme sarclage	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		9 – Après 15 à 18 mois - Récolte du 1er cycle	2 personnes par ha pour chaque opération soit : 25.000 F CFA x 80 personnes x = 2.000.000 FCA soit 3000 euros
		Coût total de la main d'œuvre	10. 000. 000 F CFA soit 15 000 euros
		10. a) - Fabrication de la farine ou ''Foufou'' en 3 étapes : rouissage, séchage et mise en sac.	2 ouvriers / ha x 4000 F CFA Pour un rendement de 50 à 80 sacs.
		10. b) - Fabrication des pains manioc ou ''Chikouangue'' en 3 étapes aussi : rouissage, nettoyage et pré-cuisson, emballage et cuisson.	2 ouvrières/ha x 4000 F CFA pour un rendement de 800 à 1000 pains manioc.
3	**Bilan prévisionnel**	Investissement total (**sur fond propre**) Gains escomptés Bénéfice espéré Projet de l'enquêtée : Acquisition d'un véhicule 4x4 comme outil de travail.	15.000.000 de F CFA Près de 56.000.000 de F CFA Supérieur ou égal à 40. 000. 000 de F CFA

c – Enjeux induits Le système de fonctionnement de la filière est auto structurée et relève quasiment de l'économie informelle	
Situation foncière	L'agriculture conventionnelle nécessite l'usage de la terre comme outil de travail. L'essor de la culture du manioc a créé la flambée des prix de la terre sur le plateau de Mbé. Actuellement le prix d'un terrain de 400m² varie entre 800. 000 F CFA et 1. 000. 000 F CFA soit 1225 à 1500 euros. Cette hausse est un frein qui décourage les bonnes volontés.
Aspects agricoles	la technique de culture est itinérante (G. Sautter). Le système du brulis est en régression et il est très peu pratiqué pour les grandes étendues à cultiver. il est remplacé par le débroussaillage mécanique, grâce à un tracteur personnel ou loué le cas échéant. La fertilisation des sols est assurée par des périodes de jachère. « La régénération des sols se fait uniquement par la jachère herbeuse, et les rendements moyens qui en résultent sont faibles -8 à 1 2 t/ha pour le manioc -alors que les possibilités sont très supérieures : à la station "Centre de ressources" de la société AGRICONGO, installée au PK 50, qui utilise la fumure naturelle (engrais vert et fumier de bovins), où le travail est aussi mieux suivi, le manioc fournit 20 à 25 t/ha sur des sols identiques. Les paysans du plateau continuent à ne faire qu'une récolte de maïs par an, alors que la station le produit en 2e cycle annuel après une culture de pommes de terre. La culture du manioc en vue de sa commercialisation en ville apparaît donc ici comme très prédatrice, et si des méthodes culturales plus efficaces et soucieuses de la conservation des sols ne se diffusent pas rapidement, la production risque fort de diminuer, voire de disparaître dans un délai plus ou moins rapproché. Une amélioration supposerait que les producteurs disposent de moyens financiers. » (B. M. Mengho1999). Les causes principales de perte de tout ou partie de la récolte sont les aléas climatiques qui s'accentuent, les maladies du manioc de plus en plus difficiles à combattre et surtout les plantes adventices (l'imperata et le chiendent) qui entrainent le pourrissement des tubercules. Leur développement très rapide oblige déplacer constamment les champs pour garder une productivité optimale.

Financement	Il n'y a pas de circuit de financement officiel, pour aider à entreprendre dans la réalisation des projets agricoles. Les banques n'acceptent jamais d'assurer ce type d'investissement, l'entreprenariat dans la filière est individuel. Dans certains cas les agriculteurs recherchent des investisseurs parmi leurs relations. L'existence des coopératives se limite à la défense des intérêts communs la production reste individuelle De plus en plus certaines villageoises optent pour la tontine des travaux. Elles s'organisent en petits groupes de moins d'une dizaine de femmes. Après le choix de la bénéficiaire de la saison, les conjoints procèdent au défrichage d'un terrain pour l'intéressée, par cette méthode le micro champ initial prend une autre ampleur. Pendant toute la saison elles travaillent collectivement et exclusivement dans ce champ, puis se partagent l'argent après la vente de la récolte selon le produit fini choisi : (foufou ou pains de manioc). Dans ce contexte de forte attractivité, la culture du manioc favorise des pratiques commerciales innovantes qui valorisent le territoire. En outre, elles peuvent engager une dynamique de croissance responsable.
Mobilité spatiale	L'enclavement de l'hinterland du territoire reste un écueil. Hormis la route nationale aucune piste agricole n'existe. « … les surfaces cultivées ne représentent encore qu'une superficie modeste, sur deux "bandes" de 300 à 500 m de part et d'autre de la voie bitumée. Il est vrai que de vastes espaces sont disponibles au-delà ; et il suffirait que s'ouvrent quelques "bretelles" carrossables résolvant ainsi le problème d'approche du manioc entre le champ et le camion pour qu'ils soient mis en valeur. Mais évidemment, le coût du transport, qui est actuellement de 2 000 F. CFA/sac et de 50 000 à 200 000 F.CFA pour la location d'un véhicule, ne pourra qu'augmenter avec la distance et la médiocrité des pistes » B. M. Mengho.
Durabilité environnementale	Contrairement à la culture maraichère qui nécessite l'emploi des engrais chimiques, la culture du manioc est exempte de l'usage des intrants chimiques. Avec quelques efforts elle pourrait répondre aux critères d'une culture biologique (P. Vernier et al, 2018). Le mode de culture est

	en partie durable et les techniques de transformation sont naturelles. La qualité naturelle du matériel utilisé pour la production, est déjà assurée par des boutures sélectionnées et le non usage des intrants chimiques. Mais un mode de production durable est possible. Les risques écologiques encourus par le sol et la végétation à cause des différents modes de culture actuels doivent évoluer, pour limiter les impacts environnementaux néfastes en cours et protéger les écosystèmes locaux. Pour ce faire les pouvoirs publics doivent réfléchir et proposer aux exploitants la mise en place de nouvelles techniques culturales non destructrices. Mais qu'en est-il des boutures ? Sont-elles naturelles aussi ou bien s'agit-il de variétés transgéniques ? Sur cette question les réponses des agricultrices interrogées sont évasives. Les boutures initiales datent de plusieurs années et sont les mêmes pour toute la communauté. Ces paysans se contentent d'utiliser les boutures des récoltes précédentes. L'origine initiale n'est pas connue et non définie. Cette question bien que primordiale n'inquiète pas les producteurs encore moins les consommateurs. Elle mérite d'être abordée clairement avec les pouvoirs publics gestionnaires de l'activité. Sur le plan local ces derniers semblent inexistants, car tous affirment ne les avoir jamais rencontrés. Aux dires de madame Bernadette le manioc est une plante résistante aux maladies. Les difficultés qui existent concernent particulièrement la constante et grande inquiétude concernant l'éventualité du non aboutissement de la récolte en bon état en cas d'aléas climatiques imprévus. - L'adaptabilité du manioc aux zones tropicales de plus en plus sèches constitue un enjeu non négligeable pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, au maintien des écosystèmes locaux et à la capacité de jouer un rôle de levier pour mettre en œuvre des innovations multiformes.

Cette durabilité de la culture du manioc est illustrée de façon très exhaustive, dans l'étude agroécologique menée conjointement par : Oakland Institute et l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) et résumée dans le tableau suivant.

Les causes principales sont les aléas climatiques qui s'accentuent de plus en plus et montrent que le climat est en cours de changement, les maladies du manioc qui sont de plus en plus difficiles à combattre et surtout la présence des plantes adventices notamment : l'Imperata et le chiendent entrainent le pourrissement des tubercules. Le développement très rapide de ces herbes nocives oblige les propriétaires à l'itinérance constante des champs pour garder une productivité optimale.

En définitive, la lecture contextuelle de la zone permet de constater que :

a) - La zone d'Odziba et l'ensemble du plateau de Mbé se caractérisent par la jeunesse des sols. Ces derniers sont issus de formations géologiques gréseuses datant du quaternaire, actuellement ils réagissent bien à la mécanisation. Cette voie qui est un gage de productivité, et de développement économique est-elle à encourager pour la mise en œuvre d'une agriculture performante dans cette région sablonneuse ?

Il y a 20 ans cette situation a été évoquée en ces termes : « Quelques inquiétudes, sauf exceptions localisées, peuvent provenir des techniques de production qui n'ont pas encore fondamentalement changé : les différentes phases de la culture - labour, bouturage, sarclage, récolte -restent manuelles. Leur mécanisation permettrait évidemment la mise en valeur de surfaces plus étendues, mais quelles en seraient les conséquences à terme sur des sols relativement fragiles ? On note d'ailleurs que les étendues boisées, peu nombreuses et souvent dérivées de "bois sacrés" sont en passe de disparaître, tandis que l'étage buissonnant de la savane (Hymenocardia acida, Annona arenaria) n'arrive plus à se reproduire » (B. M. Mengho 1999).

Par contre 10 ans avant B. M. Mengho, P. Vennetier évoquait la même problématique environnementale en d'autres termes ainsi : « …L'autre problème a des implications plus graves. La mise en culture constatée se fait entièrement au détriment de zones forestières jusqu'ici épargnées par une population très clairsemée : on ne constate aucune amélioration des techniques de production, qui restent celles du défrichage et du brûlis. L'ampleur des destructions est impressionnante : les bois de plateau, ceux qui tapissent encore le bassin inférieur de la Mary et la rive droite du Congo reculent chaque année sous l'attaque des paysans et de leurs tâcherons, offrant le triste spectacle de troncs coupés et à demi brûlés, couchés sur le sol ou encore debout, mais morts…

Au rythme où se poursuit l'abattage, le reste de la couverture boisée est voué à la disparition totale dans les 20 à 25 prochaines années, car la savane qui lui succède ne peut, du fait des incendies annuels, se repeupler en essences forestières. Or, les villages pionniers cités ici ne sont sans doute pas les seuls. Des renseignements oraux font état d'autres établissements situés au nord de la Mary, sur sa rive gauche, ainsi que tout le long du « couloir » parcouru par le fleuve et que suivent les pirogues pour évacuer la production. (P. Vennetier).

Non loin du km 45, dans la vallée d'un cours d'eau, affluent de la Djili, de petits villages ont profité de l'ouverture récente d'une piste carrossable (pour des véhicules à 2 ponts moteurs !) pour défricher la galerie forestière et produire des milliers d'ananas qu'ils écoulent à Brazzaville ».

Ces méfaits environnementaux conséquences de l'inconscience et la cupidité de certains producteurs continuent à porter préjudice à l'écosystème environnemental. Cette production bien qu'elle soit salutaire pour l'approvisionnement de Brazzaville, devrait interpeller les pouvoirs publics concernés, afin d'intervenir et de trouver des solutions adéquates pour préserver l'environnement tout en maintenant les cultures de manière raisonnée.

Par ailleurs d'autres écueils majeurs comme la pénurie drastique en eau s'ajoutent dans la problématique environnementale :

	- La zone est très sèche, car le territoire Téké est le ‘’château d’eau’’ national où plusieurs affluents du fleuve Congo prennent naissance. Cette difficulté engendre des conséquences déjà abordées par des recherches précédentes de manière différente. P. Vennetier (1988) met en exergue l’impact financier en période de sécheresse, ainsi il écrit ce qui suit : « L'approvisionnement en eau est mal assuré. Seule, la rivière Mary en fournit toute l'année aux établissements situés à proximité, et qui sont d'ailleurs les plus importants (Maborya, Wayako, Gamkoui, Mati). C'est pourquoi partout, l'eau de pluie est recueillie précieusement par des moyens de fortune : gouttières au bord des toits de tôle et tuyaux de fer ou de plastique les reliant à des fûts ou à des cubitainers ; mais en saison sèche, cette possibilité disparaît, et le relais est pris par des commerçants de Brazzaville qui viennent avec des chargements de fûts d'eau. A Mati, le village le plus éloigné (140 km), le fût de 200 L était vendu 2 500 F en 1984 ; mais parfois aussi, l'armée arrive avec un camion-citerne, qui remplit alors les fûts pour 1 000 F chacun ». B. M. Mengho (1999) évoque aussi la question de l’eau en mettant l’accent sur le volet transport comme voici : « Il existe encore un dernier facteur limitant : la rareté de l'eau de surface sur le plateau où n'existent que des écoulements temporaires (sauf dans le bassin aval de la Mati), et de rares mares pérennes. Le recueil de l'eau de pluie tombée sur les toits dans des fûts et de gros conteneurs n'est pas possible pendant la saison sèche qui dure 4 mois ; l'eau nécessaire aux besoins quotidiens, mais aussi au rouissage des tubercules, viennent alors de Brazzaville des commerçants qui l'amènent par camions-citernes et la vendent à 1 500 F. CFA le fût de 200 l ». La comparaison des 2 études permet de constater qu’en 1 décennie le prix d’un fût d’eau de 200 litres a baissé de 1000 F. C.F. A. Actuellement l’amélioration de la route favorise l’intensité du trafic, au point où certains taxis brazzavillois sillonnent la route nationale tout le long de la journée. Le fût de 200L a disparu, au profit des bidons en plastique de 25 l, dont le coût s’élève à environ 50 à 100frs F C F A. Le problème de l’approvisionnement en eau reste crucial : bien que le territoire soit bordé par le fleuve Congo à L’Est et son affluent la Léfini

au Sud, c'est Brazzaville située à 100 Km qui fournit le précieux liquide. Il s'avère que la ville vit au rythme de grosses pénuries qui peuvent s'étendre sur plusieurs jours. Les dommages causés par les guerres successives, la vétusté et le manque d'entretien ont eu raison du réseau d'adduction d'eau de la ville, comme l'a expliqué l'un des directeurs techniques de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE).

En définitive réussir la promotion de la filières manioc à Odziba et plus largement sur le plateau de Mbé est un enjeu écologique majeur. Les efforts amorcés par les pouvoirs publics (en référence au Projet de Développement Agricole de Réhabilitation des Pistes Agricoles -DARP), vise uniquement l'augmentation de la productivité pour assurer l'approvisionnement du marché brazzavillois. Les acteurs de la filière ne s'intéressent qu'aux gains mirobolants qu'ils tirent de l'activité. Il serait très avantageux de prendre en compte la préservation des écosystèmes locaux, malheureusement la prise de conscience des différents intervenants se fait attendre.

Nonobstant ces difficultés, la mise en valeur de la culture du manioc est une opportunité importante pour ce territoire aux qualités intrinsèquement peu attractives. P. Vennetier (1988) qualifie le phénomène de recolonisation, à ce propos il écrit ce qui suit : Au cours des quinze dernières années, des quantités croissantes de manioc sous forme de « cossettes » sont arrivées sur le marché de Brazzaville, en provenance du plateau de Mbé (fig. 1), ce qui ne laisse pas de surprendre dans la mesure où celui-ci, dont la bordure méridionale se dresse à 45 km au nord de la capitale, est peu peuplé (2 hab./km2), et n'a jamais été une région agricole prospère.

Les Tékés qui l'habitent sont par tradition plus chasseurs qu'agriculteurs, et les conditions naturelles sont médiocres : sols sableux, très perméables, pauvres ; végétation de savane herbeuse peu fournie ; saison sèche de 4 mois ; points d'eau rares et réseaux de vallées sèches, les rivières pérennes étant plutôt en position périphérique. La végétation forestière se limite à des « tâches » éparses d'étendues limitées, sauf sur la rive droite du Congo et dans le bassin inférieur de son affluent, la Mary.

	Vers 1960, la zone de Boulankio, à l'ouest du plateau, fournissait encore des quantités notables de foufou (farine de manioc), mais les ravages de la maladie « Apollo** » ont pratiquement interrompu ce commerce au cours des années soixante-dix1, et les paysans se sont plutôt reconvertis ici à la culture de l'arachide et de la pomme de terre ». Cette mise en valeur est aussi une chance pour la promotion de la culture du manioc. Les qualités biologiques intrinsèques du manioc, sa rusticité, son mode de culture sans additifs chimiques, son fort ancrage dans la consommation locale par la quasi-totalité de la population sont des atouts qui érigent le produit en un enjeu majeur de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement à l'échelle locale voire à une échelle supra nationale (FAO 2015). Les potentialités qui résident dans la plante manioc et dans sa culture, justifient largement sa préservation, car c'est une culture qui intègre les enjeux du développement durable (tableau n°15). Concernant l'amendement des sols, les engrais verts sont privilégiés dans les petites exploitations. – La culture du manioc peut répondre aux impératifs du développement durable définis dans le rapport Brundtland (1987) et constituer une vraie chance pour « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Les 3 piliers constitués par les dimensions : environnementale, économique, et sociale qui sont les composantes interdépendantes du développement durable sont lisibles dans l'activité.
aspects sociaux	Le constat sur le terrain montre que c'est une activité qui est mixte ; les femmes sont majoritaires, mais les risques probables d'une incidence négative sur la vie de famille se traduisent par l'absence de femmes mariées. Culturellement cette activité est incompatible avec leur engagement : notamment lorsque le mariage est ''actif'' Car celles qui sont présentes sont uniquement des vieilles paysannes, autochtones et brazzavilloises, ou les femmes qui sont toujours mariées, mais elles ont perdu la maitrise de leur foyer étant au sein d'un mariage polygamique…

	Car l'activité est très chronophage en nécessitant un éloignement de longue durée du foyer familial si ce dernier est situé dans une autre agglomération que l'exploitation agricole. Les déplacements possibles doivent être de courte durée pour veiller sur la bonne croissance des plants et pour dissuader les vols qui sont nombreux et récurrents. L'activité exige le goût du risque, une forte motivation et beaucoup d'abnégation. Par contre les hommes sont plus nombreux B. M. Mengho 1999 est très explicite ici : « …Si, dans la tradition bantoue qui est celle du Congo, l'agriculture vivrière a toujours été une tâche réservée aux femmes, la monétarisation de l'économie villageoise et le besoin d'acquérir des biens de consommation divers ont suscité de nouveaux comportements. Désormais, les hommes participent à la production vivrière lorsque celle-ci est destinée à la vente. C'est ainsi que dans la zone considérée*, les producteurs et les commerçants de manioc sont pour 54,2 % des hommes, pour 45,8 % des femmes, ce qui constitue une évolution considérable des mentalités… ». Malgré les inconvénients, l'activité est marquée par l'amélioration des conditions de vies des acteurs concernés qu'ils soient paysans ou néoruraux. Grace à leurs activités les cultivateurs de manioc peuvent bénéficier d'un revenu qui contribue à réduire les disparités sociales en favorisant le bien être des acteurs de la filière.

Deuxième partie

2- L'essor des nouvelles formes de commercialisation dans la filière maraîchère

2. 1- Généralités

A Brazzaville le commerce des légumes est influencé par le conflit qui perdure dans la région du Pool. Depuis la naissance de la ville, cette zone était la principale région nourricière de Brazzaville en produits agricoles divers : légumes, fruits, charbon...

Pierre Vennetier le mentionne dès 1966 dans son ouvrage ''Géographie du Congo''. Ces agriculteurs ont perdu leurs champs (selon les dires des vendeuses de légumes ''déplacées du Pool'', aujourd'hui ces populations (pour celles qui ont pu s'extirper des zones de combat) sont désœuvrées et tentent de survivre tant bien que mal dans le reste du pays….

Ce sont ‘’les déplacées’’ certains essaient de continuer dans le secteur agricole comme nous le verrons plus loin.

La meilleure circulation des biens et des personnes dans la partie septentrionale et la pérennisation de la guerre du Pool sont 2 facteurs politiques qui influencent l’activité agricole, au point de changer de manière visible le fonctionnement et l’intensité des zones de production et de commercialisation.

Le marché Total situé dans la partie méridionale de la cité, traditionnellement reconnu comme le plus gros marché de vente en gros de légumes a baissé d’importance. Car la région du Pool est devenue quasi improductive, ce qui profite au marché de Texaco situé au Nord qui est le réceptacle des produits vivriers en provenance du Nord du pays et au marché de Moukondo situé à l’Ouest, qui draine le vivrier marchand (J. L. Chaléard). Ce dernier marché est approvisionné par les territoires de l’hinterland du Pool et de la Bouenza par des voies routières ‘’périlleuses’’, car la voie ferrée ne fonctionne plus.

Désormais les territoires périphériques Nord de la cité et sa région mitoyenne le Pool Nord ainsi que les autres régions septentrionales assurent l’essentiel des productions agricoles.

La partie Nord du pays est de plus en plus desservie par un réseau routier moderne en pleine expansion. Le transport routier est très actif et assure le désenclavement des territoires tant pour la mobilité des hommes que pour celle des marchandises. Ajoutons que les dignitaires actuels sont souvent originaires du Nord du pays et dotés d’un pouvoir d’achat conséquent. Ils effectuent régulièrement des voyages dans leurs territoires d’origine, pour le bonheur des populations riveraines de la route nationale n°2 voie bitumée et bien entretenue. Cette situation entraine la flambée des prix de vente qu’il s’agisse des grossistes ou des détaillants, ainsi le phénomène de vente des produits au micro détail se généralise de plus en plus. Le prix au détail est inchangé mais la quantité a diminué. Le désenclavement des espaces ruraux et l’amélioration des échanges ville-campagne ne semblent jouer faiblement sur le coût des produits maraîchers

En réalité le prix de gros de la botte des légumes a triplé, qu’il s’agisse de l’amarante, de l’oseille, de l’endive, du ‘’dunda bololo’’ ou ‘’moussosso’’, des aubergines violettes ou des variétés natives, du gingembre etc…

La vente au détail aussi a évolué. Traditionnellement la vente de légumes se cantonnait exclusivement dans les marchés officiels. Au sortir de la guerre de 1997, une nouvelle forme de vente de légume à fait son apparition sous la forme d’étal devant les maisons des commerçantes professionnelles ou occasionnelles. Auparavant ces étalages étaient réservés aux produits d’épicerie et autres articles manufacturés courants : lait, tomate concentré, pain, pétrole...

La prolifération de ces petits commerces peut perdurer et continuer leur existence sous la forme d'étals ou évoluent sous la forme d'échoppes à domicile. Généralement ils échappent complètement au contrôle du ministère du commerce d'autant plus que ce sont des entités parfois éphémères et peu importantes financièrement.

Actuellement cette forme de vente informelle s'étend désormais à toutes les denrées alimentaires : viande, poissons d'eau douce frais ou fumé, légumes, condiments, habits etc…

A côté de ces ventes à domicile, vient d'apparaître une nouvelle forme de vente plus informelle, celle des vendeuses ambulantes de légumes. Désormais des femmes de tout âge sillonnent les ruelles des quartiers de la ville avec une cuvette garnie des principales variétés de légumes locaux selon les disponibilités saisonnières.

Pour analyser ces phénomènes, nous avons mené une enquête dans le quartier Ouenzé marché Texaco et aux abords de la rue Itoumbi. La zone se situe dans la partie Nord - Ouest de la ville, elle fait partie des quartiers populaires relativement ''mixtes''. Après un travail d'approche et de mise en confiance, 17 femmes au total ont accepté de participer à l'étude.

Dans ce contexte à l'évidence un questionnaire n'avait pas de place comme il a déjà été dit. La méthode que nous avons utilisée pour la collecte des données par pré - enquête par observations fréquentes et par des entretiens individuels semi – directes.

Toutes les vendeuses étant originaires du Pool, l'entreprise était délicate au regard du climat ambiant, une insistance sur l'identification aurait été néfaste à l'enquête. En outre il fallait éviter de questionner sur les noms de famille ou d'autres questions sensibles, pour ne pas effaroucher les enquêtées.

Néanmoins les interrogations essentielles ont souvent été satisfaites savoir : Qui sont ces femmes qui constituent cette nouvelle catégorie de vendeuses ? Pourquoi le choix de cette activité et celui de ce quartier ? D'où provient le capital de leur activité ? Quels sont leurs sources d'approvisionnement en denrées ? Quels sont les avantages et les inconvénients de leur activité ? Ce commerce est – il lucratif, leur donne une satisfaction ? Ou encore permet-il de subvenir correctement aux besoins ? Entretiennent–elles des rapports éventuellement avec les services du ministère du commerce ? Le résultat est résumé ci-après comme suit.

2.2. Les vendeuses spécialisées dans la vente à domicile (2 femmes)

2. 2. 1 – Madame Julienne	
Profil	**Résumé de l'enquête**
originaire de la région du Pool, elle réside dans ce quartier depuis son enfance, elle est âgée de 42 ans Mariée à un maçon, mère de famille le couple compte 3 enfants.	Sa maison est située dans la parcelle parentale de son mari, dans la rue voisine au milieu du pâté de maison. Elle a choisi d'installer son étal devant une parcelle localisée sur une des avenues importantes du quartier avec l'autorisation du propriétaire de la parcelle. Notons que ce type d'emplacement est très prisé pour acquérir plus de visibilité, surtout que dans son cas il est situé à proximité d'une boutique. Auparavant l'intéressée était tout simplement mère au foyer. Son activité de vente est constante et date d'environ 5 ans. Sa motivation à embrasser cette activité est dûe à plusieurs facteurs : son niveau d'instruction, la faiblesse et le caractère aléatoire des revenus de son mari qui est maçon. Madame Julienne s'approvisionne au marché des grossistes voisin appelé communément le marché de Texaco tous les jours ou après 2 jours en cas de mévente. L'horaire de vente est quotidien et s'étale sur toute la journée sans interruption. En cas d'absence (travaux ménagers, courses pour son commerce ou pour le foyer etc…) ses 2 filles pré-adolescentes assurent la relève si leur emploi du temps scolaire le permet, au cas contraire l'étal est fermé. Son étal est pourvu des principales variétés locales de légumes. Le fond de roulement quotidien tourne autour de 5 à 7000F CFA soit plus ou moins 10euros. Une partie des bénéfices, environ 15% est investie dans une tontine hebdomadaire. Le reste de l'argent sert au réapprovisionnement et aux petits besoins. Pour la vendeuse, l'attrait modéré des populations pour les légumes en dehors des feuilles de manioc, la présence d'une vendeuse de Gnetum à proximité ainsi que la présence de 4 marchés aux confins du quartier sont des facteurs qui désavantagent son commerce. La proximité de son lieu de travail lui permet d'assurer correctement ses travaux ménagers et ses obligations familiales. Son mari accepte son activité sans aucun problème.

	Sur la même avenue, à 3 rues de là et adossé contre le mur de clôture de son domicile se dresse l'étal d'une autre vendeuse de légumes. C'est madame Véronique elle est originaire de la région du Pool. Agée de 67 ans, son installation dans le quartier avec son mari un homme d'affaire originaire de la Likouala un département du Nord du pays, date d'une trentaine d'années.

2. 2. 2 - Madame Véronique	
Profil	**Résumé de l'enquête**
Agée de 68ans fonctionnaire retraitée Mariée à un homme d'affaire et mère (nombre d'enfants nom communiqué)	L'interviewée est une retraitée de la fonction publique qui y a occupé un poste de standardiste. Cette opportunité s'est offerte à elle grâce aux fréquentes visites qu'elle rend régulièrement à sa fille mariée qui habite près du marché de gros de Texaco. Son étal compte quotidiennement à peine 2 variétés de légumes feuilles locaux : amarante et oseille rouge (''Hibiscus Sabsariffa) ou des aubergines en très petite quantité, il comprend aussi des bananes plantains et du poisson fumé. Selon ses déclarations, les légumes se vendent mal et sont difficiles à conserver, les revenus qui lui importent sont ceux que lui procurent le poisson fumé et les bananes, celui des légumes est subsidiaire, car l'attrait du voisinage pour ces denrées est moindre par rapport au Gnetum. Sa réticence pour évoquer les aspects financiers de son commerce est manifeste, mais à vue d'œil son investissement dans l'achat des légumes ne peut pas excéder 2 à 3000 F CFA par jour soit environ 5 euros. Comme la vendeuse précédente cette dernière se plaint de l'emploi des engrais chimiques utilisés par les productrices, qu'elles considèrent comme un fléau. Leur plaidoyer contre cette pratique se base sur un constat très simple : certes ces produits connaissent désormais une production plus importante et exubérante, par contre la dénaturation du goût et la détérioration trop rapide des légumes sont manifeste et causent un manque à gagner sur les ventes sans oublier le risque de maladies graves.

2. 3. - Les vendeuses spécialisées dans la vente ambulante des légumes

Le constat qui s'est imposé au fil des entretiens, est que ce commerce est une activité exercée quasiment par des femmes, et ceci sur l'ensemble du périmètre urbain. Dans la zone d'étude (tableau ci-joint) hormis une jeune fille, le reste des vendeuses sont des mères de famille dont l'âge varie entre 40 ans pour la plus jeune et 70 ans pour la plus âgée. L'ensemble des intervenantes peuvent être classifiées en plusieurs catégories comme suit :

2. 3. 1 - Les vendeuses sans terre			
Nbre	**Identité**	**Profil**	**Résumé de l'enquête et observations**
5	Mesdames **Monique, Marie Louise, Françoise et Pélagie**.	- L'âge varie entre 38 et 45 ans - Célibataires ou femmes mariées mère de 2 à 5 enfants. - Origine villageoise (région du Pool) - Niveau scolaire primaire ou inexistant	activité exclusive se limite à la vente ambulante. La mise de départ est d'environ 10000 F CFA soit 15 euros au maximum. Cette catégorie est constituée par des femmes dont le commerce est assez récent C'est une activité transitoire de survie en attendant des lendemains meilleurs.

2. 2. 3 Analyse

Ce commerce est communément désigné sous l'appellation de vente de ''Divers''. Cette forme commerciale a toujours existé à titre informelle pour des quantités négligeables de condiments notamment : l'oignon, l'ail, le piment, le gombo et même parfois les aubergines ou les fruits. C'est-à-dire des produits de première nécessité dont le caractère périssable est mineur.

Cette vente est souvent complémentaire à celle d'autres denrées alimentaires : particulièrement les produits manufacturés comme la tomate concentrée et autres produits culinaires de première nécessité.

Depuis la guerre de 1997 une innovation à vu le jour : la population a introduit et développé dans l'ensemble du paysage urbain l'habitude du commerce de légume à domicile.

De plus en plus les actrices sont de classes sociales diverses. Dans le cas présent la première vendeuse appartient à un milieu très modeste son activité est une source de revenu nécessaire, tandis que la seconde qui est d'une classe sociale plus aisée pratique ce commerce comme un loisir lucratif.

La ménagère a de moins en moins besoin de se rendre au marché pour s'approvisionner en légumes. D'autant plus que les prix s'alignent sur ceux du marché. Dans le secteur enquêté les vendeuses de ''Divers'' abondent le long des rues, talonnées sérieusement par celles des légumes et de plus en plus par les vendeuses de Gnetum dont le nombre s'accroît au fur et à mesure que l'on remonte vers le Nord de la ville et vice versa. L'enquête a concerné 2 vendeuses : mesdames Julienne et Véronique, dont l'activité est permanente.

2. 3.2 -Les maraichères

Nbre	Identité	Résumé de l'enquête	Observations
4	Mesdames **Pauline** veuve, **Marie** divorcée, **Angélique** célibataire, **Ma Ngoundi** mariée son mari est actuellement au chômage	La recette journalière varie entre 1 0000 et 2 0000 F CFA. L'écoulement est facilité par la fidélisation d'une partie de la clientèle. Un part du bénéfice est aussitôt thésaurisé en participation à des tontines. Selon leurs déclarations respectives cette activité date de leur jeune âge, c'est leur unique source de revenu. Hormis Ma Ngoundi qui habite chez son mari les autres habitent soit dans leur propre maison ou bien elles louent des logements modestes dans la ville. Par saison l'investissement consiste à acheter les semences, le fumier et parfois l'emploi d'un manœuvre. Les dépenses sont difficiles à évaluer. Elles vendent en gros leur production par sillon et leur récolte journalière en fin d'après-midi après avoir terminé l'entretien de leurs plantations légumières. S'il y a un reste celui-ci est destiné à la consommation personnelle.	Sexagénaires, elles sont toutes mères. Peu ou pas alphabétisées. Ce sont les plus anciennes à pratiquer cette activité. Leurs exploitations sont situées dans les bas-fonds qui bordent la Tsiémé le cours d'eau voisin. Toutes ont investi et possède au moins un terrain bâti et loué aux confins Sud de la ville ou en une maison en construction. Aucune n'a accepté de répondre sur ses revenus respectifs.

2. 3. 3 Les vendeuses exilées d'origine centrafricaine				
Nombre	**Identité**	**Profil**	**Résumé de l'enquête**	**Observ.**
6	Mesdames **Eudoxie, Gisèle, Marie Claire, Yvonne, Béatrice Marie.**	Il s'agit de femmes adultes mariées de la même tranche d'âge que les autres enquêtées.	Elles sont arrivées à Brazzaville à la faveur de l'instabilité politique et des épisodes de guerre récurrents que connait leur pays ces dernières années Leur cas est vraiment particulier, ces vendeuses se caractérisent par une plus grande méfiance à collaborer. Elles sont très hermétiques. Elles ont des difficultés pour se livrer, même pour donner des informations ordinaires : l'âge, l'état matrimonial, le nombre d'enfants, leur lieu d'habitation … Elles cachent même leur nationalité et se font passer pour des congolaises de la RDC. Mais elles se trahissent par leur accent et l'indication de leur terroir d'origine. Néanmoins les entretiens ont pu être réalisés mais ils se sont limités aux questions purement techniques les réponses étaient difficiles à obtenir : la mise en confiance était laborieuse. Nonobstant ces écueils, le constat est la similitude avec le groupe précédent concernant l'activité commerciale. La mise de départ est plus variable de 3 000 à 15 000 F CFA. La vente journalière s'élève plus ou moins à 10.000F CFA soit 15 euros. Toutes participent à une ou plusieurs tontines.	Un tel comportement laisse intrigué et laisse perplexe, ce qui a permis d'apprendre que les populations brazzavilloises leur sont assez hostiles à cause de préjugés persistants. On leur attribue un caractère violent, sanguinaire et elles sont accusées de malhonnêteté.

2.3.5-La jeune fille mère lettrée ou le cas atypique

Identité et profil	Résumé de l'enquête	Observations
Marie Eminence Prefna Née dans un autre quartier de Brazzaville est âgée de 26 ans Célibataire mère d'une fille de 4 ans sa scolarité s'est arrêtée en 4 eme pour des raisons de santé ; Son logement se situe dans le quartier dans l'une des parcelles de ses parents ou elle occupe un studio avec sa fille, le reste des logements sont en location.	Elle n'a pas eu besoin d'un capital de départ. Ses parents possèdent une petite exploitation maraichère à Madibou, l'un des quartiers de la proche banlieue Sud où ces derniers vivent désormais. Nous n'avons pas pu nous y rendre compte tenu du climat ambiant. Selon ses déclarations elle se contentait d'aider de temps en temps sa mère maraichère et grossiste dans la plantation. Désormais depuis 2 ans, elle s'y rend chaque matin en bus sauf les dimanches, afin de s'approvisionner en légumes. La quantité correspond à une grosse cuvette dont la valeur s'élève à 20.000 FCFA à environ soit 30 euros, le bénéfice attendu est d'environ 80 à 100%. Sa charge est de l'écouler entièrement dans la journée. La recette est divisée en 2 parts égales qu'elles se partagent avec sa mère. Cette activité lui permet de subvenir à ses besoins. Elle dit se nourrir décemment, assurer la scolarité de sa fille et assurer leurs frais médicaux quand cela s'avère nécessaire. En outre grâce à des tontines, elle a pu s'acheter un terrain à bâtir de 200m², pour un montant de 700 000 F CFA, dans le quartier où sont installés ses parents. Depuis 4 mois elle a pu finir de payer son terrain. Actuellement elle rassemble petit à petit les matériaux pour commencer les travaux de sa maison en auto construction. La fille ne compte pas continuer cette activité toute sa vie, car c'est une activité très fatigante, son souhait est de terminer sa maison. Elle prévoit de la diviser en 2 parties : une pour y vivre avec sa fille et une seconde partie pour faire louer. Son rêve est de se lancer dans le commerce d'importation de marchandises de Cotonou ou de Dubaï.	Le prix du ciment a baissé : le prix du sac de 50 kg est passé de 15.000F CFA à 3800F CFA. Grâce à la création de 2 nouvelles usines : - 2014 : FORESPAK à Dolisie dans la région du Niari et - 2016 l'usine de Hinda dans le département du Kouilou.

Analyse

- Dans tous les cas traités, l'activité commerciale est informelle. Leur souhait récurrent est exprimé par la plainte de nombreuses vendeuses qui espèrent des autorités politiques l'interdiction de l'importation de tous les produits chimiques qui ont intégré l'agriculture maraîchère. Afin de revenir à la production saine d'antan qui était gage de bonne santé.

- Dans ces 2 cas particuliers l'activité est uniquement circonscrite à la revente de produits achetés en gros. Cette vente est leur unique source de revenu, elles s'approvisionnent indifféremment au marché voisin de Texaco ou au marché Total. Elles achètent des gros paquets à 750 F CFA soit 1, 01 euros. Comme les autres vendeuses ambulantes et celles installées dans les marchés, elles les subdivisent en petits paquets qu'elles revendent à 100 F CFA ou 200 F CFA selon la taille du paquet.

-Toutes ces femmes travaillent assidûment pour un revenu dérisoire. Ce revenu bien que très maigre permet à toutes ces femmes de participer ou de subvenir aux divers besoins propres et à ceux de leur famille selon les cas. Cela est fait au prix de nombreux sacrifices sur leur santé : Elles dépensent beaucoup d'énergie à circuler à longueur de journée sous le soleil. Etant issues d'autres quartiers, elles se nourrissent de manière frugale.

Les difficultés récurrentes citées par les intéressées concernent la baisse de la quantité de légume vendue en gros, malgré la hausse du prix d'achat ainsi que la mévente de leur marchandise. Cette situation les oblige à rentrer plus tard voir à intégrer les marchés de nuit pour liquider leur marchandise. Elles n'ont plus le temps d'assurer les travaux ménagers, l'éducation des enfants. La gestion du foyer est désormais assurée par le mari et/ou les enfants. Car elles doivent sortir dès l'aube pour s'approvisionner.

- Comment le conjoint gère cette situation d'une épouse absente du foyer ? Les réponses diffèrent :
Pour les unes c'est une décision commune et souvent c'est le mari qui est l'auteur du financement initial, il remplace sa femme pour la gestion des enfants. Pour d'autres c'est une source de conflit voire de séparation.
- Ces vendeuses sont en concurrence directe avec les vendeuses des marchés réguliers qui payent normalement la patente et autres droits municipaux. Leur prix de vente étant semblable, cette nouvelle catégorie qui fonctionne de façon complètement informelle est avantagée.
-Toutes les femmes sont membre de tontines en vue d'un projet. L'investissement concerne essentiellement l'achat d'un terrain, la construction d'une maison d'habitation ou de logements à louer.

Quel que soit l'état matrimonial et sa place dans l'échelle sociale, la femme brazzavilloise cherche à s'assurer un revenu pour acquérir une rente immobilière. Le constat général montre un esprit d'entreprise plus que présent et la volonté de s'en sortir malgré les écueils multiformes. Le fait majeur commun à tout le groupe est la participation à la dynamique urbaine par leur rôle de nourricière de la

ville et d'actrices économiques très discrètes, malgré leur présence qui devient très visible dans le paysage urbain.

Tableau n°3 : Evolution du prix de gros de la botte de légumes locaux d'environ 300grs sur les marchés Brazzavillois.

Année	1987	1997	2007	2017
Montant	100F CFA	250 F CFA	500 F CFA	750 F CFA

Source : Enquête de terrain

Photon°2 : exploitation maraichère en zone urbaine



Source : Photos de R. G. Gongault 2017

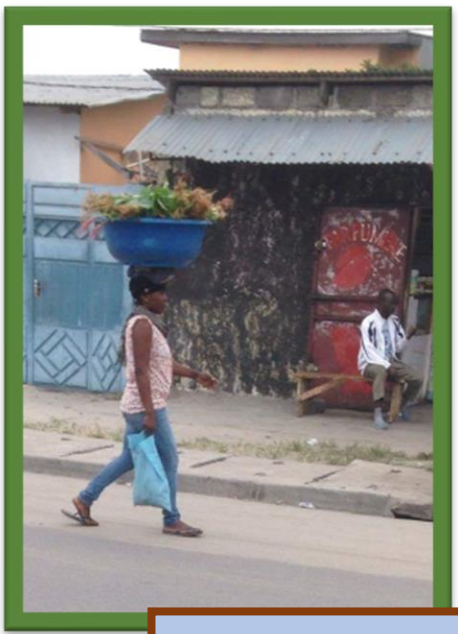
Photos n° 2, 3, 4 et 5 : La vendeuse de rue et la vendeuse ambulante





La vendeuse de légumes de quartier :
Elles s'installent devant leur parcelle, sinon elles choisissent soigneusement un emplacement où il ya plus de passage. Elle se place si possible à côté d'une boutique pour bénéficier de la clientèle de celle-ci. Cette stratégie commerciale lui assure une publicité permanente gratuite.

FIGURE N° 3 et 4 : Les vendeuses ambulantes







La vendeuse ambulante de légumes : Un métier qui nécessite une bonne santé et de l'énergie. Grosse cuvette de légumes sur la tête et un petit slogan incitatif à la bouche, elles sillonnent inlassablement les rues des quartiers du matin au soir.

Source : Photos de R. G. Gongault 2017

3- La filière floricole

3. 1 – Généralités

Grâce à l'emplacement géographique du Congo Brazzaville entre les 2 tropiques et à cheval sur l'Equateur, sa capitale Brazzaville bénéficie de conditions physiques plus que favorable donc privilégiées pour abriter les innombrables espèces natives et pour accueillir du monde entier des plantes ornementales multiples et variées qui ont su s'adapter à l'écosystème local.

Les actions entreprises dans cette nouvelle filière de l'agriculture urbaine se résument comme suit : **-** Initiation de la banque de donnés photos ;

- Identification des sites d'enquêtes ;
- Opération de prise de contact et entretiens avec les pépiniéristes
- Analyse de la production et de commercialisation.

Théoriquement la culture ornementale n'a aucune place dans l'étude des différentes filières alimentaires. Mais une particularité a justifié de l'intégrer, en effet au cours de la recherche un constant s'est imposé dans ce sens. Les floriculteurs ne se limitent plus aux plantes ornementales, mais ils ont su saisir les opportunités hors du champ floricoles en assurant le monopole de la vente des plants d'arbres fruitiers et celui des autres plantes alimentaires non ou faiblement commercialisées par les filières alimentaires conventionnelles. Ce constat est l'occasion de jeter un regard sur cette production et sur les animateurs qui se caractérisent par un dynamisme et une inventivité remarquable.

Les plantes ont été importées en 2 vagues : La première vague correspond à l'époque coloniale, pour fleurir les espaces publics (D. Nzala 2003) et relativement les espaces privés comme nous l'avons dit plus haut. Le départ des colons a laissé en héritage des plantes européennes acclimatées comme : le rosier fuchsia, le rosier grimpant blanc, le sapin et quelques autres conifères. Ils ont aussi amené d'autres colonies diverses plantes tropicales comme le Ylang ylang.

Par mimétisme les élites noires voulaient leur jardin comme les colons et les classes défavorisées voulaient le leur aussi pour imiter l'élite locale. Vers les années 1980, dans les pays du Golfe de Guinée un engouement important s'est emparé de toutes les classes sociales pour les plantes d'ornement. Cette vague s'est installée d'abord en Afrique de l'Ouest : à Dakar, Abidjan, Cotonou ou Lomé, puis elle a déferlé plus tard sur Yaoundé, Libreville, Kinshasa et Brazzaville.

A la faveur de cette seconde vague de végétalisation, le renouveau de l'activité s'est exprimé par l'apparition de plusieurs nouvelles variétés de plantes ornementales dans les exploitations horticoles. Le fonctionnement marginal des activités floricoles étant la norme dans le pays, il n'existe pas de données chiffrées officielles.

Les nouvelles plantes ornementales proviennent en grande partie des achats des pépiniéristes en République Démocratique du Congo.

Dans ce pays voisin l'activité a été très importante plutôt. Le Centre d'échange d'informations sur la Diversité Biologique (CHM) de la République Démocratique du Congo écrit à ce propos : « …L'introduction des activités horticoles en RDC débute dès la fin du 18e siècle avec la création du jardin d'essai de Kisantu et du jardin botanique d'Eala en Equateur... Les missionnaires catholiques ont aussi beaucoup contribué au développement de la floriculture en RDC » http://cd.chm-cbd.net/. Comme ces derniers étaient dans la nécessité d'assurer les décorations cultuelles ils se devaient de créer des jardins.

De nouvelles plantes importées de Kinshasa sont apparues dans le paysage urbain et dans les habitations brazzavilloises, parmi celles-ci : - De nouvelles espèces comme le Mussaenda, le Brunsfelsia, le Plumbago blanc, le gingembre rouge ou Alpinia Purpurata,
- Et aussi plusieurs nouvelles variétés de plantes qui appartiennent à des espèces qui existent déjà à Brazzaville et enrichissent le patrimoine de sa biodiversité. Notamment : des Hibiscus (simple ou double), les Lantana rouge et jaune, les Allamanda marron, violet et rose, etc…

D'autres plantes en provenance de destinations proches ou lointaines se sont aussi vulgarisées très rapidement et ont contribué à l'augmentation du patrimoine de la ville : L'Ixora jaune et le gazon anglais importées par des particuliers de Côte d'ivoire, le Camélia blanc importé de France, etc…

Cette dernière plante est désormais très populaire dans la ville, au point de devenir un incontournable des ''pépinières''. Grâce à un expatrié libanais qui avait ramené quelques pieds pour son usage personnel. Les plants se sont bien acclimatés et grâce à ''la générosité'' de son jardinier qui a multiplié les boutures issues de la taille des plants trop expansifs au goût du propriétaire.

L'autre cas assez similaire est celui du Plumbago bleu. Pendant plusieurs années la ville ne comptait que 2 pieds. L'un était dans la cour du PNUD et l'autre chez un pépiniériste qui tentait sans succès depuis des décennies de le multiplier par semis. Un beau jour il a été informé de la possibilité de la multiplication de la plante par bouturage. Le pépiniériste a réussi l'opération de bouturage et la plante a depuis lors connu un essor fulgurant dans toute la ville.

3. 2. – La typologie des exploitations horticoles et la donne foncière :

3. 3. – La typologie des acteurs de la filière horticole :

La renaissance horticole a donné lieu à une nouvelle classification des acteurs de la filière :
- Concernant les produits importés : les 2 enseignes non spécialisées situées en centre-

ville, qui exercent dans la vente de divers produits de luxe, se partagent le marché de l'importation des fleurs, il s'agit exclusivement de la vente de fleurs et de feuillages coupés. Leur clientèle est constituée par les couches aisées.

- A côté de ce commerce élitiste, il ya une autre catégorie positionnée dans la commercialisation des fleurs et de feuillages coupés. Leurs productions est soit locale issue des jardins et jardinets situés à domicile, soit importée des pays africains qualifiés dans la production industrielle : Afrique du Sud et Ouganda… Ces horticulteurs sont locaux, ils assurent de façon exclusive l'approvisionnement des 2 marchés du centre-ville.

A ces deux catégories, il faut ajouter une dernière catégorie qui est représentée par les horticulteurs spécialisés dans la vente de pieds de plantes vertes et de plantes fleuries en pot. C'est au sein de cette dernière catégorie qu'ont émergé les nouveaux acteurs appelés ''pépiniéristes''.

3. 3. 1 - Le cadre contextuel de l'émergence des horticulteurs dit ''les Pépiniéristes'' à Brazzaville.

Comme nous l'avons évoqué plus haut pour le pays, et à l'image de plusieurs villes des pays du Sud, à Brazzaville, le chômage sévit de façon endémique à la faveur des bouleversements économiques intervenus dans les années 80 : dévaluation du CFA, programme de réajustement FMI/Banque mondiale etc… (Bricas 1998).

La situation actuelle est accentuée par l'accroissement démographique constant d'une population en majorité jeune, par le marasme économique consécutif à l'élection présidentielle de 2016, les crises économiques et sécuritaires récurrentes qui perdurent. Tous ces facteurs négatifs sont responsables de l'émergence spontanée de nouvelles activités professionnelles.

En effet le climat social délétère ainsi créé, conduit une partie de la jeunesse désœuvrée à sortir des sentiers battus, et à faire montre d'inventivité en imaginant de nouvelles activités pour survivre. L'enjeu étant de trouver une source de revenu pour subsister.

De nombreux jeunes diplômés sans emploi sont dans l'obligation d'embrasser des professions en inadéquation avec leurs ambitions et leurs compétences (Les ateliers de Cergy 2012). Selon les dires de plusieurs enquêtés, même s'ils sont en position de surqualification pour cette activité mais ils s'en contentent car c'est un travail qui est à la portée de tous.

Le plus souvent ces emplois possèdent comme trait commun d'appartenir au secteur de l'économie informelle. L'horticulture ornementale entre dans cette catégorie. Plus que les autres filières de l'agriculture urbaine, on observe un désintérêt total des pouvoirs publics. Ce qui permet de dire sans conteste que ces nouveaux acteurs économiques qui innovent

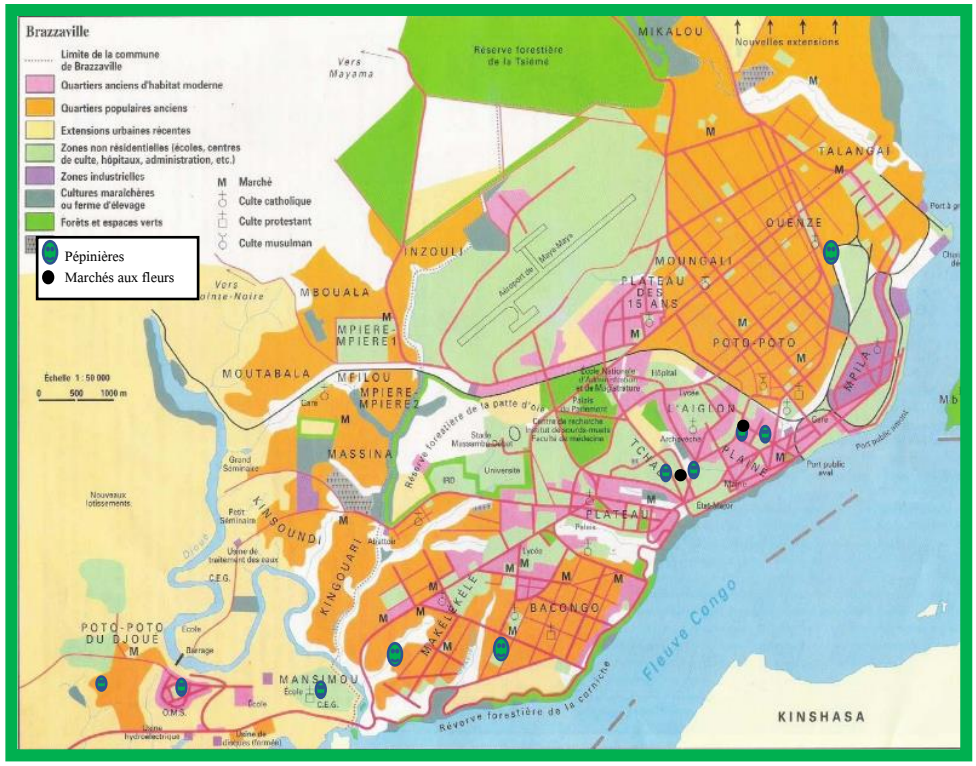
dans le domaine de l'agriculture urbaine (C. Schilter, 1991), viennent grossir les rangs des travailleurs des secteurs de l'économie informelle.

Tableaux n°2 : Typologie non exhaustive des plantes en vente

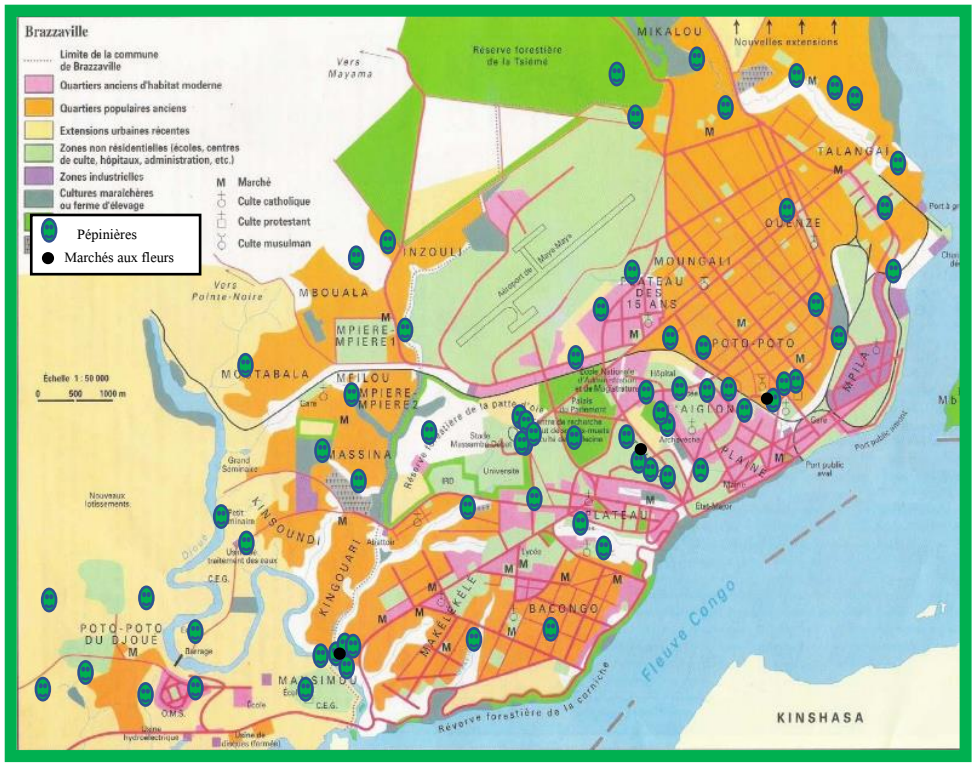
NATURE DES PLANTES	NOMS USUELS DES PLANTES ORNEMENTALES	OBS.
Arbres fruitiers sélectionnés et autres plantes fruitières	**Papayers, manguiers, avocatiers, safoutiers, litchis, mangoustaniers, palmier, cocotiers, goyaviers, citronnelle, plantes à usages thérapeutiques, tisanes diverses …**	**Comestible***
Arbres à fleurs	Acacia, Ylang ylang, Flamboyant, Arbre du voyageur, Araucaria, Sapin, Cèdre, Cyprès, Sapin, Pin…	Essence à parfum **
Plantes à bulbes	Amaryllis, Jonquille du Pérou, Crinum, Agalpinia…	
Plantes à fleurs	Spathiphyllum, Gerbera, Bégonia, Ixora(s), Allamanda, Plumbago, Gardénia, Œillets d'Inde, Anthurium, Jasmin**, Rosier, Œillets d'Indes, Marguerite, Pourpier, Lantana*, Hortensia, Eglantier, Hibiscus, Kalanchoé, Laurier rose, Laurier blanc, Bougainvillier, Laurier blanc, Mirabilis* jalapa, Pervenche de Madagascar*…	
Plantes vertes	Troène, Chlorophytum, Monstera, Polyscias, Acalypha, Palmier décoratif, Poinsettia, Dracaena, Fittonia, Cycas, Philodendron, Dieffenbachia, Capillaire, Sansevieria, Bambou décoratif, Araceae, Coleus, Caoutchouc, Ficus, Adenium, Cordyline, Potos, Syngonium Impatiens, Marantacées, Duranta, Caladiums, Zamioculcas, Croton…	
Cactacées	Figuier de barbarie, Coussin de belle-mère, Euphorbe, Agave, Cactus nain(s)…	
Plantes grasses	Aloès et diverses espèces	

Source : tableaux R. G. Gongault

Carte n°5 : Implantation des ‘’pépinières ’’ et des marchés aux fleurs avant 1980.



Carte n°6 : Implantation non exhaustive des ‘’pépinières’’ Et des marchés aux fleurs observées sur le terrain en 2017



Source : Illustrations de R. G. Gongault

A la Conférence internationale du Travail de l'OIT en 2002 le terme d'économie informelle a été défini comme : « toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques qui n'est pas couverte ou est insuffisamment couverte – selon la loi ou en pratique – par des dispositions officielles », cette nouvelle définition prend en compte le secteur agricole. Contrairement à celle du secteur informel qui est officiellement défini comme « un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production… » (BIT, 1993).

Pour satisfaire à la demande du marché local les anciens horticulteurs locaux doivent désormais composer avec la nouvelle catégorie des horticulteurs - vendeurs localement appelés ''les pépiniéristes''. Ce sont souvent des jeunes autodidactes qui se sont imposés par une pratique différente.

L'activité de ''pépiniéristes'' est un métier émergeant, il appartient à ce monde de l'économie informelle. Son essor doit beaucoup à l'immigration massive des ''pépiniéristes'' du Congo Démocratique confrontés beaucoup plus tôt à la crise économique. Pour des raisons politiques inconnues, tous ont été rapatriés dans leur pays. Depuis leur départ, les horticulteurs locaux qui évoluent dans ce secteur d'activité sont généralement originaires des contrées méridionales du pays, plus particulièrement des ressortissants de la région limitrophe de Sud de la ville : le département du Pool.

Bien qu'ils soient originaires du département du Pool, et majoritairement résident des quartiers Sud de la ville, ils ont établi leur commerce dans toute la ville comme l'indique la carte n°2. Ce qui permet de répondre à la demande habituelle et à la nouvelle demande qu'ils ont créée.

Au début de cette vague horticole brazzavilloise les acteurs ont trouvé un marché atone faiblement concurrentiel. Par leur dynamisme commercial ces derniers ont largement contribué à changer le rapport des brazzavillois avec les plantes ornementales, sur le plan socio-économique.

- Dans la société brazzavilloise, l'usage des plantes à des fins ornementales a été pendant longtemps l'un des signes extérieurs d'appartenance à l'élite sociale. Les classes populaires considéraient ce produit comme un article de luxe sans intérêt dans la vie courante. Sauf pour des raisons utilitaires : Offrir des fleurs était un geste perçu très négativement, Sauf pour des raisons utilitaires : délimitation de l'espace, ressources alimentaires, médicinales et même . . . ''mystiques'', source de revenu, pourvoyeur d'ombre… Car le geste était considéré comme un gaspillage financier voire un présage funeste à l'encontre du récipiendaire à cause de son utilisation comme décor de cérémonies funèbres !

-Sur le plan économique aussi l'impact est très important grâce à la mise en place de stratégies commerciales innovantes. leur poids démographique et leur répartition sur toute la ville, ils sont devenus omniprésent et se sont rapprocher des consommateurs. Cette grande visibilité leur à conférer une place parmi les commerces de proximité. En outre ils ont procédé à la démocratisation des prix

- Sur le plan technique ils ont aussi innové en utilisant une technique culturale inédite : la culture hors sol dans les sacs en plastique qui leur a permis la création à grande échelle d'un produit nomade (Illustration n°1).

La nouvelle politique commerciale des ''pépiniériste'' a tellement dynamisé le marché que l'usage des plantes ornementales s'est démocratisée, ses fonctions antérieures ont évolué son rôle traditionnel a été désacraliser ainsi que son rôle moderne de marqueur social. Ainsi les nouveaux acteurs ont su briser le tabou en captant la population par leur politique commerciale très offensive.

3. 3. 2. Le profil des horticulteurs brazzavillois dits ''Pépiniéristes'' : Les résultats de l'enquête

L'étude de cette population est une compilation des données qui reposent sur des enquêtes ouvertes auprès de cette population. Cela a consisté à construire une grille de lecture des acteurs à partir de la sélection d'un échantillon identifié, en utilisant comme critère d'évaluation les données physiques et démographiques comme suit :

- Le zonage de l'ensemble du territoire urbain en 3 zones géographiques distinctes : le Nord, le Centre et le Sud.

- La classification binaire du groupe enquêté selon l'âge : D'une part les doyens de la profession qui sont dans l'ensemble des quinquagénaires et des sexagénaires. Ce sont des professionnels qui tiennent leur expérience par la pratique de l'agriculture vivrière en zone rurale ou dans les anciennes exploitations de la ceinture maraichère brazzavilloise. Et d'autre part la génération spontanée des jeunes qui rejoignent la profession, dont la majorité est constituée par des victimes du chômage de masse récurrent dans le pays.

Pour chaque zone géographique un tableau récapitulatif des critères a été élaboré, il se présente selon le tableau suivant :

Tableau récapitulatif des critères de l'enquête	
Identification de l'enquêté	Identité : (uniquement le prénom de l'intéressé) ; Âge ; Lieu de résidence et si possible le numéro de portable ; Situation familiale ; Niveau de scolarité et autres formations éventuelles ; Ancienneté dans l'activité ; Statut dans l'entreprise ; Autres activités éventuelles.
Données de l'exploitation	Localisation ; Superficie ; Mode d'occupation ; Effectif.
Appréciations	Avantages ; Inconvénients ; Observations et perspectives.

Graphique : R. G. Gongault

E. 3. 3 – Les acteurs de la zone Nord

Dans cette partie de la ville les acteurs sont plus disséminés. Nous avons recensé 7 personnes et interrogé 2 personnes seulement ! Pour les 5 autres pépiniéristes les rendez-vous n'ont pas fonctionné pour plusieurs raisons : absences répétées sur l'exploitation, changement d'emploi, expulsion, …

Monsieur Patrice est le seul ancien de tout le secteur de la zone Nord, il est âgé d'une cinquantaine. Etant éprouvé par la perte récente de son épouse les entretiens n'étaient plus de mise. Son exploitation installée à domicile dans le quartier populaire d'Ouenzé dans le secteur de la rue M'Bochis est très riche en plantes variées et mesure environ 150m². De la jeune génération 2 personnes ont participé à l'enquête.

1 - Monsieur Willy :

Identité	Données sur l'activité	Observations
Agé de 32 ans, il est ''en couple'' est père de 3 enfants. Il a fait des études primaires à Kinshasa dont il est originaire, habite le quartier. C'est un autodidacte qui n'a bénéficié d'aucune formation particulière.	Pour occuper ce lopin de terre il a obtenu l'autorisation du directeur de l'école et il verse la somme de 5000frs CFA par trimestre soit un peu moins de 10 euros au percepteur de la Direction de l'Enseignement Primaire et Secondaire et 2000 frs CFA par mois à celui du ministère de l'Environnement. Son exploitation est située sur le trottoir de l'avenue de France la principale avenue du quartier de Poto-poto. C'est une bande de terre linéaire qui est adossée à une partie du mur de l'école du quartier d'une superficie de 18m² soit 12mètres /1mètre. Son capital est composé de variétés communes de pieds d'arbres décoratifs, de plantes vertes et de plantes fleuries : Croton, Dracaena, Acalypha(s), Dieffenbachia, Kalanchoé, Ficus benjamina, conifères, Sansevieria, hortensia, Aracées…qu'il a constituées en achetant des pieds mères auprès de certains collègues ou en demandant des boutures à quelques personnes de son entourage. Il passe le plus clair de son temps sur l'exploitation, son jeune beau-frère de 22 ans l'aide et donne un coup de main. Il perçoit un pourcentage d'environ 30% sur les différents paiements. Le revenu procuré par son exploitation est très aléatoire, le coût des plants s'aligne sur le marché : selon l'âge de la plante, le prix commence à 500 frs CFA soit moins d'un euro les bons mois ses revenus peuvent atteindre 30. 000 à 50. 000 frs soit moins 100 euros. Hormis cette activité le jeune Willy a été sollicité par 6 clients pour assurer l'entretien hebdomadaire de leur jardin, il est rémunéré mensuellement par chacun selon le contrat verbal entre 5.000 frs et 20.0000frs CFA. En parallèle il possède une échoppe de vente de produits alimentaires.	Les contraintes évoquées concernent : la petitesse de l'exploitation, la pollution due aux véhicules, la baisse significative des revenus causée par la grande crise que traverse le pays et l'insécurité relative à l'occupation du site. Il justifie son inquiétude en disant que : même s'il est reconnu par les pouvoirs publics et qu'il reçoit un reçu pour chaque taxe il ne possède aucun document officiel attestant de l'accord de l'administration pour l'occupation du terrain. Les avantages cités concernent l'absence de concurrents dans le quartier, la proximité de son domicile et un moyen salvateur pour sa survie. Son aspiration est de trouver en parallèle un emploi stable dans une entreprise.

E. 3. 4. – Les acteurs de la zone Centrale et de la zone Sud :

2 – Monsieur Boris		
Identité	**Données sur l'activité**	**activités**
Ce jeune garçon âgé de 16 ans, Il est originaire de la République du Congo Démocratique, l'enquêté est célibataire il a fait des études qu'il a dû arrêter au niveau du cycle primaire.	Ce jeune homme possède des plantes vertes en terre à domicile avec lesquelles il crée des compositions florales dans des pots en ciment qu'il fabrique lui-même et les colporte dans les rues de chaque quartier de la ville à tour de rôle. C'est aussi un autodidacte sans aucune formation particulière. Selon ses dires son capital végétal est composé en priorité par les plantes vertes ornementales les plus courantes réputées pour leurs vertus mystiques : pour la protection les variétés de Bambous, de Croton, et de cactus, le Dracaena, le Sansevieria, et le Dieffenbachia… ; pour procurer la chance l'Acalypha, ou tout simplement à titre ornemental les variétés de Ficus, le Monstera, les Oreilles d'éléphant, le Potos… Néanmoins il lui arrive aussi de procurer d'autres variétés de plantes diverses à la demande de ses clients.	C'est le type même du vendeur ambulant par excellence.

E. 3. 4. 1 – Au centre-ville

-Ces 2 secteurs regroupent la majorité des pépiniéristes, nous en avons recensé 58 sur l'ensemble du centre-ville. Sur les 22 personnes prévues, il n'y a que 8 personnes qui ont participé à l'enquête ; compte tenu du contexte sécuritaire. L'ensemble de la profession est originaire du Sud et habitant des quartiers et des banlieues Sud, ainsi comme de nombreux habitants de ces quartiers, ils sont confrontés à des difficultés d'accessibilité régulière des autres quartiers de la ville.

Cette zone est la seule qui assure le commerce des fleurs coupées dans toute la ville. Elle compte les 2 marchés de la ville qui possèdent des vendeurs de fleurs coupées locales composées de roses porcelaines essentiellement. Grâce à la récente popularité de la Saint Valentin le 14 février comme fête des amoureux, parmi les vendeurs, quelques jeunes ont créé un nouveau marché,

afin de répondre à cette nouvelle demande. ils ont initié l'importation de roses coupées en Ouganda et par la même occasion ils ont démocratisé ce produit, qui était réservé à l'élite. Ils vendent le bouquet généralement autour de 3500 frs CFA soit 5 euros.

Alors que depuis toujours ce produit était un produit de luxe, la filière des fleurs coupées était monopolisée par l'unique enseigne du fleuriste expatrié dont le prix des bouquets commence autour de 50 euros.

Tableau des acteurs de la zone Centrale et de la zone Sud

Nombre de pépiniéristes recensés	Nombre de participants prévus	Nombre de participants effectifs	Observations
58	22	8	La mobilité des populations des quartiers Sud de la ville est déstabilisée par le contexte sécuritaire

Graphique : R. G. Gongault

E. 3. 4. 2 – Dans les quartiers Plateau des 15 ans, Boulevard A. Raoul et Stade A. Massamba Débat

Sur les 37 horticulteurs recensés au niveau des 3 quartiers, l'enquête n'a porté que sur 8 personnes pour les mêmes raisons évoquées plus haut.

Hormis la présence des pépiniéristes habituels, la jeune génération y a créé depuis peu un marché informel des plantes au niveau du Stade Président Alphonse Massamba Débat. Cette nouvelle configuration nous a permis d'organiser un entretien ouvert et groupé avec 7 jeunes acteurs.

E. 3. 5. – Dans la zone Sud :

Ce secteur est la zone originelle de l'activité, c'est le territoire où réside la majorité des pépiniéristes installés au centre-ville et dans les autres quartiers de la ville. On y retrouve aussi la même configuration démographique en 2 classes d'âge. L'aspect primordial qui distingue les horticulteurs de cette partie de la ville des autres est leur investissement très ancien.

Leur rôle est déterminant dans la vulgarisation des plantes ornementales : par l'apport d'une diversité de variétés et d'espèces en grande quantité. Au cours des 2 dernières décennies, ces horticulteurs n'ont pas hésité à effectuer des voyages à Pointe- Noire et Kinshasa, voire aller plus loin pour procéder à de nouvelles acquisitions florales. Ils procèdent aussi à des commandes de graines en France pour certaines plantes

Pour l'ensemble de la filière le constat montre des avancées positives car les jardiniers les plus importants développent leur activité par l'acquisition de nouvelles exploitations : le lopin de terre exposé à la clientèle au bord de la route est la vitrine d'une ou plusieurs extensions plus grandes dans les quartiers périphériques plus éloignés où le prix des terrains est plus abordable.

Comme dans nombre de pays africains la filière est cantonnée dans l'économie informelle, ainsi : « l'activité reste marginalisée dans l'informel en faisant face à de nombreuses menaces… Sa contribution en tant qu'échantillon à la vulgarisation de l'économie verte n'est pas suffisamment perçue tant par les pouvoirs publics que les populations d'où sa marginalisation au-delà de l'usage de ses produits » (Dabié Désiré Axel Nassa et Gbitry Abel Bolou 2016).

L'obtention de contrats tacites ou écrits en bonne et due forme dans les meilleurs cas pour l'aménagement ou l'entretien de jardins et la décoration intérieure des administrations publiques, des entreprises privées et des particuliers. Cette orientation peut permettre de sortir de l'économie informelle tout en restant dans leur domaine d'activité.

L'observation faite auprès de tous les acteurs c'est l'utilisation généralisée des engrais verts en association avec les engrais chimiques et les produits phytosanitaires.

Dans le monde des horticulteurs ornementaux, la préoccupation générale concerne le grand préjudice qu'ils subissent consécutif à la conjoncture sécuritaire et économique.
Les relations des pouvoirs publics avec ces horticulteurs d'un genre nouveau se limitent aux ''pépiniéristes'' visibles, c'est-à-dire ceux qui s'installent sur les espaces publics : les rues, les cours des administrations publiques non clôturées, les espaces publics résiduels etc...

Ces derniers voient surgir de façon épisodique un agent de recouvrement du ministère de l'Environnement pour percevoir une taxe de 1000 frs CFA soit 1,50 euros. Malgré cette condition peu enviable, qui est celle d'être des laissés pour compte, ils se positionnent sur le marché.

Leur rôle est déterminant dans la vulgarisation des plantes ornementales : par l'apport d'une diversité de variétés et d'espèces en grande quantité. Au cours des 2 dernières décennies, ces horticulteurs n'ont pas hésité à effectuer des voyages à Pointe- Noire et Kinshasa, voire aller plus loin pour procéder à de nouvelles acquisitions florales. Ils procèdent aussi à des commandes de graines en France pour certaines plantes

Pour l'ensemble de la filière le constat montre des avancées positives car les jardiniers les plus importants développent leur activité par l'acquisition de nouvelles exploitations : le lopin de terre exposé à la clientèle au bord de la route est la vitrine d'une ou plusieurs extensions plus grandes dans les quartiers périphériques plus éloignés où le prix des terrains est plus abordable.

Comme dans nombre de pays africains la filière est cantonnée dans l'économie informelle, ainsi : « l'activité reste marginalisée dans l'informel en faisant face à de nombreuses menaces… Sa contribution en tant qu'échantillon à la vulgarisation de l'économie verte n'est pas suffisamment perçue tant par les pouvoirs publics que les populations d'où sa marginalisation au-delà de l'usage de ses produits » (Dabié Désiré Axel Nassa et Gbitry Abel Bolou 2016).

L'obtention de contrats tacites ou écrits en bonne et due forme dans les meilleurs cas pour l'aménagement ou l'entretien de jardins et la décoration intérieure des administrations publiques, des entreprises privées et des particuliers. Cette orientation peut permettre de sortir de l'économie informelle tout en restant dans leur domaine d'activité.

L'observation faite auprès de tous les acteurs c'est l'utilisation généralisée des engrais verts en association avec les engrais chimiques et les produits phytosanitaires.

Dans le monde des horticulteurs ornementaux, la préoccupation générale concerne le grand préjudice qu'ils subissent consécutif à la conjoncture sécuritaire et économique.
Les relations des pouvoirs publics avec ces horticulteurs d'un genre nouveau se limitent aux ‘’pépiniéristes’’ visibles, c'est-à-dire ceux qui s'installent sur les espaces publics : les rues, les cours des administrations publiques non clôturées, les espaces publics résiduels etc...

Ces derniers voient surgir de façon épisodique un agent de recouvrement du ministère de l'Environnement pour percevoir une taxe de 1000 frs CFA soit 1,50 euros. Malgré cette condition peu enviable, qui est celle d'être des laissés pour compte, ils se positionnent sur le marché.

Photos n° 6à 13 : Fleurs coupées, plants nomades en ‘’pépinières’’ et pots en vente



PROFIL DES ACTEURS BRAZZAVILLOIS DE L'OFFRE FLORALE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Tableau n°3 : Les acteurs seniors du centre-ville

- Noms - Age - Ancienneté	- Situation familiale - Lieu de résidence	- Niveau de scolarité - Autres formations	-Localisation - Superficie - Statut dans l'entreprise - Mode d'occupation	- Effectif -Autres activités	Avantages	Inconvénients	Observations
- Mr Patrice - 65 ans - 30 ans	- Marié - 7 enfants - Makélékélé Brazza Sud	Néant - autodidacte	- Ministère - 450m² - Propriétaire - Loyer mensuel	- 3 agents - 5 contrats d'entretien D'entreprises - 8 contrats avec les particuliers	- bnne visibilité - Retraite non assurée -Indépendance	- Entrée financière en baisse et irrégulière - beaucoup d'humilité	- Extension de 800M² en périphérie -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires
- Mr Frédéric – 54 ans - 32ans	- Marié -8 enfants - Brazza Sud Ngangalngolo	- i i – Apprentissage chez un expatrié	- Ministère - 200m² -Propriétaire - Loyer mensuel	- 2 agents - 3 contrats d'entretien D'entreprises - 174 contrats avec les particuliers	-bonne visibilité -Indépendance - Faible pénibilité - revenu assez bon en période normale	- Entrée financière en baisse - En cas de trouble impossibilité de travailler et risque de perte des plantes	- Extension de 4000M² en périphérie - Voyages à Kinshasa et Abidjan pour la recherche de nouvelles plantes -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires
- Mr Jean - 50 ans - 15 ans	- Marié -4 enfants - Sur l'exploitation	- i i – - autodidacte	- parcelle privée inoccupée - 100m² -Propriétaire -Loyer mensuel	- 2 agents - 1 contrat D'entreprises - 7 contrats avec les particuliers	- bonne visibilité - Indépendance	Entrée financière en baisse	-Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires

Source : R. G. Gongault

Tableau n° 4 : Les acteurs de la jeune génération exerçant au centre-ville

Noms - Age - Ancienneté	- Situation familiale - Lieu de résidence	- Niveau de scolarité - Autres formations	-Localisation - Superficie - Statut dans l'entreprise - Mode d'occupation	- Effectif -Autres activités	Avantages	Inconvénients	Observations
- Mr Luc - 32 ans -4 ans suite licenciement	''En couple'' 2 enfants -Brazza Sud Madibou	Classe de terminale	Agent et cousin De Mr Frédéric _	_	Palliatif au chômage	- Salaire fluctuant - Instabilité politique -- Poids des dépenses de transport	- Revenus insuffisants
- Mr Célestin - 35 ans - 5 ans	Divorcé 2enfant Brazza Sud Bacongo	Ingénieur	- terrain public résiduel - 200m² - Agent gestionnaire - Location	- 2 employés - 1 contrat d'entretien D'entreprise - 7 contrats avec des particuliers	-Très bonne visibilité -Indépendance	- Entrée financière très en baisse - Vol de perte des plantes BAISSE IMPORTANTE DES SOLLICITATION E NECESSITE DE BAISSE LES PRIX	- Voyages à Kinshasa pour la recherche de nouvelles plantes - Le propriétaire de l'exploitation vient d'émigré en France, suite à une vente exceptionnelle qui lui a rapporté 5 millions de frs CFA soit 6000 euros cash !
- Mr Yannick - 24 ans - 2 ans	- Célibataire - 1 enfant Brazza Sud Bifouiti	- Brevet agricole	- Ministère 400m² Propriétaire Location	- 1 agent - 5 contrats avec les particuliers	- Emploi - Indépendance	Entrée financière en baisse Difficulté du marché à cause de la conjoncture	L'enquêté déclare s'intéresser à la profession par vocation - Il espère réussir dès que possible en fonction du climat financier local.
Mr Noé 42 ans 5 ans	- Marié 5 enfants Brazza Sud Château d'eau	Collège	Marché du Centre-ville	Vendeurs de fleurs coupés Locales et importées - 1 contrat avec les particuliers	- Moyen pour éviter le chômage - Non nécessité de formation - Revenu confortable	Entrée financière en baisse Difficulté du marché à cause de la conjoncture Influence négative des guerres	- Avec quelques amis, très entreprenants ils importent eux –mêmes des roses coupées de l'étranger <u>- Cette activité est un nouveau phénomène dans le paysage local</u>
Mr Gildas 23 ans 5 ans	- Marié 2 enfants - Brazza Sud Makélékélé	Primaire	Marché du Centre-ville	Vendeurs de fleurs coupés Locales	- Indépendance - Revenu confortable	Crise économique baisse drastique revenus	Possède petit jardin à domicile hérité de son oncle auquel il a succédé.

Source : R. G. Gongault

Tableau n° 5 : récapitulatif de l'offre florale locale

Acteurs	localisation	Lieu d'implantation	Superficie	Types de plantes	Types de commerce	Niveau revenu	
Société de vente de fleurs coupées et de plantes vertes	Centre-ville	Magasins	Environ 200M²	Fleurs coupées et plantes en pots	Structuré	Très élevé Montant non précisé	Décoration de lieux de vie et de travail, parc et jardin publics et privés, service municipal des pompes funèbre, personnes en deuil, fêtes officielles, décorations de réunions (forums.), fêtes, mariages baptêmes, anniversaires, Amoureux.
Vendeurs sur les marchés	Marché du centre-ville	Marchés	Inconnue	Fleurs coupées et plantes en pots	semi-structuré	200000frs CFA à 250000frs CFA	Décoration de lieux de vie et de travail, parc et jardin, service municipal des pompes funèbre, personnes en deuil, fêtes officielles, décorations de réunions (forums.), fêtes, mariages, baptêmes, anniversaires, Amoureux.
Pépiniéristes	Toute la ville	Rues, terrains publics, parcelles privées,	Variables (Petites, moyennes et grandes)	Pelouse, Fleurs coupées et plantes en pots	informel activité de survie	Variable	Décoration de lieux de vie et de travail, parcs et jardins, service municipal des pompes funèbre, veillées mortuaires, fêtes officielles, décorations de manifestations, fêtes, mariages, baptêmes, anniversaires, Amoureux.
Colporteurs	Centre-ville et quartier ancien	Rue	Illimité	Fleurs coupées et plantes en pots	Informel emploi précaire	faible	Décoration de lieux de vie et de travail.

Source : R. G. Gongault

Source : R. G. Gongault

Tableau n°36 : les acteurs des quartiers de Brazza Sud

- Nom - Age - Ancienneté	- Niveau de scolarité - Autres formations	Situation familiale	Quartier de résidence	Statut dans l'entreprise Autres emplois	Localisation Effectif Superficie	Avantages	Inconvénients	Observations
Mr Simon 67 ans 50 ans	Analphabète Apprentissage à Kinshasa	Marié 4 enfants	Brazza Sud Madibou	-Propriétaire - Contrats d'entretien de jardins privés	- Espace public résiduel (Mairie) Au Pont du Djoué -7 agents dont 2 sur - 100m² sur place + 3000m² plus bas quartier OMS	- Revenu décent qui permet de subvenir à tous les besoins - Pénibilité moindre - Bonne visibilité favorise opportunités de marchés d'entretien - Voyages de travail - Ancienneté dans la profession	Non défini	Emplacement très stratégique Devant la principale sortie de Brazza Sud en aval de la cité du siège régional de l'OMS. Entente cordiale avec l'entourage -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires
Mr Eugène 20 ans 5 ans	Collège	Célibataire Sans enfants	Brazza Sud Bifouiti	Travailleur et neveu de Mr Simon	Sur place	Vie en plein air Soutien familial Pénibilité moindre Revenu assuré	Exposition élevée en cas d'évènements militaires.	- Conjoncture économique morose –Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaire
Mr Bernard 62ans 47ans	Faible niveau d'études	Marié	Brazza Sud Matour	Propriétaire héritier	A domicile 600m²	- Ancienneté dans la profession - Bon réseau relationnel	Enclavement	Difficulté du marché à cause de la conjoncture -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaire
Enquête groupée de 4 vendeurs producteurs	Faible niveau d'études	Tous : - en couples -Chef de famille avec enfants	Habitants du quartier	Propriétaires De sa marchandise	Exploitation florale à domicile.	Bon palliatif au manque d'emploi	- Contexte actuel de guerre -	Revenus faibles et aléatoire -Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaire

Tableau : R. G. Gongault

bleau n° 7 : acteurs des quartiers Boulevard A. Raoul

Nom Age Ancienneté	- Niveau de scolarité - Autres formations	Situation familiale	Quartier de résidence	- Statut dans l'entreprise - Autres emplois	- Localisation - Effectif - Superficie	Avantages	Inconvénients	Observations
Mr Jonas 52 ans 30ans	Alphabétisé Niveau non-dit	''En couple''	Brazza Sud Kintsoundi	Propriétaire Quelques contrats d'entretien	Locataire d terrain public (ministère)	- Liberté - Emplacement favorable – bonne visibilité	Conjoncture économique morose	-Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires
Mr Gédéon / 32ans 10 ans dont 8 ailleurs	Diplômé sans emploi	''En couple''	Banlieue Sud Mafouta	- Propriétaire Des plantes	- Occupation anarchique D'un espace public résiduel Aux abords du Stade de la Révolution - +de 3000m²	Parade au chômage Liberté Sans opinion Possibilité d'exercer un ou plusieurs activités complémentaires Mise en pratique des connaissances scolaires	Insécurité du site Revenus faibles et aléatoires Avenir incertain - Danger de la manipulation des pesticides	-Usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires Grande solidarité et échange de plantes
Mr Donatien / 25 ans 2 ans sur le site	Diplômé sans emploi	''En couple''	Banlieue Sud Madibou	- Propriétaire Des plantes				
Mr Verlaine /23ans 1 an sur le site	Diplômé sans emploi	''En couple''	Brazza Sud Matour	- Propriétaire Des plantes				
Mr Landry /23ans 3 ans sur le site	Diplômé sans emploi	Célibataire	Brazza Sud Diata	- Propriétaire Des plantes				
Mr Maxime/ 22ans 1an sur le site	Analphabète	Célibataire	Brazza Sud Diata	- Agent				
Mr Ghislain / 19ans 1, 5 sur le site	Niveau primaire	Célibataire	-ii-	- Propriétaire Des plantes				
Mr Stève / 16ans 4 mois sur le site	Niveau primaire	Célibataire	-ii-	- Agent				

Source : R. G. Gongault

‘’PEPINIERES FLORALES DE RUE’’ ET DYNAMIQUE URBAINE A BRAZZAVILLE

Le rôle de l’horticulture ornementale dans la métamorphose du paysage local : quelle perspective durable ?

1 - DEFI DE L’EXPANSION DE L’HORTICULTURE ORNEMENTALE DANS

Carte : i émergence





spontanée de cet acteur économique informel qui innove dans le domaine de l’agriculture urbaine (Christine Schil-ter). Autodidacte, il travaille près d’un point d’eau : à domicile ou sur un terrain locatif privé, Il pratique aussi la vente ambulante. En général son exploitation



Les vendeurs du marché du Plateau sont les principaux acteurs qui assurent le négoce des fleurs coupées depuis l’époque coloniale. Longtemps produit de luxe, cette men marchandise s’est récemment démocratisée.
Grâce à l’engouement généralisé de la population et à la récente popularité de la fête de la Saint Valentin. Il est à noter que la fête de la Toussaint est depuis toujours une des périodes de bonnes affaires pour les acteurs.



Cette pépinière est doublement en insécurité : elle est située sur un espace urbain résiduel sans autori-sation et devant un



Nature additionnelle créé par une pépinière de rue située sur un terrain public résiduel.

Secteur informel : 67% - taux de pauvreté :77,7% - taux de chômage : 44,2% taux de scolarisation 94%. *(Source : C N de la Statistique-CONGO Est. 2009).*

2 - EVOLUTION DES USAGES DES VEGETAUX EN MILIEU POPULAIRE : *De*

En milieu defavorise, la presence des vegetaux dans les cours privées se justifiait par leur utilité : délimitation de l’espace, ressource alimentaire, source de revenu ou pourvoyeur d’ombre (arbres surtout fruitiers, plantes







Une nouvelle configuration plus diversifiée se dessine. Ici les arbres fruitiers préexistants vestiges de l’appropriation du terrain (E. Dorier-Apprill, A. Kouvouama, C. Apprill), cohabitent harmonieusement avec un nouveau jardin uniquement floral auquel sont consacrés : un budget, un espace et du temps.

3 - DIVERSIFICATION DE LA PALETTE VEGETALE DES JARDINS PRIVES : *Un renouveau paysager pour la ville*

Chez les riches citadins, le jardin primitif (P. Vennetier ; E. Dorier-Apprill, A. Kouvouama, C. April) est réaménagé avec une végétation florale supplémentaire de plantes à la ‘’mode’’, des espaces de circulation construits et une paillotte. Le jardin devient un espace de détente modernisé et plus fonctionnel.





Le parc arboré séculaire qui orne les artères du centre-ville (D. N’Zala & P. Miankodila) est désormais rejoint par des espèces florales qui s’adaptent à l’écosystème local et prolongent

4 – RESUME DES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA FILIERE

CONDITIONS DE TRAVAIL SOMMAIRES + AUTO - FINANCEM + SYSTÈME INFORMEL

CONDITIONS PHYSIQUES FAVORABLES

PEPINIERISTES DE RUE

PLANTES ORNEMENTALES & COMESTIBLES

AMELIORATION DE LA QUALITE DE — CREATION D’EMPLOI & RESORPTION — EVOLUTION DU PAYSAGE URBAIN

Conclusion :

- *Dans ce contexte mondial qui vise la sécurité alimentaire, l’horticulture vivrière locale est relativement structurée et intégrée dans l’action publique ;*
- *Par contre l’horticulture ornementale reste embryonnaire et marginale malgré sa contribution incontestable à la dynamique urbaine ;*
- *Grace a la tolérance des autorités la filière informelle participe à la résorption du chômage, à la densification et à la conservation de la biodiversité ;*
- *La réhabilitation du jardin botanique municipal toujours en projet (Plan : 2012-2016) permet - elle d’espérer l’essor de la filière floricole à l’instar de l’appui de la société AGRICONGO auprès du secteur maraicher et de la FAO auprès du secteur vivrier ;*
- *une politique phytosanitaire en faveur de la lutte contre les pesticides est à préconiser dès à présent pour contribuer à la durabilité des écosystèmes*

Quatrième partie : potentialité de ressources

4- Le fonctionnement de la filière Gnetum à Brazzaville

- Introduction

La problématique de l'exploitation des ressources forestières émeut l'opinion publique à causes des conséquences néfastes sur les écosystèmes locaux. Les principales activités indexées de façon récurrentes dans la lutte pour la préservation de l'environnement sont : la déforestation sauvage pour l'exploitation du bois d'œuvre, le défrichement de grandes étendues pour l'installation des grandes exploitations agricoles, ou encore la destruction des espaces forestiers pour les différentes cultures vivrières ou de rente par les riverains des espaces forestiers.

Or il s'avère qu'outre ces activités, une autre très importante mais plus discrète sévit dans les espaces forestiers : il s'agit de l'exploitation des produits forestiers non ligneux communément désigné par l'abréviation PFNL.

Au Congo Brazzaville comme dans les autres pays de la sous-région les populations utilisent ces produits forestiers en abondance. « Environ 80% de la population d'Afrique centrale utilisent ces ressources au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance et aussi comme source de revenu et d'emploi » FAO, BAD et COMIFAC 2015.

Le Gnetum africanum et sa sœur le Gnetum bucholzianum appartiennent à ce dernier groupe de produits forestiers. Cette denrée alimentaire intègre l'alimentation locale depuis la nuit des temps (Chevalier 1951). Ce légume toujours vert se caractérise aussi par sa haute valeur nutritive - Fidèle Mialoundama 2007-. En outre d'autres auteurs affirment à plusieurs reprises que le Gnetum est aussi utilisé comme produit dans la pharmacopée locale. Dans tous les cas les 2 variétés sont largement consommées dans toute la région et font l'objet d'une intensive exportation vers l'Europe et l'Amérique.

Shackleton et al.2011 : « Depuis la fin du XXe siècle et en ce début du XXIe, le rôle positif des PFNL est reconnu pour leur contribution à l'amélioration du niveau de vie en milieu rural, au renforcement de la sécurité alimentaire et pour leur impact écologique moindre que celui du bois d'œuvre. Sans oublier le potentiel économique de ces produits, aux niveaux national et international ».

Par contre P. Nde Shiembo (2014), évoque plutôt la surexploitation des Gnetums dans la sous-région : « … et qui font l'objet d'un commerce transfrontalier considérable. Depuis quelques années, ce commerce a connu une augmentation dramatique et la ressource est sérieusement menacée par des méthodes de récolte non durable et par la disparition progressive de leur habitat. Dans le but d'assurer et de renforcer la pérennité de ces deux

espèces, des recherches ont été entreprises sur leur sélection, leur amélioration génétique, leur multiplication végétative et leur gestion *ex situ ».*
La situation de la filière Gnetum est similaire à Kinshasa « … les distances qui séparent les lieux de cueillette et de grande consommation sont très longues. Malheureusement, la filière « ''Fumbwa'' est encore mal organisée et les techniques de conservation semblent ne pas être une préoccupation du moment. Compte tenu de sa longueur, la filière Fumbwa constitue un pourvoyeur d'emploi non négligeable. Elle emploie généralement les catégories sociales les plus vulnérables qui sont les femmes et les pygmées.

Ainsi, elle garantit et stabilise les revenus pour ces catégories. Les femmes sont plus actives dans la commercialisation ; ce qui fait qu'elles ont un revenu journalier garanti tandis que les pygmées font une récolte une fois par semaine et ont par conséquent un revenu hebdomadaire garanti. Les revenus issus de la vente du Fumbwa sont utilisés pour résoudre les problèmes ponctuels de la maison. Il s'agit entre autres de la nutrition, la santé et l'éducation des enfants. L'importance croissante en termes d'aliment et de revenu occasionne sans doute une grande pression sur la ressource. En plus en RDC, il n'existe pas de statistique ni sur les quantités du Fumbwa disponible dans les forêts, ni sur les quantités produites, commercialisées ou consommées » (D. MANIRAKIZA, A. AWONO, H. OWONA et V. INGRAM-2009).

Sur la liste rouge de l'UICN - 2017 les 2 espèces sont classées dans la catégorie ''NEAR TREATENED SPECIES'' c'est-à-dire : espèces quasi menacées. Ainsi le Gnetum est victime de son succès.
Sachant que :
- L'habitat naturel actuel du Gnetum se trouve dans les grandes régions forestières à 800 km au moins de Brazzaville ? Dans cet espace urbain multiculturel où se mélangent tous les consommateurs du pays et au-delà, qu'en est- il réellement de l'engouement généralisé des brazzavillois pour le Gnetum ?
La consommation du Gnetum met- elle les espaces forestiers du pays voire du bassin du Congo en danger ?
En définitive comment ce négoce est animé par un réseau dont les maillons s'étendent sur les 2 régions ?

4. 1- Identification des zones d'enquête.

Pour évaluer cette activité il n'a pas été possible de se rendre dans la zone de production, afin de procéder à une analyse plus fine de la filière. Particulièrement à cause du climat relatif à la guerre du Pool et à l'effervescence sociale inquiétante liée à l'imminence des échéances électorales, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut. Néanmoins l'enquête a pu se réaliser virtuellement dans la Cuvette - Ouest grâce à des interviews directes à

Brazzaville et grâce aux réseaux sociaux, notamment WhatsApp et Facebook pour communiquer avec les habitants et les ressortissants délocalisés qui entretiennent des relations régulières avec leur terroir d'origine.

Ainsi l'étude a porté sur la commercialisation du Gnetum à Brazzaville sur 2 terrains qui sont : - D'une part sur l'unique marché de vente en gros du Gnetum communément baptisé le marché ''Lycée ''. Ce marché est situé vers l'entrée Nord de la ville. Comme les autres marchés on y vend un peu de tout, mais il sert de gare routière aux transporteurs de Gnetum.

Chaque jour le site accueille environ une dizaine de camions de tonnage varié. En général les camions rentrent de nuit, la cargaison est déchargée dans des dépôts situés au bord du marché pour être vendue le lendemain dès l'aube. Les aléas de la route peuvent les faire arriver de jour et la vente s'effectue immédiatement.
Sur ce marché nous avons pu enquêter auprès d'un transporteur et de 3 marchandes qui pratiquent la vente du Gnetum en détail.

- D'autre part nous avons enquêté auprès d'un échantillon de 20 femmes détaillantes du Gnetum évoluant dans les marchés et les quartiers librement accessibles dont les 3 femmes citées plus (Tableau n°3).

Tableau n° : Répartition des zones d'enquête :

ZONE D'ENQUETES	PRODUCTION	COMMERCIALISATION	CONSOMMATION
Brazzaville			
Cuvette-Ouest			

Légende :

Enquêtes effectuées

Enquêtes effectuées

Informations partielles

Graphique : R. G. Gongault

4. 2. – Restitution de l'enquête dans la Cuvette- Ouest	
4. 2 .1 – Identification des acteurs de la récolte	**Observations**
La motivation première des populations locales pour la cueillette du Gnetum est liée à l'autoconsommation. Cette ce but l'activité est pratiquée régulièrement et en majorité par les ménagères. Les hommes aussi s'y livrent par exemple s'ils croisent des peuplements de Gnetum au retour d'une chasse. Par contre lorsque la récolte est faite dans un but lucratif, elle vise la recherche d'un revenu complémentaire. Dans ce cas elle est pratiquée par une diversité de récolteurs, qui constituent des vendeurs locaux potentiels. Les profils sont divers : élèves à la recherche d'un petit pécule pour subvenir à leurs besoins ou pour effectuer l'achat des fournitures scolaires notamment en période de rentrée scolaire, ménagères qui cherchent à améliorer l'ordinaire, jeunes chômeurs ou groupe d'adultes en quête de ressources financières pour subsister … Tous constituent l'ensemble des petits producteurs indépendants qui exercent cette activité de manière aléatoire et informelle. Par ce petit commerce, les locaux assurent l'amélioration de leurs revenus, cette activité ne constitue pas une profession. Il n'existe pas d'organisations communautaires paysannes dans ce domaine, contrairement à la pratique en cours au Laos où la récolte des PFNL est une activité structurée (C. Aubertin 1998). Le commerce est exercé uniquement à l'échelle locale, à l'endroit d'une clientèle de grossistes qui affluent de Brazzaville pour satisfaire l'offre de la ville capitale et au-delà, depuis le désenclavement de la région.	- Il s'agit de résultats groupés des entre-tiens directs et des divers entretiens réalisés grâce aux réseaux sociaux. -La récolte du Gnetum est une activité ouverte à tous. Elle peut se faire de façon individuelle, ou par petits groupes qui se constituent de façon ponctuelle. l'activité revêt un caractère indépendant des activités habituelles.

4. 2. 2. - Commercialisation	**Observations**
Lorsque la récolte est à des fins commerciales, les villageois se déplacent vers des zones de forêts plus importantes et mieux pourvues, pour espérer une bonne recette. Les récolteurs identifient les zones de peuplement de manière empirique dans tous les types d'espaces forestiers, en se basant sur les pistes séculaires laissées par les générations précédentes. « Comme les villageois marchent beaucoup ils peuvent parcourir jusqu'à 10 ou 20 km. Ces expéditions ne peuvent excéder 2 jours à cause de la fragilité du Gnetum. La durée de conservation est très courte : à partir du 3 eme jour les feuilles vont changer de couleur et les pétioles vont se détacher des lianes au toucher, et la marchandise devient invendable. Les tentatives de conservations sont très précaires. Il faut arroser la récolte abondamment et la stocker à l'ombre, mais le résultat n'est pas garanti ! » dit monsieur Landry ressortissant de Mbomo étudiant à cuba. Les feuilles de gnetum sont rassemblées en petits paquets dont le poids et la taille sont approximatifs : environ 250 grammes. Ils sont vendus depuis des décennies au prix unitaire de 50 F CFA soit 0,75 centimes. Quel que soit la quantité obtenue auprès des divers fournisseurs, les grossistes gardent leur marchandise toujours sous la forme initiale de petits paquets. Ils sont rassemblés dans des sacs d'environ 50 kg et convoyés sous cette forme jusqu'à Brazzaville. Malgré la pénibilité de la récolte, les revenus des récolteurs restent très maigres, tandis que les exportateurs font fortune, les grossistes brazzavillois bénéficient de revenus intéressants et les vendeuses bien placées et bien organisées (par la pratique des tontines) bénéficient aussi de ressources viables à une moindre échelle. La recette individuelle par expédition peut s'élever de 2000 Frs CFA soit 3 euros à 5.000 Frs CFA soit 7,50 euros au grand maximum. Aller au-delà est difficile à envisager au regard de la difficulté de la cueillette. Cette projection financière est valable au cas où la transaction se réalise effectivement, il peut arriver que des contingences malheureuses empêchent la vente dans le bon ''timing''. Par exemple si le commanditaire ne se présente pas, alors là c'est une perte sèche pour le récolteur.	- Ce sont aussi des résultats groupés issus des divers entretiens directs et des entretiens réalisés grâce aux réseaux sociaux. - Dans la Cuvette – Ouest la production et le commerce sont animés essentiellement par les populations paysannes qui effectuent la récolte en forêt.

A des dates fixées à l'avance ou tout simplement les jours de grand marché les négociants passent dans les localités précitées. La cueillette est effectuée dans les petits villages très éloignés et les récolteurs convergent vers les lieux de transaction au moment opportun.

L'exploitation du Gnetum dans un but commercial est une activité complexe. Les cueilleurs doivent faire montre d'endurance pour obtenir les quantités désirées, de techniques particulières de conservation, et surtout de courage à cause des éventuelles rencontres périlleuses. Malheureusement tous ces efforts sont peu rémunérateurs pour les acteurs et pour la forêt.

Monsieur Landry l'un des enquêtés ajoute que : « De nombreuses difficultés sont inhérentes à l'activité de cueillette de Gnetum, car elle se fait dans un milieu naturel très hostile à l'homme. L'importance végétale et la richesse des écosystèmes du territoire justifient la présence de l'aire protégée du Parc National Odzala Kokoua dotée d'une superficie de 13. 546 km².

La cueillette du Gnetum comporte des risques qui peuvent être mortels, les principaux sont : les essaims d'abeilles, car ces insectes se cachent souvent sous les feuilles de Gnetum, les serpents, les pièges laissés par des éventuels chasseurs. ''Il y a des gens qui pour l'appât du gain peuvent prendre le risque de s'aventurer dans les zones interdites et y rencontrer des animaux féroces :(lions, léopards, gorilles, éléphants, rhinocéros …). Là-bas le gorille, la vipère et autres animaux féroces marquent leur territoire respectif, l'imprudent qui y pénètre est attaqué. En outre il y a les territoires sacrés qui sont aussi interdits d'accès. Là-bas c'est l'Afrique profonde avec ces croyances, dans ces petits villages les gens croient plus aux fétiches qu'aux enseignements des églises. Ce sont les variétés vulgaires de Gnetum que l'on trouve sur les marchés du département et à Brazzaville. Le vrai Koko comme le Kinfououla, le Lébé, le Kouèssê… ne sont pas connues du grand public et ne sont jamais commercialisées. Ces variétés sont censées détenir des propriétés plutôt… mystiques, elles ne sont consommées que par les locaux car ce sont des variétés sacrées qui possèdent des vertus spéciales… ».

4. 3 – Restitution des enquêtes relatives à la commercialisation à Brazzaville	
4. 3.1 - Identification des acteurs de la vente en gros	**Observations**
- A Brazzaville la zone principale de consommation, le commerce est assuré par un réseau d'acteurs variés. Il est composé par : les grossistes, les transporteurs : les propriétaires de camion, les chauffeurs et leurs assistants, les propriétaires des dépôts de stockage, les détaillants et les petits travailleurs voués à la manutention nécessaire au bout de la chaine. Chacun joue un ou plusieurs rôles bien définis. la catégorie des ''hommes ou femmes d'affaires'' se caractérise par un nombre qui semble visiblement fluctuant au gré de l'intensité du trafic. Ce sont des chefs d'entreprises assez ''immatériels'' ! Car leur activité le plus souvent n'est pas déclarée, parfois ils se limitent à la possession d'une carte de commerçant, et au règlement des frais de péages. Le personnel se limite parfois à sa propre personne. Dans le cas où il est détenteur d'un ou plusieurs véhicules, il assure lui-même le transport de sa marchandise, sinon à sa personne s'ajoute un ou les chauffeurs et quelques assistants chauffeurs payés plutôt à la tâche.	Ce volet a été traité par le croisement des informations données par monsieur Pascal avec celles recueillies auprès de l'échantillon des revendeuses évoluant dans différents marchés et quartiers de la ville comme représenté sur le tableau n°4
4. 3. 2 - Profil de monsieur Pascal	
Père de famille âgé de 45 ans, il est marié et père de 8 enfants dont 3 jeunes enfants qui vivent sous son toit, ainsi que sa petite sœur et ses 2 enfants. Il a débuté sa carrière par l'apprentissage de la mécanique pendant 2 ans, puis il a embrassé la carrière de chauffeur de taxi pendant 7 ans, avant de se convertir dans la conduite des camions. Grace à ses économies il a pu acquérir un véhicule pickup d'occasion. Les voyages dans la région de la Cuvette Ouest pour le commerce du Gnetum sont devenus aisés. L'accessibilité est consécutive au bitumage récent du réseau routier de la région. Permettant de mettre fin à un enclavement dont souffrait la	

région depuis plus de 40 ans. Mais le système de péage routier est entaché d'irrégularités et cause un grand préjudice financier. Malgré le poids de sa charge familiale, monsieur Pascal reconnait que ses revenus lui permettent de vivre plus que décemment. Mais grâce à son activité monsieur Pascal a construit sa résidence familiale et investit dans plusieurs parcelles de terrains, 2 maisons en location et un verger de d'un demi hectare dans son village à Gamboma dans la région des Plateaux.	
4. 3. 3 - Organisation de la vente en gros	**Observations**
Ce commerce nécessite un séjour sur la zone de production d'environ une semaine pour acheter le produit dans plusieurs villages producteurs. Le système d'achat consiste en la passation de la commande et l'attente sur place des cueilleurs. La durée du séjour se prolonge jusqu'à atteindre la quantité souhaitée. - Les spéculateurs ou grossistes constituent le maillon principal, ils détiennent un certain capital fixe un prix de vente ce sont les partenaires des cueilleurs et les propriétaires des sacs de Gnetum convoyés. Ils peuvent ou ne pas être visibles au cours de l'activité. Ils sont ou pas propriétaires du véhicule qui assure le transport de la marchandise. - Les cas de figure sont très variables : dans certain cas le transporteur est à la fois le propriétaire du véhicule et de la cargaison. Dans d'autres cas c'est plutôt le grossiste qui est le propriétaire du véhicule et de la cargaison. Mais il arrive aussi que le véhicule soit tout simplement une location. - Comme le grossiste, le transporteur ne limite pas nécessairement son activité exclusivement au commerce du Gnetum. Il varie en fonction de la demande de la clientèle s'il est propriétaire du véhicule ou dans le cas contraire il se meut en fonction des demandes de son patron. Autres particularités les commerçants et les transporteurs peuvent ou ne pas recommencer l'opération. Car le réinvestissement dans une autre opération semblable est fonction de nombreux paramètres : la sécurité du trajet, le bénéfice tiré de l'opération en cours par rapport à l'investissement initial, l'existence d'un futur rendez-vous avec les cueilleurs dans les localités productrices, ou encore l'existence d'une autre spéculation dont le cours est en hausse : poisson, manioc etc…	

Les grossistes y exercent un commerce très lucratif : ils payent la denrée dans la Cuvette – Ouest à vil prix, si bien que le Gnetum provenant des régions méridionales plus proches de Brazzaville a complètement disparu des circuits de vente. L'activité connait une vitalité, quasi continue tout le long de l'année, malgré une baisse imperceptible pendant la saison sèche. Dans le cas de monsieur Pascal dont le véhicule est un pickup le coût du chargement varie entre 350.000 et 500.000 Frs CFA. La revente de la totalité du chargement est assurée. Arrivé à 6 heures du matin dès 8h30 environ toute Les clientes viennent de toute la ville, dès leur arrivée près des véhicules, leurs assertions traduisaient leurs préoccupations sur cours du jour du produit. La question récurrente était : « Combien coûte le paquet aujourd'hui ?». En réalité le terme de grossiste leur est attribué à tort, car la vente se fait uniquement à l'unité, selon le cours du jour. Celui-ci varie désormais entre 200F CFA (0,30 euros) et 250F CFA, il peut grimper jusqu' a (300 F CFA) en cas de pénurie sévère. Cette instabilité est fonction des contingences liées aux aléas de l'approvisionnement, du transport et des sollicitations administratives. La vente a rapporté près de 1. 200. 000 Frs CFA. Cette recette lui permettra d'amortir toutes les dépenses : paiement des péages, carburant, entretien du véhicule, et des personnels etc… et de tirer un bénéfice substantiel. Malgré sa satisfaction le prochain voyage de monsieur Pascal ne sera pas pour le transport du Gnetum, mais pour le transport de cossettes séchées de manioc au village de Nkouo situé à 80 km de Brazzaville. Car le voyage constitué de 2 aller – retour est programmé pour le surlendemain, après l'entretien du véhicule. Il est pour le compte d'un exploitant agricole. La transaction s'élève à 150.000Frs CFA et ne lui prendra qu'une journée.	

4. 3. 4- La vente du Gnetum en détail

L'activité de vente de Gnetum en détail est exclusivement réalisée par des femmes. Ainsi cette opération culinaire qui fut une habitude banale chez les filles en milieu rural, s'est exportée aujourd'hui dans les villes comme un savoir-faire artisanal doté d'une valeur marchande et se transforme ainsi en un atout majeur bénéfique qui leur a donné une qualification professionnelle.

La maitrise de l'art de la coupe du Gnetum, leur assure un minimum de revenu et leur évite de vivre dans l'indigence totale. Cet avantage participe désormais à la survie des populations défavorisées.

Dans les marchés, l'importance de cette denrée est matérialisée par l'affectation d'un espace qui leur est spécialement dédié. Mais cet espace ne suffit plus ; ainsi elles se retrouvent éparpillées dans tout le marché dans des secteurs dédiés à d'autres commerces.

Pendant ce temps un phénomène nouveau s'ajoute au paysage urbain et attire l'attention, c'est l'émergence dans ce commerce d'une nouvelle catégorie de vendeuses constituée par les vendeuses des quartiers. Ce fait en pleine expansion dans toute la ville est caractéristique.

Comme pour les marchandes des légumes maraichers de quartiers, Il s'agit de vendeuses qui s'installent hors des marchés conventionnels. Elles s'installent généralement en choisissant des emplacements de grand passage : au bord des avenues, des rues et ruelles des quartiers. Certaines poussent le concept jusqu'à exercer leur activité à domicile et cette dernière pratique se généralise surtout les jours de pluies et tous les jours en soirée.

Dans l'échantillon de cette enquête, ce sont des femmes originaires des grandes régions forestières. Leur lieu d'installation est fonction des quartiers qui correspondent à leurs attaches ethniques : celles du département de la Cuvette - Ouest se retrouvent à Brazzaville Nord, tandis que celles du département de la Lekoumou, l'autre massif forestier situé dans le Sud-Ouest vivent et exerce leur commerce dans les marchés de Brazzaville Sud : Total, Commission, Moukondo …voir dans les banlieues Sud.

Comme pour les produits maraîchers, la visibilité de cette activité est en progression. Ces nouvelles formes de vente seraient-elles celles de l'avenir du commerce de proximité à Brazzaville ?

La progression de leur évolution réduit le rôle structurant des marchés dans la ville. Cette mutation des fonctions des grands marchés semble les vouer à un déclin inéluctable. Les facteurs qui confortent cette éventualité sont nombreux :

- La non création de nouveaux marchés pour s'adapter à l'étalement continu de la ville, qui éloigne les consommateurs des grands marchés ;
- L'augmentation du nombre des femmes qui travaillent à l'extérieur ;
- La généralisation de l'usage des congélateurs dans les foyers ;
- La difficulté des transports ;

Tous ces facteurs rendent l'activité chronophage et engendrent chez les ménagères la perte de l'habitude de se rendre quotidiennement au marché. Malgré ces aspects négatifs il sied de reconnaitre que, c'est grâce à cette activité qu'elles peuvent subvenir à leurs besoins primordiaux et même envisager de réaliser un placement dans l'immobilier. Ce rêve qui occupe la première place dans l'imaginaire des femmes congolaises, bien qu'il soit devenu de plus en plus inaccessible actuellement. Ainsi la prise en compte de la préservation de l'espace forestier et celle des acteurs locaux ne sont pas intégrées dans une démarche de commerce équitable.

Photos n° 14 et 15 : ''Vendeuses de rue' 'du quartier Itoumbi à Ouenzé



Source : Photo R. G. Gongault

Photos n°16, 17 et 18 : vendeuses de Gnetum dans le marché de Ouenzé.



Source : Photos R. G. Gongault

4. 3. 4. 1 - Résultats des divers entretiens directes	**Observations**
Toutes les femmes qui ont participé à l'enquête se plaignent de la concurrence qui est très rude et de la baisse de la clientèle ce qui les oblige souvent à rentrer avec une certaine quantité invendue. Compte tenu de la difficulté de conservation cela cause des pertes sèches. Les vendeuses s'accordent à dire que leur commerce donne la possibilité d'une mise de départ modeste. Selon les moyens, qui varient entre 2.000 et 10.000 F CFA. Quel que soit le capital de départ le bénéfice est multiplié au minimum de 100%. Ainsi le mise est doublée en moins d'une semaine peu près. La quantité achetée ne doit pas être trop importante. La vendeuse achète une quantité de paquets dont elle se sent capable d'écouler en 3 ou 4 jours au maximum. Etant donné que sa conservation se fait uniquement à l'air libre, et le produit sous forme de petit paquet doit garder sa fraicheur jusqu'à la vente. Après leur transformation qui consiste à couper le Gnetum très finement. Car les feuilles de gnetum ne sont consommées que sous La forme émincée. une expansion commerciale n'est envisageable que dans le cas d'une possibilité éventuelle d'exportation. Les occasions peuvent s'offrir ponctuellement, par la commande de voyageurs expatriés en séjour à Brazzaville. Le meilleur cas de figure est l'aubaine d'être sollicitée par un commerçant exportateur. Malheureusement cette expérience tourne souvent court dans la durée à cause de la malhonnêteté de ces derniers, profitant de la familiarité qui se crée avec le temps, ces derniers prennent la marchandise à crédit et disparaissent en oubliant de régulariser la situation.	Le profil général des vendeuses est très varié : Ce sont des femmes célibataires, mères de famille mariées ou divorcées, dont l'âge varie de la vingtaine à la soixantaine. Dans l'ensemble le niveau scolaire est faible ou inexistant. En général les femmes interrogées exercent leur activité dans leur propre quartier.

4. 3. 4. 2- Les profils atypiques	
4. 3. 4. 2. 1 - mademoiselle Ngali Peggy : c'est l'une des 2 vendeuses du quartier Mpila :	
Profil	**Observations**
elle est âgée de vingt-cinq ans, titulaire d'un master en gestion, célibataire sans enfant.	
Selon ses propres dires, n'ayant pas pu se faire embaucher dans aucune structure de la place, elle avait choisi de se lancer dans cette activité faute de mieux. Car cette dernière nécessitait un capital peu important au démarrage, et tout en exerçant son petit commerce elle pouvait continuer sa recherche d'emploi en ville. Comme elle venait de commencer ce travail, le revenu était encore trop faible pour subvenir ne fusse qu'à ces besoins élémentaires.	
4. 3. 4. 2. 2 - Madame Anne est l'exception qui confirme la règle	
Profil	**Observations**
C'est une sexagénaire divorcée, mère de 5 enfants dont 3 sont à sa charge ainsi que 2 petits fils. La dame habite dans le quartier de ''petit chose'' vers la limite Nord de la ville et travaille dans le quartier de Ouenzé dans le secteur de Itoumbi depuis 2012.	La pâte d'arachide est l'ingrédient le plus couramment utilisé pour faire la sauce dans les plats de Gnetum. Généralement

Elle a pris contact avec la propriétaire de la parcelle sur laquelle elle avait jeté son dévolu, pour exercer son activité. Cette dernière avait accepté sa requête, et lui a accordé la gratuité de l'emplacement à la condition qu'elle assure en même temps la vente de la production de pâte d'arachide de madame la propriétaire. L'accord a été conclu. Elle prend les transports en commun pour ses migrations pendulaires, compte tenu de la grande distance qui sépare ce quartier de son lieu d'habitation. Hormis le dimanche et les jours de pluie la dame vient vendre son Gnetum autour de 9 heures jusqu'aux environs de 17 ou 18 heures. **Pourquoi a-t- elle choisit cette forme de vente ?** La vente dans un marché conventionnel ne l'a jamais intéressée car dit-elle : souvent les places libres sont épuisées, il faut négocier avec une propriétaire de table qui vous cède une petite place à prix d'or, la concurrence est tellement rude que la patente n'est pas toujours rentabilisée, ajouter à cela les nombreuses fermetures officielles des marchés parfois impromptues. Ainsi son actuel lieu de vente est un emplacement idéal. Parce qu'il se situe à côté d'un espace commercial bien fréquenté, constitué par une boutique et un étal de grillade, en outre les vendeuses de Gnetum situées dans les parages sont à près de 500 mètres de distance. Un autre critère de choix positif pour elle est dans le fait que sa famille et quelques-unes de ses amies habitent à proximité et viennent lui tenir compagnie quotidiennement. Par cette configuration elle pense qu'ainsi sa clientèle est optimisée. Pour l'intéressée le choix de la vente de Gnetum comme activité était l'unique opportunité qui lui convenait grâce à la maîtrise de l'art de la coupe du Gnetum depuis son enfance. Grâce à son commerce elle se sent utile en assumant entièrement ses besoins et ceux de sa petite famille son ex époux étant décédé. Le revenu est certes négligeable mais avec l'aide des tontines on peut s'organiser. Grâce à son petit commerce, elle a pu s'acheter un terrain à bâtir de 200m² à Kintélé depuis 3 ans et y a débuté des travaux de construction d'une maison de 60m². Cette maison est divisée en 2 parties, la seconde partie sera dédiée à la location. Son objectif est de terminer sa maison pour y habiter, actuellement elle est hébergée par son neveu.	les 2 aliments sont associés à la viande, au poulet ou au poisson frais (chinchard généralement), fumé ou salé. Dans ces cas le plat devient le très célèbre ''3 pièces'', il est dé nommé ainsi à l'image du costume masculin du même nom.

Tableau n° 4 : Représentation des personnes enquêtées évoluant dans le secteur de la vente du Gnetum

Nombre de personnes	**Terrains d'enquête**	**Profession**	**Départements d'origine**	**Remarques**
1	marché ''Lycée''	Transporteur	Plateaux	Marché de gros du Gnetum
3	marché ''Lycée''	Revendeuses sur le site	Cuvette -Ouest	-II-
2	marché Texaco,	-II -	Cuvette -Ouest	Marché de gros des légumes et des produits dérivés du manioc
1	Marché Total	-II -	Lekoumou	Marché de gros des légumes
3	Marché de Ta Ngoma	-II -	Lekoumou	Marché de gros des légumes et fruits
2	Quartier Mikalou	-II -	Cuvette	
1	Quartier Talangaï	-II -	Cuvette -Ouest	
5	Quartier Itoumbi	-II -	Cuvette -Ouest	Même zone d'enquête que pour la vente en détail des légumes
3	Quartier Mpila	-II -	Cuvette -Ouest	

Source : R. G. Gongault

SERIE DE PHOTOS N°19 : LE MARCHE ''LYCEE'' : UNIQUE SITE DE VENTE EN GROS DU











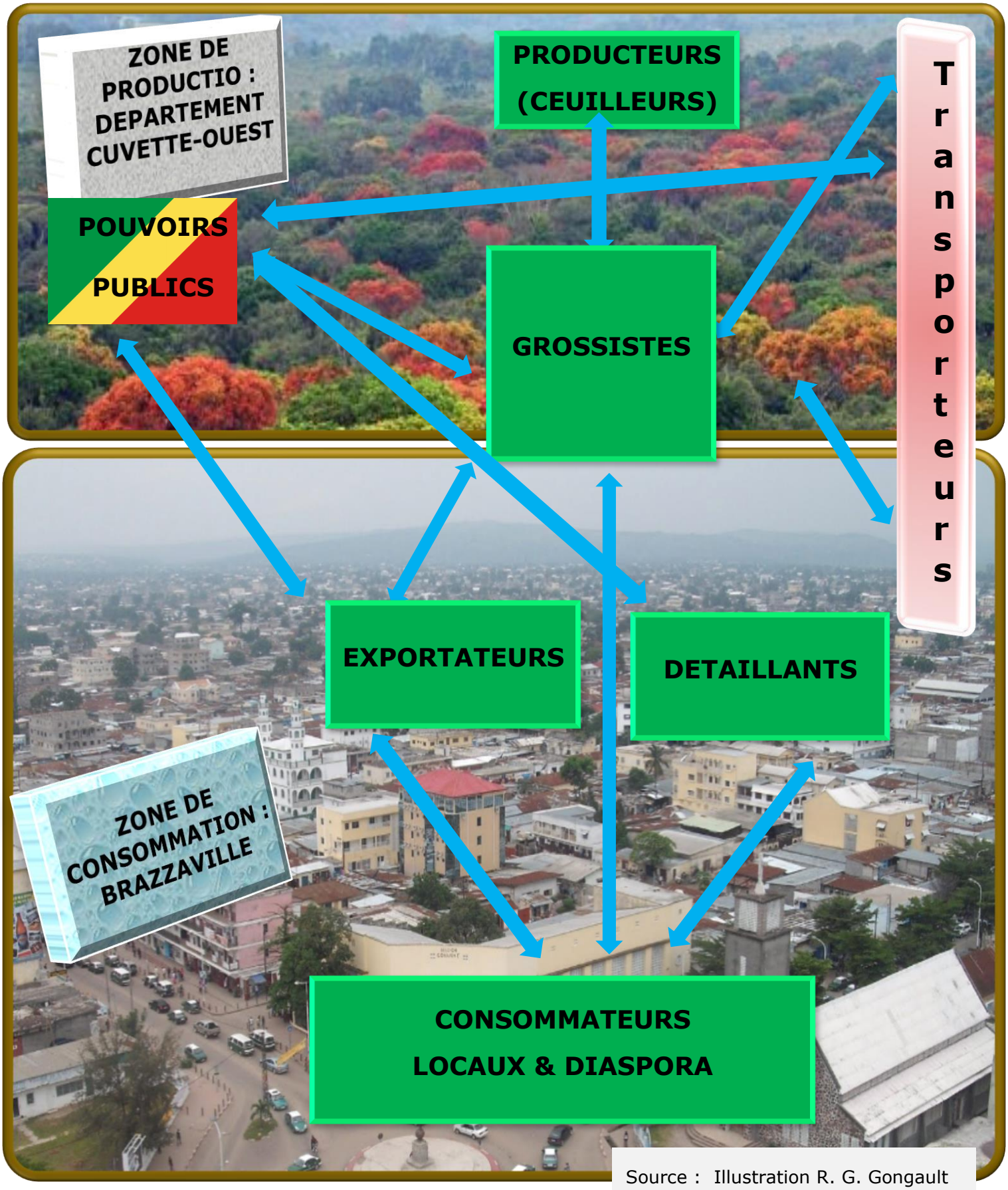







Source : Photos de R. G. Gongault 2017

Figure n°2 : Schéma du circuit de commercialisation du Gnetum



Source : Illustration R. G. Gongault

4. 4. - La consommation

4.4.1. Traitement de l'enquête sur la consommation

La consommation du Gnetum rentre dans la liste des denrées qui contribuent à la sécurité alimentaire de la population urbaine. Sa consommation toujours en association avec d'autres denrées alimentaires contribue à la commercialisation de ces derniers sur le marché, particulièrement la pâte d'arachide qui est le condiment le plus associé.

En effet c'est un aliment au coût modique mais très riche en nutriments. La composition du Gnetum comporte des teneurs en glucide, minéraux, acides aminés, protéines confirmées par des études scientifiques sérieuses : P. Nde Shiembo- FAO. F, Mialoundama1993- 1996.

On peut affirmer que cette habitude alimentaire est une grande aubaine d'autant plus que l'assiette du brazzavillois est souvent très pauvre. Elle se compose généralement de produits congelés importés, d'une qualité douteuse

Tableau n° 5 : Effectif de l'échantillon de l'enquête

Participantes	Ménagères	Restauratrices	Total des participants
Nombre	47	3 Enquêtes effectuées	50

4. 4. 2 - Résultat des entretiens

4. 4. 2. 1 - Quel est le pourcentage du coût du Gnetum sur le budget mensuel

Les consommatrices	Les non consommatrices	Les restauratrices
• 33 Femmes	• 14 femmes	• 3 femmes
- 26 ont déclaré le cuisiner plus de 2 fois par semaine ; - 5 ont déclaré le cuisiner au moins 1 fois par semaine ; - 1 a déclaré le cuisiner tous les jours pour satisfaire l'exigence de son époux ; - 1 seule a déclaré ne plus le cuisiner ni le consommer depuis plusieurs années malgré son intérêt pour ce légume à cause d'un interdit fixé par un guérisseur.	- 7 ont déclaré ne l'avoir jamais cuisiné - 3 par interdit ancestral - 1 par manque d'intérêt et préfère consommer les légumes maraichers. - 2 foyers qui ne consomment pas de légumes. La cause est le désintérêt de la famille pour l'une et pour l'autre c'est parce que les enfants n'aiment pas en manger. - 1 par l'incapacité à maitriser la technique de la conservation de sa couleur originelle jusqu'à la fin de La cuisson.	- 1 chef de cuisine d'un restaurant 5 étoiles : elle a déclaré que le plat de Gnetum n'est jamais présenté à la carte des grands restaurants. Il ne peut être consommé que sur commande le Gnetum. Parce que le produit peut être un interdit alimentaire pour certains clients -1 une vendeuse de rue au marché de Ouenzé : elle affirme que le Gnetum fait partie de la carte journalière et que c'est le plat le plus demandé par les clients. - 1 une vendeuse d'un restaurant populaire ''Nganda'' à Bacongo : Elle déclare qu'en matière de légumes elle se limite à l'oseille et au ''bouillon sauvage''* très appréciés par ses clients.

4. 4. 2. 2 – Quels sont les formes de consommation

les réponses données par les femmes consommatrices sont invariables. De façon unanime elles déclarent qu'elles cuisinent le Gnetum toujours en association avec d'autres aliments.

Comme toutes les consommatrices utilisent la même manière de cuisiner, cela a permis d'établir l'inventaire des principaux aliments additionnels employés couramment dans la préparation des différentes variantes de plats de Gnetum dans le tableau qui suit.

4. 4. 2. 3– Quels sont les avantages liés à sa consommation

En résumé les ménagères ont déclaré l'avoir adopté pour :

- L'habitude alimentaire du terroir d'origine ;
- Son prix modique par rapport aux légumes maraichers ;
- L'avantage important pour les familles nombreuses ;
- Sa facilité culinaire et sa rapidité de cuisson ;
- La préférence du Gnetum aux légumes maraichers par les enfants ;
- La non diminution de sa quantité pendant la cuisson contrairement aux légumes maraichers ;
- Le caractère bio, la certitude de l'absence de pesticides et autres produits chimiques,
- La certitude de consommer un aliment sain ;
- La préservation de la santé
- La certitude de contribuer à la protection contre les AVC
- Les apports nutritionnels importants à bas prix, la facilité de digestion ;
- Le goût et la fraicheur.

4. 4. 2. 4-Analyse

L'enquête a relevé les observations antérieures et montré que : La consommation du Gnetum est inscrite dans l'histoire des populations quelle que soit l'origine ethnique des individus. Cette habitude alimentaire emblématique des zones rurales s'est exportée dans la ville où elle est partagée par de nombreux habitants de tous les âges et de toutes conditions sociales. L'évolution notable réside dans l'abandon de la cuisson à l'huile de palme au profit des huiles importées contrairement au plat de feuille de manioc.

Les consommateurs apprécient sa disponibilité tout le long de l'année, toutes ses qualités nutritives et ils restent attachés à sa saveur si particulière et indéfinissable. Pour les mères de familles sa qualité gustative est une aubaine pour nourrir de façon équilibrée les enfants qui refusent de manger les légumes. Les recettes culinaires sont très variées en fonction des goûts et des moyens financiers du consommateur.

Malgré l'urbanisation, le Gnetum conserve toujours une dimension mystique dans certains milieux. De nombreuses personnes de tous les milieux sociaux continuent à s'abstenir de la consommation du Gnetum à cause des interdits alimentaires claniques ou prescrites par des guérisseurs traditionnels. Par contre les aspects thérapeutiques du Gnetum restent méconnus par les consommateurs profanes.

En définitive, nous pouvons dire que la consommation du Gnetum connait une importance croissante. On peut se permettre de dire qu'il est devenu le légume préféré des brazzavillois. Sa consommation dans toute la ville est quasi quotidienne. Sa présence ou mieux son omniprésence se constate aisément par la simple observation empirique à travers :

- l'arrivée régulière des véhicules de transport du Gnetum au marché de gros ''Lycée'',

- la présence importante de vendeuses dans tous les quartiers,

La vente quotidienne dans tous les marchés officiels comme dans les marchés éphémères de jour et de nuit.

Cette accessibilité déjà conséquente est accentuée de surcroit par la possibilité de s'approvisionner même de nuit au domicile des vendeuses.

Un tel succès, une telle présence permanente sur le marché, ne sous-entend-elle pas que la clientèle a émis sa préférence pour des raisons qui vont au-delà du goût ? Que la relation concurrentielle avec les légumes maraichers est en sa faveur à cause du facteur de coût ? Donc sa préférence aux légumes cultivés traduit sa facilité à nourrir les familles nombreuses à moindre coût.
L'attachement à cette denrée alimentaire et son appréciation par toutes les couches de la population dans toute la ville est au-delà du fait culturel propre à un groupe ethnique particulier, au regard de son existence multirégionale mais un impératif corollaire de la conjoncture économique.

Tableau n°5 : Représentation des ménagères interrogées

Quartier	Ouenzé	Talangaï	‘’Petit chose’’	Mikalou	Bacongo	Moungali	Moukondo
Nombre de personne	7	5	5	5	5	5	5

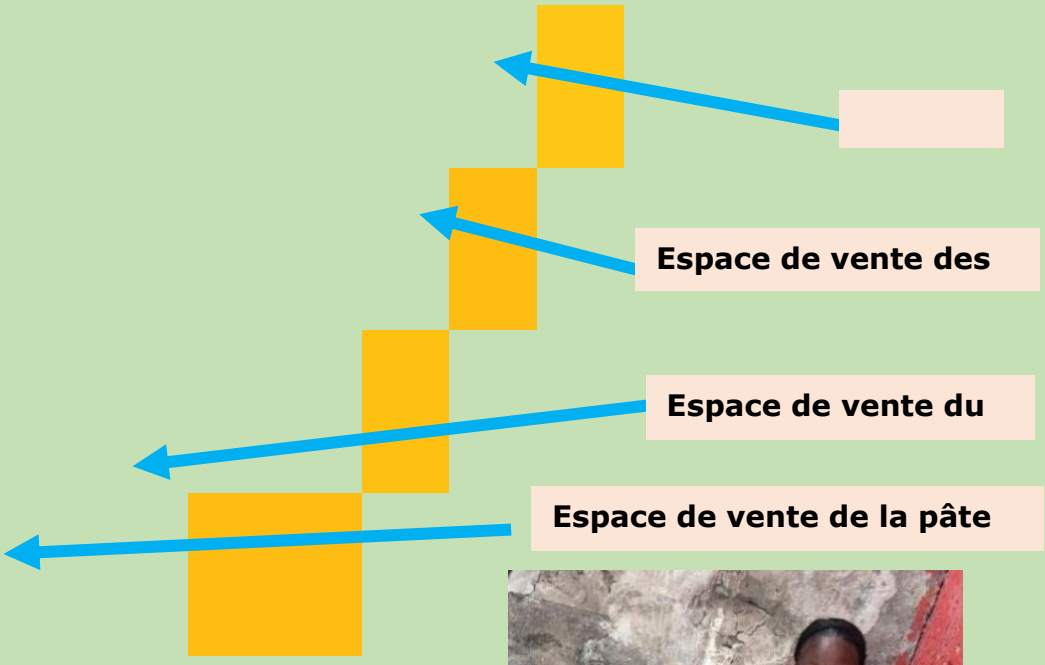
Source : Tableau R. G. Gongault

Tableau n°6 : Principaux aliments associés aux plats de Gnetum

Epices	Condiments	Types de sauce	Insectes	Poissons	Volailles	Viandes	Compléments
Poivre, piment, etc…	Sel, gombo, oignon, ail ciboule, tomate, cube de bouillon etc…	Tomate, pâte d’arachide, pâte noix de palme, graine de courges, etc…	Chenilles, criquets, etc…	poisson d’eau douce frais et fumé poisson de mer, poisson salé	Poulet, canard, oiseaux sauvages, etc…	viande fraiche, gibier frais ou fumée.	Manioc, banane plantain, Pain

Source : Tableau R. G. Gongault

FIGURE N°3 : PARCELLE D'HABITATION TRANSFORMEE EN ESPACE DE VENTE





La vendeuse de quartier de Gnetum

Source : Photos R. G. Gongault

Tableau n° 8 : Récapitulatif des travaux dans les différentes filières du vivrier marchand analysé sur le terrain à Brazzaville

Vivrier marchand conventionnel			**Autre vivrier marchand**
La filière manioc	**La filière maraîchère**	**La filière Gnetum**	**La filière floricole**
- voyage à Odziba situé à 100km de Brazzaville et entretien avec une agricultrice ; - Prise de contact avec 3 grossistes en vente de cossettes de manioc (tubercules séchés) au marché de Texaco ; - Prise de contact avec 5 vendeuses de farine de manioc en détail dans différents quartiers de la ville.	Entretien avec 17 actrices des nouvelles formes de vente : - Les vendeuses de quartier ; - Les vendeuses ambulantes.	Le fait nouveau dans la commercialisation : - Entretiens avec : - 1 Transporteur à la gare routière du marché ‘’Lycée’’ ; 10 vendeuses dans différents quartiers de la ville.	-Initiation de la banque de donnés photos : -Identification des sites d’enquêtes ; - Opération de prise de contact et entretien avec les pépiniéristes ; - Nouvelles formes de commercialisation.

Source : Tableau R. G. Gongault

4. 5 Enquête au marché de Château rouge à Paris

4. 5. 1 - L'exportation du manioc, des produits maraichers et du Gnetum importé de Brazzaville

La production congolaise dans ces domaines a été pendant longtemps cantonnée à l'autoconsommation et au troc (F. Pigafetta et D. Lopes 1591, Th. Obenga 1974, C. Coquery-Vidrovitch, 1972), elle a évolué vers une commercialisation qui reste tournée vers le marché intérieur (R. Pourtier, 2017).

Compte tenu de la faiblesse de sa production, donc de sa très faible compétitivité, le négoce du vivrier marchand (Chaléard) congolais et encore moins celui produit dans la région brazzavilloise ne peuvent pas apparaitre dans le marché international de façon importante.

Ce domaine quasi inexistant à l'exportation, apparait timidement sur les marchés de la diaspora. Quelques produits dérivés du manioc et des légumes sont présentés, uniquement dans les rares alimentations exotiques qui sont tenues par des commerçants importateurs d'origine congolaise, notamment en région parisienne.

En région parisienne, au marché de Château Rouge une boutique est tenue par 2 sœurs congolaises et une autre est tenue par un ressortissant Congolais.

Par contre en province ils sont quasi inexistants selon le constat fait à Reims, Bordeaux, Marseille et Strasbourg pendant l'enquête. Les membres de la diaspora vivant en province s'approvisionnent directement et individuellement par leurs propres moyens sinon ils se rabattent sur les magasins exotiques tenues essentiellement par les chinois et autres nationalités.

Hormis ces entreprises qui ont pignon sur rue, des quantités négligeables peuvent être rapportées par des voyageurs occasionnels pour leur consommation personnelle et/ou pour la vente de manière informelle.

En comparaison, les circuits d'approvisionnement du manioc en provenance d'autres pays africains (Côte d'Ivoire, Congo démocratique, Rwanda ou Cameroun) ont un rythme plus dynamique. Les circuits d'approvisionnements sont bien expérimentés, structurés et stables.

4. 5. 2 - L'exportation du Gnetum brazzavillois à l'étranger

La période de mon voyage n'était pas la meilleure pour trouver des exportateurs ! Selon les dires de monsieur Pascal le transporteur, depuis quelques temps la présence des étrangers s'est raréfiée à cause du climat électrique dû à la proximité des élections. Habituellement dès l'entrée en période postélectorale leur désertion prendra fin. Les

principaux négociants sont ressortissants de : la République démocratique du Congo, de l'Angola et du Nigéria.

Pour les vendeuses en détail, cette situation les avantage, Car les acheteurs étrangers sont prioritaires compte tenu de l'importance de leur investissement achat qui s'élève au moins à 100.000 F CFA et peut dépasser la somme exorbitante de million de F CFA, soit plus de 1500 euros.

Sur le marché de Château Rouge qui est le principal marché des produits africains à Paris, le Gnetum en provenance de la Cuvette -Ouest est le plus cher parmi les plus chers, actuellement le prix au kilogramme est de 30 euros. Par contre le prix du Gnetum en provenance du Cameroun ou du Congo Kinshasa est vendu à 10 euros / le kilogramme.

4. 5. 3 - Entretiens au marché de Château rouge à Paris

Enquête avec la gérante d'une boutique exotique congolaise au marché de Château Rouge		
N°	Rubriques	Résumé de l'enquête
1	Identité	Madame Lydie.
2	Profil	Madame Lydie est âgée de 56 ans, mariée et mère de 5 enfants. Elle est détentrice d'une licence en mathématiques et d'un DEA en mécanique des fluides. Elle a exercé comme professeure des lycées de mathématiques en région parisienne pendant près de 10 ans. Elle réside en région parisienne
3	Historique	La sœur de la gérante avait ouvert une boutique exotique à Château Rouge. Elle la faisait fonctionner grâce à l'aide de leurs parents qui se chargeaient de l'expédition de la marchandise du Congo vers Paris. Mais la boutique avait fait faillite. Comme madame Lydie aidait sa sœur et qu'elle s'était familiarisée avec le milieu, elle a décidé de prendre le relai. Mais la situation été délicate au Congo : les parents étaient décédés et le climat de guerre (1993, … 1997) qui sévissait au pays ne favorisait pas le climat des affaires.

		Dans un premier temps elle a investi dans l'approvisionnement du marché parisien en qualité de grossiste en manioc sous la forme de chikouangue. Au regard du contexte politique congolais, madame Lydie a choisi de créer une entreprise de fabrication de chikouangue à Douala au Cameroun. Aussi, elle a recruté au Congo des femmes expertes en la matière, dont 5 veuves et 1 femme issue d'un mariage polygamique à qui elle assurait la prise en charge du logement, les soins de santé et un salaire. Puis elles vont former quelques camerounaises à la fabrication du manioc pour étoffer l'équipe. Au bout de 6 années, madame Lydie a fermé cette entreprise car le marché était devenu saturé, les femmes étaient lasses à cause de la pénibilité du travail. Entre temps la stabilité était revenue au Congo. Grâce à l'expérience acquise, elle fonde l'entreprise actuelle en association avec ses filles en 2013. Dénommée ''Terroirs du Congo''.
4	Fonctionnement	La société compte 1 boutique à Paris au marché de Château Rouge. 3 employés chargés de la vente et de la manutention y travaillent avec la gérante. Au Congo, elle s'appuie sur 3 antennes qui sont réparties respectivement entre : Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie. Le personnel des différentes équipes se compose de 28 travailleurs au total. Les équipes gèrent les achats, la transformation, le conditionnement, l'expédition. Ainsi que la transformation sur place des produits qui le nécessitent : notamment écraser les feuilles et les cossettes de manioc et en assurer la mise en sachet. Les équipes de Brazzaville et Pointe-Noire assure aussi les démarches nécessaires pour l'expédition des marchandises par avion sur Paris une fois par semaine.

<table>
<tr><td>5</td><td>Organisation des équipes locales</td><td colspan="5"><table>
<tr><td>Lieux</td><td>Effectifs</td><td>Denrées</td><td colspan="2">Expéditions</td></tr>
<tr><td rowspan="2">B/ville</td><td rowspan="2">12 agents :
-1 Manager et
-11 travailleurs</td><td rowspan="2">Chikouangues, feuilles et tubercules de manioc, légumes (amarante, aubergine et oseille locaux, etc…), Gnetum, et autres.</td><td>Périodicité</td><td>(Quantités approximatives)</td></tr>
<tr><td>1 à 2 fois /semaine</td><td>3 tonnes</td></tr>
<tr><td>Pointe -Noire</td><td>12 agents :
-1 Manager et
-11 personnes</td><td>Chikouangues, feuilles et tubercules de manioc, légumes, Gnetum, et autres.</td><td>Périodicité : 1 à 2 fois /semaine</td><td>3 tonnes</td></tr>
<tr><td>Dolisie</td><td>6 agents :
-1 Manager et
-5 personnes</td><td>Farine de manioc, …</td><td>Périodicité : 1 fois /semaine</td><td>1,5 tonnes</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>6</td><td>Détail des importations spécifiques de Bzv</td><td colspan="5"><table>
<tr><td>Denrées</td><td>‘’Chikouangue’’</td><td>feuilles de manioc pilés et écrasées mécaniquement
par moulin</td><td>Légumes verts</td><td>Gnetum</td><td>Total en %</td></tr>
<tr><td>Quantités approximatives</td><td>2 tonnes</td><td>300kg</td><td>300kg</td><td>50kg</td><td></td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>7</td><td>Clientèle</td><td colspan="5">La demande la plus régulière provient de : Paris, toute la région parisienne et des provinciaux notamment ceux qui travaillent.

Une demande plus épisodique émane de Belgique, Allemagne, Hollande, Grande Bretagne, Portugal, Espagne, USA et Canada...

Les habitués peuvent se renseigner à l’avance des jours d’arrivage de la marchandise.</td></tr>
<tr><td>8</td><td>Observations générales</td><td colspan="5">- La politique de l’entreprise fait montre de beaucoup de souplesse dans ses parcours :

Les effectifs sont renforcés par des prestataires extérieurs pendant les périodes d’affluence comme les fêtes de fin d’année.</td></tr>
</table>

		- La grande expérience accumulée par la dame se traduit par la sélection des meilleures qualités de vivres et par une offre quantitativement adaptée à la demande pour satisfaire la fraicheur exigée par les habitudes de consommation des congolais. Les principales difficultés inhérentes à l'activités sont administratives : - Surfacturation et manque de traçabilité des frais des examens phytosanitaires. -Non reconduction par le Congo Brazzaville depuis 1997des accords de partenariat économique (APE) : Il s'agit des accords commerciaux de libre-échange entre l'UE et les pays ACP, Ceci contrairement à tous les autres importateurs concurrents. « Certes comme tous les commerces, les impondérables ne manquent pas dans l'importation. Elle comporte des risques : la TVA et les charges sont lourdes mais il faut faire avec ! ». - L'activité peut être lourdement pénalisée par des aléas ponctuels : non embarquement des marchandises, embarquement avec retard, perturbations du trafic aérien, mauvais emballages, grèves etc… Ces dérèglements sont des causes de rupture des stocks, de dégâts sur les produits frais ou de mévente. Dans ces cas il faut assumer des pertes financières parfois très importantes. Sur ce volet le même langage a été tenu par les concurrents camerounais et congolais de la RDC. Toutes ces contraintes justifient certainement le coût plus élevé des produits en provenance du Congo Brazzaville sur le marché. Bien que la question du coût financier n'ait pas été abordée pour faciliter les investigations, mais nous pouvons saisir l'importance des productions végétales dans les habitudes alimentaires des congolais et par analogie celle des Brazzavillois. Ainsi on peut voir que sur près de 3. 000 tonnes de vivres importées de Brazzaville ou Pointe Noire au minimum 2650 tonnes sont constituées par les productions végétales traitées par cette recherche, ce qui dénote de leur importance dans les terroirs et dans le système alimentaire des Brazzavillois.

Tableau R. G. Gongault

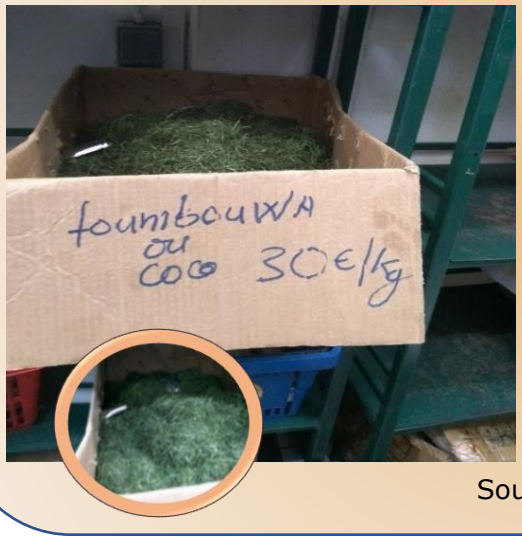
Tableau N°9 : Prix / kg en euro des feuilles de manioc pillées et de la farine de manioc au marché de Château rouge à Paris

Lieux de Provenance	Feuilles de manioc pillées		Farine de manioc		Chikwangue	
	Poids	Prix en euros	Poids	Prix en euro	Poids	Prix en euros
Viet Nam	500g	1,00	1kg	-	-	-
Chine	500g	1,00	1kg	-	-	-
Cameroun	500g	1,50	1kg	2,00	500g	1,00
Congo Démocratique	500g	1,50	1kg	2,50	500g	1,00
Congo Brazzaville	500g	3,50	750g	3,50	500g	250
Rwanda	500g	-	1kg	4,50	-	-
France	-	-	-	-	500g	1,00

Source du tableau : R. G. Gongault

Photos n°21 : Gnetum en vente au marché de Château Rouge à Paris.

Gnetum en provenance de la Cuvette-Ouest
30 euros/kg



Gnetum en provenance du Cameroun
10 à 15 euros/kg (selon les arrivages)



Source : Photos R. G. Gongault

Tableau N° 10 : Répartition par origine des vendeurs de produits dérivés du manioc et autres produits exotiques au marché de château Rouge à Paris.

N°	Origine des vendeurs	Vendeurs légaux	Vendeurs à la sauvette	Observations
1	Chine	16		- Approvisionnement régulier - Produits semi industriel et artisanaux
2	R. D. Congo	8	21	- Approvisionnement régulier - Produits semi industriel et artisanaux
3	Cameroun	5	17	- Approvisionnement régulier - Produits semi industriel et artisanaux
4	Maroc	3		- l l –
5	Sri Lanka	4		-l l-
6	Mali	2		-l l-
7	Inde	2		-l l-
8	**Congo Brazzaville**	**2**		**- Flux d'approvisionnement régulier (1fois/semaine) - Produits artisanaux**
9	Bénin	1		- Approvisionnement régulier - Produits semi industriel et artisanaux
10	Centrafrique	1		-l l-
11	Sénégal	1		-l l-
12	Côte d'Ivoire	3		-l l-
Total		**36**	**27**	

Source : Tableau R. G. Gongault

Série de photos n°22 : les produits artisanaux dérivés du manioc importé de Brazzaville en vente dans l'unique boutique d'une congolaise au marché de Château rouge.





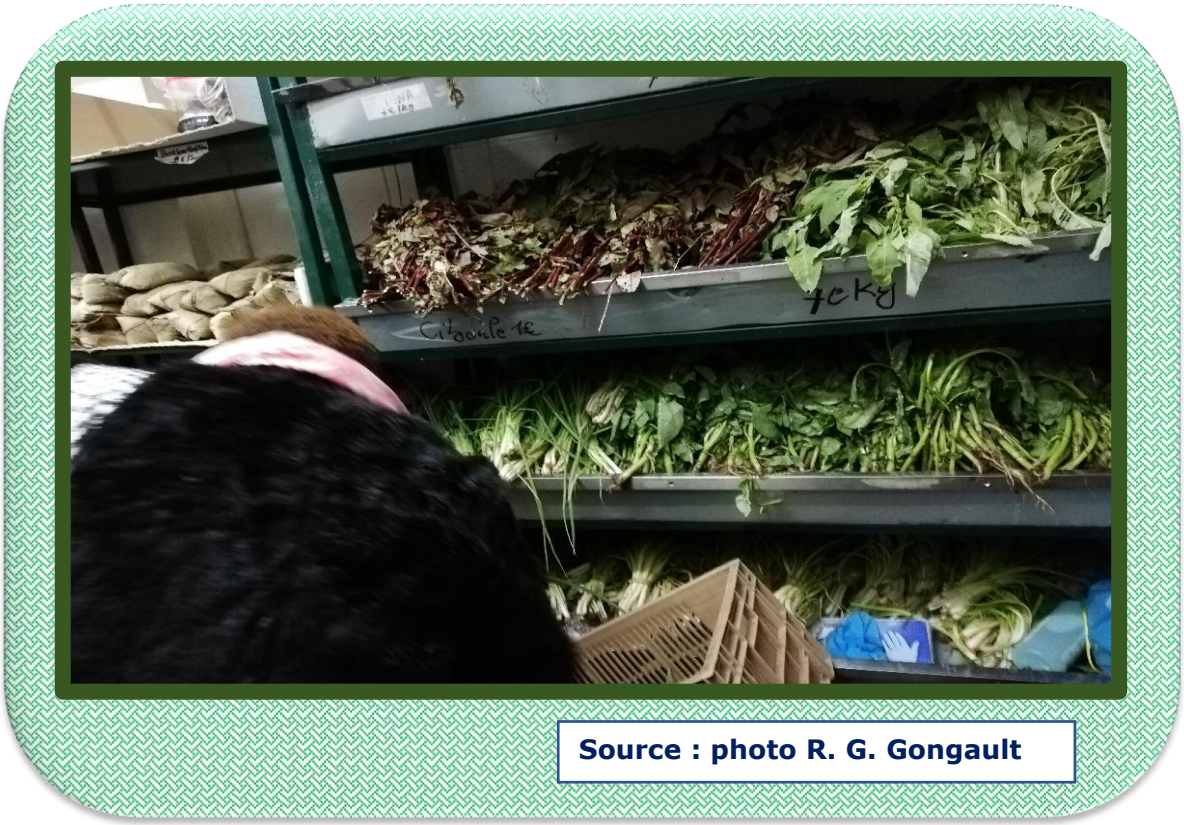






Source : photos R. G. Gongault

Photo n° 20 : étal des légumes importés de Brazzaville



Source : photo R. G. Gongault

5- Productions végétales, mutations socio – économiques des acteurs des différentes filières : les femmes commerçantes

Hormis le secteur de la floriculture qui est quasiment animé par la gente masculine, les femmes détiennent le monopole ou sont majoritaires au sein des autres filières spécialisées dans la production, la transformation et dans le commerce des produits végétales.

Les échanges avec les vendeuses ont permis de mettre en lumière certaines observations. Dans la culture congolaise le statut de femme mariée est très envié et très respecté. Il faut l'acquérir et le maintenir à tous prix. Même si une femme est en capacité de s'assumer financièrement, elle devra faire face à une considération sociale moindre.

Paradoxalement quelle que soit l'origine ethnique ou sociale, les revenus des femmes appartiennent à celles-ci et à sa famille d'origine, même dans le cas des femmes mariées. Ce postulat reste valable même si c'est le mari qui est à la base du financement de son

activité entièrement ou partiellement. Même si c'est le mari qui lui a procuré l'emploi ou l'a aidée à l'obtenir.

En comparaison avec les actrices brazzavilloises le rapport du genre de la femme camerounaise Bamiléké ou de la femme kenyane kikouyou s'inscrit dans une dynamique différente (Hélène Guetat-Bernard 2011). Ses observations qui marquent le caractère progressiste de ces sociétés sont adaptables au microcosme brazzavillois dans des cas minoritaires.

Par son melting pot ethnique Brazzaville est un espace culturel polychrome. La diversité des traditions auxquelles s'est ajoutée la christianisation avaient formaté une société dont les valeurs ont éclaté à l'avènement du régime socialiste. Cette mutation s'est accompagnée d'une libéralisation des mœurs : apparition des filles mères, multiplication des divorces ajoutons que la pyramide démographique montre la supériorité de la population féminine congolaise (CNSE-Brazzaville).

Dans le modèle social brazzavillois actuel la prise en charge ou la lutte pour la survie de la famille doit entièrement reposer sur le mari. La femme se place comme une combattante pour son émancipation propre, pour son bien-être personnel, celui de ses enfants et des membres de sa famille d'origine. (Ainsi la dot de plus en plus faramineuse n'est – elle pas … peut-être une escroquerie ?).

Lorsqu'une femme est mariée, souvent elle cherche à investir dans les buts précités. Car la femme mariée vit en permanence avec l'éventualité du divorce comme une épée de Damoclès. En d'autres termes la notion de mariage est intériorisée par la femme brazzavilloise comme une situation temporaire qui peut éventuellement se prolonger à l'infini. Même dans le cas du mariage officiel et à fortiori dans le cas du mariage religieux chrétien censé être indissoluble.

La citadine congolaise s'efforce d'avoir une activité lucrative personnelle pour subvenir prioritairement à ses besoins, ceux de ses enfants, de ses parents et éventuellement apporter de l'aide à son foyer.

Ce dernier volet est tout à fait facultatif et non prioritaire. Dans le cas des femmes mariées ce revenu peut participer éventuellement au fonctionnement du foyer au cas où la famille serait en difficulté ou dans un dénuement total et si de surcroît le couple possède des enfants, souvent c'est à l'insu de la famille de la femme.

La femme cherche à investir financièrement, à participer à des tontines et dès que possible se construire une maison personnelle. Souvent il lui est difficile de contribuer au budget de fonctionnement du foyer même si le mari est en difficulté. Simultanément elle veille par sa présence à protéger son mariage.

Cette conception apparait clairement dans le fil des conversations avec les vendeuses enquêtées comme nous en verrons la confirmation un peu plus tard

Malheureusement la destruction des archives du service du permis de construire (Direction de l'urbanisme et de l'habitat) par la guerre, ajoutée à la déliquescence actuelle au sein des services administratifs ne nous a pas permis de fournir les éléments chiffrés qui confirment le constat de l'attrait important porté par la femme à l'accession à la propriété quelle que soit la classe sociale.

La difficulté de contribuer au budget de fonctionnement du foyer même si le mari est en difficulté est souvent une réalité. L'extrait d'un entretien avec une vendeuse de Gnetum âgée d'une quarantaine d'années enquêtée à Talangaï peut l'illustrer :

« Question : -''maman'' Eyenga vous dites que vous êtes divorcée, vous devez vous sentir amoindrie matériellement et moralement ?

Réponse : -Ah non ! Le père de mes enfants m'a répudiée il y a 5 ans déjà ! Parce que l'ampoule de notre chambre à coucher était grillée depuis 4 mois ! Il voulait que je l'achète moi-même, pourquoi devrais-je contribuer ? Certes il gagne moins que moi, mais c'est sa maison, la preuve je suis partie mais je n'ai pas amené sa maison !

Puis elle ajoute : -Demain si je me remets en ménage, je prendrai soin de choisir une personne ''qui me dépasse '' (financièrement), ainsi même s'il n'est pas généreux au moins il ne pourra pas ''lorgner'' sur mes petits moyens ».

Dans un autre registre nous avons le cas de la femme qui assume toute seule la fonction de chef de famille. Avec la dissipation des mœurs, ce phénomène social est désormais récurrent voir d'une grande banalité à Brazzaville.

Cette femme travaille pour s'assumer personnellement, les mieux nanties ont le soutien matériel de l'ex conjoint pour l'entretien des enfants, sinon le plus souvent elle s'assume comme chef de famille au sens de famille mono parentale.

Ce sont ces femmes qui se retrouvent largement dans les activités qui nécessitent un éloignement plus ou moins durable du lieu de résidence : ces dernières sont plus libres dans leurs choix de vie et leurs engagements qu'elles assument socialement.

Elles sont communément appelées ''les femmes des voyages'' : cette appellation dénote une connotation admirative de leur indépendance et sous-entend parfois un certain mépris relatif à leur statut de célibataire et au soupçon d'immoralité…

Dans le domaine des productions végétales cette catégorie de femmes existe aussi : comme par exemple les femmes propriétaires d'exploitation agricole en zone suburbaine, les commerçantes de foufou c'est-à-dire de cossettes de manioc, les femmes grossistes de

Gnetum et parfois certaines vendeuses de fruits et légumes qui se déplacent dans l'hinterland ou à l'étranger pour s'approvisionner.

La condition féminine est liée à l'état matrimonial car la femme mariée doit en tenir compte pour construire son avenir tout en maintenant l'équilibre de son foyer. Généralement vu le poids de la famille de l'épouse ou tout simplement le regard de la société, la participation financière de celle-ci dans le foyer doit être discrète.

Dans le cas où une femme assume publiquement la prise en charge de son conjoint elle expose ce dernier au mépris de la société. D'ailleurs il sera affublé du sobriquet de ''Mario,'' célèbre titre d'une chanson allégorique dans ce sens, qui date des années 80. La chanson dépeint un jeune homme au chômage entretenu par une femme riche plus âgée. Malgré la modernisation des mœurs certaines traditions culturelles évoluent plus lentement.

Généralement la gestion de l'argent dans un foyer est très atypique car les ressources financières du mari sont comme un bien commun du couple. Tandis que celles de la femme lui appartiennent en propre, elle gère ses ressources toute seule ou avec le concours de sa propre famille. La femme peut prêter de l'agent à son mari mais ce dernier doit donner de l'argent à sa femme. Malgré la modernisation des mœurs certaines traditions culturelles évoluent plus lentement.

Ce comportement est un phénomène lié à l'urbanisation. La mentalité de la femme en milieu rural est différente de celle de la femme citadine. Cette question a été abordée par P. Vennetier (1966) en ces termes : « … il est aisé de constater que les jeunes filles vivant aujourd'hui à Brazzaville ou à Pointe-Noire, ne veulent plus entendre parler de cultures vivrières. Il est certain, d'une part, qu'elles n'y ont pas été habituées, au contraire de leurs mères : celles-ci n'ont fait, la plupart du temps, que poursuivre en ville une activité commencée en brousse.

Mais surtout, **l'éducation reçue à l'école** éloigne les filles de cette préoccupation **; elles considèrent** que cultiver une parcelle perpétue les traditions d'un passé révolu, et que dans une société moderne, ou bien **c'est à l'homme de subvenir aux besoins du ménage, ou bien la femme assure son indépendance financière en pratiquant un métier salarié.** Dans un milieu où le divorce est extrêmement facile et répandu, elles paraissent plus décidées à changer de mari qu'à revenir sur leur décision en ce domaine ».

En effet dans les campagnes les rôles sont inversés. C'est la femme qui assure les tâches ménagères, la gestion des enfants, l'essentiel des travaux agricoles, le ramassage des PNLF, la petite pêche dans le cas des peuples riverains, etc… (P. Vennetier). A cela s'ajoute parfois la docilité et la soumission nécessaires exigées dans un mariage souvent polygamique…

Hier la femme congolaise était dans l'obligation de nourrir la famille car c'était l'une de ses attributions majeures, ce rôle était le plus important dans le foyer après celui de la maternité. D'autant plus que dans la plupart des ethnies congolaises le régime social est matriarcal.

Aujourd'hui la congolaise citadine refuse ou évite du mieux qu'elle peut de reproduire le schéma sociétal passé vécu par ses grands-mères et parfois par sa mère, ses tantes, ses cousines ou ses sœurs restées au village.

Certes la brazzavilloise moderne prône l'égalité des sexes, cela ne se limiterait-il pas uniquement à réussir enfin à faire rentrer l'homme dans la cuisine comme les européennes et conquérir les bastions professionnels qui sont toujours retenus par la gente masculine ?

Conclusion :

Pour l'ensemble de la recherche l'impératif ''temps'' n'a pas permis d'aller plus loin. L'opportunité d'un autre voyage aurait été salutaire afin d'élargir la base du travail sur certaines filières en particulier :

- L'étude du Gnetum dans sa zone de production, par un voyage dans le département de la Cuvette Ouest, situé à près de 800 km de Brazzaville.

- L'augmentation du nombre des acteurs enquêté(e)s en ce qui concerne les entrepreneurs de la filière Manioc.

- Et la réalisation des entretiens avec les acteurs administratifs sur les politiques publiques et la gestion des différents secteurs par l'Etat.

Mais notre descente sur le terrain nous a permis de confronter les informations déjà en notre possession avec les réalités sur le fonctionnement des différentes filières.
Dans une large mesure cette démarche a permis de mettre en lumière l'émergence des nouvelles formes de commercialisations des productions végétales consommées dans la région de Brazzaville, et elle a confirmé les différentes enquêtes téléphoniques réalisée.

Bien que les statistiques nationales soient difficiles d'accès (A. Dorier Apprill), néanmoins les observations empiriques constantes et les entretiens ont permis de constater que :

- Le secteur agricole de Brazzaville est caractérisé par une mixité prononcée avec une majorité de femmes. Cette population composée d'hommes et de femmes de tous les âges, et généralement issus des classes sociales défavorisées.

Le chômage endémique favorise désormais l'arrivée des acteurs d'un niveau intellectuel élevé (bacheliers, ingénieurs agronomes...), notamment parmi les floriculteurs.

- L'observation sur plusieurs années a permis de constater que les acteurs qui évoluent dans les différents secteurs peuvent être marqués par une certaine instabilité (C. Schilter 1991).

- Certains domaines restent des bastions masculins comme : le transport ou la floriculture. Mais la contribution de la femme dans les activités agricoles, dans le fonctionnement des filières comme dans la famille reste déterminante compte tenu de la présence majoritaire de ces dernières dans le domaine de la production, de la commercialisation et de la consommation.

- La paupérisation généralisée et permanente : elle a engendré auprès des vendeurs la nécessité d'attirer la clientèle par une disponibilité maximale. Profitant du manque de réglementation et de l'absence de contrôle par les pouvoirs publics, le commerce informel se distingue par des horaires d'une amplitude très extensible et il fait montre d'une grande inventivité (C. Schilter 1991).

Dans le microcosme brazzavillois, cela se traduit dans la mutation des formes de commercialisation des productions analysées.

- La vente des pains de maniocs est devenue le dernier maillon d'une chaine quasi industrielle. Au marché de Texaco, qui assure la vente en gros du manioc sous toutes ses formes, les cargaisons de manioc arrivent dans des taxis appelés ''1000 maniocs'' du matin au soir.

- La vente des légumes et du Gnetum émigre progressivement des marchés conventionnels pour s'installer dans tous les quartiers à travers la vente à domicile même de nuit et la vente ambulante.

-Et la floriculture qui pratique déjà les nouveaux modes de commercialisation (vente ambulante, vente dans les quartiers et dans les marchés conventionnels) traduit son évolution par l'apparition de regroupements des vendeurs en petits marchés spécialisés (Pont du Djoué et stade A. Massamba Débat).

La filière du Gnetum occupe une place importante dans la réduction de la faim et la diversification des ressources financières des populations urbaines et rurales Dans tout le pays. Car le cas de figure représenté par le couple que forme Brazzaville et le massif forestier du département de la Cuvette-Ouest est reproduit au Sud dans les autres pôles urbains de : Pointe -Noire, Dolisie ou Nkayi (F. G. Kimbatsa, 2015). Respectivement avec les massifs forestiers du Mont Chaillu dans le département de la Lekoumou et celui du Mayombe situé à cheval entre les départements du Kouilou et du Niari.

Cette situation est semblable dans toute le Bassin du Congo comme s'accorde à l'affirmer toute la littérature spécialisée (FAO, COMIFAC…). Ainsi que la pression sur la ressource qui

pose la problématique de l'impact des dégradations environnementales sur les écosystèmes forestiers.

Annexes de la recherche à Brazzaville

1 - Figures

Figure n°1 : Les 2 méthodes de collecte des données par l'approche qualitative mise en œuvre sur le terrain
Figure n°2 : Schéma du circuit de commercialisation du Gnetum
Figure n°3 : d'habitation transformée en espace de vente

2 – Photos

Photo n°1 : village d'Odziba
Photon°2 : exploitation maraichère en zone urbaine
Photos n° 2, 3, 4 et 5 : La vendeuse de rue et la vendeuse ambulante
Photos n° 6à 13 : Fleurs coupées, plants nomades en ''pépinières'' et pots en vente
Photos n°14,15, et 16 : 2 secteurs affectés aux vendeuses de Gnetum dans le marché de Ouenzé.
Photos n° 17 et 18 : ''Vendeuses de rue' 'du quartier Itoumbi à Ouenzé
Série de photos19 : le marché ''Lycée'' unique marché de vente en gros du Gnetum
Photo n° 20 : étal de légumes importés de Brazzaville
Photos n°21 : Gnetum en vente au marché de Château Rouge à Paris
Série de photos n°22 : Produits artisanaux dérivés du manioc importé de Brazzaville en vente dans l'unique boutique d'une congolaise au marché de Château rouge

3 - Tableaux

Tableau n°1 : Evolution du prix de gros de la botte de légumes locaux d'environ 300grs sur les marchés Brazzavillois
Tableaux n°2 : Typologie non exhaustive des plantes en vente
Tableau n°3 : Les acteurs seniors du centre-ville
Tableau n° 4 : Les acteurs de la jeune génération exerçant au centre-ville
Tableau n° 5 : récapitulatif de l'offre florale locale
Tableau n° 6 : acteurs des quartiers de Brazza Sud
Tableau n° 7 : acteurs des quartiers Boulevard A. Raoul
Tableau n° 8 : Récapitulatif des travaux dans les différentes filières du vivrier marchand analysée sur le terrain à Brazzaville
Tableau N°9 : Prix / kg en euro des feuilles de manioc pillées et de la farine de manioc au marché de Château rouge à Paris
Tableau N° 10 : Répartition par origine des vendeurs de produits dérivés du manioc et autres produits exotiques au marché de château Rouge à Paris

4 - Cartes

Carte n°1 : Emplacement des marchés de vente en gros et des marchés aux fleurs :
Carte n°2Une des zones d'enquête sur les filières manioc, légumes et Gnetum - Le secteur d'Itoumbi dans le quartier de Ouenzé et le marché Texaco à Brazzaville –
Carte n°3 : Emplacement ''des vendeuses de quartier'' de légumes et de Gnetum.
Carte n°4 : Le village d'Odziba au Nord de Brazzaville
Carte n°5 : Implantation des ''pépinières '' et des marchés aux fleurs avant 1980
Carte n°6 : Implantation non exhaustive Des ''pépinières'' et des marchés aux fleurs observées sur le terrain en 2017

5 - Bibliographie

C. Aubertin, 1998 « Les - produits forestiers non-ligneux -, outil de la rhétorique du développement durable » http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-06/010029792.pdf[PDF Link]

N. Bricas, 1998. « Cadre conceptuel et méthodologique pour l'analyse de la consommation alimentaire urbaine en Afrique ». Montpellier, France, Cirad, 47 pages

C. Schilter, 1991

BIT : https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm

FAO : http://www.fao.org/home/fr/

FAO, 2010, « Développer des villes plus vertes : horticulture urbaine et périurbaine », Fao 19 pages

FAO, 2012, « Pour des villes plus vertes en Afrique rapport d'étape », Rome, FAO, 114 pages

FAO, 2016, « Vivre et se nourrir de la forêt en Afrique centrale », Rome, 251 pages

BAD : https://www.afdb.org/fr

J. L. Chaléard, 1996, « Temps des villes temps des vivres : L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire », Éditions KARTHALA, 682 pages

J. L. Chaléard, 2002 « Marchés et vivrier marchand en Afrique occidentale le cas de la Côte d'Ivoire », http://horizon.documentation.ird.fr/ 12 pages

A. Chevalier – 1951, « Plantes remarquables observées en Afrique équatoriale à l'état vivant au cours d'un voyage en 1950-1951 » Persée, Revue internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale, 7 pages

COMIFAC : https://www.comifac.org

http://cd.chm-cbd.net/.

P. Nde Shiembo 2000Pour une gestion durable des Okok (Gnetum africanum et Gnetum bucholzianum): des produits forestiers non ligneux surexploites dans les forêts d'Afrique centrale archives Fao 6 pages (année inconnue),

D. N'zala, 2003. « L'arbre en ville, étude de foresterie urbaine à Brazzaville, Congo »

D. N'Zala, P. Miankodila, 2002, « Arbres et espaces verts à Brazzaville (Congo) » Cirad – Bois et forêts des tropiques, N° 272, 5 pages

P. Moustier 1999, « Filières maraîchères à Brazzaville : quantification et observatoire pour l'action », Editions Quae, 163 pages

P. Moustier et al, 1998 « l'agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne », Atelier international-Colloques CIRAD Montpellier (France), 271 pages.

P. Moustier 1995, L'économie des filières pour la recherche agronomique et le développement : le cas des légumes frais en Afrique. Moustier Paule. 1995. Bulletin de Liaison (Coopération Régionale pour le Développement des Productions Horticoles en Afrique), 9 pages : 59-66

B. M. Mengho, 1999, « Les transformations de l'agriculture vivrière le long de la RN 2 au nord de Brazzaville », Persée - Cahiers d'outre-mer. N° 207 - 52e année, 26 pages

G. Sautter, 1960, « Le plateau congolais de Mbé », Persée - Cahiers d'études africaines, vol. 1, n°2, 47 pages

P. Vennetier, 1988, « Urbanisation et production agricole : les paysans pionniers du plateau de Mbé (Congo) », Les cahiers d'Outre-mer n°163, 5 pages

Vennetier P.1966. Géographie du Congo – Brazzaville. Paris, Gauthier –Villars, 174p.

P. Vernier et al, 2018 « Le manioc, entre culture alimentaire et filière agro-industrielle », Editions Qua, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, 235 pages

UICN : https://www.iucn.org

II – Autres documents annexes :

1 - Décret n° 36 385 du 28/03/1899, portant Régime de la propriété foncière au Congo Français. (source : infos@dila.gouv.fr).

risques prévus par la loi du 9 avril 1898, pour les accidents ayant entraîné la mort ou une incapacité permanente, absolue ou partielle.

Les tarifs correspondants seront, avant le 1er juin 1899, établis par la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents et approuvés par décret rendu sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie des postes et des télégraphes, et du ministre des finances.

Les primes devront être calculées de manière que le risque et les frais généraux d'administration de la caisse soient entièrement couverts, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la subvention prévue par la loi du 11 juillet 1868.

2. La loi du 9 avril 1898 ne sera appliquée qu'un mois après le jour où la caisse des accidents aura publié ses tarifs au *Journal officiel* et admis les industriels à contracter des polices, et où ces tarifs auront été approuvés par décret rendu sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et du ministre des finances.

En aucun cas, cette prorogation ne pourra excéder le 1er juillet 1899.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 24 Mai 1899.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Le Ministre des finances,
Signé : P. PEYTRAL.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
Signé : PAUL DELOMBRE.

N° 36385. — *DÉCRET relatif au régime de la Propriété foncière au Congo français.*

Du 28 Mars 1899.

(Promulgué au *Journal officiel* du 2 avril 1899.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 28 septembre 1897, portant organisation administrative du Congo français;

Vu les décrets des 28 septembre 1897 [1] et 9 avril 1898 [2] sur l'organisation judiciaire du Congo français;

[1] XIIe série, Bull. 1915, n° 33618.

[2] XIIe série, Bull. 1987, n° 34808.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Sur le rapport du ministre des colonies,

DÉCRÈTE :

TITRE Ier.

DE L'IMMATRICULATION DES IMMEUBLES ET DU TITRE DE PROPRIÉTÉ.

CHAPITRE Ier.

OBJET DE L'IMMATRICULATION.

ART. 1er. Les immeubles appartenant dans le Congo français à des Européens et descendants d'Européens ou à des indigènes naturalisés Français seront seuls soumis aux dispositions du présent décret.

2. Les biens appartenant aux indigènes sont régis par les coutumes et usages locaux pour tout ce qui concerne leur acquisition, leur conversation et leur transmission.

3. Les règles du Code civil, sur la distinction des biens meubles et immeubles, et sur la transmission des droits réels immobiliers, demeurent applicables dans toute l'étendue du Congo français en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire au présent décret.

4. L'immatriculation d'un immeuble consiste dans la constitution et l'enregistrement du titre de propriété de cet immeuble.

5. L'immatriculation est effectuée par le conservateur de la propriété foncière, qui est chargé en outre de la conservation des actes relatifs aux immeubles immatriculés, de l'inscription des mutations et constitutions de droits ou charges relatifs à ces immeubles.

6. Les fonds de terre et les bâtiments sont seuls susceptibles d'immatriculation.

7. L'immatriculation est facultative. Exceptionnellement, l'immatriculation est obligatoire :

1° Dans tous les cas de vente ou concession en pleine propriété de terrains domaniaux;

2° Dans tous les cas où des Européens ou assimilés se rendent acquéreurs de biens appartenant à des indigènes;

3° Dans tous les cas où, après mise en valeur aux conditions spécifiées par son cahier des charges, un concessionnaire acquiert la propriété de terrains concédés.

CHAPITRE II.

PROCÉDURE DE L'IMMATRICULATION.

SECTION 1re. — DES FORMALITÉS PRÉALABLES À L'IMMATRICULATION.

§ 1er. — *De la demande d'immatriculation.*

8. Peuvent seuls requérir l'immatriculation :

1° Le propriétaire et le copropriétaire;

2° Les bénéficiaires de droits d'usufruit et d'emphytéose;

3° Le créancier hypothécaire non payé à l'échéance, huit jours après une sommation infructueuse;

4° Avec le consentement du propriétaire ou des copropriétaires, les bénéficiaires de droits de servitude foncière, d'usage, d'habitation ou d'hypothèque.

Les frais de l'immatriculation sont, sauf convention contraire, supportés par le requérant.

9. Tout requérant l'immatriculation remet, au conservateur de la propriété foncière, qui lui en donne un récépissé, une déclaration signée de lui ou d'un fondé de pouvoirs, muni d'une procuration spéciale, et contenant :

1° Ses noms, prénoms, surnoms, domicile et état civil;

2° Élection de domicile dans une localité du territoire de la colonie;

3° Description de l'immeuble, portant déclaration de sa valeur vénale et de sa valeur locative; indication de la situation, c'est-à-dire de la région, de la ville ou du village, de la contenance, de la rue et du numéro, s'il s'agit d'un immeuble situé dans une ville, du nom sous lequel il sera immatriculé, de ses tenants et aboutissants, ainsi que des constructions et plantations qui peuvent s'y trouver;

4° Le détail des droits réels et des baux de plus de trois années afférents à l'immeuble, avec la désignation des ayants droit.

Cette pièce est toujours établie en français.

Dans le cas où le requérant ne peut ou ne sait signer, le conservateur de la propriété foncière est autorisé à signer en son nom la réquisition d'immatriculation.

Le requérant dépose, en même temps que la déclaration, tous les titres de propriété, contrats, actes publics ou privés et documents quelconques, avec leur traduction en français, s'il y a lieu.

Les tiers détenteurs des documents dont il est question ci-dessus sont tenus, sous peine de tous dommages-intérêts, de les déposer

dans les huit jours qui suivent la sommation à eux faite par le réquérant l'immatriculation, entre les mains du conservateur, qui leur en délivre un récépissé sans frais.

Le conservateur adresse les documents au traducteur assermenté, désigné par le requérant l'immatriculation.

Il est interdit à l'interprète de communiquer à qui que ce soit les documents ou la traduction.

Les pièces, accompagnées de la traduction, sont remises directement par l'interprète au conservateur, à l'effet de procéder comme il est dit à l'article 16 du présent décret.

Après décision du tribunal, le conservateur remet au déposant, en échange du récépissé dont il est parlé plus haut, soit les titres communiqués, s'ils ne doivent pas être conservés au dossier de l'immeuble, soit, au cas contraire, copie de l'inscription ou des documents classés au dossier.

Les frais des copies sont, le cas échéant, avancés par la personne qui les demande, sauf son recours contre le requérant l'immatriculation.

10. Le requérant dépose, en même temps, une somme égale au montant présumé des frais d'immatriculation, ainsi qu'ils sont déterminés par un règlement particulier.

§ 2. — *Des publications, du bornage et du plan.*

11. Dans le plus bref délai possible, après la réquisition, le conservateur fait insérer au *Journal officiel* de la colonie un extrait du texte de cette réquisition.

Il envoie au représentant de l'autorité française de la localité dans laquelle se trouve l'immeuble un placard extrait du *Journal officiel* reproduisant cette insertion.

Réception de cette pièce est accusée au conservateur.

L'affichage en est opéré dans les quarante-huit heures, suivant le mode établi pour les actes officiels et les affiches restent apposées jusqu'à la date de la clôture du procès-verbal de bornage. L'extrait de la réquisition est publié dans les marchés du territoire. S'il n'existe pas dans la localité où se trouve l'immeuble de représentant de l'autorité française, le conservateur transmet le placard extrait du *Journal officiel* à l'administrateur de la circonscription; ce dernier fait procéder à l'affichage et à la publication indiqués ci-dessus, par l'intermédiaire des agents européens placés sous ses ordres, des chefs indigènes, ou de toutes autres personnes qu'il croira devoir employer.

12. Dans le plus bref délai possible, après la réception du placard extrait du *Journal officiel*, le représentant de l'autorité française ou l'administrateur délègue un agent dûment qualifié par ses connaissances techniques pour procéder au bornage provisoire de l'immeuble, en présence du requérant l'immatriculation ou lui dûment

appelé, sans s'arrêter aux protestations qui peuvent se produire et qui sont toujours consignées au procès-verbal. Les revendications qui se manifestent au cours des opérations donnent lieu à un bornage immédiat et provisoire sur le terrain. La date fixée pour le bornage est portée à la connaissance du public au moins vingt jours à l'avance et le procès-verbal de bornage constate les diligences faites à cet effet.

La date de clôture du procès-verbal est publiée sommairement au *Journal officiel* de la colonie.

Le procès-verbal de bornage provisoire est adressé par le représentant de l'autorité française au conservateur de la propriété foncière.

13. Le procès-verbal de l'opération du bornage mentionne les oppositions formulées par les tiers intervenant au cours de cette opération.

Au vu du procès-verbal, ces oppositions sont inscrites, par les soins du conservateur, sur le registre désigné à l'article qui suit.

A partir du jour de l'insertion au *Journal officiel* de l'avis prescrit par l'article 11 jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, à dater de l'insertion au *Journal officiel* de l'avis de clôture du procès-verbal de bornage, les oppositions à l'immatriculation et les réclamations contre le bornage sont reçues par le conservateur de la propriété foncière.

Passé ce délai, les oppositions ne sont plus reçues.

14. Les oppositions, qui peuvent être formulées par lettres missives, sont mentionnées, à leur date, sur un registre coté et parafé par le président du tribunal de première instance ou le juge de paix à compétence étendue. L'agent délégué au bornage constate dans le procès-verbal que l'affichage et les publications prévus par l'article 11 ont eu lieu.

15. Le représentant de l'autorité française est tenu de remettre au conservateur de la propriété foncière un plan de l'immeuble, dressé conformément au bornage par un géomètre assermenté. Le mode d'établissement et les frais du plan feront l'objet d'un règlement spécial.

§ 3. — *Des incapables et non présents.*

16. En même temps qu'il envoie au représentant de l'autorité française les placards reproduisant l'insertion au *Journal officiel*, le conservateur adresse au greffe du tribunal de première instance ou de la justice de paix à compétence étendue l'original de cette réquisition, ainsi que les pièces et titres déposés à l'appui de cette déclaration.

Le président du tribunal de première instance ou le juge de paix à compétence étendue a pour mission de veiller, pendant le cours de la procédure en immatriculation, à ce qu'aucun droit immobilier des incapables ou des personnes non présentes au Congo ne soit lésé,

et, à cet effet, il procède à toutes vérifications et enquêtes nécessaires. Les pouvoirs qui lui sont conférés dans ce cas sont discrétionnaires.

17. Le président du tribunal de première instance ou le juge de paix à compétence étendue peut accorder une augmentation de délai à l'effet de former opposition au nom d'incapables ou de non présents à une immatriculation. Avis est donné de cette prorogation au conservateur de la propriété foncière chargé de recevoir les oppositions.

18. Peuvent toujours, dans les délais des articles 11 à 16, former directement opposition, au nom des incapables ou non présents, les tuteurs, représentants légaux, parents ou amis, le chef du service judiciaire.

§ 4. — Des oppositions à l'immatriculation.

19. Le dossier relatif à la demande en immatriculation ainsi que le plan établi sont transmis par le conservateur, avec les oppositions formées entre ses mains, au greffe du tribunal de première instance ou de la justice de paix à compétence étendue du lieu de la situation de l'immeuble.

20. S'il n'existe pas d'opposition, le président du tribunal de première instance ou le juge de paix à compétence étendue examine si la demande est régulière, si les formalités du bornage et autres exigées par le présent décret ont été observées; il précise la nature et l'étendue des divers droits réels dont l'immeuble est grevé et rend une ordonnance d'immatriculation.

21. S'il existe des oppositions ou contestations, la demande en immatriculation est portée devant le tribunal de première instance ou de la justice de paix à compétence étendue du lieu de la situation de l'immeuble.

22. Les tribunaux ou justices de paix à compétence étendue statuent au fond, en la forme ordinaire, et prononcent l'admission en tout ou en partie de l'immatriculation; ils ordonnent l'inscription des droits réels dont ils ont reconnu l'existence et font rectifier le bornage et le plan, s'il y a lieu.

23. Les tribunaux de première instance ou justices de paix à compétence étendue connaissent en dernier ressort des demandes en immatriculation jusqu'à mille francs (1,000') de revenu déterminé soit en rente, soit par prix de bail. Au-dessus de ce chiffre, l'appel est toujours possible devant la juridiction d'appel, telle qu'elle existe, en matière civile, dans la colonie.

24. Le délai pour interjeter appel est de deux mois à compter de la notification à personne ou au domicile réel ou d'élection.

25. Les décisions en matière d'immatriculation ne sont pas susceptibles de recours en cassation.

26. Le greffier remet au juge compétent les pièces que lui a transmises le conservateur en vertu des articles 16 et 19. Ce magistrat met les opposants en demeure de lui faire parvenir leur requête introductive d'instance dans un délai de quinze jours, augmenté des délais de distance.

Si, dans ce délai, la requête introductive d'instance n'est pas produite, le tribunal déclare la réclamation non avenue. La requête introductive d'instance doit contenir, indépendamment d'une élection de domicile au lieu où siège le tribunal ou la justice de paix à compétence étendue, tous les moyens invoqués par le réclamant et être accompagnée des pièces à l'appui.

Le juge invite le requérant de l'immatriculation à en prendre connaissance au greffe, sans déplacement, et à répondre dans un délai de huit jours. Les parties peuvent présenter, soit en personne, soit par mandataire, leurs observations verbales.

Les parties sont averties par lettre du greffier du jour où l'affaire sera appelée en audience publique.

Les notifications à faire aux parties intéressées par les magistrats, fonctionnaires et officiers ministériels en matière d'immatriculation et d'inscription sont faites administrativement par l'intermédiaire des représentants de l'autorité administrative qui en retirent un récépissé et l'adressent à l'auteur de la notification. Une minute de cette notification et l'accusé de réception sont joints au dossier de chaque immeuble.

Les notifications à faire en pareille matière par les parties aux magistrats, fonctionnaires et officiers ministériels peuvent être faites par lettres recommandées à la poste.

Celles que les parties se font entre elles sont remises aux greffiers, qui procèdent administrativement par les intermédiaires indiqués ci-dessus.

Les parties reçoivent du greffe l'avis de la décision du tribunal ou de la justice de paix à compétence étendue.

27. Le conservateur procède à l'immatriculation sur l'expédition conforme de la décision qui lui est délivrée par le greffier, après avoir été contresignée par le président ou juge de paix à compétence étendue.

L'immatriculation n'est effectuée qu'après rectification du bornage et du plan, s'il y a lieu.

Le conservateur annule et annexe à ses archives, comme il est dit à l'article 33, les anciens titres de propriété produits à l'appui de la réquisition d'immatriculation.

Toutefois, si ces titres concernent, outre la propriété immatriculée, un immeuble distinct de cette propriété, le conservateur remet

aux parties le titre commun, après y avoir apposé une mention d'annulation relative à l'immeuble immatriculé.

En même temps qu'il procède à l'immatriculation d'un immeuble, le conservateur inscrit les droits réels immobiliers existant sur cet immeuble, tels qu'ils résultent de la décision du tribunal ou de la justice de paix à compétence étendue.

28. Les parties du domaine public comprises dans un immeuble immatriculé ne sont pas assujetties à l'immatriculation, et les droits qui s'y appliquent subsistent indépendamment de toute inscription.

SECTION 2. — DU TITRE DE PROPRIÉTÉ.

29. Le titre de propriété est établi par le conservateur de la propriété foncière et comporte la description de l'immeuble, l'indication de sa contenance, des plantations et constructions qui s'y trouvent, l'inscription des droits réels existant sur l'immeuble et des charges qui le grèvent. Le plan y reste annexé.

Chaque titre de propriété porte un numéro d'ordre.

30. Les titres de propriété sont établis sur un registre dont la forme est déterminée par l'administration.

31. Lorsqu'un immeuble est divisé, soit par suite de démembrement, soit par suite de partage, il est procédé au bornage de chacun des lots par un géomètre assermenté, qui rapporte cette opération sur une expédition du plan. Il est établi un titre et un plan distincts pour chacune des divisions de l'immeuble.

Toutefois, en cas de mutations partielles, il n'est pas nécessaire d'établir un nouveau titre pour la partie de l'immeuble qui, ne faisant pas l'objet d'une transmission, reste en possession du propriétaire. Le titre déjà délivré et le plan qui y est joint peuvent être conservés après avoir été revêtus des mentions utiles.

32. Lorsque le titre de propriété est établi au nom d'un mineur ou de tout autre incapable, l'âge du mineur et la nature de l'incapacité sont indiqués sur le titre.

Lorsque l'état de minorité ou d'incapacité a pris fin, le mineur devenu majeur, ou l'incapable devenu capable, peut obtenir la rectification de son titre.

33. Lorsque le conservateur établit un nouveau titre de propriété, il annule le précédent, en apposant une griffe d'annulation et le timbre de la conservation sur toutes les pages; il annule de la même façon la copie et la conserve dans les archives.

34. Le propriétaire, à l'exclusion de tous autres, a droit à une copie exacte et complète du titre de propriété.

Cette copie est nominative et le conservateur en certifie l'authenticité en y apposant sa signature et le timbre de la conservation.

Les autres intéressés n'ont droit qu'à la délivrance de certificats d'inscription.

35. Lorsque deux ou plusieurs personnes sont propriétaires indivis d'un immeuble, des duplicata authentiques du titre de propriété sont délivrés au nom de tous les propriétaires indivisément et à chacun d'eux.

CHAPITRE III.

EFFETS DE L'IMMATRICULATION.

36. Le titre de propriété est définitif et inattaquable; il forme devant les juridictions françaises le point de départ unique de tous les droits réels existant sur l'immeuble au moment de l'immatriculation.

37. A dater de l'immatriculation, aucun droit réel, aucune cause de résolution ou de rescision du chef des propriétaires antérieurs ne peuvent être opposés au propriétaire actuel ou à ses ayants cause.

38. Les personnes dont les droits auraient été lésés par suite d'une immatriculation ne peuvent se pourvoir par voie d'action réelle, mais seulement en cas de dol par voie d'action personnelle ou indemnité contre l'auteur responsable du dommage.

39. La prescription ne peut faire acquérir aucun droit réel sur un immeuble immatriculé à l'encontre du propriétaire inscrit.

Les servitudes, continues ou discontinues, apparentes ou non apparentes, ne peuvent être établies que par titre sur un immeuble immatriculé, sans qu'il puisse être fait application des articles 692 et suivants du Code civil.

40. Les immeubles immatriculés conformément aux dispositions du présent décret ne peuvent plus être replacés sous l'empire de droit commun.

TITRE II.

DES TRANSMISSIONS DE PROPRIÉTÉS ET DES CONSTITUTIONS DE DROITS RÉELS.

CHAPITRE Ier.

OBLIGATIONS ET EFFETS DE L'INSCRIPTION.

41. Tous faits ou conventions ayant pour effet de transmettre, déclarer, modifier ou éteindre un droit réel immobilier, d'en changer le titulaire ou de modifier toute autre condition de son inscription, tous baux d'immeubles excédant trois années, toute quittance de cession d'une somme équivalente à plus de trois années de loyer ou fermages non échue, doivent, pour être opposables aux tiers, être

inscrits sur le titre de propriété de l'immeuble par le conservateur de la propriété foncière. La transcription requise en matière de saisie par les articles 678 et suivants du Code de procédure civile est remplacée par une inscription.

Toutefois les privilèges généraux sur les meubles et les immeubles énoncés en l'article 2107 du Code civil ne sont, conformément à l'article 2107 du même Code et pour la conservation du droit de préférence, assujettis à aucune inscription. Il en est de même des privilèges du Trésor à raison des droits qui lui appartiennent.

42. Toute personne dont les droits auraient été lésés par une inscription peut demander la modification ou l'annulation de cette inscription. Toutefois cette modification et cette annulation ne peuvent, en aucun cas, préjudicier aux tiers de bonne foi.

43. Toute demande tendant à faire prononcer l'annulation ou la modification de l'inscription d'un droit immobilier peut être mentionnée sommairement sur le titre avant d'être portée devant le tribunal. Cette prénotation devra être autorisée par ordonnance du président ou du juge de paix à compétence étendue sur requête, à charge de lui en référer.

La validité des inscriptions ultérieures reste subordonnée à la décision judiciaire.

Si la demande n'a pas été inscrite, le jugement n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'à dater du jour où il aura reçu publicité par l'inscription.

44. Tous les actes présentés à l'appui d'une demande d'inscription indiquent l'état civil des parties et mentionnent leur contrat de mariage, s'il en a été fait un, ainsi que la date de ce contrat, les noms et résidence de l'officier public qui l'a reçu. Ils sont, ainsi que toute décision judiciaire ayant le même effet, déposés, soit en original, soit en expédition, à la conservation de la propriété foncière. Ils sont conservés dans les archives et des copies faisant foi de leur contenu et de la date du dépôt peuvent être délivrées à toutes les époques aux intéressés.

Les signatures des parties apposées au bas des écrits autres que les actes authentiques ou judiciaires sont, avant le dépôt, légalisées suivant la forme ordinaire.

Si les parties ne savent ou ne peuvent signer, la reconnaissance de l'écrit a lieu devant les autorités chargées de la légalisation des signatures, en présence de deux témoins sachant signer et ayant la capacité nécessaire pour contracter.

A défaut de légalisation, le conservateur refuse l'inscription. Si plusieurs originaux ou expéditions des pièces énumérées ci-dessus lui sont remises pour être inscrites, le conservateur n'en conserve qu'une et doit remettre les autres aux intéressés, après y avoir mentionné que l'inscription a été effectuée.

45. L'hypothèque sur les immeubles immatriculés n'existe à l'égard de tiers et n'a rang entre les créanciers que du jour de l'inscription dans la forme et de la manière prescrites par le présent décret. Les inscriptions ont la même durée que l'hypothèque.

46. Tous les créanciers inscrits le même jour exercent en concurrence une hypothèque de la même date, sans distinction entre l'inscription du matin et celle du soir, quand même cette différence serait marquée par le conservateur.

47. Les hypothèques légales et judiciaires, telles qu'elles résultent des articles 1017, 2121 et 2123 du Code civil et 490 du Code de commerce, ainsi que les privilèges spéciaux sur les immeubles tels qu'ils résultent de l'article 2103 du Code civil, ne sont pas applicables dans l'étendue du Congo français aux immeubles immatriculés.

48. L'hypothèque sur les immeubles immatriculés est soit conventionnelle, soit forcée.

L'hypothèque conventionnelle peut être consentie par acte sous seing privé.

L'hypothèque forcée est celle qui est acquise en vertu d'une décision de justice, sans le consentement du débiteur, et dans les cas ci-après déterminés :

1° Aux mineurs et aux interdits, sur les immeubles des tuteurs et de leurs cautions;

2° A la femme, sur les immeubles de son mari, pour sa dot, ses droits matrimoniaux, l'indemnité des obligations du mari dont elle est tenue et le remploi du prix de ses biens aliénés;

3° Au vendeur, à l'échangiste ou au copartageant, sur l'immeuble vendu, échangé ou partagé, quand il n'a pas été réservé d'hypothèques conventionnelles pour le payement du prix ou de la soulte d'échange ou de partage.

En cas d'adjudication sur saisie immobilière, le jugement d'adjudication établit d'office l'hypothèque forcée au profit du débiteur saisi ou de ses ayants droit.

49. A l'ouverture de toute tutelle soit pour cause de minorité, soit pour cause d'interdiction, le conseil de famille désigne, contradictoirement avec le tuteur, ceux des immeubles de ce dernier qui seront grevés d'hypothèques et fixe la somme pour laquelle l'inscription sera prise.

50. Si, dans le cours de la tutelle, les garanties données par le tuteur se trouvent modifiées ou deviennent insuffisantes, le conseil de famille peut en exiger de nouvelles; si elles sont devenues excessives, il peut les diminuer.

51. Dans tous les cas, à défaut du consentement du tuteur, la délibération du conseil est soumise à l'homologation du tribunal et le droit à l'hypothèque résulte du jugement de ce tribunal.

52. Le contrat de mariage peut contenir stipulation d'hypothèque pour sûreté des droits et créances de la femme. Il détermine dans ce cas les immeubles du mari qui sont grevés d'hypothèques, l'objet auquel s'applique la garantie et la somme jusqu'à concurrence de laquelle l'inscription peut être prise.

53. S'il n'a pas été stipulé d'hypothèque, ou en cas d'insuffisance des garanties déterminées par le contrat, la femme peut, dans le cours du mariage et en vertu d'un jugement du tribunal, à défaut du consentement du mari, pour toutes les causes de recours qu'elle peut avoir contre lui, soit à raison des obligations par elle souscrites, ou d'aliénation de ses biens propres, ou de donations ou de successions auxquelles elle est appelée, requérir inscription d'une hypothèque sur les immeubles de son mari. Le jugement, dans ce cas, détermine la somme pour laquelle l'inscription se fera.

Lorsque les garanties sont devenues excessives, le mari peut en demander la diminution au tribunal.

54. Le mari ou le tuteur peut toujours être dispensé de l'hypothèque en constituant un gage mobilier ou une caution, lorsque cette substitution sera reconnue suffisante par une décision de justice.

55. Le vendeur d'un immeuble peut, dans le contrat de vente, stipuler de son acheteur une hypothèque sur l'immeuble vendu pour garantie du payement total ou partiel du prix.

Le droit de résolution pour défaut de payement total ou partiel du prix n'appartient au vendeur que s'il l'a réservé expressément lors du contrat. Ce droit ne peut être exercé au préjudice des tiers que s'il a été rendu public par une inscription.

56. A défaut de stipulation d'hypothèque, le vendeur peut, en vertu d'un jugement du tribunal, requérir l'inscription sur ledit immeuble.

57. Dans ces divers cas, le président du tribunal ou le juge de paix à compétence étendue peut, s'il y a urgence, ordonner toutes inscriptions conservatoires, lesquelles n'auront d'effet que jusqu'au jugement définitif; si le jugement définitif maintient tout ou partie de l'inscription, ce qui a été conservé prend rang à la date de l'inscription prise conservatoirement.

CHAPITRE II.

DU MODE D'OPÉRER LES INSCRIPTIONS ET LES RADIATIONS OU RÉDUCTIONS D'INSCRIPTION.

SECTION 1re. — DE LA RÉQUISITION D'INSCRIPTION.

58. Toute personne intéressée peut, en produisant les pièces dont le dépôt est prescrit par le présent décret, requérir du conservateur l'inscription, la radiation, la réduction ou la rectification de l'inscription d'un droit réel immobilier. Toutefois, pour être inscrit, ce

droit doit être tenu directement du titulaire de l'inscription précédemment prise. En conséquence, dans le cas où un droit réel immobilier a fait l'objet de plusieurs mutations ou conventions successives, la dernière mutation ou convention ne peut être inscrite avant les précédentes.

59. Le conservateur doit, au moment de l'inscription d'un jugement d'adjudication, prendre d'office, au profit du débiteur saisi, l'inscription de l'hypothèque établie conformément à l'article 48, si le payement préalable du prix n'est pas justifié.

60. L'inscription des droits des mineurs et des interdits est faite à la requête des tuteurs ou subrogés-tuteurs et, à défaut, à la requête des membres du conseil de famille, du chef de service judiciaire, du président du tribunal de première instance ou du juge de paix à compétence étendue, des parents, des amis des incapables et des incapables eux-mêmes.

61. L'inscription des droits de la femme mariée se fait à la requête du mari, ou, à défaut, à la requête de la femme, de ses parents ou de ses amis.

62. Les inscriptions à prendre sur les biens d'une personne décédée peuvent être faites sous la simple désignation du défunt.

63. En cas de décès d'un détenteur de droit réel immobilier, non inscrit, l'inscription peut, avant la liquidation ou partage, être prise au nom de la succession, sur la seule production de l'acte de décès, et ces inscriptions seront modifiées après partage en conformité de l'acte de partage qui sera produit.

64. En cas de donation, l'inscription se fait sur dépôt de l'acte de donation ou d'une expédition.

65. Pour obtenir l'inscription nominative de droits réels immobiliers, résultant de l'ouverture d'une succession, les requérants produisent, outre l'acte de décès :

S'il s'agit d'une succession *ab intestat*, un certificat constatant leur état civil et leurs droits exclusifs à l'hérédité; les certificats établis hors du Congo français seront dressés en la forme authentique;

S'il s'agit d'une succession testamentaire, les mêmes pièces et de plus l'acte testamentaire ou une expédition de cet acte et, s'il y a lieu, le consentement des héritiers ou des légataires universels ou la décision du tribunal autorisant l'envoi en possession.

Section 2. — De la forme des inscriptions.

§ 1er. — *De l'inscription des droits réels immobiliers et des baux.*

66. Les inscriptions ou mentions de droits réels immobiliers et de baux indiquent :

Pour la propriété immobilière : le propriétaire;

Pour l'usufruit des immeubles, l'usage, l'habitation et l'emphytéose : le propriétaire, l'usufruitier, l'usager et l'emphytéote;

Pour les servitudes foncières : le fonds servant sur le titre de propriété du fonds dominant, et réciproquement;

Pour l'antichrèse et l'hypothèque : le propriétaire, le créancier et le montant de la créance;

Pour les baux : le locataire et le prix annuel du bail.

67. L'inscription, la radiation et la réduction d'une inscription mentionnent, à peine de nullité, la date à laquelle elles ont été effectuées.

§ 2. — *De la conformité du titre de propriété et des copies.*

68. Toutes les fois qu'une inscription est portée sur le titre de propriété, elle doit l'être en même temps sur les copies du titre de propriété que le conservateur aurait délivrées.

69. A défaut de la production de ces copies, si la formalité est destinée à constater un fait ou une stipulation qui suppose le consentement des porteurs, le conservateur refuse l'inscription.

Dans tous les autres cas, il fait l'inscription, la porte sur le titre de propriété, la notifie aux détenteurs des copies désignés dans les articles 34 et 35 et, jusqu'à ce que la concordance entre le titre et les copies ait été rétablie, il refuse toute nouvelle inscription prise de leur consentement.

70. En cas de perte de la copie d'un titre de propriété, le conservateur ne peut en délivrer une nouvelle que sur le vu d'un jugement l'ordonnant.

TITRE III.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CONSERVATEUR.

CHAPITRE Ier.

OBLIGATIONS DU CONSERVATEUR.

71. Le conservateur de la propriété foncière tient, indépendamment du registre des titres de propriété prévu par l'article 30 du présent décret :

1° Un registre d'ordre des formalités préalables à l'immatriculation;

2° Un registre de dépôt où sont constatées par un numéro d'ordre, à mesure qu'elles s'effectuent, les remises des décisions du tribunal ou de la justice de paix à compétence étendue, ordonnant l'immatriculation, celle des documents à fin d'inscription et généralement de tous actes et écrits à inscrire, transcrire ou mentionner.

Ce dernier registre est arrêté chaque jour par le conservateur.

72. Le registre des dépôts est tenu en double, et l'un des doubles est déposé dans les trente jours qui suivent sa clôture au greffe du tribunal de première instance ou de la justice de paix à compétence étendue du siège de la conservation.

73. La conservation donne au déposant, s'il le demande, pour chaque document déposé, une reconnaissance qui reproduit la mention du registre des dépôts et rappelle le numéro d'ordre dans lequel cette mention a été portée.

74. Le conservateur tient encore :

1° Une table alphabétique des titulaires des droits réels et des baux inscrits à la conservation de la propriété foncière;

2° Une table alphabétique des titres de propriété.

75. Le chef du service judiciaire, le président du tribunal d'appel, celui du tribunal de première instance ou le juge de paix à compétence étendue peuvent demander personnellement la communication sans déplacement des registres de la conservation.

76. Tous les registres du conservateur sont cotés et parafés sur chaque page, par première et dernière, par le président du tribunal ou le juge de paix à compétence étendue.

77. Toute personne au nom de laquelle inscription est prise à la conservation de la propriété foncière doit faire élection de domicile au Congo, au siège de la conservation, faute de quoi toutes les significations lui seront valablement faites au parquet du procureur de la République.

78. Les inscriptions sont portées, rayées, réduites ou rectifiées par le conservateur de la propriété foncière, au moyen de mentions sommaires faites sur le registre des titres de propriété.

Le conservateur est tenu de délivrer à tous requérants, soit un certificat établissant la conformité des copies du titre de propriété avec le même titre, soit copie littérale de toutes mentions concernant un droit immobilier ou de celles qui seront spécialement désignées dans la réquisition des parties, soit certificat qu'il n'en existe aucune.

Toute réquisition sera inscrite, datée et signée. Si le requérant qui se présente à la conservation ne sait écrire, la réquisition sera remplie par le conservateur.

Dans tous les cas, elle devra être reproduite en tête des états ou certificats.

79. Hors des cas prévus par la loi, le conservateur ne peut ni refuser, ni retarder une inscription, une radiation, réduction ou rectification d'inscription régulièrement demandée, la délivrance de la copie due aux personnes qui y ont droit, ni la délivrance à toutes personnes de certificats d'inscriptions, sous peine de dommages-intérêts.

80. Lorsque des omissions ou des erreurs ont été commises dans le titre de propriété ou dans les inscriptions, les parties intéressées peuvent en demander la rectification.

Le conservateur peut en outre rectifier d'office, et sous sa responsabilité, les irrégularités provenant de son chef.

Dans tous les cas, les premières inscriptions doivent être laissées intactes et les corrections sont inscrites à la date courante.

81. En cas de refus de la part du conservateur, le tribunal peut ordonner des corrections qui sont faites dans les mêmes conditions; il peut ordonner également, s'il y a lieu, la délivrance de la copie d'un titre de propriété ou d'un certificat.

CHAPITRE II.

RESPONSABILITÉ DU CONSERVATEUR.

82. Le conservateur est responsable du préjudice résultant :

1° De l'omission sur les registres des inscriptions régulièrement requises en ses bureaux;

2° De l'omission, sur les copies, des inscriptions portées sur le titre, sauf l'hypothèque prévue par l'article 70;

3° Du défaut de mention, savoir : sur les titres de propriété, des inscriptions affectant directement la propriété et, dans les états ou certificats, d'une ou plusieurs de ces inscriptions existantes, à moins qu'il ne soit exactement conforme aux réquisitions des parties ou que le défaut de mention ne provienne de désignations insuffisantes qui ne pourraient lui être imputées.

83. L'immeuble à l'égard duquel le conservateur aurait omis, dans les copies dûment certifiées du titre de propriété ou dans les certificats, un ou plusieurs des droits inscrits qui devaient y figurer légalement, en demeure affranchi dans les mains du nouveau possesseur, sauf la responsabilité du conservateur, s'il y a lieu.

Néanmoins, cette disposition ne préjudicie pas aux droits des créanciers hypothécaires de se faire colloquer suivant l'ordre qui leur appartient, tant que le prix n'a pas été payé par l'acquéreur ou tant que l'ordre ouvert entre les créanciers n'est pas définitif.

84. Le conservateur est tenu de se conformer, dans l'exercice de ses fonctions, à toutes les dispositions du présent décret, à peine d'une amende de cent à deux mille francs (100 à 2,000^{f}) pour la première contravention.

En cas de récidive, l'amende sera doublée, le tout sans préjudice des dommages-intérêts des parties, lesquels seront payés avant l'amende.

85. Les mentions de dépôt sont faites sur les registres, de suite, sans aucun blanc ni interligne, à peine, contre le conservateur, de

cinq cents à trois mille francs (500 à 3,000f) d'amende et de dommages-intérêts des parties, payables aussi de préférence à l'amende.

TITRE IV.

IMMATRICULATION DES IMMEUBLES VENDUS À LA BARRE DES TRIBUNAUX.

CHAPITRE Ier.

86. Il peut être procédé, conformément aux prescriptions ci-après, à l'immatriculation de tout immeuble qui fera l'objet d'une vente poursuivie devant les tribunaux.

CHAPITRE II.

DE L'IMMATRICULATION PRÉALABLE.

87. L'immatriculation préalable à l'adjudication peut être requise, savoir :

En matière de saisie, par le créancier poursuivant;

En matière de licitation, par l'un des colicitants;

Pour les biens des mineurs, par les tuteurs ou subrogés-tuteurs, avec l'autorisation du conseil de famille.

Les frais de l'immatriculation sont, en tout cas, avancés par le requérant; leur montant sera compris parmi les dépenses à supporter par l'adjudicataire, en sus du prix principal.

88. Le tribunal peut, d'office, subordonner la vente à l'immatriculation préalable, si le titre ne lui a pas été produit avant l'adjudication ou s'il apprécie que le titre produit n'est pas suffisant.

89. En matière de saisie, la réquisition d'immatriculation est établie au nom du saisi par le poursuivant ou son défendeur, qui y joint la copie certifiée conforme par le défenseur du commandement à fin de saisie immobilière.

Il y joint également tous titres de propriétés, contrats, actes publics ou privés, ou documents quelconques, de nature à faire connaître les droits réels existant sur l'immeuble et qui pourraient se trouver entre ses mains.

Le dépôt de ces pièces aura pour effet d'immobiliser les fruits dans les termes des articles 682 et 685 du Code de procédure civile.

90. En matière de licitation et pour les ventes des biens des mineurs, il est procédé, pour le dépôt de la réquisition d'une immatriculation, conformément aux articles 8, 9 et 10 ci-dessus.

91. La procédure d'immatriculation se poursuivra conformément aux dispositions du présent décret.

Après l'expiration du délai imparti pour la production des oppositions à peine de forclusion et après la rédaction du plan définitif, le

poursuivant dépose au greffe son cahier des charges et la procédure de saisie immobilière suit son cours jusqu'à l'adjudication exclusivement.

92. L'adjudication ne peut avoir lieu qu'après jugement définitif sur l'immatriculation.

Au cas où le jugement modifierait la consistance ou la situation juridique de l'immeuble, telles qu'elles sont définies par le cahier des charges, le poursuivant serait tenu de faire publier un dire rectificatif pour arriver à l'adjudication.

93. Le titre de propriété, établi en vertu de la décision du tribunal ordonnant l'immatriculation, reste entre les mains du conservateur de la propriété foncière jusqu'au moment où la mutation de propriété, au nom de l'adjudication, pourra être effectuée régulièrement.

Toutefois, lorsque l'immatriculation a été prononcée sur la réquisition d'un saisissant, le titre établi au nom du saisi peut être délivré à celui-ci s'il est fourni mainlevée conventionnelle ou judiciaire de la saisie immobilière pratiquée contre lui.

CHAPITRE III.

DE L'IMMATRICULATION POSTÉRIEURE À L'ADJUDICATION.

94. L'adjudicataire peut subordonner l'exécution des conditions du cahier des charges à l'immatriculation de l'immeuble.

95. S'il veut user de cette formalité, il doit, dans les quinze jours de l'adjudication, déposer son prix à la Caisse des dépôts et consignations et payer les frais ordinaires et de poursuites; dans la quinzaine suivante, il doit remettre au conservateur de la propriété foncière la déclaration prescrite par l'article 9 du présent décret, accompagnée du jugement d'adjudication; il consigne en même temps à la conservation de la propriété foncière les frais d'immatriculation.

Si la consistance matérielle et l'état juridique de l'immeuble déterminés par l'immatriculation sont conformes aux conditions du cahier des charges, le prix est distribué après la décision du tribunal ordonnant l'immatriculation.

S'il est établi que la consistance de l'immeuble ou la situation juridique ne sont pas telles qu'elles ont été définies par le cahier des charges, l'adjudicataire peut demander une diminution de prix, nonobstant toute clause contraire du cahier des charges.

Il peut, s'il le préfère, demander la nullité de l'adjudication si la différence de valeur est égale à un vingtième de la valeur vénale.

96. Faute de remplir les formalités indiquées ci-dessus, l'adjudicataire perd tout recours contre le propriétaire de l'immeuble, le poursuivant et les créanciers.

TITRE V.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

97. Toutes les contestations se rapportant aux immeubles immatriculés sont soumises aux tribunaux de première instance ou aux justices de paix à compétence étendue de la colonie, sauf tel recours que de droit devant la juridiction d'appel.

Ces juridictions connaissent également des contestations sur les limites ou servitudes d'immeubles contigus dont l'un est immatriculé et dont l'autre ne l'est pas, au cas même où ce dernier appartiendrait à des indigènes.

98. Il est institué à Libreville une conservation de la propriété foncière pour le Congo français.

Lorsque le développement de la colonie l'exigera, de nouvelles conservations pourront être créées dans les différents centres par arrêté du commissaire général du Gouvernement, approuvé par le ministre des colonies.

99. Les frais d'immatriculation et la réglementation particulière à intervenir pour l'exécution du présent décret seront fixés par arrêté du commissaire général du Gouvernement, approuvé par le ministre des colonies.

100. Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel du ministère des colonies.*

Fait à Paris, le 28 Mars 1899.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Le Ministre des colonies,

Signé : GUILLAIN.

N° 36386. — *DÉCRET qui autorise la Chambre de commerce de Dunkerque à contracter un Emprunt.*

Du 25 Avril 1899.

(Promulgué au *Journal officiel* du 28 avril 1899.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu la loi du 16 août 1888, autorisant la concession, à la chambre de commerce de Dunkerque, d'un terrain domanial nécessaire pour la construction d'un établissement central des services administratifs du port et d'un entrepôt réel de douanes;

Vu la loi du 25 juillet 1896, portant approbation de la convention provisoire passée, le 28 juin 1895, entre le préfet du département du Nord et le

2 - Décret n°36 161 du 7/02/1899 relatif à la fixation et à l'organisation du domaine public et des servitudes d'utilité publique au Congo Français (source : infos@dila.gouv.fr).

tant en France et en Algérie que dans les colonies, les possessions françaises et les pays de protectorat de l'Indo-Chine.

DÉCRÈTE :

ART. 1er. Le tarif minimum, résultant de la loi du 11 janvier 1892 et des lois postérieures susvisées, sera appliqué, à partir du 12 février 1899, aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et soieries. (N°s 27, 379, 380, 381 et 459 du tarif.)

2. Le ministre des finances et le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 7 Février 1899.

Signé : FÉLIX FAURE.

Le Ministre des finances,
Signé : P. PEYTRAL.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
Signé : PAUL DELOMBRE.

Le Ministre de l'agriculture,
Signé : VIGER.

Le Ministre des affaires étrangères,
Signé : DELCASSÉ.

N° 36161. — *DÉCRET portant fixation et organisation du Domaine public et des servitudes d'utilité publique au Congo français.*

Du 8 Février 1899.

(Promulgué au *Journal officiel* du 9 février 1899.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte de 3 mai 1854 ;
Vu les décrets des 11 décembre 1888 [1], 31 octobre 1894 et 28 septembre 1897, réglant l'organisation politique et administrative du Congo français ;
Vu les décrets du 28 septembre 1897 [2] et du 9 avril 1898 [3], réglant l'organisation de la justice au Congo français ;
Vu les articles 538, 540, 541, 649 et 650 du Code civil ;
Sur le rapport du ministre des colonies,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. Font partie du domaine public au Congo :

a) Le rivage de la mer, jusqu'à la limite des plus hautes marées, ainsi qu'une zone de 100 mètres mesurés à partir de cette limite ;

b) Les cours d'eau navigables ou flottables dans les limites déterminées par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de dé-

[1] XII° série, Bull. 1221, n° 20326.
[2] XII° série, Bull. 1915, n° 33618.
[3] XII° série, Bull. 1987, n° 34808.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

border, ainsi qu'une zone de passage de vingt-cinq mètres de large à partir de ces limites sur chaque rive et sur chacun des bords des îles;

c) Les cours d'eau non navigables ni flottables dans les limites, déterminées par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder;

d) Les lacs, étangs et lagunes dans les limites déterminées par le niveau des plus hautes eaux avant débordement avec une zone de passage de vingt-cinq mètres de large à partir de ces limites sur chaque rive extérieure et sur chacun des bords des îles;

e) Les canaux de navigation et leurs chemins de halage, les canaux d'irrigation ou de dessèchement et les aqueducs, exécutés dans un but d'utilité publique, ainsi que les dépendances de ces ouvrages;

f) Les chemins de fer, les routes et voies de communication de toute nature, les ports et rades, les digues maritimes ou fluviales, les sémaphores, les ouvrages d'éclairage ou de balisage, ainsi que leurs dépendances;

g) Les lignes télégraphiques et téléphoniques et leurs dépendances;

h) Les ouvrages exécutés dans un but d'utilité publique pour l'utilisation des forces hydrauliques et le transport de l'énergie électrique;

i) Les ouvrages de fortification des places de guerre ou des postes militaires, classés par le commissaire général, ainsi qu'une zone large de deux cent cinquante mètres autour de ces ouvrages;

k) Et, généralement, les biens de toute nature que le Code civil et les lois françaises déclarent non susceptibles de propriété privée.

2. Les riverains des cours d'eau non navigables ni flottables sont soumis à une servitude de passage sur une zone large de dix mètres sur chaque rive.

3. Tous les terrains et bâtiments des propriétés privées sont soumis à toutes les servitudes de passage, d'implantation, d'appui et de circulation nécessaires pour l'établissement, l'entretien et l'exploitation des lignes télégraphiques et téléphoniques et des conducteurs d'énergie électrique classés dans le domaine public.

4. Il est interdit d'élever aucune construction et de faire aucune plantation, aucune excavation ou aucun travail de terrassement dans une zone de mille mètres autour des places de guerre ou de six cents mètres autour des postes militaires fortifiés. Toutefois le commissaire général pourra, à titre exceptionnel, autoriser sur l'avis de l'autorité militaire, certains travaux dans la zone de servitude militaire, conformément à un règlement général qui sera arrêté par le ministre des colonies.

5. Aucune indemnité n'est due aux propriétaires à raison des servitudes établies en vertu des articles 2, 3 et 4 ci-dessus.

6. En cas de doute ou de contestation sur les limites du domaine public ou l'étendue des servitudes établies en vertu des articles 2 et 3, il est statué par des décisions de l'administrateur chef de région, rendues après avis de l'agent local des travaux publics. En cas de protestation contre ces décisions, le commissaire général statue après avis du chef de service des travaux publics, sauf recours au conseil du contentieux administratif.

Pour les terrains et servitudes militaires, il est statué par une décision du commissaire général, rendue sur la proposition de l'autorité militaire, sauf recours au conseil du contentieux administratif.

7. L'administrateur chef de région accorde les autorisations d'occuper le domaine public et d'y édifier des établissements quelconques, suivant les conditions déterminées par un règlement général arrêté par le commissaire général en conseil d'administration.

Il peut de même autoriser des dérogations à la servitude du passage prévue à l'article 2.

Les autorisations données en vertu des dispositions des deux alinéas précédents peuvent être révoquées à toute époque sans indemnité, pour un motif d'intérêt public, par un arrêté du commissaire général rendu en conseil d'administration.

8. Les portions du domaine public qui seraient reconnues sans utilité pour les services publics pourront être déclassés par un décret rendu sur la proposition du ministre des colonies, et rentreront alors dans le domaine de l'État.

9. Des règlements généraux arrêtés par le commissaire général et approuvés par le ministre des colonies édictent les règles relatives à la police, à la conservation et à l'utilisation du domaine public, ainsi qu'à l'exercice des servitudes d'utilité publique et des servitudes militaires.

Les contraventions à ces règlements seront punies d'une amende d'un franc à trois cents francs, sans préjudice de la réparation du dommage causé et de la démolition d'office des ouvrages indûment établis sur le domaine public et dans les zones de servitudes.

Les contraventions sont constatées par des procès-verbaux dressés par les agents commissionnés par l'administrateur chef de région. Les procès-verbaux seront déférés à l'administrateur chef de région, qui jugera en premier ressort, sauf recours au conseil du contentieux administratif.

10. Les détenteurs actuels des terrains compris dans le domaine public au Congo français, qui possèdent ces terrains en vertu de titres réguliers et définitifs antérieurs à la promulgation du présent *décret*, ne pourront être dépossédés, si l'intérêt public venait à l'exiger, que moyennant le payement ou la consignation d'une juste et préalable indemnité.

Il en serait de même dans le cas où l'intérêt public exigerait pour l'exercice des servitudes prévues aux articles 2, 3 et 4, la démolition

des constructions ou l'enlèvement des clôtures ou plantations établies par lesdits détenteurs antérieurement à la promulgation du présent décret.

L'indemnité sera fixée, sauf recours au conseil du contentieux administratif, par une commission arbitrale de trois membres, dont un sera désigné par le commissaire général, un autre par le propriétaire et le troisième par les deux premiers d'un commun accord.

Dans le cas où le propriétaire n'aurait pas désigné son arbitre dans un délai de trois mois, et dans le cas où l'accord ne se produirait pas pour le choix du troisième arbitre, ces désignations seront faites par le chef du service judiciaire de la colonie.

11. Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*, et inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel des colonies*.

Fait à Paris, le 8 Février 1899.

Signé : FÉLIX FAURE.

Le Ministre des colonies,
Signé : GUILLAIN.

N° 36162. — *DÉCRET portant création d'un Bureau d'état-civil à Hell-Bourg, district de Salazie (île de la Réunion).*

Du 9 Février 1899.

(Promulgué au *Journal officiel* du 21 février 1899.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du ministre des colonies;

Vu le sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu l'article 75 de la loi municipale du 5 avril 1884;

Vu la délibération du conseil municipal du district de Salazie, dans sa séance du 2 avril 1898;

Vu les plans approuvés de la future circonscription d'état civil, indiquant par une teinte spéciale les limites de la future circonscription;

Vu le procès-verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé;

La section des finances, de la guerre, de la marine et des colonies du Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. Un poste d'adjoint spécial est institué pour la section de Hell-Bourg, du district de Salazie (Réunion). L'adjoint spécial remplira les fonctions d'officier de l'état civil et pourra être chargé de l'exécution des lois et règlements de police.

III - Liste des sigles et abréviations

AGRICONGO : Projet pilote de Développement agricole

ACMD : African cassava mosaic disease (mosaïque du manioc)

AGIL-CONGO : société d'exploitation minière

AFAT : l'Agence foncière pour l'aménagement des terrains

AFD : Agence Française de Développement

AFSA : Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

APCSAN : Alliance Parlementaire Congolaise pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

APN : African Parks Network Jane Goodall

ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux

BAD : Banque africaine de développement

BECTC : Bureau d'étude et de contrôle des travaux cadastraux

BIO-TECH : Start up agricole congolaise spécialisée dans la production de kit de fermes urbaines de pleurotes et de défibreuses de manioc

BIT : Bureau international du travail

BNF : Bibliothèque nationale de France

BRGM : Bureau de recherche géologique et minière

CCNUCC : Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CFCO : Chemin de fer Congo-Océan

CHM : Clearing house mechanism (Centre d'échange d'informations sur la Diversité Biologique)

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CIRED : Centre internationale de recherche sur l'environnement et le développement

CIFOR : Center for international forestry research (Centre de recherche forestière international)

COMIFAC : Commission des forêts d'Afrique centrale

CNSA : Centre national des semences améliorées

CNSE-Brazzaville : Centre national de la statistique et des études économiques du Congo

COP 21 : 21ème Conférence des parties

CRAL : Centre de recherche agronomique de Loudima (Congo)

CTA : Centre technique de coopération agricole et rurale

CVTA : Centre de vulgarisation des techniques agricoles

CVPFNL : Centre de Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux

DARP : Projet de Développement Agricole de Réhabilitation des Pistes Agricoles

DFID : Department For International Development

ESPACES : Association de réinsertion par les métiers de l'environnement

FAO : Food and agriculture Organization of the United Nations

FAOSTAT : Base de données de la FAO

FEM : Fond pour l'Environnement Mondial

FORESPAK : nouvelle cimenterie congolaise

F CFA : Franc de la communauté financière africaine

FNC : Fonds national du cadastre

FMI : Fond monétaire international

GISP : Global Invasive Species Programme (Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes)

HCN : cyanhydrique d'hydrogène ou acide cyanhydrique ou acide prussique

HLM : Habitat à loyer modéré

HELP : Habitat Ecologique et Liberté des Primates

HT : Hors taxe

HQE : Haute Qualité Environnementale

IITA : Institut International d'Agriculture Tropicale

INSEE : Institut national français de la statistique et des études économiques

IRD : Institut de recherche pour le développement

INRA : Institut national de la recherche agronomique

INALCO : Institut national des langues et des civilisations Orientales

IPBS : Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

IRA Congo : Institut national de la recherche agronomique

J. O. R. F : Journal Officiel de la république française

J. O. /Congo : Journal Officiel du Congo

MEFDDE : Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement

NEPAD/ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

NTS : Near Threatened Spécies (espèces quasi menacées sur la liste rouge de l'UICN)

NTFP : Timber Forest Products

OAB : Organisation Africaine du Bois

OCDH : Office congolais des droits de l'homme

ODD : Objectifs du Développement Durable

OGM : Organisme génétiquement modifié

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des nations unies

ORSTOM : Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer

PACEBCO : programme de conservation des écosystèmes du bassin du Congo

PACR : Projet d'Appui aux Cultures de Rente

PAM : Programme alimentaire mondial des Nations Unies

PARGF : projet d'appui au renforcement de la gouvernance foncière

PLU : Plan local d'urbanisme

PEEDU : Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (Congo)

PFBC / CBFP : Partenariat pour le bassin du Congo – Congo bassin forest partnership

PFNL : Produit forestier non ligneux

PIB : Produit intérieur brut

PNOK : Parc National d'Odzala-Kokoua

PNSA : Programme National pour la Sécurité Alimentaire

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement

PDARP : Projet de Développement Agricole de Réhabilitation des Pistes

PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières

PRODER : Projet de développement rural

PRODIG : Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique

PSSA : Programme spécial de sécurité alimentaire

RAMSAR : Convention internationale pour la conservation des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau

REDD : Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière

RCA : République centrafricaine

RDC : République démocratique du Congo

SRU : solidarité et au renouvellement urbains

SCI : Société civile immobilière

SDAU : Schéma *directeur* d'aménagement et d'urbanisme

SCoT : Schémas de cohérence territoriale

U.E. : Union européenne

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO : Organisation des nations unies pour la science et la culture

USD : Dollar des Etats Unis d'Amérique

WWF : World wide fund for nature (Fond mondial pour la nature)

WCS : Wild Conservation Society

IV - Illustrations

1 – Cartes

Carte n°1 : Brazzaville

Carte n°2 : La Cuvette-Ouest dans le Bassin du Congo

Carte n°3 : Le Congo Français de 1886

Carte n°4 : L'Afrique occidentale et équatoriale

Carte n° 5 : Schéma Directeur d'Urbanisme pour l'horizon (SDU) 2038 de Brazzaville

Carte n°6 : Organisation spatiale du territoire intra – urbain

Carte n°7 : Emplacement des marchés de vente en gros des principales productions végétales

Carte n°8 : L'aire géographique du Gnetum

Carte n°9 : Le Bassin du Congo

Carte n°10 : Le département de la Cuvette Ouest

Carte n° 11 : Zone de l'enquête sur la vente des légumes et du Gnetum : Quartier d'Ouenzé - Secteur d'Itoumbi

Carte n°12 : Emplacement ''des vendeuses de quartier'' de légumes et de Gnetum

Carte n°13 : Implantation des ''pépinières '' et Des marchés aux fleurs avant 1980

Carte n°14 : Implantation non exhaustive des ''pépinières'' et des marchés aux fleurs – enquête de terrain 2017

Carte n°15 : Les villages pionniers du plateau de Mbé au N-E de Brazzaville

Carte n°16 : Situation des zones maraichères dans la ville intramuros de 1980 à 1990

Carte n°17 : Situation des zones maraichères de B/ville intramuros de 1990 à 1995

Carte n°19 : Situation des zones maraichères dans la ville intramuros en 2017

2 - Graphiques

Graphique n°1 : Diagramme climatique de Brazzaville en 2015

Graphique : n°2 : Courbe des températures en 2015

Graphique n°3 : Précipitation moyennes de Brazzaville en 2015 (en mm)

Graphique n°4 : Population urbaine de l'Afrique sub-saharienne depuis 1955 projection jusqu'à 2045

Graphique n°5 : % de la population Brazzavilloise dans la population nationale

Graphique n°6 : Pyramide des âges de la population de Brazzaville en 2011

Graphique n°7 : Evolution de la population de Brazzaville (1962-2017)

Graphique n°8 : Répartition de la population de Brazzaville par quartier en 2011

Graphique n°9 : Composition nutritionnelle des tubercules de manioc

Graphique n°10 : Composition nutritionnelle des feuilles de manioc

Graphique n°11 : les surfaces forestières du Bassin du Congo sous Gestion de la COMIFAC

Graphique n°12: Répartition mondiale de la production du manioc

Graphique n°13 : principales productions agricoles nationales en 2007

Graphique n°14 : Production mondiale du manioc frais en 1995

Graphique n°15 : Le schéma du développement durable

Graphique n°16 : Les 17 objectifs de développement durable

Graphique n°17 : interdépendance entre l'exploitation des PNLF et la dégradation des écosystèmes.

Graphique n°18 : Hiérarchie des fonctions de l'agriculture urbaine dans les pays « du nord », et dans les pays en développement

Graphique n°19 : schéma représentatif des fonctions de la principale zone agricoles périurbaine dakaroise

Graphique n°20 : Des fonctions de l'agriculture urbaine

3 - Tableaux

Tableau n°1 : Quelques indicateurs nationaux

Tableau n°2 : températures moyennes de Brazzaville en 2015

Tableau n°3 : Population des métropoles africaines

Tableau n°4 : Evolution du système foncier depuis 1882

Tableau n°6 : Les principales cultures vivrières

Tableau n°7 : Evolution des principales cultures vivrières 1988 à 1996 (en tonnes)

Tableau n° 8 : Récapitulatif des agents vecteurs pathogènes et autres maladies du manioc

Tableau n°9 : Processus de transformation traditionnelle des tubercules de manioc

Tableau n°10 : Les principales cultures maraichères

Tableau n°11 : Evolution du prix de gros de la botte de légumes locaux sur les marchés Brazzavillois

Tableau n°12 : Typologie non exhaustive des plantes en vente

Tableau n°13 : Récapitulatif de l'offre florale locale

Tableau N°14 : Récapitulatif de la demande en plantes ornementales à Brazzaville

Tableau n°15 : Partenaires financiers du Congo – Brazzaville

Tableau n°16 : Composition du Gnetum Africanum réactualisé

Tableau n°17 : Teneur des feuilles de Gnetum spp en acides aminés /mg

Tableau n°18 : : Teneur des feuilles de Gnetum spp en macros et micros éléments /mg

Tableau n°19 : Superficie forestière des 3 bassins forestiers tropicaux en 2010

Graphique n°20 : les surfaces forestières du Bassin du Congo sous Gestion de la COMIFAC

Tableau n° 21 : Données sur l'état des forêts du Bassin du Congo

Tableau n°22 : Répartition des zones d'enquête

Tableau n°23 : Production mondiale brute des principales cultures amylacées en millions de tonnes (FAOSTAT 2020)

Tableau n°24 : évolution de la production nationale du manioc de 1988 à 1996 en tonnes (RPGAA, 2007)

Tableau N°25 : Récapitulatif de la demande en plantes ornementales à Brazzaville

Tableau n°26 : Représentation des ménagères interrogées par quartier

Tableau n°27 : Principaux aliments associés au Gnetum dans les plats

Tableau n°28 : Evolution du prix du manioc transformé

Tableau N°29 : Prix / kg en euros des feuilles de manioc pilées et de la farine de manioc au marché de Château rouge à Paris

Tableau N°30 : Répartition par origine des vendeurs de produits dérivés du manioc et autres produits exotiques au marché de château Rouge à Paris

Tableau n°31 : représentation des principaux critères de l'enquête

Tableau n°32 : Les acteurs seniors du centre-ville

Tableau n°33 : Les acteurs de la jeune génération exerçant du centre-ville

Tableau n°34 : acteurs des quartiers Boulevard A. Raoul

Tableau n°35 : récapitulatif du nombre des acteurs de la zone Centrale et de la zone Sud

Tableau n°36 : les acteurs des quartiers de Brazza Sud

Tableau n°37 : Récapitulatif de l'activité horticole française en 2015

Tableau n°38 : Quantité des feuilles de maranthacées commercialisées à B/ville

Tableau n°40 : Répartition des ruraux vivant avec moins de 1,25 USD par jour et résidant dans les forêts et savanes tropicales ou aux alentours

Tableau n°41 : Cultivateurs et commerçants de manioc : activité professionnelle ancienne ou "parallèle''

4 - Figures

Figure n°1 et n°2 : Liste des conventions et des protocoles signés :

Figure n°3 : Liste des principaux projets et programmes mis en œuvre

Figure n°4 : Le schéma du développement durable.

Figure n°5 : Les 17 objectifs de développement durable (ODD ou AGENDA 2030)

Figure n°6 : Schéma relationnel des acteurs du Gnetum

Figure n°7 : pépinières florales de rue et dynamique urbaine à Brazzaville

Figure n°8 : Système d'évaluation des impacts environnementaux

Figure n°9 : Système d'évaluation des impacts environnementaux

5 – Photographies

Photos n°1a, 1b et 1 c : Plants, feuilles et champ de manioc

Photos n°2 et 3 : La cochenille du manioc et ses effets

Photos n°4 et 5 : Cohabitation des modes traditionnel et moderne dans le transport des tubercules : la hotte et la brouette

Photos n°6 et 7 : Un champ de manioc à tubercules en zone périurbaine exploité par la méthode traditionnelle de culture en butte

Photo n°8 : La zone de production vivrière périurbaine Nord de Brazzaville

Photo n°9 : une vue aérienne des cultures vivrières sur le plateau de Mbé

Photos n°10 et 11 : cultures maraichères en zone intra urbaine - Moungali près de l'aéroport

Photo n°12 : livraison d'arbres fruitiers venant des ''Pépiniéristes de rue''

Photos de pieds de Gnetum à Etoumbi : n°13 un pied de Gnetum spontané dans la commune et n°14 un pied de Gnetum cultivé

Photo n° 15 : Petits cueilleurs autochtones à Akungu-Lobaye en RCA

Photos n°16 : Pied de manioc variété à tubercules

Photo n° 17 : pied de manioc d'une variété sans tubercules ou ''Caoutchouc''

Photo n° 18 : Vente feuille de manioc de ‘’Caoutchouc’’ au marché Thomas Sankara

Photo n° 20 a : Préparation des pains de manioc ou Chikouangue ou bâtons de manioc ou Kouanga

Photo n° 20 b : Préparation des pains de manioc ou Chikouangue ou bâtons de manioc ou Kouanga

Photos de mets traditionnels à base de manioc : n°21 a et 21 b plats de bouillie de manioc ou ‘’Mbouata’’ (région du Niari/ Bouenza) et n°22 : Galette de manioc Téké ou Kikfouô accompagnée des arachides grillées

Série de photos n°23,24, 25 26 a et 26 b : Plantes courantes des potagers traditionnels

Série de photos27, 28 et 29 : mutation de la fonction végétale – de l’usage utilitaire à l’usage décoratif

Série de photos n°30 à 33 : Divers mets cuisinés en association avec le Gnetum

Photos n°34 et 35 : tubercules séchées et fraiches en vente les parties consommées du manioc

Série de photos n°36 et 37 : les différentes formes de vente locale de manioc séché – tubercules séchés ou cossette et farine de manioc ou ‘’foufou’’

Série de photos n°38, 39, 40 : Transport et vente en gros des pains de manioc

Série de photos n°41 a, 41 b, 41 c : Différentes formes de vente de la chikouangue au marché de Texaco

Photo n°42 : Vue aérienne du village d’Odziba au Nord de Brazzaville

Série de photos n°43, 44, 45 et 46 : Produits artisanaux dérivés du manioc importés de Brazzaville et l’unique boutique de vente au marché château rouge à Paris

Série de photos n°47 à 59 : Produits dérivés du manioc en vente au marché de Château rouge provenant d’autres pays

Photo n°60 : Terroirs du Congo étal de Chikouangues et légumes importés de Brazzaville

Photon°61 : exploitation maraichère en zone urbaine

Photos n°62 et 63 : La vendeuse à domicile ou ’’vendeuse de rue’’

Photos n° 64 et 65 : La vendeuse ambulante

Photo n°66 : Pépinière située en insécurité totale devant un transformateur électrique dans le quartier de M’Pila à Brazzaville Nord

Photo n°67 : Pépinière de rue adossée à une école à Poto – poto sur l’avenue de France

Photo n°68 : Pépiniéristes du marché du Plateau spécialisés dans la vente de fleurs coupés

Photo n°69 : Une pépinière du Centre – ville

Photos n°70, 71 et 72 : Marché aux plantes du Stade A. Massamba Débat

Série de photos n°73, 74,75 : camionnettes pickup ‘’BJ’’ en provenance de la Cuvette -Ouest, spécialement aménagées pour le transport du Gnetum

Photos n°76, 77 et 78, : Gnetum en vente au marché de Château Rouge à Paris

Série de photos n°79 à 95 : La vente du Gnetum au marché ‘’Lycée Thomas Sankara’’

Série de photos n°96 à 98 : Pléthore des vendeuses de Gnetum dans les marchés - exemple du marché de Ouenzé

Photos n°99 et 100 : ‘’Vendeuses de rue’ ’ à Ouenzé (secteur Itoumbi)

Photos n°101 et 102 : Parcelle d’habitation transformée en espace de vente

Photos n° 103 et 104 : cultures maraichères en zone périurbaine de Brazzaville

Photos n°105 et 106 : Exemples de mutation urbaine et de renouveau paysager par la mise en valeur des espaces publics résiduels

Photos n°107 et 108 : Diversification et renouveau de la palette végétale des jardins privés dans tous les milieux sociaux

Photos n°109 à 116 : Fleurs coupées (Marché du Plateaux), plants nomades et bacs en argile (Marché floral du stade Massamba Débat)

Photos n°117, 118, 119 et 120 : feuilles de maranthacées

Photos n°121 et 122 : feuilles de marantacée utilisées comme d’emballage

Série de photos n°123 à 135 : Déforestation sauvage impactant une douzaine de villages près de Kellé

Série de photos n°136 à148 : Matériel d’exploitation en pleine activité

Photo n°149 : Constat des dégâts par les pouvoirs publics

Photo n°150 : Notification Officielle de la décision de mise en demeure

Photos n°151 et 152 : Retour triomphal des villageois après le déguerpissement de l’entreprise pollueuse

Photos n°153 à 156 : Nouvelles formes d’agriculture urbaine au salon de l’agriculture (Paris 2019)

V – Bibliographie

1 – 0uvrages

Abrantes P. et al**,** 2010 **«** *Dynamiques urbaines et mutations des espaces agricoles en Languedoc-Roussillon (France)* »
http://journals.openedition.org/cybergeo/22869 ; DOI : 10.4000/cybergeo.22869

Asaa Nguegang P., 2008 « *L’agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé : analyse multifonctionnelle d’une activité montante en économie de survie* », Université Libre de Bruxelles,200 pages

Atipo M., 2018, « *Habitude alimentaire : les feuilles de gnetum africanum, un véritable patrimoine culinaire* » http://www.adiac-congo.com/

Aubertin C. et Vivien F.-D. (dir.), 2006, « *Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux* », Etudes de la documentation française, La documentation française, IRD éditions, 143 pages

Autissier V., 1994 « *Jardins des villes, jardins des champs : Maraichages en Afrique de l'Ouest du diagnostic à l'intervention* », édition Gret, 300 pages

Authier J.-Y. et Coudroy L., 2017 « *Chantiers pour l'étude des espaces périurbain problèmes de définition* », https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/INSA-Lyon/hal-01472609

Aubry C. *et al.*, 2010, « *Fonction Alimentaire de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud : Permanence et renouvellement des questions de recherche* », ISDA - Montpellier https://hal.archives-ouvertes.fr/; http://agritrop.cirad.fr, 14 Pages

Aubry C. et Soulard C., 2013, « *Multifonctionnalités et multiterritorialités de l'agriculture urbaine* », Inra - Cirad, 18 pages

Aubry C. et Pourias J., 2013 « *L'agriculture urbaine fait déjà partie du métabolisme urbain », Economie et Stratégies agricoles*, Club Demeter Editeur, 20 pages

Agbor Egbe T. et al, 1995 « *Transformation alimentaire du manioc* », Paris ORSTOM, 747 pages

Arnaud E., Berger A., De Pertuis C., 2005. « *Le développement durable »,* Paris, Nathan, 160 pages

Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine, 2012, « *Regards sur l'activité informelle dans les grandes villes africaines* », Les Ateliers de Cergy, 130 pages

Ba A. et Moustier P., 2010, *« La perception de l'agriculture de proximité par les résidents de Dakar* », Revue d'économie régionale et urbaine, 24 pages

Ba A. et Aubry C., 2011, « *Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : une nécessaire adaptation des concepts ?* », *Norois*, 221 |

11-24.https://www.alimenterre.org/ 12 pages

Balandier G., 1956, « *Sociologie des Brazzavilles noires* », Paris, A. Colin, 274 pages

Barthassat M. et al, 2011, « *Agriculture, ville et paysage : enjeux du projet d'agglomération franco-valdo genevois* », Urbia, n°12, 29 pages

Bencharif A. et Rastoin J.L., 2007, « *Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaine globale de valeur au cas des blés en Algérie* », UMR MOISA : CIRAD, INRA, SupAgro – Montpellier

Berton S. et vinchent R., 2009, « *Programme d'Appui au Développement Agricole Périurbain de Kinshasa* » Agrisud international, 73 pages

Bonnefoy S., 2011, *« La politisation de la question agricole périurbaine en France : points de repères* », *Urbia,* n° 12, 10 pages

Brand C., Bricas N. et al, 2017, « *Les enjeux de l'urbanisation pour la durabilité des systèmes alimentaires in Construire des politiques alimentaires urbaines Concepts et démarches* », édition Quae, 163 pages

Brand C., et S. Bonnefoy, 2011, « L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? », *Vertigo,* Vol. 11,

BRAND C. et al…,2017, « *Construire des politiques alimentaires urbaines : Concepts et démarches »,* Éditions Quæ, Versailles, 163 pages

Bertrand N, et Rousier N, 2010 *« Le rapport de l'agriculture à la ville : vers quelles proximités économiques ?* » Cemagref DTM 184 p

Bogaert J., Halleux J. M., 2015, « *Territoires périurbains : Développement, enjeux et perspectives dans les pays du Sud* », Les presses agronomiques de Gembloux, 304 pages

Bouquet A., 1969, « *Féticheurs et médecine traditionnelle du Congo - Brazzaville* », Mémoires ORSTOM, n ° 36, 305 pages

Bourdeau – Lepage L., 2013, *« Nature (s) en ville »,* www. metropolitiques.eu

Brand C. et Bonnefoy S., 2011, « *L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ?* » *https://journals.openedition.org vertigo*

Bret B., 2006, *« Le tiers monde : croissance, développement, inégalités », Editions Ellipse, 215 pages*

Bredesson J. V. et al, 2016*, « Le séquençage du manioc sauvage et cultive et des espèces apparentées révèle une hybridation interspécifique et une diversité génétique étendues » HTTPS : //www.nature.com/articles/nbt.3535*

Bricas N. et Bridier B., *1993, « La valorisation des produits vivriers : avec quelles entreprises agro-alimentaires ? Quelques éléments de réflexion », CIRAD*

Bricas N. et al., 2013, « *Consommation alimentaire en Afrique de l'Ouest et Centrale : les productions locales tirées par la demande urbaine, mais les villes restent dépendantes des importations de riz et de blé* », Cirad, 18 pages

Bricas N. et al, 2016, « *Les villes d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont-elles si dépendantes des importations alimentaires* ? », Cahier Agricultures,10 pages.

Bricas N., Fages R., 2017 « *L'alimentation des villes. Quels rôles des collectivités du Sud ?* », Paris, AFD, 55 p.

Bonkena P., 2019, « *La consommation alimentaire et son évolution à Kinshasa, République Démocratique du Congo* », **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.***15* pages

Brunel S., 2004, « *Le développement durable*. Paris », PUF. « QSJ ? »127p.

Bucolo E., 2003, « *Le commerce équitable* », Hermès, La Revue, 2003/2 (n° 36), p. 109-118. URL : https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2003-2-page-109.htm

Cavin J. S., 2012, « *Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse* », Conseil économique, social et environnemental – J. O. R. F. 2019, URL : http://journals.openedition.org/eue/453

Chatel C. et Raton G., 2018, *« Population, peuplement et agriculture en Afrique subsaharienne : vers un changement de paradigme* », *Espace populations sociétés*,

Cour http://journals.openedition.org/eps/8366

Cour J. M. et Snrech S., 1998, *« Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020 : étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest* », Ocde, Paris

Cavailhès J., et al, 2003, *« La ville périurbaine* », Cairn info/Revue économique , 18 pages

Cosinschi M. et Racine J.B. 1998 *« Géographie urbaine* » Les Concepts en géographie humaine, 4e éd., A.S. Bailly et al. (éds.), Masson, Paris, 36 pages

Chaline C., 1980, « *La Dynamique urbaine* », Presses universitaires de France (Paris), 206 pages

Chaléard J. L., 1996, « *Temps des villes temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'ivoire* », Kartala, 661 pages

Chaléard J. L., 2002 « *Marchés et vivrier marchand en Afrique occidentale le cas de la Côte d'Ivoire »*, http://horizon.documentation.ird.fr/ 12 pages

Chaléard J. L., 2003, « *Les grandes évolutions de l'agriculture des savanes africaines : introduction au thème I* »**,** 2003, 4 p [http://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/hal-00131046/fr/

Chaléard J.L. et Dubresson A., 1999, « *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations »*, Paris, Karthala, 258 pages

Chevalier A., 1951, « *Plantes remarquables observées en Afrique équatoriale à l'état vivant au cours d'un voyage en 1950-1951* » Persée, Revue internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale, 7 pages

Choay F., 1994, *« Le règne de l'urbain et la mort de la ville* », in *La ville, art et architecture en Europe : 1870-1993*, Paris, Centre Georges Pompidou, pages 26-35.

Coquery-Vidrovitch *C.*, *1972*, « *Le Congo (AEF) au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930* », Paris/La Haye, Mouton, 750 pages

Coquery-Vidrovitch C., 1988, « *Processus d'urbanisation en Afrique* », Paris, L'Harmattan, 168 pages

Coquery-Vidrovitch C., 2006, « *De la ville en Afrique noire* », Éditions de l'EHESS, Annales. Histoire, Sciences Sociales 2006/5 (61e année), 34 pages

Cunningham-Sabot E, Baron, et al, 2010, « *Villes et régions européennes en décroissance, maintenir la cohésion territoriale* », éditions Hermès. 345 pages p. http://shrinking.ums-riate.fr/

Tricaud M., Donnadieu P., Cunningham-Sabot E., 2019, « La fabrique du paysage du Grand Paris : entre construction et perception », Séminaire ENS-L 'Institut Paris Région, Séminaire, Paris

Dabat M. H. et al, 2006, *« Agriculture urbaine et gestion durable de l'espace à Antananarivo »,* https://journals.openedition.org/ Economie Rurale, 16 pages

Dabié Nassa D. A. et Gbitry Bolou A., 2016, « *Horticulture ornementale en milieu urbain : l'exemple de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)* », ⟨halshs-01403890⟩

Dauvergne S., 2010, « *Dynamiques des agricultures périurbaines en Afrique subsaharienne et statuts fonciers : le cas d'Accra et Yaoundé »,* Montpellier, ISDA.12p.

Darwin C. « *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou la lutte pour l'existence dans la nature* », Alfred Costes, Éditeur, Paris, 1921, 604 pages

Daou V. Joiris, 1997, « *L'Afrique équatoriale Les peuples des forêts tropicales : La nature des uns et la nature des autres : Mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique centrale* » *Civilisations* n° 44 p. 94-103 https://journals.openedition.org/civilisations/1584

Diop D, 2018, « Sénégal : la capitale se développe, ses zones agricoles se meurent https://landportal.org/

Dorier-Apprill É., 2001, « *Un cycle de guerres urbaines à Brazzaville* », Les Annales de la Recherche Urbaine, 11 pages

Dorier-Apprill É. et R. Ziavoula, 2005, « *La diffusion de la culture évangélique en Afrique centrale Théologie, éthique et réseaux* », Cain info | 30 pages

Dorier - Apprill. É, Kouvouama A., Apprill C., 1998. « *Vivre à Brazzaville* », Paris, Karthala, 383p.

Donadieu P., 1998, « Campagnes urbaines », coéd. Actes Sud-École nationale supérieure du paysage de Versailles, 218 p ;

Donadieu P., 2007. *Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ?* Paris Éco rurale, 14p.

Donnadieu P., Fleury A., 2003, « Les agriculteurs dans la cité : La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe », 10 pages https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_2003_num_91_4_2259,

Dubresson A. et Raison J.P., 1998, « *Afrique subsaharienne : une géographie du changement* », A. Colin, 247 p

Dubresson A., 1999, « Les grandes villes africaines : trois questions sur le futur urbain du continent », L'information géographique/Persée, 13 pages

Duchemin E., 2012, « *Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ?* », https://agriurbain.hypotheses.org/

Duchemin E. et al, 2013, « *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville* » Les éditions en environnement VertigO, 396 p

Doussan I, 2004 « Entre contrainte et incitation : analyse juridique de la qualification au titre de l'agriculture raisonnée », Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Département Sciences Sociales, Agriculture et Alimentation, Espace et Environnement (SAE2), vol. 2004, pages 1-4

Duruflé G et al, 1988, « *Les effets sociaux et économiques des projets de développement. Manuel d'évaluation* », Paris - Ministère de la coopération, 201 pages

Dubbeling M., *et al.*, 2010 « *Villes, pauvreté et alimentation : politique et planification multipartite dans l'agriculture urbaine* » www.researchgate.net

Dumont R., 1961, « *Afrique noire, développement agricole : reconversion de l'économie agricole : Guinée, Côte d'Ivoire, Mali* » Paris : Presses universitaires de France, 212 p

Dumont R., 1962, « *L'Afrique Noire est mal partie* », Paris. Éd. du Seuil, 287 p.

FAO, 1999, « Rapport du 15ème Comité de l'agriculture : agriculture urbaine et périurbaine » page déroulante

FAO, 2010, « *Développer des villes plus vertes : horticulture urbaine et périurbaine* », Fao 19 pages

FAO, 2012, « *Pour des villes plus vertes en Afrique rapport d'étape »,* Rome, FAO, 114 pages

FAO, 2016, « *Vivre et se nourrir de la forêt en Afrique centrale* », Rome, 251 pages

Fraval P., 2000, « *analyse économique des filières agricoles en Afrique sub-saharienne »,* Paris, Bureau des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire 98 Pages

Favrot M., et Dorier April E., 2018-3 | 2019, « *Les politiques agricoles face au paradigme du sous-peuplement en République du Congo* », *Espace populations sociétés* http://journals.openedition.org 38 Pages

Fall T.S., 200, « *Cité horticole en sursis.* Ottawa », CRDI, 150 pages

Fischler C., 1990, « *L 'Hommivore* », Paris, Odile Jacob, 414 pages

Fleury A., et Donadieu P., 1997, « *De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine »,* Courrier de l'environnement de l'INRA, Paris, 17 pages

Fleury A., 2005, *« L'agriculture dans la planification de l'Île-de-France : du vide urbain à la multifonctionnalité territoriale, Cahiers de la multifonctionnalité* », 16 p.

Fumey G., 2008, « *Géopolitique de l'alimentation* » Editions Sciences Humaines, *168 pages*

Fumey G., 2012, « *Géopolitique de l'alimentation* » Editions Sciences Humaines, 22 pages

Giacchè G., 2014, « *L'agriculture urbaine révélatrice de formes de résistance* » Espaces et Sociétés ESO Travaux & documents (UMR 6590), n° 37, pages 17 à 25

Guetat-Bernard H., 2011, « Développement rural et rapport du genre : mobilité et argent au Cameroun », (en ligne) 213 pages

Goody J., 1994, « *La Culture des fleurs »*, Paris, Seuil, 640 p

Guiomar X., 2011, « *Les collectivités locales à la recherche d'une agriculture de proximité* » (extrait), Cairn – info, 14 pages

Ghersi G., 2005, « *Nourrir 9 milliards d'hommes »*, ADPF, 151 pages

Guiral L., 1889, « Le *Congo français*, *du Gabon à Brazzaville* », Edition Plon, 350 pages

Halleux J. M., 2015, *« Les territoires périurbains et leur développement dans le monde : un monde en voie d'urbanisation et de périurbanisation »*, https ://orbi. Uliege.be/bistram 19 pages

Hainzelin E., 2016, « *L'urgence et la complexité de la& question de la sécurité alimentaire exige un nouveau regard* » https://www.cirad.fr

Huetz de Lemps C., 2000, « *Principales plantes cultivées introduites en Amérique latine depuis 1492 »*, " Cahiers d'Outre-Mer" nº 209-210, 51 pages

Herbier E. (1820)

Iloki A., 2010, *« Le droit des parcelles de terrain au Congo (Tome 1) : Droits fonciers coutumiers - Acquisition des parcelles de terrain »,* Éditions L'Harmattan 350 pages

Iloki A.,2012, « *Le droit des parcelles de terrain au Congo (Tome 2) : L'immatriculation des parcelles de terrain* », L'Harmattan 268 pages

Thomas Jacqueline J. M. C., 1959 « *Notes d'ethnobotanique africaine : plantes utilisées dans la région de la Lobaye (Afrique Centrale)* » Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée pp. 353-390

J.O./AEF, 1921, « *Décret du 28/03/1899 régime de la propriété foncière au Congo français* », infos@Dila.gouv.fr

J. O. R. F. 2019, Conseil économique, social et environnemental

Kœchlin J., 1962 « *Flore du Gabon 5, Famille des Graminées* » Paris, Muséum d'histoire naturelle, 53 Pages

Kosuth J. M., 2017, *« in Construire des politiques alimentaires urbaines Concepts et démarches de C. Brand et al,* » Editions Quae, 163 pages

Kimbatsa F. G., 2015, « *Utilisation abusive des produits forestiers non ligneux (PFNL) et son impact écologique sur la réserve de la biosphère de Dimonika-République du Congo »*, Revue canadienne de géographie tropicale, URL : http://laurentienne.ca/rcgt

Kimbatsa F. G., et al., 2018, « *L'importance de l'horticulture dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la protection de l'environnement à Brazzaville (République du Congo)* », *Études caribéennes,* http://journals.openedition.org 2 pages

Fiacre Kombo, 2017, ADIAC / CONGO 1p.

Korbéogo G., 2016, « *La culture florale à Ouagadougou (Burkina Faso) : les fleurs comme marqueurs d'identités et de mutations urbaines* », Anthropologie et Sociétés, 23 pages

Kuchelmeister G. et S. Braatz 1993/2, « *Nouveau regard sur la foresterie urbaine* » Unasylva n°173, La foresterie urbaine et périurbaine, Revue internationale des forêts et des industries forestières, vol. 44 – ISSN 0251-1053 (FAO)

Lacoste Y., 1965*, « Géographie du sous-développement »,* Paris, P.U.F., 1965, 287 pages

Lanfranchi R. et B. Clist, 1991, « *Aux origines de l'Afrique centrale* », Centres Culturels Français d'Afrique centrale, Centre International des Civilisations Bantu, Ministère de la Coopération et du développement, 274 pages

R. Lanfranchi et al 1998, « *Nouvelles datations au carbone 14 C de la métallurgie du fer dans la forêt dense d'Afrique centrale* », Centre universitaire de recherche et de documentation historique et archéologique (CURDHACA) Université de Bangui, 10 pages

Laraque A. et al, 1995, « *Transports solides et dissous du fleuve Congo (Bilan de six années d'observations)* », Paris ORSTOM, 13 pages

Lasserre G. et Vennetier P., 1968, « *Les principaux thèmes de la recherche géographique française dans les pays tropicaux* », Persée, 10 pages

Laurent C., 2002, « *Le débat scientifique sur la multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques* », Communication au colloque SFER : Multifonctionnalités de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques, Paris INA P-G, 13 pages

Leplaideur A., Moustier P., 1994, « *Acteurs et circuits maraîchers à Brazzaville », Agriculture et Développement,* 5 pages

Leplaideur A., Moustier P.**,** 1991, « Dynamique *du vivrier à Brazzaville »,* Paris, Cahiers des Sciences Humaines, 10 p.

Lebot V., 2016, « *Cultures tropicales des racines et tubercules* : Manioc, patate douce, ignames et aroïdées », INRA/ Cirad, Vanuatu,544 pages

Loubelo E., 2012, « *Impact des produits forestiers non ligneux (PFNL) sur l'économie des ménages et la sécurité alimentaire : cas de la République du Congo* », HAL, 261 pages

Loumeto J., 2010, « Gestion et valorisation des PFNL au Congo : Revue bibliographique », Projet FORENET, 80 pages

Leplaideur A. et Moustier P., 1991, *« Dynamique du vivrier à Brazzaville : les mythes de l'anarchie et de l'inefficace* » IRD, 11p.

Leplaideur A. et Moustier P., 1994, « *Acteurs et circuits maraichers à B/ville* », CIRAD, 6 p.

Makany L., 1976, « *Végétation des plateaux Batékés* », UMNG, 301 p.

De Maximy, 1988, « *Les villes du Tiers Monde de Warwick Armstrong et T.G. Mc* Gee, *Théâtres d'accumulation »,* compte-rendu, Annales de géographie,5 p.

Rist G., 2007, *« Le développement. Histoire d'une croyance occidentale* », Presses de Sciences Po, 488 pages

Réseau international de maîtrise d'œuvre urbaine, 2012, « *Regards sur l'activité informelle dans les grandes villes africaines* », Cergy-Pontoise, Les Ateliers de Cergy, 130 p.

Pourtier R., 2017, « *L'explosion urbaine de l'Afrique noire : Peurs et espoirs* », 1h09mn54s

Makita-Madzou, 1985, « *Etude morphologique et phytogéographique des fruits comestibles de la flore spontanée du Congo* », Thèse de 3e cycle : Sciences biologiques et fondamentales appliquées, 169 pages

Mancebo F., 2006, « *Développement durable ».* Paris, Colin, 270 pages

Manirazika D. et al, 2009, « *Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale : Etude de base de la filière fumbwa (Gnetum spp.) en RDC* », FAO, UE, CIFOR, COMIFAC… 79 pages

Borzakian M. et al, 2016, « *Approche culturelle et géographie de l'alimentation francophone : un rendez-vous manqué ?* », journals.openedition.org/aof/8052

Martin S., 2010. « *Multifonctionnalité de l'activité agricole ou multi-usage de l'espace : vers une « tertiarisation* de l'agriculture » : dans l'agriculture dans la ville éclatée, sous la direction de Nathalie Bertrand, Cemagref DTM France, 184 pages

Mfoukou Ntsakala A. et al., 2006, « *Agriculture urbaine et subsistance des ménages dans une zone de post-conflit en Afrique centrale* », *BASE* - Université de Liège, volume 10 n°3, 237-249 URL : https://popups.uliege.be:443/1780-4507/index.php?id=1081, 17 pages

Mpanzu Balomba P. et Ngonde Ntsakala H., 2015, « *Analyse de la filière Gnetum en RDC : cas de l'approvisionnement de Kinshasa à partir de Kananga (Province du Kasaï occidental)* », projet 4P de CORAF, 16 p.

Mengho B. M., 1999, « Les transformations de l'agriculture vivrière le long de la RN 2 au nord de Brazzaville », Persée - Cahiers d'outre-mer. N° 207 - 52e année, 26 pages.

Moustier P., 1986. *Nourrir les villes en Afrique subsaharienne.* Paris, Harmattan 270 p

Moustier P., 1995, « L'économie des filières pour la recherche agronomique et le développement : le cas des légumes frais en Afrique », *Bulletin de Liaison - Coopération Régionale pour le Développement des Productions Horticoles en Afrique*, 9 p.

Moustier P. et David O., 1996 « *Etudes de cas de la dynamique du maraichage péri-urbain en Afrique sub-saharienne* » FAO/ CIRAD, 36 p.

Moustier P., Pages J.,1997, « Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en marge ? », Persée 241 p.

Moustier P., 1998. « *Définitions et contours de l'agriculture périurbaine en Afrique sub-saharienne. Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne* », Montpellier, 14 p.

Moustier P. et al, 1998 **«** *l'agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne* », Atelier international-Colloques CIRAD Montpellier (France), 271 p.

Moustier P., 1999, *« Filières maraîchères à Brazzaville : quantification et observatoire pour l'action* », Editions Quae, 163 p.

Moustier P. et al, 2004, « *Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation* », Cirad et Crdi, 176 p.

Moustier P. et Danso, 2006 « *Développement économique local et commercialisation des aliments produits en milieu urbain ».* 24 p. Titre original : « Local Economic Development and Marketing of Urban Produced Food », in R. Van Veenhuizen, R. (Ed.), Cities Farming for the Future : Urban Agriculture for Green and Productive Cities, IDRC, Ottawa, Fondation RUAF, pp. 171–206 [Publi shed online].

Moustier P., 2012, « *Performance des filières alimentaires dans les pays du Sud : le rôle de la proximité* » MOISA, Cirad, UMR Moisa 80 p.

Mougeot L. J. A., 2005/2006, « *L'agriculture urbaine et le développement durable* », Centre de recherche pour le développement international, 137 p.

Moukolo N., 1992, « *État des connaissances actuelles sur l'hydrogéologie du Congo Brazzaville* », ORSTOM Brazzaville, 12 p.

Moutoula et al, 2016, « *Étude des habitudes alimentaires des ménages de Brazzaville en vue de la lutte contre la carence en vitamine A* », Journal of Applied Biosciences. 13 pages

Mialoundama F. et al, 2007 « *Le Koko ou Mfumbu (Gnétacées) Une Plante alimentaire d'Afrique centrale* » L'Harmattan, 25 p.

Mialoundama F. et al, 2007 « *Le Koko ou Mfumbu (Gnétacées) Une Plante alimentaire d'Afrique centrale* » L'Harmattan, 220 p.

Milbert I., 2004, « *La vulnérabilité des villes du Sud et des quartiers pauvres* », dans des brèches dans la ville, IUED Berne, 22 p.

Direction Générale du Développement Durable, 2014, « *5ème rapport national sur la diversité biologique de la République du Congo Brazzaville* », PNUE, 134 p.

Nahmias P. et Le Caro Y., 2012, « *Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales » Environnement Urbain*, Volume 6 | 2012, URL : http://journals.openedition.org/eue/, 437p.

Nassa Gbitry et Bolou A., 2016, « *Horticulture ornementale en milieu urbain : l'exemple de Cocody-Abidjan* », **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**

N'Diénor et Aubry C, 2004, « *Stratégies de construction de la fertilité des terres par les agriculteurs dans les systèmes maraîchers périurbains d'Antananarivo (Madagascar)* », Cahiers de l'Agriculture n° 20, 13 p.

Ndzie Souga C. et Bamboye Fondze G., 2017, « *Le commerce des fleurs naturelles dans une métropole tropicale : implications socioéconomiques et spatiales; le cas de la ville de Yaoundé au Cameroun* » Journal Cinq Continents, Volume 7 / Numéro 15 , 25 p.

Shiembo Nde P., 1997, « *Domestication of Gnetum spp. by vegetative propagation techniques. in : Schippers R.R. et Budd L. (eds). African indigenous vegetables : workshop proceedings* », Atelier de Limbé, Cameroun, 13-18 janvier 1997, IPGRI-NRI, 4 p.

Nde Shiembo P., 2000, « *Pour une gestion durable des Okok (Gnetum africanum et Gnetum bucholzianum) : des produits forestiers non ligneux surexploites dans les forêts d'Afrique centrale* », archives Fao 6 p.

Ndomou M., et al, 2014, « *Evaluation de l'activité antidiabetique des extraits de feuilles de Gnetum africanum et Gnetum bulchozzianum* » (Gnétacées) Laboratoire de Biochimie, Faculté des sciences, Université de Douala et Laboratoire de Biochimie et Technologie Alimentaire Université de Ngaoundéré, 1p.

Nkéoua G. et Boundzanga G. C.,1999, *« Données sur les produits forestiers non ligneux* en *République du Congo Brazzaville »,* Projet GCP/INT/679/EC-Programme de partenariat – EC – FAO (1998-2000), 124 p.

Ntezilyayo A., 2014, « *L'agriculture à l'horizon 2000 ou comment doubler la production vivrière au Rwanda* » Revue tiers monde, 22 p.

N'zala D., 2003. « *L'arbre en ville, étude de foresterie urbaine à Brazzaville, Congo* », Brazzaville, IDR.UMNG / FAO, 8 p.

N'zala D. et Miankodila P., 2002, « *Arbres et espaces verts à Brazzaville Congo* », Cirad – Bois et forêts des tropiques, N° 272, 5 p.

Ouabari J. M., 1987, « *Le ravitaillement de Brazzaville par pirogue* », ORSTOM-AGECO, Brazzaville, 9 pages

Obenga Th., 1974, « *Afrique centrale précoloniale. Documents d'histoire vivante* » Présence Africaine - Paris 188 p

Olanrewaju B. et al, 2004, « Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone Enjeux, concepts et méthodes », CIRAD/CRDI, 176 p.

Onwueme I. C., 1978, « Les cultures de tubercules tropicaux : ignames, manioc, patates douces et cocoyams », Persée, 234 p.

Péguin M., 2012, « Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France – volume 1 : contexte et enjeux », UICN France, Paris, 48 p.

Poulain J. P., 2002 « *Sociologie de l'alimentation* », PUF, 241 p.

PNUE/FME/CONGO, 2014, « *5ème rapport national sur la diversité biologique* » https://www.cbd.int/doc/world/cg/cg-nr-05-fr.pdf, 134 p.

PNUE, FAO, UNESCO, 1994. « *Stratégie mondiale de la biodiversité* », Paris, Bureau des ressources génétiques, 420p.

Pigafetta F. et Lopes D. 1591, « Description du royaume de Congo et des contrées environnantes », Traduit et annotée par Bal W., édition Chandeigne 383 p

Pourtier R., 2010, « *Afriques noires »,* Hachette, 2e édition, 286 pages

Pourtier R., 2017, *« L'explosion urbaine de l'Afrique noire : Entre peurs et espoirs* » Festival de géopolitique de Grenoble, conférence vidéo

Pourias J., Daniel A. C. et Aubry C., 2012, « *La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains en question* », GREP, 14 pages

Aubry, C., et Pourias, J., 2013, « *L'agriculture urbaine fait déjà partie du "métabolisme urbain* ». In Nature et Agriculture pour la Ville, Les nouveaux désirs des citadins s'imposent. Déméter 21 pages

REDD- Congo, 2015, « *Rapport de REDD- Congo 2015* Programme ONU – REDD », 36 pages

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (ONU), 1987, « *Rapport Brundtland (extrait*) », https://www.diplomatie.gouv.fr/ (ONU), 349 pages

Radji R., Kokou K., 2010 2013 et 2014, « *Classification et valeurs thérapeutiques des plantes ornementales du Togo* » Revue Vertigo https://journals.openedition.org/vertigo/14519

Rastoin J.-L. et Ghersi G. (2010), « *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques* » Éditions Quæ, 565 p

Rist G., 2007, « *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale* », Presses de Sciences Po, 488 pages

Rouget F., 1906, « *L'expansion coloniale au Congo français* » Emile Larose, 981 pages

Rivière L.M., 1997, « *La plante dans la ville Angers-France* », INRA Paris, 17 p.

Sauer P., 1925, « *La morphologie du paysage »,* https://journals.openedition.org/

Sautter G., 1960, « *Le plateau congolais de Mbé* », Persée - Cahiers d'études africaines, vol. 1, n°2, 47 pages

Sautter G., 1951, « Aperçu sur les villes africaines du Moyen-Congo », L'Afrique et l'Asie n°14, 19 pages

Sauvy A., 1944, « *La population, ses lois, ses équilibres* », PUF (QSJ n° 148), 128 pages

Shidai Zhoubao, 2012, « *Ressources naturelles. La crise du champignon chenille* », Courrier international,

Rudy. R. Schippers, 2004, « *Légumes africains indigènes : Présentation des espèces cultivées* », Weikersheim Margraf, 482 pages

Scheromm P., Perrin C., Soulard C., 2014, « *Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier* » Espaces et société n°158, 15 pages

Scheromm P., 2013, « *Les jardins collectifs, entre nature et agriculture* », Métropolitiques.eu

Schilter C., 1991, « *L'agriculture urbaine : une activité créatrice d'emploi, en écoconomie de survie : le cas de Lomé* », Cahiers des sciences humaines 10 p.

Sita P. et Moutsamboté J. M., 1988, « *Catalogue des plantes vasculaires du Congo Brazzaville* », CERVE, Laboratoire de botanique, 194 p.

Pradelle J. M. et Snrech S., 1994, « *Le rôle des marchés dans la transformation à long terme de l'agriculture ouest-africaine* », Persée, 9 p.

Sorre M., 1952, *« Les fondements de la géographie humaine*. Paris, Armand Colin, (3 tomes et 4 volumes publiés de 1943 à 1952 : tome 3 : *L'habitat. Conclusion générale »*, 499 p.

Soulard C. et al. 2011, « *Cultiver les milieux habités : quelle agronomie en zone urbaine ?* » 14 p.

Tabuna H., 2000, « *Evaluation des échanges des produits forestiers non ligneux entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe* », FAO Bureau Régional pour l'Afrique, 104 pages

Temple L., 2009, « *Concepts et méthodes en analyse de filières : application à l'agriculture, aux agro-industries et à l'espace rural* », Economies et Sociétés, Série Systèmes Agroalimentaires n° 31, 8 pages

Temple L. et al, 2011, « *Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire* »,9 pages

Toledano J., 1978, *« À propos des filières industrielles »,* Revue d'économie industrielle, 9 pages

Torre A. et Bourdeau-Lepage L., 2013, « *Quand l'agriculture s'installe en ville… … désir de nature ou contraintes économiques ?* », Metropolitique.eu, 6 pages

Toussaint – Soulard C., C. Margetic et E. Valette, 2011, « *Innovations et agricultures urbaines durables* »

Trèche S. et Massamba J., 1991, « *Demain, le manioc sera – t-il encore l'aliment de base des congolais* » FAO, 8 pages

Tricaud P.M., 1996, « *Ville et nature dans les agglomérations d'Afrique et d'Asie* », Paris - GRET, 103 p

Tourte R., 2005, « *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone, Volume IV : La période coloniale et les grands moments des jardins d'essais : 1885/1890-1914/1918* **»,** FAO, 516 p

UICN/PACO, 2012, « *Parcs et réserves du Congo : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées »,* Ouagadougou, BF : UICN/PACO.

Van Veenhuizen R, 2006, « *L'agriculture urbaine pour l'avenir des villes - L'agriculture urbaine pour des villes vertes et productives* » Fondation RUAF, Éditions CRDI et IIRR, 500 pages

Vergiat A. M., 1970, « *Plantes magiques et médicinales des Féticheurs de l'Oubangui (Région de Bangui) »,* Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée,

Vennetier P., 1988, « Urbanisation et production agricole : les paysans pionniers du plateau de Mbé (Congo) », Les cahiers d'Outre-mer n°163, 5 pages

Vennetier P., 1991, « *Les villes d'Afrique tropicale »*, Paris, Masson 2e édition 244p.

Vennetier P., 1966, « *Géographie du Congo – Brazzaville* », Paris, Gauthier – Villars, 174p.

Vernier P. et al, 2018 « *Le manioc, entre culture alimentaire et filière agro-industrielle* », Editions Qua, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, 235 pages

Veyret Y., 2005, « *Le développement durable : Approches plrielles* », Hatier, Paris, 287p.

Vidal de La Blache, 1911, « *Les genres de vie dans la géographie humaine* », Annales de Géographie, t. 20, n°112, 15 pages

Wade C. T., 2015, « Enjeux d'un aménagement du territoire autour de la ville de Dakar : quel avenir pour l'agriculture périurbaine ? », http://www. iedafrique.org/

Widehem C., Cadic A., 2006. « *Horticulture ornementale française »,* INRA, Paris, 98 p

Yengo P., 2006, « La guerre civile du Congo-Brazzaville 1993-2002, Chacun aura sa part », Paris, Éd. Karthala, 448 p.

Ziavoula R*.,* 2005. « *Le Congo enjeux territorial et développement local* », Paris, l'Harmattan 269 p

Ziavoula R*. et* al, 2006. « *Brazzaville, une ville reconstruire : recompositions citadines* », Paris, Karthala, 251 p.

Zasada L., 2011, « *Agriculture périurbaine multifonctionnelle - Examen des demandes de la société et de la fourniture de biens et de services par l'agriculture* », dans la revue ''Multifunctional peri-urban agriculture'' – doi : 10.1016/j.landusepol.2011.01.008

2 - Principaux sites visités

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

http://www.diplomatie.gouv.fr

https://www.banquemondiale.org/

BAD https://www.afdb.org/fr

BIT https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm

https://www.lecese.fr/

https://www.legifrance.gouv.fr/

https://uicn.fr/

http://www.fao.org/faostat/fr/

http://www.fao.org

http://cd.chm-cbd.net/.

https://fr.statista.com

https://transparency-france.org

Mairie de Brazzaville : http://www.brazzaville.cg/fr/les-arrondissements

Climate-Data.org

Data - United Nations, D E S A- Population Division 2018

UNESCO –Congo

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division 2018

CNSEE/CONGO

WWW.Chenal. http://www.adiac-congo.com, www.cndp.fr

DECIDI – 2005 /http://www.societecivile.cd/node/2417

iwacu-burundi.org : http://www.ppbdi.com

MEFDDE/Congo-Brazzaville https : //www.portail242.info

OFAC/COMIFAC/PFBC 2015

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO-2010).

Fond pour l'Environnement Mondial - FEM 2010

FIDA, 2016 ;

Chomitz et al., 2007

http://www.franceagrimer.fr

» http://agriculture.gouv.fr**.**

https://fr.statista.com

https://www.paris.fr/biodiversite

INRA : http://www.inra.fr/

CIRAD https://www.cirad.fr/

Mairie de Paris - api-cdn.paris.fr https://www.paris.fr/

https://www.facebook.com/Marche.Aux.Fleurs.Reine.Elizabeth.2/

http://wwf.org/

https://www.greenpeace.fr/

https://www.sgg.cg/fr/journal-officiel/le-journal-officiel.html

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

http://www.fao.org/home/fr/

URL : http://vertigo.revues.org/11199

https://www.sciencedirect.com/science

https://www.courrierinternational.com/

https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00802690/document, https://journals.openedition.org/norois/3724

http://www. iedafrique.org/

https://www.sciencedirect.com/science

VI - Table des matières

Partie liminaire 10
1. Introduction générale 12
1.1 - Annonce du titre de la thèse et justification du sujet 12
1. 2 - Contexte général 13
1. 2. 1 - Contexte urbain 17
1.2. 2 - filières végétales 18
1. 3. Problématique et hypothèses 19
1. 3. 1. Problématique 19
1. 3. 2. Hypothèses de recherche 21
Hypothèse n°1 21
Hypothèse n°2 21
Hypothèse n°3 21
Hypothèse n°4 22
Hypothèse n°5 22
Hypothèse n°6 22
Hypothèse n°7 22
1. 4. Cadre théorique et conceptuel 22
1. 4. 1- L'agriculture urbaine et périurbaine 23
1. 4. 2-Les dynamiques urbaines et périurbaines 26
1. 4. 2. 1- La ville ou l'espace urbain 26
1. 4. 2. 2 - L'espace périurbain 27
1. 4. 2. 3 – La dynamique 29
1. 4. 2. 4–L'interaction des liens entre dynamiques urbaines et périurbaine . 30
1. 5. 3- Les filières de productions végétales et l'alimentation 34
1. 5. 3. 1- Les filières 34
1. 5. 3. 2. – Les productions végétales 35
1. 5. 3. 3. - L'alimentation 39
1. 5. 3. 4 – L'interaction entre productions végétales et alimentation 42
2. Méthodologie et annonce du plan 44
2. 1- Cadre méthodologique 44
2. 1. 1- L'analyse de l'état de l'art 44
2. 1. 2 – Les enquêtes de terrain 46
2. 1. 2. 1- Les enquêtes et les techniques de travail 46
2. 1. 2. 2 – Déroulement des recherches à Brazzaville 48
2. 1. 2. 3 – Résumé des enquêtes par filière 51

2. 2 – Annonce du plan 52
PREMIERE PARTIE : Présentation générale du milieu et du contexte..... 53
I- Aperçu historique et cadre physique 54
Chapitre 1 : - Aperçu historique..... 54
1. 1- Prémices d'une ère nouvelle dans le bassin du Congo 54
1. 2- Naissance de Brazzaville 55
Chapitre 2 : - Cadre physique 58
2. 1 - Situation 58
2. 2 -Relief 58
2. 3- Climat 58
2. 4 – Pluviométrie 60
2. 5 - Hydrographie 60
2. 6 - Géologie 60
2. 6. 1 - Les sols hydromorphes 61
2. 7 - Végétation 61
Chapitre 3 : - Aperçu démographique 62
3. 1 - Généralités sur les populations urbaines 62
3. 2 - Evolution de la population locale 63
II- Organisation spatiale et questions foncières 68
Chapitre 4 : Organisation spatiale 68
4. 1- Les quartiers Nord..... 73
4. 1. 1 - L'arrondissement n°1 de Poto-poto 73
4. 1. 1 1 – Le Centre-ville ou quartier La plaine..... 73
4. 1. 1. 2 – Le quartier africain de Poto -poto..... 73
4. 1. 2 - L'arrondissement de Moungali 74
4. 1. 3 - L'arrondissement de Ouenzé 74
4. 1. 4 - L'arrondissement de Talangaï 75
4. 1. 5 - L'arrondissement de Djiri 75
4. 2 – Les quartiers Sud 75
4. 2. 1- L'arrondissement de Bacongo 75
4. 2. 2 - L'arrondissement de Makélékélé 75
4. 2. 3- L'arrondissement de M'Filou 76
4. 2. 4- L'arrondissement de Madibou 76
Chapitre 5 : Gestion et pratiques foncières locales 77
5. 1. – Le système traditionnel 77
5. 1. 1 - Les modes d'acquisition de la terre 78

5. 1. 2 - Spéculations et litiges fonciers 80
5. 2 – Les efforts de modernisation de la gestion foncière 80
III – Aperçu sur les politiques publiques et typologie de l'agriculture urbaine 85
Chapitre 6 : Les politiques publiques 85
6. 1 - Aperçu sur les politiques publiques agricoles..... 85
6. 2 - Les politiques publiques spécifiques à la filière maraichère 90
6. 2. 1 –La société Agri Congo 90
6. 2. 2– Le projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP) 2008-2017 91
Chapitre 7 : - Typologie de l'agriculture urbaine et péri-urbaine brazzavilloise 92
Conclusion de la première partie 96
Deuxième partie : Production végétales consommées - cultures et filières 98
IV – Typologie des cultures sélectionnées 99
Chapitre 8 : - Cultures vivrières..... 99
Introduction 99
8. 1 – Caractéristiques générales 101
8. 2 – Le manioc : Le principal aliment de base et l'incontournable des repas de la majorité des brazzavillois. 104
Introduction 104
8. 2. 1. 1- Description 106
8. 2. 1. 2 – Composition nutritionnelle 107
8. 2. 1. 3 – Typologie des variétés 109
8. 2. 2 – Problèmes phytosanitaires 110
8. 2. 3 – Modes de culture 113
8. 2. 4 – Zones de production 115
8. 2. 5- Fonctionnement de la filière : l'approvisionnement vivrier de Brazzaville 122
Chapitre 9 : Cultures maraichères : une agriculture aux mutations multiples. 126
Introduction 126
9. 1- Origine 128
9. 2 - La production des principales cultures maraichères 130
9. 3 - Fonctionnement de la filière maraichère : les contraintes majeures 134
Chapitre 10 : La filière ornementale ou le potentiel occulté. 140
Introduction 140

10. 1. - Les formes de production locale 143
10. 2 - Les systèmes de production 146
10. 3- Fonctionnement de la filière de l'horticulture ornementale. 148
10. 3. 1- Les formes de vente traditionnelle 148
10. 3. 2 - Les fleurs et feuillages coupées importées 148
10. 3. 3. - Les fleurs et feuillages coupées locales : 148
10. 3. 4- Les plantes vertes et les plantes à fleurs en pot : 149
V – Le Gnetum : un produit forestier non ligneux (PFNL) : tradition, modernité et durabilité 155
Introduction 156
Chapitre 11 : Aperçu sur les politiques publiques et généralités sur les PFNL 158
11. 1 : Aperçu des politiques publiques 158
11. 1. 1 - Les principaux axes de la politique nationale 158
11. 1. 2 - Les enjeux des négociations au niveau international 160
11. 2 - Généralités sur les PFNL 163
Chapitre 12 : Aspects biologiques du Gnetum 165
12. 1-Description 165
12. 2 – Valeur nutritionnelle 168
12. 3 – Usages thérapeutiques 169
Chapitre 13 : - Un habitat réputé surexploité 170
13. 1- Le bassin du Congo 170
13. 2 – Le département de la Cuvette - Ouest 174
Chapitre 14 : état des peuplements et mode de récolte 177
14. 1 -Etat des peuplements 177
14. 2 – Les modes de récoltes 179
14. 3 - Production 181
14. 4 – Les enquêtes de terrain 183
14. 4. 1 - Identification des zones d'enquête 183
14. 4. 2– Restitution de l'enquête sur la production du Gnetum dans la Cuvette-Ouest : Résultats groupés de divers entretiens 184
14. 4. 2. 1 - Identification des acteurs de la récolte 184
14. 4. 2. 2 - Récolte pour l'autoconsommation 184
14. 4.2. 3 -Récolte à but lucratif 184
14. 4. 2. 4 - Déroulement des opérations de récoltes 184
14. 4. 2. 5 - Risques 185
14. 4. 2. 6 - Observations 185

Conclusion de la deuxième partie 186

Troisième partie : Incidence des productions végétales dans la dynamique urbaine 188

VI – Consommation, commerce et innovations économiques dans les différentes filières 190

Chapitre 15 : Dynamiques, consommation et habitudes alimentaires 190

15. 1 – Dans la filière manioc 190

15. 1. 1 - Les formes de consommation 196

5. 1. 1. 1 - La consommation des feuilles 197

15. 1. 1. 2 - La consommation des tubercules 202

15. 2 - Dans la filière maraichère 208

15. 2. 1 - La consommation 208

15. 2. 2 – L'enjeu de sécurité alimentaire 210

15. 3 – Dans la floriculture : une filière dotée d'atouts majeures 215

15. 3. 1 - La consommation locale 216

15. 3. 2 - La consommation par les particuliers 216

15. 3. 3 - La consommation par les secteurs publics et les entreprises privées 218

15. 3. 4 - Usage évènementiel : Fêtes des morts, veillées mortuaires, fête des amoureux 220

15.4 – Dans la filière Gnetum 223

15. 4. 1 - Consommation dans les territoires de production 225

15. 4. 2 - Consommation à Brazzaville 225

15. 4. 3 - Autre variante de consommation : l'exemple du Congo Démocratique 228

15. 4. 4 - Restitution des investigations sur la consommation à Brazzaville 230

Chapitre 16 : Commerce, nouveaux acteurs et innovations économiques 233

16. 1 – Les innovations dans la filière manioc 233

16. 1. 1 - Dans la commercialisation locale du manioc 233

16. 1. 1. 1- Le commerce des feuilles de manioc 233

16. 1. 1. 2 - Le commerce des tubercules fraiches et du Foufou 234

16. 1. 1. 3 - La vente des pains de manioc ou ''Chikouangue'' 236

16. 1. 2 – Mutation spatiale du plateau de Mbé et son impact sur le commerce du manioc à Brazzaville 242

16. 1. 2. 1 - Enquête au village d'Odziba 244

16. 1. 2. 2 - Exemple de gestion d'une plantation de manioc : entretien avec madame Bernadette à Odziba 246

16. 1. 2. 3 – Commerce du manioc congolais à l'étranger 258

16. 2 – Les nouvelles vendeuses de la filière maraichère 267

16. 2. 1 – Les vendeuses à domicile 269
16. 3 – Essor des nouvelles formes de production dans la filière de l'horticulture ornementale 285
16. 3. 1 - Emergence d'une nouvelle classe d'horticulteurs : les ''pépiniéristes de rue'' 285
16. 3. 2 – Localisation 286
16. 3. 3 - La typologie des acteurs de la filière horticole 289
16. 3. 4 - Les résultats de l'enquête 291
16. 3. 4. 1 – Les acteurs de la zone Nord 292
..... 295
16. 3. 4. 2 – Les acteurs de la zone Centrale et de la zone Sud 295
16. 3. 4. 2. 1– Au centre-ville 295
16. 3. 4. 2. 2- Dans les quartiers Plateau des 15 ans, Boulevard A. Raoul et du stade A. Massamba Débat 299
16. 3. 4. 2. 3 – Dans la zone Sud 302
16. 3. 5 -Formes de vente horticole performante à l'étranger 304
16. 4 – L'expansion commerciale de la filière Gnetum 309
16. 4. 1 – La commercialisation dans la Cuvette - Ouest 311
16. 4. 2– La commercialisation à Brazzaville 313
16. 4. 2. 1 - L'enquête de terrain à Brazzaville 316
16. 4. 2. 1. 1 - Localisation des zones d'enquête 316
16. 4. 2. 1. 2 – Activité sur le site marchand 317
16. 4. 2. 1. 3 - Acteurs de la vente 318
16. 4. 2. 1. 4 - Profil de monsieur Pascal 319
16. 4. 2. 2 - L'instabilité des cours du marché du Gnetum 321
16. 4. 2. 3 – L'expertise en coupe du Gnetum est source d'emploi 321
16. 4. 3. - Enquête sur la vente du Gnetum en détail : Entretiens groupés des femmes enquêtées 322
16. 4. 3. 1 - Profil général des participantes 322
16. 4. 3. 2. - Résultats des divers entretiens directs 322
16. 4. 3. 3 - Les profils atypiques 324
16. 4. 4 - Exportation du Gnetum : une mutation risquée 329
16. 4. 5 - Le phénomène n'est pas isolé : le cas de la filière du champignon chenille ''cordyceps sinensis'' au Tibet 333
Conclusion 336
VII- Interaction des productions, dynamiques territoriales et durabilité des 4 filières 337
Chapitre 17 : Productions et dynamiques territoriales 337

17. 1 – Culture du manioc et recomposition spatiale.....337
17. 2 -Mutations de l'espace urbain et insécurité foncière des maraichers 341
17. 2. 1 – Localisation des espaces agricoles 341
17. 2. 2 - L'insécurité foncière des exploitations 342
Conclusion.....350
17. 3 – Les enjeux occultés de la floriculture.....350
17. 3. 1 - Mutations de l'espace urbain 350
17. 4 – Contribution d'un PNLF à la dynamique spatiale urbaine.....356
17. 4. 1 - Dans le département de la Cuvette -Ouest 356
17. 4. 2 - Dans Brazzaville et sa zone périurbaine 357
Chapitre 18 : Durabilité des productions consommées.....357
18. 1 –Culture du manioc et dégradation forestière.....359
18. 1. 1 - Des choix de variétés plus performantes 359
18. 1. 2 - Déforestation et système cultural.....360
18. 1. 3 - Pollution et principales étapes de transformation.....362
18. 1. 4 - Trois facteurs interdépendants responsables de la déforestation dans la culture du manioc 364
18. 1. 5 – L'impact environnemental se ressent aussi de plusieurs manières sur Brazzaville, la zone de consommation 366
18. 2 - filière maraichère et impacts écologiques 369
18. 3 - La floriculture une filière naissante déjà marquée par des travers 370
18. 4 – Durabilité du Gnetum : des espèces quasi menacées (NTS) 371
18. 4. 1 - Au-delà de la quête des PNLF… la déforestation sauvage est en marche.....**Erreur ! Signet non défini.**
18. 4. 2 - Comment gérer les ressources en Gnetum de manière durable ? Et si la solution pouvait venir de la forêt elle-même ?.....391
Chapitre 19 : Les dynamiques sociales majeurs.....392
19. 1 – Impact de la conception traditionnelle ou le rapport des populations locales à l'espace forestier ?.....392
19. 2 - Productions agricoles et mutations sociales.....395
19. 3 – Productions végétales, mutations sociales : les femmes commerçantes 397
VIII. –Un regard sur un autre modèle d'agriculture urbaine Chapitre 20 : Aperçu 400
20. 1 – Des politiques publiques engagées 400
.....402

Graphique n°22 : schéma représentatif des fonctions de la principale zone agricoles périurbaine dakaroise 403

20. 2 - L'initiative citoyenne forte et diversifiée 405

20. 3 - Importantes contributions des innovations dans l'agriculture urbaine des pays du Nord 406

Conclusion et perspectives 409

ANNEXES 425